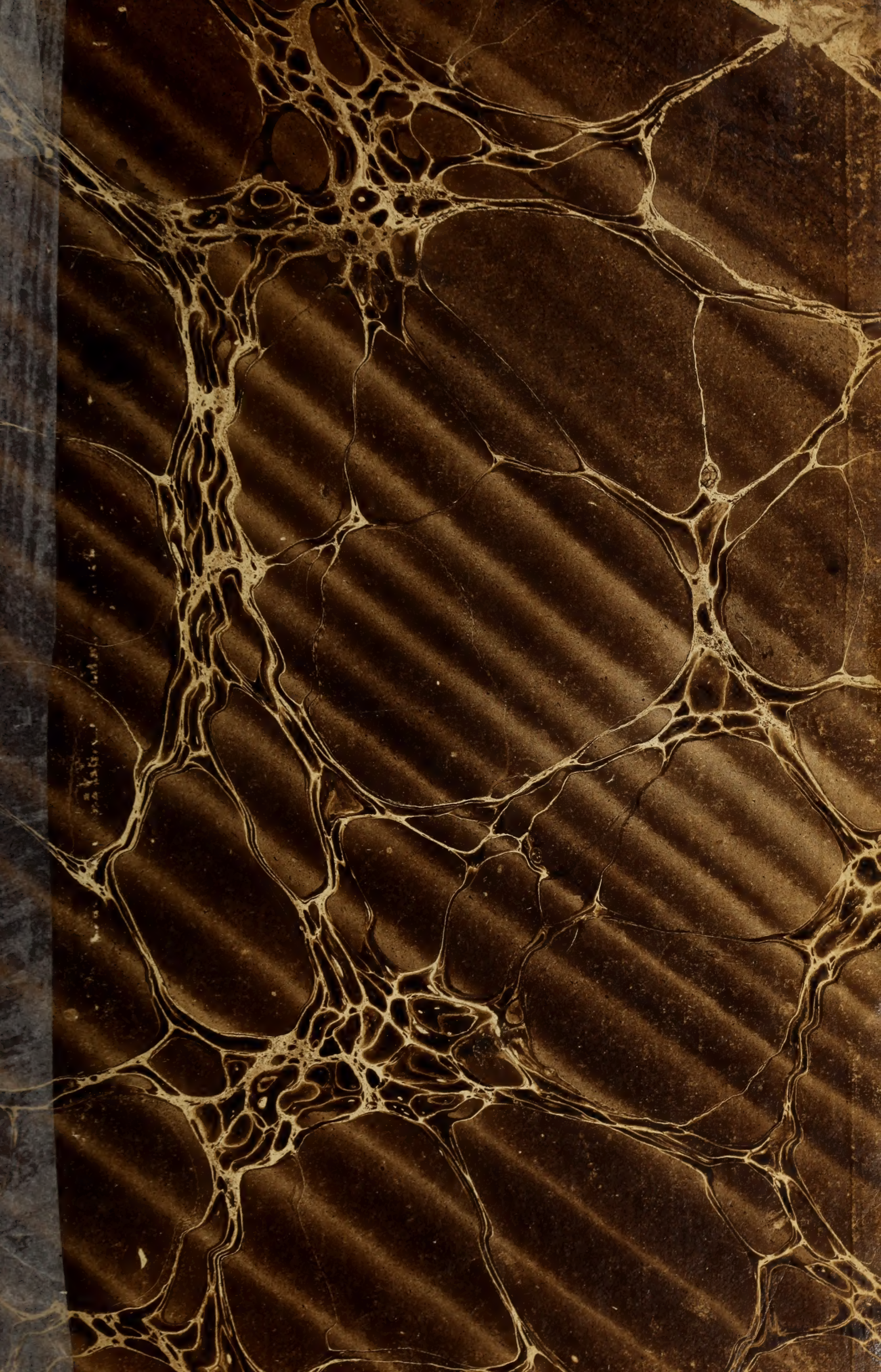
ETABL. LE LIVRE ROUGE ANVERS.


E D
Reliure Hippolyte GYSELYNCK.
13, Marché aux Oeufs, Anvers
Ord. 20802



6 planches armoiries en couleurs
(familles nobles - corporations
17 planches hors texte, dt 1 pl dépliante)
(vues - portraits etc)

HISTOIRE

DE LA

VILLE D'ANVERS.

Anvers. — Imprimerie de L. J. De Cort, rue de la Princesse, 9.





Chromolith L.STROOBANT à Gand Anvers. J.B.VAN MOL VAN LOY Edr

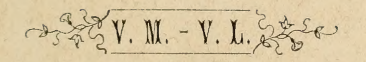
HISTOIRE

DE LA

VILLE D'ANVERS

PAR

EUGÈNE GENS

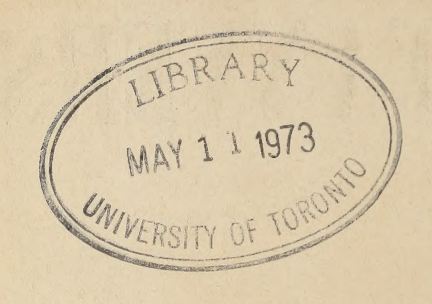


ANVERS

J.-B. VAN MOL-VAN LOY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

COURTE RUE NEUVE, 9

1861


LIBRARY
MAY 1 1 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

A MESSIEURS

LES BOURGMESTRE, ÉCHEVINS & MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL D'ANVERS.

MESSIEURS,

Il y a quinze ans, l'Administration Communale d'Anvers me conféra en quelque sorte le droit de bourgeoisie anversoise, en m'appelant à remplir la chaire d'Histoire et de Géographie à l'Athénée royal de cette ville.

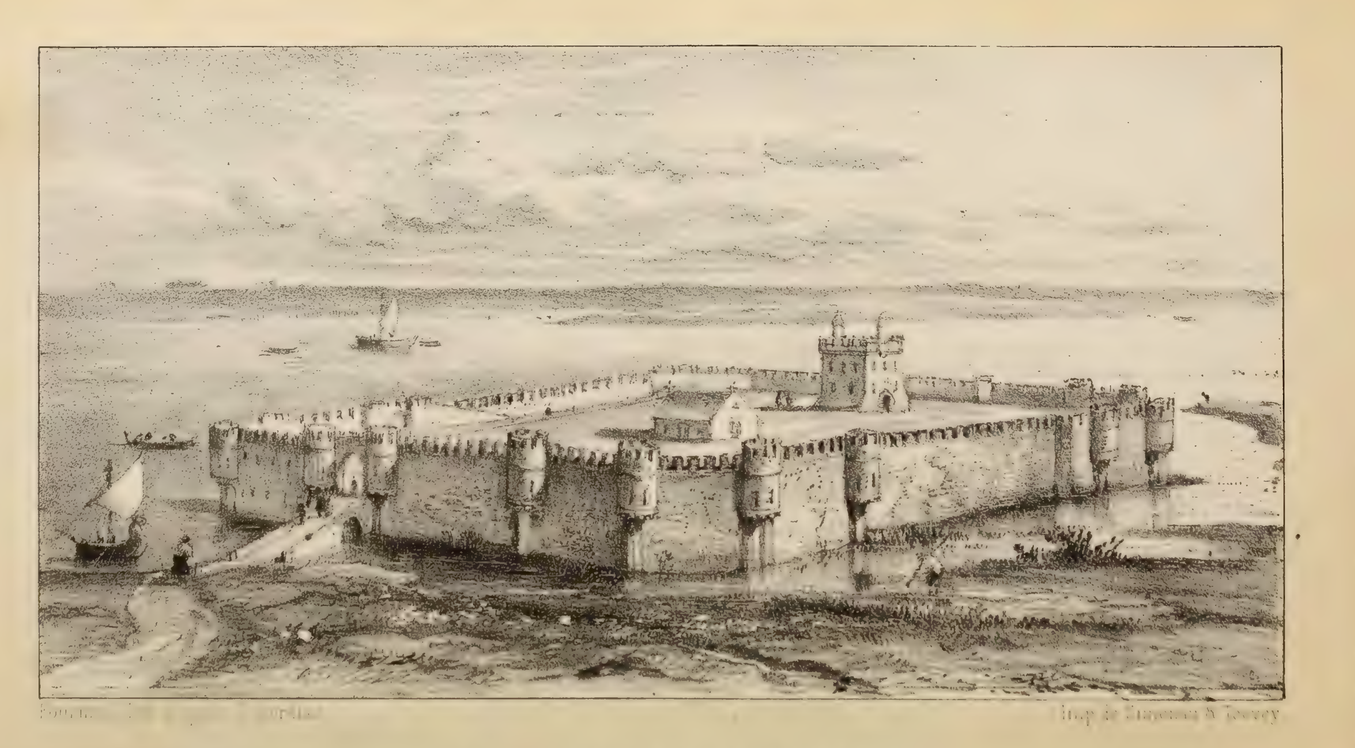
Pour témoigner à ma cité d'adoption ma reconnaissance et mon amour, j'ai voulu, dans la mesure de mes forces, retracer le tableau fidèle d'un passé dont elle a droit d'être fière. Je vous offre aujourd'hui ce livre, à vous, Messieurs, qui présidez à ses destinées avec tant de zèle et de prudence.

J'ai le regret, sans doute, que ma faiblesse ne m'ait pas permis d'élever un monument plus digne d'elle et de vous; mais j'ose espérer qu'en faveur de mes intentions vous daignerez en agréer l'hommage, et me permettre de vous exprimer publiquement les sentiments de respect et de haute estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

EUGÈNE GENS.



LE BOURG AU Xe SIÈCLE

Anvers. — J. E. Van Mol-Van Loy, Édr



CHAPITRE Ier.

ORIGINES. — TEMPS OBSCURS. — LES SAXONS. — LES GANERBIENS.

Le génie des peuples commerçants s'est tout d'abord manifesté dans le choix de leur emplacement. Ainsi, tandis que les peuples guerriers cherchaient les lieux de facile défense, les peuples agricoles les plaines fertiles et abritées, ceux que leurs penchants attiraient vers le négoce se sont établis dans les lieux les plus favorables à leurs transactions, quels que fussent les obstacles que les hommes ou la nature leur opposassent. Au point d'in-

tersection des grandes lignes de caravanes, ils ont bâti Palmyre dans le désert, malgré le soleil torride, malgré le sable, malgré le Simoûn, malgré l'Arabe pillard et vagabond. Ils ont élevé Tyr au milieu de la mer, Alexandrie sur un banc d'alluvions du Nil, Venise dans les lagunes de l'Adriatique, Amsterdam dans les marais de l'Amstel. Et ni la menace périodique des inondations, ni le sol mobile et détrempé des tourbières, ni les fièvres des marécages ne les ont détournés de leur but. Pour vaincre ces obstacles, l'esprit d'association leur a prêté ses forces; ils ont eu pour auxiliaires invincibles la patience que rien ne lasse, la persévérance que rien ne rebute; et ils ont accompli des prodiges dont les résultats ont été, non l'enrichissement de quelques individus, mais la civilisation du monde. L'âpreté au gain, égoïste et mesquine dans les individus, devient sublime dans les masses, quand elle les met aux prises avec les résistances de la nature pour la forcer à se plier à leurs exigences et à leurs besoins.

Les premiers habitants qui vinrent se fixer au lieu où s'éleva depuis la ville d'Anvers, ne furent certainement déterminés dans leur choix que par la convenance de cet emplacement aux besoins de leur commerce. Rien, d'ailleurs, ne pouvait les y attirer. Un air humide, fiévreux, presque toujours chargé de brumes épaisses; un terrain mouvant, coupé de larges flaques d'eau et submergé à chaque haute marée; à perte de vue, des roseaux agités par le vent, au-dessus desquels planaient des essaims d'oiseaux aquatiques : tel était l'aspect que présentait la contrée. Mais à côté de ces désavantages, dont le génie de l'homme devait triompher, se présentait une situation commerciale magnifique. Un fleuve profond et large, navigable en toute saison, dont les bouches joignaient, par des coupures naturelles, à celles du Rhin et de la Meuse, et dont le bassin embrassait, par ses affluents, plus de la moitié de la Belgique actuelle, offrait la plus facile

des communications, d'un côté avec l'Océan, de l'autre avec l'intérieur du pays. Ce lieu semblait désigné par la nature comme la station obligée des marchandises qu'on importait par mer des pays étrangers, ou qui descendaient le fleuve par les bateaux venant du Rupel, des deux Nèthes, de la Dyle, de la Scarpe et de la Lys. Les marais eux-mêmes devaient protéger les établissements commerciaux contre les incursions des barbares. Qu'importaient, après cela, les inondations et les fièvres? Un travail intelligent et opiniâtre devait avoir bientôt raison des unes et des autres.

Quels ont été les premiers habitants d'Anvers? On l'ignore, et nous ne ferons pas perdre à nos lecteurs un temps précieux en nous égarant avec eux, pour le découvrir, dans le domaine sans bornes des conjectures. Quant à la ville elle-même, de profondes ténèbres environnent son berceau, non qu'il remonte à une antiquité très-reculée, mais parce que les documents historiques font complètement défaut. Nous glisserons rapidement sur l'histoire de ces temps incertains, en nous efforçant seulement de saisir tout ce qui pourra jeter quelques lumières sur l'origine des institutions municipales, qui, à Anvers, semblent aussi anciennes que la ville elle-même.

Si quelqu'un des anciens peuples de la Gaule Belgique a compris ce territoire dans ses dépendances, ce furent les Ménapiens; mais ils n'y ont point laissé de traces. Les historiens qui ont fait d'Anvers le séjour des *Ambivarites*, se sont simplement basés sur un rapprochement étymologique, qui se réduit, en dernière analyse, à la conformité de la seule lettre initiale. Les terres élevées et sablonneuses qui bordent au nord la vallée de l'Escaut, furent occupées par les Taxandres, qui leur laissèrent le nom de *Taxandrie*, sous lequel, au moyen-âge, on désignait la Campine. C'est à ce dernier peuple que nous sommes tentés de rapporter

un monument, découvert en 1812 entre les villages de Zundert et de Rysberg, en ouvrant les fossés de la route d'Anvers à Bréda. C'est un autel dédié à la déesse *Sandraudiga*, la Cérès indigente de ces pays stériles. Mais la forme de cet autel et son inscription



latine démontrent qu'il ne fut élevé que sous la domination romaine.

Le séjour, ou plutôt le passage des Romains sur le territoire d'Anvers est attesté par la découverte de quelques autres antiquités, déterrées en 1608 dans l'enceinte de l'ancienne abbaye de St-Michel. Elles consistaient en un cénotaphe de marbre rose, renfermant une urne cinéraire et deux petits bustes, des lampes sépulcrales et des lacrymatoires. A ces vestiges d'un cimetière se joignent quelques traces de l'existence d'un fort, sur l'emplacement actuel d'une partie de la citadelle. Toutefois, l'histoire locale ne mentionne aucun fait antérieur à la période mérovingienne.

Le plus ancien document où Anvers soit nommé, est un diplôme de l'an 726, par lequel un seigneur du nom de *Rohingus*, qui prend le titre de *Prince d'Anvers* et la qualification d'*illuster*

vir, donne à l'apôtre St-Willibrord l'église située dans le Château d'Anvers (*Castrum Antverpis*) et la troisième partie de son tonlieu.

Qui est ce Rohingus? Quelle est la valeur de ce titre de Prince d'Anvers? Ces questions n'ont pu être complètement éclaircies. Quant au Château d'Anvers dont il est fait mention, c'est bien évidemment celui dont quelques ruines subsistent encore dans les environs du Marché-aux-poissons et qu'on appelait le Bourg (*Burgt* ou *Borgt*). L'église donnée à St-Willibrord est celle qu'avait fait bâtir, vers l'an 660, St-Amand, évêque des Tongriens, quant il vint prêcher le christianisme chez les Anversois.

Un fait digne de remarque, c'est que le nom des Anversois se rencontre près d'un siècle avant celui d'Anvers. Le nom des habitants serait-il réellement antérieur à celui de la ville? Dans ce cas tomberait d'elle-même l'étymologie, aujourd'hui généralement adoptée, qui fait dériver le nom flamand *Antwerpen*, des mots *aen 't werf*, au port. Le mot *werf* ou *werp*, pris d'ordinaire dans le sens plus étendu de port, signifie proprement une jetée, un ouvrage de terre avancé dans l'eau. C'est ainsi qu'on nomme encore l'espèce de môle qui fait face à la place Ste-Walburge. Telle dut être, en effet, la forme primitive du port d'Anvers. Les rives basses de l'Escaut, bordées d'une plage limoneuse, ne permettaient pas aux navires, d'un tirant d'eau quelque peu considérable, d'aborder. Une jetée, soutenue par des pilotis, faisant avancer le rivage jusqu'à la partie profonde du fleuve, formait un débarcadère qui répondait aux premiers besoins de la navigation et du commerce. A cette jetée aboutissait une double digue, désignée dans l'ancienne topographie de la ville sous le nom d'*Eyendyk*, se dirigeant à travers les marais, d'un côté vers le *Kiel*, de l'autre vers le village de *Deurne* (*villa Turinum*), deux loca-

lités fort anciennes et relativement importantes à cette époque (1). Tout indique que le *Werf* et cette digue furent construits vers le même temps; or, c'était là un ouvrage très-considérable et qui n'a pu être entrepris et mené à fin que par une population déjà nombreuse et adonnée au commerce maritime. C'est cette population qui est désignée sous le nom d'*Andoverpi* dans la vie de S[t]-Eloi, écrite par S[t]-Ouen vers l'an 650. Dira-t-on qu'avant la construction de ces ouvrages, ce lieu ni ses habitants n'avaient point de nom, ou qu'ils auront changé leur nom ancien à propos de ces mêmes ouvrages? Cela n'est pas probable. Ce n'est donc pas le *Werf*, construit par les Anversois, qui a donné son nom aux Anversois.

Ce n'est pas sans quelque regret, avouons-le, que nous voyons s'évanouir une étymologie qui paraissait si naturelle et si simple. Peut-être, après tout, est-ce la bonne. Mais il s'en est produit une nouvelle qui, pour être plus savante et moins intelligible au vulgaire, n'en est pas pour cela plus mauvaise. Il est nécessaire, pour la faire comprendre, de rappeler le mouvement qui s'opéra dans les populations de nos contrées, durant la période des invasions.

Quand, au milieu du troisième siècle, les Francs vinrent s'établir dans la Taxandrie, toutes les petites tribus d'origine germanique se confondirent avec eux et le plus grand nombre suivit Clodion, Mérovée ou Clovis à la conquête de la Gaule romaine.

Tandis que les Francs, et ce qui restait des anciennes peuplades belgiques, abandonnaient les rives de l'Escaut, il s'était formé dans le Nord une ligue entre les Angles, les Saxons, les Jutes et

---

(1) Dans une chronique du XIV[e] siècle, sur la valeur de laquelle nous ne sommes point fixés, la construction de cette digue est attribuée aux moines du Monastère de S[t]-Frédégand, à Deurne. Or, il est question des Anversois près de 80 ans avant la fondation de ce monastère.

les Frisons. Les Saxons se répandirent le long des côtes de l'Océan germanique, des bouches de l'Elbe à celles de la Somme. Ce littoral est désigné au cinquième siècle sous le nom de rivage Saxon, *littus Saxonicum*. A mesure que les Francs se retirèrent, les Saxons pénétrèrent dans l'intérieur des terres, occupèrent les îles de la Zélande et les deux rives du bas Escaut. Leur nombre allait toujours grossissant, mais cette invasion trouva un dérivatif lorsque les aventuriers conduits par Hengist et Horsa, eurent abordé en Bretagne et fondé le royaume de Kent (455). Ceux qui demeurèrent sur le sol de la Belgique y avaient apporté avec eux les habitudes d'indépendance et les libres institutions de la Germanie. Fondant leur liberté et leur force sur l'esprit d'association, ils formèrent ces *Ghildes* puissantes que Charlemagne lui-même ne put dissoudre, et dont la forte organisation les sauva plus tard de la tyrannie féodale. Une autre institution dont les Saxons semblent pouvoir revendiquer l'honneur, est celle des *Ganerbiats* (Ganerben), vastes associations d'hommes libres et possesseurs de biens, formées dans le but de résister aux brigands, si nombreux et si redoutables à une époque où le seul droit respecté était celui de la force, et où quiconque portait une arme se prévalait hautement du droit du poignet (*Faustregt*). Les membres de ces associations, dont les plus anciennes apparaissent dans le nord de la Germanie, vivaient en communauté dans des châteaux-forts, où ils mettaient à couvert leurs richesses et leurs familles. Justement fiers de leur liberté, ils considéraient comme une sorte de titre de noblesse ce nom de Ganerbiens, ce qui a fait croire à tort à quelques historiens que c'était une association de nobles. Le mot *Ganerben* semble provenir du celtique *Gan*, identique à l'allemand *an*, au Hollandais et au Flamand *aan* ou *aen*, syllabe préfixe marquant une idée d'accession ou de réunion — et de *erben*, héritages; il signifierait donc l'union des héritages. Dé-

pouillé du signe de la prononciation gutturale, ou simplement ramené à la forme allemande, *Ganerben* devient *Anerben*, et avec la prononciation dure du *b*, *Anerpen*. Si l'on joint à cette remarque que, dans les anciens écrivains on rencontre aussi souvent le nom d'Anvers écrit *Anwerp* que *Antwerp*, il sera facile de reconnaître, dans la population primitive du sol Anversois, un Ganerbiat, *Anerp*, dont les membres, suivant le mode de désinence propre au bas-Allemand, se sont appelés *Anerpenaers*. La prononciation locale y aura introduit le *t* et le *w;* la forme la plus ancienne serait donc *Anwerp*, qui se retrouve dans le français *Anvers*.

Cette étymologie, comparée à celles que nous avons citées plus haut, nous semble réunir tous les caractères de vraisemblance et de convenance qui, en l'absence de certitude, peuvent établir la probabilité. Elle est dans un rapport très-direct avec les destinées d'une ville de commerce, et si elle venait à fixer toutes les opinions, elle consacrerait, pour notre active et libre cité, une origine digne d'elle.

Sans soulever entièrement le voile qui recouvre nos origines, cette conjecture les éclaire d'une vive lumière et se trouve en parfait accord avec le peu de renseignements que fournit l'histoire. Ainsi, les Ganerbiens ou Anverpiens, de race Anglo-Saxonne, établis sur la rive droite de l'Escaut, dans un lieu favorable au commerce maritime, d'une défense facile puisqu'il formait une sorte d'île entre le fleuve et une vaste contrée submergée, y auront mis leurs établissements à couvert derrière de solides murailles crénelées et flanquées de tours. De là le *Castrum Antverpis*, dont la construction pourrait bien remonter à la fin du VIIe ou aux premières années du VIIIe siècle. Le Rohingus qui s'intitule en 726 prince d'Anvers, n'est autre chose, comme son nom l'indique, qu'un chef Saxon. D'ailleurs, son di-

plôme est daté de *Weimodum*, aujourd'hui Brême sur le Wéser. C'était le chef des Ganerbiens de l'Escaut, unis par fédération à d'autres associations de ce genre, établies sur le Wéser, l'Elbe et le Rhin.

Ainsi s'expliquent à la fois et le nom d'Anvers, et l'édification du Château, berceau de la ville, et, comme nous le verrons plus tard, l'existence, plusieurs siècles avant l'organisation de la commune, d'un échevinage conforme aux vieilles coutumes de la Germanie.

Mais à quelle époque le Ganerbiat a-t-il été établi sur le bord de l'Escaut? Il n'est pas possible de répondre à cette question d'une manière précise; nous ne pouvons qu'indiquer vaguement, et comme une présomption, la seconde moitié du VIe siècle.

Nous ne pouvons ni passer entièrement sous silence, ni rapporter sérieusement une autre étymologie, reléguée aujourd'hui parmi les contes de bonne-femme, mais qui fut, pendant plus de trois siècles, populaire à Anvers. Voici la fable rapportée par Lucius de Tongres, Nicolas le Clerc (1), Jean le Maire, Chrétien Massæus, Barlandus, Richard de Wassebourg et François de Rosières, archidiacre de Toul, surnommé l'archimenteur. Ces historiens transcendants racontent donc qu'autrefois le Château d'Anvers était la résidence d'un géant terrible, appelé Druon Antigon, qui prélevait pour droit de passage, sur tous les marchands qui remontaient ou descendaient l'Escaut, la moitié de leurs marchandises. Aux récalcitrants et à ceux qui essayaient de le tromper, il confisquait le tout et, pour les punir, leur coupait la main droite, qu'il jetait dans le fleuve. Peut-être les Anversois gémiraient-ils encore sous cette effroyable tyrannie, si le fameux *Salvius Brabon*, roi de Tongres et époux

(1) Secrétaire de la ville d'Anvers, mort en 1351.

de Swana, cousine de Jules-Cæsar, ne l'eut à la fin occis, et, lui appliquant la loi du talion, ne lui eut à son tour coupé la main pour la jeter dans l'Escaut.

En récompense de cet exploit, Jules-Cæsar créa Salvius Brabon duc de Brabant et lui donna Anvers à titre de Marquisat du St-Empire.

Des mots *Hand*, main, et *Werpen*, jeter, est venu tout naturellement le nom d'*Antwerpen*. De là aussi le château du géant et les deux mains coupées qui figurent dans les armoiries d'Anvers. On le voit : rien n'est plus simple, et de cette façon les mystères de nos origines s'éclaircissent comme par enchantement.

Si, pour quelques personnes, cette fable ridicule conservait encore le charme poétique d'une vieille légende, nous ne pourrions même leur laisser cette illusion. C'est tout simplement l'invention grossière d'un chroniqueur ignorant qui, pour suppléer au silence de l'histoire, a fait appel à son imagination, bourrée de souvenirs classiques mal digérés. Loin que la légende ait donné son nom à la ville, c'est le nom de la ville qui a fourni l'idée première de la légende. C'était le siècle d'or des historiens que celui où, quand l'histoire leur faisait défaut, il leur était permis de l'inventer.

Des écrivains sérieux, prenant cette fable pour une tradition populaire, ont essayé de lui trouver une base historique. Ils font remarquer que le mot *Reus* (géant), n'est qu'un dérivatif de *Rhos*, *Rus* (Russe); qu'il est fort possible qu'on ait désigné sous ce nom, soit les premiers habitants du Château, venus du Nord, soit les Nordmans, qui prélevaient un droit sur les navires naviguant sur l'Escaut; que la mémoire du peuple a pu, longtemps après, conserver le souvenir de ces forbans, dont les proportions auront été exagérées par la terreur, au point

qu'on en fit des géants. Nous admettons volontiers que telle ait été en général l'origine des *Reuzen*, mais quant au géant d'Anvers, nous croyons qu'il ne remonte pas aussi haut, et nous persistons à en faire honneur à l'imagination de quelque pédant du XIIIe siècle.



CHAPITRE II.

PREMIERS APÔTRES. — LE BOURG. — LES NORDMANS.

Des missionnaires chrétiens, venus de Rome ou de la Grèce, avaient pénétré dans la Belgique dès le troisième siècle. Mais la langue qu'ils parlaient n'était guère comprise que des Romains. Aussi est-ce parmi eux qu'ils semblent exclusivement avoir opéré des conversions; car, à la retraite des Romains et à l'arrivée des Francs, toute trace de christianisme disparaît. Après la conversion des Francs, les prédications recommencèrent avec plus de succès. Des évêques régionnaires s'établissent chez les Nerviens, les Tongres, les Trévires, les Morins et les Atrébates. Tournay, Maestricht, Trèves, Thérouanne, Arras, deviennent autant de centres d'où partent sans cesse d'infatigables et courageux missionnaires, ensemble évêques et apôtres, pour aller catéchiser les rudes habitants des campagnes et des bourgs voisins. Ils allaient à pied, appuyés sur un bâton à crosse recourbée et portant avec eux la pierre consacrée sur laquelle ils accomplissaient le divin sacrifice (1). Sans autres armes que la parole,

(1) On montre à Maestricht la canne (*baculus*) de St-Servais et l'autel portatif (*altare portatile*) dont il se servait dans ses missions.

ils renversaient le formidable amas de superstitions qui s'était formé sur notre sol du mélange du polythéisme romain avec les croyances odiniques et celtiques. Parfois, pour prix de leur zèle, ils recueillaient la palme du martyr, comme St-Liévin, massacré par les paysans de Houthem, aux environs de Gand.

Le premier de ces apôtres qui vint visiter les Anversois, fut St-Eloi, évêque de Noyon et de Tournay, qui, vers l'an 406, descendit des sources de l'Escaut jusqu'à son embouchure. St-Ouen, son disciple et son ami, qui fut élevé plus tard au siége épiscopal de Rouen, écrivit sa vie. En racontant l'apostolat de St-Eloi, il parle des Anversois comme d'un peuple barbare, chez qui la lumière de l'évangile n'avait jamais pénétré, et qui opposa aux prédications du saint la plus vive résistance (1). Il nous a conservé une allocution pastorale, adressée aux Flamands et aux Anversois, qui offre un curieux tableau de la situation morale des riverains de l'Escaut en ce temps-là (2). On y trouve la preuve que ceux mêmes qui acceptaient la foi nouvelle, ne renonçaient pas pour cela à leurs anciennes superstitions, dont ils faisaient avec les dogmes chrétiens un bizarre et monstrueux mélange.

A St-Eloi succéda St-Amand, évêque de Tongres ou de Maestricht, que les hagiographes regardent comme le véritable apôtre des Anversois. Il fonda, vers 660, l'église comprise dans l'enceinte du Bourg, et dédiée aux apôtres St-Pierre et St-Paul et

---

(1) ...*Flandrenses, atque Andoverpienses, Frisones et Suevi et barbari quique circà maris littora degentes, quos velut in extremis remotos nullus adhuc predicationis vomer impresserat, primò eum hostili animo et adversa mente susceperunt.* Et ailleurs : « *Jugi instantiæ Andoverpis decertavit.* » Vita sancti Eligii, apud S. Audoeno, lib. II., Cap. 3 et 15. Acta SS. Belgii, tom. 3.

(2) Ce discours est trop connu pour que nous le reproduisions ici. On en trouvera le texte dans Schayes, *la Belgique avant et pendant la domination romaine*, t. II, et la traduction dans Edw. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre* et dans l'*Histoire d'Anvers* de M. Le Poitevin de la Croix.

plus tard à Ste-Walburge. En 693 arrivèrent des moines irlandais du monastère de St-Colomban, et, selon toute apparence, St-Willibrord, l'illustre apôtre des Frisons, prêcha aussi à Anvers. Ce n'est donc qu'au VIIIe siècle que s'acheva la conversion des Anversois au christianisme.

S'il faut en croire la chronique manuscrite que nous avons citée plus haut (1), les moines du monastère de St-Frédégand, à Deurne, contribuèrent activement à la propagation du christianisme dans ces contrées. Voici ce passage : « Ensuite est venu » St-Willibrord, qui a converti tout le Brabant au christia- » nisme. Et alors fut fondé dans cette franchise de Deurne » un couvent de l'ordre noir (ordre de St-Benoît), et ces » moines allaient avec un très-grand zèle répandre partout la foi » chrétienne. Ils percevaient les dîmes et firent construire la » digue de Deurne vers le Bourg, qu'on nomme *Eyendyk*, pour » l'entretien de laquelle on payait au pont de Deurne un droit » de barrière que les moines percevaient. »

Le pays fut encore redevable à l'influence de ces moines d'un autre bienfait. Après avoir rapporté la fondation du chapitre de Notre-Dame, le même chroniqueur ajoute :

« En reconnaissance de ce que ces moines et ces chanoines » avaient fait pour le service de Dieu, le peuple s'en alla tra- » vailler pour eux, et même on alla endiguer le *Waterland*, de » manière que la marée ne put plus venir jusqu'à Deurne et » que tout ce pays fut desséché (*was doen al drooghe rietlant*) » et devint habitable. »

Ainsi, la conversion d'une grande partie de ses habitants au christianisme, la construction d'une digue ou chaussée faisant

---

(1) Elle est rapportée dans le *Register der Oude Mandementen*, aux archives de la ville et citée par MM. Mertens et Torfs, tome 1, p. 129 et 130.

communiquer le Bourg avec la terre-ferme, l'endiguement et la conquête sur les eaux d'une vaste étendue de marais, formant aujourd'hui les Polders de Merxem, Eeckeren, Wilmaersdonck, Oorderen et Austruweel, tels seraient les bienfaits dont le pays serait redevable au monastère de Deurne. Pour qui connaît les services rendus dans toute l'Europe par l'ordre des Bénédictins, il n'y a rien là qui puisse être un sujet d'étonnement.

On ne sait rien de l'histoire d'Anvers durant les années qui précédèrent l'arrivée des Nordmans. La mention d'un droit de tonlieu en l'an 726 est une preuve évidente d'un commerce d'une certaine importance. Toutefois ce n'était encore qu'une très-petite bourgade, dont la population ne s'élevait guère qu'à quelques centaines d'habitants, exclusivement livrés au commerce et à la pêche. Peut-être quelques troupeaux erraient-ils dans les pâturages, déjà mis à l'abri des inondations de l'Escaut par la construction de la digue d'Eyendyck.

Cette prospérité naissante fut brusquement interrompue par l'arrivée des Nordmans. Ces pirates, maîtres de l'île de Walcheren depuis l'an 829, s'emparèrent en 837 du château des Anverpiens, pillèrent et incendièrent leurs habitations et renversèrent l'église bâtie par St-Amand. Ils remontèrent la rivière de Schyn, alors navigable, jusqu'à Deurne, où ils détruisirent le monastère de St-Frédégand. Par le Rupel et les deux Nèthes, ils pénétrèrent jusqu'à Lierre et à Malines, qui subirent le même sort. Ils revinrent ensuite mettre leur butin à l'abri dans le château d'Anvers, dont ils relevèrent les murailles et auquel ils ajoutèrent probablement de nouvelles fortifications. Les antiquaires croient reconnaître, dans les vestiges encore existants de ce vieux *burg* l'ouvrage des Nordmans.

Nous avons vu que ce château existait déjà, un siècle aupar-

avant, au temps de S[t]-Willibrord, mais que la date de sa construction était incertaine. On ne peut également établir que des conjectures sur sa forme primitive, car, quelle que fût sa solidité, il dut subir dans cette longue suite de siècles qu'il traversa, de nombreuses modifications, principalement à l'époque où il devint le chef-lieu d'un Marquisat impérial.

Tel qu'il nous apparaît sous sa dernière forme, le château d'Anvers consistait en une enceinte demi-circulaire, dont la corde regardait le fleuve, et formée d'une épaisse muraille, flanquée de tours couronnées de créneaux. Les pierres semblent provenir des carrières du Hainaut, aux environs de Tournay, d'où il était facile de les transporter par eau.

Les débris qui subsistent encore, consistent en une partie du mur d'enceinte du côté sud, une porte à voûte ogivale, et des restes plus ou moins considérables de quatre tours. La seule partie visible est la porte sous laquelle passe la *Rue de la prison*, et le pan de mur qui regarde le Marché-aux-poissons et sur lequel s'élève la vieille prison du Steen. On peut suivre aisément la trace du reste de son enceinte : les rues *Pont des anguilles* et *Fossé du Bourg* en marquent les fossés extérieurs. Du côté de l'Escaut ses ruines ont été rasées pour faire place au large quai qui s'étend de la jetée du *Werf* à la place S[te]-Walburge.

Nous ne pouvons reconnaître, avec les derniers historiens d'Anvers (1), dans la voûte ogivale de la porte du Bourg un ouvrage des Nordmans. Elle appartient, selon nous, à une restauration bien postérieure et qui ne remonte pas au-delà de la première moitié du XIII[e] siècle.

---

(1) Marshall, Mertens et Torfs.

Au-dessus de la clef de voûte se trouvent les restes mutilés d'une petite figure, qui n'a pas moins exercé la sagacité des antiquaires. Tous s'accordent à y voir l'image d'une ancienne divinité scandinave. Son état de dégradation actuel permet à peine d'en distinguer le contour. Le peuple la désignait sous le nom de *God Semene* et le souvenir s'en conserve encore de nos



jours dans cette interjection familière : « *Och Semene God!* » marquant la surprise ou la pitié. Le dieu *Semen* n'était autre chose qu'un symbole génésiaque, une sorte de priape boréal. En 1587 ou 88, les RR. PP. de la Société de Jésus en firent abattre toutes les parties saillantes, à cause de son indécence. Dans les siècles naïfs du moyen-âge, nos pères, moins faciles à effaroucher, n'y avaient pas vu sujet de scandale.

Outre cette porte ogivale, le bourg avait encore deux autres portes, ouvertes à une époque postérieure, l'une à l'est, vers la ville, dans la direction de la *Rue du sac*, l'autre donnant sur le *Werf*.

Au centre du bourg se trouvait l'église des SS.-Pierre et Paul, dont on voit encore quelques débris au fond de la place de ce nom. On sait que les Nordmans, sectateurs farouches du sanguinaire Odin, prenaient surtout plaisir à profaner les objets d'un culte qui leur faisait horreur et à convertir en rateliers pour leurs chevaux les pierres consacrées des autels. Tel fut sans doute le sort de l'église du Bourg. Après la retraite de ces barbares, elle fut rétablie par les moines de l'abbaye d'Epternach, auxquels St-Willibrord l'avait léguée par testament. Ceux-ci la cédèrent aux moines d'Afflighem, qui la laissèrent tomber en ruines. En 1256 elle fut rebâtie et érigée en paroisse, sous l'invocation de Ste-Walburge. Suivant la légende, Ste-Walburge avait habité longtemps la crypte de cette église, où plus

tard reposèrent ses reliques. Agrandie successivement en 1501, 1506 et 1574, elle avait été complètement restaurée dans les années 1735 et 1737. Les républicains français la fermèrent en 1796; en 1802, on en fit un entrepôt pour la douane, et enfin, en 1813, elle fut vendue pour être démolie. Avec elle disparut la plus ancienne église d'Anvers, et l'une des plus anciennes du pays.

Une partie des murailles du Bourg a été enclavée dans la construction de la prison dite *de Steen*. Dès le XIIe siècle il existait là un bâtiment féodal ayant la même destination. Jean II, duc de Brabant, y fit enfermer les Malinois faits prisonniers auprès de Rupelmonde en 1303. Au XIIIe siècle déjà le Steen servait de prison communale. Il fut restauré ou plutôt complètement rebâti en 1520; c'est de ce temps que date l'édifice que nous voyons aujourd'hui. Sur ses sombres murailles planent d'effrayants et lugubres souvenirs, qui presque tous se rattachent à la sanglante période de réaction qui suivit l'insurrection des Pays-Bas contre la tyrannie espagnole. Les cachots souterrains, absolument privés de lumière, et où l'air nécessaire à la respiration ne pénétrait que par de petits trous ménagés entre les épaisses ferrures des portes, ont conservé leur aspect sinistre qui donne le frisson. Dans l'une de ces géhennes se trouvaient les poteaux, garnis de carcans et de crampons de fer, où l'on attachait les prisonniers; dans une autre on conserva longtemps les crocs, les poulies, les lourdes pierres garnies d'anneaux, effroyables instruments des tortures. Une troisième, plus étroite, plus noire, plus sinistre encore que les autres, servait aux exécutions secrètes. Là on décapitait, on noyait dans des cuves, ou l'on torturait jusqu'à la mort les malheureuses victimes dont on voulait dérober le supplice à la pitié ou à l'indignation publique. Leurs gémissements et leurs

cris s'amortissaient dans la formidable épaisseur des murs.

Le Bourg renfermait un autre édifice que la légende citée plus haut désignait comme ayant été la demeure du fameux géant Antigon, et désigné encore de nos jours sous le nom de *Reuzenhuis*. Quelle qu'ait été sa destination dans le temps où il y avait encore des géants, le *Reuzenhuis* était dans les temps historiques une commanderie des chevaliers de l'ordre teutonique, qui ne fut d'abord qu'une succursale de la commanderie de Pitzenbourg, à Malines. Une charte du duc Jean I, de l'an 1284, vend au commandeur et aux chevaliers de la maison de sainte-Marie, à Coblentz, un fonds situé dans le Bourg d'Anvers et acheté aux héritiers de Gérard d'Anderstat. En 1297 Jean II accorda aux chevaliers l'autorisation de bâtir sur les murs du Bourg, aussi loin que leur fonds y était contigu, pourvu que les constructions ne nuisissent point à sa défense. C'est en vertu de cet octroi, et par conséquent dans les dernières années du XIIIe siècle, que fut élevée la maison que nous voyons aujourd'hui. Quand les souverains du Marquisat ou leurs vicaires venaient à Anvers, c'est là qu'ils descendaient. Toutefois elle a subi depuis ce temps de nombreux changements; par exemple la grande porte, surmontée de la statue de Druon Antigon, est un ouvrage du XVIIe siècle (1).



Il y a peu d'années l'on voyait encore, à l'angle de la *Rue*

(1) Les lignes qui précèdent étaient écrites quand, dans la nuit du 20 Juillet 1856, un épouvantable incendie détruisit complètement cet édifice, qui avait été affecté à une rizerie. Il a été reconstruit sur un autre plan.

aux nattes et de la place Ste-Walburge, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'entrepôt de l'octroi, l'enceinte ruinée du *Vierschare.* C'était le tribunal où les échevins d'Anvers rendaient la justice en plein air, selon la vieille coutume germanique. Quatre bancs de pierre disposés en carré constituaient ce primitif prétoire, et lui donnaient son nom. (Le mot *scarre*, autrefois *scarne*, signifie banc, d'où *vierscarre*, quatre bancs.) La



vierschare (dans les diplômes latins *virscarnia* et *quatuor scamnis*) était la réunion du tribunal des échevins au grand complet, en séance solennelle. L'un des bancs était occupé par les échevins, vis-à-vis d'eux siégeait l'écoutète, chargé de maintenir l'ordre public et d'exécuter les jugements. Aux deux bancs de côté se trouvaient le plaignant ou demandeur, et le prévenu ou défendeur.

Les bâtiments ruinés que nous avons vu démolir et dont nous reproduisons le dessin, dataient de 1559.

Enfin le Bourg renfermait un refuge de l'abbaye d'Affli-ghem, situé Rue aux nattes, au côté nord du *Reuzenhuis*.

Tels sont les principaux édifices qui se pressaient dans l'enceinte étroite de ce château, dont les épaisses murailles semblaient leur assurer une double protection. En effet, quand la ville se fut étendue au dehors et se fut constituée en commune, le Bourg garda en quelques points un droit distinct. C'est ce qui ressort de plusieurs actes, et notamment d'une charte d'Antoine de Bourgogne, de l'an 1410. Nous y voyons que le duc (suivant l'usage établi par les ducs de Brabant ses prédécesseurs) y entretenait un Châtelain, dont les rapports avec *les bonnes gens de la loy d'Anvers* étaient nettement déterminés. Les ducs avaient le droit de fermer, quand bon leur semblait, les portes du Château et pouvaient ainsi couper la communication de la ville avec le *Werf* ou port, droit dont le duc Antoine promet de ne plus faire usage : « Sinon que nous soyons en » nostre personne en nostre chastel ou que nous ayons guerre » ouverte ou manifeste, èsquel cas nous ferons et pourrons » faire fermer les dictes trois portes en la manière que bon » nous semblera. »

Le Bourg d'Anvers subsista dans son entier jusqu'à la fin du XVe siècle. En 1410, le duc Antoine l'avait fait restaurer. Il en restait au XVIIe siècle des ruines assez considérables pour qu'on pût se le représenter tel qu'il était du temps des Nordmans. Le trésorier Van Caukercken put en lever le plan et en compléter le dessin, tel que le reproduit notre gravure.

Les Nordmans demeurèrent maîtres d'Anvers même après la défaite de leur chef Godfried, vaincu à Louvain par Arnoul

de Carinthie en 892. Ils ne se retirèrent vraisemblablement qu'après le traité de St-Clair-sur-Epte, par lequel Charles-le-Simple leur abandonna la plus grande partie de la Neustrie sous le nom de Duché de Normandie.



CHAPITRE III.

COMMENCEMENTS DE LA VILLE. — FORMATION DU MARQUISAT. — MAISON D'ARDENNE. — BURGGRAVES D'ANVERS. — HÉRÉSIE DE TANCHELIN.

Pendant près de soixante ans qu'avait duré l'occupation d'Anvers par les Nordmans, il est permis de conjecturer que les institutions du vieux ganerbiat saxon avaient disparues. Mais l'esprit qui avait constitué son essence se retrouva parmi les nouveaux habitants qui vinrent repeupler le Bourg, ou se grouper à l'extérieur, au pied de ses solides murailles.

Toutefois ce ne fut que lentement qu'Anvers put se relever de ses ruines. Pendant tout le cours du Xe siècle son nom n'est pas mentionné; il ne reparaît qu'au moment de son érection en Marquisat du St-Empire. On la considérait toujours comme le chef-lieu de la contrée désignée, depuis le temps des Mérovingiens, sous le nom de *pays de Ryen*, *pagus Ryensis*. Ce pays était compris dans le royaume d'Austrasie et plus tard dans la Lotharingie, séparés de la Neustrie par le cours de l'Escaut. Quand Othon I renouvela l'Empire d'occident, qui n'était plus que l'Empire germanique, Anvers forma une Marche ou un Marquisat, limite N.-O. de l'Empire comme la Marche de Brandebourg en formait la limite N.-E.

Le marquisat d'Anvers était divisé en neuf cantons ou quartiers. D'après le recensement de 1435, le premier comprenait Anvers, Lierre, Herenthals et vingt villages; le deuxième, la franchise de Gheel, une des plus anciennes du Brabant, avec seize villages; le troisième, la mairie de Santhoven, qui avait ses coutumes particulières, avec dix-neuf villages; le quatrième, le pays d'Arkel ou d'Artselaer, avec onze villages; le cinquième, le pays de Ryen, avec quinze villages; le sixième, la franchise d'Hoogstraeten, avec dix-sept villages; le septième, la franchise de Turnhout avec la ville de Turnhout et douze villages; le huitième, la baronnie de Breda avec la ville de Breda et douze villages; la seigneurie de Bergen-op-Zoom, avec la ville de ce nom et treize villages, formait le neuvième et dernier quartier.

En 1008 le marquisat d'Anvers fut donné à Gothelon, comte d'Ardenne et de Bouillon, qui devint duc de Basse-Lotharingie ou de Lothier à la mort de son frère Godefroid-le-Pacifique. Depuis ce temps le titre de Marquis d'Anvers demeura uni à celui de duc de Lothier, et quand Godefroid VI, le héros immortel de la première croisade, mourut sans postérité sur le trône de Jérusalem, le Marquisat et le Duché passèrent d'abord aux mains de Frédéric, comte de Limbourg, puis à celles de Godefroid-le-Barbu, comte de Louvain (1106).

Peu de faits particuliers ont signalé l'histoire d'Anvers pendant le cours du XIe siècle. Les populations n'ont encore aucun rôle politique; elles s'effacent derrière la personnalité brillante de leurs ducs. Elles apparaissent confusément et dans l'ombre comme le fond obscur sur lequel se détachent quelques figures héroïques et chevaleresques. Il n'entre point dans notre plan de raconter les faits et gestes de tous les marquis d'Anvers. Ce serait faire l'histoire de la Lotharingie et quelquefois celle

du monde. Nous n'avons pas besoin, d'ailleurs, de remplir, par des faits étrangers à notre sujet, les lacunes que présente notre histoire locale : pour quelques pages vides et décolorées, elle nous en offrira bientôt en abondance où la seule fidélité du récit suffira pour soutenir l'intérêt. Nous ne mentionnerons que les événements où Anvers se trouva mêlée d'une manière plus ou moins active.

Gothelon, premier marquis d'Anvers, que quelques historiens appellent Gothelon-le-Grand, avait réuni en 1034 la haute et la basse Lotharingie. Il mourut en 1044, laissant la basse Lorraine à son fils aîné Godefroid IV et la Lorraine Mosellane à son second fils Gothelon, surnommé l'Indolent. Godefroid, mécontent de ce partage, leva contre l'Empereur Henri III l'étendard de la révolte. Il tenta, mais inutilement, de réunir les deux Lorraines. L'Empereur, indigné, le dépouilla de la Lorraine inférieure, qu'il donna à Gothelon, et investit de la haute Lorraine le comte Albert d'Alsace. A la mort de Gothelon (1046) l'Empereur disposa encore de la basse Lorraine en faveur de Frédéric, fils du comte de Luxembourg. Godefroid essaya alors de ressaisir son héritage par la voie des armes. Il fit alliance avec Baudouin V, comte de Flandre, et Thierry IV, comte de Hollande, et déclara la guerre à l'Empereur. Il en résulta une longue suite d'hostilités, dont le Brabant, la Flandre, le Hainaut et l'Ardenne furent successivement le théâtre. Nous n'en mentionnerons qu'un épisode.

Au printemps de l'année 1047, Frédéric, pressé par Godefroid et le comte de Flandre, vint se renfermer dans le château d'Anvers. Godefroid et le comte l'y assiégèrent. Frédéric, par une défense vigoureuse, réussit à faire traîner le siége en longueur, ce qui permit aux seigneurs lorrains, restés fidèles à l'Empereur, de se rassembler pour venir au secours des assiégés. Le comte de Flandre et Godefroid abandonnèrent alors le siége d'Anvers;

mais ils continuèrent à se tenir en état de guerre ouverte avec l'Empire.

On ne connaît pas les détails de ce siége, qui ne fut vraisemblablement qu'un blocus. Les assiégeants durent se contenter d'incendier les habitations d'ouvriers qui se trouvaient en dehors du Bourg, le long de la digue d'Eyendyk, et d'empêcher les ravitaillements, ce que le comte de Flandre, avec ses navires, pouvait faire aussi du côté du fleuve.

Peu de temps après, Henri III mourut, laissant, sous la tutelle de l'Impératrice et du pape Victor II, la couronne impériale à un enfant de six ans, qui régna sous le nom de Henri IV. Il était urgent de pacifier les grands vassaux de l'Empire. Un congrès fut convoqué à Cologne, et l'on y échangea des propositions d'arrangement. Baudouin fut confirmé dans la possession de la Flandre impériale, et Godefroid obtint la survivance du duché de Basse-Lorraine et du marquisat d'Anvers. Frédéric de Luxembourg mourut en 1065; le prince ardennais rentra alors en possession de l'héritage paternel, dont il jouit paisiblement jusqu'à sa mort (1070).

Son fils Godefroid V, surnommé le Bossu, lui succéda. C'était un prince d'un esprit distingué, dont les qualités morales compensaient la difformité physique. Il périt lâchement assassiné dans le château d'Anvers, en 1076. A tort ou à raison, la voix populaire accusa Robert-le-Frison, comte de Flandre, d'avoir armé le bras de l'assassin.

Il avait adopté et institué héritier de ses domaines, le jeune Godefroid, fils de sa sœur Ide et d'Eustache, comte de Boulogne et de Lens. Avait-il pressenti les hautes destinées de cet enfant, auquel était réservé la gloire la plus éclatante et la plus pure de l'histoire du moyen-âge?

Cependant, le dernier Duc ne laissant point d'héritier direct,

la Lotharingie devait, d'après la loi féodale, faire retour à l'Empire. Henri IV en investit son fils Conrad; mais, pour ne point s'aliéner un vassal aussi puissant, il eut égard à l'adoption de Godefroid de Bouillon en lui donnant l'investiture du marquisat d'Anvers. C'est peut-être à cet acte de justice que l'Empereur, dans sa lutte contre Grégoire VII, dut la fidélité et le secours de la vaillante épée du futur roi de Jérusalem.

Lorsqu'en 1093 Henri IV, excommunié par le pape, vit se révolter contre lui son propre fils, il lui enleva le duché de Basse-Lotharingie pour le donner au duc de Bouillon, qui l'avait délivré d'un compétiteur à la bataille de Mulsen en enfonçant la lance de son drapeau dans la poitrine de Rodolphe de Souabe, et qui avait conduit les troupes impériales victorieuses jusque dans les murs de Rome. Ainsi le marquisat d'Anvers se trouva réuni de nouveau, pour n'en plus être séparé, au Duché de Basse-Lotharingie.

Nous voici arrivés à l'époque de la première croisade. Nous savons qu'un certain nombre d'Anversois suivirent la bannière de leur prince dans cette glorieuse expédition, mais l'histoire ne nous a pas conservé leur nom. On sait aussi que, lorsque la grande armée des Croisés arriva près des côtes de la Cilicie, elle y fut rejointe par des pirates qui, depuis huit ans, croisaient dans les mers d'Orient et s'étaient enrichis des dépouilles des infidèles. Ces pirates étaient des Flamands, des Frisons et des Anversois. Leur chef se nommait Guinemar et, par une singulière coïncidence, on l'appelait, du lieu de sa naissance, Guinemar de Bouillon. Ils abandonnèrent leurs navires pour suivre l'armée chrétienne à la conquête du St-Sépulcre.

Là se borne à peu près ce que l'histoire nous apprend du rôle joué par les Anversois dans les Croisades. Revenons à l'histoire de la ville.

Pour les princes de la maison d'Ardenne, le marquisat d'Anvers n'avait été qu'une possession lointaine, dont le bénéfice ne consistait qu'en un vain titre et quelques droits de *Winaige* ou de *tonlieu*. Il n'en fut pas de même pour les comtes de Louvain, dont les alleus et les fiefs héréditaires étaient contigus au Marquisat. Aussi voit-on alors la population s'accroître rapidement. Au pied des glacis du Bourg il s'était formé peu-à-peu des groupes d'habitations, qui, dans le XIIe siècle, avaient pris assez d'importance pour qu'on songeât à les entourer de murs. Des habitants de la campagne, ruinés et foulés par les hommes de guerre, y étaient venus chercher la protection du Château. C'était une *villa*, semblable à celles qui se formaient autour des abbayes fortifiées ou des manoirs féodaux. Relativement au Bourg elle formait ce que, dans le latin barbare du moyen-âge, on nommait *bassam curtim*, une basse-cour, *voor-burgt*. Là logeaient les ouvriers et s'exerçaient les petits métiers qui n'avaient pu se caser dans l'enceinte resserrée de la forteresse. En général, avant l'institution des communes, la plupart des arts et métiers s'exerçaient en dehors des villes. Le capitulaire de Charlemagne, intitulé *de villis*, nomme spécialement, parmi les gens de métier attachés à la *villa* : les orfèvres, les maréchaux-ferrants, les tailleurs, les tourneurs, les charpentiers, les armuriers, les passementiers, les oiseleurs, les savonniers et les brasseurs. Et il ajoute : « et tous autres, trop nombreux à énumérer. »

On ne sait exactement en quelle année cette *villa* fut entourée la première fois de remparts. On sait seulement que ce fut sous le règne de Godefroid-le-Barbu (1106-1140). Il est probable que ce rempart n'était qu'un ouvrage de terre garni de palissades et entouré d'un fossé. La *villa* devient alors un *oppidum*. Toutefois ce n'est encore que l'embryon d'une

ville; la nouvelle enceinte ne forme toujours qu'une *cour basse*, dont les habitants sont soumis à la juridiction des échevins du Bourg. Ceux-ci ne sont encore que des assesseurs choisis par le Châtelain parmi les bourgeois pour siéger avec lui en lit de justice.

Il est facile de suivre le tracé de cette première enceinte, ses fossés extérieurs ayant été convertis en canaux, lesquels existent encore en partie, quoique voûtés. Ils donnent leur nom aux rues : *Canal au beurre*, *Canal au sucre*, *Canal des Jésuites*, *Canal des Récollets* et *Canal aux charbons*.

Le Bourg, cependant, demeurait la principale défense de la ville. Les ducs de Brabant en avaient confié la garde, à titre de bénéfice héréditaire, aux seigneurs de Diest, qui s'intitulaient Burggraves d'Anvers. Ces Burggraves recevaient, en l'absence du Duc, l'hommage des hommes de fief et le serment des bourgeois. Ils avaient sous leur autorité la prison du Steen. Mais là, à peu près, se bornait leur pouvoir, qui alla en s'affaiblissant, jusqu'à ne plus former qu'un vain titre, à mesure que s'accrut l'importance de la commune.

Le premier seigneur de Diest qu'on trouve investi du titre de Burggrave d'Anvers, est Arnold, qui vivait en l'an 1268. Sa descendance masculine s'éteignit en 1432 dans la personne de Jean, baron de Diest, burggrave d'Anvers, seigneur de Sichem, Zelem et Hollede. Sa fille Jeanne porta ces dignités dans la maison d'Orange-Nassau par son mariage avec Jean, comte de Nassau Saarbruck. Après avoir subi divers échanges, le burggraviat d'Anvers échut, par voie d'achat, à Guillaume, duc de Juliers, qui l'échangea en 1490 avec Engelbert de Nassau, seigneur de Breda et de la Leck, dont les descendants, aujourd'hui rois de Hollande, portent encore parmi leurs titres celui de Burggraves d'Anvers.

Ces Burggraves avaient sous leur suzeraineté un certain nombre de fiefs, tant à l'intérieur qu'au dehors de la ville.

Ainsi l'on trouve qu'au XIVe siècle, un patricien, du nom de Jean Draek, relevait la maison qu'il habitait à Anvers de Thomas, seigneur de Diest, en sa qualité de Burggrave d'Anvers. Les villes de Lierre et d'Herenthals reconnaissent, dans une lettre du 2 juin 1377, qu'elles sont tenues au *Burgtregt*, c'est-à-dire à l'obligation d'entretenir les fortifications du Bourg d'Anvers, et que, lorsqu'elles en sont requises, elles doivent se rendre en armes sous le commandement du Châtelain : services pour lesquels elles étaient affranchies du paiement du tonlieu appelé *Riddertol*. Beaucoup d'autres localités, parmi lesquelles nous trouvons Malines et Vilvorde, étaient soumises au *Burgtregt;* mais la plupart avaient racheté la corvée de réparer les murs, les tours et les portes, de curer et de nettoyer les fossés (1), moyennant une redevance en argent, qui, à la fin du XIVe siècle, rapportait annuellement au trésor ducal jusqu'à 1500 nobles, d'où cette redevance avait pris le nom de *Nobelgelt*. Les habitants de la ville étaient compris dans cet impôt pour une somme de 880 nobles, en échange desquels ils étaient exemptés, eux et leurs marchandises, des péages perçus sur l'Escaut à Saftingen et à Rupelmonde.

Le Bourg, ou, pour parler plus clairement, la Châtellenie d'Anvers formait un *fief-de-bannière* du St-Empire Romain. Toutefois, ce n'était pas le seigneur de Diest, Burggrave d'Anvers, mais le Marquis du St-Empire qui en était investi;

---

(1) ...*de grechten te ruymen ende te veghen, de muren, poorten ende torens te repareeren, etc.* Charte de Philippe-le-Bon de l'an 1446, aux archives de la ville.

comme aussi c'était le Marquis, c'est-à-dire le duc de Brabant, qui percevait le *Burgtregt*.

Quand la ville se trouva bien entourée de solides fortifications, les ducs de Brabant attachèrent moins d'importance à l'entretien des murailles du Bourg. Ils commencèrent à permettre à des particuliers d'y appuyer d'autres constructions, et même de bâtir par-dessus. Ainsi, en 1287, Jean I permit aux chevaliers teutoniques de bâtir sur les murs du Bourg, pourvu que la construction ne nuisît pas à sa défense; mais il paraît bien difficile que cette condition fût observée. En 1292, le même prince accorda une autorisation semblable à Jean Van Wyneghem. Enfin, par lettres du 18 mai 1481, l'empereur Maximilien et sa femme Marie de Bourgogne vendirent à la ville la propriété, plus onéreuse que productive, des murailles et fossés du Bourg, pour la somme de trois cents livres de Brabant, une fois payées, et une rente annuelle de quinze livres (1).

Au commencement du XIIe siècle, Anvers prospérait, grâce à son heureuse situation, à ses libertés, à l'intelligence commerciale et à l'activité de ses habitants, quand son repos fut violemment troublé par une de ces commotions sociales que l'Église appelle des hérésies, et qui méritent si profondément de fixer l'attention des historiens. Vers l'an 1106 apparut dans ces contrées un personnage du nom de Tanchelin ou *Tanchelm*, dont l'origine est demeurée un mystère. Il n'est pas plus facile de distinguer ses véritables doctrines, au milieu des accusations confuses, et portant moins sur ses doctrines que sur ses mœurs, dont il fut l'objet de la part des écrivains ecclésiastiques. Il

---

(1) BUTKENS, *Trophées du Brabant*, tome I, p. 503.

semble toutefois qu'elles se rattachaient à celles des Manichéens et des Adamites; mais dans les agitations populaires qu'elles excitèrent, on sent vaguement palpiter une question sociale. On y reconnaît les satires violentes contre l'orgueil du clergé et les attaques indirectes contre l'oppression féodale qui avaient suscité la guerre des Albigeois. Ainsi il sapait l'organisation de l'Église par sa base en défendant à ses disciples de payer la dîme. Quant à l'extravagance de la mise en scène, elle s'explique par l'ignorance et la grossièreté des esprits auxquels il s'adressait. On serait tenté de taxer les historiens d'exagération, si les mêmes faits ne s'étaient reproduits à d'autres époques. Tanchelin est le précurseur de Jean de Leyde, et dans l'histoire de son hérésie, on croit lire celle des Anabaptistes.

La facilité avec laquelle ses doctrines se répandirent, donne d'ailleurs une faible idée de l'état moral et religieux des populations de ce temps. Il n'y avait alors à Anvers, pour le service du culte, qu'un seul prêtre; encore le scandale de ses mœurs privées lui enlevait-il tout prestige et toute autorité. Ceux qu'il aurait dû fortifier par son exemple et éclairer de ses lumières, croupissaient dans l'ignorance et le désordre. Ils étaient, pour le hardi novateur, une proie sans défense.

Cependant, il y avait entre Anvers et le Kiel, sur le bord de l'Escaut, une église dédiée à S[t]-Michel, desservie par un chapitre de chanoines, qui rapportait sa fondation à Godefroid de Bouillon en 1096. Quelle fut la conduite de ces chanoines, dans des circonstances si graves pour eux? Demeurèrent-ils paisibles spectateurs de ces désordres, ou ne purent-ils rien faire pour y remédier? Quelle que fût la cause de cette inaction, elle a fait planer sur eux un soupçon de complicité, que rien, il faut le dire, n'autorise à croire fondé.

Du marquisat d'Anvers, l'hérésie de Tanchelin se répandit

dans la Flandre et dans l'évêché d'Utrecht. Les chanoines d'Utrecht écrivirent à l'archevêque de Cologne, leur métropolitain, une lettre qui a été conservée et qui forme le document historique le plus authentique et le plus curieux que nous possédions sur Tanchelin et ses doctrines. Quoique empreint de la haine naturelle que le clergé devait ressentir contre un hérésiarque qui le menaçait à la fois dans son pouvoir temporel et son autorité spirituelle, il porte en même temps un cachet de vérité qu'il est impossible de méconnaître. En voici quelques extraits :

« C'est dans les lieux voisins de la mer, où le peuple » ignorant n'était pas ferme dans la foi, que Tanchelin com- » mença à répandre le venin de son hérésie.

» ...... Et par le moyen de quelques femmes mariées ou » libres, avec lesquelles il entretenait de bien coupables rela- » tions, il parvint à propager peu à peu ses erreurs. Ensuite » il se servit de ces femmes pour attirer leurs maris dans » ses filets.

» Ce n'était plus en secret, ou dans les chambres, mais » sur les toits qu'il prêchait : c'était dans de vastes plaines » qu'il haranguait la foule qui se pressait autour de lui. Sem- » blable à un roi qui va parler à son peuple, il était accom- » pagné de gardes qui portaient son étendard et marchaient » devant lui l'épée nue. Il se montrait en public avec les » insignes de la royauté. Le peuple séduit l'écoutait comme » un ange de Dieu.

» Mais c'était vraiment un ange de Satan. Il prétendait que les » églises de Dieu devaient être considérées comme des lieux de » prostitution; que ce qui se faisait sur l'autel du Seigneur par » le ministère des prêtres était sans effet; que ces cérémonies » étaient des profanations et non des sacrements; que la vertu » des sacrements dépend de la sainteté des ministres.....

» .... En déclamant contre ces vérités et d'autres du même
» genre, le sacrilége détournait le peuple de recevoir le sacre-
» ment du corps et du sang de N. S. Il défendait aussi de
» payer les dîmes aux ministres de l'Église : ce qu'il n'eut
» pas de peine à persuader à des gens qui n'y étaient que
» trop disposés; car il ne prêchait que ce qui devait plaire
» par sa nouveauté ou ce qui s'accordait avec les dispositions
» de la multitude.

» Ces succès inspirèrent tant d'audace à cet infâme scélérat,
» qu'il prétendait être Dieu. Il disait que, si le Christ est
» Dieu parce qu'il avait eu le Saint-Esprit, lui l'était au même
» titre, puisqu'il avait reçu la plénitude du Saint-Esprit. Par
» cette imposture il sut si bien s'emparer des esprits, qu'il fut
» adoré par quelques-uns de ses partisans comme Dieu, et qu'il
» donna à boire à ce peuple stupide l'eau dans laquelle il s'était
» baigné, ce qui était, selon lui, un sacrement plus saint et
» plus efficace pour la santé du corps et de l'âme que le baptême.

» Un jour même, cherchant un nouveau moyen de gagner
» de l'argent, il fit apporter une image de la Ste-Vierge au
» milieu de l'assemblée et, nous ne pouvons le rapporter qu'avec
» horreur, il mit sa main dans celle de l'image et se fiança ainsi
» à la mère de Dieu. Prononçant alors d'une bouche sacrilége
» toutes les paroles solennelles qui accompagnent ordinairement les
» fiançailles : « Mes amis, dit-il, voici que je me suis fiancé
» à la Vierge-Marie : c'est à vous de fournir les présents de
» noce et de payer la dépense de la fête. » Il fit placer deux
» troncs, l'un à la droite, l'autre à la gauche de l'image :
« Que les hommes déposent leurs offrandes ici, dit-il, et les
» femmes là; je verrai maintenant lequel des deux sexes a le
» plus d'attachement pour moi et pour ma fiancée. » Et voilà
» que la multitude accourt à l'envi avec ses présents et ses

» offrandes. Les femmes jetaient dans le tronc leurs colliers et
» leurs boucles d'oreilles. C'est ainsi que, grâce à un abominable
» sacrilége, il ramassa une somme énorme.

» Un forgeron, nommé Manassès, que vous avez mis en prison
» avec ce scélérat, à ce qu'on nous a appris, avait, à l'exemple
» de son maître impie, institué une de ces associations qu'on
» appelle *Gildes*. Il y avait admis douze hommes, qui représen-
» taient les douze apôtres, et une seule femme, qui représentait
» la Ste-Vierge. On dit que cette femme était conduite chez
» chacun de ces douze hommes et que, pour insulter par ces
» infamies à la très-Ste-Vierge, et comme pour fortifier le lien
» fraternel, elle avait commerce avec chacun d'eux.

» Un prêtre apostat, nommé Everwacher, renonçant à la
» dignité sacerdotale, a embrassé la doctrine de cet homme
» exécrable : il le suivit à Rome et tenta d'annexer, avec l'au-
» torisation du pape, les parties maritimes, c'est-à-dire le quart
» de notre diocèse, à l'évêché de Thérouanne dans le royaume
» de France. Nous avons été heureux d'apprendre que Sa Sainteté
» l'avait fait emprisonner. Ce même ecclésiastique, partisan de
» Tanchelin en toutes choses, s'est emparé des dîmes des frères
» de l'église de St-Pierre et a chassé à main armée de l'autel
» et de l'église un de leurs prêtres. »

Le prophète fut arrêté à Cologne, sur l'ordre de l'archevêque, comme il passait dans cette ville pour se rendre à Rome, sous un habit de moine; mais il parvint à s'échapper de sa prison (1112). Il retourna en Flandre et alla prêcher à Bruges, d'où il ne tarda pas à être expulsé. Il revint alors à Anvers, où se trouvait le plus grand nombre de ses adhérents, et y continua, avec une audace toujours croissante, le cours de ses prédications et de ses jongleries.

Il est remarquable que d'aussi scandaleux et d'aussi dan-

gereux excès aient pu, pendant neuf ans, bouleverser le pays, sans qu'un pouvoir supérieur soit intervenu pour les faire cesser. Du moins ne trouve-t-on nulle trace d'une semblable intervention, avant l'an 1115 où le duc de Brabant rendit contre Tanchelin une sentence de bannissement. Mais le pays subissait alors une sorte d'interrègne, très-favorable à l'anarchie et au désordre. Il faut se rappeler que le duché de Lothier, dont dépendait le marquisat d'Anvers, n'était point passé sans contestation de la maison d'Ardenne à la maison de Louvain. L'empereur Henri IV en avait d'abord investi le comte Henri de Limbourg, auquel Henri V l'enleva pour en investir le comte de Louvain, Godefroid-le-Barbu. Le prince limbourgeois ne se laissa reprendre qu'en frémissant une investiture qu'il devait à sa fidélité envers l'Empereur. Il croyait d'ailleurs, par sa naissance, y avoir plus de droits que le comte de Louvain : il était petit-fils, par sa mère, de Frédéric de Luxembourg, qui avait été investi du duché de Basse-Lorraine par Henri III, en 1046. Il essaya plusieurs fois de la reprendre par la force, harcelant sans cesse son rival, et réussit à retenir, avec le titre de duc de Limbourg, la suzeraineté d'une partie de la Lotharingie. Le comte de Louvain, occupé à défendre ses nouvelles possessions contre ce redoutable compétiteur, ne sentait pas sans doute sa domination sur le Marquisat assez bien affermie pour y poser des actes d'autorité qui demandaient de la vigueur et une réelle puissance.

Tanchelin, obéissant à la sentence qui le bannissait, s'embarqua sur l'Escaut. Un ecclésiastique qui avait pris passage sur le même bâtiment le frappa d'un coup mortel, et ce meurtre demeura impuni.

Cependant la mort de l'hérésiarque n'amena pas immédiatement la fin de l'hérésie. Deux de ses disciples, nommés dans

la lettre des chanoines d'Utrecht, Everwacher et Manassès, le remplacèrent, le premier à Utrecht, le second à Anvers, et se mirent à la tête de ses partisans. Les chanoines de St-Michel, qui avaient fait de vains efforts pour combattre le fléau, s'adressèrent de nouveau à leur métropolitain, Burchard, évêque de Cambrai. Celui-ci leur conseilla d'appeler à leur secours l'illustre Norbert, qui venait de signaler son zèle en France par de nombreuses conversions, et par la fondation de l'ordre de Prémontré.



SCEAU DE L'ÉVÊQUE BURCHARD.

CHAPITRE IV.

ORIGINE DE L'ABBAYE DE S[t]-MICHEL ET DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME. — PREMIER ET DEUXIÈME AGRANDISSEMENT DE LA VILLE. — HOTEL-DE-VILLE. — HALLE-AUX-DRAPS. — HOPITAL S[te]-ÉLISABETH. — LÉPROSERIE. — MONNAIES. — ANVERS PUISSANCE FÉODALE. — SON BLASON. — SES FIEFS.

L'événement prouva que l'évèque Burchard n'avait pas trop présumé des forces de S[t]-Norbert. Ce qu'avait renversé la puissance d'un génie pervers, le zèle et la vertu d'un homme de bien parvinrent à le rétablir (1).

S[t]-Norbert se rendit à l'invitation des chanoines de S[t]-Michel et arriva à Anvers, au commencement de l'année 1124, suivi de douze religieux de son ordre. La renommée de son éclatant mérite l'avait précédé; de toutes parts on accourut pour l'entendre; le succès de sa prédication tint véritablement du miracle. En moins d'un an il eut ramené au bercail de l'Église tous les esprits égarés, et l'hérésie se trouva si complètement exterminée,

(1) On connaît l'inscription qui se trouve à la cathédrale, sous le portrait de S[t]-Norbert, peint par Abraham van Diepenbeeck.

Quod Amandus inchoarat, quod Eligius plantarat,
Willebrordus irrigarat, Tanchelinus devastarat,
Norbertus restituit.

qu'il n'en est plus question désormais dans les annales Anversoises.

Cependant, devant ce résultat, obtenu par une douzaine de courageux missionnaires, par la seule arme de la persuasion et le seul ascendant de la vertu, une triste vérité se trouva constatée : ce fut l'impuissance des chanoines de St-Michel. Eux-mêmes la reconnurent et supplièrent le saint de demeurer parmi eux; mais ses destinées l'appelaient ailleurs. Il consentit seulement à laisser à Anvers ses douze compagnons, auxquels les chanoines cédèrent leur église, avec trois petites chapelles qui se trouvaient sur leur cimetière. A cette cession ils joignirent un bonnier de terre, trois fermes aux environs de la ville, et quatre prébendes, dont les titulaires revêtirent l'habit blanc de l'ordre de Prémontré (1125). Ainsi se trouva fondée la célèbre abbaye de St-Michel, qui ne tarda pas à devenir un des plus riches et des plus puissants monastères des Pays-Bas.

Nous avons vu disparaître sous le canon des Hollandais, en 1830, les derniers restes de cette abbaye, sur l'emplacement de laquelle s'élèvent aujourd'hui les bâtiments de l'arsenal. Dès l'instant de sa fondation, mais surtout depuis la confirmation qu'elle obtint en 1126 du pape Honorius II, elle fut florissante, et si remarquables furent ses progrès, que du vivant de son premier abbé Waltman elle put fonder trois colonies, qui toutes trois devinrent bientôt d'opulentes et célèbres abbayes : Middelbourg, Averbode et Tongerloo. Celles-ci reconnurent toujours la suprématie temporelle et spirituelle de l'abbé-prélat de St-Michel d'Anvers et donnèrent naissance à leur tour à l'abbaye de Postel, aux prieurés de Corsendonck et de Throon. L'abbé de St-Michel avait le pas sur tous les dignitaires ecclésiastiques du Marquisat; il était membre des États de Brabant et portait les titres de Père-abbé (*Vader-abt*) de Tongerloo et de Middelbourg; de Seigneur de Santvliet, Beirendrecht, List,

Neêr-Ockerzeel, Wilryck, Beersse et Vosselaer; il avait la disposition des bénéfices ecclésiastiques de Borsbeek, Deurne, Beersse, Meir, Merxplas, Minderhoudt, Vosselaer et s'Gravenwezel. Enfin, à ces avantages positifs il joignait la vanité, s'il était d'origine roturière, de pouvoir se composer un blason dont les armes parlantes étaient tirées de son nom de famille.



A l'énumération de ces qualités mondaines, nous voudrions pouvoir ajouter que les pères de St-Michel demeurèrent toujours fidèles aux vertus de leur fondateur; mais nous sommes obligés de constater que, dès l'an 1232, il fallut s'occuper de leur réforme. La prospérité matérielle avait amené leur décadence morale. Le pape Grégoire IX confia aux évêques le soin de rétablir la discipline et les bonnes mœurs parmi les Prémontrés; et il ne faut pas que cette réforme ait été très-efficace, car ils furent réformés une deuxième fois en 1501.

Quant aux chanoines, après la cession de leur église aux Norbertins, ils se retirèrent dans une petite chapelle, où l'on vénérait une image miraculeuse de la S[te]-Vierge, qu'on nommait : *Onze-Lieve-Vrouw op 't Staekske*, et prirent le nom nouveau de chanoines de Notre-Dame. La légende rapportait qu'après le départ des Nordmans, cette image, qui d'abord était placée dans l'église des saints Pierre et Paul, au Bourg, fut retrouvée dans la vase d'un marécage, où les barbares l'avaient jetée, et attachée par une main pieuse au tronc d'un saule. Elle ne tarda pas à manifester sa vertu miraculeuse, et le bruit des prodiges qu'elle opérait se répandit aux environs. Elle devint un but de pèlerinages et bientôt on vit s'élever, au lieu que la Vierge semblait avoir choisi pour y donner des témoignages de sa puissance, une chapelle placée sous l'administration des chanoines de S[t]-Michel. Quand ceux-ci s'y retirèrent, ils la trouvèrent trop petite et la remplacèrent par un temple spacieux, à l'édification duquel les pèlerins contribuèrent sans doute par leurs offrandes. Le maître-autel de cette nouvelle église fut consacré en 1124 par Burchard, évêque de Cambrai (1).

Cette église continua de porter le nom d'*Onze-Lieve-Vrouw op 't Staekske*. Elle subsista jusqu'au milieu du XV[e] siècle, où elle fut démolie pour faire place à la magnifique cathédrale que nous admirons aujourd'hui. C'était un édifice beaucoup plus petit que le temple moderne, dans le style germano-roman, semblable à ceux qu'on rencontre si fréquemment sur les bords

---

(1) La charte de 1124, réglant les libertés de l'église d'Anvers, existe encore aux archives de Notre-Dame. Ce document est revêtu du sceau de l'évêque de Cambrai, Burchard, que nous reproduisons en même temps qu'un des plus anciens sceaux connus de l'abbaye de S[t]-Michel (1205). Nous devons la communication de ces deux sceaux à l'obligeance de M. Génard, sous-bibliothécaire de la ville.

du Rhin (1). Une preuve du grand concours de pèlerins qu'attirait autrefois l'image miraculeuse, se retrouve dans le nom de *Rue des pèlerins*, que porte encore une des rues qui conduisent à la cathédrale.



Ceux qui savent combien était puissante l'action de la religion

---

(1) M. Génard a essayé de reconstruire le vieux monument, à l'aide de quelques indications éparses et d'une empreinte conservée sur l'ancien sceau de l'église que nous reproduisons plus haut. C'est un travail archéologique très-ingénieux. Voyez : *Onze-Lieve-Vrouw op 't Staekske te Antwerpen.* Antwerpen, 1853.

à l'époque des Croisades, ne s'étonneront pas de nous voir compter ces fondations religieuses parmi les causes qui aidèrent au développement de la commune. On ne doit pas oublier que dans leur lutte contre l'oppression féodale, les bourgeois trouvèrent presque partout de puissants auxiliaires dans le clergé des chapitres et des couvents, dont les membres, sortis de leurs rangs ou des rangs du peuple, sentaient vivement la haine de la violence et de la force brutale et éprouvaient aussi fortement qu'eux la nécessité de s'y soustraire. Comprendrait-on le triomphe des communes, si celles-ci avaient eu, en même temps que les barons féodaux, les prêtres pour adversaires ? Quelques églises, il est vrai, après s'être soustraites à la tyrannie féodale, oublièrent leur origine démocratique et se rangèrent du côté des oppresseurs : d'autres, et c'est le cas pour le chapitre de Notre-Dame d'Anvers, abusèrent singulièrement des immunités qu'elles s'étaient réservées.

C'est ainsi qu'au XIIIe siècle, l'histoire locale est pleine des démêlés des chanoines avec la commune à propos du privilége, commun du reste à toutes les corporations religieuses, de recevoir en franchise de droit toutes les marchandises destinées à leur consommation. Le chapitre possédait, attenant à l'église, une vaste cave, connue sous le nom de *papen-kelder*. Les chanoines trouvèrent commode et lucratif d'y établir un débit de vin dans des conditions qui défiaient toute concurrence, puisque d'abord ils trouvaient dans la dévotion des fidèles un motif de préférence et qu'ensuite le vin qu'ils vendaient n'avait pas acquitté les droits. Les marchands jetèrent les hauts cris, le magistrat réclama, mais inutilement. Vainement aussi une ordonnance ducale de 1263, une charte de Jean I de 1290, une sentence arbitrale de 1336, une charte de Philippe-le-Bon de 1432, une ordonnance de 1482 et un arrêt de 1484 condam-

nèrent-ils cette industrie déloyale : les chanoines n'étaient justiciables que de l'évêque, leur métropolitain, et le pouvoir de celui-ci n'était pas assez grand pour les forcer à renoncer à un abus, d'ailleurs très-commun, et que l'Église regardait comme légitime. Intimidés cependant par l'ordonnance de 1482, les chanoines interprétèrent judaïquement les termes de la sentence qui les condamnait à cesser leur commerce de vin : ils cessèrent de vendre du vin, mais ils se mirent à spéculer sur la bière. Ils continuèrent de braver les plaintes des bourgeois et des magistrats avec tant d'impudence qu'ils soulevèrent une émeute populaire (1524). La foule demanda avec des cris de menace l'abolition du privilége des chanoines. Le pouvoir se vit forcé de céder à ces justes réclamations; mais le chapitre garda toujours la franchise des droits pour trois cents aimes de vin et sept cents tonneaux de bière, annuellement.

La persistance de cet abus est une preuve de l'influence et de la puissance réelle dont jouissait le chapitre. Ses démêlés avec les bourgeois et le magistrat sur une question d'intérêt n'empêchent pas toutefois qu'on ne puisse lui assigner sur la commune une action favorable. Dans les actes du XIIe siècle relatifs aux privilèges de la commune, la signature du prévôt figure à côté de celles de l'écoutête et de l'amman. On le voit intervenir, ainsi que l'abbé de St-Michel, dans toutes les transactions avec le souverain.

Quant à l'abbé de St-Michel, son action fut encore plus directe. On le trouve investi, dès l'origine, du privilége, si exorbitant d'après les idées modernes, de la nomination des échevins. Et ce privilége il ne le perdit, comme nous le verrons plus tard, qu'au profit de l'aristocratie.

Nous approchons de l'époque où Anvers va prendre rang parmi les villes les plus importantes de la Lotharingie. Comme

toutes les cités maritimes, elle ressentit l'influence heureuse des nouvelles relations établies entre les peuples de l'Europe par le grand mouvement des croisades. Tout atteste la prospérité du commerce et le développement que prit la ville à la fin du XII[e] siècle et dans les premières années du siècle suivant. Les ducs de Brabant favorisèrent le commerce par une protection efficace, par des priviléges et des exemptions de péages. Le besoin de sécurité pour les transactions commerciales devint un des plus puissants stimulants pour les immunités de la bourgeoisie, et l'une des principales causes qui portèrent les bourgeois à faire préciser et consacrer leurs droits, sous la garantie du sceau de leur prince, dans les chartes communales. Bientôt la ville se trouva trop petite et, sous le règne du duc Henri I, les limites de la première enceinte furent reculées. Cette fois, on ne se borna plus à élever de simples ouvrages en terre : on construisit de solides murailles revêtues en pierre et flanquées de fortes tours. Ses fossés extérieurs, plus tard convertis en canaux et enfin voûtés pour servir de rues, nous permettent de suivre facilement le tracé de cette enceinte. Du *Canal au sucre* elle fut reculée au sud jusqu'au *Canal S[t]-Jean*, de là, par le *Rempart des tailleurs de pierre*, le *Rempart du Lombard*, la *Rue du berceau*, le *Rempart S[te]-Cathérine*, elle rejoignait le *Canal des Récollets*, limite septentrionale de la première enceinte.

Par cet agrandissement se trouvèrent compris dans la ville l'église de Notre-Dame et son vaste cimetière, ainsi que le Sablon (*Zand*), compris entre le *Canal au sucre* et le *Canal S[t]-Jean*, où se trouve encore la rue de ce nom. Un diplôme de Henri I de l'an 1220 concède au chapitre un terrain situé au nord de l'église et désigné sous le nom de *Fossatum*, et deux autres pièces de terre, pour y construire une maison con-

ventuelle. Cette concession avait eu lieu à la condition que personne n'y pourrait élever d'autres constructions; mais la population augmentant toujours, Henri III, par un diplôme de l'an 1240, permit d'y bâtir des maisons, moyennant le payement d'un cens, moitié au profit du chapitre, moitié à celui du Duc.

Rien ne prouve mieux, assurément, la prospérité d'Anvers au XIIIe siècle et le rapide accroissement de la population que la nécessité où l'on se trouva, par trois fois, d'agrandir son enceinte. En 1259, les limites de la première ville furent reculées au nord du Canal aux charbons jusqu'au Canal St-Pierre. Dès l'an 1250, Henri III, voulant témoigner aux Anversois sa reconnaissance pour un don volontaire de cent *Peeters* de Louvain, leur avait abandonné différents terrains désignés sous les noms de *Hemeden*, *Opstallen* et *Hardenvort* (1); mais cet agrandissement ne tarda pas à être reconnu insuffisant. En

---

(1) Tous ces noms semblent désigner des terrains vagues et incultes. *Hemede* est le même que le *Heimde* ou *Heimade* des Germains, le *Haimoth* des Goths, dont le *Glossarium* de Wachter donne la signification suivante : « Le sol sur lequel s'est implantée une colonie. Il provient de *Heimen*, demeurer ensemble. » Ainsi le *Hemede* Anversois serait le sol dont avait pris possession la colonie Anglo-Saxonne à laquelle Anvers doit son origine. *Opstalle* signifie, d'après Kiliaen, un lieu de dépôt (*receptaculi*), peut-être le lieu où l'on déposait le bois, cette marchandise encombrante ne pouvant trouver place dans l'enceinte étroite de la ville. Marshall traduit le mot *Hardenvort* par « passage difficile, » de *hard*, dur, et *vort*, passage. Il est combattu par MM. Mertens et Torfs, qui tirent ce mot de *harde* ou *herde*, troupeau, et du vieux mot *vort* ou *voort* que Kiliaen traduit par *Vadum*, bas-fond. *Hardenvort* serait donc un pâturage marécageux. Ces noms, ainsi que ceux de *Wildert*, lieu sauvage, de *Lisgat*, fond plein de lis ou de joncs, de *Driesland* ou *Driesch*, terre en friche ou pâture, *Wareschappen* (*Wariscapium*), terrain communal, *Kraeiwyk*, champ des corbeaux, etc., qu'on rencontre dans les actes de ce temps, expriment bien l'état inculte et sauvage des lieux qui au XIIIe siècle touchaient aux remparts de la ville et qui, depuis le troisième agrandissement, y furent incorporés.



1295 Jean II assure à la ville la possession de nouveaux terrains communaux (*Wariscapia*) situés entre le Canal au sucre et le Canal St-Jean. En 1304, il lui donne l'espace compris entre les murs du cimetière et le pont St-Jean, ainsi que la propriété des glacis du Bourg situés entre le *Pont du Bourg* (près de la *Rue aux nattes*), le Marché aux Poissons et le *Kraeiwyk*. Toutes ces donations furent confirmées par un privilége général de l'an 1311, et dès lors il est probable qu'on travaillait au troisième agrandissement, dont nous nous occuperons au chapitre suivant.

C'est à partir de ce premier agrandissement qu'il est permis seulement de regarder Anvers comme une véritable ville. Elle a perdu ce caractère rustique que nous signalons encore au siècle précédent. La commune s'organise. Le pouvoir administratif, exercé jusque-là par le châtelain du Bourg et les officiers du Duc, passe aux mains des échevins. Les métiers se groupent en corporations. Des édifices publics s'élèvent. On bâtit un hôtel pour les séances du magistrat (*Stadhuis*), une halle pour les marchands de draps (*lakenhalle*), une boucherie, un hôpital et, triste et dernier fruit des Croisades! une léproserie.

L'année de la construction de l'ancien hôtel-de-ville n'est pas connue : ce fut peu de temps après le premier agrandissement. C'était un édifice irrégulier, qui avait été successivement agrandi suivant les besoins, jusqu'au moment où il fut jugé définitivement insuffisant. Il était situé entre le *Canal au sucre* et la *Rue du cheval*. Sa façade était tournée au nord, faisant face, par conséquent, à l'un des côtés de l'hôtel-de-ville actuel, lors de l'achèvement duquel il fut démoli.

A l'ouest, et contiguë à l'hôtel-de-ville, se trouvait la halle-aux-draps. Elle était la propriété du Duc, qui y percevait la

moitié des droits de location et de vente. Probablement ce n'était d'abord qu'un édifice en bois. Un privilége du duc Henri III, daté du jour de la Circoncision de l'an 1249, enjoint aux Anversois de la réparer et de l'agrandir.

Le même privilége concerne la construction de la boucherie, située sur le glacis du Bourg, au même endroit où se trouve le vaste édifice qui porte encore ce nom, quoique détourné depuis longtemps de sa destination.

La fondation de l'hôpital remonte à l'an 1225. Le pape Honorius III le prit sous sa protection par une bulle de l'an 1226. Il était d'abord situé près de l'église Notre-Dame, à l'endroit où est maintenant la ruelle des moines (*Papenstraetje*). Le 1er mai 1238 il fut transféré hors des murs de la ville, au lieu où il se trouve encore aujourd'hui, dans les prairies appelées depuis prés de l'hôpital (*Gasthuis-beemden*). On le nommait alors hôpital de Marie (*Maria-Gasthuis*), mais dès le milieu du XIIIe siècle il prit le nom d'hôpital Ste-Élisabeth, en l'honneur de Ste-Élisabeth de Thuringe, dont la fille Sophie, épouse du duc de Brabant Henri II, était la principale bienfaitrice de cette utile et pieuse institution.

Nous avons parlé d'une léproserie. Gramaye (1) raconte, au sujet de sa fondation, l'histoire suivante : « Un seigneur nommé *Henri de Hollander* avait pris la croix; mais ne pouvant accomplir le pèlerinage de Jérusalem, selon son vœu, il se dévoua au service des malades, et en particulier des lépreux, et il bâtit une chapelle dédiée à St-Lazare, en l'an 1235. » Les auteurs varient sur cette date : Urselius la place en 1232, Opmerius en 1236 et les Annales des Beggards en 1237. Le

(1) Gramaye, Antverpia, lib. II. cap. IX.

savant curé de l'hôpital Ste-Élisabeth, Diercxsens (1), dont l'opinion a le plus de poids en ces matières, la fixe à l'an 1231. Il cite un acte en date du 17 mars de cette année, par lequel le pléban d'Anvers, Nicholas, faitdonation à la léproserie d'une pièce de terre dans le *Meersaterland* (2). Gramaye ajoute que les malades furent d'abord soignés par des hommes, auxquels s'adjoignirent bientôt quelques femmes pieuses, et qu'enfin ce charitable service fut fait par des femmes seules, qui suivirent la règle de St-Augustin. Cet hospice, appelé plus tard *'t Clooster Ter Zieken*, était situé sur la route d'Anvers à Malines, à l'endroit où s'en détache le chemin de Wilryck. Le couvent ayant été saccagé par la bande de Martin Van Rossem, les nonnes obtinrent du magistrat un terrain dans l'enceinte de la ville, près de l'esplanade, où elles vinrent se fixer en 1575.

Anvers doit avoir possédé aussi très-anciennement un hôtel des monnaies. Dès le commencement du XIIe siècle, on frappa de la monnaie d'or, ainsi qu'il résulte d'un diplôme de l'évêque de Cambrai Burchard, donné en 1124, où il est fait mention d'un denier d'or (*aureum nummum Antwerpiensis monetæ*) dû annuellement par l'abbé de St-Michel et le prévôt de Notre-Dame, à l'évêque de Cambrai, leur métropolitain. Une charte de Henri, abbé de Tongerloo, datée de l'an 1133, parle aussi d'un denier (*unum denarium Antwerpiensis monetæ*); et une charte du duc Henri I, donnée en 1211, fait également mention de la monnaie d'Anvers : *XII denarios Antwerpienses* (3). Toutefois, les monnaies

(1) Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, *ad annum* 1231.

(2) Le mot *Meersaten* semble signifier hommes de mer, habitants de la mer, en opposition avec *Landzaten*, habitants de la terre ferme. Peut-être sont-ce les Nordmans, appelés ailleurs *rois de la mer,* qui furent désignés sous ce nom. Ils auraient ainsi laissé leur nom au *Meersaterland.*

(3) On trouve ces trois chartes dans Miræus, *Opera Diplomatica*, tom. I,

les plus anciennes que nous possédions, sont des *mailles* (*myten*) d'argent, de la fin du XII[e] siècle, et des *deniers*, de 1200 à 1261. Les premières où se lisent les noms de nos ducs, datent du règne de Jean I (1282-1294). Ce serait cependant une erreur de croire que le droit de battre monnaie figurât parmi les priviléges de la commune. C'était un droit régalien que les ducs de Brabant exerçaient à Anvers en qualité de marquis du S[t]-Empire. Depuis Jean I, toutes les monnaies frappées à Anvers portent l'empreinte des armes du Brabant. Une maille du XII[e] siècle représente d'un côté une grosse tour, accostée de deux petites, comme sur le blason de la ville ; de l'autre les deux lettres initiales AN. Deux deniers d'argent représentent, sur la face, un portail d'église, et portent pour légende, d'un côté le nom du Duc, de l'autre : *moneta antwerpiensis*.

Alors se trouva constituée non-seulement la ville : *oppidum*, mais la commune : *civitas*. Sa personnification civile et politique est constatée par la construction d'un hôtel-de-ville, édifice qui est sa propriété et sur lequel le châtelain du Bourg n'exerce plus aucune autorité. En même temps, quoiqu'issue d'un principe hostile à la féodalité, elle est devenue une puissance féodale.

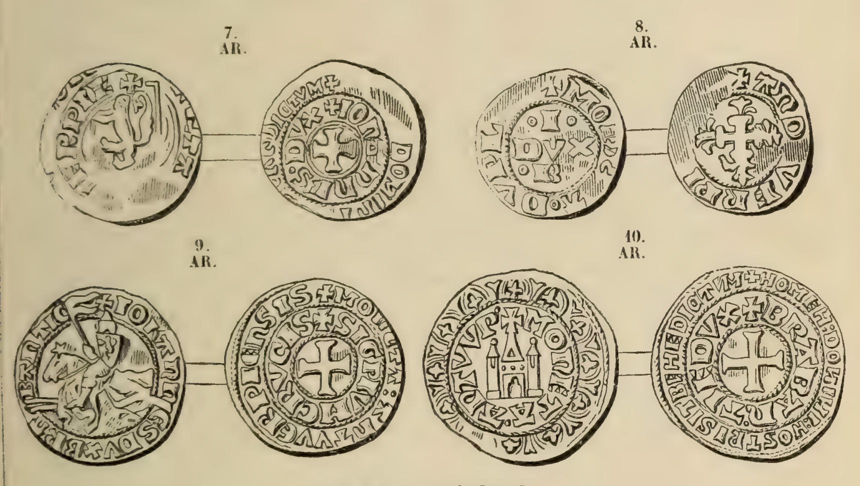
La féodalité ne fut pas seulement un fait, la légitimation d'un état de choses créé par la force brutale : ce fut un système parfaitement logique, qui embrassa dans sa vaste organisation la société tout entière. Il forma une hiérarchie immense, qui, du serf de la glèbe, monta jusqu'à l'Empereur ou au Roi. Rien ne put demeurer en dehors; tout fut forcé de s'y plier, l'Église aussi bien que les communes. Les évêchés et les abbayes y furent soumis pour leurs possessions territoriales; les com-

---

pp. 87, 686 et 734. — Voir, pour les monnaies frappées à Anvers, les *Mémoires* de l'abbé GHESQUIÈRE *sur l'histoire monétaire des Pays-Bas*, pp. 105 et 164.



1. Denier, 2.-3.-4. Mailles (*Myten*) de 1200 à 1261. — 5.-6. Deniers de Jean Ier.



7.-8.-9.-10. Gros de Jean Ier.

11.



11. Ecu d'or de Jean III.

Monnaies frappées à Anvers.

munes y entrèrent à leur tour, et leur rang parmi les puissances féodales fut celui des grands-vassaux. Les rapports féodaux de la commune d'Anvers, aussitôt que son existence fut diplomatiquement reconnue, furent ceux d'un grand-vassal des ducs de Lothier, d'un arrière-vassal de l'Empire. Il est facile de reconnaître dans les liens qui l'unissent au Duc et qui sont exprimés dans les chartes, un véritable contrat féodal, contrat synallagmatique où l'obligation d'assistance et de fidélité n'est contractée d'un côté qu'en échange d'un serment de protection et de respect pour les immunités et les priviléges existants. La plus ancienne charte concernant les libertés communales que nous fournissent les archives d'Anvers, et que nous allons transcrire, est un acte purement féodal. Le duc Henri I y *rend* aux habitants d'Anvers *leurs anciennes libertés*, comme, dans la cérémonie de *l'investiture*, le suzerain *rendait* au vassal le fief de ses ancêtres, dont celui-ci n'avait été privé que par la fiction d'après laquelle le fief faisait retour au suzerain à la mort de chaque feudataire. C'est par une fiction semblable que le Duc, à l'occasion de son entrée solennelle dans sa bonne ville d'Anvers, où il vint au mois de mars 1221, accompagné de son fils, du comte et de la comtesse de Hollande, est censé rentrer en possession de la plénitude de ses droits souverains, mais pour restituer immédiatement aux habitants les droits et priviléges qui, en réalité, n'ont jamais cessé de leur appartenir. En même temps, il fixe la nature et la quantité des prestations en argent auxquelles la ville sera tenue envers lui : ce sont les *aides*, dues par tout vassal à son suzerain suivant la coutume féodale (1).

Voici cette charte :

« Henri, par la grâce de Dieu, duc de Lothier, à tous ceux

(1) Voyez Hallam. *L'Europe au moyen-âge*, tome I, *Système féodal*.

» qui ces présentes lettres verront, tant au présent qu'à l'avenir, » faisons savoir que, à cause de notre bienveillance envers nos » bourgeois d'Anvers, *nous leur rendons* (*ipsis reddimus*) *leurs* » *anciennes libertés;* et pour qu'il apparaisse plus clairement, » nous les affranchissons de toutes redevances serviles (*servitiis*) » à l'exception des suivantes : Quand nous prendrons la croix » et que nous accomplirons le voyage d'outre-mer, il nous » paieront, lors de notre départ et lors de notre retour, la » somme de cent livres de Louvain. Item, la même somme, lorsque » nous armerons chevalier un de nos fils, ou quand nous ma- » rierons un de nos fils ou l'une de nos filles. Item, cent livres » de Louvain, quand nous nous rendrons avec nos chevaliers, » sur son appel, à la cour de l'Empereur ou du roi des Romains. » Afin que ces dispositions soient maintenues pour eux et leurs » descendants, nous avons fait écrire cette charte et l'avons fait » revêtir, en signe de confirmation et d'authenticité, de notre » sceau et de celui de notre fils. Fait en présence des témoins » suivants : Jean et autres chanoines d'Anvers, Gautier Van » Pulle, Arnould de Waelhem, Gauthier Cloke, Bastien de » Grobbendonck, homme d'affaires et premier notaire. Donné » à Anvers, l'an de Notre Seigneur mil deux cent et vingt » (1221, *nouveau style*) en mars. »

En vertu de cette assimilation de la ville à un grand-vassal, elle se trouva en possession des droits régaliens de rendre la justice, de faire des ordonnances, de lever des impôts. Elle eut un sceau, un blason, une bannière, des cloches pour convoquer ses hommes. Feudataire du Duc, elle eut elle-même ses vassaux sur lesquels elle exerçait des droits suzerains.

Examinons rapidement ces différentes marques de souveraineté :

Le plus ancien sceau de la ville que nous connaissons a été

découvert à Gand, en 1835 (1), sur une charte de l'an 1251, tirée des archives de St-Bavon. Cette pièce, qui porte aussi les sceaux de l'abbaye de St-Michel et du chapitre de Notre-Dame, est un acte de vente d'un fonds de terre situé à Bouchout. Elle se termine par ces mots : *In cuius rei testimonium presens scriptum sigillis abbatis Sancti Michaëlis, capituli beate Marie et oppidi Antverpensis confirmari annuimus.* Le sceau d'Anvers représente une forteresse d'une forme toute différente de celle qui figura plus tard dans le blason de la ville. Elle semble être une imitation grossière de la tour de Croonenbourg (2). A la droite, un bras armé et gantelé tient une bannière. Dans le champ se trouvent six étoiles, à peu près disposées comme dans la constellation de la petite-Ourse. La légende porte : SIGILLVM MONARCHIE ANTVERPENSIS. C'est évidemment l'ancien sceau du Marquisat. La constellation de l'Ourse indique la situation de

---

(1) Voir le *Messager des Arts et Sciences*, année 1835, p. 337.

(2) La tour de Croonenbourg se trouvait au bord de l'Escaut, non loin de l'emplacement actuel de la *Porte-de-Fer*. Elle portait à son sommet une couronne impériale en fer doré, d'où lui était venu son nom. Elle fut démolie en 1567, par ordre du duc d'Albe, lors de la construction de la citadelle. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Antwerpsch Cronykje:* « Le 16 novembre 1567 » on a descendu à Anvers la double couronne impériale fermée en fer doré... » elle était si grande que deux personnes auraient pu s'y asseoir et avait bien » cinq aunes de circonférence. Il y avait quatre cent vingt-deux ans qu'elle » était sur la tour, comme il apparut par la date qu'elle portait (1145). »

Et plus loin : « Le 4 décembre 1567, jour de St-Bernard, on fit crouler, » en mettant le feu sous ses appuis, la tour de Croonenburch, telle qu'elle » avait été debout, sur le bord de l'Escaut, l'espace de quatre cent vingt- » deux ans, comme une limite du St-Empire romain. »

Les auteurs du *Geschiedenis van Antwerpen* conjecturent que la date de 1145 ne se rapporte qu'à l'érection de la couronne sur cette tour, et que celle-ci était beaucoup plus ancienne. Ils veulent y voir le reste d'un fort romain qui aurait existé en cet endroit. Le silence des anciens chroniqueurs, et l'absence complète de documents sur l'existence de ce fort, rendent leurs conjectures très-hasardées.



cette Marche au nord de l'Empire, et la bannière tenue par une main gantelée, sa qualité de fief de bannière, tenu par un chevalier; mais c'est aussi celui de la ville, car la charte dit : *Sigillum oppidi*. C'est qu'Anvers est avant tout la capitale d'un état féodal. C'est cette qualité qui fait sa force et qu'elle évoque dans les actes diplomatiques.

Nous croyons, à considérer l'exécution grossière de ce sceau, qu'il était déjà vieux à l'époque où il fut apposé sur cet acte. Peut-être datait-il du XI[e] siècle. Il semble avoir servi jusqu'à la fin du XIII[e] où il fut remplacé par celui qui se trouve

attache à un acte de 1310, conservé aux archives de la ville. Il représente un château de forme ovale, flanqué de tours. La porte est surmontée d'une haute tour carrée, à trois étages, crénelée, supportant à ses angles deux petites tourelles en forme de poivrières. Sur la porte on remarque deux étoiles. Cinq bannières surmontent les créneaux, deux sur les murailles, trois au sommet de la grande tour; elles portent chacune une main dans leur champ. Aux deux bannières plantées sur les murailles sont suspendus des écussons : celui de gauche porte les armes de l'Empire; celui de droite, les lions écartelés de Brabant et de Limbourg : preuve évidente que ce sceau est postérieur à la bataille de Woeringen (1288). Quelques années plus tard on en rencontre un autre, à peu près semblable à celui-là. Ces



trois sceaux portent encore la légende : *Sigillum monarchiæ Antwerpiensis.* C'est toujours le sceau du Marquisat, du fief de bannière du St-Empire. Le véritable sceau des échevins est celui qu'ils appliquent au revers de celui-ci, en forme de contre-scel; il a pour légende : *secretum scabinorum Antwerpiensium.*



Cependant il ne porte point l'emblème de la ville, mais l'aigle impériale à deux têtes. Même dans leur sceau secret, les échevins conservent la marque de la position féodale de la cité.

Les grands sceaux que nous venons de décrire représentent donc en même temps le blason du Marquisat et celui de la ville. Il n'y en eut point d'autres jusqu'au XVIe siècle, où l'on arrangea le blason moderne avec des pièces empruntées à l'ancien. Les armes de la ville furent alors : *de gueules au Château d'argent de trois tours, surmonté de deux mains appaumées de même, celle de dextre en bande, celle de sénestre en barre;* le tout entouré d'une guirlande de roses, trois rouges et trois blanches.

Le Marquisat eut les mêmes armes, augmentées d'un chef cousu *d'or à l'aigle éployée de sable, à deux têtes,* qui indiquait la suzeraineté immédiate de l'Empire.



Ces sceaux nous donnent aussi l'ancienne bannière d'Anvers : rouge avec une main blanche.

Note. Ce sceau est celui que nous avons mentionné au haut de la page 55, avec le contre-scel des échevins. C'est le plus ancien que nous aient fourni les archives de la ville.

Le rouge et le blanc étaient les couleurs de Lothier. Ainsi Louvain, capitale du Duché, eut pour blason les armes mêmes de Lothier : *de gueules à la fasce d'argent.* Les ducs de Limbourg, qui retinrent le titre ducal pour avoir été investis de la dignité de ducs de Lothier par l'empereur Henri IV, portèrent la bannière rouge et blanche et prirent pour blason : *un lion rampant de gueules sur champ d'argent.*

Maintenant, quelle est la signification des signes héraldiques que présente le blason d'Anvers? Le château représente-t-il le Bourg, la tour de Croonenbourg, ou simplement un château? Les mains figurent-elles des mains de justice ou des gants? Tout en rendant hommage à l'érudition déployée sur cet intéressant sujet par les derniers historiens d'Anvers, nous continuons de préférer à leurs savantes explications, celle qui nous paraît la plus simple. Pour nous, le château représente le Bourg, berceau de la ville, et les *mains jetées*, le rébus du nom d'Anvers : *hand-werpen.* Il nous serait facile d'étayer notre opinion par de solides raisonnements, mais nous croyons qu'une dissertation héraldique ne serait pas précisément du goût du plus grand nombre de nos lecteurs.

On sait que les communes considéraient comme un de leurs priviléges les plus précieux le droit de sonner les cloches. Comme nous l'avons écrit ailleurs, en parlant des puissantes communes de la Flandre : « l'orgueil communal dressait vers le ciel ces gigantesques beffrois dont les voix de bronze remuaient la multitude et portaient au loin, sur l'aile des vents, les cris de joie ou d'alarme de la cité (1). » Le beffroi était, avant tout, un

---

(1) *Histoire du Comté de Flandre*, tom. I, p. 195. On sait que le mot beffroi vient du flamand *bel-fort*, fort ou tour de la cloche.

signe de puissance militaire. C'est de là que la commune appelait ses hommes sous les armes, en sonnant le tocsin, comme le baron féodal convoquait ses vassaux en sonnant de la trompe de la plus haute tourelle de son manoir. C'était ensuite le signe de l'indépendance du pouvoir civil, qui administre et gouverne la cité en vertu de son propre droit et sans devoir recourir à l'autorisation du clergé pour sonner les cloches. A Anvers, ce furent les tours de Notre-Dame qui servirent de beffroi. Nous ne savons s'il existait à cet égard un concordat entre les échevins et les chanoines; mais la tour du nord était considérée comme la propriété de la ville, sous le nom de *stadstoren*, et, des cloches qu'elle renfermait, trois étaient exclusivement consacrées à des usages civils (1); l'une, qui était véritablement la cloche de la commune, était désignée sous les différents noms de *poortklok, stormklok, vuer-* ou *brandklok*. C'était le tocsin. Elle sonnait, quand la guerre était déclarée, pour la convocation des milices bourgeoises; dans les séditions populaires, pour l'appel aux armes; en cas d'incendie ou d'inondation, ou quand l'ennemi était aux portes de la ville. La cloche qui remplit ce terrible office depuis le XIVe siècle se trouve encore dans la tour nord de la cathédrale, où elle fut transportée après la démolition de l'ancienne collégiale. Elle avait été baptisée d'un

---

(1) « Les tours de Notre-Dame, dit M. Génard, auquel nous empruntons ces détails, ont toujours tenu lieu à Anvers du beffroi, tel qu'on le voyait à Gand, à Bruges, à Bruxelles, etc. Elles étaient le témoignage de la puissance, de la piété des Anversois et de leur amour pour les arts. Leurs cloches donnaient le signal de la joie ou du deuil; elles appelaient au combat les confrères des Gildes et avertissaient les habitants en cas d'incendie ou d'inondation. Aussi l'église de Notre-Dame représentait si bien le peuple anversois qu'elle passait pour le symbole de la ville et que nos ancêtres jugèrent inutile de munir de tours l'ancien comme le nouvel hôtel-de-ville. » *Onze Lieve Vrouw op 't Staekske*, p. 34.

nom sinistre. Voici l'inscription qu'on lit sur son pourtour : ORIDA (*horrida*) VOCOR : MAGISTR : JERARDUS : DE LEODIO : ME FECIT. ANNO DOMINI MCCCXVI.

Une autre cloche portait le nom de cloche de travail ou du matin (*werk-* ou *dagklok*). Elle sonnait le matin pour appeler les ouvriers à l'ouvrage. On lit dans les comptes de la ville, année 1401 : « Payé à Pierre Staes, pour avoir sonné les jours » ouvrables la cloche de travail au son de laquelle les ouvriers » se rendent à l'ouvrage chez les bonnes gens ou en reviennent, » VI esc. gr. et pour ce qu'il porte une verge dans l'église » de N.-D., en chasse les chiens et préserve les autels, III esc. » IIII d. gr., etc. [1] »

La troisième était appelée cloche du soir ou des voleurs (*avond-* ou *diefklok;* dans les comptes de la ville elle est aussi désignée sous le nom de *achterste kloke*, la dernière cloche). On la sonnait avant onze heures et à ce signal tous les cabarets devaient être fermés et plus personne ne pouvait traverser les rues sans lanterne. Dès que onze heures étaient sonnées, les veilleurs de nuit commençaient leur ronde, et par leurs cris éveillaient les habitants en cas d'incendie.

Ces trois cloches étaient sonnées par un veilleur de nuit aux gages de la ville. Seulement, pour sonner à grandes volées la grosse cloche d'alarme, il fallait le concours de plusieurs hommes: *stormluyders*.

---

(1) *Item Peter Staes omme dat hi de wercloke van der stat op wercdaghe te luyden pleeght, daer de wercliede mede op en afgaen van der goede liede werke, heeft daer af* VI *sch. gr. ende van dat hi eene roede draeght in Onze Vrouwen Kerke, ende de honde vut jaeght ende autare bescudt, daer hi af heeft* III *sch.* IIIJ *d. gr. dit comt* JX *sch.* IIIJ *d. gr. vlms.* On remarquera l'opposition des mots *werklieden*, hommes de travail, de peine, et *goede lieden*, bonnes gens, hommes de bien, c'est-à-dire, possédant du bien.

Terminons ce chapitre par quelques mots sur les anciens fiefs de la ville. A proprement parler, ces fiefs relevaient du Bourg, et le Châtelain recevait l'hommage des feudataires. On peut considérer d'abord comme vassales du Bourg, toutes les localités tenues à l'entretien de ses fortifications, ou qui avaient racheté ce service réel par la contribution du *Nobelgelt;* puis, les fiefs nobles, dont le plus considérable était la seigneurie d'Argenteau, sur la Meuse, entre Liége et Maestricht. Le seigneur d'Argenteau, dans un acte de l'an 1410, reconnaît que son *Chastel d'Arkentel* d'ancienneté est et doit être tenu en fief du duc de Brabant, à cause de son *Chastel d'Anvers*. Rien ne marque mieux la position féodale d'Anvers : ses vassaux sont les arrière-vassaux des ducs de Brabant.



CHANOINE DE NOTRE-DAME. — MOINE DE S[t]-MICHEL.

CHAPITRE V.

TROISIÈME ET QUATRIÈME AGRANDISSEMENT DE LA VILLE. — NOUVEAUX ORDRES RELIGIEUX. — CHARTES COMMUNALES.

Pendant tout le cours du XIIIe siècle la prospérité d'Anvers et l'accroissement de sa population suivirent une progression rapide. Nous avons vu que, par deux fois en moins de cinquante ans, il avait fallu reculer les limites de son enceinte; avant la fin du siècle, la population étouffait de nouveau dans la ceinture étroite de ses remparts, et la nécessité d'un nouvel et considérable élargissement était généralement reconnue. Nous avons dit aussi que les ducs de Brabant avaient concédé ou vendu à la ville les terrains vagues qui formaient sa banlieue immédiate. En 1298, Jean II autorisa les échevins à lever un impôt sur les habitants pour couvrir les frais de la construction de nouvelles murailles. C'est donc à la fin de ce siècle que fut commencé le troisième agrandissement, qui se trouva terminé vers l'an 1314.

Du *canal St-Jean*, la limite occidentale avait été reportée, le long de l'Escaut, jusqu'à la tour de Croonenbourg, de façon que l'abbaye de St-Michel se trouva renfermée dans la ville.

Au midi, elle traversait l'esplanade, la *rue des Escrimeurs* jusqu'à la *tour Bleue* (1); à l'orient, le long du *canal Sale*, *pont* et *rue de la Bascule*, la *rue des Claires*, celle de *St-Jacques*, le *fossé aux Crapauds* et la *montagne aux Corneilles* jusque vers l'ancien couvent des Capucins; au nord, le long du *canal de l'Amidon*, le *canal Falcon*, le *canal des Teinturiers* et rejoignait l'Escaut par le *canal St-Pierre*.

En examinant sur la carte la forme nouvelle que cette enceinte donnait à la ville, on verra que c'était à peu près celle d'un parallélogramme allongé. En effet, la ligne du sud, de la porte de Croonenbourg à la tour Bleue, décrit à peine une légère convexité; tandis qu'elle fait un angle droit avec la ligne orientale; celle-ci, au lieu de former l'arc, rentrait au contraire vers le milieu, comme on peut s'en convaincre encore par la direction de la *rue des Claires* et du *fossé aux Crapauds*. A l'emplacement de l'ancien couvent des Capucins, devant la *porte Rouge*, elle décrivait un autre angle droit avec le rempart nord. Nous ignorons quels motifs avaient pu faire adopter cette forme anormale, mais la construction des murailles n'était pas achevée que déjà on songeait à rectifier le tracé de la partie qui s'étendait de la tour Bleue à la porte Rouge. Ce qui le prouve c'est la construction de la porte de Kipdorp, commencée en 1317, et de la porte Rouge, commencée en 1314, à la même place où elles se trouvent aujourd'hui. Même il est probable qu'à partir de la *rue Neuve* jusqu'à la porte Rouge, le mur ne fut jamais construit, tandis qu'on en trouve les traces sous les maisons qui bordent la *rue des Claires*. Les noms de *fossé aux Crapauds* et de *montagne aux Corneilles* semblent indiquer

---

(1) La tour Bleue est cette tour qui se trouve à l'intérieur du rempart de Malines, en face du canal Sale.

qu'il n'y eut jamais là qu'un simple terrassement précédé d'un fossé, ouvrages jugés suffisants en attendant que la nouvelle enceinte, déjà commencée, fût achevée. Elle le fut en 1410. Ce quatrième agrandissement ne fut donc que le complément du troisième, ce qui nous engage à en parler ici, en devançant un peu la marche chronologique de notre histoire.

Les travaux de la nouvelle enceinte avaient été repris à partir de la tour Bleue, près de la porte S[t]-Georges. De là elle se dirigeait, le long des remparts (intérieurs) actuels, jusqu'à la porte Rouge, et par les canaux de l'*Ancre*, des *Vieux Lions* et des *Brasseurs*, jusqu'à l'Escaut; agrandissement également insuffisant, puisqu'un siècle après, on construisit l'enceinte actuelle, à laquelle on venait à peine de mettre la dernière main, que déjà la population toujours croissante tendait à la déborder, et qu'on conçut le projet, renouvelé de nos jours, de rejeter tout d'un coup les limites de la ville jusqu'au-delà des villages de Berchem et de Borgerhout (Projet de 1580). Mais les événements politiques qui pesèrent si fatalement sur notre cité dans la seconde moitié du XVI[e] siècle avaient arrêté son développement et bientôt la fermeture de l'Escaut vint tarir la source même de sa prospérité. La ville ne fut plus agrandie depuis la construction de sa citadelle par le duc d'Albe (1567).

Revenons au troisième agrandissement, complété par les travaux qui s'exécutèrent de 1314 à 1410.

La forme de la ville était alors celle d'un croissant dont on aurait brisé les deux cornes. L'église de Notre-Dame en formait à peu près le centre. Les murailles étaient flanquées de cinquante-et-une tours, en briques, avec des revêtements de pierre, surmontées, les unes d'une plate-forme entourée de créneaux, les autres de toits aigus couverts d'ardoises. Six portes s'ouvraient sur la campagne; treize donnaient accès à la rivière.

Voici quelles étaient les portes donnant sur la campagne :

La porte de Croonenbourg; simple passage protégé par la tour de ce nom et conduisant vers le Kiel.

La porte des Béguines, ainsi nommée du Béguinage, situé dans son voisinage en dehors des murs. Ce n'était qu'une poterne, vulgairement désignée sous le nom de *Beggynenhol*. Elle se trouvait à l'entrée de la *rue des Béguines*, contre l'Esplanade et fut démolie en 1545, après la construction de la porte actuelle.

La porte de Malines, appelée *porte St-Georges*, d'une statue de ce saint, patron de la gilde des Arbalétriers, placée depuis 1314 dans une niche de la façade extérieure. L'ancienne porte St-Georges se trouvait où est aujourd'hui la Maison des Escrimeurs, dans la rue de ce nom. Elle fut démolie en 1544. La statue de St-Georges qui la surmontait fut donnée aux Arbalétriers et se conserve encore aujourd'hui aux archives de la ville.

La porte de Kipdorp, bâtie en 1313 sur la digue d'*Eyendyk*, existe encore, bien qu'aux trois quarts enterrée sous les terrassements des remparts. Elle se trouve en face du *marché St-Jacques* et sert de corps de garde à la porte actuelle. La petite niche ogivale qu'on y remarque renfermait autrefois une statue de St-Willibrord. Le *Kipdorp* qui lui donna son nom était un hameau situé hors de la *porte des Vignes* et qui se trouva englobé, ainsi que le hameau de *Clapdorp*, hors de la *porte des Vaches*, dans l'enceinte nouvelle.

La porte Rouge, construite entre les années 1313 et 1315, consistait en un donjon très-élevé, surmonté de quatre tourelles à ses angles et d'une cinquième en saillie, à son sommet, servant de vigie ou d'observatoire. Elle était précédée, extérieurement, d'un pont à parapets crénelés, dont l'entrée était défendue par deux petites tours, également surmontées de créneaux. Cette

pittoresque construction ne fut démolie qu'en 1814. Sous l'empire français le donjon avait servi de prison pour les déserteurs.

Elle se trouvait un peu à l'intérieur de la porte actuelle, en face du *marché aux Chevaux*. On n'est pas bien d'accord sur l'origine de son nom. Nous ne pouvons croire qu'elle l'ait tiré de sa couleur, car, ainsi que l'observent très-bien les auteurs du *Geschiedenis van Antwerpen*, elle n'était pas plus rouge que les autres portes. Le nom français de porte Rouge n'est probablement qu'une traduction inintelligente du flamand *Roederpoert*, car c'est là sa plus ancienne orthographe (1). *Roede* ou *rode*, d'où viennent le verbe flamand *uitroeden* et les mots français *déroder* et *dérodement*, désignait un lieu jadis boisé et nouvellement *dérodé*. Les environs d'Anvers renfermaient un grand nombre de localités semblables. Un hameau hors de la porte de Malines a laissé son nom à la *rue Haringrode*. Peut-être la nouvelle porte fut-elle construite sur un chemin conduisant à des *dérodements* et qu'on nommait autrefois *roedeweg* et, depuis son inclusion dans la ville, *Roedestraet*, dont on a fait *rue Rouge*. Nous pourrions signaler tant de bévues de ce genre commises dans la traduction des noms de rues, qu'il n'y aurait à celle-ci rien de surprenant. Ainsi, par exemple, le même agrandissement qui incorpora dans la ville les hameaux de Kipdorp et de Clapdorp, y renferma aussi un terrain vague qui les séparait et qui avait été autrefois une mare, *venne*. La rue qui le traversait fut nommée *Vennestrate*, nom qui devint dans la prononciation populaire *Venusstraet*, dont nous avons fait *rue de Vénus*.

Une sixième porte, tout-à-fait au nord de la ville, et qui fut remplacée, lors du dernier agrandissement, par la *Slyk-*

(1) *Historisch onderzoek*, etc. p. 176.



VUE D'ANVERS (1543)

1. Abbaye de St Michel 2. An^{ne} Eglise St Georges 3. Porte Impériale dite de St Georges 4. La Tour Bleue. 5. Tour des Tanneurs
7. ... 8. An^{ne} Porte St Georges ... 9. Enceinte de ... 10. Porte Rouge
11. ... du Kiel. 12. Bastion & neuv murailles en construction 12. Bast. & mur. en constr^n 13. An^{ne} Porte de Borgerhout

poort, aujourd'hui *porte de Lillo*, était appelée *Pisternepoort*, nom dont la signification nous échappe, à moins qu'il ne soit une corruption du français *poterne*. Dans un compte de la ville de 1401 se trouvent mentionnés *de Slycpoorte en de Posterne*. Comme elle conduisait à Bergen-op-Zoom, on l'appelait aussi *Bergpoort*.

Les portes donnant sur l'Escaut s'ouvraient en face des principales rues; elles n'offraient rien de remarquable, à l'exception de la porte communiquant du Bourg au Werf (*Werfpoort*). Mais celle-ci ne fut ouverte qu'en 1411, avec l'autorisation du duc Antoine, pour le passage des marchandises à travers le Bourg.

Outre ces portes de l'enceinte extérieure, *Buytepoorten*, on conserva différentes portes appartenant aux fortifications de 1201 et de 1249; on les nommait *de Binnenpoorten*. Telles étaient la porte St-Jean, entre la *rue Haute* et le *Rivage*, démolie en 1543; la porte des Brasseries (*Kammerpoort*) démolie en 1518, entre le *rempart des Tailleurs de pierre* et le *rempart des Lombards;* la porte Ste-Cathérine (*Kathelynepoort*), démolie en 1520, entre la *longue rue Neuve* et la *courte rue Neuve;* la porte des Vignes (*Wyngaerdpoort*), entre le Kipdorp et la *rue aux Laines*, démolie en 1521. Son nom provenait des vignes que l'on avait conduites le long de sa façade. Jusqu'en 1518, on voyait à l'entrée du *Clapdorp*, à l'extrémité du *canal des Récollets*, la *porte aux Vaches*, par où sortaient le matin et rentraient le soir les vaches qu'on menait paître dans les immenses prairies qui s'étendaient au nord de la ville. Pour aller du *pont* à la *place de Meir*, il fallait passer par la *porte de Meir*, qui ne fut démolie qu'en 1541. Enfin, il y avait encore une petite porte, nommée *porte de l'Hôpital*, aux *cinq Coins*, à l'entrée de la *courte rue de l'Hôpital*, et une autre entre le *canal Falcon* et le *canal des Teinturiers*.

Parmi les cinquante-et-une tours qui garnissaient les remparts, deux méritent une mention spéciale, par leurs dimensions et leur aspect monumental. La première (1) est la tour des Poissonniers (*Vischverkooperstoren*) : elle se trouvait près du *marché aux Poissons*, à l'entrée du *canal du Bourg*. Elle avait été construite en 1340 et rebâtie depuis aux frais de la corporation des poissonniers, d'où lui était venu son nom. Son plan formait un octogone irrégulier, dont la face la plus large, garnie de deux tourelles, regardait la ville.

La seconde s'appelait la tour des Boulangers (*Bakkerstoren*), pour un motif semblable. Elle se trouvait au sud du pont de l'Ail (*Lookbrug*), à l'entrée du *canal au Beurre*. Moins élevée que la précédente, sa circonférence était plus grande. Arrondie à l'extérieur, elle présentait du côté de la ville trois pans coupés. Cette tour semble avoir appartenu à l'enceinte de 1249, car en 1304 on n'avait fait que la reconstruire.

Ces deux tours ont souvent servi de prison. Celle des Boulangers servait particulièrement à renfermer les délinquants soumis à la juridiction ecclésiastique. Toutes deux furent démolies en 1797.

D'aussi vastes travaux n'avaient pu s'exécuter sans entraîner à des dépenses au-dessus des ressources normales de la ville. Aussi fallut-il recourir, pour y faire face, à des moyens extraordinaires. Avec l'autorisation du duc Jean II, les échevins avaient levé sur les habitants un impôt spécial. Ils aliénèrent plusieurs propriétés qui leur avaient été concédées par Henri III en 1249. Enfin, on introduisit dans la législation criminelle de nouvelles pénalités, consistant à faire construire

---

(1) C'est celle qui se trouve au premier plan de la *Vue du Werf au XVIIe siècle*, d'après le tableau de Bonaventure Peeters.

B. Peeters pinx. N. Heins sc.

La grue — Porte du Werf — Eglise S. Walburge — Steen — Tour des Poissonniers

VUE DU BOURG AU XVII[e] SIÈCLE

une certaine étendue de murailles aux frais des condamnés.

Ainsi on trouve dans le registre des condamnations (*Clementyn en Correctieboek*) un jugement, à la date du 4 septembre 1396, par lequel quatre compagnons (*ghesellen*), convaincus 1° d'avoir fréquenté des femmes de mauvaise vie (*overmids dat sy omme ghegaen hebben met putierscape*), 2° d'avoir tenu une conduite immorale (*onzedelike wandelinghen*), 3° d'être entrés avec violence dans les maisons (*huyssoechinghe ghehanteert hebben*), sont condamnés à faire chacun un pèlerinage à St-Jacques en Galice et à construire chacun une verge de murailles des remparts d'Anvers, garnies de guérites, à l'endroit qui leur sera désigné par le magistrat (1).

Deux nouvelles fondations religieuses étaient venues s'ajouter, dans le cours du XIIIe siècle, à celles que nous connaissons déjà. Ce sont les Beggards et les Dominicains.

Les Beggards s'établirent à Anvers en 1228. C'étaient de pauvres religieux, qui subsistaient en partie du travail de leurs mains. Ils vivaient d'abord isolés et sans règle; mais, vers 1276 (ou, selon Scribanius, en 1290), ils adoptèrent la vie en commun. Leur couvent était situé entre la *rue des Beggards*, le passage de ce nom et le *marché aux Œufs*. L'hôtel des messageries Van Gend en occupe la plus grande partie.

On le croirait difficilement si le fait n'était attesté par les écrivains ecclésiastiques eux-mêmes, au milieu du XIIIe siècle, à l'époque où la puissance du saint-Siége était parvenue à son apogée; qui avait vu l'humiliation de Barberousse et de Philippe-Auguste; au temps même où l'Église produisait ses lumières les plus éclatantes, les Dominique et les François d'Assises,

---

(1) *Historisch onderzoek*, etc., pp. 194-195. Les auteurs de ce livre citent encore plusieurs jugements du même genre.

les Bonaventure et les Thomas d'Aquin, la foi catholique se trouvait à Anvers presque aussi désarmée qu'au temps de Tanchelin! A l'abbaye de S[t]-Michel, les successeurs de S[t]-Norbert s'endormaient dans l'opulence et l'oisiveté; les intérêts de leur cave à vin absorbaient toute l'attention des chanoines de Notre-Dame; les Beggards n'étaient guère que des ouvriers, d'ailleurs illétrés. Le clergé de l'église du Bourg ne faisait pas exception à la manière de vivre des chanoines et des Norbertins. Restaient les Béguines et les sœurs hospitalières de l'hôpital S[te]-Élisabeth et de l'hospice *Ter Sieken*. Là, sans doute, on eût trouvé des exemples de charité et de dévouement, mais nulle part dans le clergé on ne rencontrait des hommes capables de soutenir par leur science, par l'autorité de leur parole ou de leur vertu, le dogme ébranlé par l'hérésie, la discipline et les mœurs vacillantes. Cependant, des doctrines hérétiques commençaient à circuler sourdement; la discipline ecclésiastique était singulièrement relâchée, et des règles monacales il ne restait plus qu'un vain formulaire. Comment, chez le peuple, les mœurs n'auraient-elles pas souffert, quand ceux qui s'étaient constitués les gardiens de la morale donnaient de si déplorables exemples? Le magistrat d'Anvers s'émut de cet état de choses et écrivit en 1243 une lettre au père provincial des Dominicains, qui tenait alors à Strasbourg un chapitre de l'Ordre, pour le prier d'envoyer à Anvers quelques frères, promettant de leur faire bon accueil et de les aider de tout son pouvoir. Les échevins, pour donner plus de force à cette invitation, la firent appuyer par des lettres de Gui de Laon, évêque de Cambrai, et d'Henri II, duc de Brabant.

L'ordre de S[t]-Dominique, fondé en Espagne en 1216, avait précisément pour but de remédier aux maux que nous venons de signaler. Son organisation devait le préserver longtemps de

la démoralisation qui atteignit si rapidement les autres ordres monastiques. C'est à peine, du reste, si l'on peut lui donner ce nom, car ses membres peuvent être dispensés par le supérieur de toutes les règles intérieures, à l'exception des vœux de chasteté et d'obéissance, en sorte qu'ils unissent la force de la vie commune à la liberté de l'action extérieure. Afin que des soins mondains ne les détournassent pas de l'étude et de la prédication, il leur était interdit de posséder des biens temporels, autres que le couvent où ils demeuraient. Ils ne devaient vivre que d'aumônes, c'est-à-dire n'attendre leur subsistance que du degré d'estime que leur piété leur acquerrait parmi le peuple. Ils ne devinrent propriétaires que sous Sixte IV.

Tel fut le succès de ce nouvel ordre, que, lorsque St-Dominique mourut, cinq ans après l'approbation de sa règle, il comptait déjà soixante maisons. En 1277 il en comptait quatre cent dix-sept [1]. De bonne heure les Dominicains étaient venus en Belgique. En 1241 il en arriva quelques-uns à Anvers, de Louvain où ils étaient établis depuis 1228. Ils reçurent de la part des Anversois le même accueil que leur avait valu partout leur zèle vaillant et véritablement apostolique; le magistrat, en provoquant leur établissement dans la ville, n'avait fait que céder au vœu des habitants. Il n'y eut que le chapitre de Notre-Dame, et peut-être les moines de St-Michel, qui ne virent pas leur arrivée de fort bon œil.

Les Dominicains s'établirent d'abord hors de la ville, à l'endroit où fut depuis la rue qui a conservé leur nom. En 1249 ils allèrent s'installer sur le terrain qui leur avait été concédé par le chanoine Hugues Nose et le duc de Brabant, au *Driesch*,

---

(1) CANTU, *Histoire universelle*, t. VIII.

où s'éleva plus tard un magnifique couvent, et qui venait d'être renfermé dans l'enceinte de la ville par le deuxième agrandissement. En 1262, Gérard de Ischa et Oda, fille de Hugues Nose, sire d'Anderstat, donnèrent aux Dominicains la propriété allodiale située devant la porte du couvent, « depuis la maison d'Éverard Nose jusqu'au moulin à eau » : c'est sur ce terrain que se trouve maintenant l'église des Dominicains, bâtie en 1550 (1).

Nous avons dit que vers le temps de l'arrivée des Dominicains des doctrines hérétiques circulaient sourdement à Anvers. Ajoutons qu'elles se rapportaient, de même que l'hérésie de Tanchelin, à celles des Albigeois, et particulièrement à celles de Pierre Valdus. Des Vaudois réfugiés en Flandre y avaient subi une cruelle persécution de la part d'un de leurs anciens coreligionnaires, Robert le Bulgare, nommé inquisiteur par Grégoire IX. Quelques-uns d'entre eux semblent avoir cherché un asile à Anvers, où ils rencontrèrent des adhérents. Les écrivains protestants considèrent ces derniers comme des restes de l'hérésie de Tanchelin, laquelle, suivant eux, n'aurait jamais été complètement extirpée et se rattacherait, par une chaîne non interrompue, à la réforme du XVIe siècle. Il se peut, mais les preuves n'en sont pas claires. Chose étrange! des doctrines en beaucoup de points conformes à celles des Vaudois furent prêchées publiquement par un chanoine de Notre-Dame, nommé Guillaume Cornélius, sans qu'il fût interdit. Pour mettre ses actions d'accord avec ses paroles, il avait distribué son bien aux pauvres, jusqu'aux revenus de sa prébende de chanoine. Cela n'empêcha point qu'à sa mort, arrivée en 1248, il ne

(1) MARSHALL. — BUTKENS, liv. IV. p. 253.

fût enterré en grand honneur dans l'église de Notre-Dame. Mais trois ans après, l'évêque de Cambrai, Nicolas de Fontaine, étant venu à Anvers, fit déterrer son cadavre, qui fut brûlé sur la place publique (1251).

Il est facile maintenant de se représenter Anvers tel qu'il était au commencement du XIV[e] siècle. Les agrandissements successifs et toujours reconnus insuffisants lorsqu'à peine ils étaient achevés, sont une preuve certaine d'un rapide accroissement de population et d'une grande prospérité matérielle. Dans l'espace d'un siècle, du commencement du règne de Henri I à la mort de Jean-le-Victorieux (1190-1294), Anvers s'est élevé, du rang de simple bourgade, au rang des villes les plus importantes de l'Europe occidentale.

Toutefois, s'il nous était donné de la voir un instant se dresser devant nous, en la jugeant avec nos idées d'élégance moderne, nous la trouverions encore inférieure même à nos villes de troisième rang. Des rues étroites, sombres, malpropres, dont aucune n'était pavée (le premier pavé fut placé à Anvers en 1306); des maisons de bois et de torchis, dont l'exiguité, la distribution incommode, l'absence complète de tout ce qui dénote aujourd'hui l'aisance bourgeoise, contrastait singulièrement avec la grandeur du rôle que s'était attribué dans l'histoire la fière bourgeoisie des communes; des halles, également en bois, qui n'étaient guère que de vastes hangards; des canaux boueux, formés des fossés des premiers remparts, pleins de bateaux qui feraient sourire de pitié les caboteurs de nos jours; une population ouvrière entassée soit dans des caves ou des greniers loués dans les maisons bourgeoises, soit dans des loges ou des barraques auxquelles on ne donnait pas même le nom de maisons, et qui renfermaient souvent plusieurs familles (1);

(1) On les nommait *Looven* ou *Cameren*. Le premier de ces mots désigne

à l'intérieur de la nouvelle enceinte, beaucoup de terrains vagues : tel était l'aspect de la ville. Mais si Anvers ne peut être comparée encore, pour la richesse et l'étendue, aux grandes communes de la Flandre, elle est entrée dans une voie de progression rapide, qui pendant trois siècles ne s'arrêtera pas. D'ailleurs, sous le rapport de l'élégance et de la beauté architecturale, on n'eût pas trouvé alors en Europe, en dehors de l'Italie, beaucoup de villes qui lui fussent supérieures. Les beaux-arts, qui devaient plus tard y briller d'un si vif éclat, étaient encore à naître. Le luxe aura son tour : en attendant, Anvers ne songeait encore qu'à s'enrichir et à fortifier ses libertés.

C'est aux institutions libérales qui la régissaient, et surtout aux progrès du commerce, que ce résultat était dû. Sous ce double rapport, ainsi que le témoignent de nombreuses chartes, elle éprouva les effets heureux de la sollicitude des souverains du Marquisat.

Les princes de la maison de Louvain, l'histoire leur doit cette louange, contrairement à la plupart des princes de l'Europe féodale, ne prirent point ombrage de l'indépendance que donnait aux villes de leurs états l'organisation des communes. Comme leurs voisins les comtes de Flandre, ils comprirent que ces libertés étaient pour le pays entier une source de richesse et de grandeur, et ils ne séparèrent pas leurs intérêts de ceux de leurs sujets. Outre la charte de Henri I que nous avons citée plus haut, nous en possédons une autre du même prince et datée de la même année (7 mars 1221), par laquelle il recon-

---

un simple toit, un auvent, au plus un hangard. Ce qu'on entendait par *Cameren* est défini dans un acte de 1336 : « *Stationes* (*in cimiterio*) *Cameræ nuncupantur*, *sine habitatione nocturna.* » C'étaient donc des abris sans habitation nocturne.

nait aux échevins d'Anvers le pouvoir de confirmer par leur témoignage la légitime propriété d'un fonds allodial, quand un bourgeois l'a possédé sans contestation pendant un an et un jour. Henri II, Henri III portèrent principalement leur attention vers le commerce, en diminuant les charges qui pesaient sur les marchands et les marchandises; en leur garantissant, par des sauf-conduits, une protection efficace; en leur assurant, par des traités avec les pays étrangers, la même protection à l'extérieur. Henri III s'occupa aussi de régler la juridiction criminelle dans ses provinces. Sa réputation de justice l'avait fait choisir comme médiateur dans la longue et sanglante querelle des d'Avesnes et des Dampierre. Il ménagea à Anvers une entrevue entre les deux parties. Les conférences durèrent trois jours. On sait que les tentatives de paix échouèrent par la perfidie de Marguerite de Constantinople : pendant qu'on jetait à Anvers les bases d'un accommodement, elle avait envoyé secrètement à ses capitaines l'ordre de descendre dans l'île de Walcheren. Ils y éprouvèrent, près de West-Kapel, une défaite complète. Les deux fils de Marguerite, Jean et Gui de Dampierre, tombèrent au pouvoir du comte de Hollande (4 juillet 1253).

Enfin, la mémoire de Henri III mérite d'être éternellement bénie pour les sentiments d'humanité dont il fit preuve dans son testament, en abolissant dans tous ses états le droit odieux de *morte-main*. Mais aucun souverain ne se montra plus libéral envers les Anversois que Jean I.

Ce prince, un des types les plus accomplis de la chevalerie, ne fut pas seulement un héros dans les batailles et les tournois, mais aussi un politique habile et un sage législateur. Il est l'auteur de la première charte territoriale, *Land-Charter*, que le Brabant ait possédée. Il confirma et augmenta spontanément les priviléges de la commune, en reconnaissance des services que

lui rendirent les Anversois dans la conquête du Limbourg. Les Anversois, en effet, s'étaient distingués par leur valeur sur le champ de bataille de Woeringen (1288). L'écoutête, Henri van Miggelberghe, y porta haut la bannière de la ville. Van Heelu, dans sa chronique rimée, cite parmi les chevaliers qui contribuèrent le plus au gain de la bataille, Arnould de Diest, châtelain d'Anvers, et son fils Gérard, Jean Van Liere, seigneur de Wommelghem, et son fils Guillaume. Ce dernier après avoir combattu en héros, fut fait prisonnier et mourut de ses blessures. Parmi les nobles qui furent créés chevaliers sur le champ de bataille en récompense de leur bravoure, on remarque Guillaume Berthoud, seigneur de Berchem, Nicolas de Deurne et Laurent Volkaert, fils de Gauthier Volkaert, seigneur de Cantecroy.

Dans l'ivresse de son triomphe, le Duc se montra généreux et libéral envers les gens des communes. Par une charte du 21 février 1291 (1290, *v. s.*), la plus importante que nous possédions pour l'histoire de nos libertés communales, il affranchit les Anversois des aides qu'ils lui payaient dans sept cas déterminés, et qui sont rappelées dans la charte de Henri I, dont nous avons donné la traduction. Ils furent également tenus quittes de toute aide qui reviendrait au Duc ou à ses enfants dans l'espace de quinze ans, à l'exception toutefois de l'aide de rançon, dans le cas où il serait fait prisonnier. Les bourgeois furent même autorisés à faire la levée de ces aides et à les appliquer, comme ils le jugeraient convenable, aux besoins de la ville.

En ce qui concerne la jurisprudence, le Duc accorde « que désormais, dans toutes les affaires soumises à la sentence des échevins, les bourgeois seraient traités conformément à cette sentence. S'il arrivait que l'écoutête d'Anvers, sur l'invitation de deux échevins, refusât de mettre la sentence à exécution, les bourgeois devaient en faire plainte par écrit auprès du Duc,

dans le cas où celui-ci se trouverait dans le Brabant; et, au cas où il ne serait pas dans le pays, ils devaient s'adresser à son drossard (1). S'il n'était fait justice ni par le Duc, ni par l'écoutète, ni par le drossard, alors les échevins étaient dispensés de soumettre leurs sentences soit au Duc, soit à aucun de ses officiers, jusqu'à ce que l'injustice eût été réparée. » Les échevins sont confirmés dans leur ancien droit de nomination à tous les emplois publics de la ville. Enfin il céda à la ville le droit de halle à la boucherie. C'était là un avantage considérable. Le droit de halle, même après l'établissement des communes, était demeuré un droit souverain, c'est-à-dire que toutes les marchandises, même les comestibles, devaient être vendues à un certain endroit où elles étaient soumises à un impôt au profit du prince. La cession de ce droit à la commune avait donc un autre caractère que celui d'une munificence pécuniaire : c'était l'investiture d'un droit régalien.

Cette charte fixe, selon nous, la véritable date où la commune d'Anvers reçut sa forme nette et définitive. C'est de cette même année (1290 *v. s.*) que date la promulgation du recueil des statuts et ordonnances des magistrats, dressés à différentes époques selon que le besoin de règlements s'était fait sentir. Ce recueil forma la Loi d'Anvers (Core van Antwerpen). Il en existe aux archives de la ville, sous le nom de *oud Keurboek*, un exemplaire écrit vers l'an 1304. Nous en parlerons tout-à-l'heure.

La marche de notre ouvrage nous a conduit au point où il est devenu indispensable de faire connaître en quoi consistait

(1) La qualité de Drossard ou de Sénéchal formait une des quatre charges palatines héréditaires de la cour des ducs de Brabant. Elle appartenait aux sires de Rotselaer, seigneurie située sur la Dyle, entre Louvain et Aerschot.

cette commune dont le nom est déjà si souvent revenu sous notre plume, quelles étaient et les lois qui la régissaient et son organisation intérieure. Rappelons en peu de mots son origine.

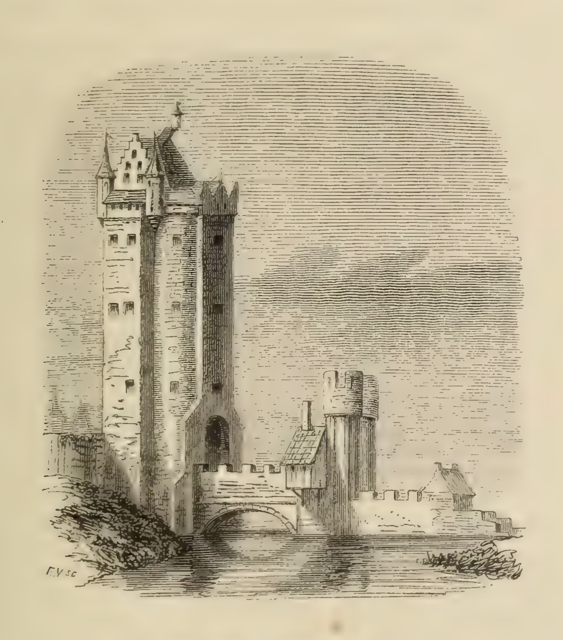
Selon les hypothèses les plus probables, un établissement anglo-saxon, que ce fût une simple *Gilde* ou un *Ganerbiat*, qu'il ait donné son nom à la ville ou qu'il ait emprunté ce nom à sa situation riveraine, a apporté sur les bords de l'Escaut des formes de liberté analogues à celles que fournissait l'ancien droit germanique. Elles ont régi les premiers habitants du Bourg, et se sont retrouvées chez ceux qui l'ont repeuplé après le départ des Nordmans. L'essence de ces institutions était : 1° la liberté personnelle, semblable à celle dont jouissait *l'ingenuus* de la loi romaine; 2° un droit fondé sur la coutume, remontant par la tradition jusqu'aux temps antérieurs à l'émigration; 3° un échevinage choisi parmi les propriétaires fonciers et nommant aux emplois civils.

Quand les habitations rurales qui sont venues se grouper sous la protection du Bourg furent entourées de remparts, les priviléges des habitants du Bourg s'étendirent à ceux de la *villa*.

La féodalité saisit cette petite société dans les engrénages de son vaste mouvement d'organisation. Elle fixa son rang dans la hiérarchie universelle qu'elle avait créée, sans porter atteinte à son régime intérieur.

Quand le système communal eut prévalu partout autour d'eux, les habitants d'Anvers eurent peu de chose à faire pour mettre leurs institutions en harmonie avec celles des villes voisines, puisées d'ailleurs aux mêmes sources et animées du même esprit. Leurs coutumes, jusqu'alors orales, furent écrites; les ordonnances des magistrats, formulées en statuts, afin de les mettre sous la garantie du pouvoir souverain. De là les chartes de nos Ducs.

Ces chartes n'ont donc pas créé nos libertés communales : elles en ont été la reconnaissance et la sanction. Elles ont été des promesses écrites et solennellement revêtues d'un sceau en présence de témoins, de ne pas essayer d'y porter atteinte d'aider au contraire à les défendre. Elles ont servi quelquefois à régler, en faveur de l'autorité échevinale, des points contestés de jurisprudence. Enfin, elles les ont augmentées de certains priviléges, c'est-à-dire d'avantages que les communes ne pouvaient tirer d'elles-mêmes et qu'elles ne pouvaient posséder que par concession du souverain.



ANCIENNE PORTE ROUGE.

CHAPITRE VI.

LE KEURBOEK. — DROITS DES BOURGEOIS. — LE HEIRBAN. — LES GILDES. — DIVERSES CLASSES D'HABITANTS.

Maintenant, l'étude de la loi promulguée en 1290 va nous faire connaître la constitution de la commune.

Comme dans la plupart des *keure* que nous avons eu l'occasion de voir, les questions de droit politique, de droit civil, de droit criminel, de procédure, s'y trouvent mêlées à de simples règlements de police. Nos vieux législateurs communaux n'étaient pas des légistes bien savants; ils dressaient des règlements au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir, sans beaucoup se soucier de la méthode.

C'est avec un sentiment d'orgueil que nous n'essayerons pas de dissimuler, que nous avons trouvé consignés dans ce vieux code communal, six siècles avant le code Napoléon, quatre siècles avant la constitution d'Angleterre, la plupart des grands principes de liberté dont la conquête a coûté tant de sang aux nations modernes. Que de peuples en Europe regarderaient encore aujourd'hui un semblable code comme un bienfait dont, dans leurs rêves les plus ambitieux, ils n'oseraient espérer la réali-

sation! Là, nous trouverons inscrits, sous des formules à la fois dignes et naïves, l'*habeas corpus* de la loi anglaise, l'inviolabilité du domicile, la garantie d'être jugé par ses juges naturels, le droit de consentir les impôts, de contrôler l'emploi de ses finances, de n'obéir qu'à ses magistrats. Le statut intitulé : « *De l'état des personnes* » s'ouvre par cette fière déclaration :

« Dans la ville et franchise d'Anvers tous les hommes sont » libres, et il n'y a point d'esclaves. »

» Tous ceux qui sont nés dans la ville et sa franchise sont » bourgeois d'Anvers, que leurs parents y aient ou non de- » meuré ou joui du droit de bourgeoisie. »

Ainsi, le fait même du séjour dans la ville affranchissait de la servitude. Il n'en était pas de même à Bruges au XIIe siècle, comme l'atteste l'histoire de St-Charles-le-Bon.

Les bourgeois qui jouissaient de la plénitude des prérogatives attachées à la bourgeoisie (*poortery*), étaient nommés *binnenpoorters*. Ils étaient astreints à la résidence. Il y avait en outre des bourgeois forains (*buitenpoorters*), qui demeuraient hors de la ville; mais leurs enfants ne devenaient bourgeois que pour autant qu'ils étaient nés dans les limites de la franchise d'Anvers. Ils devaient faire le même serment et payer annuellement le même droit de bourgeoisie (*poortersgeld*) que les bourgeois internes. Enfin, on distinguait de ces deux classes de bourgeois les simples habitants (*ingezetenen*), qui ne possédaient pas le droit de bourgeoisie. Ils ne se trouvaient pas moins placés sous la protection des lois, et leurs prérogatives ne différaient de celles des bourgeois qu'en ce qu'ils ne jouissaient pas de la franchise des droits de douane et de pesage. Seulement, il leur était interdit de remplir aucun office ou fonction publics, réservés aux seuls bourgeois internes.

Ainsi, indigènes ou étrangers, riches ou pauvres, nobles ou vilains, le sol d'Anvers n'était foulé que par des hommes libres, et le dernier d'entre eux pouvait s'appliquer ce dicton du charbonnier Liégeois : « Pauvre homme dans sa maison roi est. »

Voici quelques autres dispositions que nous extrayons du même recueil :

« Personne ne peut distraire un habitant d'Anvers de ses juges » naturels. Pour quelque délit ou crime qu'il ait été arrêté dans » le quartier d'Anvers, nul ne peut le faire conduire hors du- » dit quartier, mais on doit l'amener et le conduire à l'officier » d'Anvers, pour y être jugé selon la loi et coutume d'Anvers...

» Ni l'écoutête, ni l'amman, ni aucun autre officier ne peuvent » arrêter le bourgeois dans sa maison ou chambre, pour aucune » affaire civile; mais ses biens peuvent être légalement saisis dans » sa maison pour ses dettes.... »

Les bourgeois d'Anvers ne pouvaient être tenus au service féodal à raison de fiefs qu'ils possédaient dans le Brabant... Ils ne pouvaient être contraints de payer des impôts ou des expertises pour des biens qu'ils possédaient en Brabant en dehors de la franchise d'Anvers. Ils étaient exempts de péages ou de droits de douane, tant sur eau que sur terre, dans toute l'étendue du Brabant. Ils étaient exempts du péage ou droits de parcours qu'on payait au *Luythaegen,* ainsi que de la cueillette (*prikskensgeld*), prélevée sur les grains dans le quartier de Louvain. On ne pouvait les contraindre au serment pour se charger eux-mêmes ou pour charger les autres comme témoins; enfin, ils ne pouvaient être appliqués à la question sans avoir été préalablement dépouillés de la bourgeoisie par le grand Conseil.

Les bourgeois d'Anvers se sont montrés de tout temps fort jaloux de leurs droits de bourgeoisie; toutefois, comprenant que le nombre était pour eux un élément de force,

et que, dans une ville de commerce, la population se recrute sans cesse du dehors, ils avaient rendu des plus faciles l'accès de leur cité. Pour devenir bourgeois d'Anvers, il suffisait de se présenter un vendredi devant les échevins siégeant au *Vierschare*, de faire connaître par un certificat légal son dernier domicile et sa bonne conduite, d'acquitter le droit, qui était de 20 sols, monnaie de Louvain, et enfin de prêter serment, en présence de l'écoutète et des échevins, conformément à la vieille formule, tandis qu'un personnage qu'on nommait *la Verge rouge* annonçait au son de la trompe que la commune venait de s'enrichir d'un nouveau citoyen.

Voici la formule de ce serment; elle est remarquable en plus d'un point :

« Je jure d'être dorénavant loyal et fidèle envers le duc de » Brabant et le Marcgrave, et de défendre et de garder, selon » mon pouvoir, le Burggrave, le Bourg et ses habitants. »

Ici encore se retrouve ce caractère féodal que nous avons déjà fait observer ailleurs. Le bourgeois ne se reconnaît pas *sujet* du Duc, mais seulement son *féal*; il ne lui promet pas obéissance, mais simplement fidélité. C'est l'acte de foi du vassal au suzerain.

Remarquons aussi que la forme de cette réception est toute militaire; sans parler de la trompette qui l'annonce, on voit que le bourgeois s'engage *à garder et à défendre* le Bourg et le Burggrave. C'est que le Burggrave est son chef militaire, qui le conduira à la guerre quand il en sera requis par son suzerain; c'est que, parmi les obligations qui incombent à la ville, en vertu même de sa position féodale, se trouve le service militaire (*Heirban*), qu'elle doit au Duc pour la défense du pays et des droits de souveraineté du prince. Si elle a une bannière, ce n'est pas seulement pour en décorer le balcon de

l'hôtel-de-ville dans les jours de réjouissance publique, mais pour la faire flotter à la bataille quand son suzerain aura convoqué le *ban* et l'*arrière-ban* de ses vassaux. Si elle a des tours et des remparts, si elle a la garde d'une Châtellenie, elle doit pouvoir les défendre par les armes. Aussi, chaque bourgeois a les siennes. Chaque fois que le prince réclamait l'assistance de ses bonnes villes, le magistrat faisait sonner le tocsin et proclamer le *Heirban*. « En général, dit un écrivain, tous les habitants libres des villes, bourgeois et gentilshommes, devaient suivre à la guerre la bannière communale. Tout homme libre à 15 ans, était déclaré *mansvaert* et le bailli l'inscrivait sur la liste de campagne; on était obligé de servir jusqu'à l'âge de 60 ans. Les exemptions de service n'étaient accordées qu'aux femmes, et quelquefois aux gouverneurs, aux échevins, aux jurés des villes, aux notaires, aux physiciens (médecins), aux avocats, aux meuniers et aux boulangers. Chaque localité était divisée en paroisses ou en quartiers (*wyken*, *vicus*), et chaque paroisse en voisinages. Le voisinage avait à sa tête un doyen, nommé à Gand, à Bruges, à Bruxelles, etc. *Hondertman*, et ailleurs *Deken*. Il était chargé de la police de son voisinage et avait ses officiers, les dizainiers, qui formaient son conseil. Les baillis commandaient les centeniers et portaient la bannière du quartier, sur laquelle on lisait le cri de guerre. Un certain nombre de localités voisines étaient ordinairement annexées aux villes principales et s'adjoignaient à elles pour marcher à la guerre; mais les habitants des villages qui n'étaient point soumis à un seigneur particulier, allaient à l'armée sous la conduite des baillis (1). »

---

(1) M. Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire sous les Ducs de Bourgogne*. Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique. T. XXII.

C'est probablement à cette organisation militaire qu'il faut rapporter l'ancienne division d'Anvers en douze quartiers (*wyken*), ayant chacun à sa tête un quartinier (*wykmeester*), dont les attributions, ainsi que celles des quatre *chefs-hommes* (*hoofdmannen der poortery*), devinrent purement civiles à la suite d'une ordonnance de l'an 1469.

La bannière de la ville était portée par l'écoutète. Derrière lui venaient les bourgeois, groupés par quartiers ayant chacun leur guidon; puis venaient les métiers, au nombre de vingt-quatre. C'était là surtout que se trouvait la grande force numérique de la milice des villes.

La forme toute militaire donnée aux corporations des métiers en faisait un contingent tout équipé et toujours prêt pour la guerre. A la voix de son doyen, chaque métier se réunissait en armes, chacun avec son drapeau, et venait se ranger en ordre sous la bannière de la ville, comme autour du chevalier banneret venaient se grouper les vavasseurs. C'était un curieux spectacle de voir dans la bataille ondoyer, auprès des pennons orgueilleux de la noblesse féodale, ces modestes étendards sur lesquels étaient peints, en guise d'armoiries, les pacifiques emblèmes du travail. Les classes populaires témoignaient ainsi hautement le droit qu'elles avaient conquis de porter les armes pour la défense de leur prince et de leur territoire, non plus comme serfs ou varlets, mais comme des hommes libres, droit que les nobles s'étaient seuls arrogé jusqu'à la formation des communes.

Tant que la ville n'eut qu'une faible population, les choses se passèrent de cette façon. Mais cette obligation d'armer à leurs propres frais devint bientôt, par la fréquence des guerres et l'augmentation croissante de l'effectif des armées, une lourde charge pour les bourgeois. Ils la rachetèrent en partie par des

aides et des subsides volontaires, et le service militaire fut presque exclusivement confié à ces confréries guerrières et privilégiées, qui firent revivre, avec les formes extérieures des vieilles *gildes* germaniques, le nom de ces antiques institutions. Tandis que les nobles et les patriciens combattaient à cheval, les bons bourgeois se réunirent pour former des compagnies d'élite, uniformément vêtues et armées, et choisissant leurs chefs. Ils s'érigèrent en corporations; les échevins les favorisèrent et prirent sous leur protection le maintien de leurs statuts. Les Ducs, qui virent en elles des milices bien organisées, toujours prêtes à venir se ranger sous leur bannière, se hâtèrent de les reconnaître et de leur accorder des priviléges.

La plus ancienne confrérie militaire d'Anvers est celle de la *vieille arbalète* (*oude voetboog*), instituée vers le milieu du XIIIe siècle. On lit à son sujet, dans une charte du duc Jean II du 6 décembre 1306 : « Nous voulons qu'à l'avenir la *gulde* » d'Anvers soit assermentée (1) et maintenue d'après l'ordon- » nance et le bon vouloir de notre écoutête et de nos échevins » d'Anvers. »

La confrérie ou serment de la vieille arbalète était placée sous l'invocation de St-Georges. Elle était composée de l'élite de la bourgeoisie et ses membres étaient tenus de s'équiper à leurs propres frais. Déjà en 1326 elle se trouva assez riche pour contribuer à agrandir la chapelle dédiée à son patron. Elle formait la garde personnelle du duc de Brabant quand ce prince se rendait à Anvers, et, quand il quittait la ville, les confrères l'escortaient jusqu'à Malines, et parfois au-delà.

---

(1) L'obligation où étaient les confrères de prêter serment, les faisait désigner sous le nom de *Confrères du Serment* et le nom de Serment désigna la confrérie elle-même.

En 1409 ils accompagnèrent le duc Antoine de Bourgogne jusqu'à Paris.

Au XIV[e] siècle il se forma une nouvelle confrérie sous le nom de la *jeune arbalète*. Sans doute elle se recrutait dans une classe inférieure de bourgeois, car nous voyons par les comptes de la ville que celle-ci leur fournissait le drap pour leur équipement.

Peu après s'élevèrent encore le jeune et le vieux serment de l'*arc*, et enfin ceux des *Arquebusiers* et des *Escrimeurs*.

Ces six confréries étaient organisées sur le même pied. Comme elles étaient recrutées dans la bonne bourgeoisie, elles avaient le pas sur les métiers dans les cérémonies publiques, notamment dans les processions. Chaque gilde avait deux doyens et deux sous-doyens, choisis par les confrères et confirmés par le magistrat. En outre, chacune avait un protecteur, qui était l'un des principaux nobles de la ville; il avait le titre de *Hoofdman*.

Jusqu'à la fin du XV[e] siècle, où les armées permanentes remplacèrent les milices féodales, les gildes occupèrent le premier rang dans le ban des villes. Mais dès lors leur rôle se borna à un service intérieur, et plus tard leurs exercices guerriers ne furent plus que des jeux, qui conservaient parmi les habitants la tradition de leur antique indépendance.

Voilà donc ce service militaire auquel le nouveau bourgeois jurait de se soumettre à la cérémonie de sa réception.

Immédiatement après le serment, il entrait en pleine possession de ses droits de citoyen. Ses enfants âgés de moins de sept ans étaient considérés comme bourgeois de naissance; ceux qui avaient dépassé cet âge, demeuraient étrangers ou ne devenaient citoyens qu'en se soumettant aux mêmes formalités que leur père.

D'autre part, si les parents quittaient la ville ou venaient à perdre la bourgeoisie, les enfants ne perdaient pas pour cela leur qualité.

La loi n'admettait pas que les bourgeois d'Anvers pussent cumuler ce titre avec celui d'aucune autre bourgeoisie. Ils étaient, d'ailleurs, astreints à la résidence.

« Celui qui est bourgeois d'Anvers, disaient les statuts, ne peut être bourgeois nulle part ailleurs, ni jouir du privilége d'aucune autre bourgeoisie, sous peine de perdre la bourgeoisie à Anvers. »

« Celui qui devient bourgeois d'Anvers, doit établir son domicile dans la ville endéans les six semaines... et y avoir sa demeure avec sa famille, soit dans sa maison propre, soit dans une maison, chambre ou cave louée... »

« Celui qui quitte la ville perd au bout de six semaines la bourgeoisie, à moins qu'il ne se soit fait inscrire comme bourgeois forain. Toutefois, s'il a quitté la ville pour motif d'affaires ou de commerce, quelle que soit la durée de son absence, il ne perd pas la bourgeoisie, pour autant qu'il ne contracte point mariage à l'étranger, ou n'acquière nulle part le droit de bourgeoisie, ou ne se fasse sujet d'une nation ou d'un pays étranger. »

« Celui qui contracte mariage à l'étranger, perd son droit de bourgeoisie, à moins qu'il n'ait eu pour cela le consentement des échevins (1) et que ce consentement n'ait été inscrit au livre des bourgeois (*Poorters-boek*). »

La femme étrangère qui épousait un bourgeois acquérait la bourgeoisie, et, devenue veuve, la conservait sa vie durant,

---

(1) Le texte imprimé dit de l'un des Bourgmestres; mais cette rédaction est évidemment postérieure à l'an 1409 où les bourgmestres furent institués.

à moins qu'elle ne se remariât à un étranger, auquel cas elle perdait la bourgeoisie. Mais l'étranger qui épousait une bourgeoise n'acquérait la bourgeoisie qu'en se soumettant aux formalités que nous avons mentionnées.

« Une bourgeoise qui se marie hors ville, ou épouse en ville un étranger et habite hors ville, ne perd pas sa bourgeoisie, ni du vivant de son mari, ni après sa mort, pour autant que, dans le courant d'une année après la mort de son mari, elle revienne habiter dans la ville ou sa franchise, ou se fasse inscrire comme bourgeoise foraine (*buyten poorteresse*). »

C'est sans doute cette dernière disposition qui a fait dire à Guicciardini qu'à Anvers les femmes jouissaient de plus de prérogatives qu'en aucun autre lieu du monde.

Il ne faudrait pas conclure cependant, de ce que tous les habitants de la ville jouissaient du droit de bourgeoisie, que l'égalité régnât entre eux. La ville renfermait des classes de citoyens très-distinctes.

La première se composait des familles patriciennes ou échevinales, qu'il faut se garder de confondre avec celles de la noblesse féodale. Quoique les premières tendissent continuellement à se rapprocher des secondes, il y avait entre elles une différence essentielle, qu'il importe avant tout de caractériser. A proprement parler, les familles patriciennes n'étaient point nobles. Ceci demande un mot d'explication.

On se rappelle que, dans l'organisation sociale lente et confuse qui suivit l'établissement des Barbares dans l'Empire Romain, et d'où devait sortir la société féodale, la nature des terres avait déterminé la qualité de leurs possesseurs. Les alleux ou terres allodiales, franches de toute redevance, possédées en toute propriété par la classe des hommes libres (*ingenui*), occupaient le premier rang. Venaient ensuite les fiefs ou terres bénéficiaires,

prétendûment détachées du domaine royal et données en bénéfice à la classe des *leudes*, sous la condition du service militaire; puis les terres censives et tributaires, tenues par des *letes*, ou colons, et soumises au paiement d'un cens annuel ou à des prestations de service.

Lorsque, vers la fin du IXe siècle, les bénéfices furent devenus héréditaires, les alleux durent céder le premier rang aux terres bénéficiaires, considérées comme fiefs militaires, et dont les possesseurs constituèrent la caste des nobles.

La simple possession d'un fonds allodial ne donnait point la noblesse.

Ces trois sortes de propriétés que nous venons de mentionner, se retrouvaient dans l'intérieur des villes. Nous avons vu déjà qu'il y avait à Anvers des fiefs dont le Burggrave recevait l'hommage, et qui étaient tenus par des gentilshommes. En outre, un certain nombre de seigneurs féodaux, dont les seigneuries étaient situées aux environs, avaient des demeures dans la ville et y possédaient les droits de bourgeoisie. Tels étaient les sires de Ranst, de Lillo, d'Immerseel, de Wyneghem, de Schooten, etc.

Les hommes riches, de race libre, propriétaires de fonds allodiaux, sur lesquels ils habitaient, ne payant aucun cens, constituaient cette classe désignée sous les noms divers de *boni viri*, *goede mannen;* en Flandre : *bourgeois hyrritavles* (héritables), *erfagtige liede* (1). Seuls en position de remplir les hautes magistratures, ils formaient naturellement une sorte d'aristocratie bourgeoise, qui dans beaucoup de villes devint une véritable oligarchie, comme à Gand, lors de l'institution du

(1) Warnkoenig. *Histoire de Flandre*, t. II, p. 242.

Conseil des XXXIX. Les plus riches s'étaient construit sur leur fonds allodial des maisons de pierre (*Steenen*), quelquefois garnies de tours, qui se distinguaient au milieu des maisons de bois et de torchis dont se contentait la simple bourgeoisie.

Ce qui augmentait le crédit et l'influence de ces familles, c'est que les autres bourgeois qui occupaient des maisons élevées sur ces mêmes fonds allodiaux, leur payaient de ce chef un cens (*chyns*) qui les mettait vis-à-vis d'eux dans la position dépendante où se trouvaient les possesseurs des terres censives ou tributaires.

Une différence radicale entre ce patriciat bourgeois et la noblesse féodale, c'est que le premier, n'ayant d'autre source que la qualité d'homme libre, se transmettait par les femmes, suivant l'adage romain : *partus sequitur ventrem;* tandis que la qualité de noble ne pouvait être transmise que par le père, en vertu de la fameuse disposition de la loi salique qui a fait exclure les femmes de la succession à la couronne.

Plus tard on voit les familles patriciennes posséder aussi des fiefs dans la campagne, et alors elles prennent rang parmi les familles féodales, dont il devient très-difficiles de les distinguer. Quelques-unes, par concession du souverain, obtinrent le titre de chevalier. Toutes, d'ailleurs, portaient des armoiries, mais ces dernières seules les timbraient d'un haume : les autres avaient pour cimier un simple bonnet.

A Louvain et à Bruxelles on comptait sept familles patriciennes privilégiées, dans lesquelles l'échevinage était considéré comme un droit héréditaire. Ce nombre sept semble avoir été consacré dans le vieux droit germanique. Dans les plaids cantonnaux (*placita minora*) le *graf* (*comes*) choisissait parmi les hommes libres sept juges (*scepene*, *scabini*) qu'il présidait. Les *Scabini* institués par Charlemagne sont partout au nombre de

sept [1]. Il ne serait pas improbable qu'à l'époque où l'hérédité des fiefs passa du fait dans le droit, les échevins en fonction, dans quelques localités, eussent fait reconnaître leurs charges comme des offices féodaux héréditaires. Il est certain que partout ces familles avaient puisé dans l'échevinage la dignité qui les distinguait. On a prétendu qu'Anvers eut aussi sept lignages patriciens privilégiés : mais les faits démentent cette assertion d'un généalogiste du XVIIe siècle [1], uniquement fondée sur la conformité des armoiries des familles Volkaerts, Wilmaers, de Hoboken, Bode, Aleyns, Pape et Impeghem. Toutes portaient dans leurs armes un échiquier (*schak*), ce qui les avait fait désigner par le vulgaire sous le nom de *zeven schake*. Rien ne prouve qu'elles aient jamais joui du moindre privilége qui les distinguât des autres familles échevinales. Ainsi, au XIIIe siècle, où les noms des sept lignages apparaissent pour la première fois, on trouve dans les listes échevinales, à côté des noms que nous avons cités, ceux de Van de Werve, Nose, Drake, Van Lier, Bornecolve, van Ranst, van Berchem, Van Wyneghem, Van der Mole, Tuclant, Hildegare, De Grutere, etc. Au reste, on trouve aussi dans ces listes des noms plébéiens; dans aucune, les noms des lignages aux échiquiers n'entrent même pour la moitié.

Ajoutons que les patriciens, à raison des fiefs qu'ils possédaient, se considéraient comme vassaux directs du châtelain du Bourg.

Venait ensuite la bourgeoisie proprement dite : *poortery*. Elle

---

(1) Nous lisons dans un Capitulaire de Charlemagne de l'an 803 : « Que personne ne soit convoqué au plaid, si ce n'est celui qui poursuit sa cause et celui contre qui il la poursuit, sauf *sept scabins* qui doivent assister à tous les plaids. » BALUZE, Tome 1^r^, col. 394, 465.

(1) CHRISTYN : *Septem tribus patriciæ antwerpienses*. — 1689.

Familles patriciennes ou échevinales d'Anvers.

(XIIᵉ XIIIᵉ & XIVᵉ SIÈCLES).



Familles patriciennes ou échévinales d'Anvers.



VAN URSEL.



POT.



VAN DERVOORT



VAN SCHOONHOVEN.



[illegible]



VAN DOERNE.



COLGENSSONE



VAN HALMALE.



VAN DELFT



VAN [illegible]ENDONCK



VANDERDILFT.



VAN STRALEN.



MARNIX.



DE CORDES.



DELCAMP.



SCHETZ.



DASSA



DELLAFAILLE



SCHOYTE



VAN [illegible]RICK



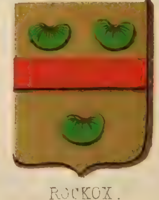
VAN ETTEN.



TUCHER.



VAN DEN CRUYCE.



ROCKOX.



ALMARAS



GANSACKER



ROOSE.



BROUCHOVEN.



WELLENS.



VAN HAMEREN.

se composait d'hommes libres, c'est-à-dire francs de toute prestation servile, soit de naissance, soit par suite d'affranchissement. Quelques-uns habitaient des maisons qui leur appartenaient en toute propriété. Ceux-là étaient les bons bourgeois, dont on disait qu'ils possédaient *pignon sur rue*. Les autres occupaient, soit des maisons tenues à bail, soit des propriétés soumises à un cens, comme ayant été construites sur un fonds concédé par le Duc, ou par une corporation religieuse, ou par quelque seigneur.

Suivant un ancien auteur (1), on comptait autrefois à Anvers quatre familles bourgeoises qui prétendaient descendre des premières qui avaient joui du droit de bourgeoisie, quand la ville était encore circonscrite dans l'étroite enceinte du Bourg. C'étaient les familles Backx, Beyens, Blocx et Meynaerts. Ces prétentions n'étaient, probablement, pas mieux fondées que celles des sept lignages aux échiquiers, mais nous y voyons une sorte de légende qui prouve que l'antique possession de la bourgeoisie était considérée par les bourgeois comme une sorte de titre de noblesse. Cette classe, au profit de laquelle s'était faite l'institution communale, s'accrut rapidement en nombre et en importance, à mesure qu'augmenta sa richesse, au point de constituer, dès le XIIIe siècle, un troisième ordre politique à côté de la noblesse et du clergé.

Au bourgeois *héritable* ou propriétaire était assimilé le marchand, qui trafiquait avec l'étranger, et qui jouissait du privilége de pouvoir s'absenter de la ville pour un temps illimité sans perdre son droit de bourgeoisie. Il partageait en outre avec la noblesse le droit de porter les armes; dans ces temps de vio-

(1) *Septem tribus patriciæ Antwerpienses.*

lence et d'oppression, c'était le signe et la garantie de toute liberté. Les anciennes chartes sont positives à cet égard : « Que personne ne circule dans les rues avec des armes, si ce n'est le marchand qui passe » dit la *Keure* de Bruges. Le paragraphe premier de la *Keure* d'Anvers se rapporte clairement aussi aux marchands : « Nul ne pourra porter à Anvers des armes meur-
» trières (*mortwapene*) sous peine d'une amende de vingt sous,
» à l'exception de tous ceux qui se rendent de l'intérieur vers
» l'extérieur de la ville, qui arrivent des vaisseaux ou qui s'y
» rendent. Ceux-là n'encourront point d'amende pour porter
» des armes, comme aussi pour sortir de nuit. Et le logeur
» ou la logeuse qui n'aurait point informé son hôte de cette
» défense, quand il le lui aurait demandé, encourrait l'amende
» que ce dernier eût encourue lui-même. »

Ceux que la loi excepte ici de la défense de porter les armes, ce sont le riche bourgeois qui sort de la ville pour aller visiter ses propriétés, le marchand qui se rend à ses vaisseaux ou qui en revient. Ceux auxquels s'applique la défense, ce sont les bourgeois sédentaires, le petit détaillant (*slyter*), qu'il faut bien se garder de confondre avec le fier marchand (*coopman*), qui est une des colonnes de la cité ; ce sont surtout les ouvriers.

C'est qu'au-dessous de la bonne bourgeoisie, exclusivement désignée sous le nom de *Poortery,* venait la classe beaucoup plus nombreuse des hommes de métier, *ambachts-lieden*. Les deux classes dont nous venons de parler formaient, la première, l'élément aristocratique, la seconde, l'élément bourgeois : les hommes de métier constituaient dans la cité l'élément populaire. Les bourgeois, les marchands, se considéraient comme fort au-dessus de ceux qui travaillaient de leurs mains pour un salaire et pour compte d'autrui. Les statuts de la Hanse

flamande declaraient *ovremarke*, exilés, c'est-à-dire, bannis du corps des marchands, tous « foulons, telier (toilier), tordeur, » carpentier, faiseur de solliers, tinturier ki tignent de leurs » mains meismes et ki ont les ongles bleus et bateurs de » laines et ciaux ki afaitent les caudières et les chaudrons, » ki vont criant aval les rues (1). »

Pour que le prolétaire, même libre de sa personne, pour que l'ouvrier adonné aux métiers serviles, pùt entrer dans l'association marchande, il devait acheter sa confrérie « dans la ville » où il est manans 1 marc d'or ou X marcs d'estrelins, sans » rien laissier, et si (aussi) doit cesser un an de son mestier » devant ke il puisse venir à la hanse, et si doit pourjurer » à tous jours son mestier, se (si) besoigne ou povretés ne li » fait faire (2). »

On le voit, certains métiers étaient réputés au-dessous de la dignité de bourgeois ou de marchand. C'est que, pendant les premiers siècles du moyen-âge, ils furent exclusivement exercés par cette classe qui avait succédé à celle des esclaves et des colons romains, les *letes* et les serfs de la glèbe. Beaucoup d'entre eux, quoiqu'affranchis de la servitude féodale, demeuraient soumis, comme *manants* de quelque église ou monastère, à une redevance personnelle qui était le prix de la protection qu'ils en recevaient. Ces prolétaires dédaignés, se sentant forts par le nombre, répondirent aux mépris d'une bourgeoisie orgueilleuse et exclusive en s'organisant comme elle. Ils formèrent des confréries ou *gildes* qui s'imposèrent à la grande gilde

---

(1) Statuts de la Hanse de Londres, texte français émané des échevins de Bruges, publié par WARNKOENIG. *Hist. de Flandre*, tom. II, pièces justificatives.

(2) Ibidem.

bourgeoise et prirent place à côté d'elle dans le corps de la commune. Pour marquer leur réhabilitation sociale, pour prendre rang parmi les existences privilégiées, pour proclamer bien haut que désormais le travail avait conquis la noblesse, les gildes ouvrières eurent leur blason, dont les signes héraldiques étaient empruntés aux humbles instruments de leur profession. Les prolétaires formèrent ainsi une classe puissante, dont l'antagonisme, déclaré ou latent, avec l'aristocratie bourgeoise, domine l'histoire intérieure de toutes nos communes.



COSTUMES DE GILDES (XVe SIÈCLE).

CHAPITRE VII.

MAGISTRATURES COMMUNALES — ÉCOUTÊTE. — AMMAN. — ÉCHEVINS. — CONSEILLERS. — BOURGMESTRES. — RECEVEURS.

Voyons maintenant quelle était la constitution de la commune.

On y distinguait deux sortes de magistrats. Les uns, émanation directe des citoyens et leurs représentants au dehors — les autres, émanation du pouvoir souverain et son représentant au sein de la commune.

Les premiers étaient les Échevins et les Conseillers; les seconds, l'Écoutête (*Schoutet*) et l'Amman (*Ambtman*).

Occupons-nous d'abord de ces derniers.

L'Écoutête et l'Amman devaient être nés Brabançons et bourgeois d'Anvers, et prêter serment entre les mains du Duc ou du Grand Sénéchal. Leur institution remonte aux premières années du XIIe siècle. Les annuaires anversois commencent la liste des Écoutêtes par Alard Van der Elst, qui exerçait ces fonctions en l'année 1100.

L'Écoutête d'Anvers représentait le Souverain dans tout le Marquisat. Il était pour ce motif désigné sous le nom de *Marcgrave du pays de Ryen*. Les Écoutêtes de Contich, Lierre, d'Hérenthals,

de Turnhout, de Santhoven et du Waterland relevaient de son autorité. Il commandait la milice bourgeoise, recevait le serment de fidélité des échevins, assistait au conseil où il avait voix délibérative, et revêtait leurs décisions du sceau ducal. Il faisait publier les ordonnances des Ducs au son du cor et veillait à leur exécution. Sa fonction la plus importante était de rechercher les malfaiteurs dans la ville et sa franchise, de les faire arrêter, emprisonner, juger, et de faire exécuter les jugements. Il réunissait ainsi les fonctions attribuées dans les communes de Flandre aux Écoutêtes et aux Baillis.

Deux espèces de fonctionnaires subalternes servaient sous les ordres de l'Écoutête : c'étaient les massiers (*kolfdragers*) et les hallebardiers (*hallebardiers*). Le nombre des massiers fut d'abord de deux; sous le duc Jean III il fut porté à quatre, et sous Charles-Quint à vingt et au-delà. Ils mettaient à exécution les ordonnances du magistrat, appliquaient les peines, et eurent droit, à partir du XVIe siècle, à cinq florins pour chaque criminel livré à leurs mains. Quant aux hallebardiers, leurs fonctions étaient celles des licteurs près des consuls de Rome. Ils formaient la garde particulière de l'Écoutête, qu'ils escortaient dans ses démarches privées aussi bien que dans l'exercice de ses fonctions.

En 1435 on institua un Sous-Écoutête, chargé de suppléer l'Écoutête en cas de maladie ou d'absence.

L'Amman s'occupait spécialement des affaires civiles. Son pouvoir pour faire des citations n'était pas circonscrit à la ville et à sa franchise et s'étendait à tous les quartiers d'Anvers, fussent des villes fermées de murs, telles que Bréda, Bergen-op-Zoom, Lierre et Hérenthals. Chargé surtout de la saisie des biens meubles et de la mise sous séquestre des immeubles, il avait sous lui trois officiers subalternes : la *grande verge* et la *petite*

verge (ainsi nommés d'un bâton recourbé en forme de crosse qu'ils portaient à la main comme signe distinctif de leur autorité) et le *fripier juré*. La *grande verge* citait les parties et exécutait les jugements; la *petite verge* les enregistrait; le *fripier* vendait à l'encan les biens meubles des condamnés.

L'Amman avait en outre ses huissiers (*knuyvers*), dont les attributions différaient peu de celles de leurs confrères de nos jours.

Parlons enfin de l'Échevinage, qui formait le véritable pouvoir judiciaire et administratif de la commune.

Nous avons vu qu'au XIIe siècle la nomination des échevins appartenait à l'abbé de St-Michel; il ne nous a pas été possible de découvrir à quelle époque ces prélats ont dû renoncer à ce privilége, mais nous pensons que l'influence rivale du Prévôt de Notre-Dame a contribué à le leur enlever. Le chapitre ne pouvait voir sans jalousie les Norbertins investis d'un privilége qui leur donnait sur les affaires de la commune une si puissante influence. La plupart des chanoines appartenaient aux lignages patriciens, qui considéraient les riches prébendes attachées aux canonicats comme un apanage pour leurs puînés. Il importait beaucoup à ces familles de faire passer la nomination des échevins entre les mains du Duc, certaines qu'elles étaient alors de dominer complètement dans les conseils de la commune.

Ajoutez à cela que l'influence de l'abbaye dut diminuer en raison directe de l'accroissement de la population et de la richesse publique. Elle perdit peu-à-peu tout le pouvoir temporel qu'elle possédait sur la ville, et vers la fin du XIIIe siècle le droit de nommer les échevins passa aux ducs de Brabant, qui l'exercèrent par l'entremise de deux ou trois commissaires délégués à cet effet.

A partir de ce moment l'échevinage appartint sans partage aux familles patriciennes.

Rien cependant, dans le texte de la loi, ne mentionnait ce privilége en leur faveur.

Les seules conditions d'éligibilité étaient d'être Brabançon et bourgeois de la ville au moins depuis un an et un jour; de n'être ni monnayeur, ni fermier de la minque au poisson, des accises ou de la douane, et de ne compter en aucune façon parmi les officiers ou serviteurs du Duc.

En 1414 le duc Antoine décida qu'on ne pourrait nommer échevins ni conseillers ceux qui feraient partie de son propre Conseil. Chaque échevin recevait à cette époque annuellement six florins. En outre ils avaient droit, pour chaque séance, à des jetons de présence valant, en 1207, deux gros, et plus tard, deux sous.

La loi frappait en outre d'incapacité pour toutes les magistratures ceux qui vivaient publiquement en adultère. Une ordonnance du Souverain, du 7 octobre 1531, en exclut également les ivrognes.

Le nombre des échevins a varié à diverses époques. Gramaye dit que, dans les plus anciennes listes qu'il a pu consulter, ce nombre est de sept, quelquefois de dix, parfois de plus ou de moins. Cependant la plus ancienne liste que nous connaissions, de l'an 1230, porte douze noms. C'est à ce chiffre qu'il fut fixé par une charte du comte de Flandre, en date du 15 février 1340. A cette époque aussi les charges, qui étaient quelquefois conférées à vie, furent rendues annuelles.

L'accroissement de la population fit encore augmenter dans la suite le nombre des échevins. En 1477 il fut porté à quinze; en 1490, à seize, et en 1556 à dix-huit. Il demeura fixé à ce chiffre aussi longtemps que dura cette ancienne magistrature.

Le renouvellement du magistrat avait lieu annuellement, comme nous l'avons vu par la charte de Jeanne et de Wenceslas, le jour de

St-Martin, en hiver. Depuis 1539 il se fit le jour de St-André (30 novembre). Le Chancelier de Brabant, accompagné d'un ou de deux autres grands dignitaires, se rendait à Anvers pour procéder, au nom du Duc, à cette importante opération. Ils avaient à choisir, d'abord parmi les échevins en fonction, dont la moitié, ou neuf, devaient être maintenus, ensuite sur deux listes contenant chacune neuf noms, présentées l'une par le magistrat, l'autre par les quartiniers ou chefs des diverses sections de la ville.

Aux échevins appartenait la nomination à tous les emplois salariés par la commune. Avec l'intervention de l'Écoutête ils avaient tout pouvoir pour faire ou réviser les statuts et ordonnances concernant les douanes, les poids et mesures, les impôts, ainsi que les règlements et instructions relatifs aux métiers et à tous les services publics. C'étaient encore les échevins qui fixaient les règlements et les amendes pour les corporations de métiers et pour les tribunaux inférieurs. Une charte du duc Jean III, de l'an 1306, déclare que les décisions du magistrat d'Anvers auront pour leurs subordonnés autant de force que si elles émanaient du Duc lui-même.

Longtemps après les échevins on voit apparaître les conseillers. Ils semblent n'avoir pas eu d'institution régulière avant l'an 1336; mais il est probable que longtemps auparavant, depuis que les progrès de l'industrie et du commerce avaient donné aux classes marchande et ouvrière une importance considérable, et rendu plus compliquée l'administration de la cité, les échevins patriciens avaient réuni autour d'eux, à des époques irrégulières, des conseillers choisis dans les principaux métiers. A ce Conseil assistaient aussi d'anciens échevins sortis de fonction, qui apportaient dans les délibérations l'autorité de leur expérience et de leur connaissance des affaires administratives. Un acte de donation fait aux moines de St-Michel en 1140, porte que

cette donation a été confirmée par les sceaux *ingenuorum et ministerialium*, c'est-à-dire des hommes libres et des serfs ou hommes de métier du Conseil d'Anvers. Un autre acte, de 1147, est signé par le Conseil : il porte cinq noms patriciens et cinq noms des métiers. L'intervention officielle des conseillers dans ces actes prouve qu'à cette époque leur influence était plus grande, et que les conseillers plébéiens balançaient en partie l'autorité des échevins. La nomination des échevins appartenait encore alors aux abbés de St-Michel : lorsqu'elle fut passée aux mains du Duc, on ne vit plus figurer dans les actes publics que les noms et les sceaux des échevins patriciens, et les formules seules conservèrent la mention du Conseil.

Jeanne et Wenceslas organisèrent le Conseil par une charte constitutive datée du 25 février 1356. Elle fixe à douze le nombre des échevins et à six celui des conseillers ; mais comme elle mentionne les douze échevins et les six conseillers alors en fonctions, il est évident que ce n'était point une institution nouvelle. Le but de cette charte semble être de consacrer le droit exclusif des familles patriciennes à constituer le Conseil aussi bien que l'Échevinage. La prépondérance de l'aristocratie dans l'administration de la commune avait été le motif principal des réclamations des métiers, quand, dans les premières années du XIVe siècle, les deux partis se trouvèrent en présence les armes à la main. Ce fut pour apporter une solution à ces débats et pour donner à l'institution du Conseil le caractère de légalité qui lui avait manqué jusqu'alors, que Jeanne et Wenceslas, dont tout le règne fut troublé par les dissensions entre les patriciens et les hommes des métiers, délivrèrent la charte de 1356, en tout point favorable au parti aristocratique. On remarquera qu'il n'est pas même fait mention dans cet acte de la présence au Conseil des représentants des métiers, et que

les six conseillers devront appartenir aux six plus anciens lignages de la ville. De plus, les chefs des autres familles échevinales, quoique non revêtus des fonctions d'échevin, auront de droit leur entrée au Conseil.

Après avoir confirmé toutes les chartes antérieures, les franchises, libertés et priviléges dont la ville jouissait, la charte continue ainsi :

« D'abord et à perpétuité il y aura dans notre dite ville » d'Anvers douze échevins et six conseillers, qui devront être » issus des six plus anciens lignages de la ville et qui y auront » joui du droit de bourgeoisie depuis un an et un jour. Ensuite » nous voulons que personne, dans notre dite ville d'Anvers, ne » puisse acheter ni faire acheter l'échevinage, par lui ni par » d'autres en son nom, de quelque manière que ce soit.

» Ensuite nous voulons que tous les emplois et offices que » la ville peut concéder soient occupés et régis par de bonnes » gens (1) de notre ville d'Anvers, qui ont été bourgeois depuis » un an et un jour, et qui ne sont ni échevins, ni conseillers; » et que les receveurs des accises et rentes de la ville rendent » bon compte tous les ans devant les échevins, les conseillers » et les bonnes gens de la ville d'Anvers; et que tous les offices » soient changés tous les ans, le jour de S[t]-Martin, en hiver. » Ensuite nous et nos successeurs les ducs de Brabant, nous » changerons et déposerons chaque année, ce même jour de » S[t]-Martin, six échevins et les remplacerons par six autres » bonnes gens; et alors les échevins entre eux déposeront trois

(1) *Met goeden wettigen lieden*, dit la charte, ce qui signifie par des gens de la bonne bourgeoisie, possédant du bien, aptes, par leur naissance ou leur fortune, à faire partie de la *Loi*, c'est-à-dire du magistrat, et non par des hommes des métiers.

» conseillers et les remplaceront par trois autres qui seront également nés des lignages ci-dessus dits, et qui auront joui de » la bourgeoisie un an et un jour; lesquels six échevins et trois » conseillers qui auront été déposés chaque année seront deux » ans avant de pouvoir rentrer dans ces fonctions... Ensuite » nous voulons que tous ceux qui ont été échevins ou conseil- » lers dans notre dite ville et qui ne le sont plus, puissent » cependant venir en conseil auprès des échevins et des con- » seillers quand ils le voudront, excepté dans les jugements » (quand les échevins siégeront comme juges au *Vierschare*), où » nul ne pourra siéger que les échevins en fonction active... [1] »

Les métiers n'obtinrent leur représentation légale au Conseil qu'en 1435, à la suite d'un accord conclu entre la ville et le duc Philippe-le-Bon, dans des circonstances que nous raconterons ailleurs. Le même acte, qui réduisit de vingt-quatre à douze le nombre des métiers, stipula qu'on choisirait annuellement dans leur sein douze conseillers, dont deux seraient Pensionnaires de la ville. Voici comment se faisait cette élection :

Le jour de St-André (30 novembre) chacun des douze métiers désignait parmi ses membres quatre candidats. Ensuite les commissaires de la cour choisissaient parmi ces quarante-huit candidats les douze conseillers et ceux-ci choisissaient entre eux les deux receveurs. Selon l'ancien usage, ce nouveau Conseil se réunit obligatoirement tous les lundis ; il fut désigné sous le nom de *Conseil du lundi* (*maendagschen Raed*).

Les séances du Conseil s'ouvraient par une messe qui se disait dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, disposée en chapelle.

---

(1) Cette charte, en flamand, a été imprimée *in extenso* dans les pièces justificatives de l'histoire d'Anvers de MM. Mertens et Torfs. Elle est extraite des archives de la ville, *Rood fluweelen privilegie boeck*, fol. 22.

Une fois la séance commencée, aucun des conseillers ne pouvait quitter la salle des délibérations, sous peine d'amende, et il était absolument défendu à toute personne étrangère d'y pénétrer. Le Conseil ne pouvait prendre des décisions; il se contentait de délibérer sur les questions d'utilité publique qui lui étaient soumises par les échevins.

Dans des circonstances extraordinaires se réunissait ce qu'on appelait le *large Conseil* (*breeden Raed*), composé des Bourgmestres, échevins, conseillers, receveurs, clercs de la ville, anciens échevins, chefs-hommes, doyens des métiers et bourgeois jurés, tous ensemble désignés sous le nom de *bonnes gens* (*goede mannen*).

Jusqu'en l'année 1409, Anvers n'eut point de Bourgmestres. Le conseil des échevins était présidé par l'Écoutête. Aucun d'eux n'avait sur ses collègues la moindre préséance. Pour la réception des actes civils, les ventes, les adjudications, pour toute la besogne courante qui incombe ailleurs au Bourgmestre, il y avait, à tour de rôle, deux échevins en fonction.

Les Bourgmestres furent institués par les échevins sans l'aveu du Souverain. Toutefois cette création fut ratifiée deux ans après par une charte du duc de Brabant, Antoine de Bourgogne, en date du 28 mars 1411. Cette charte s'exprime ainsi :

« .... Quant au fait des Bourgmaistres de nouveau faits et
» créés par nos bonnes gens d'Anvers, sans nos congé et licence...
» Nous voulons et de grâce espéciale octroyons en faveur du bien
» public d'icelle notre bonne ville, qu'ils puissent dorénavant,
» chaque année après le renouvellement du magistrat, refaire
» et renouveller iceux deux Bourgmaistres. C'est à savoir l'un
» desdits Bourgmaistres d'un des échevins, et l'autre d'un bon
» et notable homme d'icelle notre bonne ville. Pourvu toutefois
» qu'iceux deux bourgmaistres et les deux receveurs de notre

» dite ville n'auront et ne prendront, à cause de leurs offices;
» autres ni plus grands gages d'icelle notre bonne ville que les
» deux receveurs dessusdits étaient accoutumés d'avoir et de
» prendre avant les créations et ordonnances desdits Bourg-
» maistres (1). »

Ainsi, des deux Bourgmestres, l'un était choisi parmi les échevins : on l'appelait *Binnen-Burgmeester;* l'autre était pris en dehors du conseil parmi les notables de la ville et appelé pour ce motif *Buyten-Burgmeester.*

On voit aussi par cet acte que le traitement des deux premiers magistrats communaux ne dépassait pas celui des receveurs de la ville.

Ces derniers fonctionnaires tenaient dans la commune un rang considérable; il paraît même qu'ils participaient à l'administration (sans doute pour les affaires qui avaient rapport aux finances), car le formulaire qui se trouve en tête des ordonnances du magistrat mentionne souvent les receveurs après l'Écoutète, l'Amman et les Échevins (2). Dans une ordonnance de 1382 ils sont même nommés avant les échevins. L'institution des receveurs remonte à 1290. Ils étaient renouvelés annuellement, et avant de sortir de fonction, ils devaient rendre leurs comptes aux échevins.

L'absence des Bourgmestres avait été une lacune, parce qu'elle nécessitait l'intervention continuelle des officiers du Duc dans l'administration intérieure de la cité. Aussi leur institution, après des tiraillements nombreux, fut-elle une nouvelle atteinte portée à l'autorité du Duc et une nouvelle conquête pour les libertés communales.

---

(1) BUTKENS.
(2) *Wy Schoutet, Ambtman, Schepenen en Rentmeesters.*

CHAPITRE VIII.

ORGANISATION JUDICIAIRE. — CHEFS-HOMMES ET QUARTINIERS. — PENSIONNAIRES. — CLERCS OU SECRÉTAIRES. — AUMONIERS. — JUGEMENT SUR LE SYSTÈME COMMUNAL.

Nous avons dit que les échevins exerçaient à la fois le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire. Les fonctions de juges étaient l'essence même de leur primitive institution. Les *Scepene* des Germains étaient les juges qui assistaient le *Graf*, et les *Scabini*, si souvent mentionnés dans les Capitulaires, étaient les assesseurs du comte siégeant en lit de justice. On comprend ainsi que, presque partout, il ait existé des échevins avant qu'il y eût une commune proprement dite. Seulement, avant la commune, c'étaient de simples juges qui n'exerçaient pas l'autorité civile et administrative.

Les échevins d'Anvers formaient un tribunal qui siégeait au *Vierschare* (1) auquel il empruntait son nom et dont la juridiction s'étendait sur tout le Marquisat. Ils rendaient des jugements, non-

---

(1) Voir Chap. II, p. 20.

seulement dans les affaires civiles et criminelles, mais même dans les accusations pour crime de lèse-Majesté. En outre, on pouvait appeler au tribunal des échevins des jugements rendus par les tribunaux inférieurs, tels que ceux de la *Halle aux draps*, de la *Chambre des orphelins*, des *Faiseurs de Paix*, des *Syndicaux*, du *Watermeulenbrugge* et du *Kiel*.

Les arrêts rendus par le *Vierschare*, ou tribunal des échevins d'Anvers étaient exécutoires dans toute l'étendue du Marquisat. Ils étaient fort respectés et quiconque osait les contredire encourait une amende de dix escalins pour chaque échevin, et pour le Duc autant que pour tous les échevins ensemble.

Disons quelques mots des diverses chambres de justice qui ressortissaient au tribunal des échevins, afin de compléter l'esquisse de l'organisation judiciaire de la commune.

Le tribunal qui siégeait à la halle aux draps se composait de deux doyens de corporation (*gilde-dekens*), de deux essayeurs (*keurmannen*) et de huit anciens (*oudermannen*), dont deux devaient être pris parmi les anciens échevins. Il connaissait de toutes les affaires concernant la fabrication à tous les degrés et la teinture des étoffes de laine. En 1328 il obtint le pouvoir de rendre des ordonnances et de défendre la fabrication des draps à trois milles à la ronde.

La Chambre des orphelins (*Weeskamer*) était composée d'un échevin en fonction, d'un ancien échevin, d'un bourgeois et d'un homme de métier. Ce tribunal connaissait en première instance de tout ce qui concernait les intérêts des orphelins. Il ne fut institué qu'en 1427. Les *Coutumes d'Anvers* témoignent d'une très-grande sollicitude pour tous les infortunés qui n'étaient pas capables de gérer eux-mêmes leurs affaires. Orphelins, mineurs, insensés, idiots, aveugles, sourds-muets, prodigues frappés d'interdiction, étaient placés sous la tutelle du

magistrat. Aux derniers la ville tenait lieu de parents, comme l'indique le nom de *Stadskinderen* sous lequel ils étaient désignés. On leur assignait des curateurs pour administrer leurs biens.

La plus remarquable de ces institutions judiciaires est assurément la *Chambre des Faiseurs de Paix* (*Peismakerskamer*), instituée par une ordonnance des échevins, du 12 mars 1556, dans le but d'opposer une barrière aux actes de brutalité et de violence qu'entraînaient les discordes entre les familles, les inimitiés héréditaires et les vengeances privées, si fréquentes au moyen âge et dont les nobles donnaient l'exemple aux bourgeois. Ces juges évoquaient devant eux toutes les affaires de rixes, querelles, guet-à-pens, coups, blessures et même de meurtre. Au lieu de poursuivre les méfaits suivant la rigueur d'un principe absolu et inflexible, ils s'efforçaient de calmer les haines, de faire accepter des compensations pécuniaires, d'amener des transactions et, s'il était possible, des réconciliations. Cette institution était conforme au vieil esprit des lois germaniques, qui considéraient les voies de fait, jusques y compris le meurtre, non comme des crimes envers la société, mais seulement comme injure ou dommage envers l'individu ou la famille, et pouvant par conséquent se racheter au moyen d'une *composition*.

Les juges étaient au nombre de quatre, nommés chaque année par les échevins et les conseillers, après le renouvellement du magistrat. Ils ne pouvaient refuser de remplir ces fonctions sous peine d'une amende de cent florins. Leurs décisions paraissent avoir été sans appel, car les *Coutumes d'Anvers* frappent d'une amende de quinze florins ceux qui refusaient de s'y soumettre. Ceux qui ne se rendaient pas à leur citation devaient payer dix florins, et enfin ceux qui viendraient à manquer de respect aux juges étaient frappés d'une amende de cent florins.

Une particularité curieuse, c'est que ce tribunal si utile, et qui devait être si respecté, n'eut point d'abord de local particulier pour ses séances. Les juges étaient obligés de siéger dans un cabaret — à leurs frais — ajoute la loi. Cependant, plus tard, on leur assigna une chambre à l'hôtel-de-ville.

Le tribunal des Syndicaux (*Syndikalen*, *Seyntschepenen*) semble avoir existé dès le XIIIe siècle, bien qu'il n'en soit fait mention qu'au commencement du XIVe. Il se composait de douze membres, dont deux étaient choisis parmi les échevins en fonction, deux parmi d'anciens échevins et les huit autres par moitié parmi les bourgeois et les métiers. Leurs fonctions étaient annuelles. Ils connaissaient en première instance de toutes les questions d'adultère, de viol, d'attentat à la pudeur, etc. Ces sortes de délits étaient considérés autrefois comme crimes envers l'Église, et les tribunaux ecclésiastiques s'en attribuaient la connaissance. Les Syndicaux furent probablement institués pour défendre les bourgeois attraits devant ces tribunaux, ou plutôt pour les soustraire à cette juridiction.

Les digues, qui mettaient les hameaux riverains et les terres voisines de l'Escaut à l'abri des hautes marées, étaient placées, dans l'étendue de la franchise d'Anvers, sous l'administration d'un *Comte des digues* (*Dykgraef*) et de huit comptables (*Rekenaers*), qui formaient le tribunal nommé de *Watermeulenbrugge*, auquel étaient soumises toutes les affaires concernant les polders nommés *Loobroek*, *Schynbroek* et *Steenborgers-Weert*. Les autres polders étaient placés sous la surveillance de *Dykgraeven* particuliers.

Enfin le tribunal du *Kiel* avait sous sa juridiction le hameau de ce nom.

Tels étaient les divers tribunaux dont l'ensemble constituait l'organisation judiciaire de la commune. La juridiction ecclésiastique, purement canonique ou spirituelle, était exclusivement

exercée sur toute la ville, depuis le XIIe siècle, par le chapitre de Notre-Dame. Quant à l'abbaye de St-Michel, sa juridiction était bornée à ses possessions territoriales. Le vice principal d'une semblable organisation consistait évidemment dans la multiplicité des tribunaux dont un même citoyen pouvait être justiciable. Il devait être difficile, sinon impossible de déterminer la compétence de chacun d'eux avec assez de précision pour éviter les conflits. Mais c'était là un des vices du temps ; le morcellement de l'autorité, qui est le trait principal de la période féodale, avait entraîné la division du pouvoir judiciaire.

Quant aux lois elles-mêmes, le *Keurboek* nous offrira aussi plus d'une trace de barbarie. Toutefois, on aurait tort d'établir une comparaison rigoureuse entre les dispositions de ce code et nos législations modernes. Il ne faut jamais perdre de vue que toutes les législations sont dominées par des principes généraux, en harmonie avec l'état social au milieu duquel elles se produisent. Ainsi, dans une société basée tout entière sur l'inégalité des conditions, comme était l'Europe sous le système féodal, on ne peut s'attendre à voir consacrer, par un code communal, le principe de l'égalité devant la loi. Pour pouvoir l'introduire dans notre constitution il a fallu que les derniers restes de la féodalité fussent extirpés. Il n'en pouvait être ainsi au XIIIe siècle. C'était déjà beaucoup que cette égalité existât pour les bourgeois d'une même ville ; elle cessait au-delà des murs. Ainsi la *Keure* d'Anvers distinguait, quant aux pénalités, entre le chevalier, le gentilhomme et le paysan (*ridder*, *knape*, *dorpman*). « Si » un paysan frappe un chevalier de la main, il perdra la » main ; s'il le frappe du pied, il perdra le pied. Et si le » paysan frappe de la main un gentilhomme, issu d'une race » de chevaliers, ou le frappe du pied, il payera une amende » de cent escalins. »

Des coups donnés par le chevalier ou le gentilhomme au paysan, la *Keure* ne dit pas un mot. En semblable occurrence, le noble était censé n'avoir fait qu'infliger au vilain la punition de son insolence.

On voit par cet exemple que la loi du talion était en vigueur pour les actes de violence. Pour les autres cas la peine la plus commune consistait en amendes. L'emprisonnement n'était pas en usage comme pénalité, mais seulement comme sûreté en attendant le jugement des échevins. Par une assimilation bizarre, la loi laissait à la détermination du prince toutes les peines à prononcer contre les moines, les nonnes, les ecclésiastiques, les Lombards et les Juifs.

La sévérité, disons mieux, la férocité de certaines lois sont un témoignage certain de la rudesse des mœurs. Aux adultères on sciait la tête avec une planche. Tandis que les juges du tribunal de paix s'efforçaient d'apaiser les querelles, d'éteindre les haines de familles, d'atténuer les effets des vengeances héréditaires, la loi punissait des peines les plus sévères ceux qui violaient la paix jurée. Quand les juges étaient parvenus à opérer une réconciliation, et que les deux parties s'étaient donné le baiser de paix, ce baiser était regardé comme sacré, et malheur à celui qui le violait! « Celui qui rompt la paix, dit la *Keure*, » sera tiré en quatre morceaux, et les quartiers dressés aux » quatre coins du champ du supplice. »

La loi défendait de porter des armes offensives en temps de paix; néanmoins l'esprit de la *vendetta*, comme on dit en Corse, était si fortement imprimé dans les mœurs, qu'il était permis de marcher armé à celui qui se trouvait sous la menace d'une vengeance mortelle.

On ne s'étonnera pas non plus de voir consacrer dans le code la coutume barbare des combats judiciaires ou *Jugements de Dieu*.

Cet usage, universel au moyen âge, prenait moins sa source dans la rudesse générale des mœurs que dans une confiance excessive, aveugle sans doute et irréfléchie, mais dont l'erreur a quelque chose de touchant et de respectable, dans l'intervention toujours active de la main de Dieu dans les affaires humaines. Quand les preuves ne pouvaient s'établir par les témoignages ordinaires, les juges s'en rapportaient à Dieu, qui devait faire éclater sa justice en donnant la victoire à celui qui avait le bon droit de son côté. Les parties descendaient en champ clos. Les chevaliers combattaient à cheval et armés de toutes pièces; les bourgeois et les paysans, à pied et armés seulement d'un bâton et d'un bouclier.



BOURGEOIS. — ÉCOUTÊTE (1295).

tiré du Msc. : *Constitutione Jacobi II.* Bibliothèque de Bourgogne.

Les droits civils et politiques dont l'ensemble constituait le droit de bourgeoisie anversoise (*poorterschap*, *poortersrecht*), étaient placés sous la garde spéciale des *chefs-hommes* (*hoofdmannen* et des *quartiniers* (*wykmeesters*). Cette institution, très-

ancienne, établie d'après les plus vieilles coutumes (*naer der ouder costumen*) fut régularisée par une ordonnance des écoutète, Bourgmestre et échevins, du mois de septembre 1469.

Les chefs-hommes étaient au nombre de quatre, deux anciens échevins et deux notables bourgeois. Ils étaient renouvelés par moitié chaque année. Les chefs-hommes en fonction choisissaient deux notables et deux anciens échevins, et les présentaient, le jour de St-André, au collége, qui nommait les deux remplaçants parmi ces candidats.

L'institution de ces officiers se rapporte évidemment à la levée et à l'organisation du contingent militaire que la ville devait fournir à l'armée ducale. Nous laissons parler Guicciardini :

« L'office et charge, tant des Wyckmeesters que de leurs Hooftmans est principalement de scavoir le nombre des hommes » de faict et de valeur aux armes, estantz en leurs cartiers et » de les assembler et lever lorsqu'il sera de besoing, et les » citoyens des cartiers sont obligés de s'assembler toutes les fois » que par iceux Wyckmeesters ils en seront requis, et de jour » et de nuict, en quelque lieu qu'ils veuillent les faire aller et » conduire, et doivent suivre leurs bannières et estandars : tellement que cette dignité est un office de très-grande importance et le tiers membre de l'estat d'Anvers, chacun de ces » Capitaines ayant ses Centeniers, et sous ceux-ci sont les Dizeniers, Corporaux et autres membres, avec un très-bon ordre » et une diligente police partout deuement y observée [1]. »

Voici ce qu'on entendait par les trois membres de l'état de la ville :

Le premier, qu'on nommait aussi la nouvelle Seigneurie (*de*

---

(1) Guicciardini, *La description de tous les Pays-Bas*. Anvers, chez Christophe Plantin, 1581.

nieuwe Heerschappy), comprenait les Bourgmestres, les échevins, les trésoriers et les receveurs.

Le second, appelé aussi l'ancienne Seigneurie (*de oude Heerschappy*), se composait de tous ceux qui avaient autrefois rempli les offices de Bourgmestre et d'échevins, et qui occupaient les magistratures inférieures.

Le troisième était la bourgeoisie, représentée par ses vingt-six capitaines ou quartiniers et leurs quatre chefs-hommes.

Le second membre et le troisième n'étaient souvent comptés que pour un; alors le troisième était composé de tous les doyens des métiers, chaque métier comptant deux doyens. Plus souvent on admit l'existence de quatre membres, usage qui finit par prévaloir. C'est là ce qu'on appelait le corps de la ville (*den lighame van de stadt*).

Les quartiniers étaient au nombre de vingt-quatre, deux pour chacune des douze sections de la ville; ils étaient pris parmi les bourgeois notables et renouvelés chaque année par moitié. La veille de la Conception de Notre-Dame les chefs-hommes présentaient à l'écoutète, aux Bourgmestres et échevins une liste de vingt-quatre candidats, pris parmi les bourgeois notables, entre lesquels on choisissait les douze remplaçants.

Les fonctions de ces chefs-hommes et de ces quartiniers ne nous semblent pas très-nettement définies. Leur action rappelle celle des patrons romains vis-à-vis de leurs clients. Ils devaient veiller à ce que les bourgeois fussent *tenus en bon état*, c'est-à-dire qu'on leur fît droit et justice selon les priviléges de la bourgeoisie. Le bourgeois qui se croyait lésé dans ses droits devait s'adresser aux quartiniers de sa section, qui présentaient l'affaire aux chefs-hommes, lesquels, après l'avoir examinée, la soumettaient aux Bourgmestres et échevins et s'en constituaient les défenseurs.

Quand la Seigneurie et la Ville (*de Heer en de Stad* : on désignait ainsi l'écoutète, représentant du Seigneur-Duc, réuni aux Bourgmestres et échevins, représentant la ville) voulaient tenir conseil avec *les trois membres du corps de la ville* (*metten drie leden van den lighame der stad*), les chefs-hommes et les quartiniers, cités à cet effet, devaient comparaître comme représentants de toute la bourgeoisie. Lorsqu'enfin, dans une circonstance tout-à-fait extraordinaire, le magistrat voulait convoquer tous les bourgeois à une assemblée générale, le collége s'adressait aux chefs-hommes, et ceux-ci aux quartiniers, qui faisaient parvenir la convocation aux bourgeois dans leurs quartiers respectifs.

Pour compléter le tableau de l'administration communale, nous citerons encore quelques-uns de ses principaux offices, nommément ceux des examinateurs (*keurmeesters*); des conservateurs ou maîtres des chartes (*chartermeesters* ou *sleutelbewaerders der kom*); des clercs ou secrétaires de la ville (*stadsklerken* ou *stadssekretarissen*), et enfin, des pensionnaires (*stadspensionnarissen*).

Les examinateurs furent institués en 1424. Leurs fonctions étaient de fixer le prix des denrées alimentaires, du grain, de la bière et du vin; de faire afficher à l'hôtel-de-ville la taxe hebdomadaire du pain; de s'assurer, en visitant de temps en temps les boulangeries, qu'il avait la dimension ou le poids voulus, qu'il était fabriqué et vendu conformément à l'usage et aux règlements. En cas de contravention ils avaient le droit d'en opérer la saisie.

Ces officiers étaient au nombre de deux, choisis parmi les conseillers ou les anciens échevins, et nommés par le magistrat. Leurs fonctions étaient annuelles.

Les maîtres des chartes, au nombre de six, étaient également pris parmi les échevins. Ce qu'on appelait *de Kom* était un coffre de bois dans lequel on conservait les originaux des chartes,

priviléges, octrois et autres pièces importantes. Il était fermé de six serrures, dont chaque clef était gardée par un des maîtres des chartes, de manière que le coffre ne pouvait être ouvert sans que tous les six fussent présents; encore fallait-il pour celà l'autorisation du large conseil, c'est-à-dire de toute la commune. L'ouverture du coffre se faisait avec une certaine solennité. C'est là une preuve de l'importance que le magistrat d'Anvers a de tout temps attachée à la conservation de ses archives, et c'est peut-être grâce à ces précautions que les documents les plus précieux de ce dépôt sont arrivés jusqu'à nous (1).

Le secrétaire de la ville fut désigné jusqu'en 1408 sous le nom de clerc. L'excellent chroniqueur Jean van Boendale, auteur des *Brabantsche Yeesten*, doit à ces fonctions le nom de Jean de Clerck, sous lequel il est connu de tous ceux qui se sont occupés de notre histoire nationale. Plus tard nous rencontrerons encore dans la même position plusieurs hommes distingués par leur science et par les services qu'ils ont rendus à la ville.

Les fonctions de secrétaire acquirent une grande importance. « En l'absence des Pensionnaires les quatre secrétaires font quasi » le même office qu'eux, et d'avantage ils ont le petit sceau » en main, font les instruments et contrats de venditions et » choses semblables; et c'est à eux à signer les actes faictz en » jugement et causes criminelles (2). »

Les deux pensionnaires étaient en quelque sorte chargés du contentieux. Voici comment leurs attributions sont définies par Guicciardini :

(1) Ce coffre existe toujours aux archives de la ville; il renferme les originaux de quatre cent dix chartes, depuis 1220 jusqu'en 1832. L'inventaire vient d'en être publié par M. Ch. Nys : *Inventaire des chartes et documents appartenant aux archives d'Anvers*. Anvers, 1858.

(2) Guicciardini.

« A Anvers il y a encores deux Pensionnaires, lesquels sont » ordinairement docteurs et gens de bien versez au maniement » des affaires du public, et au gouvernement d'iceux : et pour » cela assistent-ils et donnent conseil aux Seigneurs de la ville : » et s'il y eschet quelque cas qui gise en difficulté, ils peuvent » en prendre advis et conseil d'ailleurs, et rapporter aux Seigneurs » cette consultation par eux faite; et en somme, ils ont pareille » autorité et office que ceux qui sont appelés en droit syndics : » car ils procurent et sollicitent les causes et affaires de la » ville : et à toute occasion offerte font la parole dedans et » dehors pour le bien et service d'icelle : Aussi lorsque le Bourg- » maistre de dehors va traiter des affaires de ville, qui soient » de conséquence, il mène coustumièrement un de ces Pension- » naires avec luy, tant pour lui faire dresser ses escritures, que » pour le conseiller et parler quand mestier en est. »

Dans les traités conclus par les ducs de Brabant avec des princes étrangers ou avec d'autres communes du Duché, on voit la ville d'Anvers intervenir, ainsi que d'autres *bonnes villes*, comme caution ou simplement comme témoin. Dans ce cas les échevins et la commune (*Scabini et Communitas oppidi Antverpiensis*) mettaient leur scel au bas de ces actes.

Quelquefois elles en sont requises dans la formule même de l'acte : « *Et prions aussi nos bonnes villes, c'est à savoir Louvaing, Brouxelle, Antwiers etc. ke elles et chascune d'elles voellent mettre leurs saiels* (1). »

D'autres fois Anvers est appelée comme arbitre dans les démêlés du Duc avec ses autres bonnes villes. Enfin — et c'est là la plus grande preuve de l'espèce d'indépendance politique

---

(1) Traité de mariage de Jean, fils ainé de Jean III, duc de Brabant, avec Isabelle, fille du comte de Hainaut. 30 août 1334.

dont jouissaient les communes — on la voit conclure des traités en son nom propre et sans l'intervention du Duc, avec d'autres villes du Duché ou même avec des communes étrangères.

D'ordinaire ces traités ont pour objet des garanties mutuelles, relatives à leur commerce ou à leur industrie. Quelquefois cependant ils ont une portée politique, et ont pour but de se garantir mutuellement la conservation de leurs priviléges et de leurs libertés, menacés par la mauvaise foi du Duc ou l'ambition des seigneurs féodaux. Tel est le traité secret conclu à Louvain, le jour de la Chandeleur de l'année 1262 entre les echevins, jurés et communes d'Anvers et de Turnhout. Une ligue semblable fut signée la même année entre les villes d'Anvers, Lierre, Hérenthals, Tirlemont, Louvain et Bruxelles. Dans le siècle suivant ces traités furent fréquemment renouvelés entre Anvers, Louvain, Bruxelles et Malines. Le dernier que nous rencontrons est de l'an 1445. Sous la domination des ducs de Bourgogne ces ligues devinrent impuissantes et inutiles.

Il devait en être ainsi. Ces alliances, en effet, marquaient le degré le plus élevé où devait atteindre le développement communal. Si ce système politique eut prévalu, le gouvernement ducal, déjà si limité, eût été anéanti, et remplacé par une fédération de villes libres. C'est le système que Jacques Van Artevelde avait vainement tenté de faire triompher en Flandre. Au lieu d'être des principautés féodales, la Flandre et le Brabant eussent offert un spectacle à peu près semblable à celui de la ligue Achéenne dans l'ancienne Grèce. Les villes de Lombardie, au XII[e] siècle, avaient essayé la même chose : elles succombèrent sous les armes de Fréderic Barberousse. Les communes de Flandre et du Brabant virent échouer leurs tentatives de fédération devant la puissance croissante de l'autorité suzeraine, passée aux mains des ducs de Bourgogne.

Disons en passant que ces institutions communales, pas plus à Anvers qu'ailleurs, ne se doivent point juger avec les idées modernes de progrès politique et social. Certes, elles portent l'empreinte de l'ignorance et de la grossièreté des temps qui les virent naître, mais elles n'eussent pas vécu si elles n'avaient été en harmonie avec la société qui les entourait; et nous pensons que, pour ce temps et ce pays, elles ne pouvaient être meilleures.

Toutefois, et c'était là un résultat inévitable de l'état de la société à cette époque, la commune renfermait des éléments hostiles, qui devaient finir par se heurter. La bourgeoisie, en grandissant, supportait avec impatience le patronage des familles patriciennes, qui seules étaient en possession de l'échevinage et de toutes les autres magistratures. La *Loi* disait bien que pour remplir les fonctions d'échevin, d'écoutête, d'amman, de receveur ou de clerc, il suffisait d'être né Brabançon et d'être bourgeois d'Anvers depuis un an et un jour: en réalité, comme il est facile de s'en convaincre en parcourant la liste de ces fonctionnaires, du XII[e] au XV[e] siècle, elles étaient le partage exclusif d'un petit nombre de familles. Ce sont les mêmes noms qui reviennent sans cesse (1). Ces familles, qui s'étaient peu à peu rapprochées de la noblesse féodale, au point de se confondre avec elle, possédaient l'oreille du Duc, qui ne connaissait qu'elles dans la cité. Les commissaires qu'il déléguait pour le renouvellement du magistrat, étaient leurs parents ou leurs alliés, et n'avaient garde de faire leur choix dans les métiers ou dans la simple bourgeoisie.

---

(1) Voir, à propos de ces familes patriciennes, chap. VI, p. 91. Ajoutons qu'à Anvers comme à Louvain leur nombre augmenta considérablement par les alliances. A la fin du siècle dernier il avait atteint, à Louvain, le chiffre de 301. Il ne faut pas s'étonner que Marie-Thérèse ait refusé de les reconnaître comme nobles. V. Piot, *Hist. de Louvain*, p. 122.

Cependant les bourgeois, enrichis par le commerce, et justement fiers de leur indépendance, les chefs des métiers, qui avaient relevé le travail de l'abjection et lui avaient conquis la noblesse, prétendaient avoir part au gouvernement de la cité et réclamaient le droit de siéger dans les conseils de la commune. Les patriciens défendirent leurs prérogatives avec hauteur. Les plébéiens prirent les armes.

Ce fut en 1306 qu'éclata à Anvers ce mouvement, qui se répandit avec la rapidité d'un incendie dans les autres communes du Brabant. C'est que partout s'agitaient les mêmes questions. Le XIVe siècle fut, pour une grande partie de l'Europe, une période sociale. La haine de la féodalité, après avoir engendré les communes et assuré le triomphe de la bourgeoisie, descend dans les ateliers et se répand dans les campagnes. Un souffle d'égalité républicaine les traverse et effraie la bourgeoisie elle-même. La commune, avec son échevinage aristocratique, avait trouvé sa place dans le système féodal : maintenant c'est la démocratie qui dresse ses mille têtes menaçantes en face de la société et menace d'effacer « toute gentillesse et noblesse » selon l'expression de Froissard. L'oligarchie échevinale lie sa cause à celle de la noblesse et celle-ci tourne contre les prétentions des métiers la colère du Duc.

Les historiens ont raconté ce qui se passa à Anvers d'une façon générale et sans détails (1). La sédition, disent-ils, fut étouffée dans le sang des chefs. Les métiers ne gagnèrent rien à cette tentative avortée; les patriciens gardèrent le pouvoir et leur influence fut plutôt affermie qu'ébranlée. Ils obtinrent même de Jean III que le Duc s'interdît le droit d'accorder des fran-

(1) *Brabantsche Yeesten*, lib. V. c. 4. — DESROCHES, Epit. lib. 3. c. 9. DIVÆUS.

chises aux métiers. « Nous promettons, dit cet acte curieux (1), » que nous ne donnerons aucune liberté à aucun métier dans » notre port d'Anvers; mais nous voulons qu'on observe à cet » égard les usages anciens, suivant le bon plaisir et l'arbi- » trage de l'écoutête et des échevins. »

Le mouvement social, étouffé à Anvers, éclata bientôt à Malines, à Bois-le-Duc, à Louvain, à Bruxelles. Nous n'avons pas à rapporter les scènes sanglantes, les épouvantables massacres qui signalèrent ailleurs cette période de l'histoire communale; nous ne ferons ici qu'une observation. Cette agitation populaire s'est manifestée partout où florissait l'industrie drapière. Les tisserands et les foulons en ont été partout les premiers fauteurs. Les villes où la démocratie a momentanément triomphé, telles que Louvain et Bruxelles, sont celles où ces métiers formaient la grande majorité de la population ouvrière. A Anvers cette industrie, quoique florissante, n'occupait pas un assez grand nombre d'ouvriers pour qu'en temps de trouble ils pussent dicter la loi à la ville. Cependant il est hors de doute qu'ici comme ailleurs ce furent les drapiers qui commencèrent le mouvement. Nous trouvons dans nos archives des promesses faites par les échevins et bourgeois de Malines, Bruxelles, Louvain, Huy, Tirlemont, Diest, Maestricht, St-Trond, Nivelles, Léau et Gand aux habitants d'Anvers, de ne point accorder d'asile aux foulons ni aux tisserands de cette ville qui se seraient révoltés.

La prédominance toujours croissante de l'intérêt commercial sur l'intérêt industriel, la décadence de la fabrication des draps, sensible à Anvers dès le milieu du XIVe siècle, en diminuant le nombre des ouvriers et augmentant la classe aisée ou

---

(1) Cité par M. Moke, *Mœurs, Usages et Fêtes des Belges*, t. II, p. 127.

riche des marchands, rendirent de plus en plus rares les agitations populaires, et assurèrent la prépondérance paisible de la bourgeoisie patricienne.

Nous verrons, au chapitre suivant quelles avaient été les sources de la prospérité matérielle de la ville d'Anvers au XIIIe et au XIVe siècles.



MARCHAND ANVERSOIS ET SA FEMME (1370-80).

tiré des manuscrits *Varia at vitam Sti-Laurentii.* — Le Livre des Trois Vertus. (Bibliothèque de Bourgogne.)

CHAPITRE IX.

LE COMMERCE ANVERSOIS AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

L'admirable situation d'Anvers, jointe à la sécurité que donnaient aux marchands, tant étrangers qu'indigènes, les libérales institutions que nous avons esquissées dans les chapitres précédents, ne pouvaient manquer d'exercer l'influence la plus heureuse sur le développement de l'industrie et du commerce; et le bien-être général qui en fut le fruit rendit d'autant plus chères aux habitants les libertés auxquelles ils devaient à la fois la dignité morale et l'amélioration de leur condition matérielle.

Avant de reprendre le récit des événements politiques, arrêtons un moment nos regards sur ce point.

Dès l'époque des invasions normandes, Anvers était citée parmi les villes les plus commerçantes (*nobilia emporia*) de l'Europe occidentale. Mais ce n'était là qu'une prospérité relative. Dans les temps de misère et d'anarchie qui précédèrent l'établissement régulier du système féodal, le commerce ne rencontrait nulle part les garanties nécessaires à son existence. A peine s'il répondait aux besoins, excessivement restreints, d'une population encore très-clair-semée, et tout-à-fait étrangère aux idées mo-

dernes de bien-être et de luxe. L'industrie se bornait à la fabrication des objets de consommation intérieure et de nécessité première, tels que vêtements, armes et instruments de travail. La guerre permanente; le brigandage exercé par la noblesse; le mauvais état des routes, leur peu de sûreté; les exactions arbitraires auxquelles les marchands étaient soumis, sous prétexte de péages, au voisinage de chaque demeure seigneuriale; la piraterie organisée et considérée dans certaines contrées comme une institution honorable; la variété infinie des poids et mesures; l'obligation répétée de défaire le chargement et de l'exposer en vente (droits d'étape); le droit d'aubaine, en vertu duquel l'héritage d'un étranger était dévolu au seigneur sur les terres duquel il mourait; le droit de *varech* et d'épave, qui attribuait au premier occupant le bâtiment naufragé, avec tout ce que la mer rejetait sur ses bords : c'étaient là autant d'obstacles qui arrêtaient l'essor du commerce et rendaient la condition du marchand aussi pénible que dangereuse. Une autre difficulté était l'absence complète de crédit et la rareté de l'argent monnayé; la plupart des échanges se faisaient en nature : on donnait deux poules pour une oie; deux oies pour un cochon de lait; trois agneaux pour un mouton; trois veaux pour une bœuf, etc., système primitif que de naïfs économistes ont présenté de nos jours comme le dernier mot de la science commerciale.

D'ailleurs, le commerce des anciens et du moyen-âge se faisait d'une tout autre manière que celui des modernes; car la commission, qui en est aujourd'hui la forme la plus habituelle, n'était pas alors usitée. La poste aux lettres n'existait pas, il était impossible d'entretenir des correspondances suivies, et les fabricants ne confiaient pas aux négociants de marchandises à vendre pour leur compte. Au lieu de cette subdivision si favorable du travail, les fabricants eux-mêmes ou leurs commis s'en allaient

avec des navires, ou par caravanes, vendre et faire des chargements; puis ils ramenaient ce qui leur restait avec le produit des échanges.

Nous avons vu que la loi du talion faisait la base de la législation criminelle : de même le droit de représailles était consacré dans le droit des gens. Celui qui avait reçu une injure sans avoir obtenu satisfaction, pouvait s'indemniser sur les biens et la personne de tout concitoyen de l'offenseur. De même tous les compatriotes d'un débiteur qui ne voulait ou ne pouvait pas s'acquitter, étaient responsables de la créance : on séquestrait leurs biens et leurs personnes; coups terribles et imprévus que rien ne pouvait faire éviter aux marchands les plus honnêtes et les plus inoffensifs.

Quelque injustes que fussent ces procédés, la législation des siècles suivants du moyen-âge ne les fit pas entièrement disparaître. Dans les traités de ville à ville ou de peuple à peuple, qui avaient pour objet les rapports commerciaux, il était bien stipulé que les personnes ne pourraient être arrêtées ni leurs biens saisis en garantie des dettes de leurs compatriotes, mais ces traités étaient fréquemment violés, et alors le droit de représailles s'exerçait en vertu même des chartes de nos princes (1).

Ce ne fut qu'au XIIIe siècle, quand le fait social perdit un peu de sa violence, quand une organisation stable, si mauvaise qu'elle fût, succéda aux désordres des siècles précédents, que l'industrie et le commerce purent sortir de ces voies bornées. Dans les chartes que les communes demandèrent à leurs Ducs elles stipulèrent surtout des garanties pour la libre circulation des marchandises. A partir du règne de Henri II les ducs de Brabant s'occupèrent avec beaucoup de sollicitude de favoriser les intérêts matériels

---

(1) Chartes du duc Jean II, aux archives de la ville, N°s 45 et 54.

des habitants du Duché, en concluant des traités avantageux avec les princes voisins, et en accordant aux fabricants et aux marchands indigènes toutes les facilités possibles à l'intérieur du pays.

Une bulle du pape Honorius III, en date du 10 juillet 1225, nous fournit une singulière preuve de l'activité que les Anversois apportaient alors dans leur commerce maritime. Dans le troisième concile général de Latran, tenu sous le pape Innocent III, les mariages secrets avaient été strictement défendus, et il avait été enjoint aux clercs de ne plus donner la bénédiction nuptiale sans publications préalables. Mais l'intervalle qui devait s'écouler entre ces publications et la célébration du mariage semblait trop long à des gens qui ne séjournaient à terre que le temps où la mauvaise saison les empêchait de tenir la mer. Ils trouvaient plus expéditif de se passer de sacrement et il s'ensuivait de grands scandales. Le magistrat d'Anvers fit valoir ces raisons auprès du pape, qui les jugea bonnes et réduisit, par exception pour les Anversois, cet intervalle à trois jours. Voici comment s'exprime la bulle, qui jette en même temps un jour assez curieux sur l'état des mœurs à cette époque :

« Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos » chers fils de la commune de la ville d'Anvers, dans le diocèse » de Cambrai, salut et bénédiction apostolique...

» Comme vous avez fait parvenir à notre connaissance qu'une » grande partie des habitants de votre ville pratiquent le com- » merce maritime en naviguant vers différents pays et séjournent » rarement dans leur ville, si ce n'est en hiver, quand la mau- » vaise saison les empêche de tenir la mer; d'où il résulte qu'à » cause de la brièveté de leur séjour et la longue durée des » publications qui, suivant l'usage, doivent être faites par les » prêtres dans leurs églises, vous ne pouvez conclure des ma-

» riages légitimes; et qu'il vous arrive souvent de commettre » des fornications et des adultères, au grand dommage pour le » salut de vos âmes; que, pour ce motif, vous nous avez humblement supplié de vous venir en aide dans le grand mal et » danger qui souvent résulte pour vous des causes susmentionnées, » en vous accordant comme un moyen salutaire que, chaque fois » qu'un mariage se fera dans votre ville, les prêtres pourront le » célébrer solennellement dans les églises, après trois jours de » publication consécutifs, pourvu que le premier de ces jours » ait été un dimanche ou un jour férié.... Voulant donc pourvoir » à votre salut, autant que nous pouvons le faire honnêtement, » nous vous accordons votre demande en vertu de la présente » et par une grâce toute spéciale.... (1). »

Deux choses résultent avec évidence de cet acte : la première c'est que, dès le commencement du XIIIe siècle, le commerce maritime des Anversois était très-actif et très-étendu; la seconde, c'est que leurs mœurs étaient fort relâchées. Mais les causes de ce relâchement sont-elles bien celles que le magistrat signalait au pape? C'est ce que nous aurons l'occasion d'examiner dans un autre chapitre.

Les Anversois eurent de très-bonne heure des relations commerciales avec la France. Dès l'an 1202 les chariots des Anversois qui se rendaient à la grande foire annuelle de Paris avaient obtenu le passage franc par les villes de Péronne et de Bapaume. A propos d'une contestation qui s'éleva à ce sujet en 1451, ces priviléges furent solennellement reconnus et confirmés.

Le voisinage des bouches du Rhin et de l'Escaut avait établi des rapports fréquents entre les habitants d'Anvers et ceux de

---

(1) L'original de cette bulle, muni d'un sceau de plomb, repose aux archives de la ville.

Cologne. En 1251 le duc Henri II conclut avec la métropole du commerce rhénan un traité d'après lequel ceux de Cologne pouvaient commercer librement à Anvers et dans tout le Brabant et y voyager partout avec leurs marchandises. Les Brabançons devaient jouir des mêmes avantages dans l'évêché de Cologne, moyennant le payement des droits ordinaires de barrière. Des deux côtés les marchands devaient se soumettre aux règlements et aux lois, ainsi qu'au jugement des échevins du pays où ils se trouvaient, et en aucun cas leurs marchandises ne pouvaient être arrêtées en garantie des dettes contractées par leurs nationaux. En cas de guerre entre le duc de Brabant et l'évêque de Cologne, les marchands qui se trouvaient pour leurs affaires dans les pays les uns des autres, ne pouvaient être inquiétés par aucun des deux partis. Ce traité fut renouvelé en 1469 par Charles-le-Téméraire.

Le duc Henri III forma un accord, dont les dispositions sont à peu près semblables, avec la ville libre de Hambourg, en 1256. Il fut renouvelé, en 1266, par la duchesse Alix, mère et tutrice de Jean I. Quatre ans plus tard, en 1270, se forma, par une alliance entre Lubeck et Hambourg, la célèbre *Hanse Teutonique*, à laquelle Anvers ne fut associée qu'en 1315.

Une preuve certaine et curieuse de l'ancienneté de nos relations avec Cologne et de leur importance, c'est que les poids dont se servaient les peseurs jurés, au poids public (*s'heeren waghe*), étaient conformes à ceux de Cologne (1). L'usage de tout autre poids était défendu sous peine d'une amende de dix escalins. Il était d'ailleurs interdit de faire peser ailleurs qu'au

(1) *Ghewichte daer men mede weghet, dat sal sijn ghelijke den coolsche ghewichte, op die peine van* x s. (Core van Antwerpen, § CXVI.)

poids public des marchandises sujettes au droit de pesée, sous peine de vingt escalins d'amende.

En 1279 le duc Jean I conclut un traité, très-avantageux pour le commerce d'Anvers, relativement à la libre navigation du Rhin, avec Siffroid, archevêque de Cologne, Renaud, comte de Gueldre, et Didier, comte de Clèves.

Nous avons dit ailleurs quels sont les titres acquis à la reconnaissance des Anversois par le conquérant du Limbourg. Les dispositions qu'il prit pour favoriser l'industrie et le commerce sont empreintes de l'esprit le plus libéral. Sa bienveillance envers les étrangers qui venaient s'établir dans ses états avec leurs biens et leur famille, ou qui y apportaient leur industrie, allait jusqu'à les dispenser de se soumettre à des lois et règlements qu'ils n'avaient point faits et qu'ils ignoraient, et à leur garantir la jouissance des mêmes avantages dont ils jouissaient dans leur pays.

Sous le règne d'un prince si sage le commerce ne pouvait que prospérer : aussi sembla-t-il entrer dans une voie nouvelle.

Parmi les bienfaits que les Anversois durent aux princes brabançons, il faut compter l'affranchissement successif des droits de navigation perçus sur le cours de l'Escaut. Le duc de Brabant, en sa qualité de marquis du St-Empire, exerçait la souveraineté sur la partie du fleuve qui s'étendait depuis Rupelmonde jusqu'à la frontière de Zélande. Il percevait des droits de douane et de fanal (*tol- en baekrechten*) à Vossevlietshille, dans l'île de Tholen, à Eendrechtermuiden, à Borchvliet, à Ossendrecht, à Santvliet, à Haernisse, à Heerenscapstol et à Vortvurenmuiden. Le seigneur de Bréda, vassal du Duc, percevait les douanes de Schakerloo et de Bergen-op-Zoom. D'autres vassaux du Brabant percevaient des droits de douane à Valkenisse, à Rilland, à Agger et à Hinkeloir, sur le Hont (Escaut occidental), et jusqu'à l'île de Zuid-Beveland.

Les Anversois avaient été affranchis de ces péages multipliés (1), ce qui constituait un magnifique privilége. En outre, leurs échevins connaissaient de tous les méfaits, meurtres, actes de piraterie et de brigandage qui se commettaient sur le cours du fleuve, depuis Rupelmonde jusqu'à son embouchure.

Les comtes de Flandre, riverains de l'Escaut comme les ducs de Brabant, prétendaient également à une part de juridiction sur le fleuve. Elle s'étendait, pour la partie du cours soumise d'ailleurs à la souveraineté des ducs de Brabant, aussi loin que le Comte, entrant à cheval dans l'eau, pouvait atteindre avec la pointe de son épée; — c'est-à-dire, en d'autres termes, sur les seuls navires amarrés au rivage. Toutefois, ils n'y percevaient point d'impôts. Il n'en était pas de même à Rupelmonde et sur la partie supérieure du fleuve, où les comtes de Flandre et les comtes de Hainaut percevaient de nombreux droits de vinage et de tonlieu.

Cette double juridiction occasionnait de nombreux conflits, qui furent tranchés, en 1331, d'une façon assez bizarre, suivant une coutume fort ancienne du droit féodal.

Louis de Nevers, comte de Flandre, envoya à Anvers Jacques van Hasselt, châtelain de Rupelmonde, avec cinq échevins de cette ville et cinq hommes de fief du pays de Waes. « Arrivé » au-dessous de la Franchise de ladite ville d'Anvers, entre » le monastère de St-Michel et la tour appelée en flamand » *verloren cost* (2), Van Hasselt, tenant dans sa main une hache

---

(1) Il est entendu que cette franchise de droits n'existait que pour les marchandises appartenant aux Anversois, et non pour celles vendues par des Anversois à des étrangers, ou importées à Anvers par des étrangers, même quand elles se trouvaient sur des navires anversois.

(2) Il s'agit ici de la tour de Croonenbourg, dont nous avons parlé ailleurs. L'inutilité de sa construction lui avait fait donner ce nom populaire. Nous nous souvenons d'avoir vu à Louvain, dans notre enfance, sur le rempart entre les portes de Malines et de Bruxelles, les ruines d'une tour qu'on appelait aussi *verloren cost*.

» de fer, proclama à haute voix que les droits du comte de » Flandre, sur la rivière de l'Escaut, s'étendaient depuis le lieu » appelé Outemuide jusqu'à Eykersvliet, entre Malines et Rupel- » monde; que le Comte était seul et souverain seigneur en ces » lieux; et, comme marque de souveraineté, il lança la hache » dans le courant, de toute la force de son bras. Avant de se » retirer, Van Hasselt déclara que les droits du duc de Brabant » ne commençaient qu'au lieu appelé Weerst, où il pourrait » lancer une hache de fer du poids de dix-sept livres, dont » le jet marquerait égalemént les limites de sa juridiction [1]. »

Les limites des deux juridictions sur le cours de l'Escaut furent fixées d'une manière plus précise dans le traité d'alliance conclu le 31 mars 1336 entre Jean III et Louis de Nevers, à Dendermonde. Le Duc y reconnaît que la juridiction sur le cours du fleuve appartient au Comte « *si avant que nef puent floter,* » excepté devant et aux deux côtés de la ville d'Anvers, dans un espace compris entre les poteaux placés par huit personnes nommées à cet effet, et où le droit de haute et basse justice devait appartenir au Duc. En récompense la ville d'Anvers fut tenue de faire hommage au comte de Flandre, à perpétuité, chaque année, l'un des quatre jours de Noël, d'une paire d'éperons d'or.

Il semble résulter de cet acte que la juridiction sur le cours du fleuve avait appartenu primitivement aux comtes de Flandre et que les ducs de Brabant ne tenaient que par concession la part qu'ils y exerçaient.

Quant aux droits perçus par les comtes de Hollande (qui tenaient le comté de Zélande en fief des comtes de Flandre),

---

(1) EDWARD LE GLAY. *Hist. des Comtes de Flandre*. t. II.

sur quelques points des îles zélandaises, les Anversois en étaient également exempts, pour les marchandises qui leur appartenaient.

Outre les péages auxquels les étrangers étaient soumis au passage de l'Escaut occidental, ils devaient payer à Anvers même un droit de tonlieu dont les Anversois étaient exempts. Ce droit, désigné sous le nom de *Riddertol*, était prélevé au profit de différents seigneurs. Son origine est fort ancienne, et peut-être faut-il la rattacher à l'établissement du Ganerbiat saxon auquel nous avons attribué la fondation d'Anvers. Le personnage mystérieux qui, en 720, prenait le titre de Prince d'Anvers, n'en possédait que la troisième part : c'est celle dont il fit donation à St-Willibrord. On trouve ensuite en possession de ce droit les marcgraves d'Anvers et, plus tard, les ducs de Brabant, sans qu'on sache à quel titre. Une part appartenait aux comtes de Hollande, ainsi qu'il résulte d'un acte par lequel Florent IV fait don à l'un de ses vassaux, nommé Bernard van Dorle, d'une rente de six livres, à prélever sur le tonlieu d'Anvers, à condition de tenir cette rente en fief des comtes de Hollande. De semblables aliénations durent avoir été faites aussi par les ducs de Brabant, si bien que, vers la fin du XVe siècle, la répartition du produit de ce tonlieu entre ses différents propriétaires était devenue chose fort compliquée. Le magistrat d'Anvers commença alors à racheter successivement, à mesure que l'occasion s'en présentait, les diverses parts qui se trouvaient entre des mains étrangères. En 1521 la ville obtint de l'empereur Charles-Quint le tiers du produit de l'impôt sur les solides et le sixième de l'impôt sur les liquides. En 1533 l'Empereur engagea à la ville ce qui lui restait de la propriété du Riddertol pour 40 florins en outre d'une somme égale dont le tonlieu était précédemment hypothéqué. La ville en devint donc peu à peu seule propriétaire.

Beaucoup de localités avaient obtenu des ducs de Brabant la

franchise de ce tonlieu, moyennant qu'elles participassent à l'entretien des murailles du Bourg. La liste de ces places franches, au nombre de plus de cent vingt, écrite sur un tableau en parchemin, était suspendue pour l'instruction des receveurs, dans le bureau de perception.

La franchise de ces différents péages formait certainement, pour les Anversois, un privilége très-avantageux; mais ils retiraient un profit bien plus grand encore du *droit d'étape* ou d'*entrepôt* (*stapel-regt*). On appelait ainsi la faculté de faire décharger dans la ville, pour être vendu aux habitants, tout ou partie des marchandises qui y étaient introduites. Les trois étapes les plus considérables que possédât la ville d'Anvers étaient celles du poisson, du sel et de l'avoine. On ignore à quelle époque elle les avait obtenues, mais on l'en trouve en possession dès le commencement du XIIIe siècle. Les Anversois en apprécièrent surtout les avantages lorsqu'un acte impolitique de Jean II menaça de les en priver en faveur des Malinois.

Les ducs de Brabant n'exerçaient sur Malines qu'un droit de suzeraineté très-vague. Dans le but de resserrer ce lien en se rendant les habitants favorables, Jean II leur concéda le marché du poisson, de l'avoine et du sel, qu'il enleva à Anvers. Les Anversois réclamèrent avec vivacité. Ils remontrèrent au Duc qu'il ne pouvait leur enlever ce droit sans nuire aux intérêts du St-Empire-Romain, dont Anvers avec son marquisat relevait directement comme fief de bannière. Voyant que le Duc n'avait aucun égard à leurs réclamations, ils s'adressèrent à l'empereur Henri VII (de la maison de Luxembourg), qui trouva leurs raisons fondées, et leur délivra une charte, datée de Colmar le 29 octobre 1309, par laquelle il reconnaît l'antique droit de la ville d'Anvers à la possession de ces trois marchés, et ordonne qu'ils lui soient restitués.

Les Anversois recouvrèrent donc leurs marchés et les gardèrent durant tout le règne de Jean III.

Ce qui facilitait le plus les relations commerciales au moyen-âge, étaient les foires qui se tenaient à des époques fixes de l'année, et pendant la durée desquelles les marchands, tant étrangers que nationaux, jouissaient de priviléges particuliers. Il y en avait deux à Anvers : l'une, appelée *Sinxenmarkt,* commençait le second dimanche avant la Pentecôte; l'autre, de *Bamismarkt*, le second dimanche après l'Assomption de N.-D. Leur durée était de quatre semaines, avec quinze jours de prolongation. L'ouverture en était proclamée au son de la trompe, et alors commençait la *franchise foraine* (*markt-vryheid*), durant laquelle tous ceux qui se rendaient à la foire ou en revenaient pouvaient circuler librement et en toute sécurité dans toute l'étendue des états du duc de Brabant. Même en cas où il surgissait une guerre pendant la durée de la foire, les étrangers qui se trouvaient à Anvers pouvaient librement s'en retourner *avec leurs personnes et leurs biens*.

A cet effet le duc Jean II avait délivré une charte, en date du 28 mai 1296, par laquelle il promettait bonne et solide escorte, *bonum et firmum conductum*, à tous les marchands qui se rendaient avec leurs marchandises à la foire d'Anvers ou qui en revenaient. Ce sauf-conduit devait continuer à ressortir ses effets quinze jours après que le prince l'aurait rapporté.

Des chartes semblables furent encore délivrées par le même prince en 1297 et en 1300. Les Anversois considérèrent avec raison cette *sauve-conduite* comme une des garanties les plus précieuses pour le commerce de leur ville.

Une autre charte du duc Jean II, du 24 avril 1298, institue à Anvers un marché aux chevaux, à tenir tous les samedis. Plus tard ces marchés hebdomadaires furent convertis en deux grandes foires annuelles, qui se tenaient, la première le mercredi après

la Pentecôte, la seconde le 26 septembre. Les marchands qui se rendaient à ces foires ou en revenaient jouissaient également de la sauve-conduite.

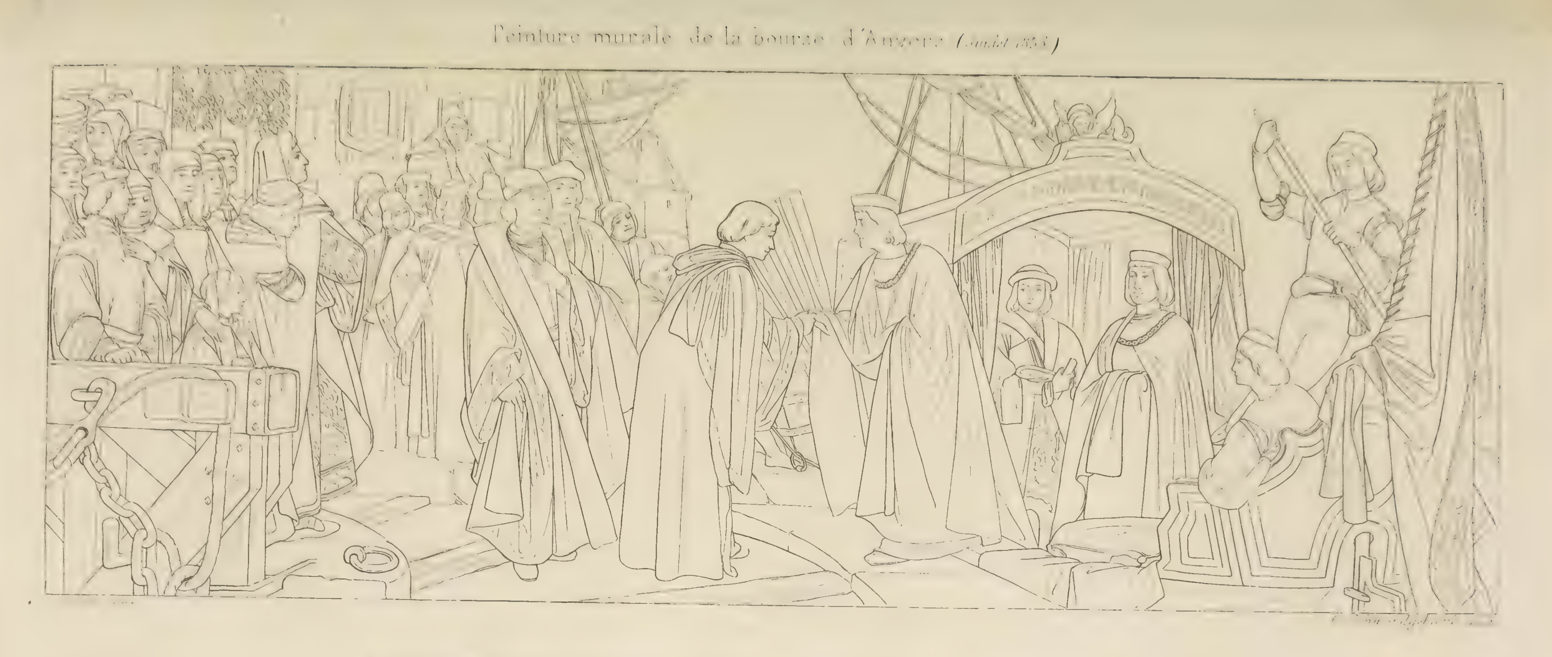
Citons encore de Jean II un traité de commerce fort avantageux conclu avec Édouard I, roi d'Angleterre.

Au mois de mai de l'an 1318 arrivèrent à Anvers deux galères vénitiennes. C'étaient les premiers navires de ce genre qu'on eût jamais vus dans l'Escaut. Il en arriva encore trois en février 1319. Ces relations prirent d'année en année plus d'importance, si bien que, l'an 1324, la République envoya deux patriciens, Dardo Bembo et Giovanni Giorgi, à Anvers, où le magistrat, qui sentait tous les avantages que pouvait présenter au commerce anversois l'extension des relations avec le sud de l'Europe, fit à ses nobles hôtes un accueil très-distingué. Il fit présent à Bembo de 32 pots de vin, à Giorgi de 18 pots, et au capitaine du vaisseau qui les avait amenés, de toute une pièce. Les envoyés s'en retournèrent après avoir conclu un arrangement dans lequel intervinrent aussi les villes de Malines, de Louvain et de Bruxelles, et emportant une lettre du magistrat pour le Doge.

La même année 1324 une galère génoise était entrée dans les eaux de l'Écluse. Le magistrat d'Anvers, toujours désireux d'ouvrir des relations nouvelles, envoya deux messagers chargés d'inviter le capitaine à se rendre dans leur ville. Les Génois ne se firent pas longtemps prier pour venir échanger à Anvers les marchandises de l'Orient, dont ils partageaient le monopole avec les Vénitiens, et les riches étoffes de soie fabriquées en Italie, contre les fines toiles de Flandre et les draps renommés du Brabant. Dès lors il s'établit des rapports suivis entre Anvers et les républiques commerçantes du nord de l'Italie.

Les principaux articles d'importation étaient les poissons secs et salés, les grains, le sel et les vins. Le commerce des vins

Peinture murale de la bourse d'Anvers ([illegible])



[illegible] PAR LES MAGISTRATS D'ANVERS ([illegible])

était si considérable qu'il n'y avait guère de rue où on n'en rencontrât quelque débit. Ils provenaient surtout des bords du Rhin et du Poitou. Le Brabant aussi en fournissait une grande partie, provenant sans doute des vignobles de Louvain. Les vins du Rhin formaient l'objet principal des relations si nombreuses entre Anvers et Cologne; déjà en 1212 il est fait mention de vaisseaux, chargés de vin, qui naviguaient entre ces deux villes. Une partie cependant était transportée par terre. Il en était de même des vins de France. A leur arrivée à Anvers, quel que fût leur lieu de provenance, les vins devaient séjourner au moins deux jours, avant de pouvoir être mis en vente, dans les entrepôts publics, qui se trouvaient dans le Bourg, sur le Grand-Marché et sur le cimetière de Notre-Dame. Cependant, s'ils n'étaient pas destinés à une vente immédiate, il était permis de les emmagasiner aussitôt après leur déchargement.

L'importance du marché des vins à Anvers est prouvée par l'existence, dès le XIIIe siècle, d'un corps de courtiers (*zamecopers*), spécialement institué pour servir d'intermédiaire entre les importateurs et les marchands de la ville. Les courtiers en vins étaient au nombre de six. Ils étaient soumis à des règlements très-sévères et très-détaillés, qui avaient pour but de garantir leur impartialité entre le vendeur et l'acheteur.

Selon toute apparence, une partie de ces vins étaient réexportés en échange des grains qui nous arrivaient de Hambourg, de Lubeck et des ports de l'Orient.

Le vin donnait lieu à un mouvement commercial très-animé à l'intérieur de la ville. Les marchands de vin formaient une corporation au sujet de laquelle le recueil de statuts que nous avons déjà cité sous le nom de *Oud-Keurboek*, contient de nombreuses dispositions. Ils devaient avoir des caves ouvrant sur la rue et ne pouvaient vendre qu'à cave ouverte. La même cave ne

pouvait être occupée par plus de deux marchands. Les chalands pouvaient aller eux-mêmes tirer leur vin et il n'était pas permis au marchand d'ouvrir le même jour plus d'une pièce. Les mesures devaient être en cuivre ou en bois de houx, conformes à l'étalon et porter l'estampille de l'étalonneur.

A la porte de chaque marchand de vin se tenait un crieur (*Wynroeper*), une serviette blanche sur le bras, tenant d'une main une cruche, de l'autre un gobelet. Il annonçait aux passants l'espèce de vin que l'on vendait ce jour-là. Ces crieurs formaient une corporation. Ils se tenaient chaque matin, tous ensemble, au coin de la rue des Rôtisseurs, où les taverniers venaient les engager pour la journée. On les employait aussi, comme les crieurs publics modernes, à *crier* les enfants égarés, les chevaux échappés et les objets perdus.

Ce grand détail dans le débit du vin prouve qu'à cette époque la consommation en était plus considérable que celle de la bière. Il y avait pourtant quelques brasseries, mais peu importantes. Elles étaient situées dans la rue à laquelle elles ont laissé le nom de *Kammerstraet*, qui a été si maladroitement traduit par *rue des Peignes* (1).

Le marché des grains n'était pas moins animé. Il se tenait au lieu qu'on nomme encore aujourd'hui *Vieux Marché aux Blés*. (*Oude-Koornmarckt*). Il est fait mention dans les plus anciens statuts, de courtiers en grains (*zamecopers van corne*) (2).

---

(1) *Kamme* est un vieux mot flamand qui signifie *Brasserie* : *Kammerstraet*, veut donc dire *rue des Brasseries*, ce qui est plus propre de toutes les façons. Ces sortes d'âneries dans la traduction des noms de rues sont impardonnables, surtout dans une ville flamande, quand elles reçoivent la consécration des autorités. C'est ainsi que nous nous souvenons d'avoir vu à Louvain le nom de la *rue du Marais* (*Broekstraet*), traduit par *rue de la Culotte* et la *rue van Parys* (*Parysstraet*), demeure de l'ancien famille patricienne de ce nom, appelée successivement *rue du Poireau* et *rue de Paris*, nom qu'elle porte encore.

(2) *Core van Antwerpen*, § CXXIIJ et CXXIIIJ.

Venait ensuite le commerce du bois. Jusqu'au XVe siècle, la pierre et la brique ne furent guère employées que dans les édifices publics et les hôtels (*steenen*) de la noblesse; les maisons bourgeoises et même des églises et des chapelles étaient construites en bois. L'élévation des toits, qui formaient l'angle aigu des pignons, un des caractères généraux de l'architecture gothique, nécessitait l'emploi d'énormes charpentes. La consommation du bois était donc très-considérable. Les lieux de provenance étaient la Norwège, la Suède, le Danemarck pour le sapin et le chêne; l'Allemagne et le pays de Liége, particulièrement pour le chêne, alors beaucoup plus abondant et d'un usage plus général que de nos jours. Il s'importait en poutres, en planches qu'on nommait *grand-merrain*, et en *petit-merrain* ou menues planchettes pour faire des panneaux.

Citons encore les laines, importées des îles Britanniques pour la fabrication des draps, si florissante au XIVe siècle dans tout le Brabant.

C'est à Anvers qu'arrivaient les laines consommées par les fabriques de Louvain, de Bruxelles, de Tirlemont, de Diest, de Léau; et c'est par Anvers que s'écoulaient en partie leurs produits. Les Anglais qui importaient les laines, emportaient en échange des draps fabriqués sur lesquels ils réalisaient encore dans leur pays de beaux bénéfices. Ce commerce avait attiré à Anvers toute une colonie d'Anglais qui, en raison des services qu'ils rendaient en important la matière première de la principale industrie du Brabant, furent, de la part de nos princes, l'objet d'une faveur toute particulière.

Nous avons dit que presque tout le commerce, antérieurement aux croisades, s'était fait par voie d'échange direct. Quand les échanges devinrent plus fréquents et que les monnaies se multiplièrent, elles servirent d'abord comme appoint pour égaliser

les marchés et enfin comme marchandises intermédiaires. Mais le commerce avec les contrées éloignées devait amener sur la place un grand nombre de monnaies étrangères dont la variété devait être un obstacle et un embarras, à cause de la différence des titres et de la valeur différente des métaux précieux. Aussi les contrats se faisaient-ils en or et en argent au poids, c'est-à-dire au marc, divisé en huit onces de vingt-quatre carats. Quand chaque pays, chaque grande ville eut son hôtel des monnaies, surtout quand les rois commencèrent à considérer l'altération des espèces comme une des branches de leurs finances, la confusion du titre, de l'empreinte et de la valeur devint telle que les commerçants étrangers, lorsque le paiement n'était pas effectué en marchandises d'une valeur égale, achetaient, avant de rentrer dans leur patrie, avec l'argent monnayé qu'ils avaient reçu, de l'or et de l'argent en barres. De là le commerce des espèces et des lingots qui constitue l'industrie des changeurs. En pratiquant l'échange des monnaies à bureau ouvert, en fixant pour le change un taux courant, sinon légal, ils facilitèrent les opérations et remédièrent en partie aux fraudes qui s'exerçaient avec impudence sur des monnaies peu connues.

Malgré les services réels qu'ils rendaient, une sorte de déconsidération s'attachait à l'industrie des changeurs. C'est que, dans la plupart des pays, elle était exercée par les Juifs et les Lombards, qui joignaient souvent, à un commerce licite, une usure clandestine. Il n'en était pas de même à Anvers. Les offices de changeurs y étaient tenus par des bourgeois de la ville; et ce qui prouve qu'aucune déconsidération ne s'attachait à leur nom, c'est qu'on avait permis qu'ils établissent leurs bureaux sur le cimetière et même dans l'église de Notre-Dame. Cependant on ne tarda pas à s'apercevoir de l'inconvenance qu'il y avait à introduire ainsi des occupations mercantiles dans

des lieux destinés au recueillement et à la prière : dans un accord passé entre le magistrat et le chapitre de Notre-Dame, en 1336, il fut stipulé « qu'à l'avenir ni homme ni femme ne pourrait » tenir de bureau de change dans l'église ou dans le cimetière, » sous peine d'une amende de dix livres tournois noirs pour chaque » contravention, la moitié au profit de l'église, l'autre moitié au » profit du duc. »

La ville appropria alors à l'usage des changeurs un terrain, dans les environs du grand-marché; elle y fit construire des échoppes qu'elle leur afferma à terme ou à vie. Telle est l'origine de la rue qui s'appelle encore *rue du Change*.

Quant aux Lombards, qui ont laissé leur nom à une autre rue (*rempart des Lombards*), il prêtaient sur gage, et comme ils prélevaient souvent des intérêts exorbitants, ils n'étaient guère vus de meilleur œil que les Juifs. De tout temps on a fait un crime aux marchands d'argent de ce qui passe pour une louable habileté dès qu'il s'agit de toute autre marchandise. Ce préjugé économique était bien plus fort au moyen-âge que de nos jours, et il servit plus d'une fois de prétexte à l'avidité des princes qui convoitaient des richesses, d'autant plus faciles à saisir, qu'elles consistaient en espèces monnayées. C'est probablement ce danger des confiscations, joint aux difficultés de tout genre pour la transmission effective de l'argent, qui donna aux Lombards l'idée des lettres de change, invention dont le commerce s'empara bientôt et qui lui a rendu des services qui ont mille fois compensé les torts qu'ont pu lui causer quelques intérêts usuraires.

On peut croire que les Lombards établis à Anvers n'y allaient pas de main morte. Une charte du duc Jean II, du 6 décembre 1306, leur défend de prêter aux Anversois à plus de *deux deniers la livre par semaine*, et aux étrangers à plus de trois deniers. Or, ce taux licite et modéré équivalait encore, pour

les Anversois à 44 1/2, pour les étrangers à 66 3/4 pour cent l'an. Qu'on juge par là du taux auquel devaient atteindre les emprunts clandestins, où l'usure s'exerçait sans contrôle (1).

Outre la réexportation vers l'intérieur ou vers des pays étrangers, des marchandises importées, l'exportation avait surtout pour objet les produits de l'industrie indigène. La principale était la fabrication des draps. Chacun sait à quel haut degré de prospérité l'industrie drapière était parvenue dans les villes du Brabant. Sans qu'Anvers pût être mis sous ce rapport en parallèle avec Louvain, il est certain qu'au XIII[e] siècle la fabrication des draps y était très-florissante et occupait un très-grand nombre d'ouvriers. Nous en avons vu la preuve dans les désordres sanglants que suscitèrent dans cette ville les tisserands et les foulons. Quant à l'ancienneté de cette industrie, elle est prouvée par l'établissement d'une Halle-aux-draps, déjà reconnue insuffisante en 1250 et agrandie sous le règne de Henri III. Les draps d'Anvers s'exportaient surtout vers les pays Rhénans, en échange des vins et des bois de chêne. Il y étaient renommés autant pour leur bonne qualité que pour leur bas prix.

Cependant les drapiers ne furent point d'abord réunis en corporation. En 1299 le magistrat d'Anvers s'adressa aux doyens

---

(1) Ce taux élevé de l'intérêt n'était pas une exception pour Anvers. Il était le résultat de la rareté réelle du numéraire, dont le haut prix était en raison des avantages que l'emprunteur avait en vue. Chose remarquable, cet intérêt alla en augmentant, à mesure que le commerce, auquel l'argent servait de véhicule, procurait de plus gros bénéfices. Ce taux, du reste, était excessivement variable : en 1228 Vérone le fixait à douze et demi pour cent ; Modène à vingt en 1270 ; Gênes payait au quatorzième siècle de sept à dix pour cent à ses créanciers. A Barcelone, l'escompte s'élevait au dixième en 1435. En 1311 Philippe-le-Bel décréta vingt pour cent après la première année. En Angleterre on payait, dit Mathieu Pàris, dix pour cent tous les deux mois sous Henri III.

et aux anciens (*dekens en oudermanne*) de la corporation des drapiers de Louvain, pour obtenir une copie du tarif qui réglait le salaire des diverses catégories d'ouvriers employés à la fabrication des draps dans cette ville, alors une des plus florissantes de l'Europe à cause de cette industrie. La réponse des Louvanistes, écrite en latin, se trouve encore aux archives d'Anvers.

Enfin, en 1307, on arrêta les statuts d'une corporation (*Gilde*) sous le nom de *Lakenweversgilde*. Elle ne comprenait que les tisserands et les fabricants proprement dits. Les foulons formaient une autre corporation, d'un rang inférieur. La plupart des foulons demeuraient le long du fossé de la ville qui devint plus tard le canal des Recollets et qu'on nommait alors rempart des Foulons (*Voldersvest*).

Mais les Anversois tournaient de préférence leur activité et leurs capitaux vers le commerce. L'industrie drapière vint à languir quand la turbulence des ouvriers fut devenue l'objet de répressions sévères de la part des magistrats patriciens et que les métiers des tisserands et des foulons se virent privés de leurs libertés. D'ailleurs il est probable qu'Anvers ressentit la première les effets de la concurrence anglaise. Quoi qu'il en soit, la fabrication des draps était déjà en pleine décadence sous le règne de Wenceslas.

Il semble y avoir eu très-anciennement à Anvers des tanneries. Elles ont laissé leur nom à la *rue des Tanneurs*. Lorsqu'on creusa le sol de cette rue et de celle *de l'Hôpital* pour y construire des aqueducs, on rencontra partout des traces d'anciennes fosses à tan. La corporation des tanneurs devint assez riche pour fonder un hospice destiné à procurer un asile aux pauvres veuves des hommes du métier. Nous parlerons ailleurs de cette fondation.

Il est à présumer que la pêche dut être, dès le principe, une

des grandes occupations des Anversois. La pêche du hareng fournit aussi une notable branche d'exportation. Dès l'époque du premier agrandissement de la ville il est fait mention d'un marché au poisson, non à l'emplacement où il est aujourd'hui, mais au nord du Bourg. Ce marché était d'autant plus considérable qu'il servait de lieu d'étape ou d'entrepôt. A l'angle formé par l'Escaut et le fossé du Bourg, se trouvait un édifice destiné à sécher et à fumer le hareng. On le nommait ***Rookhuys*** ou ***Drooghuys***, ou encore ***Hangel*** à cause des innombrables crochets dont il était garni à l'intérieur, et auxquels on suspendait les poissons pour les sécher. Le marché était entouré d'un mur flanqué de tourelles, qui lui donnait de loin l'aspect d'une forteresse. Le mur qui longeait le fleuve était construit assez avant dans l'eau, pour qu'en tout état de la marée les bateaux pussent y venir débarquer le hareng frais, qui était immédiatement nettoyé et vidé pour être salé et séché. Les intestins étaient jetés à l'entrée du fossé du Bourg, qui en avait reçu le nom de ***Pensgat***, et d'où la marée descendante les entraînait au large.

Le marché aux poissons ne fut transféré à son emplacement actuel qu'en 1416.

Notons ici comme une particularité remarquable, que la pêche sur l'Escaut se trouvait, depuis Rupelmonde jusqu'à Saftingen, sous la juridiction du châtelain de Beveren; les pêcheurs demeuraient soumis à cette juridiction jusque sur le marché au poisson d'Anvers. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans Sanderus (1).

« Le château de Beveren était un des plus anciens et des plus » célèbres de la Flandre. Sa juridiction embrassait quatorze » paroisses dans le district appelé pays de Beveren, qui s'éten- » dait jusqu'au marché au poisson d'Anvers, sur toute l'eau jus-

(1) *Flandria illustrata*, tom. III. p. 210.

» qu'au territoire brabançon, et au nord, jusqu'à la limite de
» la juridiction de Saftingen, ces eaux étant fréquentées par
» les pêcheurs d'Anvers et de Rumpst, qui sont tenus, suivant
» la coutume des anciens temps, de se présenter chaque année,
» le jour de la Pentecôte, au château de Beveren et d'offrir
» au Seigneur une verge blanche, une paire de gants et une
» petite bourse blanche brodée de rouge, contenant douze livres
» tournois de France, pour reconnaître qu'ils ont jeté l'ancre
» sur le sol de la terre du seigneur de Beveren. »

Il n'y a que le système féodal qui offre des exemples d'une semblable bizarrerie. Au reste, il n'est pas bien facile de comprendre comment la juridiction du seigneur de Beveren pouvait s'accommoder avec celle des échevins d'Anvers et des comtes de Flandre. Il y a lieu de croire qu'elle se bornait à la cérémonie symbolique décrite par Sanderus.

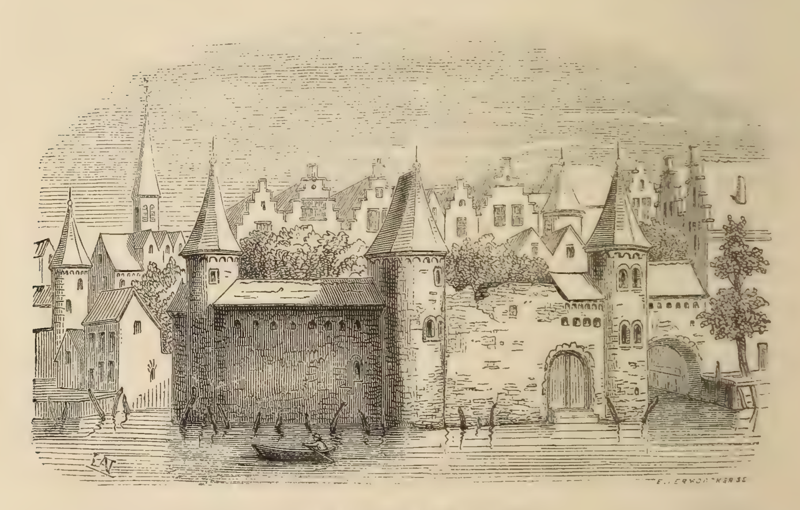
Ajoutons, comme une autre bizarrerie du système féodal, que la pêche dans le Schyn, jusqu'au confluent de cette rivière avec l'Escaut, sous les murs d'Anvers, appartenait au seigneur de Bréda.

Quant au droit de pêche dans les fossés des remparts, il était la propriété du duc de Brabant, qui le céda aux Anversois en 1306, en récompense de l'assistance qu'ils lui avaient prêtée dans la guerre contre les Malinois.

Les poissonniers formaient une corporation plus riche que celle des pêcheurs. Il suffira, pour compléter l'esquisse de l'industrie anversoise au XIIIe et au XIVe siècle, de citer les noms des différents corps de métiers organisés à cette époque. Nous avons cité déjà les drapiers, les foulons, les marchands de vins, les brasseurs, les tanneurs, les pêcheurs, les poissonniers, les bateliers; nommons encore les orfèvres (qui demeuraient dans la rue de ce nom), les chaussetiers (*kousen-*

makers), les meuniers, les boulangers, les bouchers, les marchands de volaille (*zuvelmanghers*), les barbiers, les médecins, les tonneliers, les fabricants de vinaigre, les marchands de bois, les épiciers, les tanneurs, les corroyeurs, les charpentiers, les menuisiers, les hôteliers, les tailleurs de pierres, les cordonniers, les charrons, les potiers, les fourreurs, les fabricants de gruau (*gortemakers*) et les cordiers. Puis viennent les ouvriers employés à la grue (*kraenkinders*), les portefaix (*zakkendragers*) et les voituriers.

En résumé, l'industrie anversoise, en dehors de la fabrication des draps et de la salaison des harengs, se bornait au XIVe siècle aux objets de consommation intérieure. Les deux seules industries qui fournissaient à l'exportation, au lieu de progresser, déclinèrent et finirent par s'éteindre complètement, tandis que le commerce suivit toujours une voie progressive, pour atteindre, au XVIe siècle, un degré de prospérité et de splendeur tel que le récit en paraîtra fabuleux.



VIEUX MARCHÉ AUX POISSONS.

CHAPITRE X.

RÈGNES DE JEAN II ET DE JEAN III. — SÉJOUR A ANVERS D'ÉDOUARD III.

Jean I, dont le règne avait été si glorieux pour le Brabant et si favorable au développement du commerce anversois, mourut dans la nuit du 2 au 3 mai 1294, des suites d'une blessure reçue dans un tournoi livré à Bar-le-Duc, à l'occasion du mariage de Henri, comte de Bar, avec Éléonore d'Angleterre, fille d'Edouard I. Voici comme Butkens a raconté ce triste accident :

« Cependant la dame des nopces vint aborder en la ville d'Anvers, où nostre Duc la recueillit en assés grande pompe et magnificence, car sa seur Margarete estoit mariée au prince Jean, son fils, aussi il l'accompagna en grand équipage jusques à Bar, où les nopces furent célébrées fort somptueusement; mais toute cette feste et allégresse fut changée en larmes par un accident pitoyable, car le malheur (qui à tout moment talonne l'homme) voulut que nostre Duc, courant la lance avec Pierre de Beauffremont, bon et gentil chevalier, le cordon dont le manicle ou gantelet dextre du Duc estoit noué se desnoua

» et la lance du chevalier luy perça le bras, à l'extrême regret » du chevalier et de toute cette honorable compagnie... (1) »

Jean II, son successeur, était à Londres, à la cour du roi Édouard, quand il apprit la mort de son père. Il se hâta de revenir pour prendre possession de ses duchés de Lothier, de Brabant et de Limbourg, et du marquisat du St-Empire.

Les liens qu'il avait contractés avec la famille royale d'Angleterre ne furent pas sans influence sur les destinées de ses états. Ils le maintinrent dans une alliance politique dont nous avons apprécié déjà les avantages au point de vue commercial. En outre, ils semblent l'avoir porté à un acte d'une gravité telle qu'il pouvait changer complètement les conditions d'existence de notre pays.

On trouve dans le recueil des chartes anglaises, publié par ordre du gouvernement britannique, la copie d'un acte d'inféodation daté de l'an 1298, par lequel le duc Jean II donna en fief au roi Édouard, son beau-père, « la ville d'Anvers, le Chastel, les » villes de Liere, de Hérenthals et de Turnhout, et toutes les ap- » partenances de ces lieux, tous tonlieus, cens, rentes, terres, » eaux, bois, prés, moulins, fiefs, hommages, seigneuries, justice- » ries hautes et basses, droitures et toutes autres choses comment » qu'elles puissent être appelées. »

L'acte était revêtu du sceau ducal et des sceaux ou signatures de onze témoins, qui sont Godefroid, comte de Vianden et seigneur de Grimberge, Jean, sire de Cuyck, Waleram de Fauquemont, Gérard, seigneur de Diest, les sires de Wezemael, de Rotselaer et de Bautersem, Jean et Bertrand de Berlar, les seigneurs de Walhain et de Honebek.

---

(1) Chr. Butkens, *Trophées du Brabant,* liv. IV, p. 331. Nous citons ce passage pour relever l'erreur où est tombé l'un des derniers historiens d'Anvers, M. Le Poitevin de la Croix, qui place à Anvers le tournoi dans lequel fut blessé le duc Jean (*Histoire d'Anvers,* p. 99).

La copie est faite au nom d'Édouard II, l'an 1313.

M. Le Poitevin de la Croix, qui le premier a mentionné cet acte et l'a reproduit en son entier, l'accompagne des réflexions suivantes : « Aucun historien, que nous sachions, n'a fait connaître » cette donation, et l'on serait tenté de considérer la charte qui la » confirme comme apocryphe, si l'original ne s'en trouvait con- » servé aux archives de la cour de Londres (1). » Et plus loin : « On aura sans doute remarqué que le roi Édouard II n'a fait con- » stater ou publier cette donation, faite en 1298, en faveur de » son père, que la sixième année de son règne. Cette publication » tardive s'explique par la mort du duc Jean II et l'avénement de » son fils Jean III encore mineur. Édouard, comme on le voit, » voulait faire connaître l'inféodation faite par le feu Duc et ses » droits sur Anvers et ses annexes. Néanmoins il est à conjecturer » que les Anglais ne possédèrent Anvers que nominalement, car il » n'est fait nulle part mention de cette donation à l'Angleterre, » et il est à supposer que cette cession ne fut jamais ratifiée par » l'empereur Adolphe de Nassau, ni par ses successeurs, à qui » le duc de Brabant aurait dû en référer, le marquisat d'Anvers » étant alors un fief dépendant de l'empire d'Allemagne. Le roi » Édouard III, lorsqu'il résida à Anvers de 1338 à 1340, n'en » parle dans aucun des nombreux décrets et chartes qu'il publia » en cette ville. »

MM. Mertens et Torfs conjecturent que le Duc a voulu simplement donner à son beau-père un témoignage particulier de déférence, ou bien qu'il a voulu par cet hommage s'assurer dans

---

(1) M. Le Poitevin en est-il bien sûr? Ce qui nous ferait douter de l'existence de cet original, c'est que le recueil de Rymer, *Fœdera etc.*, n'en donne qu'un *vidimus*, tandis qu'il eût été si important de publier l'acte original, pour mettre la mémoire d'Édouard II ou de ses conseillers au-dessus de tout soupçon de falsification ou de supposition de pièces.

le roi d'Angleterre un allié puissant. Mais si cet acte n'était qu'une vaine formalité qui ne devait jamais ressortir ses effets, il eût fallu ou qu'un acte postérieur rapportât celui-ci, ou qu'une stipulation expresse empêchât le donataire d'en faire jamais un usage sérieux; et dans ce cas, de quel avantage pouvait-il être pour le Roi ou pour le Duc? Si, d'autre part, cet acte était sérieux, comment se fait-il qu'Édouard ni aucun de ses successeurs ne s'en soit prévalu? Et pour un allié lointain que le Duc se serait créé, ne se fût-il pas attiré sur les bras toutes les forces de l'Empire germanique? Car le duc de Brabant n'avait en aucune manière le droit d'aliéner un fief qu'il ne tenait lui-même qu'à titre de marquisat du S[t]-Empire. L'existence de cet acte demeure donc un mystère historique inexpliqué, et nous ne pouvons nous empêcher de conserver des doutes sur son authenticité.

Jean II était d'ailleurs un prince intelligent, prudent et éclairé, comme le témoignent les divers actes que nous avons cités de lui dans le chapitre précédent, et comme il le prouva d'une manière éclatante par la grande charte de Cortemberg, un des monuments les plus importants de notre ancien droit public.

Le décret constitutif de l'assemblée de Cortemberg peut être considéré comme le premier essai d'une représentation nationale en Belgique. Il y est stipulé : « Que les ducs de Brabant, de l'avis du conseil du pays, éliront, dans l'ordre de la noblesse, quatre sujets d'une capacité, prud'hommie et probité parfaites, et dans la classe des roturiers, dix, savoir : trois de Louvain, trois de Bruxelles, un d'Anvers, un de Bois-le-Duc, un de Tirlemont et un de Léau (un acte de 1333, rapporté par Butkens, en ajoute un second pour Anvers et un pour Nivelles), lesquels tiendront toutes les trois semaines une assemblée à Cortemberg, tant pour y examiner et connaître, corriger et redresser les abus ou les défauts qui pourraient s'être glissés par le passé dans l'adminis-

tration du pays, ou qui pourraient s'y introduire dans la suite, que pour porter les statuts et décrets qu'ils croiraient utiles au bien public;

» Que, s'il arrivait qu'un des membres élus mourût, ou fût jugé peu propre ou peu habile à remplir ces fonctions, l'assemblée de Cortemberg le remplacerait par un autre à son choix;

» Que les membres élus jureraient sur les Saints-Évangiles, de veiller soigneusement aux intérêts, tant du prince que des sujets, sans distinction de pauvres ni de riches, de maintenir leurs droits respectifs avec un soin exact, et de rendre la justice avec une scrupuleuse impartialité;

» Que tous les statuts et décrets portés par l'assemblée de Cortemberg, seraient dès maintenant ratifiés par le Duc et ses successeurs, et que, *s'il arrivait que l'un ou l'autre des Ducs vînt à les enfreindre, ou refusât de les observer, les sujets seraient autorisés à refuser le service, jusqu'à ce que le prince se fût conformé à ces décrets* (1). »

Cet acte solennel et mémorable est daté du 27 septembre 1312.

Nous ne pouvons clôturer le règne de Jean II sans mentionner au moins d'une manière rapide la part que prirent les Anversois dans quelques guerres où ce duc fut entraîné, malgré le surnom de *Pacifique* que lui donnent les historiens.

Ce fut d'abord une guerre contre Malines.

On sait que cette ville appartenait depuis le Xe siècle à l'église de Liége, et que la famille des Berthaut, seigneurs de Grimberge, y exerçait un droit d'avouerie qui s'était converti peu à peu en une véritable seigneurie. A partir de Gauthier I, mort en 1219, les Berthaut de Grimberge avaient pris le titre de Seigneurs de

(1) DEWEZ. *Histoire générale de la Belgique*, tome III, ch. XII.

Malines, et depuis ce temps l'autorité de l'église de Liége y était bornée à peu près aux choses spirituelles. Cette église, quoique puissante, ne pouvait rien pour maintenir un pouvoir effectif sur un domaine si éloigné, enclavé tout entier dans le duché de Brabant, et qui se trouvait entre les mains d'avoués aussi turbulents que l'étaient les Berthaut. En l'an 1300, l'évêque de Liége, Hugues de Châlons, avait vendu ses droits au duc Jean II. Désormais ces droits allaient devenir une réalité : les Malinois ne tardèrent pas à l'apprendre à leurs dépens.

Le Duc voulut d'abord leur faire sentir sa nouvelle autorité par un bienfait. Il établit à Malines l'étape du sel, de l'avoine et du poisson, qu'il avait enlevée aux Anversois, peut-être pour les punir de leur soulèvement contre l'oligarchie patricienne. Mais les Malinois se montrèrent très-peu reconnaissants. Ils avaient été les premiers à suivre l'exemple donné par les Anversois en 1301. Le nouveau bailli institué par le Duc avait été assommé par les gens des métiers. Les bourgeois riches et amis de la paix, impuissants à prévenir ces excès et en redoutant les suites pour eux-mêmes, avaient quitté la ville, qui demeura ainsi abandonnée aux fureurs de la populace.

Il était du devoir du Duc de rétablir l'ordre et il importait à sa puissance qu'il le fît avec vigueur. Il voulut donc se rendre en personne à Malines; mais les Malinois lui fermèrent les portes de leur ville, et refusèrent de le reconnaître pour leur souverain, disant que sa conduite tyrannique les avait déliés de toute obéissance envers lui.

Le Duc alors leva une armée et vint mettre le siége devant Malines. La ville fut étroitement bloquée. Les milices d'Anvers et de Lierre campèrent au nord et à l'est; celles du Brabant occupaient le côté du sud. C'était au mois de mars de l'an 1303, pendant la semaine sainte. Les religieux saisirent cette circon-

stance pour réclamer ce qu'on nommait *la trève de Dieu*, ce qui fut accordé. Mais au mépris de cette trève, les Malinois, profitant du moment où ceux d'Anvers et de Lierre, se reposant sur la foi du traité, gardaient négligemment leur camp, vinrent fondre sur eux, les surprirent à l'improviste et en firent un grand carnage. Le Duc, qui était posté de l'autre côté de la Dyle, ne put venir assez promptement à leur secours pour empêcher leur défaite. Cependant les Malinois furent vigoureusement repoussés dans leurs murs, où ils furent serrés plus étroitement. Les vivres commençaient à leur manquer. Les convois qu'ils ramenaient dans les fréquentes sorties qu'ils faisaient pour chercher des approvisionnements, furent souvent interceptés par les Brabançons : ils imaginèrent de construire des bateaux avec lesquels, passant de la Dyle dans l'Escaut, ils allaient chercher les provisions nécessaires sur les côtes de Flandre. Le Duc équipa à Anvers une flotille, composée d'un nombre égal de bateaux et placée sous le commandement de Guillaume Van Borne, qui rencontra celle des Malinois près de Rupelmonde. Là se livra un rude combat, dans lequel les Malinois furent presque tous tués, pris ou noyés. Cette défaite les força enfin à se remettre à la discrétion du vainqueur, qui se contenta de les condamner à une forte amende. Ce siége ne fut terminé qu'au mois d'août (1).

Jean II mourut le 24 octobre 1312. Son unique fils légitime (2), âgé seulement de treize ans, lui succéda sous le nom de Jean III.

(1) DEWEZ, *Hist. génér.* — *Brabantsche Yeesten.*

(2) On peut voir dans BUTKENS, *Trophées de Brabant*, liv. IV, p. 369, la liste des enfants bâtards laissés par Jean II. Il en cite cinq, dont il donne les alliances et la descendance.

Au règne de Jean II appartient la fondation, à Anvers, de l'hospice de St-Julien, destiné à donner l'hospitalité aux pèlerins et aux voyageurs pauvres. Cet hospice, situé rue de l'Étuve, avec une sortie dans la rue Haute, fut fondé en 1303 par Jean Tuclant, chanoine de Notre-Dame, et dame Ida Van der List, veuve de Gisbert Amman. Jean II, par un diplôme de l'an 1310, le prit sous son patronage et l'exempta de toutes charges. Cette institution de bienfaisance remplit encore de nos jours son charitable office (1).

A peine ce prince eut-il pris le gouvernement de ses états, que trois effroyables fléaux vinrent fondre sur le pays, et, au dire des chroniqueurs, Anvers y paya un large et douloureux tribut. Ce furent d'abord des pluies incessantes. « L'an 1315, » dit Van Heyst (2), « il commença à pleuvoir au mois de mai, » et cela continua ainsi pendant toute une année, tous les jours, » de manière qu'aucune espèce de fruits, ni grain, ni froment, » ni seigle, ni avoine, ni foin ne put être récolté, tellement » qu'un grand nombre d'animaux moururent de faim. »

Le résultat de cette première calamité fut une épouvantable famine. Il en faut lire le lamentable récit dans la chonique rimée de Jean Van Boendale, alors clerc ou secrétaire de la ville d'Anvers. (Il commença la rédaction de sa chronique en l'an 1318.) Les scènes qu'il décrit se passèrent sous ses yeux, à Anvers, et l'on sent qu'il en était encore tout ému. Nous allons essayer d'en traduire un passage, mais nous renonçons à rendre la naïve simplicité de son style :

« Le quarteron de seigle, j'en suis garant, se vendit à Anvers

---

(1) M. Visschers, curé de St-André, a publié sur l'hospice de St-Julien une intéressante monographie : *St-Julianus Gasthuis*. Antwerpen, 1856, in-8°.

(2) *d'Boek der tyden*, p. 157.

» soixante livres gros tournois. Si grande était la misère du » peuple, que nul ne le pourrait raconter; car les gémissements » et les pleurs que l'on entendait parmi les pauvres eussent » attendri les pierres. Ils gisaient le long des rues, se lamen- » tant et poussant de grandes plaintes; et leurs corps gonflaient » par l'effet de la faim, et ils mouraient enfin de misère, en si » grand nombre qu'on les portait en terre par dizaines, et qu'on » en jetait dans une même fosse jusqu'à soixante et plus. Alors le » Seigneur notre Dieu sévit cruellement contre les péchés dans » lesquels les hommes s'étaient complus. »

A la famine succéda un fléau plus terrible encore, la peste. En 1316 s'abattit sur nos contrées la fameuse *peste noire*, dont la marche à travers l'Europe et les symptômes, tels que nous les décrivent les chroniqueurs, rappellent ceux du choléra, et qui enleva, dans tous les lieux où elle sévit, plus du tiers de la population. Anvers, comme les autres villes du Brabant, fut rudement éprouvée. Jean le Clerc raconte que cette calamité avait été annoncée bien des années auparavant par une prophétie populaire.

Pendant que les Anversois subissaient ces fléaux, qui leur semblaient un effet des vengeances divines, la guerre déployait ses fureurs autour d'eux. Louis-le-Hutin, voulant venger la sanglante défaite essuyée par les armes françaises dans la plaine de Groeningen, avait cherché contre les Flamands des alliés parmi les princes belges. Jean III, quoiqu'époux d'une princesse française, eut la sagesse de se tenir neutre; mais le comte de Hollande embrassa le parti de la France. Du haut de leurs remparts les Anversois virent un jour une flotte immense promener le ravage et l'incendie sur la côte voisine de Flandre; mais tout cet orage passa près d'eux sans les atteindre, quoiqu'une crainte bien légitime les eût tenus en éveil (1315).

Jean III fut un prince belliqueux. Les Anversois prirent à toutes ses guerres une part considérable, mais il n'entre pas dans notre plan de raconter leurs exploits dans des expéditions lointaines dont le but était étranger aux intérêts de la ville. Nous ne les suivrons pas dans les guerres que soutint le Duc contre Othon, comte de Buren, contre Renaud, seigneur de Fauquemont, ni contre le roi de Bohême, Jean-l'Aveugle (1317 à 1329). Mais nous ne pouvons passer sous silence la part qu'il prit dans la guerre entre Philippe de Valois, roi de France, et Édouard III d'Angleterre.

Il est nécessaire de rappeler en peu de mots les causes de cette guerre.

Philippe-le-Bel avait laissé en mourant trois fils, qui régnèrent successivement en France : Louis, surnommé le Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel; et une fille, Isabelle, mariée au roi d'Angleterre, Édouard II. Louis, l'aîné, ne survécut qu'une année à son père et laissa en mourant une fille et la reine enceinte. Philippe, le second des frères, prit la régence. La reine accoucha d'un fils que quelques historiens appellent Jean I, et qui mourut au bout de quatre jours. Alors, en vertu d'une prétendue disposition de la loi salique, qui excluait les femmes de la succession au trône, Philippe-le-Long prit le titre de roi. Ce monarque n'ayant lui-même laissé que trois filles, son frère Charles lui succéda, et à la mort de celui-ci, le principe de la succession masculine était si bien établi, que sa fille unique fut écartée par Philippe de Valois, fils de Charles de Valois, frère puîné de Philippe-le-Bel. Aucun compétiteur ne se montrait en France; mais il s'en éleva un de l'autre côté du détroit, plus formidable que tous ceux que la France pouvait produire. C'était Édouard III d'Angleterre, qui réclamait la couronne du chef de sa mère Isabelle, fille de Philippe-le-Bel et sœur des trois derniers rois.

Que la loi salique, dans l'interprétation nouvelle que lui avaient donnée les légistes, fût ou non devenue une loi constitutionnelle de l'État, les prétentions d'Édouard ne pouvaient s'appuyer sur la justice. Même en ne tenant aucun compte de la décision formelle ou tacite de la France entière, il avait avant lui Jeanne, fille de Louis, les trois filles de Philippe-le-Long et celle de Charles-le-Bel. Édouard, pour prévenir cette difficulté, établit une distinction et prétendit que le principe qui excluait les femmes de la succession n'était pas applicable à leur postérité masculine, et qu'ainsi, bien que sa mère Isabelle ne pût elle-même devenir reine de France, elle pouvait lui transmettre un droit à la couronne. Ce raisonnement était contraire aux premiers éléments de la jurisprudence des successions, et, en supposant même que l'on dût y avoir quelque égard, Jeanne avait un fils, qui fut depuis le fameux roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, et qui était plus près du trône d'un degré (1).

Ces droits imaginaires furent, du reste, plutôt le prétexte apparent que la vraie cause de la guerre, et en les faisant valoir, Édouard tenait surtout à satisfaire ses rancunes personnelles et celles de Robert d'Artois, qui, réfugié à sa cour, ne cessait de l'exciter contre Philippe de Valois. En tout cas, pour faire prévaloir ses prétentions, il comptait moins sur le droit que sur la force.

Son premier soin fut de se chercher des alliés parmi les princes belges. Il gagna à sa cause d'abord Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut et de Hollande, dont il avait épousé la fille Philippine, puis le duc de Gueldre, le marquis de Juliers, le seigneur de Fauquemont, le fameux tribun gantois Jacques Van Arte-

(1) HALLAM. *l'Europe au moyen-âge*. France.

velde, alors souverain maître en Flandre, et enfin Jean III, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquis d'Anvers et seigneur de Malines. Un même intérêt poussait les Brabançons et les Flamands à préférer l'alliance anglaise à celle de la France, car d'Angleterre leur venaient les laines, la matière première de l'industrie qui était la principale source de la richesse des deux pays.

Cependant un traité antérieur liait le Duc au roi de France, avec lequel il s'était trouvé en guerre à propos de l'asile qu'il avait donné à Robert d'Artois, le mortel ennemi de Philippe de Valois. La paix avait été conclue par la médiation du comte de Hainaut, et peut-être fut-ce ce dernier qui défit lui-même son ouvrage et entraîna le Duc après lui dans l'alliance anglaise. Nous aimons à croire qu'en cette occasion Jean III ne fit que céder à l'entraînement des esprits et à des motifs tirés des véritables intérêts de ses sujets.

C'était donc en Belgique qu'Édouard comptait ses alliés les plus puissants et les plus nombreux, et ce fut vers la Belgique qu'il dirigea les immenses armements qu'il avait préparés pour la conquête de la France. Le 16 juillet 1338 il mit à la voile du port d'Orwell, près de Harwich, dans le comté de Suffolk. Une autre partie de sa flotte avait été réunie à Yarmouth, sous le commandement de Henri de Lancastre, comte de Derby, et appareilla le même jour. Les deux flottes réunies comptaient environ quatre cents voiles. Le monarque anglais se dirigea vers les bouches de l'Escaut, désirant prendre terre en Flandre, attirer le peuple à lui, et joindre ces forces à celles que lui avaient promises ses alliés. « Le 19 il arriva en vue de l'Écluse » avec une flotte considérable, mais Van Artevelde, désireux de » faire respecter la neutralité, se tenait avec des milices im- » portantes sur les côtes, afin d'empêcher le débarquement.

» Édouard III, désappointé, cingla vers le port d'Anvers, qui » appartenait au duc de Brabant [1]. »

Tout ce qu'Édouard avait pu obtenir jusque-là du sage tribun gantois, c'était la neutralité des communes flamandes, alors que leur comte, obéissant à ses obligations féodales, servait avec une partie de sa noblesse dans l'armée du roi de France.

Le roi Édouard arriva devant Anvers avec sa flotte, le 22 du même mois. Il avait envoyé en avant l'évêque de Lincoln, chancelier d'Angleterre, Godefroid Shorp, chef-justicier, le comte de Northampton et quelques autres seigneurs. Parmi les prélats et barons qui l'accompagnaient, on remarque l'archevêque de Cantorbery, l'évêque de Durham, les comtes de Salisbury, de Derby et de Suffolk. Les Anversois l'accueillirent avec des démonstrations de joie, comme allié de leur prince et chef d'une nation amie, avec laquelle ils avaient eu de tout temps les relations les plus avantageuses.

Édouard alla se loger dans le Bourg, dans la maison qui appartenait aux chevaliers de l'ordre teutonique [2]. Mais dès la première nuit un incendie s'y déclara. Il fallut chercher un autre logement. Des appartements lui furent préparés à l'abbaye de St-Michel, et le 25 du même mois il alla s'y installer avec toute sa suite. Peu de temps après, il y fut rejoint par la Reine et ses deux filles, Élizabeth et Jeanne. Quant aux troupes anglaises qu'il avait emmenées avec lui, elles furent débarquées et dispersées en divers cantonnements dans les environs d'Anvers. Avant de marcher sur la France, Édouard avait besoin de compléter ses munitions et surtout de convertir en argent les contributions en nature qu'il avait levées avant son départ.

---

(1) EDW. LE GLAY. *Hist. des comtes de Flandre.*

(2) Voir ch. II, p. 19.

Il avait compté trouver à Anvers vingt mille balles de laine qu'il y avait fait expédier pour y être vendues, mais il en trouva à peine la dixième partie. Ce mécompte le plaçait dans une situation pécuniaire fort gênée. C'était d'un mauvais augure à son début, et il dit à l'évêque de Lincoln qu'il commençait à craindre d'avoir été mal conseillé. Cependant il ne se laissa point décourager. Il envoya immédiatement en Angleterre l'ordre de faire saisir dans tout le royaume toutes les laines, sans distinguer si elles appartenaient à des nobles, à des ecclésiastiques, ou à des laïcs, jusqu'à concurrence des 20,000 sacs que le parlement lui avait accordés. Ces laines devaient être transportées sur des chariots, mis en réquisition à cet effet, vers les ports les plus voisins, pour y être embarquées et expédiées à Anvers.

Pour en activer l'expédition, il ordonna à ses facteurs de rembourser aux capitaines de navires les droits de sortie, s'engageant à tenir compte aux premiers de leurs déboursés.

Ces dispositions prises, il partit pour Coblentz, où l'empereur Henri VII lui conféra le titre de vicaire de l'Empire, et où il organisa avec les princes allemands une ligue contre la France. Il revint ensuite à Anvers, où il passa l'hiver, s'occupant fort activement à susciter de toutes parts des ennemis à son rival, et s'apprêtant à entrer en campagne, aussitôt que la saison le permettrait.

En vertu du titre que l'Empereur lui avait concédé, Édouard fit frapper à Anvers un grand nombre de monnaies d'or et d'argent (1). On connaît de ce prince une pièce d'argent, portant d'un côté son effigie couronnée avec l'inscription abrégée MONETA NOSTRA ANTWERPIENSIS, et au revers une croix patée avec

---

(1) « Il fist forger monnoie d'or et d'argent à Anvers à grande foison. » FROISSARD, *Chroniques*, liv. 1, chap. 77.

cette double inscription : SIGNUM CRUCIS. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

Le séjour à Anvers de la famille royale d'Angleterre et de la brillante noblesse qui l'accompagnait, fut un prétexte continuel de fêtes et de réjouissances. Les cloîtres sombres de l'abbaye de S[t]-Michel étaient transformés en un lieu de délices et de plaisirs mondains. Le luxe et la magnificence éclataient partout. L'abbé, Guillaume Cabelliau, avait mis à la disposition de ses augustes hôtes les principaux bâtiments, ne conservant pour lui et ses moines que la partie la plus incommode de son vaste monastère.

Le 29 novembre 1338 la reine Philippine, qui était partie enceinte d'Angleterre, donna le jour à un fils. Cet événement combla de joie le cœur de son époux et fournit un nouveau sujet de fêtes et de réjouissances publiques. Le baptême fut célébré avec une pompe toute royale. Ce fut l'abbé de S[t]-Michel qui eut l'insigne honneur de tenir sur les fonts baptismaux le jeune prince, qui fut appelé Lionel d'Anvers, et qui reçut plus tard le titre de duc de Clarence. Les parrains furent le duc de Brabant et le comte de Suffolk; les marraines, la comtesse de Hainaut et la comtesse de Gueldre.

L'abbé de S[t]-Michel n'eut pas à se plaindre des embarras et des dépenses que lui occasionna le séjour du Roi. Édouard saisit l'occasion de cette naissance pour lui donner un éclatant témoignage de sa reconnaissance pour la large hospitalité qu'il recevait au monastère, pour les soins attentifs et les marques de déférence dont il avait été l'objet de la part des religieux. Il lui conféra l'avouerie ou le patronat de l'église de Thingden, au diocèse de Lincoln, et lui donna sa coupe en signe d'investiture (1).

---

(1) L'acte de cette donation se trouve au tome II du recueil de Rymer, *Fœdera* (pars II, fol. 1102). Il est daté d'Anvers, le 19 décembre 1339. Il y est

Cet heureux événement de famille fut célébré à Anvers par un tournoi splendide où les chevaliers anglais joutèrent courtoisement contre les chevaliers brabançons. Largesses furent faites au bon peuple qui assistait à ces jeux héroïques.

Cependant le trésor d'Édouard s'épuisait. Il avait besoin de beaucoup d'argent pour faire face à ses dépenses et pour stimuler le zèle un peu tiède de ses alliés. Il eut recours à un marchand anglais établi à Anvers, nommé Guillaume de la Pole, qui s'était créé par le commerce une fortune de roi. Ce marchand prêta à Édouard, en une fois, 18,500 livres sterling, somme qui aujourd'hui équivaudrait au moins à 400,000 livres, ou dix millions de francs. Sur cette somme 11,000 livres furent remises à Édouard, 7,500 à Renaud, comte de Gueldre et de Zutphen, le plus actif de ses agents dans la vaste trame qu'il ourdissait contre la France. Le monarque anglais donna en garantie à de la Pole plusieurs terres de la couronne, le créa premier baron de l'Échiquier et chevalier banneret, et l'intitula dans tous les actes publics « *dilectus mercator et valectus noster.* » Michel de la Pole, son fils, obtint plus tard le titre de comte de Suffolk.

Peu de temps après son arrivée à Anvers, Édouard y reçut la visite de Jacques van Artevelde. Le ruwaerd était arrivé accompagné de cent des principaux bourgeois de Gand; il eut avec le Roi plusieurs entrevues, dans lesquelles Édouard le pressait d'entrer ouvertement dans son alliance; mais le sage gantois se renfermait

dit qu'un fils lui était né à l'abbaye de St-Michel et qu'un autre y avait été procréé dont il attendait avec la grâce de Dieu la prochaine naissance. Il existe quelques doutes chez les historiens sur la question de savoir si ce n'est pas ce second enfant, né à Anvers ou à Gand, qui fut nommé Lionel d'Anvers. Cette question ne nous a pas paru d'une assez grande importance pour notre histoire pour devenir ici l'objet d'une dissertation approfondie.—Voir MM. Mertens et Torfs, tom. II, chap. IX.

dans son système de neutralité. On sait que c'est lui qui donna l'année suivante au roi d'Angleterre le conseil de prendre ouvertement le titre de roi de France et d'écarteler son écusson des fleurs de lys de France et des léopards d'Angleterre. « Par ainsi, lui dit-il, nous vous tiendrons pour droit roi de France, nous vous donnerons quittance de nos fois, et vous nous la donnerez comme roi de France. » Après un peu d'hésitation, Édouard suivit cet avis et gagna décidément les Flamands à sa cause.

Le récit de l'expédition d'Édouard III appartient à l'histoire de l'Europe. Nous ne pouvons le suivre dans cette guerre longue et désastreuse durant laquelle, selon l'expression d'un historien, la France fut ruinée par ses défaites et l'Angleterre par ses victoires. Force nous est de nous en tenir à ce qui a trait à l'histoire d'Anvers. Si nous nous sommes arrêtés un peu complaisamment sur les origines de cette guerre, c'est qu'il nous a semblé, pour l'intelligence même des événements, que nous ne pouvions introduire sur la scène le prince anglais dont le séjour à Anvers eut un si grand retentissement, sans faire connaître quels motifs l'avaient amené. Nous allons l'abandonner, après avoir noté quelles furent les conséquences de son passage pour l'industrie et le commerce de notre ville.

Dans le grand nombre de pièces qu'Édouard a datées d'Anvers, et qui, presque toutes, ont rapport à sa grande entreprise, quelques unes ont pour but de récompenser le duc de Brabant de l'appui qu'il lui prêtait. Ce sont d'abord des obligations pécuniaires, montant ensemble à la somme de 65,000 livres (sterling), plus une pension annuelle de 1,500 livres; puis un traité conclu à Bruxelles entre le roi d'Angleterre et le duc de Brabant, dans lequel fut réglé l'ordre de succession au trône d'Angleterre, ainsi que le mariage du fils aîné du Roi avec Marguerite, fille du Duc (projet qui fut abandonné, puisque Marguerite devint l'épouse de Louis de

Maele, comte de Flandre). Enfin, ce qui est plus important, ce sont les avantages qu'il accorda à tous les Brabançons qui commerçaient dans son royaume. Une charte du 1er février 1339 s'exprime ainsi : « ... Considérant la bonne amitié que l'illustre duc » de Brabant, notre clarissime parent et les hommes de Brabant » ses sujets, nous ont toujours témoignée...., nous leur avons » concédé la somme de soixante sous sterling, que les marchands » étrangers sont tenus de nous payer pour chaque sac de laine » qu'ils exportent eux-mêmes de notre royaume, pourvu qu'ils » payent toutefois quarante sous et quarante deniers à l'exportation » du même royaume, c'est-à-dire quarante deniers de plus que ce » que nous paient de ce chef les marchands de nos états, et que » pour le reste ils ne soient pas inquiétés et qu'il ne puisse rien » être exigé de plus. »

« Nous voulons aussi que lesdites gens du Brabant jouissent et » usent amplement dans notre royaume de tous les priviléges, » libertés, coutumes et grâces à eux accordés ou simplement con» firmés par nous et nos prédécesseurs, sans empêchement de nous » ou de nos héritiers, de nos baillis ou ministres quels qu'ils » soient. »

Il confirma encore la charte donnée à Louvain, par laquelle les Brabançons pouvaient librement commercer, circuler et résider en Angleterre.

D'autre part, il souscrivit diverses obligations, montant ensemble à environ 400,000 florins (près de six millions de notre monnaie), presque toutes payables à Anvers, en faveur de marchands établis dans cette ville. Il faut que ceux-ci aient eu à leur disposition des capitaux considérables pour venir ainsi en aide au roi d'Angleterre dans les frais énormes de la guerre qu'il soutenait. On y verra aussi une preuve frappante de l'état florissant de l'industrie du change à cette époque.

L'immense quantité de laines que, pour ses propres besoins, il fit vendre sur le marché d'Anvers, eut pour résultat d'amener à profusion et à des prix fort avantageux cette matière première de la principale de nos industries. Ce fut l'époque où dans tout le Brabant les fabriques de draps atteignirent à l'apogée de leur splendeur. Cette grande prospérité frappa l'esprit du monarque anglais. Il résolut de doter son pays des avantages que procurait à la Flandre et au Brabant la fabrication des draps et de convertir l'Angleterre, pays agricole et commerçant, en un pays manufacturier. Il engagea des ouvriers belges, parmi lesquels on cite Jean Kempe, à passer dans son île, et bientôt on vit s'élever à Norwich les premières manufactures. Le progrès en fut lent, les dissensions civiles l'entravèrent longtemps, et cependant, avant la fin du XIVe siècle, la Belgique ressentait déjà les effets de cette concurrence.

Édouard quitta Anvers le 20 février 1340. Si les Anversois le virent partir à regret, à cause des profits qu'ils retiraient de son séjour et parce qu'il avait gagné leur affection par son caractère loyal et chevaleresque, il n'en fut pas de même peut-être des habitants de la campagne, où la soldatesque anglaise ne se conduisit pas toujours de manière à se concilier leurs sympathies.

Malgré les preuves d'amitié personnelle échangées, durant ces deux ans, entre le roi d'Angleterre et le duc de Brabant, la coopération de ce dernier dans la colossale entreprise d'Édouard ne fut jamais ni bien franche, ni bien active. Il finit même par s'en retirer tout-à-fait, en évitant toutefois de compromettre les bonnes relations qui unissaient les deux pays. On le voit, au contraire, comme pour rassurer le commerce sur les conséquences de sa politique, prendre les marchands anglais sous sa protection spéciale[1].

Anvers doit citer, comme un titre de reconnaissance envers la

(1) Charte de 1341, dans le *Codex* des *Brabantsche Yeesten* de J. De Klerck.

mémoire de Jean III, la charte du 26 novembre 1346, par laquelle tous les anciens priviléges de ses habitants, et en particulier les vieilles franchises de ses marchands, furent confirmés. Ces franchises constituaient un des plus précieux priviléges qu'une ville pût posséder. Elles furent inscrites dans la *keure* et firent partie de son droit coutumier. On lit au titre XXXIX de la Coutume d'Anvers, deuxième paragraphe :

« Les marchands étrangers qui résident dans la ville d'Anvers, » ainsi que leur ménage, sont libres, et il leur est loisible de continuer à demeurer dans la ville, nonobstant qu'il survienne quelque guerre entre leur pays et le Duc ou les pays qui lui sont » soumis. Cependant, s'il plait au Duc, il peut leur interdire » le séjour de la ville, mais après cette défense faite de la part du » Duc, ils ont encore trois mois de temps pour partir librement » et en sûreté, avec leurs biens et leur famille, sans que, durant » ces trois mois, ils puissent être inquiétés, dans leurs personnes » ou dans leurs biens. »

Cette disposition si sage et si largement libérale ne dut pas peu contribuer à attirer et à fixer à Anvers les marchands étrangers. La sécurité en temps de guerre était la plus précieuse garantie que le commerce pût souhaiter.

Il faut rapprocher de cette charte une autre du 26 septembre 1349, stipulant que toute personne demeurant à Anvers ou y arrivant, pouvait toujours exiger que justice lui fût rendue, les bourgeois selon le droit coutumier de la ville, les étrangers selon les lois de leur pays; et l'on devra reconnaître que ces dispositions, comme d'ailleurs toutes celles prises par Jean III en faveur d'Anvers, portent la marque d'un esprit sage et d'une sollicitude éclairée pour les intérêts commerciaux. Ce prince fut sans contredit un de ceux qui s'acquirent le plus de titres à la reconnaissance des Anversois.

Comme pour mieux leur faire apprécier tous les bienfaits de son règne, sa mort devait avoir pour leur cité de désastreuses conséquences.



PORTAIL DE L'HOSPICE DE St-JULIEN.

CHAPITRE XI.

ANVERS SOUS LA DOMINATION DES COMTES DE FLANDRE.

Jean III, dernier duc de Brabant de la maison de Louvain, était mort le 5 décembre 1355, laissant trois filles : Jeanne, mariée à Wenceslas de Luxembourg, Marguerite, épouse de Louis de Maele, comte de Flandre, et Marie, femme de Renaud III, comte de Gueldre et de Zutphen. Jean, après avoir pris l'avis des sept chefs-villes du Brabant, avait assuré sa succession à sa fille aînée Jeanne et à son époux Wenceslas, comte et duc de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV. Il avait, par son testament, assigné à ses deux autres filles des pensions qui devaient être payées sur les revenus du duché de Brabant. Celle de la comtesse de Flandre montait à 10,000 florins annuellement. Wenceslas, par le serment qu'il avait prêté lors de sa joyeuse entrée, avait promis de satisfaire à cette juste obligation; mais il tâchait, par des subterfuges, d'éluder le payement.

Le comte de Flandre, indigné de la mauvaise foi de son beau-frère, éleva une autre réclamation, beaucoup plus importante. Pour la faire comprendre, il est nécessaire que nous retournions un instant à l'histoire de la ville de Malines.

Nous avons dit qu'en 1300, l'évêque de Liége, Hugues de Châlons, en avait fait cession au duc de Brabant, Jean II. Celui-ci, malgré tous ses efforts pour s'attacher les habitants, n'avait pu la conserver et le St-Siége l'avait forcé de la restituer à l'évêque Thibaut de Bar. En 1333, un autre évêque, Adolphe de la Mark, vendit au comte de Flandre, Louis de Nevers, la part qu'il possédait dans la seigneurie de Malines, pour une somme de cent mille livres tournois. Le Comte acquit d'autre part de Renaud de Gueldre celle qu'il tenait de Sophie, fille unique de Florent Berthold de Grimbergen, son épouse. Mais les Malinois avaient refusé de reconnaître la légalité de cette cession, prétendant qu'un vassal ne pouvait aliéner son fief sans le consentement du suzerain. En conséquence, ils chassèrent les commissaires envoyés par le comte de Gueldre pour leur enjoindre de reconnaître le comte de Flandre, et se mirent sous la protection du duc de Brabant, Jean III, qui alla à Malines recevoir leur serment de fidélité. Louis de Nevers, informé de cet événement, se disposa à faire la guerre au duc de Brabant. Il renoua une ligue jadis formée contre ce prince et dans laquelle entrèrent Jean-l'Aveugle, roi de Bohême, les comtes de Hainaut, de Namur, de Gueldre, de Juliers, de Clèves et de Looz. Le duc de Brabant avait de son côté pour alliés le roi de France et le comte de Bar. La guerre qui suivit dura trois ans, et se termina par l'arbitrage du roi de France.

Le 1er avril 1336, le comte de Flandre et le duc de Brabant signèrent à Termonde un traité de paix dans lequel il fut stipulé que les deux princes posséderaient en commun la ville et la seigneurie de Malines, comme l'évêque de Liége et le comte de Gueldre en avaient joui.

Quelque temps après le comte de Flandre céda au Duc la souveraineté entière de Malines, moyennant 85,000 réaux d'or. Une partie seulement de cette somme avait été acquittée. Le Comte en exigea la rentrée immédiate.

Les deux princes eurent à ce sujet à Malines une conférence dans laquelle ils disputèrent leurs droits en termes peu mesurés et qui aboutit à une rupture ouverte, suivie d'une déclaration de guerre. Le comte de Flandre s'était concilié les sympathies des Malinois par la promesse de leur rendre les trois étapes du poisson, du sel et de l'avoine, qu'ils avaient tenues jadis d'une imprudence du duc Jean II.

De retour dans ses états, il fit ses préparatifs avec activité: il jeta une garnison dans Malines, appela autour de lui sa noblesse et mit sur pied toutes les milices de la Flandre.

Le Brabant fut envahi. Le 17 août 1356, l'armée flamande parut aux portes de Bruxelles; les Brabançons marchèrent à sa rencontre et essuyèrent, à Scheut, près d'Anderlecht, une défaite complète, qui amena la soumission de Bruxelles, de Louvain, de Tirlemont, de Nivelles et de Léau. Dans toutes ces villes l'étendard de Flandre fut substitué à celui de Brabant, et Louis de Maele, par le droit du vainqueur, s'arrogea le titre pompeux de duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg. Pendant qu'on lui enlevait son duché, Wenceslas se tenait tranquillement à Maestricht, où, dit Butkens, « il s'amusait avec assez peu de soin, se laissant mener » par le conseil de jeunes gens sans expérience, plus adonnés à » leurs plaisirs qu'à ce qui était nécessaire pour la défense de la » patrie, ce qui fut cause que bientôt il apprit à ses dépens com- » bien la vigilance importe à un prince (1). »

---

(1) Butkens, liv. IV, p. 469.

Les Flamands remportèrent encore une autre victoire à Zantvliet, près d'Anvers. Le Brabant subissait la peine de l'imprévoyance et de l'incurie de Wenceslas ; rien n'avait été préparé pour résister à cette brusque invasion. La surprise des Brabançons avait fait tout le succès des Flamands ; mais bientôt la fortune changea. Le triomphe du Comte fut aussi court que sa conquête avait été rapide. Bruxelles fut délivré par l'héroïsme d'Évérard t'Serclaes, et, deux mois après son arrivée dans le Brabant, Louis de Maele n'y possédait plus que la seule ville de Malines.

L'évêque de Liége, qui avait reçu pour Malines l'hommage du comte de Flandre, joignit alors ses armes à celles de son vassal, entraînant avec lui le comte de Namur, vassal du comte de Flandre. Les troupes liégeoises dévastèrent la Hesbaye, ruinèrent Landen et portèrent le fer et le feu dans tous les villages circonvoisins. En même temps Guillaume de Namur faisait valoir, les armes à la main, ses droits sur la possession du château de Poilvache et de ses dépendances. Cette guerre, dont les détails sont étrangers à notre sujet, se prolongea tout l'hiver et se termina, au printemps de l'an 1357, par un traité dans lequel Wenceslas eut la lâcheté de sacrifier cette ville d'Anvers que les ducs de Brabant de la maison de Louvain avaient toujours considérée comme le joyau le plus précieux de leur couronne, la seule ouverture qu'ils eussent sur la mer, par où le commerce alimentait son industrie et envoyait ses produits dans le monde entier. Le prince luxembourgeois acheta la paix par simple fatigue de la guerre. Son indolence et son ineptie le portèrent à se confier à l'arbitrage de Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, qui se fit donner à lui-même, pour prix de ses bons offices, la ville et la terre de Heusden, telle qu'elle avait été acquise par le duc Jean III, tandis que d'autre part il était secrètement d'accord avec le comte de Flandre pour le favoriser aux dépens de son ennemi.

Voici, d'après Butkens, quelle était la teneur de ce traité :

On régla d'abord les conditions de la réconciliation du duc de Brabant avec l'évêque de Liége et le comte de Namur; puis, en ce qui concernait le différend entre Wenceslas et le comte de Flandre, il fut stipulé : que les prisonniers faits dans le cours de la guerre seraient rendus de part et d'autre sans rançon; — que les biens confisqués seraient restitués; — que le comte de Flandre retirerait la garnison d'Afflighem et y rétablirait les moines; — que le même comte déchargerait les Brabançons du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté; — « que cependant » les villes de Louvain, de Bruxelles, de Nivelles et de Tirle- » mont seraient tenues de le servir sa vie durant, chaque ville, » avec sa bannière armoriée de ses armes, le terme de six » semaines quand elles en seraient requises contre un chacun, » hormis le Duc et la Duchesse et leur pays, et sous cha- » cune desdites bannières devraient être deux barons, deux » chevaliers et vingt-cinq varlets bien armés, le tout aux dépens » de la terre de Brabant; » — que la ville de Malines, acquise par le père du comte de Flandre et vendue au duc Jean de Brabant pour la somme de 86,500 écus d'or, laquelle n'avait jamais été payée, demeurerait au comte de Flandre; — que le Duc céderait pareillement au Comte la ville d'Anvers avec toutes ses appartenances, justice haute et basse, comme fief à tenir des ducs de Brabant, pour sûreté d'une somme de 120,000 écus, léguée par le duc Jean, et d'une rente annuelle de 10,000 écus de Florence, pour laquelle Marguerite de Brabant, comtesse de Flandre, n'avait encore rien reçu, et que, si les revenus provenant de cette ville n'équivalaient pas à la somme de 10,000 écus, le Duc devrait la compléter des revenus des pays adjacents; — que les Anversois reconnaîtraient le Comte pour leur seigneur et lui prêteraient le serment de fidélité, sans préjudice aux droits, pri-

viléges et immunités que les Ducs leur avaient successivement accordés; — que cependant le comte de Flandre ne pourrait prendre, du chef de la possession d'Anvers, le titre de marquis du St-Empire, qui demeure au duc et à la duchesse de Brabant; — que le Comte conserverait, s'il le voulait, sa vie durant, le titre de duc de Brabant; — et finalement que toutes les forteresses construites par le Comte au territoire d'Assche seraient démolies.

Ce traité honteux fut conclu le 4 juin, selon Divæus et Butkens, le 3 juillet selon Oudegherst et Meyer. On le voit, c'est Anvers, tout-à-fait innocent des causes de cette guerre, et qui n'y avait pris aucune part, qui était destiné à en couvrir les frais.

Le 27 août, Louis de Maele écrivit à ses nouveaux vassaux du Brabant de se rendre à l'abbaye de Cortemberg, où il recevrait leur hommage. Ceux d'Anvers qui s'y rendirent furent les seigneurs de Bréda et de Bergen-op-Zoom et le chevalier Wennemaer, frère du dernier; Jean van Immerseel et son fils, Jean van Liere, Gaultier de Berchem, Godefroid van der Delft, Gérard Hermans et son fils, Jean Utenhoute, Jean de Beere, Gérard de Vorselaer, Jean van den Doerne, Gillis van de Bosch, Jean Volkaert, Gillis de Stevere, Guillaume van Sombeke et son frère Henri.

D'autre part, le comte de Flandre, en nom et comme mambour de la Comtesse sa femme, fit acte de foi et d'hommage au duc et à la duchesse de Brabant pour la seigneurie de la ville d'Anvers.

Nous avons à peine besoin de dire que les Anversois avaient vu ce changement de domination avec le plus profond déplaisir. Au chagrin de se voir abandonnés par la maison de Brabant, à laquelle les liens de la reconnaissance et de l'affection les attachaient pour deux siècles et demi de paternelle et loyale souveraineté, se joignaient les inquiétudes les plus sérieuses pour l'avenir. Leur nouveau seigneur, le comte de Flandre, n'avait pas

pour encourager leur commerce, ni pour travailler à la prospérité de leur ville, le même intérêt que le duc de Brabant. Au contraire, ne devait-il pas voir avec jalousie le développement commercial d'une cité maritime qui devait faire une concurrence fâcheuse aux ports de la Flandre? Aurait-il, lui, jeune homme de vingt-six ans, dont le règne avait débuté par une guerre contre les grandes communes de son comté, le même respect pour leurs franchises, pour leurs priviléges, auxquels jamais les princes de la maison de Louvain n'avaient touché que pour les confirmer et les augmenter? Enfin, ils craignaient le ressentiment du Comte pour la part qu'ils avaient prise à la guerre qui venait de finir; car les Anversois, en représailles des excès commis par les Flamands dans le Brabant, avaient fait des courses dans le pays de Waes et s'y étaient livrés aux actes de sauvagerie et de brigandage que, de tout temps, la guerre a excusés et couverts du nom d'hostilités légitimes.

Le premier usage qu'il fit de sa souveraineté à Anvers, sembla ne justifier que trop toutes ces sombres prévisions.

Aussitôt que le comte de Flandre eut pris possession de Malines, il s'était empressé de rétablir dans cette ville les fameuses étapes du sel, du poisson et de l'avoine, qui avaient fait, du temps de Jean II, l'objet de si vives discussions. Or, ce marché ne pouvait subsister à côté de celui d'Anvers, sans porter à cette ville un grave préjudice, et il ne pouvait exister à Malines qu'à condition que les marchandises qui s'y rendaient ne fussent point soumises, en passant par Anvers, à l'obligation d'être déchargées et exposées en vente. Il fallait donc qu'Anvers perdît ses étapes.

Nous savons quelle importance les Anversois attachaient à la conservation de ce précieux privilége, dont ils étaient en possession depuis le XII[e] siècle, et que leurs Ducs eux-mêmes n'avaient

pas le droit de leur enlever, comme l'avait formellement reconnu l'empereur Henri VII, quand il força Jean II à leur restituer les étapes. Aussi leurs réclamations se produisirent-elles avec plus de vivacité encore que sous le règne de Jean II. Il s'éleva à Anvers une véritable clameur, à laquelle le Comte, dans l'ivresse de sa conquête, ne prêta aucune attention. Il crut faire merveille, pour apaiser les esprits, en envoyant des lettres par lesquelles il reconnaissait que les Anversois l'avaient reçu comme leur droit seigneur, et en leur promettant qu'avant huit jours ils en recevraient d'autres par lesquelles il reconnaîtrait qu'ils lui ont prêté foi et hommage; il s'engageait à faire sceller ces lettres par toutes les villes de la Flandre; enfin il leur promettait de ne nommer pour écoutète et pour amman que des Brabançons.

En effet, quand il se rendit à Anvers au commencement de septembre, Pierre et Gillis de Hoboken furent nommés le premier écoutète, le second amman. C'étaient là de minces consolations pour une atteinte aussi grave portée à la prospérité matérielle de leur cité. Cependant la ville fut forcée de se soumettre. Le magistrat, par lettre du 26 août 1356, reconnut Louis de Maele pour droit seigneur d'Anvers, moyennant qu'il leur garantît la conservation de leurs chartes, priviléges, libertés et coutumes, « excepté que les bourgeois de Malines ne seront plus obligés de » se soumettre à Anvers au droit d'étape. »

Il paraît que les Anversois ne se considérèrent point comme liés par ces lettres de leurs magistrats, arrachées sous la pression d'une violence morale, car les murmures et les réclamations recommencèrent avec plus d'instance. Les échevins mêmes ne cessèrent de représenter au Comte l'injustice de sa conduite, tandis que les métiers voulaient s'opposer de force à ce que les Malinois fussent affranchis de l'obligation de décharger à Anvers et de mettre en vente les marchandises sujettes au droit d'étape.

S'il faut en croire Butkens, ce conflit ne se passa pas sans effusion de sang : « Le Comte maintint ceux de Malines et leur donna » secours et support pour se mettre en possession; tellement » que ceux d'Anvers voiants qu'on menoit cest affaire par vio- » lence prindrent les armes pour défendre leur droict, comme » aussi firent ceux de Malines à la très-grande confusion, dommage » et interest des deux parties (1). »

Ceci se passa probablement pendant l'hiver de 1356 à 1357. Les hostilités furent suspendues par les négociations du traité d'Ath. Les Anversois avaient espéré retourner, ainsi que les autres villes surprises par Louis de Maele, sous la suzeraineté du Brabant. Déjà ils s'étaient adressés au duc Wenceslas, et celui-ci s'était empressé de leur promettre la restitution de leurs droits. Qu'on juge de leur consternation quand ils se virent définitivement adjugés au comte de Flandre.

Lorsque Louis de Maele fit son entrée solennelle à Anvers, accompagné de la comtesse Marguerite et d'une suite brillante, il fut peut-être salué par quelques-unes de ces acclamations banales que la populace est toujours prête à prodiguer à tout ce qui est puissant et ce dont elle attend largesse (2); mais les véritables sentiments de la population se firent jour dans une lettre que le magistrat présenta au Comte. Elle est empreinte de la fierté et de l'énergie que donne le sentiment du bon droit à ceux qui n'ont jamais désappris le langage de la liberté. Les échevins et le conseil d'Anvers représentent respectueusement au comte de Flandre :

---

(1) CHRIST. BUTKENS, *Trophées de Brabant*, liv. IV, p. 479.

(2) C'est ainsi que nous expliquons les paroles de Jean de Klerk, quand il dit que le Comte et la Comtesse :

Met alderhand vorwerden
Ontfaen ende ghehult werden.

Qu'Anvers avec son marquisat étant un fief du St-Empire Romain, le Comte ne pouvait, sans le consentement de l'Empereur, ni l'aliéner, ni toucher à ses priviléges;

Que, d'après le témoignage de l'empereur Henri VII, du duc Wenceslas, de la duchesse Jeanne et du comte Guillaume de Hainaut, la ville d'Anvers tenait les étapes en fief de l'Empire et que le duc de Brabant n'avait nullement le pouvoir de les transmettre à d'autres, ni de leur donner une autre destination;

Que le droit féodal, fondé sur l'antique coutume, stipule que la transmission d'un fief ne pourra jamais avoir lieu sans le consentement des deux parties, et que ni les Anversois, ni la comtesse de Flandre n'avaient été appelés à confirmer, par la présence de leurs représentants, la transmission des étapes de la ville d'Anvers à celle de Malines;

Qu'en conséquence les priviléges des Anversois avaient été complètement méconnus;

Que le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne, ainsi que le comte de Hainaut, médiateur de la paix, avaient expressément recommandé de laisser Anvers en possession des étapes, mais que le comte de Flandre n'y avait eu aucun égard et, en jurant le maintien de leurs priviléges, en avait excepté les étapes;

« Et pourtant, continuaient-ils, quel est le privilége dont nous » puissions démontrer plus clairement la légitime possession? » N'avons-nous pas des lettres authentiques et bien scellées de » trente-deux villes, qui témoignent que nous les avons possédées » de tout temps? Ainsi, de quelque côté que nous l'envisagions, » nous apercevons partout l'arbitraire, l'injustice, le mépris des » droits et la violation des traités. La paix d'Ath a imposé au » Comte l'obligation de respecter et de maintenir toutes nos vieilles » libertés et nos priviléges, et maintenant notre seigneur agit » comme si cette stipulation n'existait pas! Nous ne pouvons

» souffrir d'être traités de la sorte et nous nous adresserons à » l'Empereur pour en obtenir la justice qu'on nous dénie (1). »

Plaintes, humbles remontrances, réclamations fondées sur le droit, protestations énergiques, appels à l'honneur et à la foi jurée, tout fut inutile : le Comte ne voulut rien écouter. Bientôt, ennuyé de toutes ces doléances, impatienté de l'insistance des magistrats, irrité de l'attitude de plus en plus menaçante de la population, Louis de Maele quitta la ville, en roulant dans son esprit les plus sinistres résolutions.

A peine fut-il parti, qu'on commença à voir arriver, tantôt par une porte, tantôt par une autre, de petites troupes de soldats flamands, qui, sous divers prétextes, prenaient leurs logements dans la ville et s'installaient. Chaque jour il en arrivait de nouveaux, mais aucun ne s'en retournait, si bien qu'en peu de temps la ville renferma dans ses murs toute une garnison étrangère, qui inspirait une juste défiance à la bourgeoisie.

Vers la fin du mois de février (1358), le Comte lui-même fit sa rentrée en ville, avec une escorte imposante de cavaliers et de fantassins. Il était accompagné des sires Henri de Flandre et Louis de Namur, de plusieurs seigneurs de son conseil, parmi lesquels on nomme les sires de Ghistelles, Van Praet, De Poucke, Van Maldeghem, Van Schoorisse, et des députés de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc.

Les Anversois se demandaient avec anxiété quel était le but de ce déploiement de forces. Ils ne tardèrent pas à l'apprendre.

Dans la matinée du mercredi 28 février, l'écoutète en grand appareil, escorté de ses massiers et de ses hallebardiers, parut sur

---

(1) Les lettres contenant les doléances des Anversois au sujet des étapes ont été imprimées à la suite des *Brabantsche Yeesten*, de JEAN DE KLERK.

la place du Grand Marché, et après avoir fait sonner de la trompette, donna lecture d'un édit du Comte, enjoignant à cinquante personnes, choisies dans toutes les classes de la bourgeoisie (1), de se rendre en qualité d'otages au château de Rupelmonde, sous peine de mort et de confiscation. Le châtelain de cette forteresse, Daniel de Puthem, reçut le même jour l'ordre de les recevoir et de les détenir jusqu'à ce qu'il en fût autrement disposé.

Les Anversois murmurèrent, mais ils obéirent. Les séides du Comte remplissaient la ville : il ne fallait pas songer à résister. Leur docilité, au lieu d'apaiser le tyran, l'enhardit à de nouvelles violences. Le lendemain, 1er mars 1358, devait être marqué comme un jour néfaste dans les annales anversoises. Une nouvelle liste d'otages fut publiée, portant cent neuf noms. Seulement, au lieu d'une simple invitation de se rendre à la résidence qui leur était assignée, ceux-ci furent arrêtés avant le jour par les soldats du Comte, arrachés de leur lit au milieu des gémissements des femmes et des cris des enfants, et envoyés dans les prisons de Gand, de Bruges, de Lille, de Douai et de Courtrai (2).

Dans la même matinée, vingt-deux bourgeois furent bannis à perpétuité d'Anvers et de toutes les terres appartenant au comte de Flandre (3).

---

(1) La liste comprend vingt et un noms de la haute bourgeoisie, neuf tanneurs, neuf tisserands, huit merciers et neuf boulangers.

(2) Cette deuxième liste comprend cinquante-neuf noms sans indication de profession, vingt-deux poissonniers, huit bouchers, deux tanneurs, un courtier, un mercier, un marchand de bois, un hôtelier, un charpentier, un cordonnier, un charron et un mégissier.

(3) Dans cette liste de bannis on ne trouve que deux noms avec indication d'un métier, deux noms de patriciens, Jean de Rode et Jean de Pape, *le bâtard*. Un de ces bannis est désigné sous le nom de Jean-sans-Terre, *Jan sonder Lant*, sans doute un noble ruiné ou déshérité. Les autres listes contiennent beaucoup de noms nobles ou patriciens : Drake, Van der Delft, Van Doorne, Van Wyne-

Enfin deux bourgeois, nommés Klaes Zwyns et Cool Van Zantvoorde, après un rapide simulacre de jugement, eurent la tête tranchée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, par la main du bourreau.

Jamais, depuis l'existence de la commune, ses libertés n'avaient été si ouvertement méconnues, si cruellement violées. Les Anversois frémissaient de douleur et de rage contenue; mais ils se tinrent tranquilles : la terreur s'était abattue sur la ville. Soit que le Comte redoutât les métiers et qu'il s'efforçât de diminuer leur importance, soit qu'il eût à se venger d'eux, il portait chaque jour quelque nouvelle atteinte à leurs franchises. A l'exception du métier des bouchers, il enleva aux autres l'usage de leur sceau. Il leur défendit de se réunir sans en avoir informé d'abord l'écoutète et les échevins. Il voulut que tous les métiers fussent soumis à une ordonnance générale, qu'il se réservait de révoquer à son gré. En un mot, il sembla se jouer de leurs plus chères libertés, comme s'il eut voulu mettre leur longanimité à l'épreuve.

Les priviléges de la magistrature ne furent pas mieux respectés. C'est ainsi qu'il défendit aux échevins de se réunir en Conseil sans y avoir été invités, ni de siéger sans la présence des principaux membres. On eût dit qu'il se vengeait sur les franchises d'une commune, matée par la terreur, des avanies qu'il avait eu à souffrir de la part des turbulentes communes de Flandre.

Cependant il ne perdait pas de vue le principal motif pour lequel Anvers lui avait été abandonné. On se souvient que ce fut

---

ghem, De Pape, Van Ranst, Van Aerdbrugghe, Van der Elst, Van der List, Van Gallivoert, Bode, Impeghem, Van Wezembeke, etc.; il y a ensuite de simples bourgeois sans profession apparente. Nous faisons cette remarque parce qu'en rapprochant ces noms de ceux des hommes de métiers, on voit que le mécontentement et la résistance s'étaient produits également dans toutes les classes de la population.

comme garantie pour une rente annuelle de dix mille florins de Florence. Il s'agissait de savoir si son engagère était capable de lui rapporter cette somme. « Le comte et la comtesse de Flandre, » dit Butkens, ne se tenaient assez satisfaits et contents de ladicte » assignation, disants que le revenu ne montoit à la valeur de dix » mille florins par an... Pour modérer cette difficulté, il fut trouvé » bon que quatre personnes seraient ordonnées de chaque costé, » lesquelles en équité feroient la prisée dudict revenu jusques » à la plaine et entière satisfaction de la comtesse de Flandre et » du comte son mari, à quoy furent désignés de la part du Brabant » Arnout, sire de Rummen et Quatbeke, Drossard, Jean, sire de » Witham, Jean s'Her-Claes, doyen de l'église de Ste-Gudule à » Bruxelles, et Alard Van Os, prévost de Louvain; et du costé » de Flandre, Philippe, sire de Maldeghem, Rogier Bottelyn, » Godefroid Van der Delft et Jean Van der Delft, son frère. » A ces commissaires furent adjoints, du côté de la ville d'Anvers, l'amman Gillis de Hoboken, maître Gillis Van der Borgt et messire Nicolas Wilmaers.

Le résultat de l'estimation faite par ces commissaires fut que les revenus de la seule ville d'Anvers ne montaient qu'à huit mille florins (1) et seraient par conséquent insuffisants pour parfaire la somme due au Comte. Le Duc et la Duchesse lui assignèrent alors en garantie supplémentaire, divers droits et rentes perçus aux environs d'Anvers, montant ensemble à la somme de 825 florins et 7 deniers; « Item les seigneuries, hom- » mages, justices hautes et basses, et les forfaicts aux villages » d'Oosterwiel, Wilmaersdonck, Oorderen avec Oordam et Kus- » telle, Lillo, Stabrouk, Berendrecht, Santvliet, Borchvliet,

---

(1) On comprend qu'il ne s'agit pas ici des revenus propres de la ville, mais seulement des revenus qu'en retirait le duc de Brabant.

» Wilryk, Berchem, Deurne, Wyneghem, Schil, Bouchout et » Hove, estimés à la somme de XI cents LXXIV florins V gros, » lesquelles deux sommes font justement les 2000 florins que » ci-devant se trouvoient courts (1). »

En conséquence les villages et seigneuries susdits furent joints à l'engagère et eurent à reconnaître, de même qu'Anvers et sa franchise, le comte et la comtesse de Flandre pour leurs légitimes seigneurs.

De tous les maux qui pesaient sur Anvers, les plus sensibles étaient la présence des sergents flamands (on donnait ce nom aux soldats du Comte), et la privation des étapes. Les premiers, rendus insolents par la manière dont leur maître traitait les bourgeois, leur faisaient supporter mille vexations, sans cesse renouvelées. La perte des étapes, jointe à la perturbation apportée dans les affaires par la guerre, par un changement de domination et par l'inquiétude générale des esprits, avait brusquement interrompu les transactions commerciales, et arrêté tout à coup ce magnifique développement que nous avons retracé avec tant de plaisir sous le règne des trois derniers Ducs. Les marchands étrangers, que la sûreté du port, les institutions protectrices et l'abondance des marchés attiraient à Anvers, prenaient peu à peu une autre route, et beaucoup d'Anversois, craignant pour leur vie, ou pour leur liberté et leurs biens, s'exilaient volontairement. Dans les classes populaires, la misère, suite inévitable de la stagnation du travail, étouffait presque, par des souffrances plus poignantes, la honte de la cité humiliée et le regret des libertés perdues.

Cependant le magistrat ne cessait d'élever des plaintes et de pro-

---

(1) Butkens, liv. IV, pp. 476 et 477.

tester contre la violation des priviléges. Louis de Maele, importuné de cette insistance, essaya d'un palliatif. Le 22 avril 1358 il délivra une charte concédant que les marchands d'Amsterdam « et tous les » bons marchands de la Hollande, pouvaient venir avec leurs biens » et leurs navires à Anvers, et y tenir étape de toutes sortes de » marchandises grasses, savoir : beurre, fromage, huile, peaux, » œufs, graine de navette, graine de colza, graine de moutarde, » graine de chanvre, miel et cire. »

Mais ce marché existait à Anvers de temps immémorial, et l'augmentation qu'il pouvait recevoir en suite de la charte du Comte ne pouvait être qu'insignifiante. En d'autres circonstances peut-être, et de la part de leurs anciens princes, les Anversois l'auraient reçue avec reconnaissance, parce qu'ils y auraient vu une preuve nouvelle d'une sollicitude sincère; mais le comte de Flandre voulait leur faire accepter ce bienfait douteux en échange des étapes du poisson, du sel et de l'avoine : les Anversois n'y virent qu'une dérision et le repoussèrent avec dédain.

Le Comte, irrité, envoya à Anvers une commission (mai 1358) composée de Gui, bâtard de Flandre, de Josse de Volmarbeke et de quelques députés de Gand, d'Ypres et de Bruges, chargée d'enlever de nouveaux otages. Cette commission quitta la ville, amenant avec elle soixante bourgeois (1).

C'étaient, depuis trois mois, plus de deux cent cinquante citoyens arrachés à leur foyer, à leur famille, à leurs affaires. C'est ainsi que Louis de Maele entendait se concilier l'affection de ses nouveaux sujets.

Si, du moins, ils s'étaient laissé dépouiller sans résistance et sans murmure, comme des moutons auxquels on enlève leur toison;

---

(1) De ces nouveaux otages quarante-quatre appartenaient à la haute bourgeoisie, les autres aux métiers.

mais leurs plaintes devenaient de plus en plus amères. Ce qui surtout déplaisait au Comte, c'est que les échevins répétaient sans cesse que la ville d'Anvers tenait les étapes en fief de l'Empire et que les diplômes impériaux qui les concédaient reposaient dans leurs archives. Il résolut de se rendre maître de ces pièces.

Il est digne de remarque qu'après s'être permis tant d'actes d'arbitraire et de tyrannie, Louis de Maele n'ait pas osé porter la main sur le dépôt sacré de nos chartes. Il recula devant l'emploi de la violence et eut recours à une ruse déloyale.

De Bergues St-Winnoc il écrivit au magistrat d'Anvers, qu'il était disposé à renvoyer dans leurs foyers tous les otages et à retirer de la ville tous les soldats flamands, à condition qu'on lui produisît ces actes et ces diplômes relatifs aux étapes, que l'on ne cessait d'invoquer. Il prenait du reste l'engagement d'honneur de les restituer fidèlement, aussitôt qu'il les aurait examinés. Enchantés de la double perspective du retour de leurs concitoyens exilés et du départ d'une soldatesque odieuse; n'osant d'ailleurs mettre en doute la loyauté du Comte, les magistrats s'empressèrent de se rendre à son désir. Ils confièrent les précieuses chartes à une commission choisie parmi les bourgeois les plus honorables, et les envoyèrent à Bergues St-Winnoc. Louis de Maele, en les recevant, renouvela sa parole de prince de les restituer intégralement dès que lui et ceux de son conseil en auraient pris connaissance.

Mais nos députés attendirent vainement : le Comte ne faisait pas mine de leur rendre leurs diplômes. Quand ils les réclamèrent, il fit la sourde oreille. Il quitta Bergues St-Winnoc; nos députés le suivirent, et le poursuivirent de ville en ville, sans même obtenir d'être admis en sa présence.

Quant à remettre en liberté les otages et à rappeler les sergents flamands, il n'en était pas plus question que de restituer les diplômes. Le doute n'était plus permis : le comte de Flandre s'était

joué de la bonne foi des Anversois ; il faillissait honteusement à sa parole de chevalier.

Pour toute réponse aux réclamations de nos députés, il leur fit dire un jour qu'ils eussent à se taire et à se mettre, eux et ceux qui les avaient envoyés, à sa discrétion et merci. Ensuite il leur signifia les conditions auxquelles il consentait à rendre ses bonnes grâces aux Anversois. Les unes concernaient les otages, les autres les habitants de la ville.

Les premiers, avant de rentrer dans leurs foyers, devaient prendre l'engagement, une fois de retour à Anvers, de ne pas sortir de la ville et, à la première sommation du Comte, de se rendre à Rupelmonde et de s'y constituer en otage; eux-mêmes devaient déclarer que, s'ils y manquaient, ils se reconnaissaient infâmes et sans foi; qu'ils se mettaient avec leurs personnes et leurs biens, à la merci de leur seigneur, et encouraient la perte de toutes leurs libertés.

Ces conditions parurent si dures, que tous, à peu près, refusèrent d'y souscrire. Ils préféraient subir un exil imposé par l'arbitraire que de renoncer eux-mêmes pour toujours à leur liberté de citoyens. Sur leur refus, le Comte consentit à adoucir un peu ses exigences. Il se contenta de faire présenter à leur signature un acte par lequel ils s'engagèrent, sur leur honneur, à ne pas quitter Anvers et à aider loyalement le Comte à s'y concilier la faveur des habitants. Ceux qui refusaient de souscrire à cet engagement demeureraient en otage.

Quant aux bourgeois restés à Anvers, ils devaient s'engager pour eux et leurs descendants, à perpétuité, à regarder comme bon et valable tout ce que le comte de Flandre aurait décidé à l'égard des étapes, sous peine, pour chaque opposant, de dix années de bannissement et d'une amende de deux mille écus, à payer par la ville, qui fut ainsi rendue responsable des écarts de chacun de ses habitants.

Pour couvrir cette tyrannie d'une apparence d'impartialité, ou plutôt, pour joindre l'ironie à la violence, on avait invité les Malinois à prendre un engagement semblable; comme on le pense bien, ils s'étaient empressés d'y souscrire. Il ne restait aux Anversois qu'à suivre ce bon exemple.

Comment résister d'ailleurs? La ville était au pouvoir d'une soldatesque étrangère; plus de deux cent cinquante bourgeois étaient en exil ou retenus en otage, les autres tremblaient sous la menace d'un sort pareil; les diplômes impériaux relatifs aux étapes étaient aux mains du Comte : ceux qui se faisaient encore quelque illusion sur sa droiture, ne pouvaient-ils pas croire que, maintenant qu'il avait pu se convaincre de la justice de leurs réclamations, il allait y faire droit? Le 3 septembre, l'acte contenant la soumission de la commune aux volontés du Comte, fut accepté par les échevins, les conseillers et les bonnes gens, et revêtu du grand sceau de la ville. Une députation fut chargée de le porter à Louis de Maele, qui pour lors résidait à Bruges.

Le Comte la reçut le 7 du même mois. Il déclara alors qu'il permettrait de retourner à Anvers à tous les otages qui apposeraient leur sceau au bas de cet acte. Ceux qui ne l'avaient pas avec eux, avaient trois jours libres pour aller le chercher à Anvers. Il y en eut cinq seulement qui préférèrent demeurer en exil et affronter la colère du Comte, plutôt que de signer un acte qu'ils considéraient comme déshonorant pour eux et leur noble ville. L'histoire a conservé leurs noms; ce furent Gérard Hermanszoon, Jean de Wyneghem, Jean Spronc, Nicolas Zymaer et Arnould Van Hoghevorst.

Tout cela ne suffisait pas pour rassurer le Comte. Avant de consentir à relâcher les otages, il exigea encore que tout ce qui, à Anvers, possédait un sceau grand ou petit, l'apposât au bas d'un autre acte par lequel les bourgeois promettaient appui et fidélité au

souverain et s'engageaient, eux et leurs enfants, à demeurer à Anvers, à ne pas chercher à quitter la ville, ouvertement ou par ruse. « Cela revenait à ceci, disent MM. Mertens et Torfs, qu'on » voulait faire supporter à tous les Anversois les conséquences » de leur réunion à la Flandre et de la privation de leurs priviléges, » dussent ces conséquences aller pour quelques-uns jusqu'à porter » la besace! (1) »

Il fallut se plier encore à cette nouvelle exigence. L'acte fut revêtu de la signature de l'écoutète, de l'amman, de dix échevins, et de quatre cent nonante-six bourgeois (2). Des lettres de soumission de la part des habitants ou de diverses corporations, y furent jointes. Ces pièces, au nombre de onze, furent portées à Bergues St-Winnoc et remises le 11 septembre au Comte, qui se montra enfin satisfait, et donna ordre le même jour aux baillis de Gand, de Bruges et d'Ypres, de mettre en liberté les otages Anversois.

Restait maintenant à se prononcer définitivement sur la grande question des étapes. Le 12 décembre, dans une sorte de diète solennelle tenue à l'abbaye de Bergues St-Winnoc, en présence des seigneurs de son conseil et des députés des villes de Flandre, il fut donné lecture des lettres par lesquelles ceux d'Anvers et de Malines s'engageaient d'avance à ratifier tout ce que le Comte déciderait à l'égard des étapes du sel, de l'avoine et du poisson. Le lendemain, en présence des mêmes personnes, le prince daigna faire connaître sa sentence. Elle portait : « Que la ville de Malines » demeurerait en possession des marchés du poisson, du sel et

---

(1) *Geschiedenis van Antwerpen*, tom. II, p. 287.

(2) Cet acte, avec les signatures dont il est revêtu, se trouve, ainsi que la plupart des documents que nous avons cités, relatifs à l'affaire des étapes, imprimé au *Codex* des *Brabantsche Yeesten*. D'autres sont tirés des archives de la Flandre-Orientale, et ont été communiqués à MM. Mertens et Torfs par M. Prudens Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.

» de l'avoine, tels qu'elle les tenait par priviléges des ducs de » Brabant ses prédécesseurs; et que le marché d'Anvers pour ces » mêmes marchandises serait limité à la consommation intérieure, » sans exportations. »

Pour démontrer à la dernière évidence l'iniquité de cette sentence, il eût suffi aux Anversois de produire les diplômes et les priviléges que le Comte invoquait comme bases de son jugement, et qui établissaient précisément le contraire de ce qu'il en concluait. C'est pourquoi le fourbe se gardait bien de les restituer en ce moment. Son but était atteint : Anvers avait signé sa propre condamnation; ses habitants s'étaient eux-mêmes lié les mains. A défaut de la justice, l'*ordre* était rétabli, c'est-à-dire ce calme trompeur qui n'est que la cendre recouvrant un foyer toujours prêt à se rallumer. Pendant deux ans, un silence de mort régna sur la ville. Le Comte s'y trompa si bien qu'il crut pouvoir retirer les sergents flamands dont la présence lui avait répondu de l'amour de ses nouveaux sujets : du moins, nous n'en avons plus trouvé de trace. Mais les sentiments de la population à son égard n'avaient point changé; la résignation n'était qu'apparente; le mécontentement, pour éclater, n'attendait qu'une occasion.

Elle se présenta quand, au printemps de 1360, au mépris des anciens statuts qui exigeaient que l'écoutête d'Anvers, marcgrave du Pays de Ryen [1], fût Brabançon de naissance, Louis de Maele nomma à ces hautes fonctions un Flamand, Gaultier van Zeebroeck, et que celui-ci eut fait arrêter arbitrairement et conduire au Steen plusieurs bourgeois. Le peuple se souleva, investit la prison, en força les portes, tua les gardiens qui

---

(1) Quand les Flamands avaient pris possession d'Anvers, l'écoutête s'était transporté à Hérenthals et y avait établi le tribunal du Pays de Ryen. La cour féodale du Marquisat, également présidée par l'écoutête, et qui ressortissait à la cour féodale de Bruxelles, fut transférée à Santhoven.

résistaient, et mit les prisonniers en liberté. Van Zeebroeck et son fils, qui interviennent à main armée dans ce tumulte, y laissent la vie, ainsi que plusieurs officiers subalternes.

Avant de rentrer dans son lit, le flot populaire débordé se répand dans toute la ville. Les partisans reconnus de la domination flamande sont arrachés de leurs demeures et massacrés, d'autres poursuivis jusque dans l'asile sacré des églises et immolés au pied des autels.

Cette violation sacrilége fut punie la première : la ville fut mise en interdit.

De la part d'un prince aussi peu enclin à l'indulgence que l'était Louis de Maele, il y avait lieu de s'attendre à de sanglantes représailles. Mais, soit que les vrais coupables se fussent dérobés par la fuite au châtiment qui les attendait, soit que les conseils de la prudence eussent prévalu, il se contenta, comme réparation à sa puissance outragée, d'une cérémonie expiatoire; et pour le sang versé, d'une composition avec la famille des victimes. Les « bonnes gens » de la ville d'Anvers furent condamnés à se rendre au devant du Comte, processionnellement, tête nue et sans parure (*in hare rocke*, *bloodts hoods*, *ongegort*, *ende sonder parure*), et à le supplier de les recevoir en sa miséricorde; ils devaient supplier également les sires Henri de Flandre et Louis de Namur, ainsi que les députés des bonnes ville de Flandre, d'intercéder pour eux; après quoi le Comte leur pardonnerait.

Les compositions (1) avec les parents ou proches des personnes tuées furent fixées comme suit :

---

(1) Ce sont les *weregelde* des anciennes législations germaniques. Nous rappellerons que la *Chambre des Faiseurs de paix*, dont nous avons parlé au chapitre huitième de cet ouvrage, était alors d'institution récente. Créée par ordonnance échevinale en 1356, elle reçut sa charte d'installation de Louis de Maele, datée du 12 mars 1357.

La ville paierait, pour la mort de Gaultier van Zeebroeck et de son fils Jean, six vingts livres gros de Flandre; pour la mort de Jean van Aken, gardien de la prison, vingt livres; pour celle de Theuse, le cordonnier, serviteur du Comte, cinq livres; pour celle de Roelkene, le clerc, cinq livres. D'autre part, les parents et amis de Gaultier van Zeebroeck seront quittes de toute réparation envers la famille ou les amis de Gilles Wullis, tué par Jean van Zeebroeck.

Les « bonnes gens de la ville d'Anvers » firent amende honorable selon les termes de la sentence; la paix fut jurée, et il ne fut plus question de cette échauffourée. Mais, le calme rétabli, les choses se retrouvèrent sur le même pied qu'auparavant, c'est-à-dire que les mêmes causes de désordre se retrouvèrent en présence. Le caractère sacré de la justice se reconnaît à ce signe, que l'ordre et la paix ne sont possibles que là où elle règne. Où la justice est violée, les bouches peuvent se taire, fermées par la terreur ou retenues par la prudence, mais la conscience humaine ne peut accepter le change, et sa voix se fera toujours entendre, si épais que soit le bâillon de la tyrannie.

Pour le moment, on n'osait plus parler des étapes, mais bien d'autres questions demeuraient en suspens, ou sans autre solution que l'arbitraire. Ainsi le Comte prétendait faire payer à la ville les frais de la guerre, c'est-à-dire de l'expédition qu'il avait faite contre elle quand il était venu avec une suite armée pour enlever des otages. Mais cette exigence rencontrait la plus vive opposition. Un parti nombreux s'était formé qui ne voulait entendre parler en aucune façon de ces frais de guerre et qui menaçait même de s'opposer par la force à ce que la commune les acquittât. Louis de Maele s'étant rendu à Anvers en octobre 1361, les échevins lui firent part de cette difficulté, et lui demandèrent son assentiment pour frapper la ville d'une taille

ou contribution extraordinaire pour cet objet. Non-seulement le Comte y consentit, mais il donna l'ordre à son écoutête de poursuivre comme rebelles tous ceux qui refuseraient de payer la taille, ou qui s'opposeraient d'une façon quelconque à l'exécution de cette mesure. L'argent rentré, le magistrat offrit au Comte une somme de 1500 livres gros flamands, qu'il voulut bien consentir à recevoir, non comme indemnité de guerre, mais *en pur don*.

Charmé de la manière dont cette extorsion lui avait réussi, Louis de Maele jugea enfin les Anversois assez soumis pour qu'on pût, sans inconvénient, leur rendre leurs priviléges. Il en donna donc mainlevée; toutefois il fit exception pour trois pièces : le privilége de 1356, de Jeanne et Wenceslas, portant réorganisation de l'Échevinage et du Conseil (1); la sentence du 13 décembre 1360, rendue par le Comte dans l'affaire des étapes, et l'acte qui affranchissait les Malinois de l'obligation de décharger leurs marchandises à Anvers. En revanche, il déclara itérativement qu'il confirmait tous les priviléges des Anversois.

La situation faite à là ville par le traité d'Ath semblait trop anormale et, disons-le, trop absurde, pour devenir définitive, et pourtant elle se prolongea pendant quarante-sept ans! Personne, à Anvers, ne croyait à sa durée, mais personne n'entrevoyait de quelle manière elle prendrait fin. L'ineptie et la lâcheté du duc Wenceslas ne permettaient pas de compter sur l'appui du Brabant en cas d'insurrection, et livrée à elle-même, la ville ne pouvait rien. Cependant on croyait que, de manière ou d'autre, on retournerait un jour au duché de Brabant, et l'on ne s'habituait pas à l'idée d'en être complètement détaché. Si étrange que semble le fait, il paraît certain que les députés d'Anvers continuèrent

(1) C'est l'acte que nous avons cité à la page 102.

à se rendre à l'assemblée de Cortemberg, et que la plupart des nobles ne laissèrent pas de suivre à la guerre la bannière brabançonne.

Durant toute cette triste période de la domination flamande, l'histoire d'Anvers demeure vide de faits. La stagnation était partout, dans la vie politique, dans la vie civile, dans la vie commerciale. Son existence ne se manifeste que par des plaintes étouffées, par des efforts indirects et presque souterrains, non pour ressaisir son ancienne prospérité, mais pour ne pas laisser prescrire ou périmer ses droits. Ainsi le dépôt de nos archives nous révèle un grand nombre de lettres, de déclarations des échevins et jurés de la plupart des villes commerçantes du Brabant, de la Hollande et même de la Flandre, attestant l'ancienne existence à Anvers des marchés du poisson, du sel et de l'avoine. Ces lettres avaient été demandées et obtenues, probablement en secret, par le magistrat d'Anvers, pour suppléer aux chartes enlevées par Louis de Maele, et pour servir au besoin, quand l'occasion se présenterait, à la revendication des étapes. Car le temps qui s'écoulait n'apportait aucune compensation à la perte de ces marchés, et l'on conservait toujours un secret espoir de les recouvrer quelque jour. Tel fut l'état de marasme dans lequel languit notre ville pendant cette seconde moitié du XIVe siècle, que pas un édifice public, pas une simple chapelle n'y fut élevée. Anvers, si vivant, si prospère sous les ducs de Brabant, semblait une ville morte, que la Providence avait abandonnée.

La mort de Louis de Maele et l'avénement de la maison de Bourgogne en Flandre, vinrent, sinon changer sa position, du moins lui rendre un peu d'espérance.

CHAPITRE XII.

AVÉNEMENT DE LA MAISON DE BOURGOGNE DANS LA FLANDRE ET LE BRABANT. — PHILIPPE-LE-HARDI. — ANTOINE DE BOURGOGNE. — LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT. — ANVERS RENDU AU DUCHÉ DE BRABANT.

La fille unique de Louis de Maele, nommée Marguerite comme sa mère et son aïeule, avait épousé, le 14 mai 1357, Philippe de Rouvre, dernier rejeton de l'antique race des ducs de Bourgogne, qui remontait à Hugues Capet. Elle était âgée de quatre ans et son époux en avait dix. Ce beau mariage s'était célébré dans l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras. « Les magistrats présen-
» tèrent à la princesse un hanap d'argent, un trempoir doré et
» un magnifique drageoir orné de pierreries. M. le duc de Bour-
» gogne et sa femme, tous deux enfants, furent portés à l'autel,
» tant était grande l'affluence de seigneurs et de gens du commun
» peuple qui remplissaient l'église (1). »

---

(1) EDW. LE GLAY D'après les mémoriaux de l'hôtel-de-ville d'Arras. *Histoire des comtes de Flandre*, tome II, p. 491.

Philippe, né au château de Rouvre en 1347, était de son chef duc de Bourgogne depuis l'âge de deux ans, où il succéda par représentation à son aïeul Eudes IV, son père ayant été tué l'année précédente au siége d'Aiguillon. Sa mère, Jeanne de Boulogne, lui avait apporté les comtés de Boulogne et d'Auvergne; il tenait de Jeanne de France, sa grand'mère, les comtés de Bourgogne et d'Artois. A la mort de son père, sa mère s'était remariée à Jean, duc de Normandie, qui devint roi de France en 1351. Des droits de sa femme le roi Jean avait donc, au moment où cette union se célébrait, la régence du duché de Bourgogne et la tutelle du jeune prince.

Malheureusement, Philippe de Rouvre mourut en 1361, laissant une veuve âgée de sept ans. Jeanne de Boulogne, sa mère, étant morte la même année, les comtés de Boulogne et d'Auvergne passèrent à Jean de Boulogne, comte de Montfort, et Marguerite de Flandre, veuve de Louis de Nevers, eut les comtés d'Artois et de Bourgogne, qui, après la mort de cette princesse, devaient revenir à Louis de Maele.

Cette veuve de sept ans, héritière présomptive des comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Nevers et de Rhétel, constituait donc un parti des plus enviables et propre à exciter la convoitise des plus hautes ambitions. Édouard III avait demandé sa main pour son fils Edmond, duc de Cambridge, et les communes flamandes l'appuyaient fortement. Mais l'influence française l'emporta. La jeune princesse était destinée à porter cette couronne de Bourgogne, qu'on lui avait mise, tout enfant, parmi ses jouets. Par les intrigues de la vieille Marguerite, son aïeule, elle épousa Philippe, surnommé *le Hardi*, quatrième fils du roi Jean, qu'à son retour de sa captivité en Angleterre, ce monarque avait investi du duché de Bourgogne et de ses droits éventuels sur le comté de ce nom. Philippe-le-Hardi est la tige de cette maison

de Valois-Bourgogne qui remplit le XV[e] siècle de l'éclat de son nom et de sa fortune, et qui entraîna dans ses destinées la Belgique tout entière.

Louis de Maele mourut à Saint-Omer le 29 janvier 1384, haï et méprisé de ses sujets flamands non moins que des Anversois. Philippe-le-Hardi, au nom de sa femme Marguerite, prit possession des comtés de Flandre, d'Artois, de Nevers et de Rhétel et des seigneuries de Malines et de Salins.

Il héritait en même temps de la souveraineté que Louis de Maele avait exercée sur Anvers.

Les Anversois espérèrent. Le caractère personnel de leur nouveau souverain leur permettait d'en attendre quelque justice. La valeur guerrière qu'il avait déployée à la bataille de Poitiers et qui lui avait valu son surnom de Hardi, n'était pas sa seule qualité. « Il estoit, » dit Froissard, « sage, froid et imaginatif » et sur ses besognes véoit au long. » Christine de Pisan, qui éprouva les effets de sa libéralité et écrivit à sa demande le *Livre des faits et bonnes mœurs de Charles V*, en trace un éloge qui, sous sa plume, n'était peut-être pas désintéressé, mais qui reproduit les traits de son caractère dont ses contemporains furent le plus vivement frappés :

« Prince estoit de souverain sens et bon conseil; doux estoit » et amiable à grans, moyens et petis; les bons amoit de tous » estas; large comme un Alexandre, noble et pontifical, en court » et estat magnificent; ses gens amoit moult chièrement, privé » estoit à eulx, et moult leur donnoit de bien. »

M. Kervyn de Lettenhove ajoute à ce portrait les traits suivants que nous reproduisons parce qu'ils caractérisent bien, non-seulement la politique de Philippe-le-Hardi, mais celle de toute sa race : « Provoquant par son propre luxe le luxe des bourgeois, multi- » pliant les joutes et les fêtes, protégeant les relations des mar-

» chands étrangers établis en Flandre plutôt que l'industrie de ses » habitants, Philippe-le-Hardi opposa sans cesse à l'énergie du » sentiment national chez les communes un système de corruption » lente et astucieuse que devaient poursuivre ses successeurs (1). »

Tel était le prince à qui venait d'écheoir la souveraineté d'Anvers et de qui l'on attendait le redressement des torts que leur avait faits Louis de Maele.

Le Duc et la Duchesse firent leur entrée solennelle à Anvers le 23 mars 1384. Ils reçurent des habitants le serment de fidélité et leur donnèrent confirmation de tous leurs priviléges et libertés, sans exception. Immédiatement ils procédèrent au renouvellement du magistrat, et les nouveaux échevins s'empressèrent de faire consentir la commune à une avance de quatre mille florins que le Duc leur avait demandée. C'était peu de chose en comparaison des avantages qu'on attendait de lui.

Une première satisfaction qu'il donna à l'opinion publique fut de rétablir un écoutête et un amman.

Il paraît que, depuis le meurtre de Gaultier Van Zeebroeck, ces charges, sans être supprimées, étaient demeurées vacantes. Il eût été difficile, en effet, à Louis de Maele de nommer immédiatement un écoutête. Donner encore une fois la place à un étranger, c'eût été braver de nouveau et inutilement l'opinion, et s'exposer à provoquer une explosion nouvelle. Nommer un Brabançon, eût semblé une concession faite à la révolte. Il éluda la difficulté en instituant temporairement un Gouverneur, chargé à la fois du commandement militaire et de l'instruction des affaires civiles et criminelles. C'est du moins ce qui ressort de ce double fait, que les listes des écoutêtes et des ammans ne présentent aucun

---

(1) Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. III, p. 7.

nom entre les années 1360 et 1384, tandis que, dans la même période, on rencontre un sire de Gruuthem et Grimbergen qui porte le titre de Gouverneur d'Anvers [1].

Philippe mit fin à cette situation anormale en nommant aux fonctions d'écoutète le chevalier Jean Van Immerseel, et Jean Roburch à celles d'amman. Mais en même temps il se produisit dans notre organisation judiciaire un changement qui ne fut nullement à notre avantage. La juridiction suprême pour les affaires civiles fut transférée de l'assemblée de Cortemberg au parlement de Paris; les questions relatives aux fiefs et aux domaines, jadis du ressort de la cour féodale de Brabant, durent être portées devant la chambre des comptes de Lille, récemment instituée. Ceci était une conséquence de l'annexion d'Anvers aux états d'un grand vassal de la couronne de France.

Avant même de prendre possession du comté de Flandre, Philippe-le-Hardi avait voulu se concilier les bonnes grâces des Anversois. Nous possédons une charte, datée de Bergues S[t]-Winnoc le 8 septembre 1383, par laquelle ce prince accorde le sauf-conduit à tous les marchands qui se rendent à Anvers ou en reviennent. Il leur est permis de vendre et d'acheter toute sorte de marchandises, sans obstacle, moyennant d'acquitter les droits du souverain. Il prend sous sa protection tous les marchands avec leurs facteurs, leur famille et leurs serviteurs, aussi longtemps qu'ils séjourneront à Anvers avec leurs biens; et il y joint cette clause que, si même cette charte venait à être annulée, la protection du Duc envers les marchands, leur famille et leurs biens, leur serait encore assurée pendant trois mois.

---

(1) Mertens et Torfs, t. II, p. 311. Nous remarquons cependant que l'acte cité à l'appui de cette conjecture d'après Valkenisse, et mentionnant ce Gouverneur d'Anvers, est du 2 juillet 1386, c'est-à-dire postérieur de deux ans au rétablissement de l'écoutète et de l'amman par Philippe-le-Hardi.

On attribue à cette charte l'établissement, à Anvers, de plusieurs étrangers, qui y fondèrent de grandes maisons de commerce, et la construction de deux halles, construites par les Brugeois, l'une appelée *St-Jorispand*, l'autre *St-Nicolaespand* (1). Cette charte ne faisait guère pourtant que confirmer des franchises fort anciennes, comme on a pu le voir au chapitre que nous avons consacré au commerce anversois aux XIIIe et XIVe siècles.

Comme on peut bien le penser, les Anversois n'avaient pas oublié leurs étapes. Ils jugèrent que le moment était venu de faire usage des nombreux documents qu'ils avaient réunis et ils les mirent sous les yeux du prince. Philippe accueillit fort gracieusement leur demande, promit d'examiner les pièces, et dit qu'il aviserait ensuite selon droit et justice. Dès lors les Anversois crurent leur cause gagnée.

Mais ils s'étaient trop hâtés de se réjouir. Philippe-le-Hardi avait intérêt à ménager Malines en même temps qu'Anvers; et peut-être songeait-il que, la souveraineté de Malines lui étant définitivement acquise, et ne possédant Anvers qu'à titre précaire, comme sûreté d'une somme qui pouvait être un jour remboursée, il avait en définitive plus d'intérêt à voir prospérer Malines qu'Anvers. Comme ce n'étaient point là des raisons avouables, il essaya, comme avait fait d'abord Louis de Maele, de donner le change aux Anversois. Au lieu de la restitution des étapes qu'on lui demandait, il accorda un sauf-conduit général aux négociants qui venaient trafiquer dans leur ville. C'était ne rien donner du tout, car on lui démontra qu'Anvers avait joui de temps immémorial de cette importante franchise.

---

(1) BEAUCOURT, *Brugsche koophandel.* VERHOEVEN, *Memorie over den koophandel hier te lande,* dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles.

Il feignit de l'avoir ignoré : c'était toujours du temps gagné et on devait lui tenir compte de ses bonnes intentions.

Pourtant, devant des réclamations aussi justes et reproduites avec une si infatigable ténacité, il fallait prendre un parti. Les pièces furent remises à une commission, chargée de les examiner et d'en faire un prompt rapport. Malgré cette dernière recommandation, le travail des commissaires traîna en longueur; ce ne fut que le 22 juin 1387 que le Duc fit connaître sa sentence. C'était, encore une fois, une de ces demi-mesures, de ces compositions malheureuses, manquant à la fois d'équité et de franchise et qui ne satisfont personne. On décida « Qu'un tiers seulement » du poisson, de l'avoine et du sel resterait à Anvers, et que » les deux autres tiers resteraient à Malines. »

Cette décision était mauvaise, parce qu'elle ne tranchait pas la question en principe, et qu'il demeurait toujours aussi injuste d'enlever à Anvers les deux tiers de ses marchés que de les lui enlever tout entiers. Mais il fallut s'en contenter pour le moment et attendre patiemment de l'avenir une solution plus complète.

Pour en finir avec l'histoire de ces étapes, Anvers ne les recouvra qu'en 1410, par une charte d'Antoine de Bourgogne en date du 28 mars, après en avoir été privé pendant cinquante-trois ans.

Philippe-le-Hardi montra de bonne heure ce goût pour le luxe et la magnificence qui distingua la seconde maison de Bourgogne. Malheureusement, ses ressources normales étaient loin d'être en rapport avec ce grand faste. Il en résultait de continuels besoins d'argent. Les bonnes villes de ses domaines furent appelées à l'honneur de remplir ses coffres épuisés. Une première fois, à l'occasion des préparatifs qu'il faisait pour prendre part à la croisade organisée contre les Turcs, qui venaient d'envahir la Hongrie, il invoqua une disposition de la charte de 1221 pour

se faire payer par la ville une aide de cent livres de Louvain. Mais cette somme, jointe à celles qu'il tira des autres villes et de ses vassaux pour le même objet, étant insuffisante, il eut recours aux emprunts. Anvers en fournit deux : le premier, de mille nobles; le second, de quinze mille francs d'or [1]. Il donna en garantie le produit des tonlieus perçus à Anvers au profit du Duc. La ville, pour trouver cet argent, eut recours à un procédé financier fort simple, mais nouveau à cette époque : elle vendit, ou, comme on dirait aujourd'hui, émit des titres de rentes, les unes viagères, les autres héréditaires. Le capital devait en être remboursé en trois ans, au moyen de l'argent qui proviendrait de la ferme des tonlieus [2].

A peine cet emprunt fut-il conclu, que de nouveau le Duc revint à la charge. Son fils Jean de Nevers, à l'issue malheureuse de la bataille de Nicopolis, venait d'être fait prisonnier de Bajazet (1398). Il s'agissait de parfaire l'énorme rançon exigée par le Sultan. Les Anversois en profitèrent pour se soustraire à l'obligation de rembourser le capital des quinze mille francs d'or qu'ils avaient émis en rentes. Ils offrirent au Duc, au lieu de l'aide de rançon qu'il demandait, et qui ne montait, d'après la charte de 1221, qu'à cent livres de Louvain, une somme beaucoup plus considérable, à la condition d'être déchargés de l'obligation d'amortir le précédent emprunt dans le délai fixé de trois ans. Le Duc accepta très-volontiers l'argent qu'on lui offrait à ces conditions. Il délivra une charte (7 juillet 1397) par laquelle il déclare vouloir : « Que les eschevins et la communauté d'Anvers » soient et demeurent quittes et deschargiez du rachat d'icelles

---

(1) Le noble d'or était de trente-cinq au marc, et valait environ frs. 21,50 de notre monnaie. Le franc d'or valait frs. 13,50.

(2) MERTENS et TORFS, t. II, p. 346.

» rentes à héritage des dits quinze mille francs à lui prestez, » sans ce qu'ils en soient, puissent ou doivent estre poursuiz ou » repris ores ne ou temps avenir [1]. » Philippe n'y perdait rien, mais les porteurs de rentes ne se montrèrent pas également satisfaits.

Ce sont là, du reste, les faits les plus intéressants de notre histoire sous le règne de Philippe-le-Hardi. La grande préoccupation des esprits était la division de l'Église, connue sous le nom de *grand schisme d'Occident :* « l'événement le plus remarquable » des annales ecclésiastiques, après la réformation » dit Hallam. L'Europe catholique était partagée entre le pape Urbain, qui résidait à Rome, et le pape Clément VII, qui siégeait à Avignon. La France, l'Espagne, l'Écosse, la Sicile, Naples et la Savoie avaient reconnu Clément. Le reste de l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Hongrie et les Pays-Bas tenaient pour Urbain. Le duc de Bourgogne, prince français, soutenait le premier, tandis que ses sujets de Flandre et d'Anvers ne voulaient reconnaître que le second. Le cardinal Robert de Genève, élu pape d'Avignon sous le nom de Clément VII, avait occupé le siége épiscopal de Cambrai. A l'époque de l'élection d'Urbain (1377), il avait écrit à Louis de Maele pour l'engager à reconnaître ce pontife; le Comte ne dut pas être médiocrement étonné en apprenant que Robert avait accepté lui-même le rôle d'anti-pape en se laissant porter au siége d'Avignon, et il demeura fidèle au pape de Rome, avec tout le clergé de ses états.

Les difficultés se présentèrent pour Anvers lorsque les deux papes eurent chacun nommé un titulaire à l'évêché de Cambrai. Le siége était occupé par Jean T'Serclaes, qui avait reçu l'investiture de Clé-

(1) L'original de cette charte est aux archives d'Anvers. La Joyeuse Entrée de Philippe-le-Hardi est également en français.

ment VII, tandis que Gérard de Dainville, nommé par Urbain VI, portait le même titre. A la mort de ce dernier il arriva une bulle d'Urbain VI, datée du 11 mars 1380, informant les Anversois qu'à la suite du décès de Gérard de Dainville, il avait nommé à sa place Arnould de Horn, cardinal évêque de Liége; qu'en conséquence il engageait les échevins d'Anvers à le reconnaître comme leur métropolitain, et à le défendre contre les hérétiques et les schismatiques, et particulièrement contre Jean T'Serclaes, qui continuait d'occuper, contre tout droit et justice, le siége épiscopal de Cambrai, malgré tous les efforts tentés jusqu'à ce jour pour l'en évincer.

Philippe-le-Hardi soutint l'évêque Jean T'Serclaes et voulut même forcer ses sujets à le reconnaître. Voyant qu'il n'y pouvait réussir, il fut assez prudent pour ne pas employer la violence. Mais le chapitre de Notre-Dame, qui était à la tête de l'état ecclésiastique d'Anvers, profita de ces dissensions pour se rendre à peu près indépendant, en s'appuyant sur la bulle du pape Urbain pour se soustraire à l'obédience de l'évêque véritable, sans cependant se soumettre à son compétiteur. Diercxsens prétend que les chanoines obtinrent d'Urbain VI des lettres qui les affranchissaient de l'obédience du siége de Cambrai, et qui leur permettaient de choisir eux-mêmes quelque autre prélat catholique-romain pour supérieur; mais il ajoute que de son temps ces lettres étaient perdues.

Cependant l'époque approchait où Anvers allait être rattaché de nouveau au duché de Brabant.

Wenceslas était mort le 7 décembre 1380. Sous son règne déplorable les dissensions civiles, excitées par l'orgueil des patriciens, par la turbulence des hommes des métiers; envenimées par l'incurie, par la cupidité, par la mauvaise foi du souverain, avaient amené la décadence de l'industrie drapière, et causé la ruine

presque complète de la plus puissante commune de ses états, de l'antique capitale des ducs de Lothier, de l'opulente cité de Louvain. Tels furent les malheurs dont ces sanglantes discordes remplirent la Flandre sous Louis de Maele, le Brabant sous Wenceslas, que, placée entre ces deux états, la ville d'Anvers, malgré la triste situation que lui avait faite le traité d'Ath, pouvait presque s'estimer heureuse du calme forcé que faisait peser sur elle le régime de la conquête. Elle échappait du moins à ces déchirements intérieurs qui minaient la prospérité du Brabant et devaient bientôt détourner à son profit le commerce maritime de la Flandre.

La duchesse Jeanne fut seule chargée, après la mort de son époux, de l'administration de ses Duchés. Elle les gouverna avec une douceur, une fermeté et une prudence qui rappelaient les hautes qualités des Ducs ses ancètres. Comme elle n'avait point d'enfants, elle chercha à pourvoir aux éventualités que pouvait entraîner sa mort, en appelant à sa succession, par un diplôme daté de Tournai le 28 septembre 1390, sa nièce Marguerite, épouse de Philippe-le-Hardi, et leurs enfants. Philippe proposa aux États de Brabant de reconnaître pour héritier de Marguerite son second fils Antoine, comte de Réthel, que Jeanne avait depuis longtemps adopté. Pour parvenir à ce but, il promit de transporter Anvers et Malines au duché de Brabant, pour y demeurer réunis à perpétuité. Les États firent à cette proposition une réponse évasive. Ils étaient retenus par le traité conclu à Maestricht en 1355, entre le duc Wenceslas et l'empereur Charles IV, son frère, par lequel il avait été réglé que, dans le cas où Jeanne et Wenceslas décéderaient sans enfants, la succession de Jeanne passerait à la maison de Luxembourg. Mais le duc Philippe ne cessa de presser vivement les États, tandis que Wenceslas, roi des Romains, fils aîné de l'empereur Charles IV, les sollicitait en sens contraire. La déposition de Wenceslas (1400) fit pencher

la balance en faveur de Philippe. Au mois de septembre 1403 il se rendit à Bruxelles où, dans une nombreuse réunion des États, il sut les déterminer à reconnaître son fils Antoine comme successeur de la duchesse Jeanne.

Il fut stipulé en même temps qu'Anvers et Malines feraient désormais et à perpétuité partie du duché de Brabant.

La mort inopinée de Philippe-le-Hardi accéléra l'exécution de cette décision des États. Ce prince mourut le 17 avril 1404, à Halle, dans une auberge portant l'enseigne du cerf, où il avait été forcé de s'arrêter, surpris par la maladie, comme il se rendait de Bruxelles en France. Cet événement détermina la duchesse Jeanne à abdiquer en faveur de sa nièce Marguerite, à qui elle céda, par forme de donation, ses duchés de Brabant et de Limbourg (7 mai 1404). Marguerite, par un acte du 19 mai, désigna pour gouverner le Brabant de son vivant et le posséder après sa mort, Antoine, comte de Réthel, son second fils, qui fut reconnu par les États comme gouverneur ou Ruwaerd du Brabant. Ce fut en cette qualité qu'au mois de juin, dans une assemblée nombreuse des États, il jura de maintenir tous les priviléges du Duché.

Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, sa mère, mourut le 16 mars 1405. Il ajouta alors à son titre de Ruwaerd celui de duc de Limbourg.

La duchesse Jeanne mourut le 1r décembre 1406 à Bruxelles, et Antoine recueillit la souveraineté entière du duché de Brabant avec le titre de duc de Lothier et de marquis du St-Empire. Il fit son entrée solennelle à Louvain le 18 du même mois, et à Anvers le 2 janvier 1407.

Philippe-le-Hardi laissait deux autres fils : l'aîné, Jean de Nevers, que l'histoire connaît sous le nom de Jean-sans-Peur, hérita des deux Bourgognes et des comtés de Flandre et d'Artois ;

le titre de comte de Nevers passa au plus jeune, nommé Philippe.

Le jour de son inauguration à Anvers, Antoine de Bourgogne jura une Joyeuse Entrée en trente-trois articles, dont le vingt-huitième portait la disposition suivante : « Notre cité d'Anvers, avec » toutes ses dépendances, sera dès à présent unie derechef à » nos bonnes villes de Brabant, avec tous les droits et coutumes » qu'elle possédait à la séparation, et pour y rester jointe à tout » jamais. » Cette stipulation fut renouvelée depuis à chaque Joyeuse Entrée.

Ce nouveau règne fut accueilli à Anvers avec la plus grande joie. Le retour au duché de Brabant semblait devoir ramener tous les avantages qu'on avait trouvés autrefois dans cette réunion. Malheureusement Antoine de Bourgogne était un prince étranger à nos mœurs et fort indifférent à nos intérêts. Il est dans notre histoire peu de règnes aussi nuls que le sien. On peut dire qu'il ne s'occupa de nos provinces que pour en tirer de l'argent. Il avait de sa race l'orgueil sombre et cruel, les tendances au pouvoir absolu et l'amour du faste. Avec ce caractère, antipathique à l'esprit de nos communes, il y a lieu de s'étonner qu'il ait respecté nos priviléges, contre lesquels il vint plusieurs fois se heurter avec impatience, mais sans tenter de les violer. Il faudrait lui en savoir gré, si cette conduite eut tenu à d'autres causes qu'à son insouciance et à la mobilité de son humeur.

Lorsqu'en 1410 il voulut faire la guerre à Renaud, duc de Gueldre et Juliers, il convoqua les États de Brabant pour leur demander le service ordinaire, mais il ne voulut pas leur faire connaître l'ennemi contre lequel il se disposait à marcher. Les États refusèrent net. Quand il s'adressa aux villes en particulier, il essuya partout même refus. Il fit la guerre sans le secours de ses bonnes villes et ne leur témoigna pas autrement son mécontentement qu'en refusant, au retour de l'expédition

(d'où il revint d'ailleurs victorieux après avoir forcé le duc de Gueldre à lui venir rendre hommage dans son camp), d'entrer dans aucune d'elles, et il partit pour Paris, où il alla rejoindre son frère, le duc de Bourgogne, qui s'était emparé de la régence du royaume, pendant la démence du roi Charles VI.

Cette manière d'agir inspira aux Anversois une médiocre estime pour le duc Antoine. Forts de l'appui qu'ils avaient rencontré près des autres villes, ils agirent en mainte circonstance comme s'ils n'avaient plus ni prince ni seigneur. C'est à cette époque que les Bourgmestres furent institués par les échevins et le Conseil, sans qu'on eût même daigné prendre l'avis du Duc [1]. Pendant trois ans ils refusent de payer les gages des commissaires du Duc chargés de renouveler la Loi et de leur communiquer les comptes de la ville. Ils font, de leur autorité privée, construire un pont de pierre sur le fossé du Bourg, et exigent que les portes en demeurent ouvertes tout le jour et qu'ils y aient leur libre passage pour mener les marchandises de la ville au port. Pour échapper au paiement des droits prélevés à l'importation sur les bières étrangères, ils vont eux-mêmes à Haarlem brasser une espèce de cervoise dont ils faisaient une grande consommation et l'introduisent sans payer aucun tonlieu. Enfin, ils se sont permis, nous ne savons pour quel motif, de briser le grand sceau de la ville. Tous ces points et plusieurs autres dont nous parlerons ailleurs, sont l'objet de la charte du 28 mai 1411, que nous avons citée déjà à propos du Bourg [2]. Le Duc s'y montre fort bon prince, amnistie les Anversois de tous leurs empiétements d'autorité, tout en stipulant qu'à l'avenir ses droits souverains seraient respectés, et règle fort équitablement tous les points en contes-

---

(1) Voir chapitre VII, p. 105.
(2) Page 21.

tation. Le secret de cette mansuétude, ainsi que de la restitution des fameuses étapes, qui eut lieu à la même époque, est dans une somme de deux mille couronnes que la ville lui avait accordée, et pour laquelle il lui avait concédé le droit de percevoir toutes les accises.

Rappelons que c'est sous le règne d'Antoine de Bourgogne qu'eut lieu le quatrième agrandissement d'Anvers. Ce ne fut, comme nous l'avons dit, que la rectification du plan vicieux de la troisième enceinte qui, du canal de l'Amidon au canal Sale, présentait à l'extérieur une ligne concave. Cet agrandissement n'est donc pas, comme les précédents, l'indice d'une grande prospérité, ni d'un rapide accroissement de population; il n'infirme pas ce que nous avons dit de l'état de stagnation amené par notre réunion au comté de Flandre. Au reste, depuis qu'Anvers avait fait retour au Brabant, et surtout depuis la récupération de ses marchés francs, on peut signaler une reprise très-active dans les affaires commerciales.

Le commencement du XVe siècle vit s'élever aussi quelques édifices publics et fonder des établissements de charité dont nous nous occuperons dans un chapitre spécial.

Antoine de Bourgogne avait épousé en premières noces Jeanne, fille de Waleram de Luxembourg, comte de St-Pol, dont il avait eu deux fils, Jean et Philippe, qu'on verra tour à tour succéder à leur père. Jeanne étant morte, il se remaria à Élisabeth de Gorlitz, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gorlitz et marquis de Moravie, qui devait hériter de Josse de Moravie, son frère, le duché de Luxembourg et le comté de Chiny. Cette alliance s'était célébrée avec beaucoup de pompe à Bruxelles, le 16 juillet 1409.

A la mort de Josse de Moravie, les États de Luxembourg, réunis à Arlon, reconnurent Antoine de Brabant comme duc de Luxembourg et comte de Chiny. Mais cette union, qui semblait

promettre à sa maison de si brillantes destinées, fut stérile pour lui et sans aucun avantage pour nous. Antoine n'affectait que de l'indifférence pour les Brabançons et, se souvenant trop de son origine, avait pour les Français une prédilection marquée. Les Brabançons lui rendirent dédain pour dédain, et quand il s'adressa de nouveau à eux, en 1411, pour leur demander le service contre le duc de Gueldre, il essuya de nouveaux refus. Quant à sa prédilection pour la France, elle fut cause de sa mort.

L'année 1415 avait vu recommencer avec une nouvelle fureur la guerre entre la France et l'Angleterre. Le duc Antoine, que l'intérêt de ses états aurait dù porter à observer la neutralité, voulut jeter son épée dans la balance et alla se faire tuer à la sanglante bataille d'Azincourt (25 octobre 1415).

Les Anversois durent se rappeler, en apprenant cette mort, le séjour que le roi Édouard avait fait chez eux, au début de cette guerre, qui avait été en quelque sorte couvée dans leurs murs. Depuis que, suivant le conseil de Jacques van Artevelde, Édouard avait écartelé les léopards d'Angleterre des fleurs de lys de France, trois grandes victoires pour les armes anglaises, trois grandes catastrophes pour la France, avaient retenti en Europe : Poitiers, Crécy, Azincourt. Trois princes souverains de la Belgique y avaient trouvé la mort : Louis de Nevers, comte de Flandre, et Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, étaient tombés à Crécy; Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, comte de Chiny et marquis d'Anvers, succombait à Azincourt.

CHAPITRE XIII.

RÈGNES DE JEAN IV ET DE PHILIPPE DE S^{t}-POL EN BRABANT. — LE MARQUISAT D'ANVERS RÉUNI AUX ÉTATS DE LA MAISON DE BOURGOGNE. — PHILIPPE-LE-BON.

Après la mort d'Antoine de Bourgogne, le duché de Luxembourg et le comté de Chiny restèrent à sa veuve, Élisabeth de Gorlitz, qui épousa Jean de Bavière, prince-évêque de Liége, auquel ses cruautés valurent l'odieux surnom de Jean-sans-Pitié. Les duchés de Brabant et de Limbourg et le marquisat d'Anvers échurent à son fils aîné, qui prit le nom de Jean IV.

C'était un enfant de treize ans, faible de corps et d'esprit. Sa grande jeunesse, les dangers qui l'assiégeaient, causaient de vives inquiétudes, surtout aux Anversois, qui craignaient de voir encore une fois remettre en question le sort de leur cité. Mais l'union de toutes les villes du Brabant prévint les dangers qu'on redoutait. Les États s'assemblèrent à Bruxelles le 4 novembre, le lendemain des obsèques du duc Antoine. Cette assemblée était composée de douze abbés, de cent quinze nobles et de vingt-huit représentants des bourgs et des villes. Il y fut résolu que tous les Brabançons en général s'engageraient à veiller au maintien des priviléges et immunités dont les villes ou les habitants jouissaient en particulier, afin que cette jouissance leur fût assurée dans son intégrité par cette

espèce de garantie; disposition remarquable et qui marque un grand progrès, sinon encore dans les institutions, du moins dans l'état des esprits : ainsi cessait l'isolement où le système féodal avait placé les communes; ainsi s'établissait la solidarité de toutes les parties du pays, de toutes les classes de la population; ainsi se formait le lien social qui devait préparer le lien politique destiné à former un jour de toutes les castes un seul peuple, de toutes les communes une seule cité, de toutes les fractions du sol une seule patrie.

Les États décidèrent aussi que la tutelle du jeune prince et la régence du pays seraient confiées à onze personnes prudentes et considérables, choisies dans leur sein, dont deux seraient prises dans le clergé, trois parmi les barons, deux parmi les chevaliers, et quatre dans les villes. Le conseil de régence fut donc composé des abbés d'Affligem et de Tongerloo; des barons Thomas de Diest, burggrave d'Anvers, Jean de Wezemael et Henri de Grimberghe; des chevaliers Henri d'Héverlé et Thomas de Huldenberg; les représentants des villes furent : Rasse de Gavre, de Louvain, Régnier Meurs, de Bruxelles, Nicolas van Steeland, d'Anvers, et Henri de Westhusen, de Bois-le-Duc.

L'empereur Sigismond élevait des prétentions sur le duché de Brabant et le marquisat d'Anvers, disant qu'après l'extinction de la maison de Louvain, ces grands fiefs impériaux avaient dû faire retour à l'Empire. Sous prétexte que le duc Antoine avait négligé de lui faire hommage de ces duchés, il considérait son règne comme non avenu et n'ayant pu fonder aucun droit pour sa famille. La veuve d'Antoine, Élisabeth, prétendait avoir droit à la survivance de son époux. D'un autre côté, le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, frère d'Antoine, intriguait pour se faire donner la tutelle de son neveu et la *Mambourie*, c'est-à-dire le gouvernement de ses états. La sagesse des régents sut écarter tous ces orages qui me-

naçaient la minorité du jeune Duc. A l'Empereur ils donnèrent des apaisements au sujet des hommages, qu'ils promirent au nom du jeune prince pour l'époque de sa majorité; ils écartèrent du même coup les réclamations d'Élisabeth. Le duc de Bourgogne leur causa plus d'embarras. Mais bientôt ils jugèrent qu'il devait tenir bien plutôt à une bonne somme d'argent qu'à un vain titre de tutelle. Ils fermèrent la bouche à ses envoyés par un don de vingt-cinq mille couronnes d'or et l'héritage d'Antoine demeura sans contestation à Jean IV.

L'histoire de ce prince ne touche directement à celle de notre ville que par les continuelles demandes d'argent que valait à Anvers sa réputation de richesse. Livré à la dissipation et à la débauche, uniquement occupé de ses plaisirs, habitué au faste dont les princes de la maison de Bourgogne avaient fait un moyen de domination, les revenus ordinaires du duché de Brabant ne pouvaient lui suffire, et pourtant ils avaient valu jadis aux comtes de Louvain le titre de *Riches-Ducs*, comme l'indiquait leur vieux cri de guerre.

A l'exemple de son père, il engagea à la ville le produit des accises prélevées à Anvers. Une première fois, en 1403, le duc Antoine avait autorisé les Anversois à percevoir les accises; ce privilége fut prolongé en 1412 pour seize ans, et ce temps n'était pas écoulé quand Jean IV le prolongea de nouveau, en 1420, pour quinze ans. En échange de ces avantages la ville prit à sa charge le paiement de diverses rentes viagères qui étaient à la charge du Duc, montant ensemble à onze cent soixante-douze couronnes d'or de France, deux cents nobles d'Angleterre et deux cent cinquante écus de Dortrecht (1).

---

(1) Mertens et Torfs, t. II, p. 108. Les couronnes d'or de France valaient environ fr. 11,88 de notre monnaie. Le vieil écu de Brabant et de Hollande était d'or à 22 carats. 2 grains, et pesait deux esterlings, douze as.

De quelques avantages commerciaux que les Anversois tenaient de lui, et dont nous parlerons ailleurs, on ne peut dire que Jean IV les leur accorda, mais qu'il les leur vendit, ce qui mettait leur reconnaissance à l'aise. Nous ne parlerons pas des faits étrangers à notre sujet qui remplissent l'histoire de ce prince, de son malheureux mariage avec la romanesque Jacqueline de Bavière, de son divorce et des guerres qui en résultèrent et où il fit preuve d'autant de lâcheté qu'il avait montré ailleurs d'incapacité et d'impuissance. Peu s'en fallut pourtant que nous n'en fussions les victimes. Dans un traité qu'il conclut en 1419 avec Jean de Bavière, oncle de Jacqueline, il lui cédait le marquisat d'Anvers et la prévôté d'Hérenthals. Heureusement ce traité fut considéré comme nul. Les États de Brabant intervinrent : Philippe de St-Pol, frère de Jean IV, fut nommé Ruwaerd ou régent, de l'assentiment des communes (28 novembre 1420). L'année suivante, le Duc lui-même reconnut le nouveau régent, et au commencement de 1422, « le Duc, le régent et les États conclurent un traité par lequel » il fut statué : 1° que le nom et l'office de régent seraient abolis et » que le comte de St-Pol se contenterait d'une somme de vingt » et un mille florins d'or; 2° que le Duc reprendrait l'administra- » tion du Brabant, accorderait l'oubli du passé et confirmerait les » droits et les priviléges des États, qui lui accorderaient un sub- » side de cent quatre mille livres d'or [1]. »

C'était toujours avec de l'or qu'on apaisait les réclamations de ces magnifiques besoigneux de la maison de Bourgogne.

Un seul fait dans le règne de Jean IV mérite de notre part un éloge sans restriction : c'est la fondation, en 1426, de l'Université de Louvain. Cette école, qui bientôt acquit une célébrité européenne, fut un bienfait immense pour la ville que ses discordes

(1) Dewez, *Histoire générale de la Belgique*, t. IV, p. 42.

civiles avaient ruinée, et pour le pays qui n'avait point possédé jusque là d'établissement d'instruction supérieure. Elle fit entrer la Belgique dans le grand mouvement intellectuel qui, au XVe siècle, entraînait l'Europe vers l'étude des sciences et des lettres, et qui signale la période de la Renaissance.

Jean IV ne survécut pas longtemps à l'exécution de cet utile dessein. Il mourut le 17 avril 1427, à l'âge de vingt-quatre ans, d'une apoplexie dont il fut frappé sur le chemin de Bruxelles à Lierre. Comme il ne laissait pas d'enfants, les États reconnurent pour son successeur Philippe de St-Pol, son frère, qui fit son entrée solennelle le 27 mai à Vilvorde, où il avait convoqué une assemblée générale des États du pays.

Ses débuts firent présumer qu'il marcherait sur les traces de ceux de sa maison : « Le nouveau Duc avait demandé dans cette » assemblée un nouveau subside au moyen duquel on pût liquider » les dettes contractées et dégager les domaines aliénés par ses » prédécesseurs; mais les États, dont plus d'une fois les Ducs » avaient extorqué, sous ce prétexte, des subsides que ces mêmes » Ducs avaient frauduleusement employés pour contenter leur » ambition, ou satisfaire leur luxe, avaient refusé sa demande.

« Le Duc convoqua pour cet objet une nouvelle assemblée à » Anvers, dans laquelle il consentit, avec répugnance sans doute, » à ce que les États nommeraient un comité, composé de quatre » membres pris dans la noblesse, et deux dans le tiers-état, pour » surveiller l'emploi de cet argent (1). »

Cependant la puissance toujours croissante de la maison de Bourgogne renfermait pour nos communes une menace dont elles semblent avoir à cette époque le vague pressentiment. On les voit

(1) DEWEZ, t. IV, ch. III.

resserrer leurs alliances antérieures, et s'engager à défendre solidairement, contre quiconque essaierait d'y porter atteinte, leurs priviléges et leurs immunités. Les grandes villes surtout s'unissent par des liens plus intimes, quelquefois aux dépens des villes d'un ordre inférieur, auxquelles elles imposent leur suprématie de par la loi du plus fort. C'est ainsi qu'en 1428 Anvers conclut un traité avec Bruxelles et Louvain, dont le but était de soutenir Bruxelles dans ses démêlés avec la ville de Lierre. Ceux de Lierre soutenaient avec beaucoup de justice que leurs échevins ne pouvaient être choisis que parmi leurs bourgeois, et les Bruxellois prétendaient avoir le droit d'entrer dans l'échevinage de la commune de Lierre. Les commissaires du Duc envoyés en 1427 à Lierre pour renouveler le magistrat, avaient nommé échevin un bourgeois de Bruxelles, nommé Pierre van Aken. Non-seulement ceux de Lierre avaient refusé de le reconnaître en cette qualité, mais se faisant justice avec la brutalité des mœurs du temps, ils avaient à peu près assommé Pierre van Aken, les commissaires du Duc et les trois clercs communaux d'Anvers, de Bruxelles et de Louvain.

Grande fut la colère dans les trois villes. L'insulte faite aux commissaires du souverain ôtait de ce côté tout recours aux Lierrois. Ils ne pouvaient, sans appui, tenir tête aux trois plus puissantes communes du Brabant. Ils durent céder et porter la peine de leurs violences. Eux-mêmes durent reconnaître l'éligibilité à leur échevinage des bourgeois des trois chefs-villes du Brabant et livrer tous les priviléges contraires à ce droit. Dix ou douze des plus coupables parmi leurs habitants furent condamnés à différentes peines et enfin la ville fut contrainte à faire exécuter six cents pieds de vitraux peints, dont deux cents pour l'église de S[t]-Pierre, à Louvain, deux cents pour l'église de S[te]-Gudule, à Bruxelles, et deux cents pour l'église de Notre-Dame, à Anvers.

Il nous semble, dans cette dernière clause, voir poindre à l'horizon de notre histoire, l'aube de la Renaissance.

Dès l'époque où il avait rempli les fonctions de Ruwaerd, Philippe de S[t]-Pol avait montré une aptitude et une raison bien supérieures à celles de son frère Jean. Les Brabançons lui rendaient justice. Malheureusement sa santé était usée par les excès de sa jeunesse. Il mourut subitement à Louvain, le 4 août 1429, à l'âge de vingt-six ans, au moment où il allait célébrer son mariage avec Yolande, fille du roi de Sicile. On le crut empoisonné ; mais l'autopsie démontra qu'il était mort d'un abcès au foie.

Le duché de Brabant et le marquisat d'Anvers restaient encore une fois sans héritier direct. Nous laisserons la parole à l'historien des ducs de Bourgogne pour raconter comment ces magnifiques provinces devinrent l'héritage de cette puissante maison.

« Trois branches, dit M. de Barante, pouvaient se présenter pour recueillir la succession du duché de Brabant : madame Marguerite de Bourgogne, comtesse de Hainaut, mère de madame Jacqueline, fille de Philippe-le-Hardi et de Marguerite de Flandre, par laquelle l'héritage féminin de Brabant était venu dans la maison de Bourgogne; Charles et Jean de Bourgogne, fils et héritiers du comte de Nevers (1), tué à Azincourt; et en troisième lieu, le duc Philippe, aîné de Bourgogne. Les États du duché de Brabant et spécialement les nobles, se montrèrent aussitôt disposés à reconnaître de préférence les droits du duc Philippe-le-Bon, qui, mieux qu'aucun autre héritier, pouvait favoriser et protéger les habitants. Cependant la comtesse de Hainaut avait aussi ses partisans. Le Duc tint d'abord de grands conseils à Lille, où il fut décidé qu'il avait le meilleur droit, et qu'il devait le soutenir. Il était le

---

(1) Frère d'Antoine.

plus fort; c'était la volonté des gens du Brabant. Madame Marguerite céda. Il ne fut pour le moment fait aucune mention des princes de Nevers, dont le Duc était tuteur. Après deux mois de négociations sagement conduites, il se rendit en Brabant, reçut à Malines le serment des États et jura de maintenir les priviléges et coutumes du Brabant; il ajouta aux titres nombreux qu'il avait déjà, ceux de duc de Brabant, de Limbourg et de Louvain, marquis d'Anvers et du S[t]-Empire (1). »

Le règne des ducs Antoine, Jean IV et Philippe de S[t]-Pol fut l'époque où les institutions communales atteignirent, à Anvers, leur plus complet développement. La faiblesse du pouvoir central, l'indolence de ces princes, leur indifférence pour nos intérêts, leur ignorance de nos traditions, avaient permis à la commune de se gouverner et d'agir avec une indépendance presque absolue. Pourvu qu'elle payât les subsides, le reste leur importait peu. Sous les ducs de Bourgogne il n'en fut plus de même. Ces princes, à l'exemple de leurs devanciers, continuèrent toujours, il est vrai, à tirer des communes le plus d'argent et d'hommes qu'ils purent, mais ils commencèrent à se montrer les ennemis systématiques de leur indépendance. Elles contrariaient leurs idées d'unité, de centralisation, de monarchie absolue. Aussi, peu de temps après que les communes furent parvenues à l'apogée de leur puissance, leur décadence commença. Dans le système politique qui avait régi l'Europe pendant quatre siècles, elles avaient servi

---

(1) De Barante, t. I, p. 511. Ce n'est point à Malines, mais à Louvain, que le Duc reçut le serment des États. Il ne prit point non plus les titres de duc de Louvain et de marquis d'Anvers. Sa Joyeuse Entrée du 5 octobre 1430 porte les titres suivants : Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg; comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, Palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur; marquis du S[t]-Empire; seigneur de Frise, de Salins et de Malines.

de contrepoids à la féodalité. Dans le système nouveau dont les ducs de Bourgogne vont préparer l'avénement, il n'y a plus de place ni pour la féodalité, ni pour les communes. Le moment où Philippe-le-Bon réunit toutes nos provinces sous un même sceptre, marque pour la Belgique l'instant précis où commence cette transition.

Philippe-le-Bon fit son entrée solennelle à Louvain le 5 octobre 1430. Sa Joyeuse Entrée contient quelques dispositions très-importantes pour Anvers. L'article 2 stipule que les originaux des chartes et priviléges relatifs aux droits et aux libertés du Brabant, qui jusqu'alors avaient été conservés à Nivelles et ailleurs, seraient rassemblés et transportés à Anvers avant la Chandeleur prochaine. Ils devaient y être déposés dans un coffre fermé de trois clefs différentes, dont l'une serait entre les mains du Duc et les deux autres confiées aux villes de Louvain et de Bruxelles, en sorte que le coffre ne pourrait être ouvert que les trois clefs présentes. Dans la prévision qu'il faudrait recourir souvent à ces pièces et qu'on ne pourrait toujours réunir sans difficulté ces trois clefs, le Duc ajoute que chaque ville devra faire une copie, qu'elle conservera, des actes qui la concernent.

Anvers était donc destiné, dans la pensée du Duc, à devenir le dépôt général des archives du Brabant et du Marquisat. Mais cet article ne reçut pas son exécution sous le règne de Philippe-le-Bon. La Joyeuse Entrée de Maximilien d'Autriche (3 janvier 1478) nous apprend que les chartes du Brabant n'avaient pas encore été réunies à Anvers, malgré les stipulations de ses prédécesseurs, et se trouvaient, à cette époque, conservées au château de Vilvorde.

Les autres articles de cet acte célèbre, relatifs au droit des Brabançons d'ester en jugement à Anvers, à la liberté du commerce avec l'étranger, à la protection à accorder aux marchands

qui assistaient à nos foires annuelles, ne sont que la confirmation de priviléges antérieurs. Un écrivain fait remarquer que « quel que » fût d'ailleurs l'éloge que l'on pourrait faire de la *Joyeuse Entrée* » de Philippe-le-Bon, il ne mènerait qu'à en réprouver plus sévè- » rement la violation; et nous aurions à enregistrer bientôt une » foule d'outrages faits par le souverain aux règlements qu'il pro- » mulguait lui-même avec tant d'orgueil et si peu de générosité » réelle [1]. »

Il est assez difficile de comprendre ce qui a pu valoir à ce duc de Bourgogne le surnom de *Bon*. La bonté était le moindre de ses défauts. Le nom de l'*Asseuré* que lui donnèrent ses contemporains lui convenait beaucoup mieux [2]. Ce n'est pas non plus sa justice que nous pourrons louer : l'ambition et l'orgueil en étouffèrent trop souvent la voix. Nos historiens qui l'admirent et s'inclinent devant sa magnificence rappellent complaisamment que les orientaux, éblouis par le faste de ses équipages, l'avaient surnommé le *Grand Duc d'Occident;* ils vantent son habileté politique qui jetait les fondements d'une monarchie rivale du royaume de France; mais ils oublient que ce grand luxe était alimenté par l'or de nos provinces, écrasées d'impôts et de tailles; ils perdent de vue que cette politique qu'ils exaltent était basée sur la ruine des vieilles institutions qui avaient fait la grandeur, la force et la gloire de nos communes, qui pendant quatre siècles les

---

(1) Le pseudonyme, auteur de l'*Histoire du Marquisat d'Anvers*, publiée dans la *Bibliothèque nationale*, édit. A. Jamar.

(2) « Une habileté froide et calme, prudente jusqu'à la ruse, persévérante jusqu'au courage, l'avait fait surnommer *Philippe l'Asseuré.* » Kervyn de Lettenhove. — « Du duc Jehan vint le bon duc Philippe, qui fut surnommé Philippe l'Asseuré. » Olivier de la Marche, II, 16. — Le même chroniqueur dit ailleurs : « Le duc Philippe de Bourgogne eut deux noms acquis et donnés. Le premier » fut Philippe l'Asseuré, et en longue continuance d'expériment de ses mœurs » et vertus, il fut nommé le bon duc Philippe, et lui est ce titre demouré. »

avaient maintenues libres et respectées à côté de la France avilie et courbée sous le joug de ses feudataires; ils ne voient pas que cette politique eut pour conséquence l'absolutisme de Charles-Quint, pour dernière expression la tyrannie de Philippe II et les échafauds du duc d'Albe. Pour nous, qui n'avons pas à louer les princes de ce qu'ils ont fait dans le seul intérêt de leur dynastie et qui ne voulons leur tenir compte que de ce qu'ils font pour le bonheur et la dignité de leurs peuples, nous ne voyons dans les ducs de Bourgogne que les représentants, pour la France, d'une féodalité nouvelle, plus oppressive, plus sanguinaire, moins nationale que celle qu'ils remplaçaient; pour la Belgique, que les ennemis systématiques de nos libertés communales, qui préparèrent les voies à la domination étrangère.

Les Anversois ne tardèrent pas à être fixés sur le véritable caractère de leur bon Duc.

Le 12 juin 1435 une troupe de soldats flamands, faisant partie de ces bandes qui désolaient la France sous les noms d'Armagnacs ou de Bourguignons, surprirent une des portes de la ville, du côté de l'Escaut, se répandirent dans les rues et, profitant de l'effroi que causa leur apparition inattendue, se mirent à piller. Mais bientôt les bourgeois prirent les armes, les repoussèrent et, les ayant cernés au carrefour appelé le *petit Marché*, les massacrèrent jusqu'au dernier, et jetèrent leurs cadavres dans un puits (1).

Certes, les Anversois, en repoussant une bande de brigands

(1) La tradition locale veut que ce puits soit celui qu'on nomme encore *Schutters put*, où est établie la pompe publique qui décore le petit Marché. La partie de la rue des Brasseries (*Cammerstrate*) appelée *Vlemingsveld* prendrait son nom des Flamands qui s'y étaient retranchés, tandis que la rue *Oudaen* aurait retenu le sien du cri de ralliement *Houd aen !* (Tenez ferme !) que poussaient les bourgeois accourus pour les combattre. Il se peut; mais les auteurs de l'*Historisch onderzoek etc.* citent un testament de l'an 1307 et un document de l'an 1343, où il est fait men-

venus pour saccager leur ville, étaient dans leur droit. En leur faisant subir le sort réservé à eux-mêmes s'ils avaient eu le dessous, ils étaient dans le cas de légitime défense; en massacrant ces bandits ils s'étaient fait une prompte, sommaire, mais incontestable justice. Eh bien! le duc de Bourgogne n'en jugea pas ainsi. Il prit parti pour les soudards, sous prétexte qu'ils avaient appartenu à son armée, contre les bourgeois d'Anvers, disant que ceux-ci avaient bien eu le droit de les repousser, mais non de les mettre à mort; qu'il eût fallu se contenter de les faire prisonniers et de les livrer aux tribunaux. Cet appel à la justice était de sa part une véritable hypocrisie; mais son orgueil avait été froissé de ce que ces misérables avaient appartenu au parti des Bourguignons. Il se contenta cependant d'exprimer son blâme et se réserva de se venger indirectement de ce qu'il nommait l'insolence des Anversois.

Toujours besoigneux au milieu de son luxe impérial, et toujours à la recherche de nouveaux moyens de battre monnaie, il avait fait amarrer dans l'Escaut occidental, en face de Calloo, un de ces lourds vaisseaux armés qu'on nommait *Hulke*, d'où ses officiers soumettaient à une taxe onéreuse l'importation du hareng (1). Les Anversois, s'appuyant sur leurs priviléges, refu-

---

tion du *Vlaemincs* ou *Vleeminx velt*. *Schutters put* semble une corruption de *s'Gorters put*, qui rappelle un nom de famille. Dans un acte de vente de 1312 on lit :... *een husinghe.... dat ghestaen ende gheleghen es tAntwerpen*, *in de Cammerstrate*, *tusschen Claus des Gorters huis*, *ane deen side*, *ende der Musinnen huis aen dander side...* (*Historisch onderzoek etc.*, p. 197). Quant à la rue *Oudaen*, on ne sait d'où vient son nom. Dans le recensement de 1480 elle est appelée *Doud Dane*. *Dane* veut dire blaireau ou chevreuil. *Oudane*, qui vient peut-être du français *dos d'âne*, est un vieux mot qui signifie un remblai ou digue pour retenir les eaux. (Mertens et Torfs, tom. III, p. 117). Encore une tradition populaire à laquelle il faut renoncer!

(1) Ce droit était de deux sols six deniers pour chaque tonneau. Gachard, notes sur de Barante.

sèrent de payer la taxe, et comme cette exigence portait entrave à la libre navigation du fleuve, ils équipèrent quelques navires et allèrent s'emparer de la *hulke*, qu'ils remorquèrent jusqu'à Anvers et qu'ils amarrèrent derrière les murs de l'abbaye de St-Michel. C'était hardi, mais ils n'avaient fait qu'empêcher la violation de leurs priviléges, ils se croyaient dans leur droit. Le Duc leur envoya des commissaires; ceux-ci, fiers et arrogants, indisposèrent si bien la bourgeoisie qu'on refusa de s'entendre avec eux. Il fait annoncer alors qu'il va venir lui-même faire une enquête sur ce qui s'est passé, et qu'il agira en conséquence. Quand ses quartiers-maîtres arrivèrent à l'abbaye de St-Michel pour y préparer ses logements, il y eut une grande agitation dans la ville. Le peuple courut aux armes ; la foule se porta vers l'abbaye ; on envahit la partie des bâtiments qui servait ordinairement à héberger les princes; on mura des portes et on en ouvrit d'autres, sans doute, comme le dit Monstrelet, parce qu'on se défiait de l'abbé et qu'on voulait mettre les Bourguignons dans l'impossibilité de se retrancher dans l'abbaye, close de toutes parts de solides murailles, comme dans une citadelle.

Nouveau sujet de colère pour le Duc. Les Anversois comprirent qu'ils avaient attiré un orage sur leur tête, et ils s'apprêtèrent bravement à y faire front. Ils prirent toutes les dispositions nécessaires pour soutenir un siége. C'était là probablement que l'astucieux prince avait voulu en venir. Il avait maintenant un prétexte pour traiter Anvers en ville rebelle. Ce ne fut pas par la force, mais par la famine qu'il résolut de la réduire. D'abord, il fit mettre la ville en interdit par Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai. En même temps, il fit publier dans toutes les villes du Brabant, de la Flandre, du Limbourg et de ses pays d'Outre-Meuse, un édit défendant sous peine de mort « de mener vivres » ou autres biens quelconques en la ville d'Anvers » ou de secourir

ses habitants de quelque façon que ce fût. Aussitôt tout commerce est arrêté. Les villes du Brabant, malgré les traités qui les liaient avec Anvers, n'osent contrevenir aux ordres du Duc. Les arrivages cessent, les approvisionnements s'épuisent, les vivres enchérissent rapidement et bientôt vont entièrement manquer. Au bout de quelques semaines, les premières étreintes de la famine commencèrent à se faire sentir.

Il arriva alors ce qu'on a presque toujours vu en pareil cas. Le menu peuple, que la faim tourmentait le plus cruellement, exaspéré par ses souffrances, s'en prit à ses magistrats des maux qu'il éprouvait, les accusa de connivence avec le Duc, des murmures et des plaintes passa à la violence et se mit à saccager les demeures de quelques échevins. Mais ces excès ne pouvaient qu'empirer le mal; chacun le comprit. La situation n'était plus tenable. On résolut de se mettre à la merci du Duc et d'implorer sa clémence. Une députation prise dans le peuple et dans le Conseil, se rendit auprès de lui à Arras et le supplia, à genoux, de vouloir bien accorder aux Anversois le pardon des offenses qu'ils lui avaient faites, l'assurant de leur profond repentir et de leur complète soumission.

Philippe n'avait nul intérêt à se montrer inexorable. Anvers lui était d'un trop bon rapport pour le traiter comme plus tard il traita Dinant. Il se laissa donc fléchir aux conditions suivantes :

« Ceux d'Anvers devaient venir devant le Duc et lui dire : « Nostre très-redoubté seigneur, nous avons entendu, par ce que » vous avez fait remonstrer en la présence des trois estas de vostre » pays de Brabant et autrement, que pour aucunes entreprinses et » estranges manières par nous tenus envers vous et vostre haul- » tesse, vous avez esté et estes mal content de nous, dont nous » avons esté et sommes très-dolens et desplaisans, et pour ce » venons par devers vous en toute humilité, et pour l'offence que

» en ce povons avoir faicte envers vous, vous cryons humblement » merchy, en vous très-humblement suppliant qu'il vous plaise » nous pardonner et nous recevoir en vostre bonne grâce, etc. » La première fois que le Duc se rendrait à Anvers, les bourgmestres, les échevins et les doyens des métiers devaient aller au devant de lui à pied jusque hors de la ville et lui crier merci; la porte par laquelle il ferait son entrée serait ôtée de ses gonds. La hulque placée sur l'Escaut par le Duc y serait rétablie. La ville lui paierait, à titre de réparation profitable, 40,000 Philippus. Tels furent les points contenus dans la déclaration que le Duc fit délivrer aux députés d'Anvers, à Arras, le 18 août 1475 (1).

A ces conditions la ville obtint les points suivants :

1° Que la défense d'amener des vivres à Anvers serait levée et que tous les bourgeois qu'on retenait prisonniers en divers endroits seraient relâchés et mis en liberté;

2° Que la libre navigation sur le *Honte* (Escaut occidental) serait rétablie, telle qu'elle était auparavant, et qu'il serait nommé une commission pour rechercher et faire constater l'antiquité de cette libre navigation;

3° Que l'octroi pour la levée des accises, de 1431, pour l'obtention duquel la ville avait payé une fois seize cents couronnes de France, serait, après l'expiration du temps stipulé, prolongé pour quinze ans, à charge de continuer à payer chaque année au Duc mille écus vieux (*oude schilde*), de seize gros (*oude groote*) chaque;

4° Que le Duc consentirait à ce que les vingt-quatre métiers

---

(1) Cette déclaration est transcrite, au fol. 54, dans le 2e registre, aux chartes de la chambre des comptes de Brabant, aux archives du Royaume. GACHARD, dans les annotations à l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. DE BARANTE.

fussent réduits à douze (par la fusion de deux métiers en une seule corporation), dans lesquels on choisirait annuellement douze Conseillers, desquels il y aurait deux Pensionnaires;

5° Qu'il y aurait à l'avenir un sous-écoutête qui serait nommé et installé par le Duc;

6° Que le Duc, en prononçant son jugement, déclarerait qu'il rendait son affection aux bonnes gens de la ville d'Anvers, tant en général qu'en particulier, et que, par les soins du Duc, la sentence de bannissement prononcée par ceux de Gand, serait rapportée.

Deux de ces articles étaient particulièrement importants, parce qu'ils introduisaient une modification dans la constitution de la commune. Nous avons fait connaître ailleurs l'admission dans le Conseil de douze conseillers choisis dans les métiers, la réduction de ceux-ci de vingt-quatre à douze, et la création de l'office de sous-écoutête. Nous avons dit aussi, d'après Guicciardini, en quoi consistait la charge de Pensionnaire.

Après cette rentrée en grâce qui semble avoir été complète, nous ne comprenons pas ce que disent les historiens (1), que la ville demeura entièrement ouverte pendant cinq ans, parce que les vantaux des portes avaient été ôtés de leurs gonds et couchés par terre. Il avait bien été convenu que « la première fois que le Duc se rendrait à Anvers, la porte par laquelle il ferait son entrée serait ôtée de ses gonds; » mais nous ne voyons nulle part que le Duc soit venu à Anvers à cette époque. Lorsqu'en 1440 il se trouvait à l'abbaye de St-Bernard, des députés d'Anvers vinrent le supplier de ne pas les contraindre à sortir les portes de leur gonds, lui offrant une somme de six mille Philippus pour les relever de cette condamnation. Il se laissa

---

(1) Mertens et Torfs, d'après la chronique du chanoine Snyders.

toucher par ces arguments sonnants, tout en feignant de ne se rendre qu'aux prières de Madame Isabelle de Portugal, sa femme. Jusqu'en 1440, les portes n'avaient donc pas été enlevées, et les Anversois se rachetèrent de cette dure obligation, qui eût exposé leur ville à voir se renouveler le danger qu'elle avait couru cinq ans auparavant.

Cette rigueur posthume n'avait eu probablement d'autre but que d'extorquer de l'argent à la ville. Outre les 6,000 philippus à ajouter aux 40,000 déjà payés, les receveurs du Duc trouvèrent encore moyen d'en soutirer 2,000, comme part d'un subside de 50,000 demandé aux États de Brabant, et environ 430 livres gros tournois, comme montant des termes des rentes que le Duc possédait sur la Halle-aux-Draps.

Ce fut seulement après ces derniers arrangements que l'évêque de Cambrai, Jean de Bourgogne, se rendit à Anvers pour relever la ville de l'interdiction ecclésiastique dont elle avait été frappée.

Le luxe prodigieux de Philippe-le-Bon, qui faisait pâlir l'éclat de toutes les cours souveraines de l'Europe, sans en excepter la couronne impériale, coûtait cher aux villes de ses états. On en jugera par les sommes énormes qu'il tira de la seule ville d'Anvers. Dans le subside de 325,000 écus consenti en 1433 par les États de Brabant, la part d'Anvers fut de 817 écus. Le 8 novembre de la même année elle paya 3,000 *Peeters* d'or dans l'emprunt de 30,000 peeters fait en Brabant; une somme égale de 3,000 peeters fut encore payée dans le commencement de l'année suivante. En 1435 la ville avait encore consenti, d'abord 3,200 florins nouveaux, appelés *Philipsgulden*, dans l'emprunt de 40,000 florins, et plus tard 10,000 philippus (*Philipsryders*). Pour réunir ces sommes, la ville émit de nouvelles rentes viagères. A l'exemple de ses prédécesseurs, le Duc lui donnait en garantie le revenu des accises. En 1441 la ville fut même mise en possession de

1,000 écus revenant annuellement au Duc pour la rente des accises. Cette cession fut renouvelée en 1446, 1452 et 1453. La pénurie des finances du Duc allant toujours croissant, il obtint, en 1423, des États l'autorisation de donner divers domaines en engagère, jusqu'à concurrence d'un revenu de 4,000 philippus.

En vertu de cette autorisation, il donna en engagère, la même année, du consentement et avec l'intervention des États, à la ville d'Anvers la moitié des mille écus qu'elle lui devait annuellement pour ses accises.

« Cette charte, dit l'auteur auquel nous empruntons ces détails (1), est de la plus grande importance pour l'objet qui nous occupe, car c'est d'elle que date un droit nouveau sous le rapport des accises. Il y est stipulé que, jusqu'au remboursement de 1,671 florins payés par Anvers, la ville non-seulement n'aurait à payer que 500 écus au lieu de 1,000, mais surtout qu'elle aurait, à perpétuité, l'autorisation de lever les accises qu'elle jugerait nécessaires, de les augmenter ou diminuer, sans avoir besoin du consentement de personne.

» Ce droit fut maintenu par tous les successeurs du Duc, et aucun octroi ne dut plus être demandé par Anvers pour s'imposer des accises, jusqu'à ce que la révolution contre l'Espagne et la reddition de la ville au prince de Parme, vinrent lui enlever, en 1585, une grande partie de ses priviléges, et la frustrer surtout de la franchise de régler elle-même ses impôts. »

Dans le subside accordé par les États en 1444 d'une somme de 176,000 philippus, la part d'Anvers fut de 2,000. Lors

---

(1) *Notice historique sur les impôts communaux de la ville d'Anvers*, par Kreglinger, archiviste de la province d'Anvers. Bruxelles, 1845, p. 60.

du subside de 300,000 philippus consenti en 1446, la ville fit une avance de 600 francs d'or, outre sa part à payer dans le subside même. Quoiqu'elle se trouvât chargée d'une dette de 800 saluts d'or (1), destinés à payer les intérêts des rentes viagères émises au profit du Duc, elle trouva encore moyen de lui prêter en 1452 huit mille écus. Si ces nombreux emprunts prouvent l'incurable pénurie de la caisse ducale, ils prouvent aussi pour Anvers une augmentation considérable de la richesse publique.

Les derniers subsides payés au duc de Bourgogne avaient servi à dompter la puissante commune de Gand. Le 23 juillet 1453 cette reine des cités flamandes avait été laissée pour morte dans la plaine de Gavre. Vingt mille de ses enfants étaient couchés sur le champ de bataille; trois cents à peine furent faits prisonniers, et le bon Duc commanda qu'ils fussent mis à mort. De ses vingt-six échevins, quatorze avaient été tués ou mortellement blessés. Elle dut payer à son vainqueur 4,000,000 de francs, qui en représentent au moins 20 de nos jours, et perdit les plus précieuses de ses libertés, sa juridiction et le droit de nommer ses magistrats. Qu'on rapproche ces faits de la manière dont furent traités Liége et Dinant, et l'on verra que cette politique si vantée de Philippe-le-Bon fut aussi odieuse dans ses moyens que désastreuse dans ses conséquences. Qu'on n'objecte pas l'éclat de sa cour, la renaissance des arts sous son règne, l'édification de la cathédrale d'Anvers, de l'hôtel-de-ville de Louvain et de tant d'autres monuments splendides qui sont le produit d'une époque et qui ne doivent rien au duc de Bourgogne. C'était l'industrie de nos villes qui défrayait son luxe, et il ne prit des beaux-arts qui

(1) Environ 42,500 francs de notre monnaie.

florissaient partout autour de lui, que ce qui pouvait flatter son orgueil et servir son ambition; et cette ambition, à laquelle on a cherché tardivement à donner un but plus élevé, n'eut en vue que sa grandeur personnelle et celle de sa maison. Imbu des idées françaises de son temps, il avait enrichi et favorisé la noblesse, mais il haïssait la bourgeoisie et méprisait le peuple, qui n'avait que de l'aversion pour celui dont le long règne fut une perpétuelle conspiration contre ses antiques libertés.

Les travaux publics considérables qui s'exécutèrent à Anvers sous le règne de Philippe-le-Bon, et dont nous parlerons au chapitre suivant, sont dus uniquement à l'initiative de la ville, des corporations ou des particuliers, qui non-seulement n'obtinrent du prince aucun subside, mais furent même souvent obligés d'en acheter l'octroi; et il est permis de supposer d'autre part que les nombreuses exactions auxquelles toutes nos villes furent exposées, les mirent dans l'impossibilité d'exécuter bien des projets utiles et que réclamaient impérieusement les besoins nouveaux que le progrès des temps avait fait naître.

Philippe-le-Bon mourut à Bruges, le 16 juin 1467, à l'âge de soixante-douze ans. Son fils, le comte de Charolais, si célèbre depuis sous le nom de Charles-le-Téméraire, lui succéda dans le marquisat d'Anvers comme dans ses autres titres et souverainetés.

CHAPITRE XIV.

COUP-D'ŒIL SUR L'ÉPOQUE PRÉCÉDENTE. — MŒURS. — ASPECT DE LA VILLE AU XV[e] SIÈCLE. — TRAVAUX PUBLICS. — CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME.

L'année même de la bataille de Gavre est celle qui vit la chute de l'empire romain d'Orient (1). Elle marque dans l'histoire universelle la limite précise où finit le moyen-âge, où commence l'ère moderne. Cette longue période, qui s'étend depuis la prise de Rome par Odoacre, jusqu'à celle de Constantinople par Mahomet II, jetait son dernier éclat, en Italie à la cour des Médicis, en Flandre à celle de Philippe-le-Bon; mais déjà une teinte de vieillesse et de caducité s'étend sur elle. Toutes

(1) Ce rapprochement appartient à M. Kervyn de Lettenhove. Nous nous faisons un plaisir de reproduire ici les quelques lignes qui terminent le troisième volume de sa belle *Histoire de Flandre* : « L'année 1453 fut la plus triste du XV[e] siècle ; » elle vit aux deux extrémités de l'Europe le triomphe de la force sur la civili- » sation, représentée ici par les traditions expirantes des lettres, là, par les pro- » grès sans cesse croissants de l'industrie et des arts. Les Ottomans de Mahomet II » envahissaient Constantinople au moment où les Picards de Philippe effrayaient par » leurs violences ce peuple et ces cités que l'éloquent historiographe de la maison » de Bourgogne (Georges Chastelain) appelle lui-même très grave peuple, et villes » de grant pollicie, lesquelles il convient régir en justice et en droit. »

les institutions politiques et sociales qui avaient fait son originalité et sa grandeur : la Papauté et l'Empire, la Féodalité et les Communes, sont atteintes d'une sorte de décrépitude, présage d'une révolution prochaine. L'Europe du moyen-âge attend sa rénovation; mais les réformes et les changements qui s'opèrent ne devaient pas avoir pour notre pays les résultats heureux qu'ils promettaient, et devaient nous laisser le regret du passé glorieux qu'ils tendaient à remplacer.

Avant de clore cette période de notre histoire, nous éprouvons le besoin de jeter sur elle un dernier regard pour en découvrir les faces encore inaperçues, ou que nous avons négligées pour ne pas entraver le récit des événements.

Les mœurs, au XVe siècle, perdent quelque peu de la rudesse que nous avons signalée dans les siècles antérieurs; mais, faut-il le dire? ce n'est pas au profit de la morale. Des rapports de plus en plus nombreux, amenés par le commerce, avec les peuples policés du Midi, principalement avec les Génois, les Pisans, les Florentins et les Vénitiens; la richesse devenue plus grande et le bien-être se répandant davantage dans toutes les classes, les relations sociales s'adoucissent et la politesse remplace peu à peu la défiance hautaine et toujours armée des siècles féodaux. Le goût des arts et des lettres pénètre dans la bourgeoisie, mais le luxe y pénètre avec lui. La magnificence de la cour de Bourgogne, l'éclat de ses fêtes, la prodigalité devenue pour le prince un moyen de gouvernement et enseignée par son exemple à la noblesse, furent pour la bourgeoisie riche l'objet d'une fâcheuse émulation, pour le peuple le sujet de dissipations fréquentes. Le jeu, l'ivrognerie, la débauche, consacrées dans les habitudes princières, passèrent de là dans les classes inférieures. La noblesse avait ses tournois, ses cours plénières; la bourgeoisie eut les concours de ses serments, de ses chambres

de rhétorique ; le peuple, ses kermesses et ses innombrables fêtes religieuses : partout, la fête officielle sert de prétexte aux prouesses bachiques, aux rixes avinées et aux ripailles pantagruéliques qui exciteront la verve satirique de nos vieux poëtes et qu'immortalisera un peu plus tard le pinceau des Breughel et de Teniers.

Nous avons dit dans un autre ouvrage (1), en citant un passage de l'annaliste Meyer sur la corruption qui régnait à Gand vers la fin du XIVe siècle : « Ce n'était pas, comme le pensaient les esprits sensés d'alors, l'excès du bien-être qui avait corrompu le peuple; c'étaient les grands, qui, placés au sommet de l'échelle sociale, servaient de point de mire et de modèle à l'imitation des petits. Tout prince souverain voulait égaler la magnificence des cours royales; tout baron voulait imiter le faste des princes, et les nobles d'un rang inférieur se ruinaient pour atteindre le luxe des hauts barons et s'éclipser les uns les autres. Pour alimenter leurs prodigalités, les nobles n'avaient de ressources que les violences, les extorsions et le jeu. L'orgueil impie qui leur persuadait qu'ils étaient d'une nature supérieure à celle des autres hommes, leur faisait penser que tout leur était permis : de là leurs vices et la corruption profonde qui les avait gagnés depuis longtemps, alors que dans les villes les bourgeois conservaient encore les mœurs simples et les vertus des âges naïfs. Quand l'esprit communal fut poussé à l'excès, les bourgeois opulents, dont la haine contre les nobles cachait beaucoup de jalousie, crurent les égaler en imitant leur orgueil et leur licence, et la corruption descendit dans tous les rangs de la société, d'autant plus facilement que le clergé lui-même n'avait pas pu s'en préserver.»

Ce que nous avons dit là des causes générales du relâchement

---

(1) *Histoire du Comté de Flandre,* tom. II, pp. 168, 169.

des mœurs au moyen-âge, est vrai pour Anvers comme pour Gand. Cela est vrai surtout pour ce qui regarde le clergé.

A plusieurs reprises, notamment à l'occasion de l'hérésie de Tanchelin, d'une bulle du pape Honorius III, et de la fondation du couvent des Dominicains (1), nous avons remarqué combien était insuffisante, à Anvers, l'action du clergé pour le maintien des bonnes mœurs et de la discipline ecclésiastique. Cette faiblesse morale ne doit pas être attribuée à la perversité ni à l'esprit irréligieux des Anversois, beaucoup plus pieux au moyen-âge que de nos jours, mais bien à l'inconduite et à l'incapacité du clergé lui-même. Ses mœurs participaient du relâchement général que signalaient partout, non les ennemis de l'Église, mais les saints et les conciles. Nous ne voyons pas que l'introduction de nouveaux ordres religieux ait été un remède bien efficace pour sa réforme. Imitant la dissolution des nobles, beaucoup de prêtres vivaient en concubinage et ne rougissaient pas de reconnaître publiquement leurs bâtards. La vie qu'on menait dans les couvents de femmes n'était guère plus édifiante; on peut en juger par ce fait que dans nos vieilles législations les bâtards des prêtres et des religieuses sont l'objet de dispositions particulières (2).

---

(1) Pages 32, 128 et 70.

(2) Rechten en Costuymen van Antwerpen :

Titre XL, § VI. *Item, bastaerde kinderen van gheestelyke persoonen, zyn gehouden issue te betalen van de goeden, hen by hunnen vadere ghemaeckt, oft ghelaten, ghelyk andere vreemde : ten ware datse Poorters deser stadt gheweest waren eer de goeden op hen ghecomen zyn.*

Titre XLV, § V. *Item, Bastaerden in houwelyke state vercreghen, ende andere die men heet overwonnen bastaerden (daer onder die beghynen kinderen niet en zyn begrepen, maer wel andere religieuse kinderen) en succedere in de moeders goeden niet*, etc.

§ VIII. *Ende d'ouders en moghen alsulcke overwonnen bastaerden, kinderen oft priesters kinderen, gheene erfghenamen institueren, noch eenighe legaten maken, anders dan heure bloote alimentatie.*

Il serait tout-à-fait superflu de démontrer encore aujourd'hui la corruption profonde qui régnait dans tous les rangs du clergé au XVe siècle. Pourquoi celui d'Anvers aurait-il fait exception? La complète démoralisation de l'Église universelle était écrite dans les noms de ses papes Alexandre VI et Jules II. D'ailleurs, la conscience humaine se soulevait contre elle de toutes parts. Déjà Wiclef et Jean Huss préludaient à Zwingle et à Luther; les larmes de Savonarole annonçaient la terrible expiation que le Christ réservait à son épouse adultère. Nous ne sommes rien pour essayer de soulever à notre tour l'histoire contre elle, et tel n'est pas notre but. Nous ne voulons pas non plus déverser un blâme particulier sur le clergé d'Anvers, en prouvant qu'il ne faisait que ce que faisait alors le clergé par toute la chrétienté. Nous dirons au contraire à son honneur que nous n'avons trouvé aucune trace de scandales comparables à ceux dont se souillaient alors les chefs de l'Église.

Toutefois, l'on comprendra l'influence pernicieuse que sa vie déréglée devait exercer sur les mœurs publiques.

Heureusement, le progrès des temps se manifestait à Anvers par d'autres signes que l'altération des mœurs et la décadence des institutions.

Les fêtes de la bourgeoisie et du peuple avaient eu, au moyen-âge, un caractère exclusivement guerrier. Le bourgeois héritable ou patricien, qui, peu à peu, s'assimilait à la noblesse, eut comme elle ses tournois et ses joûtes; les gens de métiers, forcés de s'exercer au maniement des armes, en font l'objet de leurs réunions et le but de leurs divertissements. Au XVe siècle, quand l'institution des armées permanentes eut diminué l'importance politique des *Gildes* ou *Serments*, leurs exercices ne furent plus que des récréations pacifiques, destinées à perpétuer des traditions guerrières, et dans lesquelles

les confrères déployaient autant d'ardeur à abattre l'oiseau ou à tirer la rose que leurs ancêtres en avaient montré, dans les beaux temps de la commune, à défendre leurs remparts contre les hommes d'armes des barons. La plus grande émulation régnait entre les sociétés rivales des villes voisines, et donna lieu, vers la fin du XIVe siècle, à l'institution des concours.

Dans ces solennités, où se réfugiait toute l'activité de la vie communale, la bourgeoisie aimait à faire preuve de son opulence en même temps que de sa forte organisation militaire. La rudesse des vieux âges s'y montrait bien encore, et de nombreux accidents résultaient de la réunion de tant d'hommes armés et souvent rivaux, surtout quand de fréquentes libations avaient échauffé les esprits et fait oublier les lois de la prudence; mais cela n'ôtait rien au caractère joyeux de ces fêtes. Une charte de Philippe-le-Hardi, du 7 octobre 1401, exempte les confrères des Serments de toutes poursuites judiciaires pour blessures faites accidentellement à des femmes, des enfants ou d'autres personnes, à l'occasion des tirs à l'arc ou à l'arbalète. Des travestissements grotesques et des bouffonneries égayaient la compagnie. En 1394, dans un fameux tir offert par la ville de Tournai, où figurèrent quarante-huit villes, et auquel probablement ont pris part les Anversois, un prix était réservé à la société qui avait fait pendant la fête « le plus bel esbattement, sans vilenie, » c'est-à-dire, sans grossièretés qui sentissent le vilain ou paysan, car les confrères des villes, jaloux de leur qualité de bourgeois, ne voulaient pas se commettre avec des paysans, dont les confréries étaient exclues de leurs réunions. « Nuls
» hameaux, villes champestres ou chasteaux, qui eussent confrairie
» ou compaignies de serment, ne peuvent jouer au dit jeu (1). »

(1) Manuscrit de la bibliothèque de Gand, cité par M. Moke.

Plus tard, chaque confrérie eut son bouffon en titre, vêtu d'ordinaire d'un costume mi-parti et portant les attributs de Comus ou de Momus, à l'imitation des fous que les princes entretenaient à leurs cours. Quand les confrères en corps se rendaient au tir ou à quelque cérémonie publique, bannière déployée, au son d'une flûte et d'un tambourin, leur fou les précédait en gambadant, cabriolant et faisant des grimaces aux spectateurs.

On trouve dans les comptes de la ville de l'an 1404 des détails curieux sur la part prise par les serments de l'Arc et de l'Arbalète au tir qui se donna cette année à Malines, quelques jours après la Pentecôte. Quoique les deux villes fussent alors au plus fort de la querelle des étapes, elles déposèrent leur animosité dans cette circonstance. La solennité d'un tir équivalait à une *trève de Dieu* : toutes les compagnies qui s'y rendaient pouvaient compter sur une parfaite sécurité et, mieux que cela, sur une franche et cordiale hospitalité.

Cette fois la commune se mit en frais pour que les confréries qui allaient la représenter dans une ville rivale, soutinssent dignement sa réputation d'opulence et de bon goût. Les magistrats firent confectionner trois cent vingt-six chaperons de drap rouge, ornés d'un côté d'un château à trois tours, de l'autre d'un arc, tous deux d'argent. Deux peintres, Michel Lodewyks et André de Cuyper (les deux plus anciens artistes anversois dont le nom soit venu jusqu'à nous), avaient été chargés de découper ces ornements dans des peaux argentées et de les coller sur les chaperons, opération qui ne donne pas une très-haute idée de l'estime où étaient alors parmi nous les précurseurs de Rubens et de Van Dyck.

La ville fournit aussi aux confrères quatre cents torches, pour participer à l'illumination usitée en pareille circonstance.

Des magistrats, ainsi qu'un grand nombre de personnes appartenant à l'élite de la population, les accompagnèrent; le clerc de la ville, à cheval, était chargé de maintenir l'ordre parmi les *bonnes gens*, et de leur procurer des logements convenables. Le bouffon du serment de l'arbalète, *Hansje de Tuimelaer*, devait chaque soir faire ses tours devant les confrères. Le pauvre diable, piqué d'émulation à la vue des excentricités de ses collègues des autres villes, se livra à des dislocations tellement extravagantes qu'il faillit se rompre le cou et demeura longtemps estropié.

L'histoire est muette sur les autres exploits de la gilde anversoise au grand concours de Malines.

Les mêmes comptes nous apprennent que cette année, les 29 et 30 juin, eut lieu au jardin de la société des Arbalétriers, une grande fête qui fut honorée de la présence de l'écoutète, des échevins, des receveurs et des clercs de la ville, et où, selon l'usage, on présenta le vin d'honneur. Il n'était pas rare de voir des princes souverains orner de leur présence les fêtes des Serments et prendre part à leurs concours. Antoine de Bourgogne, quoique peu sympathique à la bourgeoisie, voulut suivre cette tradition, et lors d'un voyage qu'il fit à Anvers vers la mi-carême de l'an 1414, après avoir assisté à différents jeux qui se donnèrent sur la place du Grand Marché, il se rendit au tir à l'oiseau (*gaeischieting*), accompagné de ses deux fils. Deux de ses meilleurs archers tirèrent au nom des jeunes princes. Ensuite le fier Bourguignon ne dédaigna pas de prendre place au milieu des confrères, au grand banquet qui se donna, à l'enseigne de l'*Aigle*, au Marché, après quoi il se rendit au jardin des Arbalétriers (1).

(1) Le jardin des Arbalétriers (*Schuttershof*) était situé à l'emplacement actuel du Marché-aux-Grains et du Théâtre Royal. Une rue voisine en a conservé le nom.

où, tandis qu'il applaudissait aux preuves d'adresse données par les tireurs, il fit porter du vin par ses officiers et régala toute la compagnie.

Tout cela était bien fait pour concilier à Antoine une popularité passagère; mais il eût fallu autre chose pour lui conquérir l'estime de la bourgeoisie.

Son fils Jean, d'ailleurs grand amateur de tir, imita son exemple et, devenu duc de Brabant, encouragea partout les confréries de l'arc et de l'arbalète. Nous le voyons, lors d'un voyage qu'il fit à Anvers en 1422, prendre part au tir du serment de l'Arc et prouver son adresse en abattant l'oiseau. De grandes réjouissances eurent lieu à cette occasion. Le Duc donna aux confrères un festin qui coûta vingt-quatre *Peeters* louvanistes, ou vingt florins, douze sous de Brabant; et pour perpétuer cette fête, il greva le marquisat d'Anvers d'une rente de pareille somme, payable *aussi longtemps que les moutons paîtront l'herbe*. Il fit don aussi à la gilde d'une coupe d'argent doré, qu'il avait gagnée à un tir, à Louvain (1), et d'un perroquet d'or massif de plus d'une livre, suspendu à une chaîne de même métal. Cet ornement fut porté dans la suite par les rois des Serments, pendant les fêtes royales (*koningsfeesten*). La coupe, qu'on avait surnommée *le Duc Jean*, était exhibée dans les circonstances solennelles ; dans les grands banquets on la faisait circuler parmi les convives.

Nous citerons, pour en finir avec les Serments et pour donner une idée du développement qu'ils acquirent au XVe siècle, le grand tir à l'arc et à l'arbalète donné à Gand en 1498, et qui dura

(1) *Bibliothèque des antiquités Belgiques*, tome I, p. 123. Ne serait-ce pas plutôt un des trois vases dont le magistrat de Louvain fit don à Jean IV lors de sa joyeuse entrée? On lit dans les comptes de la ville de Louvain, à l'année 1416 : « *III silvere verguldе potten wegende XV marc II once II ingelsc.* PIOT, *Histoire de Louvain*.

six semaines. Ceux d'Anvers étaient vêtus d'habits rouges, et portaient des chapeaux couleur cuir tanné (*tannyte*) et des écharpes blanches; ils arrivèrent à Gand avec 600 chevaux et 100 chariots, dont chacun était couvert de six aunes de drap rouge, qu'ils firent distribuer aux pauvres de Gand; ils formaient un convoi de 1700 hommes, dont l'uniforme était un tabbart sur les manches duquel s'offrait une couronne de roses brodée.

« En 1500, un négociant tira le perroquet : il habilla à ses frais 40 personnes, entre autres l'écoutête et les fifres de la ville. En juillet le serment de la jeune Arbalète se rendit à la fête du tir donnée par la ville de Bruxelles, avec des manteaux bleus et des chapeaux allemands, et obtint le premier prix de la plus belle entrée (1). »

Ainsi, l'institution militaire des Serments, à mesure qu'elle s'écartait de son but immédiat, qui était la défense de la cité, n'était plus qu'un prétexte de fêtes splendides et coûteuses; on peut dire des Serments que leur éclat avait grandi en raison inverse de leur utilité. A mesure que s'efface leur caractère guerrier, nous voyons s'y mêler un élément nouveau, l'élément littéraire. Les bouffonneries d'*Hansje de Tuimelaer* ne satisfont plus tout-à-fait la bourgeoisie intelligente. Les esprits commencent à désirer un aliment moins grossier. Les plus délicats se préoccupent de poésie, de morale, de philosophie. Là aussi il y a un sujet d'émulation, une occasion de fêtes, de représentations brillantes. A ce besoin répondit l'institution des Chambres de Rhétorique. Anvers en possédait quatre : les Violiers (*de Violieren*), le Souci (*de Goudbloem*), la Branche d'Olivier (*den Olyftak*), et le Lys du Calvaire (*t' Leliken van Calvarien*). Celle des Violiers était la plus ancienne; cependant elle ne prit son nom qu'en

---

(1) *Bibliothèque des antiquités Belgiques.*

1480. Dès l'an 1443 il existait à Anvers une sorte de confrérie, dont les membres donnaient des représentations dramatiques et allaient même dans les villes voisines égayer les solennités religieuses de leurs *jeux et esbattements*. C'est à Lierre, à l'occasion de l'*Ommegank*, que nous les rencontrons cette année-là pour la première fois (1). Nous les y trouvons encore dans les années 1446, 1447, 1448 et 1462. A l'année 1456 la chronique de Lierre mentionne les confrères anversois sous le nom *Compagnons des Loges* (*Gesellen van der Logiën*). Le même chroniqueur nous apprend plus loin ce que c'étaient que ces Compagnons des Loges. « En ce temps, dit-il, on exécuta à l'église de grands travaux de maçonnerie pour lesquels on construisit dans l'église même (*in't Kerckenhuis*), à l'usage des tailleurs de pierres, des loges qui subsistent encore aujourd'hui (1615), dans lesquelles ils travaillaient les pierres, et ces tailleurs de pierres, maçons et charpentiers jouaient ensemble le jeu ci-dessus décrit.

Ainsi l'institution de la première société littéraire et dramatique qu'Anvers ait possédée, se rapporte à l'édification de l'église de Notre-Dame, et c'est dans les *Loges des Francs-Maçons* qu'elle a pris naissance. Ces mots doivent-ils nous faire croire que les architectes de Notre-Dame appartenaient à cet ordre célèbre, auquel la France et l'Allemagne doivent leurs plus magnifiques cathédrales, notamment celle de Strasbourg? Telle n'est pas notre opinion. A l'époque où fut construite la cathédrale d'Anvers, il y avait plus d'un siècle que l'association maçonnique avait perdu son caractère

(1) Extrait des comptes de la ville de Lierre, cités dans une chronique mss. « *Anno* 1443. *Item, geschonken den gesellen van Antwerpen ten ommegange, die hier de personagiën maekten, VI stoopen wyn. — Item, waren nog gheschoncken den gesellen van Antwerpen, die ten ommegange bleven waren ende oock speelden, twee stoopen wit wyns.* » En 1462 on paya trois escalins gros « *aen de goede mannen van Antwerpen, die te Lier kwamen battementen.* »

primitif, et que les procédés de l'architecture, dont les Francs-Maçons avaient longtemps fait un secret, étaient tombés dans le domaine public. Mais la tradition avait pu se conserver parmi les ouvriers occupés à la construction des grands édifices gothiques, et il se peut qu'en se constituant en société, ceux d'Anvers aient suivi leur exemple.

Nous avons dit que cette société ne prit son nom qu'en 1480. Elle fut réunie, cette même année, à la célèbre gilde ou confrérie de Saint-Luc, dont nous parlerons bientôt. Elle prit pour blason une fleur de violier (giroflée des murailles), et pour devise : WT JONSTEN VERSAEMT. D'après son règlement, qui fut approuvé le 7 juin par les échevins, la Chambre était administrée par un chef-homme (*hoofdman*), un prince, des doyens et des anciens (*oudermans*). Ensuite, il y avait deux receveurs d'amendes, deux princes des personnages et le facteur (c'étaient les régisseurs qui distribuaient les rôles et l'*impresario* chargé de monter et d'arranger les pièces de théâtre et de confectionner des pièces de vers, après lequel il n'y avait plus que le commissionnaire). Les doyens de la gilde de Saint-Luc étaient aussi doyens des Violiers, et le chef-doyen avait la direction des recettes et dépenses de la Chambre, dont il devait rendre compte à ses administrations.

Le nombre des Rhétoriciens était indéterminé; mais ils devaient professer le culte catholique et se garder de rien dire ou rien jouer ou chanter qui fût contraire à ce culte. La cotisation annuelle de chaque membre était de six florins, le droit d'entrée de dix-huit, plus un florin pour le commissionnaire. Ceux qui voulaient donner leur démission devaient payer douze florins pour frais mortuaires (*doodschuld*) et ceux qui désiraient que leur convoi funèbre fût accompagné par toute la Chambre de Rhétorique, payaient quinze florins. Le règlement stipule ensuite diverses amendes pour ceux qui n'assistaient pas aux réunions ordinaires, aux festins.

aux messes et aux processions. Du 1er octobre à la mi-mars, la Chambre se réunissait tous les dimanches, à trois heures après midi, à son local, pour s'y exercer (*om aldaer de consten te exerceren*). C'étaient les réunions ordinaires, où les membres seuls étaient admis; mais à l'occasion des grandes solennités il y avait aussi des représentations publiques, où les Rhétoriciens, à l'exemple des confrères des Serments, aimaient autant à déployer leur luxe qu'à faire preuve de leurs talents.

« Ces Chambres, dit M. de la Serna Santander (1), proposaient à certaines époques des questions, et les seules Chambres reconnues et admises pouvaient concourir à ces questions, en y répondant par un mystère ou jeu de moralité, écrit en vers; celle qui remportait le prix, nommé *Land-Juweel*, proposait à son tour une question.

» Les fêtes qui accompagnaient la distribution des prix étaient très-suivies; mais afin de les rendre plus brillantes et plus magnifiques, outre le prix de la question, on donnait des prix aux Chambres de Rhétorique qui feraient leur entrée avec le plus d'éclat et de magnificence, qui viendraient de la ville la plus éloignée, qui feraient la plus belle illumination, le plus beau feu de joie, ou qui représenteraient la meilleure farce, moralité ou mystère. »

La Chambre des Violiers d'Anvers remporta le premier prix à Bruxelles, en l'an 1491, et l'année suivante elle obtint à Lierre

(1) De la Serna Santander, *Notice historique des anciennes institutions littéraires de la Belgique, connues sous le nom de Chambres de Rhétorique*, à la suite du *Mémoire historique sur la bibliothèque de Bourgogne*. Voyez encore sur les Chambres de Rhétorique le *Belgisch Museum* de Willems. MM. Mertens et Torfs ont réuni dans leur excellente *Geschiedenis van Antwerpen* tous les détails intéressants qui concernent celles d'Anvers. Nous remarquons que les dates des concours ne s'accordent pas avec celles données par M. de la Serna.

le premier prix de la plus belle entrée. En 1539 elle eut encore le premier prix dans la ville de Gand.

« Les Chambres de Rhétorique de la ville d'Anvers, dit encore le même auteur, se sont particulièrement distinguées par la valeur des prix qu'elles distribuaient dans leurs fêtes : aussi le concours était-il plus considérable qu'ailleurs. Les entrées somptueuses de plusieurs Chambres de Rhétorique de diverses villes de la Belgique, qui se rendaient à ce concours et l'affluence extraordinaire du monde qui y était attiré, rendaient ces fêtes aussi brillantes que magnifiques.

» Le concours de l'an 1496 (1) y attira vingt-huit Chambres, et la valeur des prix distribués monta à trente-six marcs d'argent. »

Ce concours de 1496 fut splendide; le prix de la plus belle entrée fut remporté par la *Pivoine* de Malines. Cette Chambre comptait parmi ses membres beaucoup de chevaliers et de nobles. La *Fleur de Joie* (*Vreugde bloem*) de Bergen-op-Zoom obtint le prix de la plus belle entrée par eau, et celui de la plus belle entrée par terre fut partagé par les Chambres de Rhétorique de Hulst et de Dendermonde. L'antique ville de Louvain était représentée par quatre Chambres : le *Lys*, la *Marguerite*, la *Pensée* et la *Fleur de Persil;* la princière Bruxelles par trois : la *Violette*, le *Lys* et le *Livre*, et la fière ville de Gand également par trois : les *Barbelistes* (*de Barbelisten*), les *Fontainistes* (*Fonteinisten*) et le *Panier sans fond*. (Nous ne pouvons traduire autrement, quelque étrange que paraisse le choix de ce nom, le nom flamand de *Bodemloose Mande*); Lierre avait envoyé deux Chambres : les *Illettrés* (de *Ongeleerden*) — cette Chambre était aussi désignée sous le nom de la *Fleur de Genêt*, — et l'*Arbre croissant;* Hérenthals, Courtrai,

(1) M. de la Serna écrit 1499. Nous corrigeons d'après MM. Mertens et Torfs, d'accord avec Willems et avec nos propres recherches.

Sevenbergen, Audenaerde, Romerswaal, Ostende, Axel, Ypres, Nivelles, Alost, l'Écluse et Amsterdam, chaque une. Cette dernière Chambre obtint le prix du point de départ le plus éloigné (1).

La question que chacune de ces Chambres avait à résoudre par la représentation d'un mystère était celle-ci : *Quel est le plus grand mystère et l'œuvre la plus étonnante que Dieu accomplit pour le salut des hommes?* Ce fut la Chambre des Illettrés de Lierre qui fit glorieusement mentir son nom en remportant le prix par la représentation d'un mystère dont le sujet était : *la mort de Notre Seigneur*. Ce prix consistait en deux pots d'argent et un plateau du même métal, pesant ensemble sept marcs. La Chambre de Romerswaal eut le second prix, celle des *Barbelistes* de Gand, le troisième. La ville, outre le prix, offrait à chaque Chambre concurrente, une couronne de roses.

Les Chambres de Rhétorique, que nous avons vues commencer à Anvers vers le milieu du XVe siècle, atteignirent au siècle suivant leur plus grand développement. Nous n'en avons parlé sous le règne des Ducs de Bourgogne que pour marquer le changement qui se fit dans les mœurs et dans les idées, pour signaler l'éveil des goûts littéraires et artistiques dans la bourgeoisie. Elles sont une des formes sous lesquelles se produisit chez nous le grand mouvement de la Renaissance. L'intérêt qui s'attachera désormais aux événements politiques ne nous permettra plus de nous en occuper d'une manière spéciale; nous préférons devancer l'ordre chronologique de notre histoire pour achever ici ce qu'il nous reste à dire sur ce sujet.

Il est fait mention pour la première fois de notre seconde chambre, le *Souci*, en 1490. Elle avait une belle devise : *Groeijende in*

(1) Mertens et Torfs, tom. III, p. 497.

deugde (croissant en vertu). Elle se rendit cette année à Lierre, en compagnie de la Chambre des Violiers, et la ville alloua à cette occasion à chacune d'elles, une somme annuelle de douze florins du Rhin « pour retirer les avantages de la Rhétorique. »



BOUFFONS DES CHAMBRES DE RHÉTORIQUE D'ANVERS.

(D'après un dessin original de Fr. Floris.)

Le 12 août 1510, les deux Chambres se rendirent à Hérenthals au nombre de quatre cents membres, tous richement vêtus. Les Violiers avaient pour chef-homme le chevalier Joost de Berchem, le Souci, l'Amman Frans Van Dael (*de Valle* ou *del Vallio*).

Vers le même temps il existait à Anvers une société de jeunes gens qui s'appelaient eux-mêmes *de Ongeachten*, les Non-Estimés. En 1510 ils se constituèrent en Chambre de Rhétorique sous le nom de *la Branche d'Olivier* (*Olyftak*); son blason représentait une colombe, portant dans son bec une branche d'olivier et volant vers l'arche de Noë, avec cette devise : *Ecce gratia.* Son premier chef-homme fut le chevalier Gustave de Halmale.

Anvers comptait donc alors trois Chambres de Rhétorique qui s'occupaient d'art dramatique et de poésie. Le 22 juillet 1515 toutes trois se rendirent au grand concours, ou *Landjuweel*, de Malines. Les Rhétoriciens d'Anvers étaient au nombre de six cents, « tant à cheval qu'à pied et en voitures, tous vêtus de même et » coiffés de chapeaux pareils, ce qui leur valut le prix de la plus » belle entrée. » Huit chevaliers, quelques-uns de nos magistrats et beaucoup d'amateurs avaient accompagné les Rhétoriciens pour être témoins de leur triomphe. « La ville de Malines fit présent au chef-homme de l'Olyftak de quatre cruches de vin du Rhin (1). »

L'existence de nos Chambres de Rhétorique se lie intimement à celle de la Gilde de St-Luc, à laquelle la Chambre des Violiers était jointe depuis l'an 1480. Avant d'aller plus loin, nous devons raconter l'origine de cette institution, qui donna naissance à notre célèbre Académie, et qui fut le berceau de cette illustre école de peinture qui porta la renommée artistique d'Anvers aux confins du monde civilisé.

Nous n'hésitons pas à rapporter encore, comme nous avons fait pour la Chambre des Violiers, la formation de la Gilde de St-Luc à la construction de notre magnifique cathédrale. On conçoit quelle impulsion dut donner aux arts plastiques, et à tous les métiers qui

(1) *Provincie, Stadt ende District van Mechelen*, IIe deel bl. 383.

touchaient à l'art par quelque point, l'édification de ce vaste temple, gigantesque écrin destiné à renfermer des richesses artistiques innombrables et de toute nature. Leur collaboration à une œuvre commune, symbole de leur foi commune, fut le lien qui les rapprocha et qui établit leur solidarité. Les immenses travaux exécutés à Notre-Dame avaient donné aux peintres, aux sculpteurs et aux verriers une importance considérable; les autres métiers se groupèrent autour d'eux et adoptèrent le patron des peintres, St-Luc l'Évangéliste, qui, suivant la tradition, peignit le portrait de la Sainte-Vierge. Une pensée religieuse les porta à consacrer un autel à leur saint patron, dans le temple qu'ils avaient contribué à élever ou à embellir.

On ne sait pas la date précise où cette association se forma. Le plus ancien acte authentique que nous possédions est du 22 juillet 1442, mais il prouve qu'elle existait antérieurement à cette époque, et qu'elle possédait déjà un autel à Notre-Dame. Cependant ce document peut être considéré comme l'acte fondamental de la corporation, en ce sens qu'il renferme la source des dispositions qui, plus tard, l'ont constamment régie. Il nous a paru trop intéressant pour n'en pas donner du moins une traduction abrégée :

« Nous, Jean Van der Bruggen, chevalier, seigneur de Blaesveldt, écoutète d'Anvers et Marcgrave du pays de Ryen, bourgmestres, échevins et conseil de la ville d'Anvers, faisons savoir que les bonnes gens et société des peintres, sculpteurs en bois, sculpteurs en pierre, verriers, enlumineurs, imagiers (*printers*) et tous ceux qui tiennent à la Gilde de St-Luc, ont porté à notre connaissance que les marguillers de Notre-Dame leur ont concédé l'usage d'une chapelle dans cette église; que lesdites gens de la Gilde ont fait orner cette chapelle à grands frais, en l'honneur de Dieu et de St-Luc, et qu'ils désireraient y faire des dépenses

plus grandes encore, pour la plus grande gloire de Dieu et du susdit St-Luc ; mais qu'il leur serait difficile de couvrir ces frais, à moins qu'il ne leur fût accordé certaines ordonnances et franchises qui serviraient à régir la corporation et à la tenir en bon état; Nous, qui sommes portés à maintenir en bonne union toute vertu et toute honnête association, après nous être bien consultés et avoir mûrement délibéré sur les points que les susdites bonnes gens nous ont soumis, leur accordons les ordonnances qui sont écrites ci-après :

» En premier lieu, personne ne fera partie de la Gilde à moins d'être bourgeois d'Anvers, ou de le devenir à la *Vierschare* qui suivra son admission. Il payera comme droit d'admission un florin du Rhin à l'église Notre-Dame, trois florins à la Gilde, à chacun des deux maîtres ou recteurs six gros, et au commissionnaire (*knape*) trois gros, monnaie de Brabant. Il devra auparavant faire la preuve qu'il a travaillé quatre ans chez un franc-maître. Si cependant un bon compagnon faisait preuve d'un talent supérieur, il pourra être admis sans preuves d'apprentissage, du consentement des confrères, pour autant qu'il soit bourgeois d'Anvers et qu'il ait acquitté les droits d'entrée ci-dessus stipulés.

» Les maîtres de la corporation qui auront été élus, le jour de St-Luc, à la majorité des voix, resteront en fonctions pendant une année entière. Tout ce qu'ils auront décidé avec l'agrément de la majorité pendant cette année, sera obligatoire pour tous les confrères, sous peine d'une amende de deux écus vieux, dont le souverain, la ville et la Gilde auront chacun un tiers.

» Chaque fils légitime d'un franc-maître payera, pour être reçu maître, deux escalins à la Gilde; chaque fils naturel, un florin du Rhin.

» Chaque confrère donnera aussi annuellement six gros de droit

de flambeau, et chaque ouvrier, travaillant avec un maître, la même somme (1). »

Les autres articles contiennent des mesures préventives contre les fraudes, les dissensions, la non-exécution des ouvrages entrepris, et autres faits capables de compromettre la bonne réputation de la Gilde ou de porter préjudice à des tiers, et prescrivent ensuite les devoirs que les confrères ont à remplir les uns envers les autres.

On admire surtout dans cette constitution, dit l'auteur de la notice que nous citons en note, les garanties que la corporation offrait à ceux qui traitaient avec ses membres. Ces garanties sont encore augmentées par de nouvelles dispositions d'une ordonnance du 9 novembre 1470, qui vint modifier la première en plusieurs points. Nous ne citerons que l'obligation pour les peintres de faire au préalable vérifier la bonne qualité du panneau, que l'expert constatait par l'apposition d'*une main;* puis, le tableau achevé, une seconde marque, formée des armes de la ville, certifiait la consciencieuse exécution de la peinture ; l'acquéreur s'assurait ainsi que l'ouvrage avait subi un double contrôle. Les autres modifications concernent les ouvrages des menuisiers et vitriers. Cette ordonnance fut confirmée par celle du 28 décembre 1480, qui ajoute encore des garanties, impose de nouvelles obligations et prescrit de nouvelles mesures contre les fraudes. Des précautions de cette nature devaient donner à l'étranger une haute estime pour les œuvres d'art produites par les artistes anversois.

Outre les professions désignées dans l'acte constitutif de 1442,

(1) Le texte de cette ordonnance a été publié dans une *Notice* placée en tête du catalogue d'une exposition de tableaux et d'objets d'art qui eut lieu au mois d'août 1854, à l'occasion du 400e anniversaire de la fondation de la Gilde de St-Luc. Cette notice, due à notre savant bibliothécaire, M. Mertens, nous fournira les autres détails historiques sur les commencements de la Gilde de St-Luc.

il y en avait qui y appartenaient dès lors et il y en eut d'autres qui s'y rallièrent plus tard. Parmi ces derniers nous citerons les imprimeurs, les libraires, les relieurs, les fondeurs en caractères, les fabricants de jeux de cartes, les potiers, les graveurs sur verre, les facteurs de clavecins, les brodeurs, etc.

« Cependant les beaux-arts ont été de tous temps les compagnons inséparables des lettres. Les nombreux artistes qui habitaient Anvers dans le XVe et le XVIe siècle, devaient être en rapport continuel avec les poëtes et les littérateurs. Nous voyons déjà en 1480 notre Chambre de Rhétorique *le Violier* s'allier à notre Gilde, pour égayer ses fêtes par des pièces de poésie et des représentations dramatiques. Deux autres associations s'y joignirent successivement dans la suite : le *Souci* et la *Branche d'Olivier ;* cette dernière en 1661. On ne trouve pas jusqu'à quel point ni sous quel rapport ces sociétés se rangèrent sous la dépendance de la Gilde. Elles conservèrent dans la grande association leur propre chef, ou *Hoofdman*, et leur *prince*. Elles agirent d'après leurs propres règlements en tout ce qui concernait le cercle de leur action; et cependant c'était pour la Gilde, et plus particulièrement encore pour les peintres, que, dans les réjouissances publiques, elles donnaient leurs représentations.

» Par ces adjonctions, la Gilde de St-Luc se trouva à même d'étendre sa renommée. Elle se produisit en public; elle se montra dans toutes les fêtes publiques et nationales sous l'escorte de ses Chambres de Rhétorique. Les peintres se chargèrent des décors; les inscriptions, les poésies, les pièces dramatiques et leur mise en scène étaient laissées aux soins de leurs confrères les Rhétoriciens. En 1486, à l'occasion de l'entrée solennelle de l'empereur Frédéric, la Gilde donna plusieurs représentations dramatiques à l'honneur et en présence du monarque. Le jour de St-Luc de l'an 1494, Blanche Sforza, la seconde femme de

Maximilien, fit son entrée solennelle dans nos murs. La Gilde ne se borna pas à cette occasion à donner des représentations, mais elle organisa encore un tournoi dans les vastes cours de l'abbaye de St-Michel. En 1520 c'est encore elle qui vint en aide au magistrat pour fêter, avec magnificence, le couronnement de Charles-Quint. Nous ne citerons pas les fêtes littéraires et les concours dramatiques qu'elle organisa dans notre ville pendant l'espace de plus d'un siècle. Ces fêtes célèbres, connues dans les annales de notre littérature sous le nom de *Landjuweelen*, auxquelles elle convia les Chambres de Rhétorique des dix-sept provinces des Pays-Bas, réunirent souvent dans nos murs plus de vingt mille étrangers, venus de toutes les villes du pays, et durèrent quelquefois un mois entier. Nous pourrions encore ajouter les nombreuses pérégrinations vers les autres villes de nos provinces, d'où elle rapporta souvent la palme de l'art dramatique et de la poésie. Ces solennités se renouvelèrent presque annuellement et ne furent interrompues que par les troubles qui désolèrent notre pays au XVIe siècle [1]. »

Le goût des réjouissances publiques, des concours, des exhibitions fastueuses, des cavalcades, des processions et des festins, également interminables, formèrent, dès le XVe siècle, le trait distinctif du caractère belge. Ce fut par là que s'altérèrent toutes les institutions que nous venons de mentionner. Les Serments et les Chambres de Rhétorique s'écartèrent les uns de leur but guerrier, les autres de leur but littéraire, pour ne plus s'occuper que de la magnificence de leurs fêtes. La Gilde de St-Luc, au lieu de travailler au progrès des arts, en vint à manger, dans un seul festin, la moitié de ses revenus. Nous cédons de nouveau la parole à l'auteur de la notice déjà citée :

---

(1) Notice historique sur la corporation ou Gilde de St-Luc à Anvers.

Armoiries des Corps de métiers d'Anvers.

PL. I.



(Communiqué par M. P. Génard.)

Armoiries des Corps de métiers d'Anvers.

CORPORATIONS.



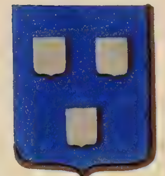
BROUETTIERS.





[illegible]NAYEURS.

CONFRÉRIE DE S^T LUC ET CHAMBRES DE RHÉTORIQUE.



S^T LUC.



LE VIOLIER OU VIOLETTE.



LE SOUCI.



LA BR[illegible]

Serments.







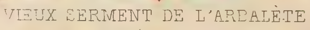
VIEUX SERMENT DE L'ARC.





JEUNE SERMENT DE L'ARC.





VIEUX SERMENT DE L'ARBALÈTE.





JEUNE SERMENT DE L'ARBALÈTE.





ARQUEBUSIERS.



ESCRIMEURS.

« ..... La Gilde ne songea point dès son commencement à organiser des récréations, et probablement se bornait-elle à fêter le jour de son patron par des banquets comme nos ancêtres en donnaient dans les occasions de grandes réjouissances. Ces banquets absorbaient la plus grande partie des revenus de la corporation, ce qui provoqua, en 1678, des plaintes de la part des membres contre les doyens. Cette année-là les dépenses du banquet, à la fête du patron, s'élevèrent à la somme de 1300 florins, somme énorme quand on considère qu'elle équivaudrait de nos jours à peu près au quintuple de la valeur. On se plaignit de ce que les dépenses excédaient celles des années précédentes. Cependant la Gilde avait un revenu de 1800 à 2000 florins, dont régulièrement au-delà de la moitié était dépensée au banquet de la fête du patron; le reste était employé pour les frais de la messe de ce jour, pour les représentations dramatiques et les dépenses d'administration. »

Il est certain que l'argent de la Gilde aurait pu être dépensé d'une manière plus avantageuse pour les arts et pour les artistes. Toutefois, cela n'empêcha pas la Gilde de St-Luc de conserver parmi ses membres le feu sacré qui inspira Quentin Metsys. Quant aux Chambres de Rhétorique, si elles contribuèrent pour une large part à l'adoucissement des mœurs, à répandre dans toutes les classes le goût des plaisirs intellectuels, leur influence littéraire fut stérile, en ce sens qu'il n'est pas sorti de leur sein un homme ni une œuvre que nous puissions citer. Nous dirons ailleurs quelle fut leur action philosophique et politique.

Ce n'est pas nous écarter de notre sujet que de montrer ce même goût pour les exhibitions splendides se manifestant dans les cérémonies religieuses. Disons un mot des processions, où se déployait tout le luxe dont la piété des fidèles avait doté nos églises.

Une procession au moyen âge, à une époque où les pouvoirs spirituel et temporel se mêlaient partout, n'était pas une simple cérémonie accomplie par les seuls ministres du culte. Les autorités civiles y intervenaient directement. Elles étaient instituées par acte du magistrat. C'était en même temps une fête de la commune et de l'église.

Ainsi, la procession de Notre-Dame, que nous voyons encore sortir aujourd'hui le dimanche après l'Assomption, fut instituée par un acte du magistrat de l'an 1399. La veille, après midi, Messieurs de la Loi, c'est-à-dire l'écoutête, l'amman, les échevins, les receveurs, les clercs et généralement tous les fonctionnaires de la ville, se rendaient au son des trompettes, de l'Hôtel-de-Ville à l'église, où Messieurs du Chapitre chantaient les vêpres, après quoi l'image miraculeuse de la Vierge était solennellement portée au milieu de l'église et l'on chantait devant elle le *Salve Regina*. Durant toute la nuit suivante l'image était gardée par des confrères des Gildes.

Le lendemain matin la procession sortait par le grand portail de l'église, et parcourait à peu près le même trajet que de nos jours. Elle avait douze stations, à chacune desquelles les porteurs de l'image étaient renouvelés. Elle marchait dans l'ordre suivant : d'abord, les corporations des métiers, portant des cierges, ornés d'écussons à leurs armes; puis, les sœurs hospitalières de l'infirmerie du Clapdorp; les béguines avec leurs voiles blancs; les sœurs des hospices de St-Julien et de Ste-Anne; les sœurs blanches de la rue des Brasseries; les sœurs du tiers-ordre; les sœurs de l'hospice Tersieken; les sœurs de l'hôpital Ste-Élisabeth; les nonnes des autres ordres; le clergé de Notre-Dame; les chanoines de St-Michel (qui avaient obtenu en 1343 du chapitre de N.-D. l'autorisation de porter l'aumusse et le surplis); les dominicains; les Serments; les Gildes ou confréries religieuses, le magistrat,

et enfin, l'image de Notre-Dame, suivie d'une foule immense de femmes de tout rang.

De retour à l'église, la grand'messe était célébrée au maître-autel, et l'après-midi les vêpres, après lesquelles la sainte image était reportée avec les mêmes cérémonies dans la chapelle de la Vierge.

Il va sans dire qu'une partie des frais de cette procession était supportée par la caisse communale. Les comptes de la ville en font foi. En 1399, la ville fit peindre deux bannières, l'une représentant l'image de la Ste-Vierge, l'autre les armes de Bourgogne. Elle avait encore à sa charge les gages des musiciens. Le vin et la bonne chère jouaient aussi leur rôle dans cette cérémonie. On lit dans les comptes de la ville, à la date du 12 juillet de l'an 1404 :

« Item, de ce que ce même jour l'écoutête, les receveurs, » les échevins et leurs serviteurs de la ville ayant été réunis » dans le chapitre de Notre-Dame, y mangèrent et burent » joyeusement, fut dépensé en nourriture et en boisson XI escalins VI deniers gros flamands. »

Une autre procession, remontant à une époque beaucoup plus reculée, avait été, jusqu'à l'institution de celle de Notre-Dame, la principale fête de la ville. Nous voulons parler de la procession du St-Prépuce.

Comment l'église de Notre-Dame était entrée en possession de cette singulière relique, nous l'ignorons. Ce que les chanoines publièrent à ce sujet ne soutient pas la critique, et une dissertation sur cette matière n'entre pas dans notre plan (1). Nous

---

(1) Ceux qui voudraient s'édifier sur l'authenticité de cette relique peuvent consulter Le Roy : *Notitia Marquisatus S. R. J.*, Papebrochius, Diercxsens, Bollandus, et le résumé de l'opinion de ces savants au tome III du *Geschiedenis van Antwerpen.* Nous ajouterons seulement qu'outre le St-Prépuce d'Anvers, on en conservait un, déclaré authentique par le pape Innocent III,

ne parlerons que de la procession. Elle se célébrait le dimanche après la Pentecôte, avec une magnificence que celle de Notre-Dame ne put de longtemps égaler. Quelques semaines auparavant on envoyait des messagers en Brabant et dans les Flandres pour aller inviter les abbés des principaux monastères à venir l'honorer de leur présence. Le compte de la ville de l'an 1324 (1) nous apprend que cette année elle fut accompagnée des abbés du Parc, de Grimbergen, d'Everbode, de Tongerloo, de St-Bernard et de St-Michel. Les cinq premiers reçurent de la ville quatre mesures (*gelten*) de vin, coutant xxiiij escalins. L'abbé de St-Michel, qui dit la messe, reçut six mesures, coûtant xxxvj escalins. Dans la semaine qui précède, nous voyons que la ville donne aussi quatre mesures de vin à des échevins de Louvain, de Malines, de Berghen-op-Zoom, de Diest, de Tirlemont et de Bruxelles, venus probablement à Anvers pour faire leurs dévotions à la sainte relique et assister à la procession. En 1404 on y voit de plus les abbés de Baudeloo et de Ninove, le prévôt de St-Pierre à Gand, et le doyen de Notre-Dame à Anvers. Ce dernier, quoiqu'il n'eût pas rang de prélat, participait au vin de la ville.

Devant la relique, enfermée dans une châsse d'argent recouverte de riches fourrures, on portait quatre grands cierges de cire fournis par la ville. Les porteurs avaient des chapeaux de cuir pour préserver leur chef contre la cire en fusion. Messieurs de la Loi et leurs serviteurs qui accompagnaient la procession, rece-

---

à l'église de St-Jean de Latran, à Rome, un à Aix-la-Chapelle, un à Avit, en Auvergne, et un au Puy, en Languedoc.

(1) C'est le plus ancien compte de la ville qui soit conservé dans nos archives. Il a été récemment publié par M. Mertens. Il renferme des particularités extrêmement curieuses et fait vivement regretter la perte des comptes antérieurs.

vaient à cette occasion une paire de gants et une coiffure nommée *Steene hoede*, que nous croyons être une sorte de calotte en cuir bouilli, pour préserver leur crâne contre l'ardeur du soleil. Les fonctionnaires de la ville tenaient à la main de longues baguettes de saule écorcées. Devant les abbés marchaient leurs servants, qui portaient leurs crosses. Dans le compte de 1401, d'où ces détails sont tirés, on voit apparaître des personnages symboliques, tels que Prophètes, Apôtres, Vierges, Rois, Chevaliers « et autres nouveautés » ajoutent les comptes, ce qui assignerait la date de 1401 à l'introduction, à Anvers, de ces figures, qui ne tardèrent pas à changer le caractère exclusivement religieux de nos processions et les convertirent en cavalcades (*ommegank*), surtout quand la Renaissance vint y mêler des symboles payens.

Une autre procession, à peu près semblable à celle-ci, avait lieu le jour du St-Sacrement. Le rapprochement de ces dates a fait réunir en un seul chapitre, par le receveur de la ville, les frais des deux cérémonies. La note se termine par un *Item* caractéristique : « Et d'un banquet que l'on donna le jour du St-Sacrement au couvent des Beggards, à toutes les personnes qui ont figuré dans les deux processions, *ainsi qu'on l'a fait précédemment*, qui coûte etc. »

La quantité de vin que l'on consommait à l'occasion de la procession du St-Prépuce, est à peine croyable. Outre le vin d'honneur offert aux prélats à leur arrivée, on leur en présentait de nouveau avant, pendant et après la cérémonie. Messieurs de la Loi, leurs employés et serviteurs ne s'oubliaient pas eux-mêmes : ils buvaient avant de se rendre à l'église, ils buvaient à chaque station, ils buvaient en se séparant. Ils buvaient tant que le compte de 1399 mentionne pour eux seuls quatre-vingt-une mesures. On peut compter qu'il se vidait, à l'occasion de la procession, plus de trois cents pots du vin de la ville.

Et si les prélats et les magistrats buvaient ainsi *ter eeren Gods ende van sinen helighe besnidenisse*, faut-il s'étonner que le peuple allât dans les cabarets achever la fète à sa façon par des libations d'un ordre inférieur ?

Les processions, au XVe siècle, suivirent le même mouvement qui entraînait les Gildes et les Chambres de Rhétorique vers le luxe et les exhibitions fastueuses. La Renaissance y introduisit ses allégories payennes, ses représentations empruntées plutôt à l'antiquité qu'à la légende. Albert Dürer, qui visita Anvers en 1524, fut émerveillé du spectacle à la fois original et magnifique que présentait la procession de Notre-Dame. Le grand artiste vit passer devant lui, dans un interminable défilé, toute la population anversoise en habits de fête, et il la décrit ainsi :

« Le dimanche après l'Assomption de la Ste-Vierge, je vis à Anvers la grande procession de l'église de Notre-Dame, où se trouvaient réunis tous les métiers et toutes les classes bourgeoises de la ville, chacun selon son état et convenablement costumé. Chaque classe de la bourgeoisie et chaque métier avait son signe distinctif, et plusieurs portaient des flambeaux richement ornés. D'autres avaient de longues et retentissantes trompettes, à la vieille mode de France. Il y avait aussi beaucoup de fifres et de tambours, à la mode allemande, qui faisaient grand bruit. Je les vis marcher dans la rue, sur deux lignes, à grande distance les uns des autres. Cependant, en rangs plus serrés défilèrent les orfèvres, les peintres, les maçons, les brodeurs, les sculpteurs, les menuisiers, les charpentiers, les bateliers, les poissonniers, les bouchers, les corroyeurs, les tisserands, les boulangers, les tailleurs, les cordonniers, et tous les métiers, commerces et professions à l'usage de la vie bourgeoise. On voyait aussi les boutiquiers, les marchands et leurs différents employés. Après cela vinrent les arquebusiers, les confrères des Serments de l'arc

et de l'arbalète, des cavaliers et des fantassins, puis les gardes des officiers du souverain. Ensuite venait toute une troupe d'hommes de fière mine, honorablement et richement vêtus, devant lesquels marchaient modestement les divers ordres religieux dans leurs différents costumes. On y voyait aussi un grand nombre de veuves qui subsistent du travail de leurs mains et qui suivent une certaine règle ; elles étaient toutes couvertes de voiles de toile blanche qui leur pendaient de la tête jusqu'aux pieds, et fort curieuses à voir. Entre autres révérends personnages, je vis les chanoines de l'église de Notre-Dame avec tout le clergé ; enfin les écoliers et les enfants fermaient le cortége. Alors venait l'image de la Ste-Vierge avec le Seigneur Jésus, magnifiquement ornée et portée par vingt personnes.

» Dans cette procession se trouvaient aussi une foule de choses réjouissantes à voir, fort curieusement et richement exécutées, car on y voyait des chars, des jeux sur des navires et autres drôleries. Entre autres il y avait la troupe des Prophètes; puis des scènes tirées du Nouveau Testament, telles que la salutation angélique, les trois Rois montés sur de grands chameaux et d'autres animaux étranges; aussi la fuite de la S[te]-Vierge en Égypte, et une foule d'autres choses fort bien représentées et trop longues à énumérer. A la fin venait un grand dragon, conduit en laisse par S[te]-Marguerite et ses saintes compagnes. Le dragon marchait devant, très-gentiment, et S[t]-Georges, un fort brave cuirassier, venait derrière. Il y avait encore dans ce cortége une grande foule de jeunes garçons et de jeunes filles, curieusement et richement habillés dans le costume de différents pays et représentant toutes sortes de saints. Cette procession était si longue, qu'il se passa bien deux heures avant qu'elle eût défilé tout entière devant notre maison. Il y avait trop de particularités pour qu'il me soit possible de les marquer toutes

dans un livre, c'est pourquoi je passe le reste sous silence [1]. »

Si nous signalons partout, sous le règne des ducs de Bourgogne, les progrès du luxe, constatons qu'à Anvers il était en rapport avec un accroissement réel de la richesse publique et de la population. Nous parlerons ailleurs du commerce et des causes nouvelles de sa prospérité. Quant à la population des villes au moyen âge, rien n'est plus difficile que de produire des chiffres exacts, à cause de la rareté et de l'insuffisance des documents statistiques. Ce n'est guère que par des inductions qu'on peut s'en faire une idée approximative.

Les relevés de la population, qui n'avaient jamais lieu que pour établir la base d'un impôt ou d'une contribution extraordinaire, au lieu de se faire par tête, se faisaient par maisons ou par foyers. Mais quelle est la moyenne des individus qu'il faut compter par maison ou par foyer? Ici commence la difficulté. Les *looven* ou *cameren* qui servaient d'habitation à la classe ouvrière étaient-ils comptés comme maisons? Combien faut-il compter de foyers par maison? Toutes ces questions demeurent sans solution précise. La mention la plus ancienne que nous rencontrions relativement à la population d'Anvers, est celle que nous trouvons dans Divæus, qui dit avoir vu un livre des cens de passé 200 ans (il écrivait cela en 1580), dans lequel il était dit qu'il y avait alors à Anvers 2,000 maisons. Gramaye dit aussi qu'en 1397 il y eut un dénombrement par lequel on compta à Anvers 15 boulangers, 8 bouchers, 40 pêcheurs et poissonniers, 15 tailleurs, 5 peintres et sculpteurs, 6 brasseurs et 200 maîtres tisserands. Il ne dit rien des autres métiers, ni des commerçants, ni des ouvriers prolétaires, ni

---

(1) *Reliquiën von Albrecht Dürer seinen Verehrern geweiht.* Nuremberg, 1828.

de ceux qui n'exerçaient aucune profession. Ces données vagues et incomplètes ne nous apprennent donc pas grand' chose ; tout au plus, si elles ont quelque valeur, elles nous apprendraient que, de 1397 à 1435, la population d'Anvers a suivi une progression rapide, puisque, lors du dénombrement fait à cette dernière date, à l'occasion de la demande de 300,000 Philippus faite aux États de Brabant par Philippe-le-Hardi, on trouva à Anvers 3,440 foyers imposables et 466 maisons de pauvres qui furent exemptes de contribution ; ensemble 3,906 foyers.

En 1472 le nombre de foyers était de 4,510. Un quatrième recensement eut lieu en 1480, sous le gouvernement de Marie de Bourgogne, et donna pour Anvers, dans sa cuve, 5,118 foyers, dont 182 maisons inhabitées et 471 habitations de pauvres. En dehors de la cuve on compta 550 foyers, dont 41 inhabités, 94 pauvres.

Seize ans plus tard, en 1496, sous le règne de Philippe-le-Beau, eut lieu le cinquième recensement, qui donna pour résultat 6,162 foyers à l'intérieur et 639 hors la ville ; ensemble 6,801, dont 217 inhabités. En 1526, vers le milieu du règne de Charles-Quint, on compta à Anvers 8,785 maisons. On peut donc dire que, de la fin du XIVe au milieu du XVe siècle, la population d'Anvers avait doublé et que, du milieu à la fin du XVe, elle se trouva doublée de nouveau.

Dans ces derniers recensements, le mot foyer (*haertstede*) est employé indifféremment avec celui de maison : c'était donc alors la même chose. On ne peut affirmer qu'il en ait été de même dans les dénombrements antérieurs. Maintenant, quel rapport établir entre le nombre des maisons et celui des habitants ? Suivant l'opinion du savant Willems, il faudrait compter à Anvers, au moins pour la période de 1480 à 1526, dix habitants par

maison. En conséquence il compte en 1480, 56,680 habitants et en 1526, 87,850. En appliquant ce rapport aux dénombrements antérieurs, nous trouvons qu'Anvers comptait en 1397, 20,000 habitants; en 1435, 39,060; en 1472, 45,100.

Ce rapide accroissement de population avait amené non-seulement la construction de nouvelles maisons, mais de quartiers entiers. Depuis qu'Anvers avait fait retour au duché de Brabant, de nombreuses fondations pieuses et charitables avaient eu lieu. Mentionnons les principales.

En 1390, sous l'abbé Pierre Breem, fut commencée l'édification d'une nouvelle église dans l'abbaye de St-Michel. Elle fut continuée de l'an 1413 à l'an 1452 sous l'abbé Teerlink et achevée par son successeur l'abbé Jean Fierkens, vers l'an 1476. Cette église étant orientée selon le rite symbolique qui voulait que le prêtre en officiant eût le visage tourné vers le levant, il se trouvait que sa façade et sa principale entrée regardaient l'Escaut, de façon que les personnes de la ville, pour y entrer, devaient en faire le tour. Le chemin qui y conduisait a conservé le nom de *Krom Elleboog straet*, rue du Coude tortu. En 1611, la grande entrée fut murée et l'on ouvrit deux portes latérales derrière le chœur. L'église offrait alors cette particularité qu'en entrant on voyait les autels par derrière. La tour, qui fut détruite en 1830 par l'incendie de l'entrepôt, était la partie la plus remarquable de l'édifice. Elle avait été construite entre les années 1505 et 1514, puis brûlée en 1528 et relevée après ce désastre, telle qu'elle subsista jusqu'en 1830. « Cette tour, était carrée jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, où elle se terminait par une plateforme ornée d'une balustrade. La partie supérieure présentait un octogone percé de huit fenêtres ogivales et couronné d'une balustrade à quatre feuilles surmontée de pinacles, derrière laquelle s'élevait une flèche en bois de forme ovoïde et

à côtes aplaties. Le vaisseau de l'église était d'une belle grandeur, bâti en croix latine et à trois nefs formées par des colonnes cylindriques qui séparaient aussi le chœur de ses bas-côtés. Ces derniers étaient seuls bordés de chapelles, et des deux collatéraux de la grande nef, il n'y avait que le collatéral septentrional qui fût percé de fenêtres ogivales et flamboyantes comme celle de la nef centrale et du chœur (1). » Comme la tour de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, celle de l'abbaye de St-Michel était surmontée d'une statue colossale de l'archange.

Un riche chanoine, nommé Falcon de Lampage, qui était, selon Gramaye, préfet de la monnaie ducale à Anvers, avait fondé, sur une partie de sa vaste propriété, un asile pour de pauvres femmes. Cette institution utile et charitable avait, comme tant d'autres, dévié de son but primitif et n'était plus qu'un simple couvent de religieuses contemplatives, qui suivaient la règle de St-François. Au commencement du XVe siècle ce couvent avait reçu de grandes libéralités, si bien qu'en 1422 les nonnes rachetèrent tout ce qui restait de l'héritage de Falcon de Lampage, plus une maison et un verger attenants, et commencèrent la construction d'une église et d'une vaste maison conventuelle. Elles avaient adopté, cette même année, du consentement de Jean de Gavre, évêque de Cambrai, l'habit et la règle des chanoinesses régulières de l'ordre de St-Augustin. En 1436, elles se soumirent au chapitre de Windesheim (près de Zwolle) et adoptèrent ses statuts. Néanmoins, leur couvent était

---

(1) SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*. L'église et les bâtiments claustraux de l'abbaye de St-Michel ont été totalement détruits dans le bombardement de la ville, le 27 octobre 1830. Le *Brabantia Sacra*, de Sanderus, et le *Marchionatus S. I. R.* de Leroy, contiennent une vue de l'extérieur de l'église, et les *Acta Sanctorum* (mois de juin, tome I, p. 964) un dessin de l'intérieur.

placé sous la direction des prieurs de Corsendonk et de Groenendael, qui nommaient les chapelains, et remplissaient, dans les actes civils, l'office de tuteurs. Suivant Papebrochius, le nombre des chanoinesses régulières fut fixé en 1434, par l'évêque de Cambrai, à vingt-quatre et celui des sœurs laïques à douze. Ces sœurs laïques étaient des personnes qui, sans embrasser la règle, se donnaient au couvent avec leurs biens. C'est là, sans doute, la principale source de la grande richesse de ce couvent, qui possédait d'immenses propriétés. C'était, parmi les couvents de femmes de la ville, le premier en rang et le plus considéré par la qualité des personnes qui s'y retiraient et qui appartenaient presque toujours aux premières familles.

En 1433 furent fondés l'église et le couvent du St-Sauveur. Voici en peu de mots leur histoire :

Pierre Pot, seigneur de Bautersem et de Pluyseghem, naquit à Utrecht en 1375. Il était fils de Jean Pot et de Marguerite Van der Dilft. Dans sa vingt-et-unième année, il partit pour aller explorer, au profit de son commerce, les contrées du Levant. Il visita successivement la Syrie, l'Égypte, l'Arabie, et se fixa pour quelque temps à Alep. La fortune sourit à ses audacieuses entreprises et il acquit des richesses fabuleuses, dont il faisait le plus noble et le plus généreux usage. Tous les chrétiens que leurs affaires ou leur piété attiraient en Orient, trouvaient chez lui secours et protection. Il aimait surtout à exercer son hospitalité envers les Belges, car c'était en Belgique qu'il avait résolu de finir sa vie. Pieux autant que charitable, il combla de ses bienfaits le couvent des frères mineurs d'Alep et, à son départ, il lui légua tous les meubles de sa maison.

Pressé du désir de revoir sa patrie, il s'embarqua en 1404, emportant toutes ses richesses, qui remplissaient sept vaisseaux. Les pauvres d'Alep, qui avaient appris à le bénir, lui firent un

cortége que des saints eussent envié, et l'accompagnèrent en pleurant jusqu'à son navire. La traversée se fit sans encombre. La petite flottille, que Dieu protégeait, eut le bonheur d'échapper aux tempêtes, aux pirates de l'archipel grec et aux corsaires algériens, dont une si riche proie avait dû éveiller la convoitise. Elle entra heureusement dans l'Escaut et vint jeter l'ancre devant Anvers, où le noble et opulent marchand avait résolu de fixer sa résidence.

Après avoir acheté le droit de bourgeoisie, il y établit une maison de commerce qui, pendant de longues années, fit des affaires très-considérables. Toutes ses opérations semblaient bénies du ciel, sans doute à cause du bien qu'il faisait. A Anvers, comme à Alep, son inépuisable bienfaisance l'avait rendu la providence des pauvres.

On cite de lui des traits de charité qui tiennent de la légende ; entre autres celui-ci : Pierre Pot possédait dans notre ville un vaste grenier à blé. Un jour il arriva, par un temps de cherté et de misère, que toute la provision se trouva épuisée ; il avait tant donné et avec une libéralité si peu réfléchie, que le grenier se trouva vide. Cependant tous les pauvres n'avaient pu être soulagés, et les malheureux ne cessaient d'assiéger sa demeure. Pierre Pot chargea l'un de ses domestiques de se rendre au grenier, et de distribuer aux nécessiteux jusqu'au dernier petit grain qu'il pourrait trouver. Le serviteur croyait bien qu'il allait faire un chemin inutile; néanmoins il obéit, et voilà qu'à sa grande surprise il trouva le grenier tellement chargé de blé, à deux pieds de hauteur, qu'à peine put-il ouvrir la porte. Les pauvres eurent de nouveau à manger, et pour longtemps (1).

---

(1) SANDERUS, *Chronographia abbatiæ sancti Salvatoris*, Cap. I.

Cependant Pierre Pot avait songé à laisser après lui une institution qui pût éterniser sa bienfaisance.

En 1431 il s'adressa au pape Eugène IV pour avoir l'autorisation de fonder une chapelle et une chapellenie, où se feraient régulièrement des distributions d'aumônes. Le pape subordonna son autorisation à celle de l'abbé de St-Michel, dont les droits pouvaient être lésés par l'érection d'une chapelle dans sa paroisse. La réponse de l'abbé se fit attendre ; cependant, en 1433, Pierre Pot fit commencer la construction de la chapelle et d'une maison attenante. La chapelle fut dédiée par le fondateur au St-Sauveur, en souvenir de sa ville natale, où St-Willibrord avait fondé également, au VIIIe siècle, une église sous la même invocation.

A peine cette construction fut-elle achevée, qu'on commença à y faire, régulièrement tous les mercredis, une distribution d'aumônes. Avant de donner à l'établissement sa forme définitive, le bienfaiteur voulut voir à l'essai ce qu'il en coûterait pour atteindre le but qu'il s'était proposé.

Enfin, en 1437, l'abbé de St-Michel, d'accord avec le chapitre, donna son consentement, aux conditions suivantes :

1° Qu'il serait construit pour le chapelain une maison à côté de la chapelle du St-Sauveur;

(Suivent de 2 à 5 les obligations religieuses du chapelain;)

6° Que le chapelain aurait la direction des biens à affecter par le fondateur à l'érection d'une maison d'aumônes, à charge d'en rendre compte, deux fois par an, au prieur des Chartreux du Kiel, et qu'il aurait pour cela deux muids de froment et deux florins du Rhin annuellement;

7° Que si le chapelain avait affaire avec des femmes, il pourrait être destitué ;

8° Qu'aucune femme de mauvaise vie ne pourrait passer la nuit dans sa maison, ni dans le voisinage de la chapelle ;

9° Que le chapelain ne pourrait permuter avec un autre prêtre sans le consentement du protecteur ;

10° Que la présentation du chapelain à nommer appartiendrait au fondateur, sa vie durant, et après sa mort, au prieur des Chartreux (1).

Cette dernière condition ne fut pas remplie, car, jusqu'en 1477, le droit de présentation du chapelain appartint au chapitre de Notre-Dame.

Alors Pierre Pot, de commun accord avec sa femme Marie Terrebroots, fit dresser l'acte par lequel il affectait à la maison du St-Sauveur, sise rue du Munster (aujourd'hui Grande rue Pierre Pot), des biens considérables, la plupart situés en Zélande.

Pierre Pot régla lui-même, par un autre acte, tout ce qui concernait l'administration de la maison et la distribution hebdomadaire d'aumônes qui s'y devait faire. Dans cet acte, disent les auteurs du *Geschiedenis van Antwerpen*, la charité, la philanthropie, la libéralité et le bon sens de cet homme vertueux brillent de tout leur éclat (2).

Pierre Pot avait demandé au pape Eugène IV la confirmation de sa fondation et les pouvoirs nécessaires pour révoquer au besoin le chapelain. Lorsque la bulle arriva, le fondateur avait changé son plan. Soit que déjà les abus prévus dans l'acte d'institution se fussent réalisés, soit qu'il en eût prévu d'autres, il avait résolu de remplacer les clercs attachés à la chapellenie par des religieux réguliers.

Ce changement paraît s'être fait sans de grandes difficultés. Le premier prieur, André Van Elborg, venait de mourir; le chapelain

---

(1) Diercxsens, *Antwerpia*, t. II, p. 249.

(2) Tome III, p. 60. Nous remarquons, comme trait de mœurs, que de nouvelles précautions sont prises dans cet acte contre les débordements des prêtres attachés à l'établissement. En cas de mauvaises mœurs, ils pouvaient être destitués par le prieur des Chartreux du Kiel.

fut révoqué par l'abbé de St-Michel, et les autres clercs renvoyés. On fit venir d'un couvent de Déventer huit moines de l'ordre de Cîteaux. Pierre Pot leur abandonna, outre l'aumônerie et la chapelle du St-Sauveur, sa propre maison et tout le terrain avec les maisons compris entre la rue du Munster, la rue aux Cheveux, la rue Haute et le marché au Lin. Il y joignit le don d'une bourse remplie de nobles d'or, et de nouvelles et vastes propriétés situées en Zélande. La chapellenie devint alors un prieuré de l'ordre de Cîteaux.

Les terres situées en Zélande étaient exposées à être submergées lors des fortes marées; les prudents religieux eurent soin de faire stipuler que, dans le cas où ces propriétés, par suite des inondations, ou par les événements de la guerre, ne rendraient pas leur revenu habituel, ils pourraient employer à leur propre entretien l'argent destiné aux aumônes. Dès lors, les calamités n'étaient plus à redouter : il n'y aurait plus que les pauvres qui en pâtiraient.

La bulle d'Eugène IV avait expressément stipulé que la fondation ne pourrait renfermer que huit religieux et quatre frères laïcs. En même temps elle fixait le revenu au-delà duquel le couvent ne pouvait recevoir ni terres ni rentes. Les moines ne tardèrent pas à obtenir du St-Siége le retrait de ces deux dispositions, contraires à la prospérité de leur maison. Aussi prospéra-t-elle si bien, qu'avant la fin du siècle elle avait donné naissance à deux maisons semblables, l'une à Zirikzee, l'autre à Wateringue, en Zélande.

En 1662 le couvent du St-Sauveur fut élevé du rang de simple prieuré à celui d'abbaye. Les moines avaient dû pour cela fournir à l'abbé de Cîteaux, général de leur ordre, la preuve que leur maison possédait les revenus nécessaires pour occuper honorablement ce rang et pour fournir à l'entretien d'un abbé mitré et de vingt-quatre religieux.

Pierre Pot mourut en 1453 ; il avait été créé chevalier en 1442 par Philippe-le-Bon. Sa femme, Marie Terrebroots, qui l'avait dignement secondé dans toutes ses œuvres de charité, lui survécut jusqu'en 1459. Les religieux de S'-Sauveur lui firent construire dans leur église un magnifique mausolée, qui paraît avoir été un chef-d'œuvre de sculpture, mais qui fut malheureusement brisé par les iconoclastes du XVIe siècle.

L'inscription suivante, enchassée dans le mur donnant sur la cour intérieure du Steen, rappelle une autre fondation pieuse de Pierre Pot. C'est aujourd'hui le seul monument qui témoigne auprès des Anversois du passage de cet homme de bien.

♁ Peter Pot heeft beset d̄ ghevangē
die ter bed' leuē erflic alle woensdage
te brengē elkē eē broot geliic mē jn den
Godhuys vā S. Salvatoers dē armen
geeft end' daer toe den voers. gevangē met
geld v̄scharen na goedtduncken des Gods
huys voers. ♁ God heb de siele amen.

CHAPITRE XV.

CONTINUATION DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

Au moyen-âge les institutions charitables se confondaient presque toujours avec les fondations religieuses. Elles étaient inspirées moins par l'amour de l'humanité que par l'amour de Dieu, et les bonnes gens qu'un sentiment de piété portait à consacrer à la bienfaisance une partie de leur fortune, croyaient être plus particulièrement agréables à Dieu en faisant l'aumône à ceux qui, en son nom, se vouaient à une pauvreté volontaire, plus apparente que réelle. C'est ce qui fit le succès des ordres mendiants. On peut penser que, dans une ville où commençaient à affluer tant de richesses, ces parasites du corps social ne pouvaient manquer d'accourir pour prendre leur part des fruits du travail et de l'économie, et détourner à leur profit, au détriment des infortunes véritables, les sources fécondes de la charité.

On rapporte à l'année 1445 l'établissement, à Anvers, des frères mineurs de l'ordre de St-François, vulgairement appelés Récollets. Installés d'abord Montagne aux Corneilles, dans un quartier habité

par l'écume de la population, ils obtinrent du magistrat un terrain vague nommé *Raemsveld*, où ils bâtirent un nouveau couvent dont ils prirent possession en 1449. Leur église fut consacrée en 1451. Le chœur fut commencé en 1492 et achevé vers la fin du XVe siècle. En 1577 l'église et la plus grande partie du couvent devinrent la proie des flammes. Tout fut réparé au bout de peu d'années, et le 29 octobre 1570 l'évêque de Déventer consacra le nouveau chœur. L'église et le couvent ont été assez maladroitement appropriés au Musée et à l'Académie de peinture.

Les Carmes, qui possédaient à Malines une maison florissante, avaient obtenu depuis l'an 1404, du chapitre de Notre-Dame, l'autorisation de venir faire la collecte à Anvers à de certains jours déterminés, et d'y prêcher pendant l'avent et le carême. Pendant longtemps le chapitre fut opposé à ce qu'ils eussent à Anvers un établissement fixe. L'opposition des chanoines était surtout fondée sur ce qu'eux-mêmes avaient besoin de tous les dons pieux que les habitants seraient disposés à faire, pour l'achèvement des immenses travaux de leur église. En 1479 les Carmes obtinrent de Marie de Bourgogne la promesse qu'elle leur ferait construire un couvent à Anvers, à ses frais, dans le cas où son époux serait vainqueur des Français.

La victoire de Guinegate ayant rendu cette promesse exécutoire, l'un d'eux, le frère van Kattendyk, arriva à Anvers pour s'entendre à ce sujet avec le magistrat ; mais le moment était mal choisi ; on était alors fort en peine pour trouver les moyens d'achever l'église de Notre-Dame. Le Large-Conseil assemblé déclara à l'unanimité que l'érection du nouveau couvent devait être différée « jusqu'à ce que l'église de Notre-Dame, et la châsse destinée aux reliques, fussent achevées. » Les Carmes ne se découragèrent pas. Maximilien obtint pour eux une bulle du pape Innocent VIII, datée du 22 décembre 1485, qui les autorisait à construire leur couvent ; lui-même y joignit un diplôme daté du 24 juillet

suivant; il chargeait le chancelier de Brabant de l'exécution de ses volontés et ordonnait à l'amman, aux échevins et au Conseil de s'y soumettre. Sans attendre l'autorisation du magistrat ni celle du chapitre de Notre-Dame, ils s'installèrent, rue des Tanneurs, dans deux maisons qu'ils avaient achetées, et s'y construisirent une petite chapelle (1). Ils avaient su gagner à leur cause l'écoutête Jean Van Ranst, qui posa même la première pierre de leur couvent (1486). En vain le magistrat et le chapitre s'étaient adressés à Maximilien pour obtenir de lui le retrait, au moins temporaire, de son diplôme; les chanoines firent parvenir leurs doléances juqu'aux pieds du trône pontifical; rien n'y fit : Anvers se trouva doté, malgré son chapitre et malgré ses magistrats, d'un couvent de Carmes.

Entretemps s'était élevé, avec beaucoup moins d'opposition, le couvent des Pauvres Claires Ces religieuses avaient obtenu, en 1455, une bulle du pape Calixte III. Trois dames riches d'Anvers avaient acheté un vaste terrain au Vieux Rempart, où elles bâtirent un couvent dans lequel elles entrèrent en 1461 avec plusieurs religieuses du couvent de Sainte-Claire de Trèves. Ce qui fut leur église sert aujourd'hui d'écurie à la poste aux chevaux. L'institut supérieur de commerce et l'école moyenne ont été élevés sur l'emplacement de leurs jardins.

Plusieurs chapelles, auxquelles des hospices étaient annexés, furent construites par des corporations de métiers. Tels sont : l'hospice et la chapelle des Tanneurs (aujourd'hui consacrée au culte anglican) rue des Tanneurs, en 1419; la chapelle des Poissonniers (aujourd'hui convertie en magasin), dans la rue de ce nom, en 1443; la chapelle des Pelletiers (devenue propriété particulière) rue aux Laines, vers le même temps. L'élégante cha-

(1) L'abside de cette petite chapelle subsiste encore, dans le passage qui sert d'entrée à la société *la Philotaxe*.

pelle des Foulons, rue de l'Empereur, un des plus jolis édifices d'architecture ogivale que possède notre ville, ne fut construite qu'en 1505.

Mais la construction la plus considérable que le XV[e] siècle vit élever à Anvers et dans toute la Belgique est, sans contredit, la magnifique église de Notre-Dame.

A la vue de ce monument dont les proportions colossales offrent dans toutes leurs parties un ensemble si harmonieux, on ne saurait douter qu'il ne fût commencé d'après un plan complet, fruit d'une conception unique et puissante. Mais quel est l'auteur de ce plan? En quelle année commença-t-on à l'exécuter? Ces questions demeurent sans réponse. C'est un fait étrange que l'absence de documents aux archives de la ville et à celles de l'église même, que le silence ou les contradictions des chroniqueurs au sujet d'un édifice de cette importance. Le plan, s'il a existé, est perdu; il n'en est fait mention nulle part. Les rares écrits qui parlent de la fondation de l'église présentent les plus grandes divergences, des écarts de dates qui semblent inconciliables. Et pourtant le cartulaire de Notre-Dame contient une foule d'actes, provenant de l'ancienne collégiale, et dont quelques-uns remontent jusqu'au XII[e] siècle.

Nous allons essayer de démêler la vérité au milieu de ces différentes versions.

M. Marshal dit dans sa notice (d'après un document qu'il dit avoir vu aux archives de la ville, mais qui n'a pu être retrouvé), « qu'en 1237 le magistrat donna aux chanoines de Notre-Dame deux bonniers de terrain, afin que leur église, qu'ils se proposaient de rebâtir, fût placée plus près du centre de la ville, *et c'est à cette époque qu'on peut supposer que l'église actuelle fut bâtie.* (1). »

(1) MARSHAL, *Essai historique*, etc., p. 38. M. le Poitevin de la Croix a répeté, dans son Histoire, cette supposition erronée, p. 486.

Nous ne tirerons pas de l'acte de donation cité par M. Marshal, la même conséquence que lui. Notre-Dame n'est point un monument du XIII[e] siècle. Cet acte prouve seulement que, dès ce temps, les chanoines avaient formé le projet de se construire une église plus grande; mais du projet à l'exécution il devait se passer un fort long temps.

Le secrétaire Caukerken, cité par Papebroch (1), dit, à l'année 1411, qu'il y avait alors plus d'un siècle qu'on avait commencé à construire le chœur; ce qui reporterait sa fondation avant l'an 1311.

Une chronique manuscrite, citée par MM. Mertens et Torfs, contient ceci : « *Anno Domini* MCCCLII, *is men Onse Lief Vrouwen kerke eene capelle synde begonnen te bouwen.* » Voilà tout, et il se passe de nouveau près d'un demi-siècle avant qu'on n'aperçoive quelque trace de construction. Selon la chronique du chanoine Snyders on commença à voûter le chœur en 1387, et Papebroch nous apprend, d'après Caukerken, que cette voûte ne fut achevée qu'en 1411. En 1406 les magistrats avaient abandonné au profit de cet ouvrage l'indemnité qu'ils recevaient pour leurs robes d'hiver (*Wintertabbaerden*).

La première verrière (la troisième à droite) fut placée dans le chœur en 1391. Elle fut donnée par Guillaume de Berchem, chevalier et sa femme Sapientia Roggemans.

Selon Gramaye, la tour du nord, appelée *stadstoren*, fut commencée en 1422; suivant Diercxsens, ce fut en 1423, et dans une chronique manuscrite trouvée aux archives de la ville, on lit : « *Anno* 1429 *word gefondeerd den toren van Onze Lieve Vrouwe, genaemt stadstoren.* »

Les fondements de la seconde tour, ou tour du sud, furent jetés, selon Papebroch, en 1430, suivant la chronique manuscrite déjà citée, en 1436.

---

(1) Papebrochius, *Annales Antwerpienses*, tom. I, p. 258.

De la construction de la grande nef et des collatéraux, on ne trouve d'autre trace que le récit de Papebroch, qui rapporte qu'en 1419 ou 1420 on éleva de trois pieds le sol de l'église pour la mettre à l'abri des inondations. On employa à cet exhaussement les terres provenant des déblais pour le creusement des fondations de la grande tour.

Si cet exhaussement est réel, les proportions générales de l'édifice ont dû subir une grave altération. La largeur des entrecolonnements a cessé d'être en harmonie avec la hauteur des colonnes; défaut très-sensible, en effet, dans la grande nef et qui, dans le chœur, se trouve masqué par les stalles. On lit à ce sujet dans la *Notice* de M. Génard :

« On a beaucoup parlé de cet exhaussement, mais jamais on n'avait examiné la chose sur les lieux. Il y a quelques années la fabrique de l'église fit faire des fouilles dans le chœur et dans d'autres parties de l'église, et cette circonstance nous mit à même de constater en quoi consistait cet exhaussement. Les piliers du chœur ont perdu sept pieds à partir de leur base, les piliers des autres parties de l'église n'en ont perdu que deux et en d'autres endroits, à peine un pied et demi. De cette grande différence on peut conclure, qu'après la construction du chœur on a découvert que l'on avait pris un terrain trop bas pour le pavement, et qu'afin de remédier à cet inconvénient, on a immédiatement résolu d'élever le terrain du reste de l'édifice. De cette manière les piliers du chœur furent complètement privés de leurs bases, et perdirent en même temps les belles proportions qu'ils avaient jadis. Le second exhaussement du pavé eut lieu au dix-huitième siècle. A cette époque on fit un remblai de deux pieds aux colonnes de la grande nef (1). »

---

(1) P. Génard. Notice sur l'église de Notre-Dame, dans le recueil des inscriptions

Au milieu de ces lacunes et de ces dates contradictoires, il est assez malaisé de se reconnaître. Essayons toutefois. (1)

Une étude attentive du monument nous fait voir que les parties exécutées d'après le plan primitif, c'est-à-dire le chœur, la grande nef et ses doubles collatéraux, ainsi que les tours jusqu'à la première galerie, appartiennent au style ogival secondaire. On peut admettre que ce plan a été conçu et dessiné vers le milieu du XIVe siècle, et la date de 1352 assignée par la chronique citée plus haut au commencement des constructions, est parfaitement d'accord avec ce style.

Nous admettrons donc que l'église actuelle a été commencée en 1352, et que le plan primitif a été suivi pour le chœur, les cinq nefs centrales, et les tours jusqu'à la hauteur du cadran; mais il n'est pas impossible que les dates de 1237 et de 1311 n'aient quelque rapport à des travaux antérieurs et abandonnés. La différence de 1419 à 1420 ou 1422, pour le commencement de la construction de la tour du nord est peu importante; elle peut provenir d'une suspension et ensuite de la reprise des travaux. Quant à la date de 1429, elle se rapproche de celle de 1430 donnée par Papebroch pour la fondation de la tour du sud. Il se peut aussi qu'après en avoir jeté les fondements, on ne commença réellement la bâtisse qu'en 1436, peut-être pour donner aux fondations le temps de durcir et de se tasser.

On remarque toutefois, dès l'époque de la construction du chœur, des irrésolutions et des tâtonnements qui feraient douter de l'exis-

---

funéraires et monumentales de la ville et de la province d'Anvers, p. XXXIII. Nous reviendrons sur ce sujet quand nous parlerons de la restauration de l'église.

(1) M. Le Poitevin de la Croix dit dans son *Histoire*, p. 483 : « Le chœur commencé en 1223, fut consacré en 1224, par Buchard, évêque de Cambrai; détruit par un incendie, il ne fut rebâti qu'en 1521. Ce fut Charles-Quint, qui en posa la première pierre en présence de Christian, roi de Danemarck.

Il était difficile d'accumuler autant de méprises en si peu de lignes.

tence d'un plan complet. Les architectes lui font subir des modifications qui, sans altérer le style général du monument et sans nuire précisément à l'harmonie de l'ensemble, ont produit cependant des irrégularités qui n'échappent point à des yeux exercés.

Les massifs sur lesquels reposent les arcs-boutants du chœur sont ornés, au-dessous des clochetons qui les surmontent, de gargouilles placées à environ 80 centimètres au-dessus du point où l'arc s'appuie, et où devait se trouver le conduit des eaux provenant du toit. Or, on sait que ces massifs doivent être construits avant les voûtes, afin d'être parfaitement séchés et durcis, pour ne pas céder sous la forte poussée qu'ils doivent supporter. On peut en conclure que la voûte du chœur eût dû se trouver plus élevée de 80 centimètres et que, pendant le temps qui s'écoula entre la construction des culées et l'achèvement du chœur, on avait résolu de donner à celui-ci une moindre élévation, à moins qu'on ne veuille supposer que l'architecte avait mal pris ses mesures. On remarque à l'intérieur de l'église une autre irrégularité, qui ferait croire à une nouvelle modification du plan, dans le temps qui s'écoula entre la construction du chœur et celle des transepts. L'appui des fenêtres est plus bas dans le chœur que dans les transepts. L'espace compris entre cet appui et les clefs de voûte des arcades est orné dans tout le pourtour de l'église, de panneaux en arcades simulées et trilobées, que surmonte un *triforium* découpé en quatrefeuilles encadrées. Par suite du prolongement inférieur des bases des fenêtres dans le chœur, cet ornement se trouve placé plus bas que dans les transepts et la grande nef. Chose singulière, cette différence de niveau est précisément de 80 centimètres, comme celle que nous avons remarquée à l'extérieur.

Les deux grandes nefs latérales, formant les collatéraux extérieurs, nous semblent n'avoir point fait partie de la première conception du monument, non que nous ne puissions admettre que l'architecte du XIVe siècle ait pu former le plan d'une église à sept nefs,

mais parce que, dans ce cas, les triples collatéraux eussent aussi bien embrassé le chœur que la grande nef, et n'eussent pas présenté l'inégalité de largeur qu'on y remarque. En effet la nef latérale du côté sud, où se trouve la chapelle du Saint-Sacrement est plus large que la nef du nord où est la chapelle de la Ste-Vierge; il n'est pas probable que le plan primitif se soit trouvé entâché d'une pareille irrégularité. Le chœur, de même que l'église, devait avoir deux rangs de collatéraux, mais le second rang a été converti en chapelles. Les cinq chapelles qui entourent l'abside, sont de forme hexagonale, les six autres sont carrées.

Voici, d'après les comptes de l'église, les dates exactes auxquelles ses différentes parties ont été construites ou achevées (1).

Le grand-chœur et ses bas-côtés avec les chapelles, ainsi que la salle du chapitre, les sacristies des chanoines et des chapelains, et la bibliothèque de l'église, de 1352 à 1420;

Les nefs méridionales situées entre le grand-chœur et la tour du sud, à commencer par la chapelle du St-Sacrement, de 1425 à 1472;

Les nefs au nord, entre le grand-chœur et la grande tour, de 1472 à 1500.

Les travaux avaient été considérablement retardés par suite d'un incendie qui détruisit, en 1434, la partie méridionale de l'église. Papebroch, en rapportant cet évènement, y joint les réflexions suivantes : « Qu'en l'an 1433 il y eût autre chose d'achevé que

---

(1) Nous devons la communication de ces dates à l'obligeance de M. le Chevalier Léon de Burbure, dont les patientes recherches ont jeté un jour tout nouveau sur l'histoire de ce vaste monument. M. de Burbure se propose de publier une monographie de l'église de Notre-Dame : d'après les documents qu'il possède, ce travail ne peut manquer d'offrir un grand intérêt au point de vue de l'archéologie et de l'histoire. C'est encore à M. de Burbure que nous devons les noms des architectes qui ont dirigé les travaux de la tour, depuis la mort d'Appelmans, et que nous citons plus loin.

le chœur et les transepts, c'est ce que je ne puis croire; quoique, dans l'une des verrières, entre la chapelle du vénérable (S'-Sacrement) et la tour du sud on trouve en chiffres arabes la date de 1433. Cela ne prouve rien, si ce n'est que, cette année, on plaça ces vitraux, mais en un autre endroit, où, plus tard, on n'en n'eut plus besoin. Où aurait pu se trouver ce vitrail, si ce n'est devant le chœur, qui à cette époque, était encore séparé de la grande nef et des deux transepts, alors non encore couverts, par un mur qui dut être enlevé lors de l'achèvement du reste de l'église ? A moins que l'on ne suppose que les transepts étaient bâtis jusqu'à hauteur du toit du chœur, et séparés des nefs par le mur susdit. On dit que les fossoyeurs rencontrent encore les fondements de ce mur entre les deux grands piliers qui soutiennent la coupole, auprès du bénitier. »

Le bénitier dont parle Papebroch se trouvait au milieu de l'église. L'auteur des *annales* croit que le vitrail dont il parle provenait de l'ancienne église et avait été formé de la réunion des vitraux de deux fenêtres.

Vers cette année 1434 la grande tour se trouvait à la hauteur de la seconde galerie, où fut placée, plus tard, le cadran. Jusque là on semble avoir suivi le plan primitif, car l'architecture est toujours celle du XIVe siècle et se trouve en parfaite harmonie avec le style du chœur et de la nef. Il en est de même de la seconde tour, qui ne put atteindre qu'à la première galerie et dont les travaux furent arrêtés en 1474. Maintenant, à quel architecte ce plan est-il dû ? Jusqu'ici il a été impossible de le découvrir. On a fait grand bruit du nom d'Appelmans, qu'on s'est accoutumé peu à peu à regarder comme l'auteur de cette œuvre de génie. Mais Appelmans, qui mourut le 15 mai 1434, ne peut avoir dressé un plan dont déjà l'exécution était commencée en 1352. Les registres des comptes de l'église ne commencent qu'à l'année 1430-31 ; on y trouve qu'à cette époque les travaux de la tour étaient

dirigés par maître Pierre Appelmans, *chef des tailleurs de pierre;* voilà tout. Mais il n'est dit nulle part, sauf dans des écrits qui s'appuient sur une simple tradition, qu'il travailla d'après ses propres plans. Notre opinion est qu'il ne faisait que suivre les dessins de l'architecte inconnu de 1352. Ce serait déjà de sa part une grande preuve de sagesse et un mérite que n'eurent point ses successeurs, qui s'écartèrent du style primitif de l'église, et imprimèrent sur ce magnifique monument la marque de la décadence de l'art ogival.

On a cru jusqu'ici que cet Appelmans était un italien, de Bologne, nommé *Amelius* ou *Amelio* (1), qui, en se fixant aux Pays-Bas avait *germanisé* son nom (*a* ou *da mela*, *Van den Appel*, ou *Appelman*) à l'exemple des savants en *us* qui traduisaient le leur en grec ou en latin. Des découvertes récentes tendraient à restituer à Anvers même l'honneur d'avoir donné naissance à cet architecte,

---

(1) *Directore operis quodam* JOANNE AMELIO *architecto primi nominis,* dit Gramaye, et Diercxsens, d'après Papebroch et Caukerken, lesquels ont tout simplement copié Gramaye : *ab aliis nominatur architectus* JOANNES AMELIUS, *Bononiensis, ab aliis* PETRUS APPELMANS, *qui ecclesiam Sancti Georgii fabricare cœperat.* » On voit qu'il avait été le premier architecte de l'église de St-George. On y lisait son épitaphe, que MM. Mertens et Torfs rapportent ainsi :

Hier legh begraven Jan Appelman
Metser vander metselrycn der kercken
In de stadt Antwerpen.
die den tooren tot Onser Liever Vrouwe
toeleyde en sterft int Jaer M.CCCC.XXXIIIJ, XV *d. in mey.*

Il est évident que cette inscription a été mal relevée. La première ligne se rapporte à Jean Appelman, père de Pierre, qui mourut en 1398. Les deux dernières se rapportent à Pierre, qui mourut effectivement le 15 mai 1434, puisque le paiement de ses gages cesse ce jour-là et que les gages de son successeur, Jean Tac, commencent à courir le lendemain. Les mots *Metser* et *der* de la seconde ligne sont mis probablement pour *Meester* et *deser;* enfin, entre la seconde ligne et la troisième, il doit y avoir quelque lacune.

qui fut certainement un homme de grand mérite (1). On ne voit pas d'ailleurs pourquoi, au XVe siècle, alors que dans toutes nos villes s'élevaient, sous la direction d'artistes nationaux, des monuments de style ogival, on aurait eu besoin de faire venir un architecte d'Italie, où, à cette époque, ce style était complètement abandonné. On le comprendrait mieux s'il se fut agi d'un monument de la Renaissance, comme le tabernacle de l'église de Léau.

Nous avons dit qu'Appelmans mourut en 1434 et qu'à cette époque la grande tour se trouvait élevée jusqu'à la galerie du cadran. De la base jusqu'à cette hauteur règne le style ogival secondaire dans toute sa beauté. Au-delà commencent les lignes tourmentées, les arcs surbaissés et surchargés d'ornements du gothique tertiaire ou flamboyant. A mesure qu'elle monte, son architecture devient plus lourde, et le pinacle disgracieux et bizarre qui la termine n'a plus rien de l'élancement aërien, de la svelte architecture du XIVe siècle. C'est qu'elle ne fut terminée qu'en 1518, alors que la Renaissance avait déjà condamné comme barbare l'art catholique des temps féodaux.

On a retrouvé dans les comptes de l'église les noms des architectes qui dirigèrent les travaux de la tour depuis la mort d'Appelmans jusqu'à son entier achèvement. Appelmans eut pour successeur immédiat Jean Tac; en 1449, le maître des maçons s'appelait Éverard; il remplit ces fonctions jusqu'au 13 novembre 1473, et fut alors remplacé par maître Herman de Waghemakere,

---

(1) M. de Burbure a retrouvé, dans les archives de la ville, les noms du père et de la mère de Pierre Appelman. Il était fils de Jean et sa mère se nommait Mersoete Buys. Le nom même d'*Appelman* semble indiquer qu'il appartenait à une famille où sa profession était héréditaire : les piqueurs qui tenaient le rôle des maçons et des tailleurs de pierres, étaient appelés *Appelleerders*. Pierre Appelman travaillait déjà à l'église en 1406. Laurent Volcmaer, marguillier, lui lègue par son testament une somme de 12 gros de Flandre ; il le compte parmi les *operarii dictæ fabricæ*, avec sept autres.

le vieux, qui y travailla jusqu'en 1502; son fils Dominique lui succéda et en acheva la construction. De 1521 à 1530, le célèbre architecte Rombout Keldermans, de Malines dirigea avec Dom. de Waghemakere, les travaux du nouveau chœur de l'église.

Diercxsens affirme aussi, d'après un vieux registre des archives de l'église, que la tour était achevée en 1518 et que, dans cette année, on y plaça la croix. Bertryn, dans sa chronique, ajoute qu'à cette occasion on dansa autour de la croix sur l'échafaudage. Cette date est confirmée par les comptes de l'église; cependant, à n'en juger que par le style de cet ouvrage, on serait tenté de croire le couronnement de la tour d'une époque postérieure. Quand on considère les monuments d'architecture gothique élevés à Anvers durant les premières années du XVIe siècle, la tour de St-Jacques par exemple, il est permis de dire qu'à cette époque on faisait mieux que cela.

Des réparations eurent lieu en 1592 au sommet de la tour. Cette date nous semble parfaitement se rapporter au mauvais style qui caractérise cette partie du monument.

La façade du portail du transept nord fut reconstruite en 1612; celle du portail sud, en 1616, et celle du grand portail en 1619.

La tour du nord de l'ancienne collégiale *Onze Lieve Vrouw op 't Staekske*, qui servait de beffroi, ne fut démolie qu'en 1486. Les cloches qu'elle contenait furent placées dans la nouvelle tour : notamment les trois cloches de la ville dont nous avons parlé (pages 59 et 60). D'autres s'y trouvaient déjà; l'on n'avait pas attendu pour cela que la tour fût achevée. « Gramaye prétend que la première cloche fut bénite en 1440, mais il ne paraît pas qu'elle fût hissée. En 1459 une autre cloche, à laquelle on donna le nom de *Marie*, fut fondue sur le cimetière par Jean de Berchem et Jean de Broechem. D'après Valkenisse elle pesait onze mille livres, mais elle ne fut pas non plus montée immédiatement et sonna pour la première fois en 1467, lors de l'entrée solennelle du duc

Charles-le-Téméraire. La grande cloche, nommée *Carolus*, fut fondue en 1507, baptisée le jour de l'Assomption, après vêpres, et montée en 1509. Bertryn assure que, déjà en 1479, on commença à carillonner dans la tour. Gramaye dit que ce fut en 1481. D'après une chronique manuscrite, la grande horloge fut établie dans la tour dès l'an 1457 ou 1458. Toutefois les cadrans ne furent placés qu'en 1540, et alors un nouveau carillon commença à se faire entendre (1). » Quelques-unes des verrières de l'ancienne église purent être également transportées dans la nouvelle. Les confréries, les serments, les corporations de métiers l'enrichirent de chapelles, d'autels, de tableaux. Les souverains, les seigneurs, les riches marchands la décorèrent à l'envi des chefs-d'œuvre de l'art. Quand nous raconterons les événements dont elle fut le théâtre au XVIe siècle, nous aurons une idée des trésors artistiques qu'elle renfermait, par l'énormité des dégats qu'y commirent les iconoclastes.

Il est à peine nécessaire de dire que la coupole, telle que nous la voyons, est un ouvrage moderne. Il n'en est pas question avant l'incendie de 1533. L'année suivante on la rétablit. Elle était surmontée d'une grande statue du St-Sauveur en cuivre doré.

Jusqu'en 1611 la grande nef et les transepts ne furent couverts que d'une voûte en bois. Les voûtes en pierre furent construites de 1611 à 1616.

Les travaux de la tour venaient d'être achevés, lorsque en 1520 le conseil de fabrique conçut l'audacieux projet de reconstruire le chœur, sinon toute l'église, sur un plan plus grandiose encore et vraiment gigantesque. Dominique de Waghemakere, architecte de la tour, et Rombout Keldermans, avaient fourni les dessins pour

---

(1) MERTENS et TORFS, d'après les chroniques de De Weerdt, Bertryn et Van Heyst, et les *Annales* de Papebroch.

le chœur (1). Un architecte du nom de Pierre van Vyanen avait fait le plan d'une église entièrement neuve (2). On se mit à l'œuvre sans trop savoir comment on mènerait à fin cette colossale entreprise, comme si Luther n'était pas né, et comme si l'on était encore au temps où la foi catholique faisait jaillir du sol les miraculeuses cathédrales du moyen-âge. Peut-être aussi comptait-on sur des moyens analogues à ceux qui servaient à Léon X pour élever Saint-Pierre de Rome. La première pierre fut solennellement posée par l'empereur Charles-Quint, le 14 juillet 1521, en présence du roi Christiern de Danemark. On travailla avec ardeur pendant douze ans ; déjà le mur extérieur qui devait enclore le chœur et ses bas-côtés était arrivé à la hauteur de la grande nef actuelle; une foule de piliers s'étaient élevés jusqu'à la naissance des voûtes, quand un terrible incendie, qui éclata dans la nuit du 6 octobre 1533, vint détruire tous les travaux et menacer l'église d'une ruine complète. Nous empruntons au *Geschiedenis van Antwerpen* le récit de cette calamité. .... « Les flammes, qui avaient attaqué d'abord les bas-côtés, firent des progrès si rapides qu'en peu de temps l'édifice entier présentait l'aspect d'un volcan. Déjà les soliveaux, les poutres, les chevrons et la toiture étaient entièrement brûlés, et le plomb fondu ruisselait des gouttières ; déjà la plupart des autels étaient réduits en cendres, et le grand portail, qui était en bois, avait pris feu ; déjà les flammes montaient en épaisses colonnes vers la tour et enveloppaient les traverses et les contre-forts, quand le bourgmestre

(1) On lit dans les comptes de la fabrique de 1520 à 1521 :

Betaelt voor een clouwen coerden mede te trecken de mate van den nieuwen choore, XIII 1/2 gr. brab.

Item. Betaelt meester Rombout ende meester Dominicus tsaemen op patroen van den nieuwen choore, XXXVII ℔ X sc.

(2) On lit dans les mêmes comptes :

Betaelt ende gegeven Peeter van Vyanen voir syn patroen van der nieuwe kercken dat hy beworpen hadde ex gratia, XXXIV sc.

Lancelot d'Ursel accourut sur le lieu du sinistre et entreprit d'éteindre l'incendie.

» La tâche n'était pas facile. La multitude, frappée de stupeur, avait déjà perdu tout espoir de conserver l'église et allait abandonner le monument à son triste sort. D'Ursel cependant ne se laissa pas décourager; il se hâta de rétablir l'ordre et de diriger les moyens de secours. Ses paroles, mais avant tout son exemple et son dévouement, firent renaître le courage dans tous les cœurs. Trois cents hommes intrépides étaient là; ils attaquèrent l'ennemi avec vigueur et s'efforcèrent, en versant l'eau à flots, de maîtriser l'incendie. Enfin, grâce au zèle, à l'admirable sang-froid et à l'habile direction du noble bourgmestre, au point du jour on était maître du feu; mais l'élément destructeur avait fait des ravages effrayants. Aussi serait-il bien difficile de décrire le triste état où se trouvait l'église : cinquante-sept autels ne présentaient plus que des masses calcinées, et la toiture carbonisée se trouvait sur le pavé sous un monceau de cendres. Et telle avait été la fureur des flammes, que plusieurs piliers étaient fendus de haut en bas (1). »

La grandeur du désastre fut égalée par le zèle de la fabrique et des habitans pour le réparer. Des dons et des aumônes furent recueillis partout; dès l'année suivante, la coupole était reconstruite. « Adrien Michiels coula, d'après les dessins du peintre Gommaire van Neerbroeck, la statue du Sauveur qui, jusqu'en 1795, en décora l'extérieur. Les confréries, les gildes et les corporations rivalisèrent de zèle pour relever les autels détruits. Dominique de Waghemakere dirigea les travaux et employa toutes les ressources

(1) *Geschiedenis van Antwerpen*, t. IV, p. 332.

Les auteurs de cette Histoire se sont trompés quand ils n'ont vu, dans l'édifice dont Charles-Quint posa la première pierre, qu'une chapelle destinée à faire pendant au chœur de la Circoncision. Les comptes de l'église ne laissent aucun doute à cet égard.

de son talent pour restaurer un temple qu'il avait connu dans toute sa splendeur [1]. »

Quant aux travaux du nouveau chœur, on désespéra de pouvoir les achever jamais, et ils furent abandonnés.

Telle que nous la voyons aujourd'hui, après trois incendies, deux pillages et les restaurations maladroites qu'elle a subies, la cathédrale d'Anvers est encore un des plus beaux monuments de la chrétienté. On remplirait un volume s'il fallait réunir tous les témoignages d'admiration qui l'ont saluée de siècle en siècle. Nous choisissons de préférence, comme moins suspecte de partialité, l'opinion d'un écrivain étranger et protestant, juge très-compétent en matière d'archéologie. Voici ce qu'en dit l'illustre auteur d'*Ivanhoë* et de l'*Antiquaire* :

« La cathédrale d'Anvers est un des plus vastes monuments gothiques de l'Europe. Ses hautes arcades, ses longues nefs semblent l'ouvrage de demi-dieux, tant l'art et le travail surpassent tout ce que les temps modernes ont produit. »

Nous n'avons pu qu'indiquer les constructions les plus importantes qui s'élevèrent à Anvers sous le règne de la maison de Bourgogne. Nous devrions citer encore l'ancienne église St-Jacques, bâtie en 1413 ; l'église St-Georges, qui subsistait depuis l'an 1200 et avait été érigée en paroisse en 1304, mais qui ne reçut des fonts baptismaux qu'en 1477 ; l'église et le couvent des Clarisses, construits entre les années 1455 et 1461. Il faudrait mentionner encore l'achèvement du rempart St-Georges, et deux tours ajoutées à la porte de ce nom. Mais nous avons hâte d'arriver à un autre édifice religieux qui ne vient qu'en seconde ligne parmi les églises d'Anvers, mais

---

(1) P. Génard, notice déjà citée. Nous renvoyons à cette notice pour la découverte, faite il y a quelques années, des restes des travaux du nouveau chœur. Seulement nous ne nous expliquons pas pourquoi, dans le plan qui l'accompagne, l'axe du nouveau chœur forme un angle avec celui de l'église.



LA TOUR DE NOTRE-DAME.

Anvers — J. P. Van Mol-Van Loy, Edr

que la Belgique compte au nombre de ses plus superbes monuments. Nous voulons parler de la nouvelle église de St-Jacques.

Commencée dans les dernières années du XVe siècle, elle clôt dignement cette période de l'histoire architecturale de notre cité et ouvre d'une manière splendide la période suivante. Sa construction se rattache à la création des nouvelles paroisses, nécessitées par l'extension que la ville avait prise depuis le dernier agrandissement.

Jusqu'en 1477 Notre-Dame fut la seule paroisse de la ville. Il y avait bien, dans l'enceinte des remparts, deux autres églises, Ste-Walburge et St-Georges ; mais dans la première on ne pouvait administrer ni le sacrement du baptême ni celui de l'extrême-onction ; dans la seconde il ne se trouvait pas de fonts baptismaux. Quant à St-Jacques, quoiqu'elle portât le nom d'église, ce n'était qu'une chapelle où l'on ne faisait ni baptême, ni enterrement. Les habitants de ces quartiers s'adressèrent au Saint-Siége pour demander que ces trois églises fussent érigées en paroisses, se basant principalement sur l'insuffisance du clergé de Notre-Dame pour administrer les Saints Sacrements à une population si fortement accrue et qui augmentait chaque jour. Le pape Sixte IV prit cette demande en considération ; il chargea les abbés de St-Michel et de St-Bernard et le doyen de St-Gommaire, de Lierre, de s'entendre avec le chapitre de Notre-Dame et le magistrat d'Anvers pour aplanir les difficultés que pourrait soulever la création des nouvelles paroisses. Le chapitre de Notre-Dame y était naturellement opposé, parce qu'il y allait perdre une partie de son revenu ; mais l'intérêt des habitants l'emporta sur cette considération égoïste, et en 1479 les trois églises de Ste-Walburge, de St-Jacques et de St-Georges furent érigées en paroisses.

Cependant, l'église St-Jacques était loin de répondre par son étendue à sa nouvelle destination. On résolut immédiatement d'en construire une autre, sur le même emplacement, et l'on voulut qu'elle

ne cédât pas en beauté à l'église de Notre-Dame. Dès l'an 1478 les legs et les dons pieux affluèrent à cet effet. En 1491 on jeta les fondements de la tour, d'après les plans d'Herman De Waghemakere. « Environ six ans plus tard, en 1496—1497, le peintre Henri Van Weluwe exécuta sur panneau le projet d'après lequel l'église devait être réédifiée ; maître Herman De Waghemakere, le vieux, eut la gloire de mettre le premier la main à l'œuvre nouvelle, et il ne cessa de la diriger et d'en fournir les plans jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1503. Le conducteur des travaux de la tour et du temple était Thierry De Coffermakere, le vieux : il exerçait le métier de maçon.

« Après le décès de maître Herman, le vieux, son fils, Dominique De Waghemakere, lui succéda. En 1512—1513 nous voyons associé à ce dernier Herman le jeune, son frère. Les comptes de 1513 à 1515 ne se trouvant plus aux archives de St-Jacques, nous ignorons si Dominique travailla encore, pendant ces années, avec son associé ; ce qui est certain, c'est qu'à partir de 1516 jusqu'à 1525 exclusivement, nous trouvons le seul maître Dominique à la tête des travaux. Cela résulte de comptes de ces années, comptes dont il n'existe plus, du reste, qu'un tiers dans le dépôt de la fabrique. En 1525 maître Rombaut Keldermans, le vieux, dirigeait la nouvelle bâtisse, de concert avec son maître Dominique De Waghemakere. Adrien Spillemans était le conducteur de leurs travaux : celui-ci avait succédé à Thierry De Coffermakere, le vieux, qui était encore chef des ouvriers en 1522, et probablement encore l'année suivante... (1) »

On ne sait pas au juste en quelle année fut interrompue l'édification de la tour, les comptes faisant défaut depuis Noël 1525 jusqu'à la mi-mars 1533. A cette dernière date on n'y travaillait

---

(1) THÉODORE VAN LERIUS, *Notice des œuvres d'art de l'église paroissiale et ci-devant insigne collégiale de St-Jacques à Anvers.* — Nous renvoyons à cette notice, d'une remarquable exactitude, pour tout ce qui concerne les œuvres d'art renfermées dans cette église.

plus. En 1525 on mettait la dernière main au beffroi de la tour, d'où les cloches, suivant une chronique contemporaine, se firent entendre pour la première fois le 8 juin 1526.

Quant à l'église, les travaux avaient été poussés avec vigueur jusqu'en 1525. Nous empruntons encore quelques dates à la notice citée plus haut : « En 1503—1504 nous voyons encore maître Dominique De Waghemakere chargé de dresser les plans de sept chapelles : cinq de ces chapelles sont commencées la même année.... En 1507 fut achevé le nouveau chœur ; c'était le second, mais non le dernier en date. En 1506—1507 on posa la clef de voûte de la chapelle Ste-Anne et de celle du St-Sacrement : cette dernière a été considérablement agrandie depuis cette époque. En 1515—1516 on travaillait au transept du côté du midi, et Josse Coen et Jean Smecaert avaient achevé la partie primitive du grand portail extérieur, encore existant. Dix-neuf autels ornaient l'église en 1524, ce qui prouve que les travaux avaient été poussés avec vigueur. »

L'interruption des travaux semble dater de 1526. En 1552 on avait repris l'œuvre inachevée. Comme à tous les édifices religieux alors en construction, la Réforme lui avait été fatale. Non-seulement la naissance des sectes nouvelles avait tari en grande partie la source des dons volontaires, mais les parties de l'édifice déjà livrées au culte, furent saccagées par les iconoclastes. Elle eut à souffrir aussi, le 9 janvier 1557, d'un effroyable ouragan qui causa de si grands dommages qu'il en coûta plus de six cents florins (*Carolus-guldens*) pour les réparer. A diverses reprises, notamment en 1518, en 1522, en 1556 et en 1575, la fabrique avait obtenu des octrois royaux pour l'établissement de loteries au profit de l'œuvre ; elle avait été autorisée à acquérir et à aliéner des héritages ; toujours pour le même motif, c'est-à-dire pour remédier à sa position financière, obérée par suite des énormes dépenses qu'elle s'était imposées, elle fut libérée des redevances qu'elle payait au chapitre de Notre-Dame pour les enterrements, ce qui acheva de mettre l'église

St-Jacques en pleine possession de ses droits paroissiaux. Cependant la construction n'avançait guère. Tout ce que l'on pouvait faire était d'empêcher la ruine des ouvrages déjà achevés. Les travaux ne furent sérieusement repris qu'en 1602. On posa, cette année, la première pierre du grand chœur actuel. « La grande nef, occupée en 1581 par les Calvinistes, n'était point achevée à cette époque : on résolut d'en reprendre la bâtisse, et la première pierre en fut placée le 19 juin 1618. Le 13 juin de l'année suivante, on reprit la construction du transept : cette partie de l'église avait été commencée dans le siècle précédent, mais les travaux en ayant été interrompus, elle se trouvait en 1619 entièrement découverte du côté du midi. Le menuisier Jacques Verdyck fournit aux tailleurs de pierres les dessins et les modèles des fenêtres construites en ce temps-là, aussi bien dans la grande nef que dans le transept.

« La chapelle de St-Alphonse, incorporée en 1664 dans celle du St-Sacrement, fut bâtie en 1626, dans le bas-côté méridional du chœur : les sept autres chapelles encore existantes dans le pourtour du chœur, furent élevées successivement, à partir de cette époque, jusque vers 1656.

» Enfin le XVIIe siècle vit agrandir et terminer les chapelles du St-Sacrement et de Notre-Dame, et élever celle où se célèbrent les mariages. Il vit aussi l'achèvement du grand portail extérieur et l'édification de celui du midi. Quant au portail extérieur septentrional, c'est un malheureux legs du XVIIIe siècle (1). »

Ainsi la construction de l'église St-Jacques dura cent soixante-dix ans. Entre le temps qui s'écoula depuis la pose de la première pierre en 1491 et l'achèvement de l'édifice dans la seconde moitié du XVIIe siècle, une révolution immense s'était opérée dans l'art. Le style gothique avait été non-seulement délaissé par la Renaissance,

(1) Th. Van Lerius, op. cit., p. 8—9.

cette sœur de la Réforme, mais méconnu et proscrit comme barbare. Il y a donc lieu de s'étonner que les architectes, chargés de continuer l'œuvre d'Herman et de Dominique De Waghemakere et de Rombaut Keldermans, aient eu la sagesse de respecter le plan de ces maîtres. En effet, l'église St-Jacques appartient tout entière, sauf quelques détails d'ornementation de peu d'importance, au style ogival tertiaire, dont elle est un des plus magnifiques produits. Fort simple et, si l'on excepte la tour, à peu près dénuée d'ornements à l'extérieur, elle présente à l'intérieur le coup-d'œil le plus imposant. On ne peut qu'admirer, dans ce vaste vaisseau, la beauté des proportions, l'harmonieuse grandeur de toutes ses parties, la largeur des nefs, l'élévation des voûtes, la savante distribution de la lumière qui pénètre partout avec tant d'abondance, et jusqu'à la sobriété élégante de sa décoration architecturale.

Notre-Dame, plus grande et d'un style plus pur, ne présente point, au même degré, la réunion de toutes ces qualités ; aussi beaucoup de personnes, à Anvers, donnent-elles à St-Jacques la préférence sur Notre-Dame.

La tour, si elle eût pu être achevée, aurait pris rang parmi les monuments les plus élevés de l'Europe ; elle devait surpasser celle de Notre-Dame de plusieurs pieds. Le tronçon qui existe fait vivement regretter que ce projet hardi n'ait pu être mené à terme.

Parmi les travaux d'utilité publique exécutés à Anvers sous le règne de Philippe-le-Bon, il faut mentionner en première ligne le canal d'Hérenthals, destiné à conduire dans la ville, qui manquait d'eau douce, les eaux du Schyn, et en même temps à établir une communication avec la Campine. On trouve dans les archives de Westerloo des plans et des cartes, dressés en 1440, dans le but de rendre navigables la grande et la petite Nèthe et de les relier à Anvers par un canal. Mais ce projet remontait de plus haut. Dès l'an 1431 on avait commencé à creuser le canal allant du Meir à la Tour Bleue et auquel la rue du Canal et le canal Sale

doivent leur nom. Nos *annales* manuscrites disent qu'en 1454 on commença à amener en ville les eaux du Schyn ; Papebroch dit que ce fut en 1459, mais il parle de la branche qui coule aujourd'hui dans les fossés, hors de la porte de Lillo. Il ne s'agit donc pas là du canal d'Hérenthals.

Les tisserands de cette dernière ville comprirent de quelle utilité serait, pour l'écoulement de leurs produits, le canal projeté. A leur demande Philippe-le-Bon en octroya l'autorisation par une charte du 6 octobre 1462. Ceux d'Anvers en poussèrent le creusement jusqu'à une demi-lieue au-dessus de Deurne. En 1473 la ville fit l'achat d'un moulin appartenant à la dame Isabelle van Immerseel (1), et y fit construire une écluse au moyen de laquelle les eaux du Schyn (de la branche la plus considérable de cette rivière, qu'on nomme *het Groote Schyn*), grossies de celles de deux ruisseaux nommés *de Breede Beek* et *de Weselsche Beek*, furent dirigées sur Anvers. Ceux d'Hérenthals ayant négligé de se mettre à l'œuvre de leur côté, les travaux en restèrent là. Pour Anvers le but principal, qui était d'avoir de l'eau douce, se trouvait atteint. La pénurie d'eau potable y était si grande à cette époque, que, dans les années de sécheresse, les bestiaux y mouraient de soif. Les eaux du canal furent distribuées entre les différentes brasseries, qui se trouvaient encore alors dans la rue des Brasseries (*Kammerstraet*).

Cependant le projet de conduire le canal jusqu'à Hérenthals n'était pas définitivement abandonné. Il avait même été question de le pousser jusqu'à Moll, où se trouvaient anciennement beaucoup de fabricants de drap. La partie achevée fut désignée sous le nom, qu'elle porte encore, de canal d'Hérenthals.

Les constructions nombreuses que nous avons mentionnées et dont

---

(1) On trouve encore près de là quelques restes de l'ancien château-fort des seigneurs d'Immerseel.

la plupart étaient de proportions monumentales, avaient considérablement changé l'aspect de la ville. Essayons de nous la représenter un moment telle qu'elle était vers la fin du XV[e] siècle.

Le Bourg demeurait toujours séparé du reste de la ville par ses épaisses murailles et ses fossés. En 1410 le duc Antoine avait fait restaurer ses remparts; on peut encore reconnaître, dans les parties subsistantes, derrière les maisons du Fossé-aux-Anguilles, les traces de ces réparations, faites en briques. L'année suivante le duc autorisa les Anversois à se servir de la porte donnant sur le Werf pour le transport de leurs marchandises (1). En 1477, une quatrième porte fut ouverte au fond de la rue du Sac et un troisième pont jeté sur le fossé du Bourg.

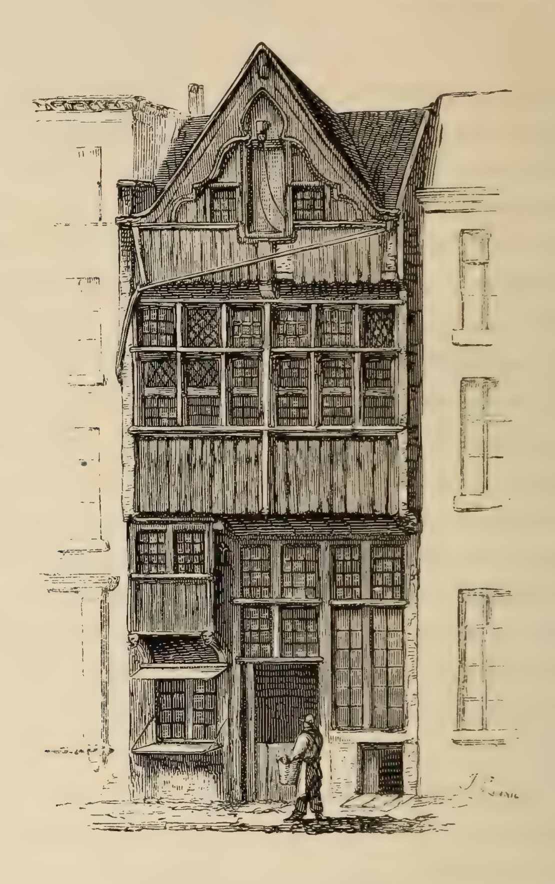
Les rues nouvelles ouvertes depuis la fin du XIV[e] siècle sont généralement plus droites et plus larges que celles des autres villes au moyen-âge. Le magistrat d'Anvers avait compris de bonne heure l'inconvénient des rues étroites, tortueuses et mal aérées. Tandis qu'ailleurs, vers la même époque, chacun bâtissait sur son terrain, et même un peu sur le terrain de la ville, comme il l'entendait, à Anvers les nouvelles constructions étaient soumises à des règlements sévères. Personne ne pouvait bâtir sans en informer préalablement les échevins ; le contrevenant encourait une amende de six gros et était condamné à démolir ce qu'il avait élevé sans autorisation. Les auvents, les façades en saillie, devaient être couverts en tuiles ou en ardoises. Dès l'an 1391 il fut défendu de couvrir les maisons en chaume; une ordonnance de l'écoutête Jean Van

---

(1) C'est en ce sens qu'il faut entendre ce que nous avons dit à la page 67 de cet ouvrage que, « la porte communiquant du Bourg au *Werf* ne fut ouverte qu'en 1411. » Cette porte doit avoir existé bien des siècles auparavant, mais le libre passage n'en fut autorisé qu'à cette époque.

Le panorama de la ville, imprimé en tête du volume, est la reproduction d'une copie, faite en 1505, d'un dessin exécuté vers 1430, et qui se trouve aux archives de la ville.

Immerseel et des échevins ordonne qu'endéans les trois ans tous les toits de chaume soient remplacés par des toits d'ardoises ou de tuiles. Il ne semble pas toutefois qu'on ait été très-sévère dans



MAISON EN BOIS DU XVe SIÈCLE.

l'application de cette ordonnance, car on voyait encore au XVe siècle et même au XVIe bon nombre de toits couverts en paille.

L'exhaussement des maisons au moyen d'étages surplombant les uns sur les autres avait été un des résultats de l'accroissement

de la population. L'aisance de la bourgeoisie se lisait dans la hauteur des pignons, ornés d'arabesques sculptées, et encadrés dans des ornements de style ogival. L'introduction du verre à vitre, l'emploi des cheminées, sont encore des améliorations introduites au XIVe siècle dans les maisons bourgeoises, et qui ne se généralisèrent que lentement. Les cheminées, auparavant, ne se rencontraient guère que dans les châteaux ou dans les hôtels de pierre (*steenen*) de la noblesse urbaine. Les bourgeois comme les manants laissaient la fumée de leur unique foyer s'échapper par la porte ou par la fenêtre dégarnie de vitres, quelquefois aussi par un trou pratiqué au comble de l'édifice.

« Au XIIIe et même au XIVe siècle, dit M. Schayes [1], lorsque l'emploi du verre à vitre était encore d'un emploi fort rare dans les habitations d'un ordre inférieur, il ne devait y avoir aux maisons ordinaires qu'un petit nombre de fenêtres ; plus tard, au contraire, les ouvertures y furent très-nombreuses ; dans les maisons en bois, la façade, au rez-de-chaussée surtout, ne se composait, pour ainsi dire, que d'une seule suite de fenêtres carrées, à croisillons, et séparées les unes des autres par un simple montant en pierre ou en bois. Les vitres, découpées en losanges, en carrés à angles coupés, en ellipses et autres figures, et enchassées souvent de manière à présenter des compartiments du dessin le plus compliqué, étaient fort petites et d'un verre épais plus ou moins opaque. »

La plupart de ces façades, celles du moins dont l'exposition était favorable, étaient couvertes de vignes; ce qui, avec les toits de chaume, les poules et les pourceaux vaguant dans les rues, devait donner à la ville un air passablement rustique.

Au XIVe siècle presque chaque ménage engraissait un ou plusieurs porcs, afin de préparer la provision de viande salée pour l'hiver.

---

(1) *Histoire de l'architecture en Belgique.*

Ces animaux couraient une partie du jour dans les rues, se vautrant dans la boue et fouillant de leur grouin les tas d'immondices. Pour diminuer un peu leur nombre on inséra dans le *Keurboek* la disposition suivante : Dorénavant aucun boulanger ni personne d'autre ne pourra tenir plus de douze porcs. Et on les fera sortir le matin avant le lever du soleil, et après le lever du soleil on les fera rentrer. Et le soir, après le coucher du soleil, on les fera de nouveau sortir pour rentrer avant la nuit, sous peine de xx s. (1) »

Nous rencontrons aussi d'excellents règlements pour la propreté des rues. Dès le XIVe siècle il était défendu, comme de nos jours, de jeter des ordures — fumier, cendres, décombres, — dans les canaux ou les fossés, sur les cimetières, les marchés ou les rues. Tous les quinze jours chacun devait nettoyer la rue devant sa porte et enlever les immondices. Une personne spéciale était commise à la propreté des marchés et des ponts. Pour transporter les immondices hors de la ville, on pouvait mettre en réquisition les charrettes (à l'exception de celles des meuniers) appartenant aux particuliers. On leur payait une indemnité d'un sou par charrette.

Comme presque toutes les maisons étaient en bois, les incendies étaient fréquents et terribles ; en quelques heures des quartiers entiers devenaient la proie des flammes. Ce n'était pourtant pas faute de précautions ni de règlements de la part des magistrats. L'ordonnance de 1391 que nous venons de citer avait principalement pour but de parer à ce danger.

Nous avons déjà dit qu'à onze heures du soir on sonnait la cloche appelée *diefklok ;* c'était le signal du couvre-feu. Tous les cabarets, toutes les auberges devaient être fermés et tous les habitants éteindre leurs feux et leurs lumières. Personne ne pouvait sortir de sa maison sans une lanterne allumée, à l'exception des

---

(1) *Core van Antwerpen,* art. lvj.

bateliers nouvellement arrivés et des gens de la campagne. Aussitôt que la cloche avait sonné, les veilleurs de nuit commençaient à parcourir les rues. Ils étaient au nombre de douze, formant trois escouades de quatre hommes chacune, marchant ensemble pour plus de sûreté. Chaque escouade avait son quartier à surveiller. Ils s'arrêtaient à chaque coin de rue et criaient pour avertir les habitants de veiller aux risques d'incendie. S'ils apercevaient quelque part du feu ou de la lumière, ils frappaient aux portes jusqu'à ce que les gens fussent éveillés.

Entre autres mesures préventives contre les incendies, il était recommandé aux brasseurs et aux boulangers de bien surveiller leurs fours. Les boulangers ne pouvaient avoir dans leurs maisons plus de cinquante fagots à la fois.

Quand on éprouvait une sécheresse prolongée, ou qu'il règnait un vent violent, les craintes devenaient plus vives, et des sergents de ville (*stads-knapen*) allaient de maison en maison enjoindre aux bourgeois, par ordre du magistrat, de déposer devant leurs portes des échelles et des seaux d'eau. Lorsque le cri sinistre : « Au feu ! » s'était fait entendre, le tocsin appelait toute la population sur pied. Si c'était la nuit, chacun était tenu immédiatement, afin d'éclairer les rues et de diminuer le désordre produit par l'épouvante générale, d'allumer une lanterne au-dessus de sa porte ou d'en suspendre une à la fenêtre de son grenier. Ceux dont les maisons étaient couvertes de paille devaient étendre sur leurs toits des draps de lit mouillés ; chacun devait veiller à préserver sa maison de la chute des flammèches emportées au loin par le vent. Les boulangers et les brasseurs avaient ordre de livrer leurs tonnes et leurs seaux, pour transporter l'eau. Aux premiers coups du tocsin, ils devaient les déposer pleins d'eau devant leurs portes, avec des chaînes et des brancards pour les porter. Les ouvriers de tous les métiers étaient obligés d'accourir au plus vite pour travailler à éteindre le feu, sous peine d'amende ou même de la perte du métier.

Par suite du préjugé que « le feu attirait le feu » les boulangers avaient ordre d'éteindre immédiatement leurs fours.

Malgré ces sages mesures il était rare qu'un incendie se bornât à une seule maison. Celui de 1397 réduisit en cendres toutes les maisons comprises entre la rue de l'Empereur, le Kipdorp et la Longue rue Neuve.

Les puits publics étaient entretenus aux frais du voisinage. Ils étaient garnis d'une chaîne et d'un seau. Les pompes et les fontaines étaient encore inconnues.

Un progrès important s'était réalisé : c'est le pavage des rues. On se rappelle que le premier pavé avait été placé à Anvers en 1306. Quoique cette amélioration ait dû être vivement appréciée par les habitants, un temps assez long s'écoula avant qu'elle ne s'étendît aux principales rues. Le *Meir* fut pavé en 1324, l'*Eyendyk* ou *Kipdorp* en 1378, le *Werf* en 1404, le *Marché aux Bestiaux* en 1415. Suivant Gramaye on ne commença à paver les belles rues de la ville agrandie, telles que la Longue rue Neuve, la rue de l'Empereur, la rue Haute, la rue des Brasseries, la rue des Tanneurs et la rue Porte aux Vaches, que vers l'an 1472. Le Marché aux Poissons, qui avait été transféré du nord du Bourg à son emplacement actuel vers 1417, ne fut pavé qu'en 1510. Avant cette époque il devait offrir l'aspect d'un véritable cloaque.

Nous aurons bientôt à signaler les progrès nouveaux que le commerce fit faire à notre ville. Reprenons, au point où nous l'avions laissé, le récit des événements.

CHAPITRE XVI.

SUITE DE L'HISTOIRE POLITIQUE ET CIVILE. — RÈGNES DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE ET DE MARIE DE BOURGOGNE. — MAXIMILIEN D'AUTRICHE COMME RÉGENT DE PHILIPPE-LE-BEAU. — MONNAIES.

Le prince qui succédait à Philippe-le-Bon n'avait ni ses vertus politiques ni ses qualités privées. Sombre, violent, brutal et cruel, il poussait jusqu'à la démence l'orgueil héréditaire de sa race. Il s'aliéna le peuple par sa dureté, la noblesse par sa hauteur, ses amis par ses emportements, et compromit par la fougue insensée de ses passions le solide édifice si patiemment et si habilement élevé par son père. Du reste, sobre, chaste, tempérant, généreux, loyal, capable de tout dans l'excès de sa colère, excepté d'aucune chose qui ressemblât à une bassesse.

Venu à une époque où la féodalité s'écroulait, il la résuma tout entière en lui. Vassal du roi de France, il répétait qu'issu de Charlemagne, il n'avait pas à courber la tête devant les successeurs de Hugues Capet. Plus puissant en réalité que le Roi, il voulut être roi et il eût réussi, si son aveugle témérité n'eut lassé sa fortune.

Dès son début en Belgique il rencontra de vives préventions, secrètement excitées par les intrigues de l'astucieux Louis XI, jaloux et inquiet de l'extension considérable qu'avait prise dans ces derniers temps la puissance de la maison de Bourgogne. Des séditions éclatèrent dans plusieurs villes de ses états, à Gand d'abord, puis à Malines, à Bruxelles et à Anvers. La prudence et l'exemple de quelques exécutions énergiques, rétablirent ce que les tyrans appellent l'ordre; mais nulle part l'affection ne vint remplacer la haine et la méfiance.

Charles-le-Téméraire fit son entrée à Anvers, à la lueur de mille flambeaux, dans la soirée du 5 septembre 1467. Par le luxe de sa toilette, il semblait vouloir éclipser le faste déjà si grand du duc son père. Il portait, par dessus son armure d'argent ciselé, un manteau brodé, parsemé de tant de perles, de rubis et de diamants qu'il fut évalué à plus de deux cent mille couronnes; son cheval était couvert d'un caparaçon de drap d'or violet; les harnais et les brides étaient de cordouan rouge. Selon la coutume des princes, il alla loger à l'abbaye de St-Michel, où l'attendait un triste souvenir. Sa femme, Isabelle de Bourbon, y était morte deux années auparavant, et y attendait encore un tombeau qu'elle ne reçut que plus tard, après la mort du Téméraire, de la piété de sa fille Marie.

Le lendemain, 6 septembre, eut lieu la cérémonie d'inauguration. Sa charte de joyeuse entrée reproduit à peu près les dispositions de celle de Philippe-le-Bon; elle ne contient rien de particulièrement important pour Anvers; mais les Anversois durent lui savoir bon gré de l'article V, qui institue en son absence un Conseil et un Chancelier de Brabant, et de l'article VII, qui stipule que tous les membres de ce Conseil devaient être nés Brabançons et posséder la langue *thioise* ou flamande.

Durant les dix années de son règne orageux, ce prince n'eut personnellement que peu de relations avec notre ville. Notre histoire intérieure se borne à quelques démêlés avec les Hanséates, relatifs aux péages de l'Escaut, et à l'institution des offices des *Chefs-hommes* et

des *Quartiniers* (*Hoofdmannen der poortery*, *Wykmeesters*), dont nous avons parlé ailleurs, et des examinateurs (*Keurders*), dont les fonctions étaient à peu près celles de nos visiteurs de douanes. Ils étaient au nombre de trois. Cet office, gênant pour le commerce, ne tarda pas à être supprimé.

Au moment où les institutions communales entrent dans leur période de décadence, à Anvers elles semblent prendre un caractère de plus en plus démocratique. Jusqu'en l'an 1470 les fonctions de receveurs des rentes et accises (*Rent- en Accynsmeesters*) avaient été exclusivement remplies par d'anciens échevins. Il fut décidé cette année-là par le magistrat qu'à l'avenir les receveurs, qu'on commence à désigner à cette époque sous le nom de trésoriers, seraient choisis dans les métiers, de même que les trois chefs-hommes de l'accise de la bière et les trois de l'accise du vin. Ce changement se fit à la très-grande satisfaction du peuple, soit qu'il eût eu quelque motif pour enlever sa confiance aux receveurs patriciens, soit qu'il vît avec plaisir diminuer l'influence des familles échevinales.

Du reste, ce qu'il y avait de bon dans ces mesures était dû à l'initiative de la commune elle-même. Avec le caractère qu'on lui connaît, Charles n'était pas homme à s'occuper beaucoup du bien-être de ses sujets flamands ou brabançons. Il ne les prisait qu'à cause de leur richesse, mais il les détestait pour leur fierté et leur turbulence. Il regrettait que les opulents bourgeois de Bruges et d'Anvers ne fussent pas taillables à merci comme les vilains de ses domaines féodaux de la Bourgogne. Mais à chaque demande de subsides, à chaque taxe nouvelle qu'il essayait de mettre sur les marchandises, ils avaient l'insolence de se récrier et d'invoquer leurs vieux priviléges. Ses extorsions toujours renouvelées rencontraient de la part des villes et des états une répugnance toujours croissante. Il était rare qu'elles n'excitassent quelques tumultes ou quelques séditions et le plus souvent le sang coulait dans ces mêlées. Charles espérait un jour pouvoir briser ces obstacles incommodes, faire un feu de joie

de tous ces parchemins surannés qu'à son avénement il avait juré de respecter, seulement par politique et par pure formalité, et, une fois qu'il aurait reconstruit le royaume de Lothaire, une fois la Suisse domptée, l'Alsace et la Lorraine conquises, il comptait bien de sa main victorieuse serrer le frein à toutes ces petites républiques indociles et tapageuses, si mal façonnées à porter le bât du despotisme. La mort ne lui laissa pas le temps d'accomplir ces beaux projets, mais cette dernière partie de sa tâche, sa fille Marie la transmettra, avec l'héritage de Bourgogne, aux princes de la maison d'Autriche.

La mort de Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy le 5 janvier 1477, à l'âge de quarante-quatre ans, entraîna pour la Belgique les plus graves conséquences. Il laissait aux faibles mains d'une jeune fille, avec son vaste héritage, l'immense fardeau des haines qu'il avait accumulées autour de lui et des innombrables difficultés qu'il s'était créées. Si misérable et si digne de pitié qu'ait été la fin d'un prince dont la puissance et la renommée avaient effacé celles de tous les rois de la terre, personne ne le plaignit, si ce n'est son généreux ennemi, le duc Réné de Lorraine, et, sauf sa fille, personne ne le regretta. Il avait accablé ses peuples d'impôts, sa noblesse de fatigues et n'avait montré que du mépris pour les libres institutions de ses pays flamands. Les atrocités commises à Dinant, à Liége, à Franchimont avaient laissé dans l'esprit de la bourgeoisie une profonde impression de terreur et de haine. Jusqu'à ses soldats avaient partagé ce sentiment, quoiqu'il fût le plus brillant et le plus vaillant homme de guerre de son siècle. « Le duc Charles n'aimait personne, dit l'historien des ducs de Bourgogne, sa colère était violente, mais froide, hautaine et outrageante;... tous ses peuples et tous ses soldats avaient fini par l'avoir dans une haine extrême. » Cette aversion, le peuple la reportait sur ceux qui le gouvernaient, et quand on n'eut plus à redouter les vengeances qu'il exécutait personnellement avec une si implacable férocité, elle se fit jour sans contrainte. Dans les séditions qui éclatèrent à sa mort dans presque toutes les villes de

Belgique, on peut reconnaître la main perfide de Louis XI, qui convoitait la dépouille de son redoutable vassal.

A Anvers les troubles commencèrent au mois de mars 1477. Le peuple accusait les magistrats d'avoir comploté avec le duc de Bourgogne l'anéantissement des priviléges de la commune et l'augmentation des impôts. Sa colère se tourna particulièrement contre les frères Nicolas et Pierre Van der Voordt, trésoriers de la ville, qui avaient acheté l'accise de la bière. A tort ou à raison on leur reprochait d'avoir dilapidé le trésor public, et on exigeait qu'ils rendissent un compte immédiat des recettes et des dépenses. Les métiers prirent les armes et occupèrent sans désemparer, pendant l'espace de six ou sept semaines, leurs chambres et la place de l'Hôtel-de-Ville « buvant outre mesure de la bière et d'autres boissons dont ils refusaient de payer l'accise. (1) » Cependant le magistrat n'opposait à leurs réclamations insolentes que le silence du dédain. A la fin ils se lassèrent de n'obtenir aucune satisfaction ; un soir qu'il était rassemblé, ils s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville, firent prisonniers le seigneur de Ranst, le bourgmestre Henri Van de Werve, les échevins Jean Van Mechelen, Jean Schoyte, Walraven Drake ; le receveur Guillaume Van Riethoven et les trésoriers Pierre et Nicolas Van der Voordt, objets particuliers de la haine populaire. Tous ces personnages furent conduits d'abord dans les chambres des métiers des merciers et des bateliers ; ils furent ensuite transférés et étroitement enfermés dans la tour des Poissonniers.

Ce premier coup de main avait trop bien réussi pour que les meneurs s'arrêtassent en si beau chemin. Le lendemain ils firent de nouvelles arrestations, et pour donner à leurs violences une ombre d'équité, quelques prisonniers furent relâchés ; les autres furent séparés et enfermés dans les chambres des métiers, sous la garde des confrères des serments.

---

(1) *Bibliothèque des antiquités belgiques*, d'après la chronique du notaire *Bertryn*.

La duchesse Marie se trouvait alors à Gand, où sévissait une révolte non moins formidable, dont furent victimes les chanceliers Hugonet et Humbercourt. Lorsqu'elle apprit les troubles d'Anvers, elle envoya dans cette ville Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, et les seigneurs de Perwez et de Culembourg, avec la mission d'apaiser les révoltés par les voies de la douceur et de la persuasion. Ces seigneurs firent convoquer le peuple sur la Grand' Place et lui dirent : « Bonnes gens, notre bénigne dame Marie nous a envoyés » devers vous, non pour vous faire remettre dans le fourreau l'épée » de la justice que vous en avez tirée, mais pour vous engager » à n'en pas frapper aveuglément. Laissez aux magistrats en qui » vous avez placé ou en qui vous placerez votre confiance, le soin de » punir les coupables. Vous-mêmes, bonnes gens, devez craindre » de vous rendre coupables de quelque délit, en portant atteinte » à vos antiques priviléges. Combien facilement cela n'arriverait-il » pas en procédant avec trop de hâte et de violence et dans le » cas où vous ne prendriez pas en considération toutes les formalités » qui doivent être observées pour la mise en jugement d'un bour- » geois d'Anvers? Et en ne respectant pas vous-mêmes vos privi- » léges, ne perdez-vous pas le droit d'attraire en justice ceux que » vous accusez de les avoir violés ? »

Les envoyés de la Duchesse ajoutèrent encore à ces paroles beaucoup de choses qu'ils crurent propres à calmer l'effervescence de la multitude et à rendre moins périlleux le sort des prisonniers. Ils montrèrent aussi des lettres de la Duchesse dans lesquelles elle intercédait pour la liberté des magistrats qu'on détenait en prison. Mais à peine daigna-t-on les écouter et les trois seigneurs repartirent pour Gand sans avoir rien obtenu.

Pendant la semaine de Pâques la révolte sembla se rallumer avec une nouvelle fureur. Le 10 avril, pendant la nuit, de nouvelles arrestations eurent lieu. Le chevalier Guillaume Van Liere, Guillaume Van Tichelt, Gérard Van Eycke, Jean Coelgenssone, Adrien Stedinck

et Henri Van Kerckhoven furent mis en prison; mais on ne tarda pas à les relâcher. Le peuple demandait à grands cris le renouvellement du magistrat. Il exigeait que la nouvelle Loi fut composée de membres pris par moitié dans la noblesse et dans la bourgeoisie. La Duchesse fit cette concession dans l'espoir d'obtenir la liberté des prisonniers. Jacques Wielandt se fit reconnaître en qualité d'écoutète; Jean Van Halmale fut nommé bourgmestre de l'extérieur et Jean Pels, doyen du métier des bateliers, bourgmestre de l'intérieur. Or, le métier des bateliers avait été le boute-en-train de la révolte.

Leur premier soin fut d'essayer de rentrer dans les voies légales. Ils demandèrent l'élargissement des prisonniers; mais ce fut inutilement. Au nom seul des frères Van der Voordt la multitude poussait des cris de rage et de mort. Il fallut livrer ces malheureux à la justice. Le 13 avril on les soumit à la torture ou, comme on disait alors, au *rigoureux examen* (*scherpe examinatie*). Le 21, ce fut au tour de Guillaume Van Riethoven, d'Adrien Stedinck et de Jean Van Houbraeken de subir la question. Ces derniers étaient accusés d'avoir fait augmenter l'accise sur la bière. Le 23, Van Riethoven fut de nouveau attaché au chevalet et torturé durant deux heures; mais on ne put rien tirer de lui qui pût servir de prétexte à une condamnation à mort.

Quelques jours après eut lieu le renouvellement de la Loi. La duchesse Marie avait confié ce soin à l'écoutête Jacques Wielandt et au seigneur Van Halmale. Il est facile de voir, en lisant les noms des nouveaux échevins, sous quelle influence cette liste fut composée. Pour la première fois on vit siéger dans l'échevinage des hommes pris dans les corps de métiers (1).

---

(1) Voici ces noms : Bourgmestre de l'extérieur : Jean Van Halmale ; bourgmestre de l'intérieur : Jean Pels, doyen des bateliers. Échevins : Jean Van Immerseel ; Jean Pauwels (ce dernier ayant remercié, fut remplacé par Henri Vermolen) ; Nicolas Happaert ; *Cornelis in de Roye Tonne* (nom d'une enseigne : c'est quelque tavernier) ; Gaultier Van der Vorst,

Ces nouveaux magistrats, quoique élus dans des circonstances extraordinaires, comprirent la dignité de leur charge. Ils voulurent sauver la vie aux frères Van der Voordt; mais ils luttèrent en vain contre la soif de sang qui semblait s'être emparée du peuple. Le 1r mai, les deux malheureux comparurent devant le tribunal des échevins, au Vierschaere. Une foule d'hommes armés entouraient le siége de la justice et restèrent là depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures de relevée. Les juges ne trouvaient pas de charges suffisantes pour prononcer une condamnation à mort contre les deux trésoriers ; mais sous l'empire de la terreur que leur causait la colère populaire, ils n'osèrent les acquitter. Ils eurent la lâcheté de les abandonner *au bon vouloir du peuple, mais non pour être mis à mort;* preuve entre mille que la justice cesse d'être la justice quand elle n'est point dans les conditions d'une pleine sécurité et d'une parfaite indépendance.

Trois jours après, les métiers se réunirent dans leurs chambres, au Grand Marché, et s'y constituèrent en tribunal. Comme on s'attendait à voir sortir de cette réunion une double sentence de mort, tous les magistrats s'y rendirent et supplièrent avec larmes qu'on n'ôtât point la vie aux frères Van der Voordt. Mais le peuple voulait une seconde représentation de la tragédie qui venait de se dénouer à Gand par la mort des chanceliers Hugonet et Humbercourt. Les deux infortunés trésoriers furent condamnés, dans ce plaid populaire, à la peine capitale, et le 6 mai, sur un échafaud dressé au milieu de la place du Grand Marché, ils eurent la tête tranchée, aux cris de joie féroces d'une multitude innombrable.

Jusqu'à quel point ces deux victimes de la justice populaire étaient-elles innocentes ou coupables? Il serait difficile de le dire; mais à voir l'insistance et l'intensité du sentiment de réprobation qui

---

alias Ghys, tanneur; Jacques Mennaert, pelletier; Nicolas Boel et Jean Van der Biest, tanneurs. Les receveurs sont Jean Van Alphen et Corneille Van de Zype.

les accablait, il semble qu'ils portaient le poids d'un trésor de haines, depuis longtemps amassé contre ceux qui, à Anvers, avaient soutenu les projets liberticides des ducs de Bourgogne.

Restait à statuer sur le sort des autres prisonniers qu'on avait, le même soir, transférés à la tour des Poissonniers. Le lendemain le receveur Guillaume Van Riethoven fut déchargé des poursuites criminelles et assigné civilement. Il fut condamné à se rendre en chemise, une chandelle de cire à la main, dans la chapelle de S[t]-Jacques, au Kipdorp, où il devait demander pardon à Dieu et au peuple d'avoir mal administré les finances de la ville. Cette sentence fut exécutée; après quoi il fut ramené à la prison du Steen où il demeura jusqu'au 9 août. Alors seulement il fut rendu à la liberté. Des sentences civiles furent aussi prononcées contre Adrien Stedinck et Jean Van Houbracken. Le 31 mai les échevins Jean Van Mechelen, Godefroid Van der Dilft et Jean Van Ranst comparurent devant le Vierschaere. Ils furent reconnus bourgeois de la ville, et leur affaire remise à quinzaine. Cette quinzaine se prolongea jusqu'au 5 septembre, où ils furent de nouveau conduits devant le tribunal : personne ne se présentant pour les accuser, l'écoutête ordonna leur élargissement sans caution.

L'ordre se rétablit peu à peu, sans violence. La Duchesse ratifia les sentences prononcées pendant ces jours de trouble et accorda des lettres de grâce aux juges qui avaient compromis leurs devoirs en n'observant pas dans les procédures toutes les formalités voulues. Elle comprit que des mesures de rigueur ne répareraient pas le mal accompli et ne lui ramèneraient pas l'affection populaire. D'ailleurs, ce n'était pas contre l'autorité souveraine, mais contre le magistrat que le mouvement avait été dirigé : la Duchesse agit sagement en laissant la commune se pacifier elle-même. Les derniers à se soumettre furent les merciers.

Le 16 juillet une brillante cavalcade, composée de quarante bourgeois notables et d'un grand nombre de marchands, conduite par

le bourgmestre Jean Van Halmale et le chevalier Guillaume Bode, quitta la ville et alla jusqu'à Cologne au-devant du prince Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, fiancé à la duchesse Marie. Le mariage eut lieu à Gand, le 18 août suivant.

A Anvers, ainsi que dans les villes de Flandre et de Brabant, cette alliance fut accueillie avec joie, parce qu'elle rattachait nos contrées à l'empire d'Allemagne et écartait le danger de les voir tomber sous la puissance redoutée et exécrée du roi de France. Il était impossible aux esprits les plus sages de prévoir alors quelles seraient pour l'avenir les conséquences de cette union. Comment soupçonner que le mariage de l'héritière de Bourgogne avec l'héritier de l'Empire, devait, au bout de vingt ans, faire de notre pays une province espagnole? Le principe de l'hérédité féodale, qui devait être la sauvegarde de notre nationalité, prépara pour nous la domination étrangère, d'autant plus difficile à secouer qu'elle s'appuyait sur une incontestable légitimité.

Les états de Flandre et de Brabant reconnurent la co-souveraineté de Marie et de Maximilien. Dans la semaine de Noël 1477 (la date plus précise n'est point indiquée) les illustres époux se rendirent à Anvers. C'était le soir. La réception fut joyeuse et splendide. Une double haie de confrères des serments, portant des torches allumées, s'étendait sur leur passage depuis la porte S[t]-Georges jusqu'à l'abbaye de S[t]-Michel où ils descendirent. Le 3 janvier de l'année suivante, Maximilien donna sa charte de joyeuse entrée comme duc de Brabant et marquis d'Anvers. Elle stipule en faveur de notre ville que les droits de douane n'y pourront être augmentés; que les habitants d'Anvers et des autres villes seraient déchargés des diverses cautions qu'on leur avait imposées.

L'inauguration solennelle de Maximilien à Anvers eut lieu le 14 janvier 1478. Une estrade magnifiquement décorée de tapis, d'étoffes de velours et de soie, avait été dressée sur la place du Marché. Le magistrat y donna lecture des priviléges de la ville, que le

prince jura de maintenir. Alors toute la commune éleva la main droite au-dessus de la tête en signe qu'elle jurait d'être fidèle au jeune souverain.

Quelques jours après, la nouvelle autorité se fit sentir. Un procès de lèse-majesté fut intenté contre quelques-uns des meneurs de la dernière insurrection. Trois d'entre eux furent condamnés à de lointains pèlerinages et il leur fut défendu de rentrer dans le Marquisat sans une permission expresse des échevins.

Enfin, le 28 avril la paix fut faite entre la ville et les anciens magistrats qui avaient été indûment emprisonnés. La mémoire des frères Van der Voordt fut réhabilitée. La ville fut obligée de leur élever un monument expiatoire et de prendre soin de leurs veuves et de leurs enfants. Pour ce qui concerne Guillaume Van Riethoven, Maximilien l'avait relevé de son serment, et il était allé se fixer à Malines.

Telle fut la fin de ces troubles, qui n'eurent en définitive, comme tous les désordres de ce genre, d'autres résultats que d'ébranler momentanément le respect dû à la loi et d'aggraver les charges financières de la ville.

Celles-ci commençaient à devenir fort lourdes, à cause des nombreux subsides accordés aux souverains, depuis le commencement du règne de la maison de Bourgogne. En 1472 la ville vendit pour six cents couronnes de rentes perpétuelles. D'après un compte de 1474, Anvers payait alors, en impôts au profit du souverain, la somme de 13,361 florins. Pour remédier au désordre des finances on fit en 1475 un long règlement, où l'autorité du Duc n'était pas invoquée ni son intervention reconnue nécessaire (1). Mais les guerres continuelles soutenues par Maximilien rendirent ce règlement inutile, et les charges de la ville s'aggravaient d'année en année. Heureu-

(1) Kreglinger, *Notice sur les impôts communaux de la ville d'Anvers*, p. 60.

sement, l'état prospère du commerce augmentait ses ressources en même temps que les exigences du souverain accroissaient ses dettes.

L'armée avec laquelle Maximilien fit la guerre à la France, et qui battit à Guinegate celle de Louis XI, avait été réunie à Anvers. On cite parmi les Anversois qui se distinguèrent dans cette journée aussi stérile que glorieuse, les chevaliers Charles Van Immerseel, Josse Van Berchem, Guillaume Van Liere et Conrad Pot.

Au printemps de cette même année (1479) se tint à Anvers la première assemblée des États-Généraux des Pays-Bas. La réunion eut lieu au couvent des Dominicains, *où chaque pays ou province*, dit une chronique Mss., *avait sa chambre particulière*. Maximilien en personne présida la session, qui s'ouvrit le 5 mars et dura cinq semaines (1).

A cette époque l'enceinte du Bourg et ses fossés étaient encore la propriété du Duc. Cette vieille forteresse n'était plus d'aucune utilité pour la défense de la ville, surtout depuis que Jean I avait permis d'élever des constructions sur ses murailles. La ville cependant continuait à payer un cens annuel pour leur entretien. En 1481 Maximilien et Marie permirent à la ville de racheter ce cens, moyennant une somme de douze cents florins, une fois payée. Ces souverains cédèrent à la ville la propriété des fossés, à la condition de les approfondir au point de les rendre navigables, sans préjudice toutefois du *Nobelgelt*, qui leur était dû par divers villages et villes pour l'entretien desdits fossés.

Ce projet de convertir en port les fossés du Bourg semble n'avoir jamais reçu le moindre commencement d'exécution.

La fille de Charles-le-Téméraire mourut à Bruges, le 27 mars 1482, des suites d'une chûte de cheval. Elle laissait de son mariage

(1) D'autres sessions des États-Généraux se tinrent encore ou s'ouvrirent à Anvers, le 21 août 1488, le 6 juillet 1493 et en février 1499. GACHARD, *Lettre à MM. les questeurs de la chambre des représentants*.

avec Maximilien deux enfants, un fils nommé Philippe, alors âgé de quatre ans, et une fille du nom de Marguerite. D'après les stipulations de leur contrat de mariage, Maximilien n'avait aucun droit de lui succéder dans l'héritage des ducs de Bourgogne; mais la tutelle de ses enfants mineurs lui appartenait incontestablement. Les États-Généraux, réunis à Malines, lui reconnurent en outre la régence, mais ce ne fut pas sans opposition. On sait que les puissantes communes de Flandre refusèrent de le reconnaître en cette qualité et que les Brugeois poussèrent l'irrévérence jusqu'à se saisir de sa personne. Il n'en fallait pas autant à un Habsbourg pour lui faire prendre en horreur un peuple auquel la liberté donnait tant d'audace. De la prison de Maximilien date la haine que la maison d'Autriche a toujours portée à l'esprit d'indépendance de nos populations et à nos libertés communales.

Nous ne savons pas précisément quel était le sentiment des Anversois au sujet de la régence de Maximilien ; mais un fait grave qui se passa vers cette époque peut faire supposer qu'une forte opposition s'y était manifestée. Le bourgmestre de l'extérieur, Jean Coelgenssone, et l'un des secrétaires de la ville, dont le nom n'a pas été conservé, furent arrêtés à Malines, pendant la tenue des États, conduits à la prison de Vilvorde et décapités. L'autre bourgmestre, Nicolas de Schermere, fut conduit à la prison de Gand, où il mourut. Comme bourgeois d'Anvers, ces magistrats n'étaient justiciables que du tribunal des échevins d'Anvers, même pour les accusations de lèse-majesté. Ils avaient donc été soustraits à leurs juges naturels. Comment la commune souffrit-elle une semblable violation de ses priviléges, commise à l'égard de ses premiers magistrats? De quel crime étaient-ils accusés? Le silence de nos chroniqueurs ne nous permet pas d'éclaircir ces questions. Mais ces faits, rapprochés d'autres actes de violence commis ailleurs à la même époque, ne laissent presque pas de doute qu'ils n'expiassent l'opposition de la commune à la régence de Maximilien.

Cependant l'opposition des Anversois fut de courte durée : l'intérêt les rallia à Maximilien, dont ils attendaient de grands avantages pour leur commerce. Cette attente ne fut pas vaine, comme nous le verrons ailleurs. Ils commencèrent par profiter de la guerre de brigands que les troupes bourguignonnes et allemandes faisaient aux habitants des Flandres, toujours en révolte contre l'Archiduc. Le butin, fruit du pillage, les troupeaux enlevés aux paysans, étaient vendus sur le marché d'Anvers et procuraient à nos marchands de honteux bénéfices. Nous trouvons qu'au mois de mai 1484, les reîtres allemands, envoyés par Frédéric III au secours de son fils, vendirent à Anvers trois cents chevaux, cinq cents vaches, et deux mille moutons, fruit d'une razzia opérée dans le pays de Waes. On y vendit même, comme bétail humain, des prisonniers flamands. « Cette même année, dit la chronique de Bertryn, des Flamands » furent vendus à Anvers par les reîtres et leurs valets. Et les » bourgeois les achetèrent pour leur rendre la liberté après la paix, » et leur donnèrent à manger. » Tels furent en Belgique les débuts de la maison de Habsbourg : des citoyens de la noble Flandre amenés au marché et vendus comme des nègres par des goujats allemands.

A force de supplices, de trahisons et de massacres, la Flandre avait été momentanément pacifiée, quand Maximilien reçut à Aix-la-Chapelle lè titre de Roi des Romains (16 février 1486). Il fut couronné le 9 avril suivant, et le 3 juillet il fit, en cette nouvelle qualité, une entrée solennelle à Anvers. Au mois de septembre de cette même année, l'empereur Frédéric III, accompagné de son fils et de son petit-fils, visita notre ville et alla loger à l'abbaye de St-Michel. Huit chevaux blancs entiers traînaient le carrosse doré de l'empereur septuagénaire, et l'on portait au-dessus de sa tête, comme au-dessus du St-Sacrement dans une procession, un dais de drap d'or. Le magistrat offrit comme don de bienvenue à son hôte impérial deux hanaps d'argent doré, deux plats d'argent, quatre

bœufs gras et quatre aimes de vin. L'Empereur remercia gracieusement par ces mots : « *Dank hebt van onser* » et confirma tous les priviléges accordés à Anvers par ses prédécesseurs.

Mentionnons ici un autre séjour fait à Anvers par l'empereur Frédéric III. Aux mois d'août et de septembre 1488, il passa près de six semaines à l'abbaye de St-Michel, pendant que ses troupes allemandes guerroyaient avec les Flamands, insurgés de nouveau contre Maximilien. Il y tint plusieurs diètes solennelles et le 31 août eut lieu une grande procession à l'effet d'attirer la grâce de Dieu sur la diète.

C'est dans une de ces assemblées que Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, fut mis au ban de l'Empire pour être demeuré le fidèle garant de la foi jurée par Maximilien à ceux de Gand et de Bruges. Dans la guerre que Maximilien eut à soutenir contre les communes Flamandes, Anvers et Malines furent les seules villes de la Belgique qui soutinrent franchement son parti : Anvers, parce que déjà son commerce luttait avec celui de Bruges, Malines parce qu'elle attendait de Maximilien le rétablissement du Grand Conseil, qui avait été transféré à la Haye.

Cependant quelque chose était resté debout à Anvers du mouvement populaire de 1477 : la concession faite par Marie de Bourgogne relativement à la composition du Magistrat. Au mois de novembre 1486, Maximilien, par une charte donnée au nom de son fils Philippe, rétablit les choses sur l'ancien pied, c'est-à-dire que les échevins ne pourraient plus être choisis dans les métiers, mais exclusivement dans la haute bourgeoisie ou la noblesse, parmi des candidats à présenter par les échevins sortis de fonctions, les chefs-hommes et les quartiniers. Ainsi, l'introduction de l'élément démocratique dans l'échevinage n'avait pas été de longue durée.

Une autre mesure importante concernant l'échevinage fut prise sous Maximilien. En 1488 la juridiction des échevins fut étendue jusqu'à Dambrugge, Deurne, Berchem et le Kiel, sur un terri-

toire formant un demi-cercle autour de la ville. Cette enceinte forma la nouvelle *cuve* (*kuyp*) d'Anvers. Des bornes de pierre portant du côté de la ville la *main de justice* furent placées aux limites de cette juridiction (1). Tous ceux qui étaient nés dans cette enceinte acquirent les droits et furent tenus de supporter les charges de bourgeois d'Anvers. Comme, par suite de cet agrandissement, la besogne du collége échevinal se trouva considérablement augmentée, le nombre des échevins fut porté de douze à seize, par une charte du 26 novembre 1490.

D'assez nombreuses monnaies furent frappées à Anvers sous les règnes de Charles-le-Téméraire et de Maximilien. Depuis 1355 les ducs de Brabant ne s'étaient plus servis de la monnaie d'Anvers; leurs pièces avaient été exclusivement fabriquées à Louvain, à Bruxelles et à Vilvorde. En 1474 la monnaie ducale fut transportée de Louvain à Anvers. On a, du règne de Charles-le-Téméraire, des florins d'or appelés florins de St-André, parce qu'ils sont marqués d'un St-André portant sa croix, qui est, comme on sait, la croix de Bourgogne; des *briquets* d'argent et des gros. Le nouvel hôtel des monnaies fut établi à l'angle de la place du Rivage et de la rue du Couvent. Sous Maximilien et Philippe-le-Beau (de 1481 à 1492) la monnaie d'Anvers fournit des demi-florins d'or, des demi et des doubles réaux d'argent, des demi-sols d'argent, des Philippes (*Philipsguldens*) avec l'empreinte de St-Philippe, portant l'écusson de Bourgogne, des deniers de cuivre et la petite monnaie de billon si longtemps conservée en Brabant sous le nom de *negenmannekens*. Le signe de la monnaie d'Anvers était une main apaumée, empruntée à ses armoiries.

L'empereur Frédéric III étant mort au mois d'août 1493, Maximilien fut appelé à lui succéder au trône impérial. Il se rendit

(1) Plusieurs de ces bornes existent encore ou ont été renouvelées : à Dambrugge, à l'entrée de Berchem et au Kiel, entre la route de St-Bernard et la chaussée de Malines.

en Allemagne et bientôt après il abandonna la régence des Pays-Bas, qu'il n'avait exercée qu'au nom de son fils Philippe.

L'histoire nationale, qui ne juge les princes que d'après le bien ou le mal qu'ils ont fait à leur pays, doit sévèrement juger Maximilien. Continuant la politique des ducs de Bourgogne, il acheva de miner les franchises communales et provinciales, non, comme on l'a dit, pour préparer l'unité administrative, mais pour établir le despotisme. Ses progrès dans cette voie avaient été souterrains, mais rapides. Voici ce qu'en dit un écrivain étranger, qui a mieux compris notre histoire que la plupart de nos écrivains nationaux qui ont fait de l'histoire officielle et de convention : « S'alliant lui-même avec la bourgeoisie, il avait anéanti la noblesse. Une fois le pouvoir ainsi obtenu, il se tourna contre la bourgeoisie. Pas à pas il foula aux pieds toutes les libertés que sa femme et lui avaient juré de protéger. Il avait dédaigné l'autorité du « Grand privilége » et de toutes les autres chartes. Les bourgmestres et d'autres citoyens avaient été décapités en grand nombre, pour en avoir appelé à leurs statuts contre les édits du Régent, pour avoir réclamé un congrès général, d'accord en cela avec la loi formelle. Il avait proclamé que tous les biens territoriaux, en cas d'absence d'héritiers mâles, devaient échoir à son propre trésor. Il avait falsifié la monnaie et par là autorisé les malversations de tous ses agents, à partir du Stadhouder jusqu'à l'employé le plus infime. Si tant d'oppression et de duplicité ne justifiaient point la résistance des Flamands à la gestion de Maximilien, il serait difficile de trouver un motif plausible, dans les affaires politiques, pour refuser de se soumettre aveuglement au despotisme (1). »

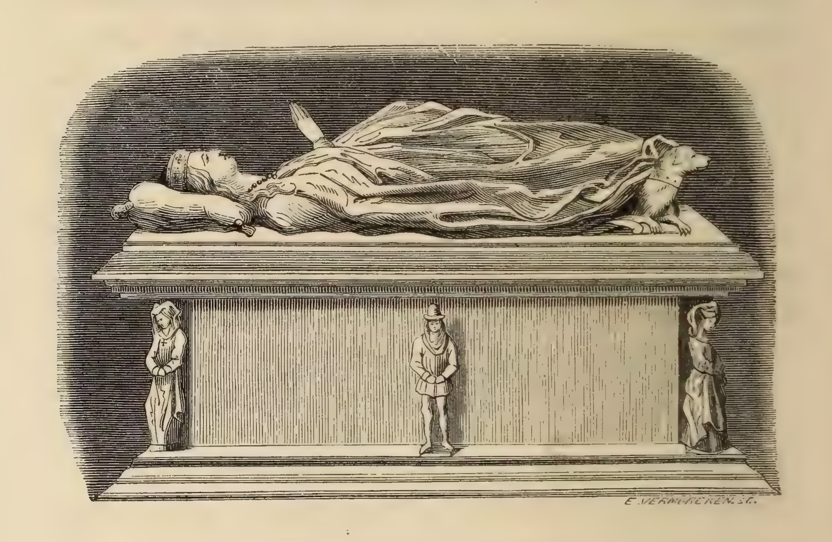
Si, malgré ses actes d'arbitraire, malgré l'emprisonnement et la mort de leurs bourgmestres, les Anversois finirent par se mon-

---

(1) *La révolution des Pays-Bas au XVIe siècle*, par John Lothrop Motley, traduit de l'anglais par Gustave Jottrand et Albert Lacroix, tome I, p. 99.

trer les partisans de Maximilien, c'est que l'égoïsme mercantile commençait à étouffer chez eux la conscience du citoyen. Dans la guerre qu'il avait soutenue contre les Brugeois, les Anversois voyaient surtout la ruine prochaine d'une ville rivale qui depuis des siècles absorbait tout le commerce maritime de la Belgique et ils comprenaient que l'abaissement de Bruges devait tourner à leur propre avantage. Ils apprirent plus tard quelle récompense la maison d'Autriche réservait à leur fidélité.

Quoi qu'il en soit, les règnes de Maximilien et de Philippe-le-Beau avaient été pour Anvers une période de bonheur et de prospérité. Grâce aux progrès du commerce, la richesse publique s'était considérablement augmentée ; de magnifiques édifices s'étaient élevés et, pour les esprits clairvoyants, l'avenir se présentait sous la figure de l'Abondance, dont la corne magique déversait dans ses murs les trésors de l'univers.



TOMBEAU D'ISABELLE DE BOURBON.

Ornait jadis l'abbaye de St-Michel et fut brisé par les Iconoclastes au XVIe siècle — La statue en bronze de la princesse et la partie supérieure du monument se trouvent aujourd'hui au Musée.

CHAPITRE XVII.

PHILIPPE-LE-BEAU. — MARGUERITE D'AUTRICHE. — CHARLES-QUINT. — LA RÉFORME.

Lorsque Philippe-le-Beau prit en son nom le gouvernement des Pays-Bas, il était à peine âgé de quinze ans. Né en Belgique, issu du sang des Comtes de Flandre, bien fait de sa personne, d'humeur facile, le fils de l'infortunée Marie de Bourgogne fit naître des espérances qu'il n'eut le temps ni de démentir ni de réaliser. Le seul acte politique qu'il posa en sa vie fut son mariage, et cet acte fut plus funeste à la Belgique, plus fécond en conséquences désastreuses qu'aucune des calamités qui l'avaient frappée depuis qu'elle s'était éveillée à la vie des peuples. En 1496 Philippe-le-Beau épousa Jeanne d'Espagne, en même temps que sa sœur Marguerite épousait le frère de Jeanne, don Juan, fils et héritier de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. Deux ans après, don Juan mourait sans laisser d'enfants, et Philippe se trouva l'héritier présomptif des trônes de Castille et d'Aragon.

Une profonde antipathie s'était manifestée de bonne heure entre Philippe et son beau-père Ferdinand, antipathie qui fut comme le

prélude de celle qui devait éclater entre les deux peuples que la loi de l'hérédité allait réunir sous un même sceptre. C'est pourquoi Philippe continua de résider en Belgique jusqu'à la mort de Ferdinand. Il habitait de préférence l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand. C'est là que naquit, le 15 février de l'an 1500, son fils aîné, qui fut nommé Charles, comme son aïeul paternel, et dont la puissance devait s'étendre un jour sur plus de la moitié du monde.

Sous Philippe-le-Beau l'œuvre de la centralisation du pouvoir judiciaire, commencée par Philippe-le-Bon, fit un pas décisif. Il fixa à Bruxelles le conseil de Brabant et la cour féodale qui, jusque là, avait toujours suivi le souverain. En janvier 1504 il établit à Malines une cour suprême de justice sous le nom de Grand-Conseil. Cette cour fut composée de deux chambres, dont la première s'occupait des affaires de politique et d'administration, et dont la seconde formait une sorte de cour d'appel, à laquelle ne ressortissaient toutefois alors ni Anvers, ni le Brabant, ni la Flandre, ni le Hainaut. La première demeura attachée au souverain sous le nom de conseil privé,

La mort d'Isabelle de Castille appela Philippe-le-Beau en Espagne, où une fièvre aiguë l'emporta en quelques jours. Il mourut à Burgos le 25 septembre 1506. « Beau, débauché, esclave des plaisirs, se reposant du soin de ses états sur ses ministres, Philippe *croit-conseil*, est le pont par lequel la maison des Habsbourg arriva à la monarchie presque universelle ; mais personnellement il n'est rien. (1) »

Ainsi, à l'âge de six ans, le petit-fils de Marie de Bourgogne joignait la couronne de Castille à l'héritage du Téméraire, sauf quelques coins de la France que Louis XI en avait détachés. A seize ans, la mort de Ferdinand-le-Catholique y joignit l'Aragon, la Sicile et

(1) MOTLEY.

les immenses possessions dont la découverte de Christophe Colomb avait doté l'Espagne. A dix-neuf ans (28 juin 1519), [1] Charles-Quint ceignit la couronne impériale et se trouva le monarque le plus puissant qui eût régné en Europe depuis Constantin et Charlemagne.

Durant les années de sa minorité, ce fut la tante du futur Cæsar, Marguerite d'Autriche, veuve de don Juan d'Aragon et de Philibert de Savoie, qui exerça la régence en son nom dans les provinces Belgiques. Elle fut inaugurée à Anvers le 24 juin 1506 comme gouvernante du marquisat du St-Empire, et tint en cette qualité deux diètes solennelles dans l'abbaye de St-Michel : la première le 16 octobre 1507, la seconde au commencement de février 1508. L'empereur Maximilien vint de son côté se faire reconnaître à Anvers en qualité de Ruwaerd, le 17 septembre 1508, et y fit un séjour de plusieurs mois.

Marguerite d'Autriche avait fixé sa résidence à Malines, avec les enfants de Philippe-le-Beau. Tous nos historiens ont loué la sagesse de son administration, sa prudence et son énergie toute virile. Le temps qu'elle présida à nos destinées fut pour la Belgique une époque de transition durant laquelle se préparait sourdement un changement immense. Pour Anvers en particulier ce fut un temps de calme et de prospérité, et lorsque Charles atteignit sa majorité, il n'aurait eu, pour conserver l'amour de ses sujets belges, qu'à continuer la politique à la fois ferme et conciliante dont Marguerite lui avait donné l'exemple.

La maison d'Autriche n'était arrivée à ce haut degré de splendeur ni par son génie ni par ses conquêtes. Il avait suffi de deux mariages avantageux pour conduire ses archiducs au trône des Cæsars et pour leur soumettre la moitié du monde. L'orgueil des Habsbourg n'en croyait pas moins, peut-être même à cause de cette élévation

(1) Cette date est celle de son élection ; son couronnement eut lieu à Aix-la-Chapelle le 20 octobre 1520.

facile et qui semblait une combinaison de la providence, être appelé à régner un jour sur l'univers entier (1). Mais si cette famille avait des motifs de remercier le ciel de ses faveurs, il n'en était pas de même de la Belgique. Petit coin de terre perdu dans l'immense empire du nouveau Charlemagne, ses souverains devaient oublier bientôt qu'elle avait été le berceau de leur fortune.

Cependant les Belges se réjouissaient de l'élévation de leurs princes, et lorsque Charles-Quint fit son entrée solennelle à Anvers, le 11 février 1515, en qualité de duc de Brabant et de marcgrave du St-Empire, celui qui eût osé prophétiser que ce souverain, né en Flandre et qui parlait flamand, traiterait un jour la Belgique comme une province espagnole; que ses sanguinaires édits, violant toutes nos immunités, la couvriraient bientôt du sang des martyrs protestants; que son fils y établirait l'infâme Inquisition et lâcherait sur elle les bandes féroces du duc d'Albe; et qu'enfin son arrière-petit-fils signerait la fermeture de l'Escaut : celui-là, certes, eût passé pour un insensé et n'aurait rencontré que des incrédules. Il est vrai que rien encore ne semblait autoriser ces prophéties de malheur. Charles-Quint, dans sa joyeuse entrée, promettait de respecter les priviléges et les franchises accordées par les ducs de Brabant ses prédécesseurs ; il stipulait que les chartes relatives aux priviléges du Brabant et du Marquisat devaient être conservées à Anvers ; que Charles porterait le titre et les armes de marquis du St-Empire; que le chancelier de Brabant devait être versé dans les langues latine, française et flamande ; qu'Anvers resterait à perpétuité uni au duché de Brabant, etc. Si le duc de Brabant, dont émanait cet acte, était en même temps roi d'Espagne, de Naples et de Sicile, et roi de l'hémisphère indien, les Anversois n'y pouvaient

(1) On connaît la devise de la maison de Habsbourg : A. E. I. O. U., qu'on explique ainsi : *Austriæ Est Imperare Orbi Universo*, et les vers :

Bella gerant alii, tu felix Austria nube, etc.

voir encore qu'une circonstance heureuse, qui devait ouvrir à leur commerce maritime toutes les mers du globe. Avant de partir pour l'Espagne, où l'appelait la succession de Ferdinand-le-Catholique, Charles tint à Anvers une assemblée des États-Généraux (20 septembre 1516).

Une nouvelle réunion des États eut lieu dans notre ville en 1521, à propos de son élection à l'Empire. Ce fut une occasion de fêtes magnifiques. Le nouvel Empereur fit son entrée à Anvers le 23 septembre, escorté d'une garde d'honneur de cinq cents cavaliers, tous uniformément vêtus de velours et de satin, et composée de l'élite de la population. Albert Dürer, témoin des préparatifs de la fête, en parle ainsi :

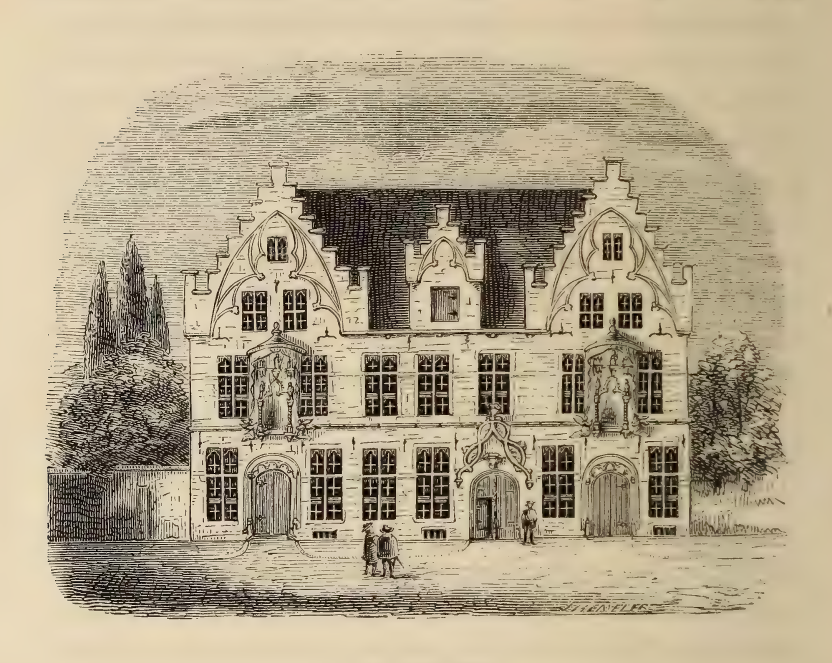
« Je vis, dit-il, dans l'atelier des peintres, l'arc de triomphe destiné à l'entrée solennelle du roi Charles. Cet ouvrage est composé » de 400 arches, chacune de 40 pieds d'ouverture, rangées des » deux côtés de la rue par où le cortège doit passer. L'ordonnance » en est très-belle et les arches ont deux étages sur lesquels » auront lieu des représentations dramatiques. Tout cela est fort » beau et fort riche et coûte ensemble, en ouvrages de menuiserie » et de peinture, 400 florins (1). » Le grand peintre rapporte encore une autre particularité qui marque bien le caractère payen de la Renaissance : les plus belles jeunes filles de la ville, à peine vêtues d'une gaze transparente, vinrent souhaiter la bienvenue au jeune Empereur, qui baissa modestement les yeux en passant devant elles. Il n'en fut pas de même d'Albert Dürer. Celui-ci écrit à son ami Mélanchton qu'en sa qualité d'artiste il ne laissa point échapper cette occasion de regarder de près et avec beaucoup d'attention ce rare assemblage de beautés. Les Rhétoriciens du Violier représentèrent un mystère sur la montagne aux Corneilles ; le greffier de la ville, Pierre Gillis, composa treize petites pièces pour les représentations

---

(1) Reliquiën von Albrecht Dürer, p. 96.

populaires en plein vent, et le secrétaire Corneille Graphæus fit imprimer une *Congratulation* en vers latins avec une description des fêtes, qu'on vendait pour un sou dans les rues (1). Enfin la ville offrit à l'Empereur un don gratuit de deux cent mille couronnes.

Charles-Quint alla loger avec sa suite dans l'hôtel du bourgmestre Arnold Van Liere. Cet hôtel, bâti au siècle précédent, (2)



HOTEL VAN LIERE.

était peut-être alors la plus splendide résidence qu'un particulier possédât en Europe. On se le figurerait difficilement aujourd'hui

(1) Cornelii Graphæi Gratulatio Caroli V Imperatoris 1520. Antwerpiæ, apud Joan. Croccium, 8°. — Albert Dürer, Reliquiën, etc.

(2) Il existe un dessin aux archives de la ville, représentant l'Hôtel Van Liere et portant la date de 1474. C'est probablement celle de sa construction. En 1542 nous le trouvons occupé par la famille italienne des Affaitadi. En 1542 il fut légué à la ville par le seigneur

d'après l'état de délabrement dans lequel il est tombé. Voici ce qu'en dit Albert Dürer :

« Le samedi après la fête de St-Pierre-ès-liens mon hôte me » conduisit à la maison du bourgmestre d'Anvers. Elle est vaste et » bien ordonnée, avec de grands et beaux salons à l'infini, une cour » richement ornée et des jardins fort étendus. En somme c'est une » demeure tellement magnifique que je n'ai jamais rien vu de sem- » blable en Allemagne. »

Immédiatement après son départ d'Anvers, l'Empereur partit pour l'Allemagne, laissant la régence des provinces Belgiques à sa tante Marguerite.

Quoiqu'elle évitât de heurter de front l'esprit communal et provincial dans les Pays-Bas, Marguerite, comme tous ceux de sa famille, était hostile à nos libertés. Non-seulement elle appuyait les tendances despotiques de son impérial neveu, mais elle l'engageait secrètement à secouer les entraves que lui opposaient nos franchises séculaires, notamment en ce qui concernait la levée des impôts. Les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles* en citent un curieux exemple :

Le duc Guillaume de Gueldre, ayant pris parti pour François I contre Charles-Quint, menaçait la Belgique d'une invasion (1527). Les États de Brabant furent convoqués à Bruxelles et la Gouvernante leur demanda une aide de 100,000 couronnes. Après de vives contestations, qui durèrent jusqu'en janvier 1528, ils accordèrent 100,000 Carolus. Les menaces du duc de Gueldre s'étant réalisées, ils furent rappelés, peu de temps après, pour voter la levée de

Charles Tseraerts et son épouse Catherine Draecx. La ville le céda en 1558 au gouverneur et aux marchands de la nation Anglaise, mais avec condition de retour. En 1607 il fut cédé aux Jésuites pour y établir un collége d'humanités, et enfin en 1794 il fut converti en hôpital militaire, destination qu'il conserve encore.

Guicciardini parle aussi de cet hôtel et dit que ce fut le bourgmestre Arnold Van Liere qui le fit construire comme un palais royal, le destinant à une résidence pour l'empereur Charles-Quint.

4,000 piétons et de 1,000 cavaliers, ainsi que les fonds nécessaires pour leur entretien. Bruxelles rejeta les deux propositions et Louvain celle de l'aide. Cependant il fallait se hâter de prendre des mesures pour repousser l'ennemi ; Marguerite assembla les États de Hollande, les nobles Brabançons et les députés des villes d'Anvers et de Bois-le-Duc, comme étant les plus exposées aux entreprises des Gueldrois. Elle obtint ce qu'elle demandait et ordonna immédiatement au chancelier de Brabant de faire procéder, par la chambre des comptes, à l'assiette de la somme votée. « Tout ainsi » que vous feriez, leur écrivit-elle, si, par acte signé des trois États » de Brabant, il vous apparut de leur consentement général, entier » et uniforme. » Le chancelier et les membres de la cour des comptes ne pouvaient obéir sans violer leur serment d'observer la joyeuse entrée: ils résistèrent. Marguerite, irritée, prit le sceau des mains du chancelier et l'apposa elle-même sur le mandement qu'elle avait préparé [1].

Marguerite mourut au palais de Bruxelles, le 1r novembre 1530. Le 7 octobre de l'année suivante, Charles-Quint annonça aux États de Brabant qu'obligé de quitter de nouveau la Belgique, il nommait gouvernante et régente sa sœur Marie, veuve de Louis II, roi de Hongrie.

La dernière année de la régence de Marguerite avait été signalée par un fléau qui fit de grands ravages dans tout le pays. C'était une épidémie qui éclata d'abord à Anvers, où elle avait été importée de Hambourg par les navires de la Hanse. Elle avait, dit-on, pris naissance en Angleterre ; c'est pourquoi on l'appelait la *suette anglaise*. Ceux qu'elle attaquait étaient saisis d'une transpiration abondante et plongés dans une profonde léthargie que la mort terminait au bout de vingt-quatre heures. On compta parmi ses victimes le bourgmestre Arnold van Liere, Roger van der

---

(1) Henne et Wouters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 337.

Weyden (le jeune), doyen de la gilde de St-Luc, et l'illustre peintre-forgeron Quentin Metsys. Plus de quatre cents personnes furent enlevées en trois jours. Les médecins succombaient, les uns au fléau, les autres à la fatigue; d'autres prirent la fuite. Il ne restait de recours qu'au ciel. Des prières publiques furent ordonnées et le jour de St-Michel une procession solennelle parcourut la ville. Au rapport d'Haræus, la maladie cessa tout-à-coup comme par l'effet d'un miracle. Cette procession continua de sortir chaque année, le jour de la fête de l'Archange, jusqu'en 1751, où elle fut fixée au dimanche précédent. Le clergé de toutes les paroisses, les religieux de tous les couvents, les magistrats, les gildes et les corporations des métiers l'accompagnaient. Aujourd'hui la procession se fait encore, mais seulement dans le pourtour de l'église de Notre-Dame.

La politique extérieure de Charles-Quint n'a que des rapports indirects avec notre histoire. Une seule fois il sembla que les Anversois allaient être directement les victimes de la guerre entre l'Empereur et François I : ce fut quand le duc Guillaume de Gueldre prit parti pour le roi de France et lâcha sur nos provinces le fameux Martin Van Rossem. Ce terrible condottiere avait pénétré en Belgique au mois de juin 1542, par la Campine, où il exerçait les plus affreux ravages, pillant les villages, les bourgs, les monastères et les châteaux ; amenant prisonniers ceux dont il espérait tirer rançon, et achevant de détruire par l'incendie ce qui échappait à la dévastation. Oirschot, Hilvarenbeek, Baerle, Hoogstraten, avaient été livrés aux flammes. Le maréchal de Gueldre (c'est le titre que lui avait donné le Duc) était entré dans le pays de Ryen et marchait sur Anvers, dont il avait promis le pillage à ses soldats.

Ces nouvelles produisirent à Anvers une grande agitation. On y connaissait les princes de Gueldre de vieille date. En 1511 notamment, le duc Charles avait arrêté et lourdement rançonné

plusieurs de nos marchands qui se rendaient à la foire de Francfort. Toutes les plaintes de nos magistrats pour obtenir une réparation étaient demeurées vaines. Quant à Martin Van Rossem, c'était de tout point un adversaire redoutable. A une bravoure incontestée il joignait un esprit délié, capable de toutes les ruses. Avide, cruel et licencieux, aucun scrupule ne l'arrêtait. Il avait pour principes que tout mal fait à ses ennemis était de bonne guerre, et que la guerre devait nourrir ceux qui la faisaient.

La ville était forte et bien munie, les troupes dont elle disposait étaient bien supérieures à celles de Van Rossem, mais une surprise ou une trahison pouvaient introduire l'ennemi dans la place : il fallait empêcher l'une et prévenir l'autre. De promptes et énergiques mesures furent prises en conséquence.

Il y avait à Anvers beaucoup de Gueldrois qu'y avaient attirés le commerce et la facilité avec laquelle on y gagnait sa vie. Il y avait surtout un grand nombre d'ouvriers que la misère avait chassés de leur pays. A l'approche de Van Rossem ils commencèrent à s'agiter. A tort ou à raison on les crut capables de nouer avec lui des intelligences pour lui livrer la ville. Par une défiance peut être excessive, le magistrat rendit une ordonnance, datée du 19 juin, qui enjoignait à tous les étrangers et en particulier à ceux qui étaient nés dans les duchés de Juliers, de Clèves et de Gueldre, de venir faire serment de fidélité entre les mains de l'échevin Adrien Vledinck. Ceux mêmes qui avaient obtenu le droit de bourgeoisie devaient aller renouveler leur serment. Il leur fut interdit de quitter leurs demeures en temps d'émeute ou d'incendie, et de sortir en aucun temps avant six heures du matin et après six heures du soir. Ceux qui n'observeraient pas ces dispositions seraient considérés comme traîtres et privés de leurs droits de bourgeoisie. Du reste ils pouvaient ne s'engager par serment que pour le temps où leurs affaires les retiendraient encore en ville.

Ces mesures blessèrent vivement ceux qui en étaient l'objet.

Elles eurent pour résultat de faire quitter la ville à plus de mille individus, qui s'en allèrent en menaçant de revenir bientôt. Ils allèrent se joindre, pour la plupart, à la troupe de Martin Van Rossem, qui était forte alors d'au moins seize mille hommes. D'autres restèrent et se soumirent en murmurant.

En même temps nos magistrats déployèrent la plus grande activité pour mettre la ville en état de soutenir un siége. L'écoutête Guillaume Van de Werve, les bourgmestres Nicolas de Schermere et Lancelot d'Ursel (le même dont le dévouement s'était signalé vingt ans auparavant dans l'incendie de Notre-Dame), rivalisèrent de zèle pour organiser la défense. Le commandement des forces militaires fut donné à l'échevin Corneille van Spangen. Le Conseil ordonna que les bourgeois des douze quartiers se rendraient en armes, sous la conduite de leurs quartiniers, à la partie des remparts qui leur serait désignée. Des retranchements furent élevés à tous les abords de la ville. On rendit les remparts accessibles de tous côtés à l'intérieur en détruisant les jardins qu'on avait formés à leurs pieds. Plusieurs pièces de canon du plus gros calibre furent coulées, ainsi qu'une grande quantité de boulets. On fit un vaste approvisionnement de poudre. Enfin l'ordre fut donné d'inonder toutes les terres basses des environs; mais il paraît que la crainte de causer un trop grand dommage en détruisant les récoltes sur pied, fit suspendre l'exécution de cette mesure extrême.

Les négociants étrangers qui habitaient la ville et dont la fortune n'était pas moins menacée que celle des Anversois, s'empressèrent généreusement d'offrir leurs services pour la défense commune. La nation espagnole avait fourni un certain nombre de mercenaires. Les Italiens en équipèrent à leurs frais plus de trois cents. Parmi les Italiens se distinguèrent surtout deux riches familles patriciennes : les Salviati, qui depuis quelque temps habitaient le magnifique hôtel van Liere, et les Affaitadi, qui étaient venus s'établir à Anvers en 1498. On cite encore le facteur ou consul du roi

de Portugal, les Fuggers et les Welsers de la nation allemande. Chaque nation avait d'ailleurs son capitaine, ses cent-dix hommes armés, ses bannières et ses tambours. Il y avait entre elles une véritable émulation d'ardeur guerrière.

Non content de tous ces préparatifs, le magistrat fit lever à Bréda une troupe de cinq cents cavaliers et de trois mille fantassins, qui devaient venir fortifier la garnison d'Anvers, sous le commandement de notre Burggrave, Régnier de Châlons, prince d'Orange. Le prince eut bientôt rassemblé ses hommes, mais quand il fallut les conduire à Anvers, il rencontra sur son chemin la troupe de Martin Van Rossem, qui, en apprenant son départ de Bréda, avait quitté Hoogstraten et était venu se poster à Brasschaet. Les lanciers brabançons avaient pour capitaine Lubbert Turck; celui-ci attaqua bravement la cavalerie Gueldroise et la mit en déroute. Mais lorsque le prince d'Orange déboucha à la tête de ses fantassins, il fut tout-à-coup enveloppé par les Gueldrois, postés en embuscade derrière les haies et les taillis. Il parvint à grand' peine à se frayer un chemin à travers les ennemis, avec un millier de soldats et grâce à l'appui de ses lanciers. Le reste de ses hommes fut tué ou fait prisonnier.

Le prince d'Orange arriva le même jour à Anvers, vers sept heures du soir, avec les débris de sa troupe, et y fut accueilli avec autant de joie que s'il l'eut amenée entière. Le brave capitaine Turck, que l'on avait cru perdu, entra bientôt après avec ce qui restait de ses lanciers.

Van Rossem fit alors un mouvement en avant. Le 24 juillet il vint prendre position à Dambrugge, sur une ligne qui s'étendait du Dam à Borgerhout; du haut des remparts, les Anversois pouvaient voir flotter la bannière de Gueldre sur la tour du château de Vordenstein, près de Merxem, où il avait établi son quartier général.

Dès lors on s'observa des deux côtés avec une vigilance extrême :

les Anversois craignant une attaque de Van Rossem, ceux de Gueldre redoutant une sortie des Anversois. Des deux côtés cependant on semblait attendre et rester sur la défensive.

Van Rossem eut l'audace d'envoyer à Anvers un héraut, pour sommer ceux qui tenaient la ville de la livrer aux rois de France et de Danemarck (Christiern III s'était tourné contre Charles-Quint). Le héraut fut conduit devant le prince d'Orange, qui le chargea de dire à celui dont il tenait sa mission, qu'Anvers ne reconnaissait qu'un seul souverain, qui était l'Empereur.

— Il y a longtemps que votre Empereur a été mangé par les poissons, répondit impudemment le héraut.

— Rassurez-vous à cet égard, lui répondit le prince. Dites à votre maître que je ne le regarde pas comme le représentant de deux nobles monarques, mais comme le chef d'une bande de brigands. Quant à vous, l'ami, je vous engage beaucoup à partir sur l'heure et à ne plus remettre les pieds à Anvers, si vous voulez éviter le désagrément d'être pendu à la plus haute branche de l'arbre le plus voisin.

Après quoi on le laissa partir, protégé plutôt par le dédain que par le droit des gens.

Cependant on eut recours à des moyens de défense extrêmes, qui prouvent à quel degré l'on redoutait une surprise. Un grand nombre de maisons, hors de la porte de Borgerhout, furent livrées aux flammes. Le couvent des Victorines, qui se trouvait à l'emplacement actuel de la lunette d'Hérenthals, fut incendié et rasé jusqu'aux fondements. Le couvent des Chartreux, au Kiel, eut le même sort. On ne voulait laisser à l'ennemi aucune retraite où il eût pu se retrancher et établir des batteries à portée des remparts.

Un renfort de douze cents Flamands était arrivé à Anvers du pays de Waes, par l'Escaut. On les avait aussitôt armés de piques.

Il semble que Van Rossem n'ait eu aucune idée de l'art d'assiéger une place, car il ne tenta même pas de l'enfermer dans une ligne

de circonvalation, ni d'ouvrir des tranchées. Il manquait d'ailleurs du matériel nécessaire. Il avait compté sur la possibilité d'une surprise ou d'une trahison. Tout le siége se borna à quelques bruyantes canonnades, qui ne firent pas grand mal des deux côtés.

Quand Van Rossem eut compris qu'il n'avait aucune chance de réussir, il décampa. Le 27 juillet, au matin, il donna l'ordre du départ; mais auparavant il voulut se donner le spectacle d'un feu de joie, digne des héros de l'Edda. Toutes les maisons, tous les châteaux, les monastères, les moulins, les fabriques de Dambrugge, de Merxem, de Deurne, de Borgerhout et de Berchem furent livrées aux flammes. Il n'épargna que le château de Merxem, par reconnaissance pour le bon vin qu'il y avait bu.

Quelque triste que fût le spectacle de ce vaste embrasement, il était compensé par la joie que causait le départ de ces dangereux voisins. Deux malheureux, plutôt soupçonnés que convaincus d'avoir voulu livrer la ville à la faveur d'un incendie qu'ils auraient allumé, furent pendus le lendemain à un gibet dressé sur la Grand' Place, et ensuite écartelés.

Il est à remarquer que dans ce pressant danger les Anversois n'avaient reçu aucun secours de leur souverain, occupé alors à combattre les pirates d'Alger. Ils n'avaient dû qu'à leur propre énergie d'échapper au sort le plus affreux. Leur active prévoyance avait préservé d'une ruine complète la plus riche et la plus florissante cité de ses états, Dieu sait au prix de quels sacrifices! Nous ne voyons pas cependant qu'ils aient reçu de ce chef, de la part de Charles-Quint, ni une indemnité ni même un remerciement. Ils purent faire cette réflexion que, dans le temps où le duc de Brabant n'était encore que comte de Louvain au lieu d'être roi d'Espagne et empereur d'Allemagne, ils n'auraient pas été ainsi abandonnés à eux-mêmes. Plus tard, après l'abdication de Charles-Quint, un intrigant italien, Jean Charles de Affaitadi, sut faire accroire à l'empereur Ferdinand I que c'était à lui seul, à son exemple, à sa valeur et

à ses trésors, qu'Anvers avait dû son salut. En conséquence, l'Empereur, par un diplôme daté d'Inspruck, le 25 mai 1565, créa Jean Charles de Affaitadi, déjà baron de Ghistelles, prince de Hulst.

Les premières années du règne de Charles-Quint avaient vu éclater en Allemagne le grand mouvement de la Réforme. Les relations nombreuses que le commerce établissait entre Anvers et les pays du Nord, surtout par l'entremise des Hanséates, n'avaient pas tardé à introduire dans nos murs les doctrines nouvelles. On sait que Charles-Quint, mû par des motifs politiques plutôt que par une pensée religieuse, s'était constitué le champion du catholicisme. Dans les hérésies qui surgissaient il sentait s'agiter des questions sociales qu'il ne comprenait pas, mais qui lui causaient une vague épouvante. Il crut l'ordre européen et la sécurité du monde liés au sort de l'Église romaine ; il identifia sa propre cause avec celle de Rome, et tenta de sauver l'une par l'autre. Reniant les vieilles traditions des empereurs Ghibellins pour suivre celles de sa famille, il continua de combattre toutes les manifestations de la liberté, sous quelque forme qu'elles se produisissent. Le despotisme lui parut le seul moyen d'assurer l'orthodoxie. Il commença contre le protestantisme une lutte qui fut bien moins favorable à la foi catholique qu'elle ne fut fatale à nos libres institutions et à la prospérité de notre pays.

La Réforme appartient à l'histoire du monde, dont elle est un des épisodes les plus considérables. Nous n'irons pas, après tant d'autres, et dans une histoire particulière, rechercher les causes générales de cette grande révolution. Nous avons indiqué en passant celles qui se rapportent à notre ville. L'ignorance ou la mauvaise foi peuvent seules aujourd'hui nier que l'Église s'était elle-même attiré ce châtiment, par son attachement au pouvoir et aux biens temporels, par la corruption du clergé de tous les degrés, par le relâchement de la discipline ecclésiastique. La Réforme ne fut autre chose, dans le principe, qu'une réaction de la morale, de la foi honnête et droite, contre l'immoralité et l'hypocrisie qui s'abritaient sous le manteau de la

religion. Ce ne fut pas d'ailleurs un mot nouveau que Luther jeta à la foule : il y avait plusieurs siècles que les saints l'avaient à la bouche, qu'il retentissait dans les conciles. « Qui me donnera, disait S[t]-Bernard, que je voie, avant de mourir, l'Église de Dieu comme elle était aux premiers jours ? » Mais S[t]-Bernard ne vit pas ce changement. « Il a gémi toute sa vie, dit Bossuet, des maux de l'Église. Il ne cessait d'en avertir les peuples, le clergé, les évêques, les papes mêmes... Les désordres s'étaient encore augmentés depuis... Dès le temps du concile de Vienne, un grand évêque, chargé par le pape de préparer les matières qui devaient s'y traiter, mit pour fondement de l'ouvrage de cette sainte assemblée qu'il y fallait « réformer l'Église dans le chef et dans les membres. » Le grand schisme, arrivé un peu après, mit plus que jamais cette parole à la bouche, non seulement des docteurs particuliers, d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailly des autres grands hommes de ce temps-là, mais encore des conciles, et tout en est plein dans le concile de Pise et dans le concile de Constance. On sait ce qui arriva dans le concile de Bâle où la réforme fut malheureusement éludée et l'Église replongée dans de nouvelles divisions. (1) »

Mais on demandait la réforme à ceux-là mêmes qui avaient créé les abus et qui en vivaient. Plutôt que de céder, alors que le dogme eut pu encore être sauvé, ils préférèrent laisser rompre l'unité de la foi, et voir se détacher du S[t]-Siége ceux qui n'avaient demandé qu'à ramener l'Église à sa pureté primitive.

L'orage, depuis si longtemps amoncelé, éclata à l'occasion d'une querelle de prérogatives entre l'ordre des Augustins et celui des Dominicains. Albert, archevêque de Mayence, chargé par la S[t]-Siège de la distribution des indulgences en Allemagne avait assigné la Saxe aux Dominicains ; les Augustins, que l'on chargeait ordinairement de ces

---

(1) Bossuet. *Histoire des variations de l'Église protestante*, § 1.

sortes de commissions, conçurent du dépit de cette préférence, et leurs rivaux ayant prêté le flanc par la manière scandaleuse dont ils faisaient leur trafic, Jean Staupitz, vicaire général de l'ordre des Augustins, en Allemagne, déchaîna contre les marchands d'indulgences le plus habile de ses moines, Martin Luther (1517).

L'ordre entier des Augustins soutint d'abord le réformateur. Ceux d'Anvers lui furent d'autant plus sympathiques que leur couvent avait été fondé peu d'années auparavant (en 1513) par des moines saxons qui avaient connu Luther et le tenaient en grande estime (1). Leur prieur, Jacques Spreng, se vantait hautement d'être son disciple. Érasme en parle ainsi, dans une lettre qu'il écrivit à Luther, datée d'Anvers le 30 mai 1519. « Il y a à Anvers un prieur, un véritable chrétien, qui vous aime de cœur ; il a été votre élève, comme il le déclare publiquement. Il est pour ainsi dire le seul de la ville qui prêche véritablement la parole de J.-C. Les autres n'ont que des paroles humaines et ne s'occupent que de leur intérêt personnel. » Les Augustins d'Anvers, comme ceux de la Saxe, attaquèrent le trafic des indulgences. Ce qui se passait sous leurs yeux n'était guère édifiant. Cette singulière marchandise avait été affermée à des marchands italiens qui la débitaient à bureaux ouverts, et suivant le tarif fixé par la cour de Rome. Ils louaient les bulles dont ils étaient dépositaires aux prédicateurs les plus éloquents.

Quoique les Augustins ne pussent ignorer le danger qu'ils couraient, ils continuèrent leurs prédications, et il ne paraît pas qu'ils furent sérieusement inquiétés avant l'édit de Worms, du 8 mai 1521. Dans la diète célèbre tenue en cette ville les écrits de Luther avaient été condamnés à être brûlés par la main du bourreau. L'édit dont nous parlons avait été rendu par Charles-Quint en qualité d'Empereur, non comme souverain de chacune de nos provinces. Luther y était

(1) Le couvent des Augustins se trouvait à l'emplacement de l'église St-André, qu'ils avaient commencé de bâtir.

mis au ban de l'Empire. Il était défendu de lui donner asile ainsi qu'à ses adhérents; des poursuites rigoureuses étaient prescrites contre eux, par les inquisiteurs d'abord, puis par les magistrats ordinaires. Le même édit défendait la vente des livres écrits par les Luthériens, en allemand, en flamand ou en latin ; l'impression de pasquinades ou de caricatures contre les rites romains; enfin, toute mention des saintes Écritures faite dans des écrits quelconques, le tout sous peine de confiscation des livres, avec menace de mort aux éditeurs, sauf autorisation de l'ordinaire ecclésiastique et le permis du magistrat civil.

Cet édit portait une atteinte grave, non seulement aux immunités de la commune d'Anvers, mais à toutes les constitutions belges. Jamais aucune mesure de cette importance n'avait été publiée sans l'avis préalable des États, qui partageaient avec le souverain le pouvoir législatif. Jamais aucun pouvoir judiciaire n'avait été attribué à des étrangers, comme l'étaient les inquisiteurs d'Espagne, désignés dans le placard. Mais personne, en Belgique, n'osa protester contre une mesure illégale, prise par l'Empereur hors du pays, et exécutoire dans toute l'étendue de ses états.

Une des premières victimes de l'édit fut Corneille Graphæus. Plusieurs années auparavant il avait publié une préface au livre de Jean de Gooch, intitulé : *La liberté de la religion chrétienne*. C'était là son crime. Il fut arrêté sur l'ordre de François Van der Hulst, conseiller de Brabant, nommé inquisiteur de la foi, conduit à Bruxelles et contraint de rétracter en présence des commissaires et d'un grand concours de peuple, les articles de sa préface. On prononça ensuite sa sentence qui portait que tous ses biens seraient confisqués, qu'il serait incapable de remplir aucun emploi, et qu'il ferait la même rétractation à Anvers, du haut du jubé de l'église de Notre-Dame. Après cette abjuration il put continuer de séjourner à Anvers, où nous le retrouvons encore en 1555.

Ce fut ensuite le tour des Augustins. Le prieur Jacques Spreng fut arrêté et conduit à Bruxelles. La peur du feu lui fit rétracter tout ce

qu'il avait prêché à Anvers. Il fut relâché et envoyé dans un couvent d'Ypres. Là, se croyant en sûreté, il recommença ses prédications. Arrêté de nouveau, il eut la chance de pouvoir s'évader de sa prison ; il alla à Brême et devint un des plus ardents promoteurs de la doctrine luthérienne.

Les Augustins avaient été dénoncés à l'évêque de Cambrai, Robert de Croy, qui en donna avis au Conseil de Brabant. Celui-ci envoya à Anvers une commission chargée d'informer contre l'hérésie, composée du comte de Hoogstrate, du chancelier Van der Noot et de l'audiencier Van Springer. Tous les moines furent conduits à Bruxelles où ils jouèrent le même rôle que leur prieur ; c'est-à-dire qu'ils abjurèrent toute intention d'hérésie et furent, comme lui, condamnés à se rétracter publiquement, du haut du jubé, dans l'église de Notre-Dame. Comme lui encore, ils ne tardèrent pas à recommencer leurs prédications. Leur nouveau prieur, Henri Van Zutphen, eut même la hardiesse de prêcher hors de son couvent, à la Monnaie. L'écoutête, Nicolas Van Liere, le fit arrêter et enfermer à l'abbaye de St-Michel.

Aussitôt grande rumeur dans le quartier populeux qui entourait le couvent des Augustins et qu'on nomma plus tard le quartier St-André. Plus de trois cents femmes, suivies d'autant de gamins, coururent à l'abbaye, forcèrent les moines à relâcher le prieur, et le ramenèrent à son couvent. Van Zutphen, ne se trouvant plus en sûreté à Anvers, prit la fuite et se rendit à Brême. Il fut obligé bientôt après de quitter cette ville. A Melsdorf les paysans, excités par des moines, l'arrêtèrent et le firent brûler vif.

Le 6 octobre 1522 l'église des Augustins fut fermée, tous les moines conduits à Bruxelles, emprisonnés et soumis à la torture. Leur dernier prieur, Lambert Thoren, et la plupart de ses religieux, se rétractèrent ; mais il y en eut deux qui persistèrent dans leurs croyances et auxquels les supplices ne purent arracher une abjuration. Ce furent Henri Voes et Jean Esch. Condamnés à la mort par le feu, « ils furent brûlés ensemble, à Bruxelles, dit un historien protestant, attachés au

même pieu, en récitant le symbole des apôtres, puis le *Te Deum* dont ils dirent alternativement les versets et expirèrent en prononçant le nom de Jésus. » Diercxsens, au contraire, donne à entendre que, sur le bûcher, ils confessèrent la foi romaine. Mais, s'il en eut été ainsi, ils n'eussent pas été considérés par Luther lui-même comme les premiers martyrs du protestantisme. Le réformateur écrivit à cette occasion son *Épître aux chrétiens de Brabant, de Hollande et de Flandre.* « Oh ! dit-il, que ces deux hommes ont péri misérablement, mais de quelle gloire ils jouiront auprès du Seigneur ! C'est peu de chose d'être outragé et tué pour ceux qui savent que leur sang est précieux et que leur mort est chère à Dieu. (1) » Luther composa un hymne funèbre en leur honneur.

Le couvent des Augustins fut supprimé et la construction de leur belle église demeura interrompue.

Cette persécution n'avait pas arrêté les progrès des nouvelles doctrines. Les Augustins eux-mêmes ne cessèrent pas de les répandre. Des moines fugitifs et qui se tenaient cachés, prêchaient en divers endroits, hors des murs : dans un champ, près de St-Willibrord, au *kruiphol* (2) et dans les environs du béguinage. Ces prêches attiraient beaucoup de monde de la ville et de la campagne. Ils furent défendus par un placard impérial du 4 octobre 1522, et l'on commença à inquiéter ceux qui s'y rendaient. Le 11 de ce mois, on vit exposer sur l'échafaud, devant l'Hôtel de ville, un imprimeur et un graveur, coupables de s'être rendus à ces réunions. Le 2 mars 1523, deux peintres et deux orfèvres subirent l'exposition. Néanmoins les prédicateurs allaient leur train ; le mystère dont ils étaient obligés de s'entourer ne donnait que plus de poids à leur parole.

Un nouveau placard impérial parut en 1524, qui interdisait d'assister aux prêches des Augustins et promettait une récompense de deux

---

(1) Mémoires de Luther, publiées par Michelet.

(2) C'était une sorte de poterne dans les remparts au nord de la ville.

cents florins à ceux qui remettraient un de ces prédicateurs aux mains des autorités. Peu de jours après sa publication, un moine augustin prêcha du haut d'une barque dans un chantier du Kattendyk. Comme il descendait de sa chaire improvisée, il fut saisi par deux bouchers, avides de gagner la prime, et conduit à la prison du Steen. Le lendemain, 31 juillet, les serments et les métiers furent appelés sous les armes, pour prêter main-forte à l'exécution de l'édit. Le moine, après une procédure sommaire, fut conduit du Steen au Werf, enfermé dans un sac et jeté dans l'Escaut

Cette sentence et les autres condamnations pour crime d'hérésie, avaient été prononcées, non par l'inquisition, qui n'était pas encore établie à Anvers, ni par aucun tribunal exceptionnel, mais par les juges ordinaires du *Vierschaere.* Les édits avaient pour eux force de lois.

Cette même année un courtier subit l'exposition, puis il fut banni, après avoir eu la langue fendue.

Le 17 juin 1526 l'Empereur data de Malines un placard par lequel, renouvelant les précédentes prescriptions. il ajoutait que les prédicateurs ne pouvaient signaler en chaire les erreurs de Luther et d'autres dissidents, même pour les combattre, *afin d'éviter qu'on pensât à ces choses.* C'était attaquer la liberté de penser et fournir aux réformateurs un de leurs plus puissants arguments : « La vérité, disaient-ils, ne craint point qu'on l'examine. » Il est vrai que les réformateurs étaient loin de s'entendre sur la formule de cette vérité.

Le curé de St-Jacques, nommé Nicolas Van Brussel, convaincu d'hérésie par la Faculté de théologie de l'université de Louvain, se rétracta, mais sans changer de sentiments; menacé de poursuites nouvelles, il s'y déroba par la fuite. En 1527, dix personnes, accusées de Luthéranisme, furent obligées de faire amende honorable. Après qu'elles eurent abjuré, on les força de suivre la procession du St-Sacrement, portant une chandelle allumée et couvertes d'un manteau jaune sur lequel étaient peints d'un côté l'image du St-Sacrement, de

l'autre la figure de Luther, entourée d'une légion de diables. Cette exhibition, dans le goût des *auto-da-fé* espagnols, ne fut pas du goût du peuple anversois. La procession dut se hâter de rentrer, tellement étaient menaçants les murmures qu'elle soulevait. On jugea prudent de ne plus la recommencer.

Les Anabaptistes furent l'objet de persécutions encore plus cruelles que les Luthériens. Ces sectaires, dont les doctrines anarchiques étaient faites pour abuser une populace aveugle, menaçaient à la fois toute autorité, religieuse, politique ou civile. Aussi étaient-ils particulièrement odieux à tous les partis. Les édits impériaux redoublent envers eux de sévérité. On les signala à Anvers dans le mois d'octobre 1529. Le premier dont on put s'emparer fut immédiatement condamné au feu; les autres prirent la fuite. Le 23 février 1535, un Anabaptiste, originaire de Cologne, fut décapité sur la place du Marché, son cadavre brûlé et sa tête exposée au bout d'une pique. Le 4 mars, un armurier et un maçon subirent le même supplice. La veille du dimanche des Rameaux, quatre femmes furent nouées dans des sacs et jetées dans l'Escaut du haut du Werf. Bientôt ils devinrent si nombreux qu'on put craindre qu'ils ne se rendissent maîtres de la ville, comme avaient fait à Munster les Anabaptistes d'Allemagne. Le 11 mai ils tentèrent un coup de main pour s'emparer de l'Hôtel de ville; mais les bourgeois coururent aux armes, dispersèrent les sectaires, et en retinrent soixante-dix prisonniers, qu'ils livrèrent à la justice. Leur sentence fut bientôt prête; elle était atroce. A ceux que l'on considérait comme les chefs, on arracha, vivants, le cœur de la poitrine. Les autres furent brûlés vifs, pendus, décapités, ou noyés dans l'Escaut.

Un mois après (24 juin 1535), Munster fut pris par les Impériaux et d'affreux massacres, d'épouvantables supplices mirent fin à la royauté de Jean de Leyde et au règne des Anabaptistes. La terreur réduisit cette secte à l'impuissance, mais ne la fit point disparaître. Le 19 mai 1537, quatre Anabaptistes furent encore brûlés sur la place du Marché à Anvers, entre autres un étainier qui avait laissé mourir son enfant

sans baptême. Le 26 du même mois, on en brûla deux autres, dont l'un était un ancien Dominicain qui s'arrogeait le titre d'évêque.

Toutes ces exécutions n'eurent d'autres résultats que de forcer les Anabaptistes à se cacher. Le nombre de ceux qui s'étaient fait administrer en secret le second baptême était trop considérable pour qu'on pût sévir contre tous. Mais de temps en temps on arrêtait ceux qui baptisaient, et la peine du feu était leur punition ordinaire. Nous ajouterons seulement qu'en 1557 quatre femmes, convaincues de s'être fait rebaptiser, furent noyées dans des tonneaux, à l'intérieur de la prison du Steen.

Cependant les édits, en se renouvelant, devenaient de plus en plus sanguinaires. Les historiens rejettent d'ordinaire tout l'odieux de ces persécutions sur Philippe II, mais une large part en revient à Charles-Quint et à sa sœur, Marie de Hongrie, régente de nos provinces. Si la froide férocité du « démon du Midi » surpassa celle de son père, ce n'est pas une raison pour amnistier celui-ci, ni pour oublier surtout qu'il en eut l'initiative. Charles-Quint n'a même pas pour lui l'excuse du fanatisme, car il tolérait en Allemagne ce qu'il condamnait dans les Pays-Bas. Sa sœur « la veuve chrétienne » comme l'appelait Érasme, loin de chercher à atténuer la rigueur des édits, poussait son frère dans cette voie sanglante. En 1533 elle écrivit à Charles-Quint que « dans son opinion, tous hérétiques, qu'ils fussent ou non répentants, devaient être poursuivis avec une sévérité suffisante pour que leur erreur fut d'un coup extirpée, et sans autre considération que celle de ne pas entièrement dépeupler les provinces. »

Pourquoi l'histoire n'a-t-elle par cloué Marie de Hongrie au même pilori que Cathérine de Médicis, conseillant la St-Barthélémy à Charles IX ?

En 1535 elle fit publier à Bruxelles un nouvel édit impérial qui condamnait à mort tous les hérétiques. En cas de répentir les hommes devaient être exécutés par le glaive, les femmes enterrées vives. Quant aux obstinés des deux sexes, ils devaient être brûlés vifs.

Ces édits, rigoureusement exécutés, furent la loi du pays pendant vingt ans. Des auteurs dignes de foi, entre autres Hugo Grotius, évaluent à cent mille, et jamais l'on n'a porté au-dessous de cinquante mille le nombre des habitants des Pays-Bas qui furent brûlés, étranglés ou ensevelis vivants, en vertu de ces édits.... L'ambassadeur vénitien Navigero comptait trente mille victimes dans les seules provinces de Hollande et de Frise, et cela en 1546, dix ans avant l'abdication et cinq ans avant la promulgation de l'odieux édit de 1550 ! (1).

Anvers avait vu naître dans ses murs une nouvelle secte, celle des Loyistes. Loy était un ardoisier qui demeurait rue Riche-Beukelaer. Il enseignait que les anges, les diables, le jugement dernier, le paradis, la fin du monde, étaient autant de chimères ; que le mariage n'était pas un sacrement; que les saintes Écritures devaient être considérées comme lettres mortes; enfin, il méprisait la messe, et annonçait le règne temporel de Jésus-Christ sur la terre.

Sous le rapport des mœurs, il se pourrait qu'il eut été calomnié ; mais on représente les Loyistes comme de vrais pourceaux d'Épicure, passant leur temps dans la bonne chère et la débauche. On renouvela contre eux la vieille accusation de pratiquer la communauté des femmes. Cité devant le tribunal des échevins, sa contenance n'y fut pas celle d'un apôtre ni moins encore d'un aspirant à la palme du martyr. Il s'en tira par des platitudes, prétendant que les prédications impies et séditieuses qu'on lui reprochait étaient de simples bouffonneries, des propos en l'air dont lui-même ne se souvenait pas, et qu'au fond il n'avait jamais cessé d'appartenir à la foi catholique. Pour couronner cette comédie, il alla se confesser et communier dans l'église de St-André.

Nous ne savons comment ses disciples jugèrent cette inconstance. Ils n'y virent peut-être qu'un bon tour joué aux inquisiteurs et aux magistrats. Un peu après Loy fit un voyage en Allemagne et alla

(1) Motley.

visiter Luther et Mélanchton, auxquels il exposa ses idées. Leur exagération épouvanta les chefs de la Réforme. Luther écrivit aux magistrats d'Anvers pour les prévenir « qu'un serpent se trouvait caché parmi les anguilles, et que l'homme qu'on lui avait envoyé lui semblait tellement dangereux, qu'il fallait qu'il fût possédé du diable pour oser enseigner des doctrines aussi perverses et aussi anarchiques. »

Cet avertissement charitable ne fut pas perdu. Au moment où les Loyistes s'y attendaient le moins, leur conciliabule fut envahi ; tous furent arrêtés. Leur procès ne traîna pas en longueur : le 25 octobre 1544, Loy fut brûlé vif, ses deux principaux adhérents décapités et les autres punis d'amendes et de prison.

Jusqu'ici la Réforme ne s'est produite en Belgique que sous les apparences d'efforts individuels pour se détacher de la communion romaine. Grâce aux persécutions, elle prendra bientôt une forme politique, et se trouvera mêlée aux plus graves et aux plus tristes événements de notre histoire.

Le plus terrible des édits portés par Charles-Quint est celui du 29 avril 1550. Il fut suivi d'un placard en date du 30 mai, contenant une disposition qui jeta le plus grand trouble dans notre place. Les *jeunes chrétiens*, c'est-à-dire les descendants des Maures et des Juifs convertis « par le fer et la flamme » en Espagne et en Portugal, furent privés de l'autorisation de séjourner en Belgique. Il était ordonné aux officiers publics de suivre ponctuellement et rapidement les ordres des inquisiteurs *nonobstant les priviléges*. Cette mesure, qui faisait pressentir le prochain établissement de l'inquisition espagnole, répandit la terreur dans tous les esprits. Beaucoup de ces *jeunes chrétiens*, expulsés de l'Espagne, s'étaient fixés à Anvers, alors dans toute sa splendeur, et où se trouvaient des négociants de tout pays et de tout culte. Aussi, les transactions commerciales furent-elles subitement frappées de stagnation. Le Conseil de Brabant avait protesté contre le placard : les villes suivirent cet exemple. Le magistrat d'Anvers ne consentit à en faire la publication que lorsque le chancelier lui eut

donné la garantie que le marquisat ne subirait point l'établissement de l'inquisition. Il renouvela en même temps sa protestation contre le rejet des priviléges.

L'inquisition avec ses bûchers, ses tortures, ses procédures secrètes et son cortège d'espions et de délateurs : tel était le hideux fantôme dont l'approche glaçait de terreur les Anversois, au milieu de la plus éclatante prospérité. C'était le dernier cadeau qu'ils attendaient de la main du bon empereur Charles-Quint.



CHAPELLE DITE DE BOURGOGNE.

Dans l'habitation occupée vers la fin du XVe siècle par le margrave Jean van Immerseel, Longue rue neuve.

PANORAMA D'ANVERS AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE.



[illegible]

[illegible] par la reduction au [illegible] ont été remplacés par des renvois au bas de la planche



CHAPITRE XVIII.

COMMERCE. — XVe ET XVIe SIÈCLES.

Le commerce anversois avait beaucoup souffert, durant le temps de notre réunion au comté de Flandre, par suite de la partialité de Louis de Maele et de Philippe-le-Hardi envers Malines, de la privation des étapes du sel, de l'avoine et du poisson, et du malaise général entretenu dans les esprits par une situation violente. Lorsqu'Anvers eut fait retour au Brabant, et surtout lorsque les étapes lui eurent été rendues, ces causes de stagnation disparurent. Les ducs de Bourgogne, s'ils ne furent pas favorables aux libertés communales, favorisèrent la liberté du commerce, en rachetant des péages, en assurant, par des saufs-conduits, la sécurité des transports, en supprimant autant que possible, les douanes intérieures. C'est ainsi qu'en 1411 le duc Antoine autorisa la ville à émettre des titres de rentes viagères pour en appliquer le produit au rachat des péages sur les eaux intérieures de la Hollande et de la Zélande.

Pendant longtemps Anvers eut à lutter contre la jalousie des villes rivales, Malines et Bruges.

Les Malinois n'avaient pas accepté comme irrévocable la décision par laquelle Antoine de Bourgogne avait tranché la question des étapes en faveur d'Anvers. Quinze jours avant l'ouverture de la foire d'automne, ils réussirent, nour ne savons par quel moyen, à faire monter considérablement sur leur marché les prix du sel, de l'avoine et du poisson, afin d'attirer ces marchandises chez eux. Cette mesure prouvait plus en faveur de l'esprit tracassier des Malinois qu'en faveur de leur bon sens, car si le haut prix des marchandises est favorable aux vendeurs, il ne l'est pas aux acheteurs, et ce sont surtout les acheteurs qu'il faut savoir attirer au marché. Quoiqu'il en soit, ceux d'Anvers se trouvèrent lésés dans leurs intérêts et, fatigués de recourir à l'intervention du prince contre les manœuvres de leurs perfides voisins, ils résolurent de se faire justice eux-mêmes. Ils firent construire à Boom un fortin, d'où ils empêchaient tous les navires de se rendre à Malines.

Ce furent alors les Malinois qui se plaignirent. Antoine de Bourgogne les invita à produire leurs titres. Ils montrèrent les chartes du duc Jean II et du comte Louis de Maele ; mais les Anversois produisirent des titres bien autrement anciens, nombreux et concluants. Antoine leur donna pleinement raison et les confirma dans la possession des étapes par la charte du 28 mars 1410 (N. s. 1411) dont nous avons parlé plus haut (1). Cette charte stipulait qu'aux Anversois seuls appartenait le droit de fixer le prix des marchandises.

Un an après, Anvers et Malines étaient de nouveau en guerre. Les deux villes prétendaient, à l'exclusion l'une de l'autre, pouvoir tenir la foire de la St-Bavon (*Bamismarkt*). Cette fois encore le droit était du côté d'Anvers. Sa foire de la St-Bavon était célèbre depuis près de deux siècles. Les Empereurs et les ducs de Brabant l'avaient reconnue et protégée. Cependant les Malinois furent soutenus par Philippe de Charolais, fils de Jean-Sans-Peur, qui, en l'absence de son père, gou-

(1) Page 199.

vernait la Flandre. Il fit publier une défense à tous les Flamands de vendre ou d'acheter à la foire d'Anvers, sous peine de confiscation de leurs biens et de trois années de bannissement des états de Bourgogne.

Les Anversois, de leur côté, obtinrent d'Antoine de Bourgogne un sauf-conduit particulier pour tous ceux qui se rendraient à leur foire. Dans le cours des hostilités entre les deux villes, ceux d'Anvers avaient capturé deux navires, chargés de laines anglaises, en destination de Malines. Jean-sans-Peur, excité par les Malinois, fit saisir dans toute la Flandre les marchandises et les crédits appartenant aux Anversois, jusqu'à complet paiement par ces derniers des dommages occasionnés à ceux de Malines.

Enfin les deux souverains bourguignons, s'apercevant que toutes ces mesures violentes ne faisaient que nuire à la prospérité de leurs états, sans amener une solution, résolurent d'en finir une fois pour toutes avec cette question des étapes et des foires. Ils nommèrent une commission mixte, pour examiner à fond l'affaire. Comme toutes les commissions, celle-ci traîna en longueur, jusqu'à ce que l'empereur Sigismond évoquât directement le débat devant lui. D'abord, abusé par de fausses informations, il donna raison à Malines; mais bientôt, mieux renseigné, il confirma Anvers dans la possession des étapes et de ses deux foires, déclarant nuls tous priviléges et octrois impériaux antérieurs à cette date (21 janvier 1415), et contenant des dispositions contraires. Pour contenter les Malinois, l'Empereur leur accorda deux nouvelles foires annuelles, la première le lundi avant la Purification, la seconde le lundi avant la fête de St-Jacques.

Nous avons rapporté ces débats relatifs aux étapes et aux foires, parce qu'ils nous prouvent quel grand prix Anvers attachait à ces marchés. C'est que les étapes monopolisaient, pour ainsi dire, sur son marché le commerce de l'avoine, du sel et du poisson. Les foires étaient l'occasion des transactions les plus nombreuses. Leur importance, déjà très-considérable s'accrut encore, dès que la possession en

fut irrévocablement garantie à Anvers, « Les marchands de toutes les villes environnantes, disent MM. Mertens et Torfs, s'en réjouirent, car tous avaient plus ou moins intérêt à fréquenter nos foires, parce qu'ils étaient assurés de pouvoir s'y fournir de toute espèce de marchandises, ou d'y trouver des acheteurs pour leurs propres denrées. »

Ce fut surtout quand Philippe-le-Bon eut réuni sous une même domination toutes les provinces des Pays-Bas, que nos foires devinrent plus brillantes. Les hostilités de ville à ville, de province à province, avaient cessé. Les routes étaient devenues plus sûres ; le brigandage et la piraterie étaient efficacement réprimés ; les marchands jouissaient d'une protection puissante ; le marché intérieur s'était agrandi de toutes les possessions de la maison de Bourgogne. Sans doute, en protégeant le commerce anversois, Philippe-le-Bon agissait par intérêt personnel, car Anvers était pour lui la poule aux œufs d'or : mais nous ne pouvons lui en faire un reproche, car le véritable intérêt des princes est toujours celui de leurs sujets.

Il faut rendre aux ducs de Bourgogne cette justice : leur politique commerciale fut aussi libérale que les idées du temps le comportaient, et conforme à la politique traditionnelle des comtes de Flandre et des ducs de Brabant. Elle consistait à laisser aux marchands la plus grande liberté possible ; à accueillir tous les peuples avec une faveur égale ; à faire en sorte que le commerce ne souffrît pas des démêlés internationaux, que la guerre même le respectât ; à n'user qu'avec la plus extrême réserve des monopoles, des restrictions, des prohibitions, des droits différentiels, de toutes ces protections trompeuses qui ne s'adressent qu'à quelques privilégiés au détriment du plus grand nombre. Leur principe fut celui de la libre concurrence.

C'est qu'Anvers était surtout un marché, c'est-à-dire un terrain neutre où les marchands de tout pays et de toutes religions devaient se rencontrer dans des conditions de parfaite égalité, et sous la garantie d'une protection aussi impartiale qu'efficace. C'est l'idéal que réalisèrent nos foires. Elles furent le véritable véhicule du commerce, et

le représentèrent presque tout entier jusqu'au moment où la découverte de l'Amérique et de la route aux Indes par le cap de Bonne-Espérance vint changer sa direction et donner au commerce maritime une impulsion nouvelle. Nos relations directes avec les pays éloignés n'avaient qu'une importance secondaire. Les Anversois préférèrent toujours aux hasards des expéditions lointaines, les profits plus modestes, mais beaucoup plus certains, réalisés sur des marchandises importées par les navigateurs des autres pays. La part des Anversois dans ce grand mouvement d'affaires était d'ailleurs assez belle. Ils profitaient d'abord du séjour prolongé dans leur ville de cette masse d'étrangers, dont les dépenses étaient proportionnées aux gains qu'ils réalisaient ; ensuite, ils demeuraient maîtres du marché intérieur. Le courtage, la commission, le change, l'emmagasinage leur procuraient d'autres bénéfices, tandis que la ville et l'état profitaient des droits de grue, de pesée, d'entrepôt, des tonlieus et des impositions de diverses natures. La population ouvrière trouvait en même temps un travail lucratif dans les transbordements et les transports de cette immense quantité de marchandises.

Outre les saufs-conduits généraux accordés à tous ceux qui se rendaient à nos foires ou en revenaient, et les priviléges de la franchise foraine, Philippe-le-Bon délivra des saufs-conduits spéciaux aux marchands des différents pays : aux Français et aux Orientaux en 1437 ; en 1452 aux Vénitiens. Les Anglais et les Hanséates en possédaient depuis longtemps. Il en accorda de même aux villes maritimes de la Hollande et de l'Allemagne.

Le second dimanche avant la Pentecôte, et le second dimanche après l'Assomption, la proclamation de la franchise foraine était faite, au son de la trompe, au nom du duc de Brabant et du magistrat d'Anvers, du balcon d'une maison située en face de l'Hôtel de ville, par l'officier de l'Amman nommé *la Petite-verge*. Sa durée légale était de quatre semaines ; mais le samedi avant qu'elle n'expirât on annonçait, avec la même cérémonie, une prolongation de quinze

jours. [1] Étaient exceptés des priviléges de la franchise foraine, les rebelles au Duc, les ennemis de la ville, les contumaces et les bannis.

Ces foires anversoises étaient dans un rapport très-étroit avec la navigation et l'industrie. Les marchands étrangers choisissaient cette époque pour importer les productions des pays éloignés; les fabricants anversois et brabançons, pour écouler leurs produits. De toutes les villes et bourgades du Marquisat, du Brabant, du Limbourg et du pays de Liége (et même de la Flandre, malgré l'importance du marché de Bruges), on voyait venir les drapiers, les chaussetiers, les cordonniers, les fabricants de tapis, les tisserands, les armuriers, les fourreurs, qui venaient échanger leurs draps, de qualités et de couleurs si variées, pour lesquels l'Europe entière était alors tributaire de la Belgique, les fines toiles, les chausses, les gants, les selles, les harnais, les habits fourrés, les velours, les riches tapisseries et les armes de luxe, contre les laines, les cuirs, la soie, le lin, les bois précieux, le nacre, les couleurs, les métaux et d'autres matières premières, importés par les Anglais, les Vénitiens, les Hollandais, les Allemands et les Hanséates.

Beaucoup de ces opérations se faisaient par voie d'échange direct, pour éviter la perte du change sur les monnaies, et parce que la quantité d'argent monnayé, alors en circulation, était loin de représenter la valeur globale de toutes les marchandises. Toutes les petites industries locales des villes avoisinantes y trouvaient un large débouché, et les fabricants de tous les pays y trouvaient ce sujet d'études et de comparaisons instructives qu'offrent aujourd'hui nos expositions universelles. Il est inutile d'ajouter que, de tous les points du pays, particuliers ou marchands qui avaient quelque affaire à traiter à Anvers, s'y rendaient de préférence à l'époque de la foire.

Ainsi, deux fois l'an, à la Pentecôte et à la St-Bavon, Anvers offrait

---

(1) Rechten en Costuymen van Antwerpen, titre XLIX. Le titre L traite de la foire aux chevaux.

pendant six semaines, un spectacle d'une animation extraordinaire, dont on ne trouverait plus d'exemple aujourd'hui en Europe qu'aux célèbres foires de Leipsig et de Nijni-Novogorod. C'était grande fête surtout pour les hôteliers, les rôtisseurs, les taverniers, les marchands de vin, et pour toutes les petites industries interlopes qui s'exercent avec fruit partout où abondent les étrangers.

Depuis des siècles la foire se tenait sur le cimetière de Notre-Dame et dans les rues avoisinantes. Certaines marchandises se groupaient, par coutume ou par privilége, en des endroits particuliers, d'où le *marché aux Gants* et le *marché aux Souliers* ont retenu leurs noms. Les joyaux, les objets d'or et d'argent étaient exposés dans le cloître du couvent des Dominicains. Le chapitre de Notre-Dame, auquel appartenait le cimetière, retirait de fort beaux bénéfices de la location des échoppes et des emplacements. Il avait bien soin de stipuler, chaque fois qu'une nouvelle communauté religieuse s'établissait en ville, qu'elle ne pourrait laisser stationner les marchands sur son terrain.

Le chapitre fit construire, en 1460, une galerie en bois, entourant un espace carré, sur le modèle des cloîtres qui, dans certains couvents, entouraient le cimetière et servaient aux processions intérieures. Ces cloîtres portaient le nom de *Pand*. Ce fut aussi le nom que le chapitre donna à ses galeries, destinées à servir de bazar, pendant la foire, pour les livres, les gravures, les tableaux, et les ouvrages de fine menuiserie. Les rues nommées *Lange* et *Korte Pand straet*, en ont retenu leur nom flamand, fort improprement traduit par *Courte* et *Longue rue du Gage* (1). Elles furent percées en 1560.

L'importance de notre foire aux chevaux était allée aussi en augmentant. En 1427 la ville avait fait construire une vaste écurie qu'on appela *den Roskam*, et où chacun pouvait placer gratuitement ses

(1) On a commis dans la traduction de ce nom la même bévue que pour la rue des Brasseries, *Cammerstraet*, dont on a fait rue des Peignes. *Pand* est un vieux mot flamand qui signifie *galerie*. *Pand straet* signifie donc rue de la Galerie.

chevaux. L'ouverture de cette foire était accompagnée de la cérémonie suivante :

« Le samedi avant la Pentecôte, à onze heures avant midi, comparaît l'Amman de cette ville, avec deux échevins de la Loi, et l'Officier de la Grande-verge ayant sa baguette à la main, au marché aux Chevaux, près du comptoir (1), à la place ordinaire où, (après que la trompette aura été sonnée deux fois par la Petite-verge, un des massiers, l'huissier ou l'un des serviteurs de l'Amman) la Grande-verge demande publiquement à l'Amman, de la part du duc de Brabant, s'il peut arrêter tous les chevaux qui se trouvent au marché ou qui y viendront encore, avec défense à tout le monde d'acheter ou de vendre lesdits chevaux, jusqu'au temps où cet arrêt sera levé; le tout sous peine de l'amende stipulée, savoir de soixante réaux d'or de 18 sous chacune, chaque sou valant 3 gros de Brabant.

Après cela les deux échevins annoncent qu'à la requête de l'Amman, ils autorisent la Grande-verge à mettre arrêt, au nom du duc de Brabant, sur tous les chevaux qui se trouvent au marché ou qui y viendront encore, avec défense etc. comme ci-dessus.

Après quoi la Grande-verge annonce à haute voix, de la part du duc de Brabant, qu'il met arrêt etc. comme ci-dessus (2). »

Cet arrêt était levé, avec le même cérémonial, le mercredi après la Pentecôte, à sept heures du matin. Pendant ces quatre jours, le Duc seul, c'est-à-dire le Souverain ou ceux qui avaient sa procuration, pouvaient acheter des chevaux, pour lui ou ses bandes d'ordonnance.

La sagesse de notre législation commerciale, la tranquillité que notre ville sut conserver au milieu des troubles violents qui agitaient les autres pays, jointes à l'excellence de notre port, eurent pour résultat non seulement d'attirer les marchands étrangers sur notre marché,

---

(1) *Toog*, en flamand. C'était l'endroit où se faisaient les payements.

(2) Rechten en Costuymen van Antwerpen, titre L. §§ I, II et III.

mais de les engager à venir se fixer à Anvers. Nous ne parlons pas de ceux qui n'y faisaient qu'un séjour temporaire et qui conservaient leur nationalité en s'y constituant sous forme de *Nations*, mais de ceux qui s'y établissaient définitivement, comme avait fait Pierre Pot, et devenaient citoyens d'Anvers. En 1444 toute la gilde marchande de Middelbourg vint s'établir dans nos murs. Les guerres suscitées en Zélande par Jacqueline de Bavière, la guerre civile des *Hoeks* et des *Cabelliauws*, l'insurrection de Bruges contre Philippe-le-Bon, en 1437, déterminèrent beaucoup de marchands de la Zélande et de la Flandre à émigrer pour Anvers avec leurs biens, parce que nulle part ils ne trouvaient un séjour plus tranquille et plus avantageux.

Une ville surtout semblait fatalement prédestinée à voir ses éléments de prospérité transportés à Anvers : c'était Bruges. Chaque pas qu'elle faisait dans la voie de la décadence était marqué par un progrès chez sa rivale. A Bruges, les excès d'une démagogie turbulente effarouchaient les marchands, qui trouvaient à Anvers sécurité et repos ; ils indisposaient encore plus les souverains, qui tenaient compte à Anvers de l'esprit d'ordre de ses habitants et de la prudence de ses magistrats. Ce qui porta à Bruges le coup le plus funeste, ce fut la grande insurrection de 1488 contre Maximilien. On sait que les révoltés poussèrent l'audace jusqu'à se saisir de la personne de l'Archiduc et à l'enfermer, gardé à vue, dans la prison du Cronenbourg. Durant ces troubles, qui durèrent quatorze mois, les marchands étrangers, au lieu de s'arrêter au port de l'Écluse, avaient remonté l'Escaut jusqu'à Anvers, où ils avaient appris à connaître la supériorité de notre port, et les nombreux avantages que présentait notre marché. L'empereur Fréderic III mit les Brugeois au ban de l'Empire, et Maximilien lui-même, violant un serment arraché par la contrainte, fit cruellement expier à toute la Flandre les outrages qu'il avait reçus. Le commerce, de plus en plus effrayé, continua d'émigrer et de prendre la route d'Anvers. En vain Maximilien, revenu à la clémence, essaya-t-il de relever Bruges par des arrangements avec la ligue Hanséatique. La Hanse elle-même, l'un

des agents les plus puissants du commerce étranger, devait finir par transporter ses comptoirs de Bruges à Anvers.

Les Flamands crurent, par un nouvel acte de violence, pouvoir empêcher ce résultat de leur esprit turbulent. Ils contestèrent la libre navigation de l'Escaut occidental aux navires qui se rendaient à Anvers. Les Brugeois, aidés des Gantois, firent construire un fortin sur la digue nommée *Kloppersdyk*, aux environs de Calloo ; ils le munirent de soixante pièces de canon, et de là forcèrent tous les navires à payer un droit. Les Anversois résolurent de les chasser de ce poste. Les Malinois, également lésés dans leurs intérêts, leur offrirent leur assistance. Mais avant d'agir, ceux d'Anvers jugèrent prudent de mettre leur port à l'abri d'une attaque de la part des Flamands, par la construction d'un fort sur la digue d'Austruweel. De son côté Maximilien leur envoya une troupe de soldats, qui se joignirent à notre milice communale. L'expédition fut mise sous le commandement de l'écoutête Jean Van Ranst, seigneur de Cantecroy. Le succès fut aussi rapide que complet. Au bout de cinq ou six jours les Anversois rentrèrent triomphants dans leurs murs, après avoir détruit de fond en comble la forteresse flamande.

Cette victoire, en apparence peu importante, fut accueillie à Anvers comme une faveur divine. L'image de St-Georges, patron de nos Serments, fut promenée processionnellement par la ville, et l'on résolut de célébrer par des réjouissances annuelles, un événement que l'on regardait comme un avantage décisif remporté sur Bruges, notre rivale. C'est là l'origine de l'ancienne kermesse paroissiale de St-Georges.

Les peuples étrangers qui au XVe siècle avaient leurs comptoirs à Anvers et des résidents désignés sous le nom de Nations, étaient les Anglais, les Allemands, les Hanséates, les Italiens et les Portugais.

Les plus anciens sont certainement les Anglais. Comme ils fournissaient la matière première de la principale de nos industries, la fabrication des draps, ils avaient toujours été accueillis avec une faveur d'autant plus grande qu'ils emportaient, en retour, de nos produits

fabriqués. Dès le XIII[e] siècle ils avaient à Anvers une étape pour les laines, comme ils en avaient une à Dortdrecht et à Bruges. Une querelle entre le roi Édouard et le comte Florent de Hollande priva la Hollande de cet avantage : l'entrepôt de Dortdrecht fut supprimé au grand profit de ceux de Bruges et d'Anvers. On se rappelle que lors du séjour d'Édouard III à Anvers, en 1338, notre ville était habitée par plusieurs riches marchands anglais, parmi lesquels nous avons cité Guillaume de la Pole, qui prêta au Roi une somme égale à 400,000 livres sterlings de la monnaie actuelle.

Nos relations avec l'Angleterre demeurèrent toujours très-actives, mais elles changèrent peu à peu d'objet. « Pendant les deux premiers siècles qui suivirent la conquête, dit Hallam, le commerce des villes anglaises avec le continent se bornait presque à l'exportation des laines ; c'était le principal produit de l'Angleterre ; car la laine, brute ou manufacturée, a contribué plus qu'aucune autre branche de commerce à l'accroissement de nos richesses (1). »

Cependant les Anglais devaient apprendre chez nous à fabriquer eux-mêmes des draps. Déjà sous le règne de Henri II une colonie de Flamands s'était établie à Worstead, village du comté de Norfolk. Les progrès en furent si rapides, que dès l'an 1261 le parlement d'Oxford crut pouvoir porter une loi qui prohibait l'exportation de la laine et l'importation du drap. Mais cette loi était évidemment trop prématurée pour recevoir son exécution. Édouard et son fils imposèrent souvent sur le commerce entre l'Angleterre et la Flandre des prohibitions de la même nature ; mais ce fut plutôt pour servir les intérêts momentanés d'une politique changeante que dans un intérêt national bien entendu ; car l'Angleterre produisait encore beaucoup plus de laines que ses fabriques n'en pouvaient employer, et celles-ci étaient loin d'être en mesure de satisfaire à la consommation intérieure. Il

(1) HALLAM, *L'Europe au Moyen-âge*, t. IV (édition Riga).

semblait dès lors dans les destinées de l'Angleterre de voir tourner au profit de sa grandeur les fautes commises par les nations continentales.

« Les ouvriers flamands ayant manifesté quelque mécontentement en 1331, Édouard III profita de cette occasion pour les inviter à s'établir dans ses états. Ils y introduisirent l'art de fabriquer les draps fins, qu'on ne connaissait pas en Angleterre (1). »

Les troubles qui désolèrent la Flandre sous Louis de Maele, ceux qui amenèrent la ruine de Louvain sous le règne de Wenceslas, firent émigrer vers l'Angleterre un grand nombre de drapiers. Édouard III et Édouard IV protégèrent ces émigrants contre la jalousie des anciennes corporations, et déjà sous le règne de ce dernier prince les villes anglaises fabriquaient assez de drap pour en pouvoir exporter. D'abord insignifiante, cette exportation augmenta par degrés, au point de faire diminuer sensiblement celle des laines.

L'apparition des premiers draps anglais sur les marchés de la Flandre et du Brabant dut être un véritable coup de théâtre. C'était une concurrence qui surgissait d'autant plus redoutable que, maîtres du marché pour la matière première, les Anglais pouvaient, en diminuant l'exportation de la laine ou en la frappant d'un droit, en faire hausser le prix à l'étranger tout en se réservant les bénéfices du bon marché. C'eût été là une révolution subite et écrasante pour notre industrie, si elle se fut opérée brusquement et sans transition. Quant au résultat définitif, il était inévitable. Ce qui en retarda pour quelque temps l'effet, ce fut l'abondance même de la production des laines, et la rareté du numéraire qui forçait le gouvernement anglais à lever ses subsides en nature et à les réaliser le plus promptement possible. On a vu que

(1) Hallam. Cet auteur cite en note Fuller' *Church History*, qui fait un curieux tableau des avantages offerts aux Flamands pour les attirer en Angleterre : « Ils auront ici de bon bœuf et de bon mouton, tant qu'ils en pourront manger ; leurs lits seront bons, et leurs compagnes de lit encore meilleures, car les plus riches cultivateurs (yeomen) d'Angleterre ne dédaigneront pas de leur donner leurs filles en mariage ; et les beautés anglaises sont telles, que les étrangers les plus envieux sont forcés d'en faire l'éloge. »

le subside levé par Édouard III pour la guerre contre la France avait dû lui être envoyé à Anvers sous la forme de vingt mille balles de laines qu'il y fit vendre. L'exportation de la laine continua donc d'être pour l'Angleterre une nécessité; ce qui n'empêcha pas qu'elle ne fît, par l'exportation de ses draps, une concurrence, d'année en année plus sensible, aux draps du Brabant et de la Flandre, non seulement chez nous, mais sur tous les marchés de l'Europe.

Naturellement, les villes manufacturières se plaignirent avec amertume et, comme toujours, demandèrent à la prohibition un remède factice et momentané. Philippe-le-Bon écouta ces plaintes et publia une charte par laquelle il défendit l'importation des draps et des fils de lin anglais (1). Cette mesure était impolitique, car elle pouvait provoquer des représailles qui nous eussent fait beaucoup plus de mal qu'elle n'en causait aux Anglais. Elle faisait d'ailleurs un tort considérable au commerce. Les Anversois réclamèrent avec tant de vivacité que, le 6 août 1446, le Duc leva la prohibition, au moins pour ce qui concernait Anvers, qui obtint alors un privilége particulier de libre commerce avec l'Angleterre. Par cet acte la plus grande liberté fut laissée aux Anglais pour aller et venir, vendre et acheter, en acquittant les droits conformément aux anciens règlements. Toutefois, il y avait à ce privilége une condition restrictive qui indisposa fort les Anglais : c'est que les draps vendus par eux à Anvers devaient être en tous cas exportés, attendu que le marché des Pays-Bas leur était fermé. Le Duc leur accorda encore ce point, et par lettre du 15 avril 1452, permit que les draps anglais, vendus à Anvers, fussent envoyés vers l'intérieur, jusqu'à ce qu'il fût stipulé sur ce point par une ordonnance générale. Les prohibitionistes finirent cependant par l'emporter : le 3 novembre

(1) Vers le même temps les toiles anglaises commençaient à faire concurrence aux toiles flamandes. C'est encore une industrie que les proscrits de nos discordes civiles ont portée à nos voisins. Jusqu'en 1417, dit Macpherson, la toile fine qu'on employait en Angleterre était importée du nord de la France ou de la Flandre.

1464 parut une ordonnance de Philippe-le-Bon qui renouvelait la défense absolue d'introduire des draps anglais dans les Pays-Bas ; ceux qu'on y saisirait devaient être brûlés, et les marchands, acheteurs et vendeurs, punis d'une amende de cinquante livres parisis par pièce de drap.

Les Anglais paraissent ne s'être pas beaucoup inquiétés de cette prohibition, sans doute parce qu'ils comprenaient qu'aussi longtemps que l'industrie drapière était florissante chez nous, ils ne pouvaient espérer de nous faire sur nos propres marchés une concurrence sérieuse, et qu'elle n'empêchait pas la concurrence sur les marchés étrangers, où ils devaient finir par nous supplanter.

Aussi nos relations commerciales avec les Anglais n'en souffrirent pas beaucoup; ils continuèrent à fréquenter nos marchés, et nos magistrats, pour leur témoigner combien ils tenaient à la continuation de ces bons rapports, leur concédèrent gratuitement, en 1474, une maison située *Bullinck straet* (aujourd'hui rue aux Laines) à la seule condition de ne pas la vendre, mais seulement de l'échanger contre une autre, si elle leur semblait insuffisante. S'il arrivait que les Anglais fussent obligés de quitter le pays, par suite d'une guerre entre leur roi et le duc de Brabant, la ville rentrerait en possession de cette maison et la conserverait jusqu'à leur retour. « Cette maison fut probablement l'origine de la *Bourse Anglaise* que la ville fit construire en 1550 pour l'usage des marchands anglais, et dont la dénomination est restée à la rue latérale où elle se trouvait, tandis que la dénomination de *rue aux Laines* prit cours du voisinage des magasins où les Anglais déposaient leurs laines (1). »

Les Anglais jouissaient à Anvers de la franchise des droits d'accises par octroi de 1305, confirmé à diverses reprises, notamment en 1474. En 1491 cette franchise cessa pour eux, parce qu'ils avaient renoncé à leur comptoir. Mais après la paix de 1496 on leur rendit leurs privi-

(1) Kreglinger, p. 119.

léges et leur maison, ce qui fut corroboré par un accord de 1518 (1).

L'opposition faite par Anvers à ces mesures de prohibition prouve que chez elle l'intérêt commercial l'emportait pleinement sur l'intérêt industriel, car sous Philippe-le-Bon la fabrication des draps formait toujours sa principale industrie. La corporation des tisserands (*Lakenweversgilde*) que nous avons vue se former en 1307, s'était considérablement accrue par suite de la ruine de cette industrie à Louvain. Un grand nombre de tisserands louvanistes étaient venus s'établir à Anvers et y avaient acquis le droit de bourgeoisie pour pouvoir entrer dans cette corporation (2).

Notre commerce avec l'Allemagne n'était pas moins ancien, et nous avons établi ailleurs qu'il se rattache, selon toute vraisemblance, au berceau même de notre cité. Il fut toujours de la part de nos ducs l'objet d'une sollicitude spéciale. Des saufs-conduits particuliers avaient été accordés, dès le XIII[e] siècle, aux marchands de Cologne et de Hambourg. Lors de la formation de la hanse teutonique, ce commerce passa tout entier, avec celui de la Baltique et des pays voisins, entre les mains de cette puissante confédération, à laquelle Anvers fut associée en 1315. (Il faut en excepter peut-être une partie du commerce avec l'archevêché de Cologne, qui continuait à se faire par roulage.) Les Hanséates avaient obtenu à Anvers, par octroi du 28 octobre 1315, les mêmes avantages dont jouissaient les Anglais dès 1305. Nos magis-

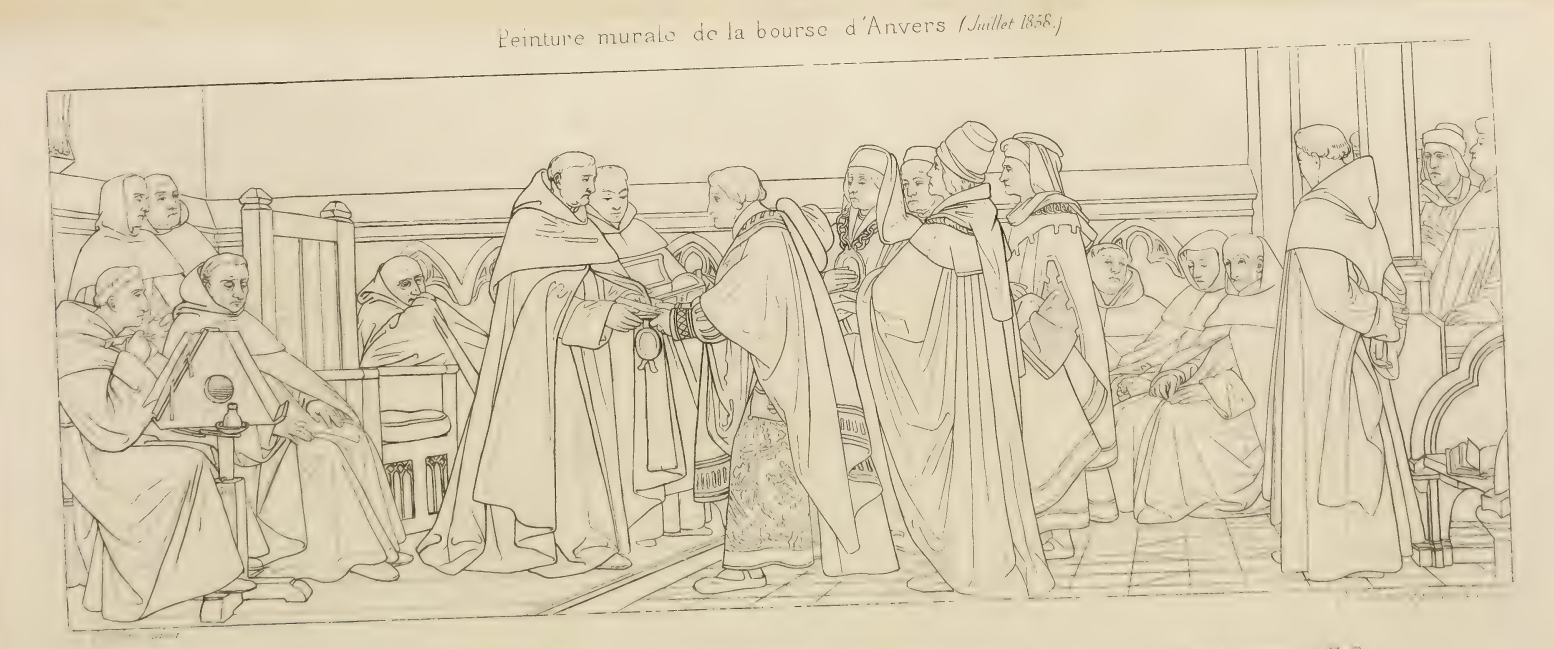
(1) MERTENS et TORFS, t. III, p. 239.

(2) Nos fabriques de draps étaient situées pour la plupart au nord de la ville. Le lieu appelé encore *Leguit* (de *uitleggen*, étaler) servait de bazar à nos drapiers. Les teinturiers habitaient au *Driesch* et le long des anciens fossés de la ville appelés alors canal des Teinturiers en laines (*Wollerverwersrui*) et nommés depuis canal Falcon. Antérieurement ils s'étaient établis au canal des Teinturiers (*Verwersrui* ou *Blauwhandscherui*), et au canal de l'Amidon ou des Capucins (*Styfsel-* ou *Kapucynerui*). Tout le terrain des Récollets, qui s'étendait alors jusqu'à la Montagne-aux-Corneilles s'appelait *het Raemveld*, des châssis (*ramen*) sur lesquels les foulons étendaient leurs draps. Dans le quartier nommé *Hopland*, Houblonnière, il y avait de même le *Mollekensraem* et le *Lammekensraem*, d'où la rue *Lammekensstraet* a conservé son nom. MERTENS et TORFS, t. III, p. 217.

trats les traitaient avec beaucoup de déférence. Quand des négociants de la Hanse se rendaient à l'Hôtel de ville pour conférer avec eux d'affaires importantes, on leur offrait le vin d'honneur. Leurs priviléges, qui étaient conservés depuis l'an 1315 à l'abbaye de St-Michel, furent confirmés en 1395 et 1409. Par ordre du magistrat, ils furent transportés à l'hôtel de ville, en 1425, et renfermés dans le même coffre que ceux de la commune (*Privilegiekom*).

Des difficultés s'étaient élevées en 1468 entre la ville et les Hanséates à propos du péage sur le Hont. Beaucoup de ces marchands étaient partis pour Bruges, où se trouvait leur grande factorerie, et menaçaient de ne plus revenir. Les Anversois comprirent quel dommage pouvait en résulter pour eux et résolurent de leur donner une large satisfaction. Le 14 mai, la ville conclut avec eux un accord par lequel elle s'engagea à exhiber aux marchands de leur nation le tarif des droits perçus sur le Hont, afin de les garantir contre l'arbitraire des receveurs ; d'autre part il leur est garanti que les marchandises qu'ils apporteront à nos marchés ou qu'ils en emporteront, jouiront sur le Hont de la même franchise que celles des bourgeois d'Anvers et qu'il suffira d'une simple déclaration des capitaines de navire qu'ils ne portent que des marchandises appartenant aux Hanséates, pour les soustraire à la visite. La ville déclara prendre les marchands de la Hanse sous sa protection, renouvela avec eux toutes les anciennes conventions et leur accorda le privilége de vider entre eux tous leurs différends, à l'exception des affaires criminelles. A cet effet il leur fut permis d'avoir un consul de leur nation et de se réunir où et quand bon leur semblerait. Enfin la ville leur donna en pleine propriété une vaste maison, située au Marché au Blé (*Oude Koorn Markt*), entre la rue Reynders et la rue Haute, et elle y joignit le don de 300 florins pour couvrir les frais d'appropriation. Cette première Maison Hanséatique subsista pendant environ un siècle. Quand elle fut remplacée par l'immense édifice qui porte encore ce nom, elle fut désignée sous les noms de *Kleine* et de *Oude Oosterlingerhuis*.

Peinture murale de la bourse d'Anvers (*Juillet 1858.*)



LES DOYENS ET NÉGOCIANTS DE LA HANSE DÉPOSANT LEURS PRIVILÈGES À L'ABBAYE DE S.T MICHEL ([illegible])

Par suite de cet accord, beaucoup de marchands Hanséates revinrent encore ce même jour de Bruges à la foire d'Anvers. Ceux de Brême obtinrent du duc de Bourgogne une charte de sauf-conduit pour fréquenter librement notre marché.

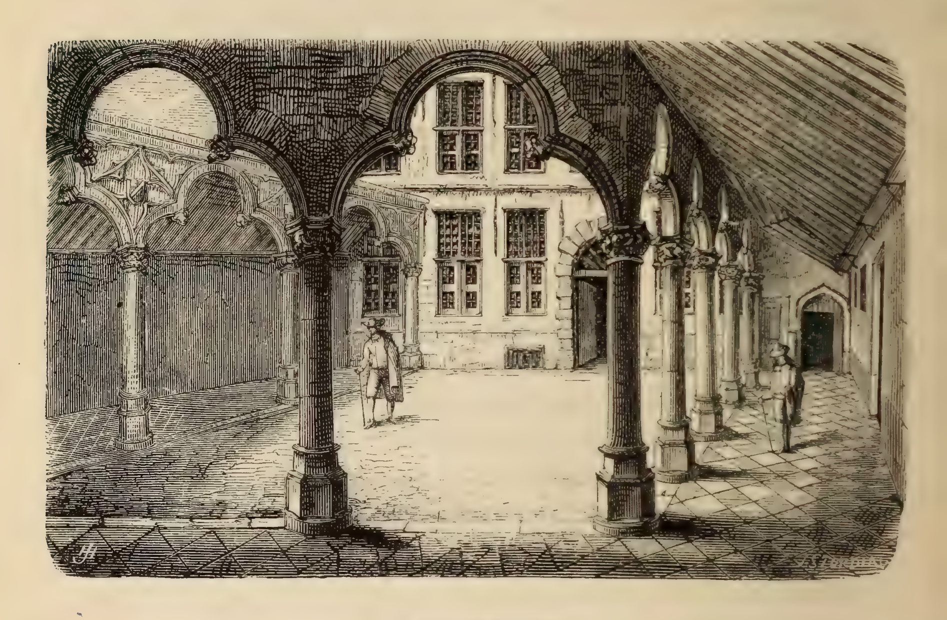
Parmi les nations italiennes qui possédaient des comptoirs à Anvers les Vénitiens tenaient le premier rang. C'étaient eux qui nous apportaient les épices, les drogues, les parfums, les soieries et les riches étoffes de l'Orient, que les Hanséates recevaient de leurs mains pour les répandre dans le Nord. Guicciardini assure que dès l'an 1318, dans les mois de février et de mai, cinq galères vénitiennes étaient entrées à Anvers, chargées d'épices et de drogues, qui furent vendues à notre foire.

Nous avons vu ailleurs que les Génois avaient aussi visité notre marché en 1324. Leur commerce était le même que celui des Vénitiens auxquels ils faisaient concurrence sur les marchés de l'Orient. L'arrivée dans notre port d'un navire chargé d'épices était encore au XVe siècle un événement assez remarquable pour mériter d'être annoté par les chroniqueurs. Ainsi Papebroek rapporte qu'en 1436 une galère vénitienne chargée d'épices entra dans notre port, deux en 1437 et deux autres en 1440. En 1446 les Vénitiens obtinrent de Philippe-le-Bon un privilége pour introduire à Anvers toute espèce de marchandises. Ils jouissaient d'ailleurs, ainsi que les Génois, de la franchise des droits d'accises.

Le même privilége avait été accordé aux Portugais et aux Espagnols, dont les importations consistaient principalement en fruits et en vins du Midi.

Tous ces étrangers, venus à Anvers dans le double but de vendre et d'acheter, devaient avoir nécessairement un lieu où ils pouvaient se rencontrer pour traiter de leurs affaires, soit directement, soit par l'entremise des courtiers. Il résulte des recherches de MM. de Burbure et Génard, que déjà au XIVe siècle il y avait à Anvers un local ou maison spécialement affectée à cette destination et portant le nom de *Bourse*.

Cette maison, lieu de réunion bien modeste, était située *Bullinckstraet* (aujourd'hui *rue de la vieille Bourse*), et communiquait par une allée avec la maison des Merciers, sise Grand'Place. Plus tard, vers la fin du XVe siècle, la ville acheta, dans la même rue, un terrain plus vaste, destiné aux assemblées de nos négociants, qui fut orné en 1515 de piliers de pierre. Une partie de cette *Vieille Bourse* existe encore. Elle communiquait à la rue du Jardin par une allée, et à la rue Porte aux Vaches par l'impasse des Orfèvres (*Zilversmidsgang*).



LA VIEILLE BOURSE.

Cette Bourse ne devait pas tarder à devenir insuffisante, quand le commerce entier de Bruges se fut transporté à Anvers. Nous touchons à l'époque où ce déplacement s'opéra sans qu'aucun effort des Flamands fût capable de l'empêcher.

La destruction du fort de Kloppersdyk n'avait pas entièrement rétabli la liberté de la navigation de l'Escaut. Le port de l'Écluse était

devenu un vrai repaire de pirates, restes des guerres civiles des Hoeks et des Cabelliauws. Leur audace était si grande, qu'en 1489 aucun navire n'osait se rendre à Anvers ou à Bergen-op-Zoom sans être bien escorté. En 1492 une flotte appartenant aux Hanséates et chargée de grains, dut se faire escorter par neuf vaisseaux de guerre. Ces faits prouvent combien était grande l'anarchie en Flandre sous le règne de Maximilien.

Les habitants de l'Écluse, dont le sort était lié à celui de Bruges, voyaient avec une jalousie poussée jusqu'à une aveugle rage, le commerce abandonner la route du Zwyn pour remonter jusqu'à Anvers. Ils se joignirent aux pirates pour entraver la navigation de l'Escaut. En 1492 ils armèrent en guerre sept navires qui faisaient la course dans l'Escaut pour arrêter tous ceux qui se rendraient à Anvers. Les Anversois de leur côté en équipèrent cinq, à leurs propres frais, et les envoyèrent contre les pirates. Les deux escadres se rencontrèrent près d'Arnemuiden et peu s'en fallut que les Anversois n'eussent le dessous: heureusement quelques navires portugais vinrent à leur secours; cinq vaisseaux de l'Écluse tombèrent en leur pouvoir.

Ceux de l'Écluse avaient machiné encore quelque chose de plus lâche : un misérable avait été payé par eux pour mettre le feu à deux galères amarrées près du Werf et chargées de marchandises précieuses. Mais la scélératesse fut découverte avant d'être mise à exécution et le coupable eut la tête tranchée.

Assurément ce n'étaient pas de tels moyens qui pouvaient ramener les marchands étrangers qui désertaient les ports de la Flandre. Plus rien, d'ailleurs, ne pouvait arrêter l'émigration, et avant la fin du XV[e] siècle la marée montante de la prospérité anversoise avait atteint le niveau de celle de Bruges. Quelques années après elle la dépassa, et avant la majorité de Charles-Quint, Anvers avait complètement éclipsé sa vieille rivale.

Pour comprendre toute la portée de cette parole, il faut bien savoir ce qu'était Bruges, parvenue à l'apogée de sa splendeur. Puisqu'Anvers

recueillit sa succession, ce n'est pas nous écarter de notre sujet que de nous y arrêter un instant.

La grandeur commerciale de Bruges remontait au XIIIe siècle. Les croisades, auxquelles les Flamands prirent une part si brillante, leur avaient fait connaître l'Orient et contracter des liens étroits avec Venise. Quand Baudouin IX fut monté sur le trône de Constantinople avec l'appui du lion de St-Marc, Venise, pour prix de ses services, obtint des empereurs latins des priviléges exorbitants, qui écartaient toute rivalité. Elle régna sans partage sur tous les ports du Levant, de Smyrne à Alexandrie. Elle acquit en outre de vastes possessions territoriales, Chypre, Rhodes, la Morée, et un faubourg entier de Constantinople, Péra. Venise se trouva ainsi en possession de tout le commerce du Levant, commerce bien plus considérable au moyen âge que de nos jours, parce que c'était par la voie du Levant que pénétraient alors en Europe les précieux produits des Indes.

Les Génois et les Pisans entraient dans ce commerce pour une part plus ou moins considérable.

Les Flamands, une fois en rapport avec les Italiens, surent les attirer chez eux avec leurs riches cargaisons. Ils s'y abouchèrent avec les Hanséates, qui apportaient sur nos marchés les productions du Nord et de l'Allemagne. Bruges devint ainsi le grand entrepôt des marchandises de l'orient et du midi de l'Europe, comme il l'était déjà pour l'occident et le nord. C'est là que vinrent se rencontrer les marchands de l'archipel grec et ceux de la Baltique, ceux des côtes de la Norwège et ceux des côtes de la Syrie; le Nil y communiquait avec l'Elbe, la Vistule avec le Guadalquivir.

Les navigateurs étrangers, après avoir échangé directement leurs denrées, formaient en partie leurs cargaisons de retour des riches produits de l'industrie des Flandres, des draps, des toiles, des cuirs, auxquels ils ouvraient ainsi d'immenses débouchés. Les sultans de Bagdad et de Damas se paraient de nos draps écarlates que leur vendaient les Vénitiens, tandis que les chevaliers teutoniques, maîtres de

la Prusse, de l'Esthonie, et de la Courlande, se vêtissaient de nos draps gris qui leur étaient portés par les Hanséates.

Un fait que nous pouvons noter avec orgueil pour Bruges comme nous l'avons déjà fait pour Anvers, c'est que cette prospérité, admirée et enviée par tous les peuples de la terre, la Flandre la devait avant tout aux libres institutions qui la régissaient, à la sagesse de ses premiers princes, qui n'avaient pas séparé leur intérêt personnel de celui de leurs vassaux. C'est là ce qui lui avait valu les sympathies et la confiance de toutes les nations commerçantes du globe. « Dans cette ville de Bruges, dit M. Beaucourt, alors la plus renommée de l'Europe, demeuraient les illustres nations suivantes : les Anglais, les Français, les Portugais, les Navarrais, les Osterlings (Orientaux), les Vénitiens, ceux de Lucques, les Écossais, les Espagnols, les Castillans, les Aragonais, les Hanséates, les Biscayens, les Florentins, les Génois, les Milanais, les Turcs et beaucoup d'autres peuples étrangers qui, chaque jour, visitaient sa bourse marchande. Joignez-y le corps nombreux des courtiers, qu'on voyait stationner dans les carrefours pour attendre les ordres de tant de célèbres marchands, et sur un signe de ceux-ci s'approchaient d'eux avec la plus grande politesse, pour recevoir leurs ordres d'achat ou de vente (1). »

C'était une chose étonnante, dit plus loin le même auteur, de voir ensemble un si grand mélange de peuples étrangers, et plus étonnant encore d'entendre tant de langages divers; si bien que, sans aller loin, on pouvait étudier dans une ville qui semblait être tout un monde, les mœurs, le caractère, les usages et les manières de toutes les nations connues, à l'exception des Juifs, qui n'y étaient pas tolérés.

Ce furent ces étrangers qui, en transportant leurs comptoirs de Bruges à Anvers, déplacèrent cet immense mouvement commercial, et l'attirèrent dans nos murs.

(1) BEAUCOURT VAN NOORTVELDE, *Beschryving van den Brugschen Coophandel* etc., p. 67 à 87.

Les premiers qui déménagèrent furent les Portugais. Depuis longtemps ils fréquentaient notre port et beaucoup de négociants de cette nation s'étaient fixés à Anvers. Dans le nombre il y en avait de fort riches. En 1490 ils obtinrent du roi Emmanuel un Facteur ou Consul pour surveiller leurs intérêts. Jusqu'aux dernières années du XV[e] siècle, ils n'avaient été qu'une nation de peu d'importance ; mais leur arrivée à Anvers fut un véritable coup de fortune, au moment où Vasco de Gama doublait le cap de Bonne-Espérance et découvrait la nouvelle route des Indes ; où Alvarez Cabral, François d'Almeida et Alphonse d'Albuquerque soumettaient au Portugal tous les rivages de l'océan indien. Cette petite nation se vit maîtresse tout-à-coup du commerce de l'Asie, en position de détrôner les Vénitiens, les Levantins, d'opérer en un mot la révolution la plus profonde dont l'histoire commerciale eût encore offert l'exemple. Aussi le magistrat d'Anvers leur fit-il bon accueil. Le 11 novembre 1511 la ville leur fit don d'une grande et belle maison, sise rue Kipdorp, et qui avait été la résidence de l'ancienne famille patricienne de Schermere. Elle fut désignée jusqu'à nos jours sous le nom de Maison de Portugal (1).

« Les Portugais » dit Guicciardini « après avoir pris et occupé Calicut... commencèrent aussi à conduire l'espicerie et droguerie des Indes en Portugal... et puis les conduirent de Portugal en ceste ville (d'Anvers), lesquelles denrées on souloit auparavant aller quérir par la Mer Rouge et de là les conduire à Barut (Beyrout) et en Alexandrie, et de ces lieux, les faire porter à Venise pour en fournir l'Italie, la France, l'Allemagne et autres provinces chrestienes. Mais ce trafic ayant esté pris et saisy par les Portugais, et iceux avoir envoyé un

---

(1) C'est aujourd'hui la caserne des Pompiers. Ce fut un consul de Portugal, Rodrigo Fernandez, qui acheta en 1528 l'hôtel d'Immerseel (aujourd'hui propriété de M. D'Hanis van Cannaert, longue rue neuve) où Jean Van Immerseel, Marcgrave d'Anvers, avait fait construire en 1496 la jolie chapelle gothique encore existante et qui a été reproduite à la page 340 de cet ouvrage. V. MERTENS et TORFS, t. III, p. 321.

facteur, au nom de leur Roy, se tenir par deçà, a petit à petit, attiré les Allemans à ce train de marchandise, et premièrement y entendirent les Fockers, les Welsers et Osteters ; et peu avant eux tres-toutz Nicolas van Rechtergem [1] fut le premier qui prit party par deça avec le facteur du Roy de Portugal pour le fait de l'espicerie et qui en envoya en Allemagne. Auquel pays, comme il n'eut aucun qui sceut rien du nouveau voyage des Portugais aux Indes, en furent si estonnés qu'ils estoyent en doute de la bonté desdites espices et soupçonnoient que fussent faulces et sophistiquées, et cecy pour autant qu'ils avoyent accoustumé d'en fournir ceux de ce pays des drogues mesmes qui leur venoyent par terre de Venise avant.... et ainsi sur et environ l'an MDXVI tous les marchands étrangers, l'un suivant l'autre (sauf quelques Espagnols qui se tinrent à Bruges), vindrent avec non moins de domage pour icelle ville que grand proffit et commodité pour ceste d'Anvers. [2] »

Ce fut au tour des Allemands, puis des Italiens et des Espagnols de transporter leur comptoir de Bruges à Anvers. La découverte de l'Amérique faite pour compte du roi d'Espagne par Christophe Colomb, la conquête du Mexique et du Pérou, semblaient devoir ouvrir au commerce espagnol un champ aussi vaste que celui ouvert aux Portugais par Vasco de Gama; mais il n'en fut pas ainsi. Les Portugais, sûrs de trouver en Orient les denrées tropicales si recherchées en Europe depuis des milliers d'années, ainsi que des objets fabriqués qu'elle n'admirait pas moins, n'eurent qu'à continuer un commerce traditionnel, tandis que les Espagnols, pour tirer ces mêmes produits du vaste continent, presque désert, que la fortune leur avait soumis, devaient commencer par les y cultiver, c'est-à-dire, par fonder des colonies. Or, on sait qu'ils ne commencèrent point par là et qu'ils

(1) Nicolas van Rechtergem était un riche marchand anversois. Les Fuggers, les Welsers et les Hochstetters étaient d'opulents banquiers et marchands allemands établis à Anvers.

(2) GUICCIARDINI, traduction de Belleforest, fol. 130.

ruinèrent le peu d'agriculture et de commerce qu'ils trouvèrent en Amérique, pour ne s'occuper que de l'exploitation des mines.

Pendant toute la première moitié du XVI[e] siècle les avantages commerciaux que l'Espagne recueillit de ses possessions transatlantiques furent de peu d'importance et ne modifièrent pas sensiblement le rôle qu'elle jouait sur nos marchés.

Il n'en fut pas de même des Italiens. La nouvelle veine ouverte par les Portugais portait surtout préjudice aux Italiens, particulièrement aux Vénitiens, qu'ils tendaient à déposséder d'un monopole séculaire. Aussi des efforts inouïs furent-ils tentés pour soutenir la concurrence, mais rien n'y fit. Venise garda son opulence, mais ne l'augmenta plus. Aucune puissance humaine ne pouvait empêcher le monde de suivre ses destinées nouvelles. La prépondérance maritime passa fatalement de la Méditerrannée à l'Océan. Le commerce, et avec lui le mouvement et la vie, se transportèrent des rivages de l'Orient aux côtes de l'Europe occidentale.

Les Hanséates, qui depuis si longtemps fréquentaient le port d'Anvers, y arrivèrent toujours en plus grand nombre, mais ils furent les derniers à abandonner entièrement Bruges. Un parti puissant au sein de la diète directrice, soutenait le maintien du comptoir de Bruges, malgré la désertion des marchands, qu'on ne pouvait forcer de préférer une place devenue déserte au marché le plus florissant du monde. Parmi les raisons que faisaient valoir les directeurs de la grande factorerie pour s'opposer au transfert du comptoir de Bruges, il en est qui seraient très-peu flatteuses pour Anvers, si l'on pouvait y voir autre chose que de vagues allégations suggérées par l'esprit de parti ; mais il est incontestable que de vives répugnances se manifestèrent dans le sénat de Lubbeck contre les Anversois. En 1517, dans une diète tenue dans la grande salle de la Hanse, quelques députés firent la proposition de transférer le grand comptoir de Bruges à Anvers ; il fut répondu, entre autres objections : « qu'il n'y avait guère à se fier aux Anversois, dont la légèreté n'était que trop connue. » En 1521 et en 1525 la même

proposition fut faite et écartée de nouveau. A cette dernière diète il fut même affirmé « qu'à Anvers on n'était pas très-favorable aux Hanséates. » En 1530 le bourgmestre de Lubbeck, faisant en pleine diète l'éloge de Bruges et vantant la manière cordiale et affectueuse dont les Hanséates y étaient traités, ajoutait que « sous ce rapport il y avait une grande différence entre cette ville et Anvers. » Les députés de Cologne se prononcèrent aussi pour Bruges, « par le motif que l'on savait bien quelles galantes gens c'étaient que les Brugeois, en comparaison de ceux d'Anvers ; que, du reste, dans cette dernière ville, les jeunes compagnons (*Junge Gesellen*) étaient sans retenue et sans obéissance (1). »

Nous l'avons dit : ces accusations ne prouvent qu'une chose : c'est qu'il existait au sein de la Hanse un parti favorable à Bruges, un autre favorable à Anvers; chacun d'eux, pour soutenir sa ville de prédilection, cherchait à déverser sur l'autre un blâme plus au moins motivé. Nul doute que les partisans d'Anvers ne rendissent avec usure à Bruges les attaques dont leur ville était l'objet. La meilleure réponse, du reste, était la faveur toujours plus grande que la masse des Hanséates accordait à Anvers et l'abandon toujours plus grand où ils laissaient le comptoir de Bruges.

Le sénat de Lubbeck retentissait de plaintes sur la décadence de ce comptoir. M. Altmeyer cite des documents de l'an 1540, tirés des archives de Brême, où les causes de cette décadence sont clairement indiquées. Ils sont d'autant plus remarquables qu'ils expliquent en même temps les causes de la décadence de la Hanse en général. La Hanse teutonique était une vieille machine vermoulue, toute échafaudée de priviléges, de monopoles, de règlements surannés et vexatoires, contemporaine des temps féodaux, et qui, dans le nouvel ordre social qui s'établissait en Europe, perdait chaque jour

(1) ALTMEYER. *Des causes de la décadence du Comptoir hanséatique de Bruges*, dans le *Trésor national*.

quelqu'une de ses raisons d'être. De même qu'au treizième siècle elle avait lutté contre la tyrannie féodale, elle luttait maintenant contre l'esprit nouveau de libre concurrence. Les administrateurs de la grande factorerie avaient commis la faute d'établir deux catégories de marchandises, dont les unes devaient être nécessairement négociées dans le dépôt de la confédération, tandis que les autres étaient affranchies de cette condition. Les négociants allemands, ceux mêmes des villes hanséatiques, cherchaient tous les moyens d'éluder les entraves apportées à leur liberté d'action. Le nombre des articles affranchis de l'ancien despotisme des étapes, allait toujours en augmentant. Pour échapper aux exigences des comptoirs, les marchands nationaux et étrangers consignèrent leurs marchanchises à des maisons anversoises; c'est ainsi que l'entrepôt fictif se substitua peu à peu à l'entrepôt réel, et que le commerce de commission, dont les destinées devaient être si brillantes, naquit d'une protestation contre l'arbitraire des tarifs (1).

Le 23 mai 1540, la diète de Lubbeck fut de nouveau appelée à prononcer sur les doléances du comptoir de Bruges. Les députés de Hambourg, de Riga, de Dorthmund, des villes de la Baltique en général, demandèrent qu'il fût maintenu. Ceux de Hambourg rappelèrent que les comptoirs de Londres, de Bruges, de Bergen et de Novogorod étaient les quatre colonnes fondamentales du commerce hanséatique; que transférer l'entrepôt de Bruges, ce serait ébranler les bases mêmes de l'édifice. Ceux de Nimègue, de Déventer, de Wésel, de Groningue et de Kampen se prononcèrent pour la translation à Anvers, *parce que les Hanséates y voulaient être.* « On résolut enfin de ne rien faire avant

(1) Blanqui, *Histoire de l'économie politique*, édition Guillaumin, t. I, p. 196-7, Altmeyer, op. cit. Pour tout ce qui concerne l'histoire de la Hanse l'ouvrage capital est Sartorius : *Geschichte des hanseatischen Bundes*. Voir aussi le bel ouvrage de M. Altmeyer : *Histoire des relations commerciales des Pays-Bas avec le nord de l'Europe*, et Scherer : *Histoire du commerce de toutes les nations*, traduit de l'allemand par H. Richelot et Ch. Vogel, Paris, 1857, 2 vol. in-8°.

d'avoir entendu l'ambassadeur belge, qui fut aussitôt introduit. C'était maître Jacques Maes, pensionnaire de la ville d'Anvers. Ayant obtenu la parole, il rappela les anciens avantages dont les ducs de Brabant avaient doté la Hanse. Il fit les offres les plus flatteuses de priviléges, d'indultes et de dispenses, invitant les membres à conclure sans délai, parce que l'Empereur se trouvait à Anvers.

» Le bourgmestre de Lubbeck pria les députés de statuer séance tenante sur ces offres : il leur fit remarquer qu'Anvers était dans la prospérité, que les négociants s'y plaisaient ; mais que, d'autre part, il fallait réfléchir que l'on devait à la ville de Bruges la somme de 8,000 florins que l'on était tenu de payer si l'on quittait, outre que l'on perdait de magnifiques priviléges ; qu'à Bruges il y avait de galantes gens qui tenaient religieusement leur parole, et que cela n'existait point à Anvers.

» Les honorables de Dorpat dirent qu'il fallait tâcher d'obtenir d'abord de la ville d'Anvers, et faire confirmer par elle, les mêmes priviléges que l'on possédait à Bruges.

» Ceux de Hambourg et de Dorthmund pensèrent que l'on devait renouveler avec Anvers la composition de l'an 1508, mais s'abstenir d'y transférer le comptoir.

» Ceux de Kampen consentirent à la translation à Anvers, si cette ville voulait s'obliger à payer les 8,000 florins que l'on devait à Bruges.

» On décida enfin d'envoyer une commission auprès de l'Empereur, et que, si l'on obtenait en Brabant les mêmes libertés qu'en Flandre, on accorderait le transport [1]. »

Cette accusation de manque de bonne foi, lancée de nouveau par le bourgmestre de Lubbeck contre les Anversois, a peut-être son explication dans les faits suivants, mentionnés dans un recès de la même année. Il y est dit que : « Ceux d'Amsterdam et d'Anvers font direc-

---

(1) ALTMEYER, d'après les recès des archives de Brême.

tement le commerce de marchandises hanséatiques dans ce pays. C'est pourquoi beaucoup de négociants hanséatiques ont quitté Bruges, se sont établis à Anvers et s'y sont mariés. D'autres, qui y sont restés, chargent les marchandises hanséatiques sur des navires hollandais, et l'on voit les dégraisseurs, les épiciers, les confiseurs, les fabricants de draps, de bas, les tailleurs et les cordonniers correspondre, sans l'intermédiaire du comptoir, avec les Hanséates d'Allemagne, en recevoir tous les genres de marchandises et les délivrer en libre concurrence dans leurs boutiques.

« Ceux de Poperinghe et de Tourcoing viennent aussi de violer les anciennes ordonnances, en vendant publiquement leurs draps à Anvers à ceux qui sont dans la Hanse comme à ceux qui n'en font point partie, etc. »

Il est facile maintenant de se rendre compte des motifs de la mauvaise humeur que les chefs de la Hanse manifestaient contre Anvers. Ce qu'ils lui reprochaient, c'était d'être, à peu de chose près, un marché franc. Ces burggraves du monopole et de la prohibition comprenaient instinctivement que le principe sur lequel reposait la prospérité commerciale d'Anvers était diamétralement opposé à celui qui avait fait autrefois la grandeur de la Hanse. Le crime des Anversois était de favoriser la liberté du commerce.

Quant à l'assertion produite au sein de la diète qu'à Anvers on se souciait médiocrement d'y posséder le grand comptoir, elle fut officiellement démentie par la démarche du pensionnaire Jacques Maes; cependant il est probable que beaucoup de marchands, surtout les Hanséates qui avaient déserté Bruges pour échapper aux exigences du comptoir, redoutaient de le voir arriver à Anvers avec tout son attirail de règlements vexatoires.

Par suite de cette double hostilité les négociations entamées par ordre de la diète tenue en 1540, n'aboutirent pas encore et, bien que le plus grand nombre des marchands hanséates fréquentât de préférence le port d'Anvers, Bruges garda son comptoir, de plus en plus délaissé.

Ce ne fut qu'en 1562, à la suite d'un différend avec le gouvernement espagnol, que les Hanséates se décidèrent à fixer leur comptoir à Anvers. Mais ce nouvel établissement n'eut de celui de Bruges que le nom. Nous y reviendrons dans un autre chapitre, quand nous parlerons de la Maison Hanséatique, construite en 1564.

Les Hanséates avaient coutume de se rendre tous les matins, en cortége et précédés d'une troupe de musiciens allemands, à l'église des Dominicains, pour y entendre la messe. Ils se rendaient à la bourse dans le même appareil.

Nous avons fait connaître les causes principales qui amenèrent ce brillant résultat; parmi les causes secondaires nous devons citer encore : les attérissements de la baie du Zwyn, qui rendirent peu à peu les ports de Damme et de l'Écluse inaccessibles aux navires d'un fort tonnage, et amenèrent ainsi fatalement la ruine du commerce maritime de Bruges; la décadence de Bergen-op-Zoom, dont Anvers fut l'héritière; enfin, quelques historiens ont signalé comme un appât considérable pour les étrangers, l'article de la Coutume d'Anvers d'après lequel les femmes, en cas de liquidation de la fortune de leurs maris, pouvaient sauver leur dot, de préférence à tous les autres créanciers; avantage qui pouvait facilement devenir un abus en portant des marchands de mauvaise foi à reconnaître à leur femme des dots fictives, dans la prévision d'une faillite calculée.

Ainsi, dès l'an 1516, le commerce d'Anvers, déjà très-considérable à la fin du XVe siècle, s'était augmenté de tout le négoce qui, dans la période précédente, avait fait de Bruges la plus importante place de l'Europe; et ce grand accroissement lui était venu précisément à l'époque où les navigations des Portugais et des Espagnols préparaient aux ports de l'Atlantique de nouvelles et magnifiques destinées.

Il en résulte que le marché d'Anvers l'emporta sur celui de Bruges, tant pour la quantité et pour la variété des marchandises orientales, que pour la facilité des transactions. La consommation des denrées dites coloniales s'était répandue de plus en plus dans les masses et ce

commerce avait pris des proportions que le moyen-âge n'avait point connues. Des articles nouveaux parurent sur la place et d'autres, considérés naguère comme des raretés, arrivèrent avec une abondance extraordinaire. On commença à voir de grandes cargaisons de coton, de sucre (1) et de riz. Bientôt après arrivèrent les produits des Antilles et de l'Amérique du Sud, principalement l'or et l'argent avec lesquels l'Espagne achetait les produits manufacturés.

Cette prospérité alla croissant durant tout le règne de Charles-Quint, et atteignit son apogée dans les premières années du règne de Philippe II.

M. Peuchet (2) cite comme le point culminant de cette période ascendante, l'année 1560, où la colonie anglaise des Aventuriers marchands (3) vint d'Embden s'établir à Anvers. C'est à cette date que se rapporte le brillant tableau du commerce anversois tracé par Guicciardini, qui habitait la ville à cette époque.

Nous n'avons aucun moyen de contrôler l'exactitude de cet exposé, autrement qu'en constatant qu'il est d'accord avec les données générales de l'histoire. Le crédit dont jouit toujours à Anvers l'ouvrage de l'illustre Florentin, est un gage de sa véracité. Nous ne pouvons mieux faire que de le suivre en l'abrégeant.

Anvers expédiait à Rome des draps de différentes qualités, des tapisseries, des serges, des ostades, des demi-ostades et des toiles, etc.

---

(1) Nous regardons comme une historiette le fait suivant, raconté par un chroniqueur Zélandais (J. Rygersbergen, *Chronyk van Zeeland*, in-4°, 1644) et répété par quelques historiens : En 1508 deux vaisseaux de retour à Veere des îles Canaries, chargés de sucre, firent passer cette cargaison à Anvers ; le sucre s'y vendit moins de trois gros la livre. On le garda pendant six mois, jusqu'au mardi gras, et on eut encore toutes les peines du monde à en obtenir trois gros. Il est bien vrai que le sucre n'était pas alors d'un usage général et journalier, mais il figurait dans tous les repas de luxe et les confiseurs en faisaient une consommation considérable.

(2) *Dictionnaire universel de géographie commerciale*, tom. II, p. 570.

(3) Les Aventuriers étaient une compagnie de marchands anglais qui s'était formée dans le but de se soustraire à la tyrannie des Hanséates.

Ancône envoyait des camelots *ondés* et sans *ondes* de plusieurs sortes, des épiceries, des drogues, de la soie, des feutres, des tapis, des maroquins et des couleurs qu'elle tirait du Levant ; elle demandait en retour des draps d'Angleterre et des Pays-Bas, surtout ceux d'Armentières, appelés des *quatre-couleurs*, des serges, des ostades, des tapisseries et de la cochenille venant d'Espagne.

Bologne échangeait ses draps de soie, d'or et d'argent, des bonnets, des crêpes et mille objets semblables, contre des serges, des demi-ostades, des tapisseries, des toiles, de la mercerie et quelque peu de draps.

Les Vénitiens procuraient des cloux de girofle, de la cannelle, des noix muscades, du gingembre, de la rhubarbe, de l'aloès, de la casse, de l'agaric, du sangdragon, de la momie, du séné en feuilles, des coloquintes, etc., qui venaient du Levant. Ils y joignaient des draps de soie, de la soie écrue et non écrue, des camelots, des gros-grains, des tapis, de l'écarlate, du coton, du bleu d'azur, avec d'autres couleurs propres à la teinture ou à la peinture. Ils tiraient d'Anvers des joyaux et des perles, des laines d'Angleterre, des draps, des serges de Honschot, de Lille, Valenciennes, Mons, Arras et autres lieux, des ostades et demi-ostades, des toiles et des tapisseries, de la cochenille, du sucre et quelquefois du poivre.

Du royaume de Naples on envoyait des draps de soie, de la soie filée ou à filer, quelques pelleteries, du safran et de la manne. On prenait en échange des draps du pays et d'Angleterre, de la toile en grande quantité, des serges, ostades, demi-ostades, des tapis, de la mercerie et de la quincaillerie.

Le royaume de Sicile envoyait par mer et par terre des noix de galle, du cumin, des oranges, du coton, des soies et quelquefois des vins de Malvoisie et autres, pour lesquels on recevait nos draps, nos toiles et serges, nos tapis et nos ouvrages de mercerie.

De Milan et des pays qui en dépendaient on faisait venir de l'or et de l'argent filés, des draps d'or et de soie, des futaines, des basins,

de l'écarlate, des étamines et autres fines étoffes, du riz d'excellente qualité, des armes, toutes sortes de merceries, même du fromage parmesan. On expédiait en retour des draps d'Angleterre et du pays, des serges, des demi-ostades, des toiles, des tapisseries, de la cochenille, des laines d'Angleterre et d'Espagne.

Florence offrait ses draps d'or et d'argent, frisés et non frisés, des brocards et autres draps de soie, aussi beaux que riches, de l'or et de l'argent filés, des draps appelés *Rasce*, d'excellente qualité, des soies nommées *capitons,* doubles et filoselles, des martres et autres pelleteries. Elle s'approvisionnait de son côté de serges, d'ostades et demi-ostades, de toile, de lin, de frises et de laines d'Angleterre, quoiqu'elle pût s'en pourvoir sur les lieux mêmes.

Gênes nous faisait part de ses velours, satins et autres étoffes et expédiait du corail, du mithridate, de la thériaque, pour lesquels elle prenait des draps tant du pays que d'Angleterre, des serges, des demi-ostades, de la toile, des tapisseries, de la mercerie, des ustensiles de ménage et autres meubles.

On recevait de Mantoue des draps de soie et de laine, de la soie non travaillée, des bonnets et plusieurs autres objets, et l'on y envoyait les marchandises dont nous venons de parler.

Le commerce avec Vérone, Brescia, Vicence, Modène était le même. Lucques fournissait quelquefois des draps d'or et d'argent, mais d'ordinaire des draps de soie, quoiqu'ils fussent légers et de médiocre qualité.

L'Italie donnait encore les aluns de *Civita Vecchia*, les huiles de la Pouille, de Gênes et de Pise, de la gomme, des flammes appelées par les Florentins *Diaggivoli*, du soufre, de l'orpiment, etc. ; et on lui procurait de l'étain, du plomb, de la garance, du brésil, de la cire, des cuirs, du lin, du suif, du poisson salé, du bois propre à l'ébénisterie, quelquefois du blé, du froment, du seigle, des fèves, etc.

L'Allemagne envoyait, par terre, de l'argent en lingots, du mercure, du cuivre brut et raffiné en immense quantité, des laines de la Hesse,

du verre, des futaines, du pastel, de la garance et autres teintures, du sel de nitre, de la mercerie et des meubles de ménage, des armes offensives et défensives, et des vins. En retour on lui envoyait des pierreries, des perles, des épiceries et drogueries, du safran, du sucre, des draps d'Angleterre et du pays, des serges, des ostades et demi-ostades, de la tapisserie, des toiles et toutes sortes de merceries.

Le Danemarck, l'Osterland, la Livonie, la Norwège, la Suède, la Pologne et autres contrées du Nord produisaient du blé, du cuivre, du salpêtre, de la guède, du vitriol, de la garance, des laines d'Autriche, du lin, du miel, de la poix, de la cire, du soufre, des cendres, des pelleteries, des cuirs, du bois d'ébénisterie et de construction, de la bière, de la viande et du poisson salés, ainsi que de l'ambre jaune. Anvers expédiait en échange les produits indigènes et ceux qu'elle recevait du dehors, notamment des vins d'Espagne.

De France il venait par mer force sel de menage, du pastel de Toulouse, des canevas et autres grosses toiles de Bretagne et de Normandie, des vins, des huiles, du safran, de la mélasse, de la térébenthine, de la poix, du papier, des miroirs, des pruneaux qui formaient un trafic important, et du brésil. On recevait par terre des dorures, des draps fins de Paris ou de Rouen, des cramoisis de Tours, des bourats de Champagne, des fils de Lyon et du chanvre, du vert-de-gris de Montpellier, etc. Nous rendions aux Français des perles et des pierreries, de l'argent en lingots, du mercure, du cuivre, du bronze, du laiton, du plomb, de l'étain, du vermillon, du bleu d'azur, de la cochenille, du soufre, du salpêtre, du vitriol, des camelots, des gros grains de Turquie, des draps d'Angleterre et du pays, des toiles fines, des serges, des ostades ou demi-ostades, des tapisseries, des laines d'Autriche, des cuirs, de la pelleterie, de la cire, de la garance, du houblon, du suif, de la viande et du poisson salé.

On amenait d'Angleterre beaucoup de draps tant gros que fins, des franges, des laines fines, du safran en petite quantité, des peaux de

mouton et de lapin, des cuirs, de la bière, du fromage, des victuailles et même du vin de Malvoisie, *Malmsey*, que les Anglais tiraient de Candie. Anvers expédiait des joyaux, de l'argent non travaillé, du mercure, des draps d'or, d'argent et de soie, de l'or et de l'argent filés, des camelots, des gros grains de Turquie, des drogues, du sucre, du coton, du cumin, des noix de galle, des toiles fines et grosses, des serges, des demi-ostades, de la tapisserie, de la garance, du houblon, du poisson salé, des miroirs, des armes et même des ustensiles de ménage et des meubles.

L'Écosse fournissait des peaux de mouton, de lapin et autres, surtout des martres; des cuirs, des laines et des draps, mais de mauvaise qualité, des perles moins belles que celles d'Orient. On y envoyait peu de chose, tant à cause de la pauvreté de cette contrée, que parce qu'elle trafiquait principalement avec la France et l'Angleterre. Cependant elle tirait d'Anvers quelques épiceries, du sucre, de la garance, quelques draps de soie, des camelots, des serges et des toiles.

L'Irlande envoyait des cuirs crus et secs, des pelleteries et quelques draps de peu de valeur et se fournissait à Anvers des mêmes marchandises que l'Écosse.

De l'Espagne arrivaient des pierreries, des perles d'Amérique, moins belles que les perles orientales, d'innombrables lingots d'or et d'argent, des drogues auxquelles on attribuait alors des vertus extraordinaires, du safran, de l'écarlate, de la soie écrue, des draps de soie, des velours de Tolède, des taffetas, du sel, de l'alun de Mazzeron, de l'orchis, des laines fines, du fer, des vins, des huiles douces et grasses pour la draperie, des vinaigres, du miel, de la mélasse, de la gomme d'Arabie, du savon, des fruits secs et autres, tels que limons, oranges, citrons, grenades, olives, melons, dattes, figues, amandes, raisins, des vins et du sucre des Canaries. Anvers lui transmettait du cuivre, du bronze et du laiton, non travaillés ou mis en œuvre, du plomb, des draps de plusieurs sortes, surtout de Flandre, et

quelques-uns d'Angleterre, des serges de tous prix, des ostades, demi-ostades, des tapisseries, des toiles, des camelots, du lin, du fil, de la cire, de la poix, de la garance, du suif, du soufre, du blé, de la viande et du poisson salés, même du beurre et du fromage, de la quincaillerie, des ouvrages de soie, de filoselle et autres, de l'orfévrerie, des armes offensives et défensives, des munitions de guerre, des meubles et des ustensiles de ménage. En un mot, l'Espagne se pourvoyait en Belgique de tout ce qui demandait de l'industrie et du travail, choses dont les Espagnols ont été longtemps ennemis.

Du Portugal se tiraient des pierres précieuses, des perles d'Orient, de l'or, des épiceries, des drogues, de l'ambre, du musc, de la civette, de l'ivoire, de la rhubarbe, de l'aloès, du bleu d'azur, du coton, des parfums, du sucre de St-Thomas, du brésil, du vin de Madère, des racines de Chine (*la radice della Cina*), du sel, de l'huile, du pastel, de l'orchis, des fruits secs, frais ou confits, etc.; on y envoyait les mêmes marchandises qu'en Espagne.

Enfin de l'Afrique on tirait du sucre, de l'azur, des gommes et coloquintes, des cuirs, des pelleteries, des plumes d'oiseaux rares et surtout d'autruches, que l'on changeait contre des draps, des toiles, des serges et de la quincaillerie.

Guicciardini récapitule ensuite, en argent, à combien se montait ce négoce; il estime celui avec l'Angleterre à plus de 12,000,000 d'écus; de sorte, ajoute-t-il, qu'à peine l'un de ces peuples, c'est-à-dire des Belges et des Anglais, pourrait se soutenir sans l'autre. Le blé tiré du Danemarck, de l'Osterland, de la Livonie, de la Pologne et du reste du Nord, est évalué à environ 1,680,000 écus d'or par an. L'Allemagne envoyait tous les ans environ 40,000 tonneaux de vin, coûtant un million et demi d'écus d'or, et la France une pareille quantité pour un million d'écus. En résumé, le montant de la vente et de l'achat des marchandises atteignait, année commune, la valeur d'environ trois et demi milliards de francs de notre monnaie, sans y comprendre la négociation des effets de change.

Le jésuite Scribanius, qui écrivait dans les premières années du siècle suivant, confirme cette relation de Guicciardini. Quoique, de son temps, le commerce fût en décadence, trop de personnes pouvaient le contredire pour qu'il nous soit permis de rejeter son témoignage. S'il peut être taxé d'exagération, c'est lorsqu'il évalue la population d'Anvers à deux cent mille habitants. Ce chiffre ne peut avoir été atteint qu'accidentellement, en y comprenant les étrangers attirés par la foire de la St-Bavon. La population fixe ne dépassa jamais cent dix mille âmes. Pour le reste, Scribanius peut être cru et se trouve d'accord avec les écrivains contemporains. « J'ai vu, écrit-il, jusqu'à 2,500 navires dans l'Escaut, dont les derniers restaient deux ou trois semaines à l'ancre, avant de pouvoir s'approcher des quais et décharger leurs cargaisons. Il n'était pas de jour qu'il n'entrât dans le port ou n'en sortît plus de 500 bâtiments. J'ai même ouï conter que parfois environ 400 voiles y avaient été poussées à la fois par la marée [1]. »

Selon le même auteur il arrivait chaque semaine plus de mille chariots, chargés de marchandises, qui venaient d'Allemagne, des villes hanséatiques, de la Lorraine et de la France, sans compter les charrettes des paysans, qui apportaient des vivres de toute espèce et dont le nombre surpassait dix mille par semaine. Ces derniers chiffres nous paraissent exagérés. Cependant les historiens de l'époque attestent qu'une partie très-considérable des transports s'effectuait par roulage, non-seulement pour les pays voisins, mais pour des contrées éloignées, telles que l'Italie.

Le roulage vers l'Allemagne était exploité en grand par les Hessois. Leurs chariots apportaient ici de l'argent en barre, du mercure, du cuivre brut, de la laine, des verres à vitre, des futaines, du pastel, du salpêtre, des armes, et surtout des vins du Rhin, qui se vendaient souvent à très-bas prix, à cause de leur abondance. (En 1516, dit la pe-

---

(1) Scribanius, *Origines Antwerpiensium*, Antwerp. 1610. in-4°, fol. 74-75.

tite chronique d'Anvers (*Antwerpsch Chronykje*), au mois de septembre, on but de bon vin du Rhin à dix liards le pot.) Les Hessois emportaient en retour des épices, des drogueries, du sucre, du safran et d'autres marchandises coloniales. C'est pour la commodité de ce roulage que fut construite, de 1564 à 1566, aux frais de la nation Hessoise, la *Maison de Hesse*, encore existante, près du marché aux Chevaux. Le rez-de-chaussée renfermait de vastes écuries ; à l'étage étaient les logements des voituriers. La *plaine de Hesse*, qui y faisait face, servait de station aux voitures.

Parmi les riches négociants étrangers qui étaient venus se fixer dans notre ville, il faut citer en première ligne les Focker ou Fugger d'Augsbourg, précédemment établis à Bruges, et qui habitaient Anvers depuis 1505. Ils étaient en même temps banquiers, armateurs et négociants. Comme les Rothschild de nos jours, ils avaient des comptoirs dans toutes les grandes places de commerce de l'Europe. C'est du chef de cette maison, Antoine Fugger, que Charles-Quint disait, quand on lui montra à Paris les joyaux de la couronne de France : — « Je connais à Augsbourg un tisserand en lin qui pourrait acheter tout cela. » Antoine Fugger laissa en mourant plus de six millions d'écus d'or (environ 125,000,000 de francs de notre monnaie), sans compter ses nombreuses et vastes propriétés, dont plusieurs étaient des seigneuries importantes. Ils habitaient une vaste maison, surmontée d'une tourelle, au rempart des Tailleurs de pierres.

Cette puissante maison n'avait pas tardé à comprendre le parti qu'il y avait à tirer, dans ses rapports avec l'Allemagne, de la révolution accomplie par la découverte de la nouvelle route des Indes. Attirés par les Portugais, les Fugger furent les premiers à quitter Bruges pour Anvers. Comme il n'y avait guère de négociant qui, directement ou indirectement, ne fût en relation d'affaires avec eux, leur exemple avait été décisif et avait entraîné tous les autres.

Ce n'était pas dans le tissage du lin, leur occupation première, que les Fugger avaient conquis leur colossale fortune, mais dans les opé-

rations de banque et de change, dont Augsbourg était le siége principal. A Anvers leur grand commerce était celui du cuivre, dont ils eurent pendant quelque temps le monopole.

On cite encore plusieurs autres grandes maisons allemandes, les Tucher, venus de Nuremberg, les Welser, originaires d'Augsbourg, et les Hochstetters, qui ont laissé leur nom à une rue, percée à travers la propriété qu'ils habitaient dans la Longue rue Neuve.

Nous avons déjà cité les noms de deux maisons italiennes : les Salviati, qui occupèrent pendant quelque temps le magnifique hôtel Van Liere, et les Affaitadi, de Crémone, qui se distinguèrent lors du siége de la ville par Martin Van Rossem. Nous devons nommer encore les Justiniani et les Spinola, de Gênes, les Buonvisi, de Lucques, les Galteroti et les Dozzi, de Florence. Les Affaitadi faisaient surtout le commerce des diamants. En 1554, lors du mariage de Philippe II avec Marie Tudor d'Angleterre, ils lui vendirent un diamant pesant quarante-sept carats, pour une somme de 80,000 couronnes. Papebrochius assure que c'est le même qui fut trouvé par les Suisses dans la tente de Charles-le-Téméraire, après la bataille de Granson. Il était accompagné de trois rubis, qu'à cause de leur égalité en grosseur et en beauté, on nommait les trois frères d'Anvers, et de quatre perles orientales de la plus belle eau. Après plusieurs échanges ces magnifiques pierres avaient fini par appartenir aux Fugger, qui les vendirent à Henri VIII d'Angleterre; mais le diamant en avait été distrait pour être vendu à Philippe II. Il fait aujourd'hui partie des diamants de la couronne de France, sous le nom de Régent.

Le commerce des perles fines et des pierres précieuses était ici très-considérable, et la taille des diamants formait une branche importante de notre industrie. Nos tailleurs de diamants étaient renommés en Allemagne, en Angleterre et en France.

Il serait difficile de déterminer la part directe prise par les Anversois dans le commerce maritime. Elle semble avoir été assez faible. Le nombre des navires appartenant à notre port était peu considérable,

bien qu'il régnât beaucoup d'activité dans nos chantiers. Il est certain que les importations se faisaient presque toutes par des navires anglais, français, allemands, italiens, et que notre exportation formait en partie leur cargaison de retour. C'était là une cause de faiblesse, parce que ce grand mouvement demeurait à la merci d'étrangers, lesquels n'ayant aucun intérêt national à la prospérité de notre port, pouvaient l'abandonner au moindre sujet de mécontentement, comme ils avaient fait de Bruges.

Nous avons dit ailleurs que les Hollandais avaient à Anvers, de temps immémorial, une étape dont le droit fut renouvelé par une charte de Louis de Maele, du 22 avril 1358, pour les marchandises grasses, c'est-à-dire pour beurre, fromage, huile, suif, peaux, œufs, graines de navette, de colza, de moutarde et de chanvre, miel et cire. Il arrivait aussi de la Hollande, particulièrement d'Amsterdam, beaucoup de cuirs tannés. En 1542 la ville était entrée en possession de l'ancien local *Leguit*, qui avait servi longtemps aux drapiers. Elle le loua aux tanneurs d'Amsterdam pour servir de halle aux cuirs. Ce Leguit était une grande cour carrée, entourée de vastes hangards. Aux deux coins du côté sud s'élevaient deux tourelles d'une construction fort ancienne, sur lesquelles on voyait sculptées deux têtes qui regardaient par la fenêtre et semblaient se moquer l'une de l'autre. Du temps de Papebrochius on voyait au-dessous les traces d'une inscription devenue illisible. Les auteurs de l'histoire flamande d'Anvers conjecturent que ces deux têtes auraient bien pu donner au local son nom, qui aurait été primitivement *Lag-uit*, de *uitlachen*, se moquer.

C'est vers l'époque de cette concession que fut construite la grande porte, que notre gravure représente d'après un vieux tableau, conservé à l'Hôtel de Ville. Elle était surmontée de trois écussons : celui du milieu aux armes d'Espagne, ceux de droite et de gauche aux armes d'Anvers et d'Amsterdam.

Quoique l'activité des Anversois se portât surtout vers le commerce,

l'industrie n'était pas demeurée en arrière, par suite même des débouchés plus nombreux que le commerce lui ouvrait.

Nos fabriques de draps se soutenaient toujours ; cependant elles luttaient péniblement, sur notre propre marché, avec les énormes quantités de draps qui nous venaient des autres villes du pays, sans compter les draps anglais, hors le temps où ils furent prohibés. On jugera combien cette marchandise abondait sur notre place par ce fait que beaucoup de villes manufacturières avaient à Anvers des entrepôts particuliers ou des halles, pour la vente de leurs draps. Telles étaient la halle de Lierre ou de Turnhout, celle de Weert et celle d'Hérenthals, situées toutes trois rue Haute.

Il est fait mention dès l'an 1415 des fabricants de tapis. Cette industrie s'était développée. Les tisserands avaient obtenu en 1544 un nouveau règlement.

Nous avions, en outre, des fabriques de toiles, de futaines, de cuirs pour tentures, peints et dorés, de passementeries d'or et d'argent, de soie, fil et laine; des fabriques de velours, satin, damas, taffetas et autres soieries; on tissait même à Anvers de la soie indigène, mais en petite quantité, et l'on y excellait à travailler les métaux, la bijouterie, la cire, le sucre et le vermillon.

On y fabriquait aussi des toiles de Bretagne, des étoffes de lin à l'italienne et des armes à la manière allemande.

La verrerie ou plutôt la fabrication des vitraux peints, formait une branche nouvelle et importante. De magnifiques verrières, ornement de nos églises, sont sorties des fabriques d'Anvers. Nous y reviendrons au chapitre des beaux-arts.

Citons encore l'imprimerie, dont il sera aussi question ailleurs. La vente des livres formait une branche considérable de commerce.

La carrosserie doit avoir été très-considérable vers la fin du XVI[e] siècle, s'il n'y a point d'exagération dans le calcul de Scribanius, qui comptait de son temps 500 voitures de luxe.

M. Koning a trouvé dans les archives de Harlem que le papier qu'on

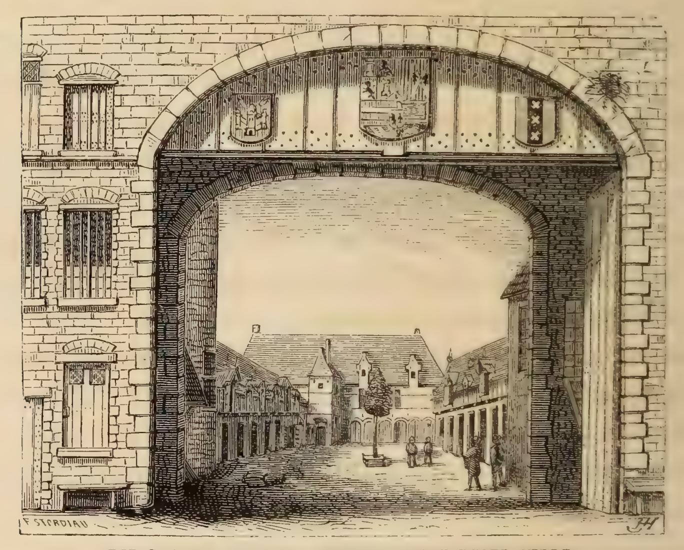
y employait jadis dans l'administration communale venait d'Anvers. On fabriquait aussi chez nous des cartes à jouer.

Disons un mot, pour terminer, du commerce des plantes rares et des fleurs. *Gorophius Beccanus*, dans la dédicace de ses *Origines* au magistrat et au peuple d'Anvers, s'étend sur le goût excessif des Anversois pour les productions végétales et les curiosités botaniques. Ceux que le commerce enrichissait ornaient leurs jardins et leurs serres avec autant de luxe que leurs appartements.

En présence des progrès rapides et éclatants accomplis par l'industrie et le commerce Anversois sous le règne de Charles-Quint, il faut se garder d'un sophisme trop commun et ne pas se hâter d'en faire honneur au prince qui présidait à nos destinées. Schiller, l'historien-poëte, n'a vu de cette question que le côté superficiel et brillant quand il dit : « La grande puissance que Charles-Quint exerçait en Europe, avait amené le commerce des Pays-Bas à un degré de grandeur inconnu jusque là. La terreur qu'inspirait son nom ouvrait tous les ports aux navigateurs Néerlandais. Elle les protégeait contre la piraterie et leur procurait les traités les plus avantageux avec les puissances étrangères. Ce fut lui surtout qui les mit en état de tenir tête, dans la mer Baltique, à la confédération des Hanséates. »

Si la grandeur de l'empire de Charles-Quint a été pour le commerce une circonstance favorable, ce que nous ne pouvons méconnaître, il n'en revient pas la moindre part à l'initiative du monarque. Au contraire, si sous son règne Anvers prospéra, ce fut en dépit de la politique commerciale la plus fausse et la plus inintelligente. Ses libertés municipales, précieux héritage des siècles, furent heureusement assez fortes pour la protéger contre l'arbitraire de la fiscalité impériale. Le commerce, en affluant dans nos murs, cédait au courant irrésistible des événements, et non pas à l'appel du pouvoir. La politique de Charles-Quint, si fatale à nos libertés civiles, n'était pas moins désastreuse au point de vue des intérêts matériels. Tout son système économique, si l'on peut donner le nom de système à une série de

mesures sans liaison et sans suite, tendait à arrêter le magnifique développement des richesses et de la prospérité créés par le travail des bourgeoisies émancipées du moyen-âge. Aux libres transactions de nos marchés et de nos foires, au travail organisé de nos corps de métiers, il substitua, tant qu'il put, les monopoles et les prohibitions. Ses guerres continuelles précipitaient dans le gouffre d'une consommation improductive les trésors immenses que fournissait le nouveau monde. La création du système colonial, le rétablissement de l'esclavage, la traite des nègres, la création des manufactures royales privilégiées, la protection accordée à l'Inquisition, aux couvents, et surtout à l'ordre des Jésuites, sont autant de mesures funestes qui préparèrent la ruine de la monarchie espagnole et de tous les pays soumis à sa domination.



DIE . GROOTE . LEGHUIT . TOEBEHOIRENDE . DESER . STEDE .
TLOGYS . VOOR . HUYCOOPERS . VAN . AMSTERDAM . COOPLIEDEN . MEDE . 1567 .

LE LEGUIT.

D'après un tableau conservé a l'Hôtel de Ville.

CHAPITRE XIX.

MONUMENTS. — TRAVAUX PUBLICS. — GILBERT VAN SCHOONBEKE. — DERNIER AGRANDISSEMENT DE LA VILLE. — POPULATION.

Des changements considérables s'étaient opérés dans l'aspect de la ville durant la période que nous venons de parcourir. L'augmentation de la richesse publique avait amené celle de la population et nécessité la construction d'un grand nombre d'édifices, dont quelques-uns subsistent encore, pour attester une splendeur que trois siècles écoulés n'ont pas vue se reproduire.

Nous allons les noter en suivant l'ordre chronologique, depuis le commencement du XVIe siècle.

Le premier en date est la Halle aux Viandes[1], bâtie entre les années 1501 et 1503. Elle est construite en partie sur le glacis, en partie sur le fossé même du Bourg. Ce vaste et solide édifice témoigne en même temps de l'opulence de la corporation qui le fit élever, et du goût qui présida à sa construction. On peut le considérer à tous égards comme un des plus remarquables échantillons de l'architecture civile du moyen-âge. C'est un quadrilatère élevé, en briques alternant avec des chaînons de pierres de taille, flanqué aux quatre angles de tourelles

hexagonales couronnées de clochetons, et soutenu, entre chaque rang de fenêtres, par des contreforts s'élevant à la hauteur du toit. Une tourelle semblable, mais un peu plus forte, s'appuie au milieu de la façade méridionale, et renferme un escalier en hélice conduisant aux



HALLE AUX VIANDES.

étages supérieurs. Les fenêtres au rez-de-chaussée, au nombre de six sur chacun des longs côtés, de deux sur les façades à pignons, sont en ogive, divisées par des meneaux flamboyants. Celles de l'étage

supérieur sont carrées, divisées par une croix de pierre. Les petits côtés, terminés en pignons à gradins, présentent plusieurs rangs superposés d'ouvertures de cette dernière espèce. Le côté occidental de l'édifice repose sur une voûte en anse de panier, jetée au-dessus du fossé du Bourg.

Il est évident, d'après la situation de cet édifice, que l'on avait renoncé complètement à l'entretien du Bourg. Ses murailles, à l'intérieur, étaient devenues inaccessibles à cause des maisons qui s'y appuyaient. A l'extérieur elles tombaient en ruines ; et les fossés, dès longtemps envasés, étaient desséchés et ne servaient plus qu'aux ébats des enfants et des pourceaux. En 1516, la ville autorisa les particuliers à bâtir sur les murailles et dans le fossé même, en ne réservant au milieu qu'un passage, devenu une rue qui porte encore le nom de Fossé du Bourg. Les murs de la vieille forteresse saxonne, abandonnés de l'état et de la ville, disparurent, englobés dans des propriétés particulières, où l'on en retrouve encore des restes considérables.

La prison du Steen, qui depuis le XIIIe siècle était adossée aux murailles du Bourg, fut rebâtie en 1520. C'est de cette époque que datent les pignons en escaliers qui couronnent les tours du côté du marché aux Poissons, et la porte d'entrée, surmontée des armes de Bourgogne et d'Espagne, que nous avons reproduite dans la gravure page 22.

Quelques maisons des Corporations, remarquables par l'élégance et la richesse de leur architecture, furent aussi reconstruites à cette époque de prospérité générale. Nous ne citerons que la maison de la *Vieille-Arbalète,* Grand'Place, bâtie en 1513. Le pignon était surmonté autrefois de la statue équestre de St-Georges, patron du serment. On remarque du même côté celle du *Vieux serment de l'Arc*, dont une partie de la façade conserve quelques traces d'architecture ogivale; le reste a été maladroitement modernisé. Les autres maisons des Serments et des Corps de métiers, toutes situées sur la Grand'Place, ont été reconstruites au XVIIe ou même au XVIIIe siècle.

Plusieurs nouvelles rues furent percées au commencement du XVI[e] siècle. Nous citerons la rue du Vieux Poids vers le Coppenhol, à l'endroit appelé maintenant Bourse Anglaise, percée en 1500; la rue de l'Étang, *Venne strael*, dont on a fait depuis *rue de Vénus,* en 1502; les rues de l'Amman, Jean Van Lier et du Patenôtre, en 1508; la rue Hochstetters en 1528.

Le nombre toujours croissant des personnes qui se rendaient deux fois par jour à la Bourse, située rue aux Laines, avait depuis longtemps fait sentir la nécessité d'un lieu de réunion plus commode et plus vaste. Les marchands réclamaient auprès de la ville; ils se plaignaient surtout de sa situation au milieu d'un tas de ruelles étroites et sombres, où il était souvent dangereux de passer, surtout le soir. En 1531 la ville acquit l'hôtel de la famille Van der List et y fit construire le magnifique édifice dont la perte récente fait encore saigner le cœur de tous les amis des arts. Quoique présente à toutes les mémoires, et cent fois reproduite par la gravure, la Bourse d'Anvers jouit d'une telle célébrité que nous ne pouvons nous dispenser d'en donner la description, d'autant plus que nous ne ferons que consacrer un souvenir.

Elle consistait en une cour quadrangulaire de 51 mètres et demi de longueur, sur 40 mètres de largeur, autour de laquelle régnait un portique large de six mètres, à voûtes surbaissées et formé de trente-huit colonnes cylindriques en pierre bleue. Les colonnes, d'un très-faible diamètre, à bases octogones et à fûts couverts d'ornements sculptés, d'un dessin qui varie pour chaque colonne, portent quarante-quatre arcades cintrées et trilobées comme celles de la vieille bourse. Ce portique est surmonté d'un étage très-simple, percé au siècle dernier d'une suite de fenêtres carrées, et qui, intérieurement, formait une galerie bordée de boutiques et recevant le jour par le haut. On pénètre dans la cour par quatre entrées placées au centre des quatre faces et composées chacune de deux arcades pareilles à celles du portique.

A l'extérieur du bâtiment s'élèvent, aux deux côtés opposés, deux tours, l'une ronde, l'autre octogone. (1)

Commencée le 11 juillet 1531, la Bourse était achevée avant la fin de l'année suivante. Selon toute probabilité, le plan fut fait par maître Dominique de Waghemaekere, l'architecte des tours de St-Jacques et de Notre-Dame, alors architecte de la ville. Les travaux furent entrepris par les frères Adrien et Pierre Spillemans. On assure que ce bâtiment coûta à la ville trois cent mille couronnes d'or, ce qui équivaut à trois millions de notre monnaie. Soit que, dans l'origine, la nouvelle Bourse ne fût pas du goût des négociants et gens d'affaires, soit qu'il leur en coûtât de changer une vieille habitude, il fallut une ordonnance du magistrat pour les faire déloger de leur ancien local.

Cette nouvelle Bourse fut incendiée le 24 février 1581. Un feu mal éteint, dans une des échoppes de la galerie supérieure, amena ce désastre. L'embrasement général fut si rapide qu'en moins de temps qu'il n'en faut, disent les chroniqueurs du temps, pour réciter trois *miserere*, les quatre coins étaient en feu. C'est exactement ce qui se reproduisit dans la soirée du 2 août 1858.

On ne jugea pas alors comme aujourd'hui qu'il fallait recommencer un nouvel édifice sur de nouveaux plans : on se contenta de rétablir fidèlement ce que le feu avait détruit, et l'on fit bien, car le plan était excellent et répondait à tous les besoins. La gravure qui se trouve dans Guicciardini représente la Bourse telle qu'elle était en 1610. (2)

On y lisait autrefois les deux inscriptions suivantes :

(1) Cette description technique est empruntée à l'*Histoire de l'architecture en Belgique*, de M. Schayes. On y aura remarqué une légère inexactitude : l'entrée par la rue de la Bourse ne se trouve pas au milieu de la façade et les deux entrées par les rues des Claires et des Israélites sont séparées par une colonne plus petite que celles du portique intérieur. Ces deux dernières entrées ne furent ouvertes qu'en 1546.

(2) Après la catastrophe du 2 août 1858 qui détruisit la Bourse, elle eût pu facilement être relevée et rétablie, non telle qu'elle était au moment de l'incendie, mais telle qu'elle était en 1610. Personne n'y a songé. Fera-t-on mieux ? Nous en doutons.

S. P. Q. A. in usum negotiatorum cujuscumque nationis ac linguæ, urbisque adeo suæ ornamentum anno M.D.XXXI. a solo extrui. cur.

Hæc mercatorum basilica, cum feb. die 24 anno 1581 fortuito conflagrasset incendio, eodem anno a S. P. Q. A. restaurata fuit : Philippo Schoonhovio et Petro Alostano Coss.



LA BOURSE EN 1858.

Le bourgmestre Jean Van Straelen fit percer, en 1578, deux nouvelles rues à l'usage des négociants « afin de faciliter l'accès à la Bourse. » Ce sont la *Courte* et la *Longue rue des Claires*. C'est pour le même motif que fut démolie, en 1580, l'église des Beggards, afin que l'on pût tracer une rue allant de la rue Suderman jusqu'à la Bourse, en traversant le rempart Ste-Catherine. Cette rue a conservé le nom de *rue des Beggards*.

La simplicité, la grandeur et une convenance parfaite à sa destination distinguaient la Bourse d'Anvers, qui devint le type et le modèle des édifices du même genre qui s'élevèrent ailleurs. Guicciardini en parle en ces termes :

« La ville d'Anvers a vingt-deux places, tant grandes que petites. La principale est celle des Seigneurs ou de l'Hôtel de Ville. La plus belle est celle des marchands, qui est appelée la nouvelle Bourse, ayant deux tours et deux horloges, si belle et si bien appropriée à la réunion des marchands, que probablement sa pareille n'existe nulle part, étant libre du passage des chariots, de chevaux et de tout autre empêchement ; ayant de fort belles galeries et fermée de tous côtés par quatre portes. Au-dessus de ces galeries, il y en a d'autres de même grandeur bien couvertes et de tous côtés pleines de boutiques. On les appelle la galerie aux tableaux (*Schildery pandt*) parce qu'on y vend particulièrement des tableaux de toute espèce..... Disons maintenant, car c'est chose bien digne qu'on la sache, d'où vient ce nom de Bourse qu'on a donné avec tant d'à propos à cette place. A Bruges il y a une place, fort bien située pour tous les quartiers de la ville. Tout auprès se trouve une vieille maison, bâtie autrefois par la noble famille Van der Beurse, et portant sculptées au-dessus de la porte ses armoiries, qui sont trois bourses. De cette maison, de cette famille et de ces armes, la place a pris son nom, comme cela arrive d'ordinaire. Et parce que les marchands demeurant à Bruges l'avaient choisie pour leur lieu de réunion, comme ils le font encore de nos jours, lorsqu'ils se transportèrent aux marchés d'Anvers et de Berg-op-Zoom, ils donnèrent ce même nom, par analogie, aux lieux où ils se réunissaient dans ces villes pour traiter de leurs affaires. Ce nom de Bourse parut à Anvers si agréable et si propre, que bientôt les Français, lui donnant un autre sens, le transportèrent à Rouen, ensuite à Toulouse, nommant ainsi certaines places, galeries et boutiques arrangées d'après la manière de ce pays (d'Anvers) pour la commodité des marchands. La même chose a été faite récemment par les Anglais à Londres ; le fondateur de la

très-belle maison de là a été sir Thomas Gresham, un honorable bourgeois de cette ville royale. Lorsque cet ouvrage fut achevé, la reine Élisabeth vint elle-même à Londres, pour le voir, et s'en montra hautement satisfaite ; mais pour qu'il ne parût pas avoir été fait sur le modèle de la Bourse d'Anvers, elle l'a appelé *Change Royal*, défendant strictement de lui donner un autre nom. Toutefois ce nom de Bourse a eu tant de pouvoir, que l'ordre de la reine n'a pas été suffisant pour l'empêcher, et qu'on l'appelle communément Bourse.

» A Anvers il y a aussi une place nommée *Bourse Anglaise* parce que la ville l'a fait faire pour l'usage des marchands Anglais, avec de beaux portiques et galeries, en l'an 1550. (1) »

La Bourse construite à Londres par Thomas Gresham sur le modèle de celle d'Anvers fut élevée sous la conduite d'un architecte anversois que les historiens anglais appellent *Henrike*, ce qui n'est probablement qu'une altération de l'orthographe du nom flamand de *Hendrickx*. La charpente de ce bâtiment fut exécutée en Angleterre, mais sous la direction d'un charpentier anversois. Les piliers en pierre bleue furent taillés à Anvers et embarqués pour Londres entièrement achevés. La statue de la reine Élisabeth qui, avant l'incendie du *Royal Exchange*, en formait un des principaux ornements, fut également exécutée à Anvers d'après un modèle envoyé de Londres. (2)

L'ancienne Bourse d'Amsterdam fut également construite, en 1608, sur le plan de la nôtre.

L'église commencée par les Augustins saxons en 1514 fut achevée et ouverte au culte, sous l'invocation de S[t]-André, le 20 juin 1529. Elle avait été érigée en paroisse par une bulle du pape Adrien, le 14 septembre 1523. La tour ne fut achevée qu'en 1559. Elle était alors surmontée de la statue de S[t]-André, laquelle fut renversée par un

---

(1) Nous n'avons pas suivi exactement, cette fois, pour cette citation de Guicciardini, la version de Belleforest, qui nous a paru un peu trop diffuse et obscure.

(2) The life and times of Sir Thomas Gresham, cité par M. Lepoitevin.



LA BOURSE D'ANVERS.

ouragan peu de temps après. Dans la nuit du 30 mai 1755 le clocher s'écroula, par suite du peu de solidité de ses fondements. On le reconstruisit le 27 août de l'année suivante ; les bourgmestres Jean de Knyff et Charles Van de Werve, assistés de deux chanoines de la cathédrale, en posèrent la première pierre.

Cette église, d'une extrême simplicité à l'extérieur, présente à l'intérieur un vaste et beau vaisseau, dans la forme ordinaire d'une croix latine, divisé en trois nefs, sans chapelles latérales. Seulement deux chapelles s'ouvrent sur le transept, dans le prolongement des nefs latérales, aux deux côtés du chœur. Le style ogival y domine encore, mais fort sobre d'ornementation ; on sent qu'il ne tardera pas à être abandonné. La tour, carrée jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, supporte une coupole octogone, surmontée elle-même d'une coupole plus petite.

Le 1r mars 1526 l'église et la tour de l'abbaye de St-Michel, dont nous avons parlé ailleurs, furent réduites en cendres et rebâties en 1527.

L'ancienne église du couvent des Dominicains, construite entre les années 1262 et 1271, se trouvait dans un terrain trop bas, inondé à chaque forte marée. Elle était d'ailleurs devenue trop petite, non pour le nombre des religieux, mais pour s'accorder avec les idées de magnificence qui avaient remplacé depuis longtemps l'humilité monacale. On entreprit de la reconstruire en 1540 sur un plan beaucoup plus vaste. Le sol fut exhaussé de quinze pieds. En 1571 elle était entièrement achevée. La foudre y causa de grands ravages en 1679 ; elle fut rétablie sur le même plan en 1681.

L'église des Dominicains, aujourd'hui paroissiale sous l'invocation de St-Paul, est le dernier grand édifice de style ogival qui fut élevé à Anvers. Voici comme la décrit M. Schayes :

« Elle présente un magnifique vaisseau de 81 mètres de longueur dans l'œuvre, divisé en trois nefs par deux rangs de colonnes cylindriques à chapiteaux ornés de feuilles de chou frisé. Les bas-côtés sont

sans chapelles, et il n'y a que celui de droite qui soit percé de fenêtres, toutes à meneaux flamboyants. Les fenêtres de la grande nef forment des ogives simples et sans divisions intérieures ; à leur base règne, comme dans l'église de St-Jacques, une suite de balcons découpés en figures contournées. Le chœur, presque aussi vaste que la nef centrale, est éclairé par un grand nombre de longues et belles fenêtres lancéolées ; sa voûte est surbaissée et à compartiments prismatiques, tandis que celles des nefs sont ogivales et à nervures croisées. On n'observe d'autre apparence de transept qu'au bas-côté droit une chapelle carrée, d'environ six mètres de profondeur. L'extérieur de l'église, d'une construction fort régulière mais très-simple, sans balustrades ni arcs-boutants, n'offre de remarquable que le grand portail, orné avec assez de recherche dans le style flamboyant le plus tourmenté, mais dont la partie supérieure est restée inachevée ou n'existe plus. »

Quand Anvers fut devenue la principale place de commerce de l'Europe occidentale, il lui fallut un palais digne de sa richesse et de son rang. Le vieil Hôtel de Ville, symbole et gardien des antiques priviléges de la commune, portait la marque des temps féodaux et ressemblait plutôt à une prison qu'au siége d'une puissante municipalité. Dès l'an 1542 le magistrat avait formé le projet de le remplacer par un édifice plus vaste et plus convenable. On avait songé d'abord à le construire sur l'emplacement de l'ancienne Halle aux draps ; dans ce dessein la ville avait acheté à l'église de Notre-Dame le pâté de maisons compris entre le Grand marché, le Vieux marché aux Grains, la rue de la Mouture et le marché aux Gants ; ensuite elle les avait revendues sous la condition qu'elles ne pourraient être rebâties par les acquéreurs. Le but de cette mesure était de pouvoir racheter plus tard ces maisons lorsque leur état de vétusté les aurait dépréciées. Cette spéculation, suivant Van Caukercke, coûta à la ville une rente annuelle de deux mille florins. Il paraît cependant que ce plan n'eut point de suite et qu'on en adopta un autre, soit parce que l'achat de ces maisons eût entraîné trop de frais, soit parce que l'emplacement fût

jugé trop étroit pour le bâtiment colossal qu'on voulait y élever. (1)

La première pierre du nouvel Hôtel de Ville fut posée le 27 février 1561, par l'écoutète Jean Van Immerseel, en présence de l'amman, des bourgmestres, échevins et conseillers; le bourgmestre Rockocx posa la deuxième pierre. Corneille de Vriendt, surnommé Floris, frère du célèbre peintre Frans Floris, en avait fait les dessins et en dirigea les travaux. (2) Vers la fin de l'année 1564 il était entièrement achevé, et le 27 février 1565 il fut inauguré par une messe solennelle, suivie d'un grand banquet.

L'ancien Hôtel de Ville fut démoli et le terrain qu'il occupait vendu par la ville à des particuliers. Les maisons qui y furent construites reçurent, en mémoire de l'édifice détruit, divers noms qui le rappelaient, tels que : le *Greffe*, la *Librairie*, la *Trésorerie*, le *Secrétariat*, etc. L'emplacement du nouvel hôtel avait été empris sur le terrain même du Grand Marché, de manière que les maisons du côté de l'Ouest, qui auparavant faisaient face au Marché, se trouvèrent dans une rue nouvelle; comme elles appartenaient presque toutes à des corporations, on nomma cette rue *Gildenkamerstraet*.

En 1563 le magistrat obtint du roi Philippe II l'octroi d'un emprunt de 500,000 florins Carolus, en outre des 600,000 que la construction de ce vaste et somptueux bâtiment avait déjà absorbés, et les dépenses allèrent encore au-delà.

L'Hôtel de Ville est le premier grand monument construit à Anvers dans un autre style que le style ogival, qui avait régné pendant cinq siècles dans tout l'Occident, et que la Renaissance venait de détrôner.

---

(1) MERTENS et TORFS. Vol. IV, ch. III.

(2) On lisait autrefois sur une pierre tumulaire dans l'église St-Jacques l'inscription suivante : *Hier leet begraven den eersamen Pauwel Luydincx, die bouwmeester was van dese stadthuyse ende borse, sterf den 4 december 1586, ende Laurentia Hoeckx, syn huysvrou, sterf den 30 april 1593.* — Cette inscription pourrait faire supposer à tort que Luydincx fut l'architecte de la Bourse et de l'Hôtel de Ville, tandis qu'en réalité il ne fit que diriger les travaux de restauration, de la Bourse, après l'incendie du 24 février 1581, et l'Hôtel de Ville, incendié lors de la *Furie Espagnole* (4 novembre 1576).

C'est un palais florentin, moins l'élégance et le goût. Il impose par sa masse et frappe par la richesse des matériaux, plus qu'il ne plait par la beauté de son architecture. Sa forme est celle d'un quadrilatère; il est entièrement isolé et revêtu extérieurement de gros blocs de pierre bleue et blanche. Le même style règne sur les quatre façades, qui se composent d'un soubassement rustique, surmonté de deux étages et d'un attique. Entre les fenêtres des étages règnent deux rangs de pilastres, d'ordre toscan au premier, d'ordre dorique au second. Sur trois côtés du monument, le soubassement est revêtu de marbre rouge, qui nous paraît sorti des carrières de Saint-Rémi. Au milieu de la façade principale s'élève un avant-corps, orné de colonnes de marbre et composé de cinq ordres d'architecture élevés les uns au-dessus des autres. Il se termine par un frontispice élevé, au centre duquel, dans une niche, était placée la statue du fabuleux Salvius Brabo, remplacée en 1585 par celle de la Vierge, patronne de la ville. Aux deux côtés du frontispice se dressent des obélisques, revêtus de lames de cuivre. Plus bas, dans des niches latérales, sont les statues symboliques de la Sagesse et de la Justice. Les écussons d'armoiries de l'Espagne, du Brabant et du Marquisat, complétaient l'ornementation de cet avant-corps, dont l'ordonnance élégante et légère contraste avec le caractère un peu massif du reste de l'édifice. Un grand aigle doré, à deux têtes, surmontait autrefois le pignon central.

L'intérieur est peu remarquable. Nous dirons avec M. Schayes : « Les escaliers et les corridors annoncent plutôt une prison que le palais municipal d'une grande et opulente cité; il n'y a guère à citer là que la salle qui sert actuellement à la célébration des mariages, avec des portes en bronze ciselé, et la magnifique cheminée sculptée dans le cabinet de M. le Bourgmestre. »

La maison Hanséatique, dont les dessins furent également donnés par Corneille De Vriendt, fut commencée le 5 mars 1564 et terminée en 1568. La première pierre en fut posée par les bourgmestres Henri de Berchem et Jean de Schoonhoven. Cet immense bâtiment, dont la lon-

gueur n'a pas moins de deux cent cinquante pieds sur deux cents pieds de largeur, était destiné au logement des marchands hanséates et à l'entrepôt de leurs marchandises. Le rez-de-chaussée servait de magasins; les deux étages, dont chacun offre, sur les grands côtés du quadrilatère trente et une fenêtres de front, contenaient les appartements. Au centre de la façade orientale s'élevait une tour carrée, ornée de deux galeries servant d'observatoire, et portant à son sommet l'aigle impérial, dont l'image se reproduisait aux quatre angles du toit et sur chacune de ses nombreuses portes. La tour a été démolie, les aigles ont disparu, mais pour le reste la maison hanséatique subsiste encore et appartient toujours aux trois villes de Brême, Hambourg et Lubbeck, seuls débris survivants de cette célèbre confédération.

Gramaye prétend que cent soixante-seize villes contribuèrent aux frais de ce superbe Comptoir, dont nous ne voyons plus, en quelque sorte, que le squelette. Les villes hanséatiques fournirent soixante mille florins; Anvers en donna trente mille, promettant en outre de payer encore la moitié de ce qui manquerait plus tard pour l'achever, à condition pourtant que les Hanséates se chargeraient seuls de la décoration intérieure.

Les négociations de la Hanse avec le conseil et l'échevinage d'Anvers, au sujet de la translation du comptoir de Bruges en cette ville, formellement entamées en 1516, s'étaient terminées par l'accord du 9 février 1545, par lequel la Hanse et la ville d'Anvers se promettaient réciproquement : 1° liberté du commerce ; 2° protection légale ; 3° liberté d'association et de juridiction, sauf le droit de vie et de mort réservé au souverains légitimes des parties contractantes; 4° affranchissement de presque toute espèce d'accise; 5° garantie effective de tous les priviléges hanséatiques en Brabant.

Il se passa cependant encore un long temps avant que l'on fût d'accord sur tous les points litigieux, que l'on eût réglé les priviléges nécessaires et que l'on eût remplacé les vieux comptoirs, connus sous les noms de *Moriaen* et de *Hambourg* (situés au vieux Marché au Blé)

par la nouvelle et somptueuse résidence que nous venons de décrire.

En vertu d'une nouvelle convention arrêtée entre la ville d'Anvers et les Hanséates le 22 octobre 1563, la première s'engagea à payer, pour la construction de cet édifice, la somme de 30,000 carlins en six termes, et les Hanséates celle de 60,000 carlins. Cette maison serait la propriété des Hanséates, qui auraient, en outre, à proximité, une place libre pour se promener, contracter et négocier (une bourse). Pour peser les marchandises qu'ils auraient importées, on leur promit une balance spéciale ; mais toutes les marchandises qu'ils achèteraient dans la ville ou dans les Pays-Bas devaient être pesées dans la balance publique. Le conseil de la ville d'Anvers dégréva le blé et la farine des Hanséates de l'impôt ordinaire de vente et de réexportation ; il leur fit en outre d'autres concessions d'accise et de tonlieu ; il promit de leur fournir des greniers à bon marché, des ouvriers, des pilotes et des bateliers.

Les Hanséates, de leur côté, s'obligèrent à faire obtenir chez eux les mêmes avantages aux Anversois.

Si, par l'érection d'un nouvel établissement, par le renouvellement et l'amélioration des statuts, l'ancienne domination mercantile de la Hanse avait pu être maintenue, certes elle l'aurait été ; mais déjà dans l'intervalle de 1562 à 1572 on s'aperçut que les espérances dont on s'était bercé ne se réaliseraient pas. La rentrée des sommes dues pour la construction de la nouvelle résidence souffrait de grandes difficultés. Dantzig disait que le splendide édifice, avec ses clochers, ses donjons et ses tourelles ressemblait à un palais plutôt qu'à une habitation de marchands. Aussi le Comptoir se vit-il dans la dure nécessité de contracter des dettes, qui furent en 1572 de 13,756 livres de gros ; en 1576 de 14,374 ; en 1578 de 10,340, joint à la dette étrangère, qui s'éleva à 13,000 thalers. (1)

---

(1) Altmeyer, *Histoire du Comptoir hanséatique d'Anvers*. Sartorius, t. III, p. 276 et suiv.

Nous verrons dans un autre chapitre que la décadence de la Hanse teutonique suivit d'assez près le moment où, par l'orgueilleuse construction du comptoir d'Anvers, elle semblait arrivée à l'apogée de sa splendeur.

L'expédition de Martin van Rossem, quoiqu'elle eût été déjouée par la vigilance des habitants, avait démontré à l'évidence que la ville n'était pas en état de résister à une attaque sérieuse, ni même à un audacieux coup de main. Les murailles du XIV[e] siècle, avec leurs tours crénelées, leurs portes massives surmontées de donjons, pouvaient être de bonne défense avant que l'invention de l'artillerie eut introduit dans l'art de la guerre une révolution radicale ; depuis lors, elles ne présentaient plus aucune sécurité. Dès l'an 1507 on avait formé le projet d'entourer les remparts d'un retranchement extérieur; mais, de délai en délai, on avait tardé jusqu'au moment où l'alerte causée par la présence de Van Rossem était venue montrer la réalité du danger. Le projet fut alors repris et reçut son exécution, en vertu d'une ordonnance impériale du 16 août 1542. Le plan des nouvelles fortifications est attribué à un italien, Donatus Boni Pellizuoli, de Bergame; probablement que Virgilius Bononiensis, auteur du plan topographique connu sous ce nom, y contribua. Le magistrat fit immédiatement mettre la main à l'œuvre. On avait eu l'occasion de reconnaître combien les habitations trop rapprochées des remparts en entravaient la défense en masquant les opérations de l'ennemi et en le couvrant dans ses approches. En février 1545 il fut interdit de construire des maisons en dehors des murs à une distance moindre de 3,500 pieds. L'église de S[t]-Willebrord, où Van Rossem s'était retranché, fut démolie jusqu'en ses fondements, et ses matériaux servirent à la construction d'un épaulement destiné à couvrir la Porte-Rouge. Dans le même temps on commença à démanteler les portes de Kipdorp et de S[t]-Georges et à les reconstruire, la première dans une autre direction, mais au même emplacement; la seconde à une cinquantaine de pas plus loin au sud-est. Ces travaux, ainsi que

le percement de la rue de la Porte St-Georges, tracée à travers les jardins de l'hôpital St-Élisabeth, furent conduits avec tant d'activité que le 25 novembre 1545 Charles-Quint put faire son entrée par cette dernière porte, qu'à cause de cette circonstance on nomma longtemps la porte Impériale : *Keizers Poorte,* ainsi que l'indiquait autrefois l'inscription suivante qu'on lisait sur sa façade intérieure :

CAROLUS V CAESAR
HANC PORTAM PRIMUS MORTALIUM INGRESSUS
CAESAREAM NUNCUPAVIT DIE XXV NOVEMBRIS ANNO M.CCCCC.XLV.

Cette porte, d'un aspect monumental, est décorée extérieurement de quatre grandes colonnes doriques engagées, dans l'entrecolonnement desquelles est percée l'entrée unique en plein cintre. Au-dessus de l'entablement, un attique très-élevé supporte deux lions de dimensions colossales et largement ébauchés, soutenant un écusson, aujourd'hui vide de ses armoiries, qui étaient celles de l'Espagne. A droite et à gauche, dans des cartouches, se trouvaient les armes de la ville et du Marquisat. Derrière les lions deux colonnes ioniques, dont la base est baignée dans des ondes, représentent les colonnes d'Hercule ; une large banderolle court de l'une à l'autre avec la devise : PLUS OVLTRE.

Ces portes, au lieu de s'ouvrir sur le front d'une muraille plane, comme dans l'ancien système, s'ouvrent obliquement au bout d'un pont contourné et sont masquées par des bastions. L'un de ces bastions reçut le nom de Marie, en l'honneur de Marie de Hongrie ; un autre porte le nom de bastion St-Jacques. Ils sont revêtus, ainsi que toute cette partie des remparts exécutée à cette époque, des pierres de taille provenant la plupart du démantèlement des anciennes murailles. La porte de Kipdorp et la porte Rouge, construites en 1552, présentent une architecture semblable, mais moins ornée. Le plan de Donato Boni comprenait, en même temps qu'un nouveau système de fortifications, celui d'un nouvel agrandissement de la ville. Ce fut le cinquième et le dernier. Le rempart qui s'étendait de la porte Rouge,

le long des canaux de l'Ancre, des Vieux Lions et des Brasseurs, jusqu'à la porte nommée *Herman Haecxpoort* (du nom d'une vieille tour située près de l'Escaut), fut reculé au nord jusqu'à son tracé actuel, aboutissant au fort St-Laurent. L'espace compris entre les anciens remparts et les nouveaux fut désigné sous le nom de Nouvelle ville (*Nieuwstad*).

Tous ces travaux furent entrepris et exécutés par un homme dont l'ingénieuse activité et l'initiative hardie ont plus fait pour Anvers que dix administrations communales successives. Nous avons nommé Gilbert Van Schoonbeke.

Le nombre des travaux publics auxquels se rattache le nom, demeuré populaire, de Gilbert Van Schoonbeke, est tellement considérable que nous ne pouvons qu'en énumérer ici les principaux. Nous prendrons pour guide un opuscule, publié par les auteurs de l'*Historisch Onderzoek*, etc., d'après un manuscrit conservé aux archives de la ville (1).

Les occupations de Gilbert Van Schoonbeke, dans sa jeunesse, avaient été d'acheter et de revendre des terres, des maisons et des rentes, d'affermer et de recéder des poids, des accises, des douanes et autres affaires de ce genre, dans lesquelles il avait acquis une grande expérience et une merveilleuse habileté. Ce n'était pas d'ailleurs un spéculateur ordinaire et qui n'avait en vue que son intérêt personnel, car à partir de l'entreprise qu'il fit pour la construction des remparts, il semble n'avoir eu constamment en vue que l'embellissement et l'assainissement de la ville et le bien-être de ses concitoyens. Ce qu'il réalisa sous ce rapport est vraiment prodigieux.

Par suite d'un accord fait avec la ville, lorsqu'elle fut entrée en possession des terrains destinés à la Nouvelle ville (*Nieuwstad*), d'une

(1) *Cort verhael van de groote weldaden en beneficien door Gillebert Van Schoonbeke aen de stad Antwerpen gedaen in den jaere Ons Heeren 1540 tot den jaere 1550*, à la suite de l'*Historisch Onderzoek*, p. 133.

étendue d'environ quatre mille deux cents verges, il les fit vendre au bénéfice de la caisse communale, et entreprit la construction des quais, des canaux, ponts et écluses et des bureaux de perception pour les accises.

Voyant la cherté des maisons s'accroître en proportion de la population, Van Schoonbeke comprit le parti qu'il y avait à tirer des nombreux terrains non bâtis que renfermait la ville. Il sut habilement les acquérir pour la plupart, et en peu d'années on les vit traversés par de belles rues, droites et larges, ou remplacés par des marchés ou des édifices publics.

La première propriété qu'il acheta semble avoir été un grand terrain vague nommé *Raemhof*, (1) à travers lequel furent tirées les rues *du Roi* et *du Prince*. En face de la première il perça la rue d'*Hoboken*, vers l'an 1543.

Il acheta ensuite les terrains appelés *Houblonnière*, où il traça la rue de ce nom et celle nommée aujourd'hui rue *Otto-Venius*, autrefois *Vuilnisstraet*.

La rue des Lombards fut tracée à travers une propriété nommée les *Vieux Lombards*. Van Schoonbeke avait projeté aussi de la continuer jusqu'au Marché aux Souliers; mais ce ne fut qu'en 1582 que l'abbaye de St-Bernard donna l'autorisation de traverser les terrains dépendants de son Refuge (2). C'est alors que fut percée la rue nommée *Pont St-Bernard*, aujourd'hui *rue St-Bernard*.

L'abbaye de Baudeloo possédait aussi à Anvers un Refuge, à travers lequel il traça la *rue des Juifs*, et la *rue du Canal*, aujourd'hui *rue Rubens*.

Il acquit en 1547 l'hôtel de la famille Van Spangen, sur l'emplace-

---

(1) Ainsi nommé des châssis (*ramen*) sur lesquels les teinturiers faisaient sécher leurs étoffes.

(2) On sait que l'hôtel actuel du Gouvernement provincial, ci-devant Évêché puis Préfecture, occupe l'emplacement de l'ancien refuge de l'abbaye de St-Bernard.

ment duquel fut établi le *Marché du Vendredi*, qu'il relia aux rues voisines par les rues *du St-Esprit*, *du Faucon*, *du Lion*, de *la Montagne*, la ruelle *du Soleil (Zonstraetje)* et le *Guldenbrug*.

Il acheta de l'abbaye de St-Michel de grands terrains vagues dans lesquels il établit en 1544 des magasins pour les matériaux de la ville et les instruments de guerre (ce que l'on appelait *den Eeckhof*,) et fit bâtir les rues avoisinantes nommées *het Schelleken*, *het Steegske* et *Blauwboterhamstraet*. En 1547 il acheta de la ville l'ancien *Eeckhof*, qui se trouvait aux environs du couvent des Récollets. Au milieu de cet emplacement il fit construire le *Nouveau Poids* et percer les rues appelées d'abord du *Nord*, de l'*Est* et de l'*Ouest*, aujourd'hui rues de *la Lunette*, *du Navet* et de *la Corne* (*Bril-*, *Raep-* et *Hoornstraet*); puis tout le carré du *Nieuwen Moriaen*, avec une partie de la *rue de Vénus*.

Le Nouveau Poids de la ville fut inauguré le 12 mars 1548 par les Hanséates, qui y pesèrent une partie de chanvre.

Les étages de cet édifice furent destinés à des festins de noces, qui se célébraient alors avec beaucoup de luxe, et pour lesquels les habitations bourgeoises possédaient rarement des salons assez spacieux.

Par acte du 30 septembre 1551, la ville avait acquis de l'hôpital Ste-Élisabeth une partie des vastes prairies appelées *Gasthuisbeemden*. On y transporta en 1552 les jardins des Serments de l'Arc et de l'Arbalète, dont les anciens locaux furent vendus à Van Schoonbeke. En même temps il acquit l'hôtel de la famille d'Aremberg. Sur ces terrains il fit construire des galeries destinées aux boutiques de tapisseries (*Tapissierspand*, à l'emplacement du théâtre royal actuel), derrière lesquelles il établit le nouveau *Marché aux Grains* (*Brabandsche Corenmerkt*), et fit tracer tout autour les belles rues d'*Aremberg*, de *Floris*, (1) *des Fleurs*, *de l'Orgue* et *de la Cave*. Dans le même temps

(1) La rue d'Aremberg ne s'étendait que de la rue de l'Hôpital aux *Quatre-Vents*, d'où sa continuation jusqu'au Canal sale se nommait *Florisstraet*, du nom du célèbre peintre

la ville, pour favoriser l'entreprise de Van Schoonbeke, fit tracer une rue qui conduisait de la rue des Tanneurs à la galerie des Tapissiers (aujourd'hui Place du Spectacle).

Il acheta de l'écoutête Guillaume Van de Werve, Marcgrave du Pays de Ryen, un grand domaine, situé hors de la ville et nommé *Hof ter Beke*, comprenant seize cents verges de terrains vagues, à travers lesquels il fit tracer de larges et belles avenues, plantées d'arbres, qui furent désignées ensemble sous le nom de *Marcgrave lei*, Avenues du Marcgrave; le reste des terrains fut mis en lots et revendu. Les riches négociants s'empressèrent d'en acheter pour y construire des maisons de plaisance. La principale et la plus longue de ces avenues a conservé le nom primitif: une autre, continuée aujourd'hui jusqu'à la chaussée de Berchem, a reçu, en mémoire du fondateur, celui de rue *Van Schoonbeke.*

Ce fut aussi Van Schoonbeke qui construisit toutes les maisons, formant aujourd'hui le côté sud de la Grand' Place, et situées autrefois dans la rue de la Lune, qui passait derrière la Halle aux Draps et l'ancien Hôtel de Ville. Il fit voûter le canal, reste des anciens fossés, qui longeait cette rue.

Afin de permettre aux particuliers de bâtir dans les conditions les plus avantageuses, il s'occupa de leur faire obtenir les matériaux de construction au plus bas prix possible. Charles-Quint l'encouragea dans ses vues généreuses et lui vint en aide. Il lui concéda deux fours à chaux sur les bords de la Meuse, près de Namur; la chaux était amenée de là jusqu'à Anvers par les eaux intérieures. Il lui permit en outre de couper plusieurs milliers de chênes dans la forêt domaniale de Buggenhout.

Frans Floris qui y avait sa demeure. Le nom de *rue aux Fleurs* donné à la rue qui s'étendait du *Tapissierspand* à la porte St-Georges, et dont la plus grande partie s'appelle aujourd'hui *rue Léopold*, n'est probablement qu'une confusion avec le nom de Floris. Pourquoi ne pas remplacer ce nom insignifiant de rue aux Fleurs par celui de rue Floris, qui lui appartient et qui a l'avantage de consacrer le souvenir d'une de nos gloires artistiques?





Les moines de S[t]-Bernard lui vendirent huit boniers, sis à Callebeke sur l'Escaut; il y établit des briqueteries et en même temps il y éleva une soixantaine d'habitations pour loger les briquetiers. Pour cuire ces briques, il faisait amener la tourbe des tourbières qu'il possédait à Sevenbergen. Il s'était engagé auprès du magistrat à introduire chaque année dans la ville sept à huit cents bateaux chargés de briques, à des prix qui empêchaient les spéculateurs de les faire renchérir.

La plus utile des entreprises de Van Schoonbeke, celle qui lui valut en même temps le plus de renommée et le plus d'ingratitude, est celle de la Maison hydraulique.

En 1552, il avait acheté dans la Nouvelle Ville quatre cents verges de terrain sur lesquelles il éleva, en moins de deux ans, vingt-quatre brasseries. Pour les fournir d'eau douce, il amena, par un conduit souterrain, les eaux du canal d'Hérenthals dans un vaste bassin; de là, par le moyen d'une chaîne à auges, elles sont élevées dans un réservoir situé soixante-dix pieds plus haut dans un second bassin, d'où elles sont distribuées par des tuyaux dans les brasseries environnantes. Ce mécanisme simple et ingénieux, très-remarquable pour l'époque où il fut construit, fonctionne encore, et la Maison hydraulique subsiste telle que l'a laissée Van Schoonbeke. Elle contient une salle de réunion pour la Corporation des Brasseurs, encore garnie de son mobilier tri-séculaire.

Les brasseurs qui avaient en location les brasseries de Van Schoonbeke, devaient lui payer deux sous par tonne de bière. Cette convention fut ratifiée par l'Empereur, qui, comme témoignage de reconnaissance, abandonna au fondateur les cinq seizièmes des impôts produits par les nouvelles brasseries, et une rente de 6,250 fl. hypothéquée sur elles.

Après l'énumération de tant d'utiles et beaux travaux il est triste de devoir ajouter que cet homme de bien, dont la féconde activité avait en quelques années changé la face de la ville, renouvelé ses fortifications, créé de nombreux quartiers nouveaux, assaini et em-

belli les anciens, bâti ou fait bâtir plus de trois mille maisons; que cet homme, en un mot, qui avait tant contribué à la prospérité et au bien-être des habitants, fut obligé de fuir devant l'émeute, et alla mourir, découragé, loin de la ville qu'il avait tant aimée. Ce fut précisément la plus belle et la plus féconde de ses créations qui lui valut le plus d'ennemis.

Les brasseries de la Nouvelle Ville allaient évidemment faire concurrence à celles de la rue des Brasseries. Les propriétaires de ces dernières excitèrent leurs ouvriers et ceux-ci réussirent à émeuter le bas peuple. Les dix premières brasseries avaient été mises en activité le 19 mars 1554; or, la Maison hydraulique n'étant pas encore achevée à cette époque, on avait dû faire venir l'eau de Rumpst, par bateaux. On répandit le bruit que cette eau était corrompue et engendrait une sorte de vers dans la bière.

Ce n'était pas là cependant un motif assez puissant pour soulever le peuple; d'ailleurs, l'achèvement de la Maison hydraulique y eût mis fin. Mais il existait d'autres sujets de mécontentement. Les dépenses pour les fortifications avaient donné lieu, en 1551, à la création d'un impôt sur le pain et à une augmentation de l'accise sur le vin et la bière. Si les revenus de la ville augmentaient en raison de sa prospérité commerciale, ses dépenses croissaient dans une proportion beaucoup plus forte, par suite des travaux entrepris et par suite surtout des nombreux emprunts contractés pour les états et pour le gouvernement. Ces dettes jetèrent la perturbation dans la comptabilité et les finances; elles amenèrent la ville à réduire l'intérêt stipulé primitivement. (1) Il n'en fallut pas davantage pour soulever le vieux levain de haine que les masses nourrissent toujours contre les riches et les puissants. Il fermenta si bien, qu'aux premiers jours de juillet l'émeute paraissait imminente. Elle éclata le 11 au soir. Les Gildes et les Quartiers furent appelés sous les armes. Le lendemain, l'irritation

(1) Kreglinger, p. 64.



G van Schoonbeke

populaire était telle qu'il ne s'agissait de rien moins que d'aller assommer quelques *Seigneurs*. On en voulait surtout à Van Schoonbeke et au pensionnaire Jacques Maes. Ceux-ci furent obligés de se réfugier à l'Hôtel de Ville et d'y demeurer jusqu'à ce que le tumulte fût appaisé. Cependant il fallait une victime à l'émeute : Herman Weerts, roi de la Vieille Arbalète, fut mortellement blessé à la tête d'un coup de pierre, et mourut quatre jours après. Tous les Serments, qui pendant ces jours d'épreuve avaient activement veillé à empêcher de plus graves désordres, suivirent en cortége les funérailles du Roi de l'Arbalète.

Il semble que le Magistrat, soit par crainte, soit par prudence, ne sévit pas contre les fauteurs de ces troubles, et déjà ils recommençaient à lever la tête, enhardis par l'impunité, quand un beau jour (c'était le 6 février 1555) on vit entrer en ville un capitaine allemand, nommé Lazarus Wendel, avec dix escadrons de cavalerie. Quelques jours après on fit de nombreuses arrestations. Le 1r avril, quatre individus furent décapités sur la Grand' Place, et trois autres frappés de verges. Un des flagellés eut la langue percée d'un fer rouge. Cette procédure se fit avec un appareil extraordinaire, en présence du procureur-général de Bruxelles, du chancelier de Brabant, et des deux bourgmestres.

Le capitaine Lazarus et ses cavaliers ne quittèrent la ville que le 24 mai, quand l'agitation des esprits parut tout-à-fait calmée.

Quant à Van Schoonbeke, il ne put supporter l'idée que tout ce qu'il avait fait pour Anvers ne lui avait valu que l'inimitié du peuple. Il renonça à toutes ses entreprises et se retira à Bruxelles, où il mourut en 1556, âgé seulement de trente-huit ans, dans les fonctions de conseiller des finances.

Durant la période de prospérité que nous venons d'esquisser la population avait dû naturellement suivre une marche ascendante. En 1526 elle fut évaluée à 87,850 habitants. S'il faut en croire une statistique citée par Scribanius, un recensement opéré en 1568

aurait donné un total de 104,981 habitants dans l'enceinte de la ville. Il ajoute à cela 50,000 âmes pour la population suburbaine; mais ce dernier chiffre est tellement exagéré qu'il suffit pour ôter toute confiance dans les données de cet auteur. Les difficultés que nous avons signalées ailleurs pour arriver à un dénombrement exact existent toujours; nous ne pouvons établir encore que des calculs approximatifs. En évaluant à 110,000 âmes la population fixe, y compris celle des faubourgs, et à 15,000 le chiffre de la population flottante, à l'époque de l'abdication de Charles-Quint, nous croyons être plutôt au-delà qu'en deçà de la vérité. Seulement, à l'époque des foires, il se peut qu'on eût pu compter quelquefois à Anvers jusqu'à cent cinquante mille âmes.



CHAPITRE XX.

ABDICATION DE CHARLES QUINT. — RÈGNE DE PHILIPPE II. —
COMMENCEMENT DES TROUBLES. — LES ICONOCLASTES.

Le mercredi 11 septembre 1549, la ville d'Anvers était en fête. Les cloches sonnaient dans toutes les tours; les rues étaient splendidement décorées pour une entrée triomphale. La population tout entière était sur pied, parée de ses plus beaux habits; la joie et l'orgueil éclataient sur tous les visages; on fêtait à la fois et la grandeur du présent et les brillantes promesses de l'avenir : ce grand empereur Charles-Quint venait présenter à ses loyaux sujets son bien-aimé fils Philippe, leur futur souverain.

Jamais la bonne ville d'Anvers n'avait vu se déployer une magnificence pareille. A voir le luxe grandiose qu'elle étalait, on comprenait que la plus riche cité des Pays-Bas avait voulu fêter d'une façon digne d'elle et de lui le plus puissant monarque de l'univers.

Quatre mille bourgeois à pied, uniformément vêtus de pourpoints blancs, les uns de velours, les autres de satin ou de damas, et de hauts-de-chausses de drap écarlate à crevées de satin, jaune d'un

côté, blanc de l'autre, suivis de leurs domestiques armés de hallebardes ; huit cent quatre-vingts bourgeois à cheval, suivis de quatre cent seize laquais à pied et précédés des magistrats, allèrent jusqu'à la limite de la commune sur la chaussée de Malines, recevoir l'Empereur et lui présenter les clefs de la ville. Charles-Quint avait avec lui, outre son fils Philippe, ses deux sœurs, Éléonore, reine de France, et Marie, reine de Hongrie, accompagnées d'une nombreuse suite de seigneurs. Après la bourgeoisie venaient les marchands étrangers, groupés par nations, toutes ayant rivalisé de faste. La soirée était avancée quand le cortége se mit en route. Il fit son entrée par la porte Impériale ou de St-Georges et suivit la rue de la Porte, la Longue rue de l'Hôpital, la rue des Tanneurs, le Pont de Meir, le Rempart Ste-Cathérine, le Canal des Récollets, le Pont et la rue Porte aux Vaches, le Canal aux Fromages, le Grand Marché, la rue Haute, le Rivage et la rue du Couvent, et s'arrêta à l'abbaye de St-Michel, où les princes descendirent. Tout ce long parcours avait été décoré de la manière la plus splendide. De la porte St-Georges à l'abbaye de St-Michel s'étendait une double colonnade composée de deux mille deux cents colonnes, de trente pieds de hauteur, ornées de guirlandes, de festons, d'écussons et de peintures symboliques.

A chaque carrefour s'élevaient des arcs de triomphe. La ville en avait fait construire trente-trois, et les marchands étrangers cinq. Ceux-ci luttaient de grandeur et de somptuosité. Celui des Génois, situé aux Trois-Coins, avait cent pieds de haut et avait coûté neuf mille florins Carolus. Il représentait toutes les divinités de l'Olympe. Il était cependant éclipsé par celui des Florentins, situé rue des Tanneurs. Celui-ci avait cent pieds de profondeur sur soixante de haut et cinquante de large. Il était décoré de statues de saints et des grands hommes originaires de Florence. Sur celui des Anglais, situé au Grand Marché, les divinités mythologiques se mêlaient aux saints du catholicisme, suivant le goût de la Renaissance. Devant l'Hôtel de Ville était assis le géant Antigon, en grand costume et portant sur

les épaules un vaste manteau d'écarlate. Il souhaita la bien-venue, d'un signe de tête, à ses augustes visiteurs. L'arc de triomphe des Allemands se trouvait à l'entrée de la rue du Couvent. L'espace nous manque pour la description de toutes ces merveilles, qui ont été minutieusement décrites par notre secrétaire Corneille Graphæus, (1) à qui revient aussi l'honneur d'avoir composé le plus grand nombre de vers, chronogrammes et inscriptions plus ou moins ingénieuses qu'on lisait de tous côtés, la plupart en latin. Parmi ces inscriptions, nous n'en citerons qu'une seule parce qu'elle donne lieu à un étrange rapprochement quand on pense qu'elle fut faite en l'honneur de Philippe II. Elle se trouvait sur la façade de l'ancienne maison des Hanséates, au Vieux Marché au Blé :

JUSTITIA ET PAX, HÆ SUNT PRINCIPIS ARCES ;
NULLA TYRANNORUM VIS DIUTURNA FUIT.

L'historien Van Meteren, qui assista à cette joyeuse entrée, évalue les dépenses de la ville, en échafaudages et arcs de triomphe, à 260,000 florins, qui en représentent plus d'un million de nos jours. Les dépenses faites par les particuliers en fait de décorations et de costumes, montèrent au-delà de cette somme.

Comme si le ciel eût protesté contre l'inanité et l'inopportunité de ces démonstrations, la pluie ne cessa de tomber, depuis la réception des princes, en face du champ des supplices (*Galgeveld*), jusqu'à la fin de la journée, sans respect pour les broderies d'or et les pourpoints de velours.

Quel que soit le jugement sévère qu'ait porté la postérité sur Charles-Quint, il est incontestable qu'il jouit, de son temps, d'une assez grande popularité. Il ne la devait certes pas, dans nos provinces, à son respect pour nos franchises, mais il savait, avec la souplesse

(1) CORNELIUS GRAPHÆUS, *Triomphe van Antwerpen*, etc.

d'Alcibiade, s'accommoder merveilleusement aux mœurs et aux goûts des différents peuples réunis sous son sceptre : cérémonieux avec les Espagnols, spirituel avec les Italiens, il plaisait aux populations flamandes par sa jovialité et sa bonhomie familière. Il tirait habilement de l'arc et de l'arbalète, mangeait énormément et savait boire beaucoup de bière, et parfois il échangeait des poignées de mains et de grossières bouffonneries avec des ouvriers et des paysans. Sous ces qualités vulgaires disparaissait aux yeux du peuple le despote égoïste, le violateur de la foi jurée, l'auteur des placards, l'introducteur dans les Pays-Bas de l'infâme tribunal de l'Inquisition.

Cette popularité, si peu méritée qu'elle fût au fond, Charles aurait bien voulu la transmettre à son fils avec le reste de son héritage. C'est pourquoi il l'avait fait venir d'Espagne et venait le montrer à ses bonnes villes comme un autre lui-même. Et le peuple, toujours disposé à bien augurer de la jeunesse de ses princes, confondait dans ses acclamations enthousiastes le père glorieux et le fils encore inconnu. Qui sait jamais de quelle façon l'avenir s'apprête à faire mentir nos espérances ? Si seulement les populations flamandes, qui le fêtaient de si bon cœur, avaient pu deviner que le jeune prince, à son retour, n'emporterait d'elles qu'une impression de dégoût et de mépris !

La cour séjourna quatre jours à Anvers. Chaque matin elle alla entendre la messe à l'église de Notre-Dame. Le jeudi 12 septembre, le prince Philippe fut solennellement inauguré, sur la Grand' Place, comme futur souverain du Marquisat. Le lendemain, vendredi, de grandes joûtes eurent lieu au Rivage, à l'occasion du mariage du sire de Chantonney avec la fille du comte de Bréderode, et le samedi il y eut au Grand Marché, en présence des princes et princesses, un beau tournoi, sous la conduite du marquis de Bergues, des comtes de Hoogstraeten et de Meghem.

Ce fut le 25 octobre 1555, au palais de Bruxelles, qu'eut lieu l'acte célèbre par lequel Charles-Quint, qui avait juste l'âge de son siècle,

se démit en faveur de son fils Philippe de ses royaumes d'Espagne, des Indes et des Deux-Siciles, du Milanais, des Pays-Bas, et de toutes ses possessions dans les deux mondes, à l'exception de l'archiduché d'Autriche, qu'il laissa, avec la couronne impériale, à son frère Ferdinand. Les Pays-Bas venaient de faire un pas de plus dans la voie fatale où les entraînait la loi de l'hérédité. Du rang de grands-fiefs impériaux qu'ils avaient occupé jusque là, nos comtés et nos duchés, naguère indépendants, tombèrent à la déplorable condition de provinces éloignées du royaume d'Espagne. A un souverain né en Flandre, parlant le flamand, sympathique à nos mœurs, allait succéder un prince né et élevé en Espagne, ignorant notre langue et ne connaissant de notre caractère national que ce qu'il fallait pour le lui faire prendre en horreur.

Peu de temps après l'abdication de Charles-Quint, Philippe II se rendit à Anvers (18 janvier 1556). Il y fit de nouveau une entrée triomphale, qui ne fut pas moins splendide que celle de l'année précédente. Seulement, elle fut marquée par un effroyable accident. Les Génois avaient construit aux Trois-Coins un échafaudage d'où devait partir un feu d'artifice avec force détonations de bombardes. Une imprudence mit le feu aux poudres et toutes les pièces sautèrent, blessant et tuant, outre les musiciens assis sur l'échafaudage, un grand nombre de personnes.

Le but de l'arrivée du Roi était la tenue d'un chapitre de la Toison d'Or dans l'église de Notre-Dame. Cette cérémonie eut lieu le mercredi 21, avec une grande solennité. Le chœur était tendu de velours cramoisi; de magnifiques tapisseries, représentant les combats de l'Empereur contre les Turcs de Tunis, décoraient la grande nef et les transepts. La messe fut dite par l'évêque de Cambrai, Georges d'Egmont. Dix-neuf nouveaux chevaliers reçurent le collier de l'ordre des mains du Roi. Ce furent : Henri, duc de Brunswick ; Ferdinand, archiduc d'Autriche ; Philippe de Croy, duc d'Aerschot ; don Carlos, infant d'Espagne ; Gonzalo-Fernandez de Cardonne, duc de Sessa et

de Terra-Nova ; Louis Henriquez de Cabra, duc de Medina del Rio-Secco, amirante de Castille ; Alfonse d'Arragon, duc de Segorba et Cardona; Charles, baron de Berlaymont; Philippe de Stavele, baron de Chaumont; Charles de Brimeu, comte de Meghem; Philippe de Montmorency, comte de Hornes; Jean de Glimes, marquis de Bergues; Guillaume de Nassau, prince d'Orange, seigneur de Bréda et Burggraef d'Anvers; Jean de Montmorency, seigneur de Courrières; Jean, seigneur d'Ost-Frise; Antoine Doria, marquis de San Stefano; Fernand d'Avalos, marquis de Pescaire et de Guasto; Sforza, comte de Santa Fiara, et Wladislas, baron de Bernstein.

Le lendemain, jeudi, un service funèbre fut chanté par le suffragant de Cambrai, Martin Cuperus, pour les chevaliers décédés depuis la tenue du dernier chapitre; et le vendredi, pour la clôture, une messe du S[t]-Esprit fut chantée par Charles de Croy, évêque de Tournay. Ainsi se termina ce chapitre de la Toison d'Or, le seul qui fût jamais tenu à Anvers. Jusqu'en 1798 on put voir dans le chœur de l'église Notre-Dame, au-dessus des stalles, les armoiries des chevaliers qui y avaient assisté.

Deux ans après, la ville était de nouveau en fête. Le 17 novembre 1558, la mort avait rompu le mariage de Philippe avec la reine d'Angleterre. Il se hâta de sceller, par une nouvelle alliance toute politique, la paix de Cateau Cambrésis qu'il venait de conclure avec la France (3 avril 1559) : il épousa Élisabeth, fille aînée de Henri II, d'abord fiancée à son fils don Carlos. C'est à l'occasion de cette union qu'Anvers déploya pour la troisième fois ses pompes triomphales en l'honneur de Philippe. Jamais prince n'avait été autant fêté par la population anversoise et ne paya de plus d'ingratitude les témoignages de fidélité qu'il avait reçus d'elle.

Bientôt les fêtes se changèrent en deuil, les espérances en noires appréhensions. Le caractère du nouveau roi, qu'on s'était plu jusqu'alors à juger d'après celui du populaire Charles-Quint, se dévoila tristement et les illusions se dissipèrent. Un égoïsme intraitable, un

orgueil aussi absolu que celui des despotes d'Asie, un fanatisme sombre et féroce, s'alliant à une crapuleuse incontinence, un abord hautain et glacial, nulle générosité, nulle bonté, nulle grandeur d'âme, nul souci du bien de ses sujets : voilà le monstre qui devait nous faire regretter Charles-Quint et les ducs de Bourgogne.

Il est inutile d'ajouter qu'entre son caractère et celui de ses sujets flamands régnait la plus profonde antipathie et qu'en conséquence il les honorait de toute son aversion.

Avant de partir pour l'Espagne, il voulut régler l'état civil, militaire et ecclésiastique des Pays Bas. Il nomma des gouverneurs pour chaque province, à l'exception d'Anvers et du Brabant, qui furent immédiatement soumis au gouverneur général, siégeant à Bruxelles. Ce poste fut confié à une fille naturelle de Charles-Quint, Marguerite, duchesse de Parme.

Le Conseil d'état fut composé de six membres : Guillaume de Nassau, prince d'Orange et Burggraef d'Anvers ; Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavre ; Philippe de Montmorency, comte de Hornes ; Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras ; Viglius de Zuichem d'Aytta, et Charles, comte de Berlaymont. Les trois premiers n'avaient été placés dans le conseil que pour donner satisfaction à la haute noblesse ; mais le Roi redoutait leur influence, celle surtout de l'illustre prince d'Orange. Aussi avait-il expressément recommandé à la gouvernante de réserver toute sa confiance aux trois derniers, qui formaient ce que les ennemis de Granvelle appelaient *le Conseil secret*.

Pour l'organisation de l'état militaire il créa un corps de cavalerie, sous le nom de *bandes d'ordonnance*, divisé en quatorze cornettes, placées sous le commandement des principaux seigneurs du pays. Enfin, pour empêcher le progrès des nouvelles hérésies, il mit à exécution un projet déjà formé par Charles-Quint : d'accord avec le pape Paul IV, il créa quatorze nouveaux évêchés, suffragans de Cambrai et d'Utrecht, qu'il érigea en métropoles, et de Malines, qui reçut la primatie des Pays-Bas.

Les quatorze nouveaux évêchés furent : Arras, St-Omer et Namur, suffragans de Cambrai; Anvers, Gand, Bruges, Ypres, Bois-le-Duc et Ruremonde, suffragans de Malines; Haarlem, Déventer, Leeuwarde, Groningue et Middelbourg, suffragans d'Utrecht.

A l'archevêché de Malines il nomma le fameux Granvelle, qui reçut bientôt après le chapeau de Cardinal; et à l'évêché d'Anvers, Philippe de Négri, de Boulogne, doyen de Ste-Gudule, à Bruxelles, et chancelier de la Toison d'Or. Ce dernier mourut avant d'avoir été sacré et fut remplacé par François Sonnius, nommé d'abord à l'évêché de Bois-le-Duc et qui fut, par conséquent, le premier évêque d'Anvers.

La dotation des nouveaux évêques avait été imputée sur les revenus des grandes abbayes. Celle de l'évêque d'Anvers devait être fournie par les abbayes de St-Bernard, de Villers et de St-Michel.

Ces mesures prises, Philippe II partit pour l'Espagne (20 août 1559). Il laissait le pays dans une situation grosse d'orages et de calamités.

La période qui s'ouvre à l'avénement de Philippe II est la plus célèbre, la plus sombre et la plus éclatante en même temps de nos annales. Mais comme elle forme aussi une des époques les plus connues de l'histoire européenne, on nous permettra de n'en rapporter ici que ce qui touche directement à celle de notre ville. Cette part sera encore assez large, car plusieurs actes importants du grand drame du XVIe siècle ont eu Anvers pour théâtre.

Dans toutes les parties du pays commençait à se manifester une profonde agitation.

Les motifs de mécontement étaient nombreux.

Philippe, en partant, avait laissé dans les Pays-Bas trois à quatre mille hommes de troupes espagnoles, qu'il avait promis de rappeler bientôt. Non-seulement il ne les rappela point, mais il oublia de leur faire parvenir leur solde, à laquelle ils suppléaient par le brigandage. Les réclamations arrivaient de toutes parts à la Régente. Les États de Hollande protestèrent que l'impôt ne serait payé qu'après le départ de

ces troupes. Les habitants de la Zélande refusèrent de travailler aux digues, disant qu'autant valait être engloutis par l'Océan que dévorés par la soldatesque.

C'était là un premier grief. La création des nouveaux évêchés en avait soulevé de plus graves encore. Cette mesure, inutile en principe, avait froissé tout le monde. Les protestants, et avec eux tous ceux à qui la liberté était chère, y voyaient le signal de nouvelles persécutions religieuses et l'établissement prochain de l'Inquisition. Les municipalités des villes où les nouveaux siéges étaient établis, y croyaient voir un empiétement sur leur juridiction ; enfin, les abbayes aux dépens desquelles les nouveaux évêques devaient être dotés, criaient à la spoliation, et les moines de tout ordre les soutenaient par esprit de corps.

Les craintes pour l'établissement de l'Inquisition étaient d'autant plus fondées que la bulle de Paul IV marquait en termes exprès que les évêques, assistés de leurs chapitres, rempliraient les fonctions d'inquisiteurs dans leurs diocèses.

Or, telle était l'horreur qu'inspirait le nom seul de cette infernale institution, que pour la repousser le pays entier était prêt à se soulever. Le sanglant édit du 26 mars 1550 l'avait formellement introduite dans les Pays-Bas, mais, par égard pour le grand nombre d'étrangers établis à Anvers, ou que le négoce y attirait, la rigueur des édits y avait été adoucie, et les étrangers avaient été dispensés de fournir les preuves de leur orthodoxie. L'Inquisition n'existait donc pas encore à Anvers, et aucun jugement criminel n'y avait encore été prononcé que par le tribunal du Vierschaer.

Un des premiers actes de la Régente avait été, à l'instigation de Granvelle, de faire remettre en vigueur et d'appliquer avec la dernière sévérité le terrible édit que nous venons de rappeler ; et l'on savait que les nouveaux prélats, nommés par le Roi, avaient été chargés de ce soin. Nous avons interrompu le récit des effroyables exécutions qui, jusqu'à l'avénement de Philippe, avaient jeté l'épou-

vante dans la population anversoise. Depuis, ces sombres procédures ne s'étaient pas un instant ralenties. En 1558 de nouvelles recherches furent dirigées contre les anabaptistes par un conseiller et le procureur-général de la cour de Brabant. Plusieurs de ces fanatiques qui avaient reparu à Anvers et y avaient même prêché publiquement, furent jugés et exécutés. En août 1559 un nommé Marc de Lanoye fut brûlé vif sur la Grand' Place, pour avoir laissé administrer le baptême à son fils à la manière des calvinistes. Dans le même mois un wallon, du nom de Jean Legrand, périt par le feu, et un vieillard de quatre-vingts ans, Willem Touwaert, fut décapité dans la prison du Steen.

Beaucoup d'exécutions secrètes eurent lieu à cette époque dans le Steen. Ainsi en 1561 un certain Jean Bosschaert, condamné au feu, fut noyé dans sa prison, parce que le magistrat redoutait un tumulte populaire. Ces noyades étaient atroces : le bourreau poussait le patient dans une cuve pleine d'eau et l'y maintenait jusqu'à ce qu'il fût asphyxié. Cette cuve était étroite et parfois en se débattant le malheureux en faisait jaillir l'eau ; alors le bourreau, pour l'achever, lui transperçait le corps de quelque instrument.

Toutefois ces scènes d'horreur n'étaient que le prélude de celles que l'Inquisition tenait en réserve. Aussi le magistrat s'opposait avec force à l'installation de l'évêque, qui s'annonçait comme l'exécuteur des œuvres du St-Office. Une députation de trois membres se rendit à Madrid au mois de mai 1562 ; elle se composait de l'amman Godefroid Sterck, de l'échevin Rénier d'Ursel et du pensionnaire Jacques de Wesembeke. Admis en présence du Roi, ils réprésentèrent surtout le tort immense que la seule perspective de l'Inquisition devait faire au commerce de notre ville : rien ne pouvant arrêter les marchands étrangers si la crainte d'être inquiétés pour affaires de religion les poussait à émigrer et à porter ailleurs les bénéfices de leur négoce. Philippe répondit que l'évêque nommé devait être installé, mais qu'il n'était pas question pour cela de l'Inquisition. Après un an et demi

de séjour la députation revint avec la promesse qu'il serait encore sursis quelque temps à l'installation de l'évêque d'Anvers (1563).

L'imprimerie, ce moyen alors nouveau et déjà reconnu si puissant pour la propagation des idées, fut aussi l'objet des rigueurs du pouvoir. C'est une fatalité glorieuse attachée à la presse depuis sa naissance, d'exciter la haine de tous ceux à qui la liberté et la vérité font peur. Il n'y a pas une tyrannie qui ait failli à la mission de la persécuter. Les imprimeurs anversois avaient dès-lors porté très-haut la perfection de ce noble art que devaient illustrer les Plantin et les Moretus. Nous avons dit déjà que leurs produits fournissaient à notre commerce une branche très-considérable d'exportation. De bonne heure ils avaient publié des Bibles en langue flamande. Claes de Grave en donna un abrégé en 1516 et un autre en 1518 : tous les exemplaires qu'on put trouver furent saisis et détruits par le feu. Jacob Van Liesveld avait été plus hardi. Il avait publié en 1526 une Bible avec figures d'après la version allemande de Martin Luther. Henri Peetersen en publia une de son côté, contre laquelle fut dirigé un édit impérial du 30 juin 1546. Van Liesveld en donna lui-même deux autres éditions, l'une en 1531, l'autre en 1542. Cette dernière coûta la vie au courageux imprimeur. Il est vrai qu'en tête du chapitre IV se trouvait une gravure où le diable était représenté sous la figure d'un moine. C'en était trop : Van Liesveld fut arrêté, jugé et décapité. Un autre imprimeur, Frans Fraet, fut exécuté sur la Grand' Place le 4 janvier 1558. Ce n'était, là aussi, que le prélude des persécutions qu'on réservait à la liberté de la presse.

Au milieu de ces préoccupations d'un ordre si grave on voit apparaître une de ces joyeuses solennités où se peignent à la fois et notre caractère national et le génie du XVIe siècle. Un concours général des chambres de Rhétorique (*Landjuweel*) fut célébré à Anvers en 1562. Il fut extrêmement brillant. Quatorze chambres étrangères avaient répondu à l'appel des Violiers d'Anvers. Elles firent leur entrée solennelle le 3 août, précédées des chambres anversoises, ayant à leur tête

le bourgmestre Antoine van Stralen et l'échevin Melchior Schetz. On se fera une idée de la splendeur du cortége quand on saura qu'il se composait de treize cent nonante-trois Rhétoriciens, tous à cheval, vêtus de soie, de velours et de broderies, chaque chambre avec ses enseignes et son bouffon officiel ; de trente-trois chars de triomphe et de cent nonante autres chars, montés par des confrères des Serments, portant des flambeaux allumés.

Le concours et les fêtes se prolongèrent un mois entier. Ce fut la dernière solennité de ce genre qui eut lieu à Anvers. Ces représentations dramatiques, ces allégories transparentes, ces farces au gros sel, ces bouffonneries qui excitaient dans le peuple un rire si franc et si bon ; toutes ces libres expansions de l'esprit frondeur et narquois de nos ancêtres, commençaient à porter ombrage à un gouvernement soupçonneux, intolérant, ennemi de toute liberté, surtout de celle de la pensée. Déjà Granvelle s'était longtemps opposé à ce que le concours eût lieu et ne l'avait autorisé qu'à des conditions restrictives. Désormais le gouvernement de Philippe II s'efforcera de les empêcher, mais sans réussir à comprimer l'esprit qui les animait.

Les chambres de Rhétorique, par leur grande popularité, exerçaient sur l'esprit public une influence égale à celle que la presse quotidienne a prise depuis dans les pays libres. Elles étaient composées des mêmes éléments qui avaient fourni à la Réforme ses premiers prosélytes et ses premiers martyrs. Leurs tendances étaient éminemment libérales. Depuis longtemps leurs audacieuses bouffonneries s'étaient attaquées aux vices du clergé, surtout à la licence des moines. Les Rhétoriciens, lorsqu'ils virent que le gouvernement des Pays-Bas n'avait plus d'autre souci que de soutenir, contre tout droit et toute justice, une église qui refusait de se sauver en se réformant elle-même ; qu'il allait offrir en holocauste à l'orthodoxie romaine la liberté, la fortune, le sang de ses sujets, se jetèrent dans l'opposition et commencèrent contre Granvelle, sur le nom duquel s'accumulaient toutes les haines et qui les méritait, une guerre incessante de quolibets, de pasquinades,

de caricatures et de satires. Le Cardinal essaya de les supprimer; mais, retranchés derrière leurs priviléges, ils tinrent bon. Il s'en plaignit au Roi : « ces Rhétoriciens, écrivait-il, qui jouent des farces et des parades de carrefour, sont fort en colère contre moi, surtout parce que je les ai empêchés, il y a deux ans, de ridiculiser les saintes écritures ». Il provoqua des édits pour leur suppression; mais le ridicule empêcha leur exécution, particulièrement en Hollande. « La tyrannie, dit Motley, qui pouvait noyer un peuple dans le sang et les larmes, était impuissante à l'empêcher de rire amèrement de ses oppresseurs. »

Les efforts de Granvelle pour museler la presse n'eurent pas un résultat plus heureux pour lui. Les imprimeurs anversois cessèrent d'imprimer des bibles en langue vulgaire, mais ils éditèrent par milliers des pamphlets, des diatribes, des chansons et des psaumes calvinistes.

L'inquisition papale, établie par les édits de Charles-Quint, n'avait pas mieux atteint son but d'arrêter les progrès des idées nouvelles. La Réforme avait pénétré dans les Pays-Bas par toutes les frontières : la confession d'Augsbourg par l'Allemagne, le Calvinisme par la France, les doctrines anarchiques des Anabaptistes par la Westphalie et la Hollande. Anvers, rendez-vous de toutes les nations, était aussi le point où les sectaires étrangers jouissaient de la plus grande sécurité, grâce aux priviléges accordés au commerce. Malgré les persécutions, les procédures et les supplices, le nombre des ennemis de l'église romaine croissait chaque jour. C'est que Charles-Quint et Philippe II avaient commis l'erreur d'identifier la cause du protestantisme avec celle de la liberté. La logique du peuple y répondit en confondant la cause de l'église romaine avec celle de l'absolutisme.

Ainsi, indépendamment des questions théologiques, la Réforme attirait à elle tous ceux (et ils étaient plus nombreux dans les provinces flamandes qu'ailleurs) dont le tempérament ne s'accommodait pas avec l'air empoisonné du despotisme. Dès l'an 1565 on comptait à Anvers seize mille adhérents aux différentes sectes de la Réforme.

L'opposition devenait donc de plus en plus inquiétante pour l'autorité; elle se manifestait surtout à propos des actes de l'inquisition papale. Ainsi, en 1564, un prédicateur calviniste, nommé Christophe Fabricius, avait été arrêté à Anvers, d'après la dénonciation d'une femme. La torture n'avait pu lui arracher aucune rétractation, ni lui faire nommer des complices. Il fut condamné au feu. Mais cette sentence avait produit sur l'opinion un effet tout contraire à celui qu'en attendaient les juges. La nuit qui précéda le jour fixé pour le supplice, les Calvinistes se portèrent devant la prison et entonnèrent à pleine voix le chant des psaumes de Clément Marot. Le matin de l'exécution, la foule entoura l'échafaud dans une attitude menaçante. Aussitôt que le bourreau commença son office, il fut assailli par une grêle de pierres. Ses aides s'enfuirent ainsi que l'écoutête et les agents de la justice. Quelques sectaires sautèrent sur l'échafaud pour délivrer la victime; mais le bourreau, avant de se retirer l'avait frappée au cœur d'un coup de poignard. Ses libérateurs ne trouvèrent plus qu'un cadavre. Ils n'osèrent l'enlever et les valets du bourreau le jetèrent dans l'Escaut.

Deux jours après un placard fut affiché au Marché, dans lequel on disait que la mort de Fabricius serait vengée. La femme qui l'avait dénoncé fut lapidée dans les rues.

Le magistrat fit une instruction pour découvrir les coupables de cet acte de révolte. Cent florins de récompense furent promis à ceux qui les dénonceraient. On n'en put découvrir qu'un seul, un wallon, qui eut la tête coupée sur la Grand' Place, le 19 décembre. C'était la première exécution qui avait lieu devant le nouvel Hôtel de Ville.

La retraite de Granvelle (octobre 1564) n'avait amené dans la situation qu'un soulagement momentané; mais elle avait eu pour résultat de faire rentrer aux affaires les nobles que leur aversion pour le cardinal en avait tenus éloignés.

Au commencement de l'année 1566 l'agitation des esprits était arrivée à ce point qu'une explosion était devenue imminente. Les évé-

nements allaient se presser avec rapidité. Au mois de février, Marnix de Ste-Aldegonde avait rédigé le fameux *Compromis des Nobles*, cette glorieuse protestation de la noblesse belge contre l'établissement de l'inquisition d'Espagne. En quelques semaines, il avait été couvert de plus de deux mille signatures. Le 5 avril, les nobles confédérés, conduits par Henri de Bréderode et Louis de Nassau, avaient présenté à Marguerite de Parme leur humble requête pour l'abolition des édits contre les protestants et la suppression des nouveaux évêchés. Le lendemain, au soir, dans un souper chez le comte de Culembourg, les nobles, unis par un nouveau serment, jurent de défendre les libertés du pays, tout en demeurant « *en tout fidèles au Roi, jusques à porter la besace*, » et se parent avec orgueil du titre de *Gueux* dont les a gratifiés le comte de Berlaymont. La rupture entre d'Orange, d'Egmont, de Hornes et les membres de *la Consulte*, est complète. L'opposition a un point d'appui. Ses chefs sont le prince d'Orange et Louis de Nassau, son frère, Bréderode et Marnix.

Les sectaires, enhardis par l'attitude de la noblesse, se montrent ouvertement. Les prêches ne se font plus dans des conciliabules mystérieux, mais en plein vent. Les autorités les défendent dans les villes : ils s'établissent dans les campagnes et le peuple des villes y accourt en foule. Dans les environs d'Anvers ces prédications avaient lieu au Kiel, où un ministre luthérien exposait les doctrines de la confession d'Augsbourg; au bois de Beerschot, appartenant au seigneur de Berchem, et à Borgerhout, au *Luisbeke Laer*, où un huguenot parisien prêchait en français la réforme calviniste. C'était au mois de juin. Des milliers de personnes, appartenant surtout à la petite bourgeoisie, se rendaient à ces prêches. L'orateur avait pour chaire un tronc d'arbre, une charrette renversée, un échafaudage improvisé. Ses partisans les plus dévoués lui formaient une garde; d'autres veillaient aux avenues du champ, pour que la cérémonie ne fût point troublée. On écoutait dans un religieux silence et la foule rentrait en ville avec beaucoup d'ordre. Quelquefois, après le sermon, le ministre baptisait des enfants

ou bénissait un mariage. Devant des manifestations aussi nombreuses l'autorité demeurait impuissante. Cependant ceux qui y prenaient part, en rapprochant ce qui se passait des menaces sanglantes des édits, ne pouvaient s'empêcher de frémir d'une vague terreur. Chacun sentait suspendu sur sa tête, comme une épée de Damoclès, ou d'effroyables mesures de répression de la part du gouvernement espagnol, ou une révolution inévitable.

Les Luthériens d'un côté, les Calvinistes de l'autre avaient fait la demande au magistrat d'un local à l'intérieur de la ville pour y célébrer leurs offices. Nos échevins n'y répondirent pas, mais deux d'entre eux, Jacques van Wesembeke et Théodore Van de Werve se rendirent à Bruxelles auprès de la Gouvernante pour l'engager à venir à Anvers afin de juger par elle-même de ce qui se passait et d'apaiser les esprits par sa présence. Marguerite eut peur probablement et refusa. Comme on lui avait représenté que la plupart des Calvinistes étaient Wallons ou Français, elle fit paraître un édit qui enjoignait à tous les étrangers de quitter la ville.

Une telle mesure était inexécutable. L'eût-elle été, elle eût amené la ruine de la ville, dont le commerce, nous l'avons vu, était pour la plus grande partie entre les mains des étrangers. Tout ce que purent faire les magistrats, ce fut de prendre quelques règlements de police à l'égard des nouveaux arrivants et des voyageurs logés dans les auberges.

Le 25 juillet, pendant toute la journée, la ville avait été en proie à une agitation extraordinaire. Les portes, à l'exception de la Porte Rouge, avaient été tenues fermées. Un incendie avait éclaté dans la rue du Lit; le bas peuple attiré par cet événement des quartiers éloignés au centre de la ville, s'était attroupé au Marché aux OEufs. L'attroupement se changea en émeute. Des cris de mort, des menaces de pillage s'élevaient de la foule; les bourgeois intimidés fermèrent les portes et les volets de leurs maisons. Cependant la journée se passa sans autres désordres; mais vers le soir un événement imprévu vint redoubler l'agitation.

Le comte de Bréderode, accompagné des comtes de Berghes et de Culembourg et d'environ cent cinquante cavaliers, tous vêtus du costume gris des Gueux, entra en ville par la porte St-Georges. Tous, en franchissant la porte, avaient déchargé leurs pistolets en signe de salut et d'amitié. Le comte, avec vingt de ses cavaliers, alla se loger à l'auberge du *Lion Rouge*, rue des Brasseries.

Aussitôt la foule se porta devant ce logis. Plus de quatre mille bourgeois se pressaient aux alentours. Bientôt Bréderode parut à une fenêtre, une coupe pleine de vin à la main, et s'adressant aux assistants : « Bourgeois d'Anvers, dit-il, je suis venu ici pour vous protéger » aux dépens de ma vie et de mes biens, et vous délivrer de la tyrannie » de l'inquisition et des placards royaux. Si vous voulez partager avec » moi cette honorable entreprise, permettez-moi de boire à votre santé » et levez la main en signe d'approbation ! »

Une acclamation enthousiaste et le cri de « Vivent les Gueux ! » répondirent à cette harangue. Toutes les mains se levèrent en signe de consentement. Bréderode et les autres seigneurs vidèrent leur coupe à la prospérité de la ville d'Anvers.

Bréderode s'installa donc à Anvers de sa propre autorité, « faisant grande dépense avec les Calvinistes et les Gueux », dit la chronique. Cependant ce seigneur n'était pas calviniste et passait pour fort endetté, mais sa haute naissance lui donnait un grand crédit. Il descendait en droite ligne des anciens comtes de Hollande et possédait l'importante seigneurie de Vianen et le marquisat d'Utrecht. Sans avoir les qualités d'un bon chef de parti, il avait de l'habileté, beaucoup d'audace et de bravoure, et la loyauté d'un vrai gentilhomme. Mais ceux qui comptaient sur l'efficacité de sa protection, s'appuyaient sur un roseau bien fragile.

Le but de sa venue était de rassurer la Gouvernante sur les dispositions des habitants d'Anvers, qu'il lui représenta dans ses lettres comme parfaitement en état de maintenir eux-mêmes l'ordre dans leur ville. Il savait qu'il avait été question au Conseil d'État d'envoyer

à Anvers une garnison étrangère. En effet, dès le lendemain de son arrivée, le comte de Meghem entra en ville, chargé par la Gouvernante d'en faire la proposition au magistrat. Il avait également pour mission de surveiller Bréderode et sa troupe. Nouveau sujet de terreur pour les habitants. On disait que le comte de Meghem allait être immédiatement suivi d'une troupe de soldats allemands. Les bourgeois s'armèrent et se disposèrent à défendre leurs maisons. On ajoutait qu'aussitôt la ville occupée par une garnison étrangère, on introduirait immédiatement l'inquisition espagnole, avec tout son cortége d'atrocités. Bréderode et ses amis propageaient à dessein ces propos sinistres. Si grande fut la frayeur, qu'au rapport de la chronique déjà citée, « quelques femmes en firent une fausse couche et quelques filles moururent de peur. (1) »

Cela n'empêcha pas que le dimanche suivant, 7 juillet, les sectaires ne se rendissent au Laer, où un prêche eut lieu en allemand. Cette fois, ils étaient bien armés de fusils et de pistolets. Ce même jour un tumulte eut lieu dans l'église des Récollets, où un tailleur ivre se mit à crier : « vivent les Gueux ! » Les offices furent également troublés à l'église St-Jacques.

Les Calvinistes envoyèrent aux magistrats un mémoire pour leur représenter qu'à cause de leur grand nombre il ne leur était plus possible de tenir leurs assemblées secrètes et où ils réclamaient pour leur culte un temple dans l'intérieur de la ville. Les magistrats renouvelèrent leurs instances auprès de la Gouvernante pour qu'elle vînt au secours de la ville, soit en personne, soit en y envoyant le prince d'Orange, dont le nom exerçait sur le peuple un grand prestige, et qui d'ailleurs avait plus de droits qu'un autre au gouvernement d'Anvers, dont il était Burggraef héréditaire. La gouvernante fut obligée de céder sur ce dernier point et, malgré sa répugnance, chargea le prince d'Orange d'aller rétablir l'ordre à Anvers.

---

(1) *Antwerpsch Chronykje*, fol. 72 et 73.

Le prince, après s'être fait prier longtemps, quoiqu'au fond cette mission fût peut-être dans ses vœux, se rendit aux sollicitations de la Gouvernante et aux désirs du peuple. Il partit donc pour Anvers.

Le bruit de son arrivée fit succéder une joie immense aux terreurs des jours précédents. Le 14 juillet, dans l'après-midi, Brédérode avec toute sa suite alla à sa rencontre jusqu'à Berchem. En s'approchant les deux seigneurs se saluèrent, à la façon des gens de guerre, par une décharge de mousqueterie. La chaussée de Malines, depuis la porte jusqu'à la limite de la commune, était encombrée de monde. Toute la population de la ville était sur pied et semblait s'être portée au devant du prince. Cette foule l'accueillit par des cris frénétiques de *Vive Orange! Vivent les Gueux!* « — Voilà, s'écriaient les uns, celui qui nous délivrera de l'inquisition et des édits ! — Voilà, s'écriaient les Luthériens, celui qui nous donnera la confession d'Augsbourg ! — Voilà celui qui nous donnera la liberté ! exclamaient les Calvinistes. — Désormais nous n'aurons plus besoin de courir à Bruxelles, criaient d'autres ; nous n'avons plus besoin d'autre prince que lui ! »

Cependant le Taciturne accueillit ces démonstrations d'un front sévère et mécontent. Il réclama le silence des gestes et de la voix et ne pouvant l'obtenir, il s'écria avec émotion : « Au nom de Dieu, faites attention à ce que vous dites ! Vous vous repentirez un jour de ces excès ! » Les applaudissements redoublèrent lorsqu'il entra dans la ville. Il fut escorté jusqu'à sa demeure par une foule enthousiaste, aux cris mille fois répétés de : *Vive Orange! Vive notre Burggraef! Vivent les Gueux!* Le front du prince ne s'éclaircit pas. Il alla prendre son logement, avec sa suite, à la *Maison d'Aix* (1).

Le premier soin de Guillaume fut de faire venir chez lui les chefs des différentes sectes et de les engager à la modération. Il acquit la preuve qu'il n'existait pas moins de divergence et de haine entre elles

(1) Cette maison, construite par les négociants de la ville impériale d'Aix-la-Chapelle, se trouvait à l'emplacement de la Plaine des Jésuites actuelle.

qu'entre Réformés et Catholiques. La tolérance à cette époque n'était invoquée par les opprimés que pour devenir oppresseurs à leur tour.

Cependant sa présence n'avait fait qu'enhardir les sectaires. Le lendemain de son arrivée, le dimanche 15 juillet, une foule de monde sortit de nouveau de la porte de Kipdorp pour se rendre à un prêche, au *Luisbeke Laer*, tous armés comme pour une expédition de guerre. C'est qu'on craignait d'être attaqué par les troupes allemandes qui tenaient la campagne. Ils défilèrent devant la garde bourgeoise, forte de trois cents hommes, placée à la porte, en chantant des psaumes huguenots. Les Calvinistes en étaient venus à afficher si ouvertement leurs opinions, en dépit des placards royaux, qu'ils portaient sur leurs manches et sur leurs chapeaux un croissant d'argent, avec ces mots : *Plustôt Turcs que Papistes*. Après le prêche, il osèrent introduire leur prédicant en ville, sous une formidable escorte de cavaliers et de piétons armés, et au chant d'une chanson huguenote, dont le refrain était :

Halve maen op de mouw,
Liever Turksch als Papauw!

Ces scènes recommencèrent le lendemain. Le prince d'Orange avait convoqué le Large Conseil pour aviser au moyen d'arrêter ces prédications. Il appela aussi auprès de lui les six Serments, les trois Chambres de Rhétorique, les Aumôniers et diverses Nations étrangères, pour recueillir les avis sur les mesures à prendre. Nous ne savons quels avis émirent ces différents corps, ni si le prince, en les consultant, avait eu un autre but que d'augmenter sa popularité, de gagner du temps et de dégager sa responsabilité personnelle. Quant au Large Conseil il fit attendre sa réponse jusqu'au 19. Il se déclara incompétent en disant : « que l'affaire était de trop haute importance pour qu'il pût en délibérer. »

Les choses continuèrent ainsi, sans autres désordres que les prédications tumultueuses du *Luisbeke Laer*, jusqu'au 15 août, jour de

l'Assomption, où devait sortir la grande procession de Notre-Dame. On craignait que cette solennité, qui attirait toujours un grand concours de monde, ne devînt pour les protestants l'occasion d'une manifestation hostile au culte catholique. On n'osait pas non plus supprimer la procession : c'eût été donner une trop grande preuve de crainte aux ennemis du catholicisme. Elle sortit donc, avec son éclat accoutumé. Elle put faire son tour entier et rentrer à l'église sans être inquiétée ; mais à son cortége ordinaire de dévots s'étaient joints nombre de gens qui n'étaient venus que pour se moquer. En passant devant quelques groupes, l'image de la Sainte Vierge fut accueillie par cette injurieuse apostrophe : « *Mieke Timmermans*, (1) c'est la dernière fois que vous faites votre promenade ! » Tout se borna là pour ce jour.

Malheureusement, le lundi suivant, vers midi, le prince d'Orange avait été obligé de quitter la ville, appelé à Bruxelles par la Gouvernante. Ceux que sa présence avait seule contenus jusqu'alors, se crurent délivrés de tout contrôle.

C'était le temps où des bandes d'iconoclastes parcouraient le pays, brisant partout les symboles extérieurs du culte, saccageant les églises et les monastères. Ces bandes, c'étaient les édits de Charles-Quint qui y avaient donné naissance, comme en d'autres temps les proscriptions avaient fait naître le brigandage ; « une troupe nombreuse et grossière, dit Schiller, composée de la plus vile populace, devenue brutale à force de mauvais traitements, chassée de province en province par des édits meurtriers, poursuivie dans toutes les villes, poussée jusqu'au désespoir, repoussée de la société civile dans l'état de la nature, et se souvenant dans ce moment terrible des droits de cet état !...... »

Les ravages des iconoclastes avaient commencé dans la Flandre Occidentale et dans l'Artois. Les environs de St-Omer avaient vu

(1) Allusion à la profession de charpentier (*timmerman*) de l'époux de la Vierge Marie.

leurs premiers excès. Ypres, Menin, Commines, Werwick, Lille et Audenaerde eurent leurs églises saccagées. Toute la Flandre fut en peu de jours victime des mêmes horreurs. Partout la populace semblait obéir à un mot d'ordre et les autorités paraissaient frappées de stupeur et d'impuissance.

Parmi les prédicateurs dont les déclamations furibondes contre ce qu'ils appelaient l'idolâtrie de l'église romaine, avaient le plus flatté les basses passions de la partie la plus abjecte du peuple anversois, on cite surtout Herman Modet. Il assimilait aux idoles payennes les statues, les images de la Vierge et des saints, et même les croix portant l'image du Rédempteur, et représentait leur destruction comme une œuvre sainte et méritoire. Il s'est disculpé de l'accusation d'avoir conduit lui-même les bras sacriléges qui dévastèrent nos églises, mais il n'a pas désavoué ces excès. Ce qui est certain c'est qu'à ce moment Anvers renfermait un grand nombre de vagabonds étrangers.

Sur l'ordre du magistrat, la statue de la Vierge qu'on avait coutume de laisser sous la coupole dans la grande nef pendant toute la durée de l'octave de l'Assomption, avait été placée dans une chapelle latérale (19 août). Après le salut, quelques polissons allèrent l'insulter, lui demandant pourquoi elle se retirait de si bonne heure dans sa niche. D'autres se prirent de querelle avec une vieille femme qui vendait des cierges sous le grand portail. Outrée de fureur parce qu'on lui disait qu'elle pouvait fermer boutique, la vieille lança sa chaufferette à la tête d'un des enfants. Les cris de celui-ci occasionnèrent un tel tumulte que l'écoutête, Jean Van Immerseel, avec ses hallebardiers, vint faire évacuer l'église; mais il paraît qu'il n'en fit pas fermer les portes, ou qu'il ne les fit point garder, car bientôt après elle fut envahie par une troupe de bateliers suivie d'une foule de la lie du peuple et d'un tas de jeunes polissons. On recommença d'insulter la Vierge. D'autres entonnèrent le chant des psaumes. Un tourneur ivre escalada la chaire et se mit à singer les prédicateurs, invitant tous les prêtres à venir disputer avec lui sur la Bible. Un batelier, indigné de ses

blasphèmes, voulut l'arracher de son poste. On se battit dans la chaire. Le tourneur fut précipité d'en haut sur le pavé. Au milieu du tumulte, on apprit que l'écoutète allait revenir avec ses hallebardiers. Les perturbateurs prirent la fuite et l'église fut fermée.

Le lendemain, à la même heure, le jeu recommença. L'église fut envahie de nouveau par une multitude sortie des derniers rangs de la populace. A plusieurs reprises, l'écoutète s'efforça de la faire reculer, il fut débordé par la foule toujours croissante. Des voix tumultueuses entonnèrent les psaumes calvinistes et le cri de : Vivent les Gueux! Le petit nombre de catholiques qui s'y trouvaient désespérèrent de faire entendre raison à ces forcenés et sortirent de l'église. Ceux de l'intérieur en fermèrent les portes. Alors se passa une de ces scènes à jamais regrettables, que les hommes honnêtes de tous les partis déplorent également, parce qu'elles sont une honte pour l'humanité. Des voix avinées hurlaient les psaumes de Marot autour de l'image de Notre-Dame. « Avant même qu'on eût fini le chant, dit Schiller, qui a trop éloquemment dépeint cette scène affreuse pour que nous l'essayions après lui, tous, saisis d'une fureur subite, se jettent sur la statue de la Vierge, la percent à coups d'épées et de poignards et lui abattent la tête. Des filles publiques et des brigands arrachent les cierges de l'autel et éclairent ce coupable attentat. On met en pièces les orgues, considérées comme le chef-d'œuvre de cette époque; on arrache les tableaux, on renverse, on culbute les statues. Un Christ de grandeur naturelle, élevé vis-à-vis du maître-autel, morceau antique et précieux, est tiré à terre et mis en pièces à coups de haches, tandis qu'on épargne respectueusement les deux larrons pendus à ses côtés. Les saintes hosties sont dispersées et foulées aux pieds; les vases sacrés que le hasard fait tomber entre les mains des profanateurs, servent à boire à la santé des Gueux. Les sépulcres mêmes sont violés : on en tire les cadavres à demi rongés pour les accabler d'outrages. Tout cela se faisait avec tant d'ordre, que chacun paraissait avoir reçu sa tâche avant l'exécution. Personne ne fut blessé, à quelque danger qu'exposât cette

criminelle entreprise, exécutée pendant la nuit, lorsque de lourdes masses croulaient de toutes parts, et que plusieurs en venaient aux mains sur les plus hautes marches des échelles. Ce qui étonnera, c'est qu'on ne put reconnaître aucun des acteurs, quoiqu'une infinité de cierges éclairassent leur détestable profanation. Elle fut poussée avec une fureur inconcevable. Cent personnes, au plus, dépouillèrent en quelques heures un temple qui comptait soixante-dix autels, et qui après Saint-Pierre de Rome, était un des plus grands et des plus riches de la Chrétienté. (1) »

Oui, une centaine de misérables, sortis on ne sait d'où, purent accomplir tranquillement, sans être seulement inquiétés, au milieu d'une ville de cent mille habitants plus qu'aux trois quarts catholiques, cet épouvantable sacrilége, cette œuvre de dévastation barbare et stupide, dont il n'y avait pas eu d'exemple dans le monde depuis le sac des provinces romaines par les Huns et les Vandales! Et les honnêtes gens, plongés dans la stupeur, regardaient faire en se croisant les bras! Et l'écoutête, et les bourgmestres, et les échevins, et les chefs-hommes, et les doyens des métiers et des Gildes, dont chacun aurait pu, par une vigoureuse initiative, arrêter le désastre, tout demeura dans une inconcevable inaction. Que de chefs-d'œuvre, que de précieux produits de l'art délicat du quinzième et du seizième siècle périrent dans cette nuit fatale! Les pertes matérielles seules furent évaluées à quatre cent mille écus d'or.

Après Notre-Dame, ce fut le tour des couvents et des autres églises. Tout ce que la ville renfermait de vauriens et de scélérats se joignit aux iconoclastes, pour les aider à enfoncer les portes, à escalader les murs, à souiller, profaner, briser, lacérer, vider les garde-mangers et les celliers, piller et voler.

Partout les hosties étaient foulées aux pieds, les reliquaires brisés et les reliques jetées dans les égouts. Les vases consacrés servaient

(1) Schiller, *Histoire du soulèvement des Pays-Bas*, liv. IV, chap. I.

aux libations bachiques, l'huile sainte, à graisser les souliers; les vêtements sacerdotaux étaient lacérés et souillés d'ordure, les missels enduits de beurre et livrés aux flammes, les tableaux déchirés, les statues pilées et foulées aux pieds ; vraies saturnales de l'enfer, dont les acteurs semblaient des démons revêtus de formes humaines, à qui la colère divine avait permis une nuit de se ruer sur les symboles d'une religion condamnée.

Pendant tout ce temps, les autorités étaient réunies, les Serments en armes sur la Grand' Place ; mais personne ne bougeait, sous prétexte « qu'une ordonnance avait défendu de rien entreprendre, en cas de troubles, sans le consentement du prince d'Orange. » Mais c'était là un prétexte stupide : fallait-il donc, en l'absence du prince d'Orange, laisser saccager toute la ville ? Il est plus probable que la cause de leur inaction était la crainte et l'incertitude si les pillards n'étaient pas soutenus par toute la population réformée de la ville. Quoiqu'il en soit, rien ne peut excuser les chefs de la commune de n'avoir pas pris des mesures pour empêcher cette œuvre de vandalisme.

Le lendemain, la canaille, sûre de l'impunité, revint occuper l'église de Notre-Dame. On recommença à briser ce qui était resté entier ou debout. C'est alors que fut brisé le grand Christ dont parle Schiller, et qui se trouvait au-dessus du jubé, à l'entrée du chœur. Les statues des apôtres, adossées aux piliers de la grande nef, furent arrachées, au moyen de câbles, de leurs piédestaux. Les autels furent renversés de la même manière. Des chevaux furent introduits dans l'église pour tirer les câbles, et comme leurs pieds glissaient sur les dalles, on enleva une partie du pavement. Tout cela se fit en plein midi, sous le regard de la population entière. Le chant des psaumes, hurlé par des voix avinées, semblait avoir pour but de mettre toutes ces horreurs sur le compte des Calvinistes. Quand ils jugèrent l'œuvre de destruction parfaite, les briseurs d'images abandonnèrent l'église ruinée, se dirigèrent vers la porte de Kipdorp et sortirent de la ville sans que personne tentât de les arrêter. Ils se répandirent dans les campagnes

et saccagèrent toutes les chapelles, toutes les églises, tous les monastères des environs. Ils essayèrent même d'incendier l'abbaye de St-Bernard après l'avoir pillée.

Cependant, dès le 20 août, le pensionnaire Van Wesembeke et l'échevin Jean de Pape étaient partis pour Bruxelles afin d'informer le prince d'Orange et la Gouvernante de ce qui se passait. Ils ne furent de retour que le surlendemain ; les instructions qu'ils rapportaient étaient renfermées dans des lettres scellées qu'ils remirent au magistrat, à l'Hôtel de Ville. Vers midi parut une ordonnance des bourgmestres et échevins qui enjoignait à tous ceux qui avaient emporté quelque chose des églises ou des couvents de le rapporter endéans les trois jours, chez les Quartiniers ou à l'Hôtel de Ville, sous peine de la hart.

Il se passa néanmoins une semaine, du 20 au 26 août, avant que l'autorité prît des mesures sévères et efficaces. Pendant toute cette semaine on put croire que les rôles étaient changés, que les protestants étaient maîtres de la ville, que les catholiques, de persécuteurs étaient devenus persécutés. Le service divin était suspendu dans les églises dévastées. Ni l'autorité civile ni le pouvoir ecclésiastique ne semblaient assez forts pour empêcher le retour de ces excès, ni pour sévir contre les coupables. Le jeudi 23, Herman Modet s'était rendu à l'église de Notre-Dame, toujours pleine de monde, s'était frayé un passage à travers la foule et enjambant les décombres qui couvraient le sol, avait gravi la chaire, s'était mis à prêcher avec violence, non contre ceux qui avaient brisé les images, mais contre ceux qui avaient volé les biens de l'église. Le pensionnaire Van Wesembeke, accompagné d'un prédicant calviniste, Jean Taffin, vint lui intimer l'ordre du magistrat de cesser sa prédication. Il n'en tint nul compte et continua. Quand il eut fini, il entonna avec toute l'assistance le chant français des huguenots.

Le vendredi, Modet recommença ses prêches à Notre-Dame. Ce jour là, divers monuments furent encore détruits, entre autres les armoi-

ries des chevaliers de la Toison d'or qui ornaient le chœur depuis la tenue du dernier Chapitre. Cette fois, l'écoutète arriva avec ses hallebardiers et n'eut aucune peine à faire évacuer l'église, qui fut fermée.

Le même jour, les chefs des communautés protestantes Flamande et Wallonne adressèrent au magistrat une requête dans laquelle ils demandaient que des temples fussent mis à leur disposition pour le libre exercice de leur culte, c'est-à-dire, qu'on leur abandonnât quelques-unes des églises dévastées. Quoiqu'ils eussent fait précéder cette demande de protestations de respect et d'obéissance et désavoué hautement toute complicité dans les désordres des jours précédents, il était évident qu'ils avaient compté, pour le succès de leur démarche, sur la terreur inspirée par les iconoclastes. Ils s'étaient trompés. Le pensionnaire Van Wesembeke répondit sans hésiter que le magistrat, pour des raisons urgentes, avait trouvé bon de faire suspendre momentanément toute prédication dans les églises de Notre-Dame, de St-Michel, de St-Jacques et de St-Georges. Il ajoutait qu'il serait infiniment agréable aux autorités de voir les prédicants se conformer à cette défense. Les Protestants revinrent à la charge pour obtenir au moins qu'on leur assignât des locaux pour y prêcher librement. Le magistrat ne put refuser d'une manière absolue, et quelques jours plus tard nous voyons les prédicateurs Calvinistes installés à la Nouvelle-Ville et les Luthériens au Kiel. Enfin ils interprétèrent judaïquement la défense de prêcher dans certaines églises et dressèrent leurs chaires dans celles du Bourg et des Récollets, qui n'avaient pas été nommées dans la réponse de Van Wesembeke.

Il est facile de comprendre dans quelles perplexités la nouvelle des désordres commis à Anvers avait jeté la Gouvernante. Ils avaient soulevé d'ailleurs un sentiment d'horreur dans tout le pays, et le résultat devait en être fatal à la Réforme, et surtout à nos libertés. Philippe II, en les apprenant, était entré dans un violent accès de colère qui faisait présager une vengeance terrible; mais il dissimula ses projets jusqu'à ce qu'il fût en mesure de les exécuter. Il recommanda

à Marguerite de ménager les grands seigneurs, qu'au fond il rendait cependant responsables de tout le mal arrivé depuis un an dans les Pays-Bas.

Il n'est pas probable que, sans ces excès, le protestantisme fût parvenu à s'implanter d'une manière durable en Belgique; mais il est certain qu'ils hâtèrent sa ruine. Les Protestants s'étaient imposés de fait à la Régente : leur nombre était considérable; leur organisation régulière. Les Calvinistes surtout avaient établi dans plusieurs grandes villes des consistoires, qui ressortissaient au grand consistoire d'Anvers. Ils ne demandaient qu'un peu de tolérance; mais le sac des églises avait rendu tout accommodement impossible.

Le samedi 25, la justice parut enfin se réveiller. Une potence fut élevée devant l'Hôtel de Ville. Le retour du prince d'Orange était annoncé pour le lendemain. Il arriva en effet le dimanche, vers le soir, et fut reçu à la maison d'Aix par une garde de soixante hallebardiers, tous bourgeois de la ville. Le lundi matin il alla visiter les églises et les couvents saccagés et, après avoir contemplé ces désastres d'un regard consterné, il ordonna que les coupables dont on s'était saisi fussent immédiatement exécutés. Trois de ces misérables furent pendus au gibet de la Grand' Place.

Le même jour on commença à former une garde urbaine, composée de huit compagnies, chacune de deux cents hommes. Tous devaient être bourgeois et natifs d'Anvers. Chaque homme reçut une solde de dix florins par mois. Ils devaient prêter serment de respecter et de faire respecter les priviléges de la ville. Cette milice bourgeoise fut placée sous le commandement immédiat du prince d'Orange.

En même temps, sur l'invitation du prince, on institua un conseil de huit bourgeois notables, chargés de rechercher les moyens de rétablir l'ordre et la paix dans la ville. C'étaient Charles et Corneille Van Bombergen, Herman Van der Meere, un riche juif espagnol du nom de Marco Perez, François Godin, Jean Carlier, Nicolas Duvivier et Nicolas Sellin; ces quatre derniers étaient d'origine wallonne.

Cette commission parvint, avec l'aide du prince d'Orange, à conclure avec les Calvinistes un accord en vertu duquel l'autorisation leur fut accordée de prêcher en trois endroits désignés, mais en dehors des églises catholiques, dans la Nouvelle-Ville. On leur concéda quatre prédicateurs pour la communauté flamande et deux pour la communauté wallonne.

Pour achever de calmer les esprits, le prince d'Orange prit sur lui de faire publier, le 31 août, une proclamation annonçant que le Roi « avait consenti, déclaré et confirmé que l'inquisition serait abolie et que tous les habitants des Pays-Bas étaient déchargés des peines portées contre eux par les placards et ordonnances relatifs à l'hérésie et à la religion. »

Par une autre publication, datée du 3 septembre, le magistrat déclare prendre sous une protection égale les Réformés et les Catholiques. C'étaient là d'excellentes mesures, mais les esprits étaient loin, de part et d'autre, d'être disposés à la tolérance, et chaque jour quelque conflit venait exciter la haine mutuelle des deux partis.

Jusque là toutes les concessions avaient été obtenues par les Calvinistes. Les Luthériens, moins nombreux, mais plus anciens et plus calmes, réclamèrent et obtinrent les mêmes avantages. On toléra même qu'ils continuassent à prêcher dans l'église du Bourg.

Il n'en fut pas de même des Anabaptistes, également odieux aux Catholiques et aux autres Réformés. Lorsqu'ils voulurent, à l'instar des Calvinistes, se réunir dans un bois, entre Wilryk et Hoboken, le sire Van Berchem, alors écoutête du Kiel, vint tomber sur eux avec une troupe de trente cavaliers et les dispersa. Le souvenir de Munster pesait toujours sur ces malheureux fanatiques.

Cependant les lieux où les Calvinistes et les Luthériens avaient obtenu l'autorisation de prêcher étaient simplement des jardins ou des blanchisseries. Impatients de posséder des temples que les Catholiques ne pourraient plus leur disputer, les Calvinistes, les premiers, acquirent un terrain, à la Bascule, derrière le jardin des Arbalétriers,

et le 24 septembre ils commencèrent à creuser les fondements d'une église pour la communauté wallonne. C'était un édifice en forme de dôme qu'on appela l'Église Ronde (*de Ronde Kerck.*)

Un autre temple, à l'usage de la communauté allemande, fut commencé sur un terrain vague, près de la tour des Tanneurs, dans les prés de l'Hôpital. Par opposition à l'autre, on l'appella la Longue Église (*de Lange Kerck.*)

Les Luthériens avaient aussi commencé l'érection de deux temples, l'un entre les rues Houdaen et Everdy, l'autre au Marché aux Chevaux. Tel fut le zèle avec lequel on travailla à ces divers édifices, qu'on vit de bons bourgeois aider les maçons, porter des briques et amener de la chaux. Pour couvrir les frais les dons abondaient. Les dames apportaient en offrande leurs parures et leurs bijoux. Depuis l'âge d'or du Christianisme on n'avait vu pareille ardeur religieuse.

Le prince d'Orange fit défendre aux Réformés d'élever leurs temples à plus de cinquante pieds du sol. Les Calvinistes n'en tinrent aucun compte et poussèrent si rapidement les travaux que vers le milieu de décembre la *Longue-Église* était terminée.

Cependant le Taciturne ne pouvait compter de voir confirmer par la Gouvernante toutes les mesures qu'il avait prises pour pacifier la cité. Marguerite ne les avait ni ratifiées ni désapprouvées : elle l'avait laissé faire. Pour éviter de se prononcer, elle chargea le prince d'une mission en Hollande et nomma au poste de Stadhouder d'Anvers Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraete.

Ce seigneur arriva ici le 4 octobre. Le même jour le prince d'Orange partit pour Bruxelles, après avoir résigné ses pouvoirs entre les mains du comte.

CHAPITRE XXI.

COMBAT D'AUSTRUWEEL. — NOUVEAUX TROUBLES. — RÉACTION. — LE DUC D'ALBE. — CONSTRUCTION DE LA CITADELLE.

Le nouveau Stadhouder d'Anvers avait été l'un des premiers signataires du *Compromis des nobles* et l'un des convives au fameux souper du comte de Culembourg. C'était un *Gueux,* comme Marnix et Bréderode. Ainsi son choix n'indiquait aucun changement dans la politique de la Régente : seulement, il était catholique, tandis qu'au fond le prince d'Orange était déjà retourné à la doctrine luthérienne, dans laquelle il avait été élevé.

De nouveaux désordres étaient imminents.

Le 9 octobre parut une ordonnance du magistrat qui enjoignait à tous les étrangers, habitant Anvers depuis moins d'un an, de quitter la ville endéans les trois jours. Cette mesure avait pour but principal de diminuer le nombre des Calvinistes. Ceux-ci sentirent le coup et, au lieu d'obéir, suscitèrent une émeute. Le 19, après midi, la populace commença à envahir le cimetière de Notre-Dame. On parlait dans les groupes, non-seulement de saccager les églises et les

couvents, de chasser les prêtres et les moines, mais de piller les maisons des principaux riches. Quelques-uns ayant rencontré des échelles servant aux incendies, s'en servirent comme d'un bélier pour enfoncer les portes de l'église. Celles-ci ne tardèrent pas à céder; une bande de vauriens y pénétra, prêts à recommencer les exploits des iconoclastes. Ils se mirent à briser ce qu'on avait récemment restauré. Pour n'être pas dérangés dans leurs opérations ils refermèrent les portes derrière eux.

Cependant le stadhouder, l'écoutête, les bourgmestres, aussitôt qu'ils eurent connaissance du tumulte, avaient réuni la garde urbaine et s'étaient rendus en armes sur le cimetière. Hoogstraete demanda aux mutins ce qu'ils voulaient: « l'église et l'Hôtel de Ville, » répondirent les plus impudents. Alors il ordonna à ses gens de jeter par terre les portes de l'église; il y entra, l'épée à la main. Les pillards essayèrent de se sauver par une fenêtre brisée; ceux qui ne purent s'échapper furent tués à coups de mousquet; cinq furent pris et conduits en prison.

Ces misérables, appliqués à la torture, déclarèrent avoir été soudoyés par un nommé Perkemont, qui fut immédiatement arrêté. Leur procès fut bientôt fait. Perkemont et ses complices furent condamnés à mort par le tribunal du Vierschaer et subirent la peine du garot sur la place de l'Hôtel de Ville.

L'intervention des gardes urbaines avait rendu cette milice odieuse à la populace. Elle se vengea par le surnom de *Papenknechten* dont elle les poursuivit. Il existe une ordonnance qui défend, sous peine de bannissement, de proférer cette injurieuse apostrophe.

Les mesures prises par le magistrat dans l'intérêt de l'ordre avaient eu pour résultat d'augmenter les terreurs des Catholiques, qui, après la dévastation des églises, croyaient les Protestants capables de tout. Plus d'une fois le bruit se répandit que toutes les maisons des riches allaient être pillées et qu'on avait tramé le massacre général des Papistes. Les bourgeois timorés vivaient dans des

transes continuelles. Dès l'entrée de la nuit on allumait des lanternes devant chaque porte; on se barricadait dans sa maison; beaucoup de gens n'osaient se coucher. Il y en avait qui appelaient de tous leurs vœux une garnison étrangère : les Gildes ni les métiers n'en voulaient pas entendre parler.

D'autre part les Réformés n'étaient guère plus rassurés, et s'efforçaient d'obtenir de la cour de Madrid quelques garanties. Ils avaient envoyé au mois d'octobre une requête à Philippe II, par laquelle ils offraient au gouvernement un subside de 300,000 florins d'or si l'on voulait leur accorder la liberté de conscience. Ils sentaient que la tolérance dont ils jouissaient ne pouvait durer, qu'elle était due uniquement à la position difficile où se trouvait la Régente, et qu'un acte énergique du pouvoir royal y pouvait mettre fin d'un jour à l'autre.

Cette offre de 300,000 florins, Philippe, malgré les besoins de son trésor épuisé, la rejeta avec mépris. Il ne crut pas un instant à sa sincérité, et s'imagina qu'elle n'avait d'autre but que de lui en imposer sur la puissance du parti protestant par l'énormité de la somme, ou d'avoir un prétexte de faire publiquement parmi les sectaires des levées d'argent, qui auraient servi ensuite à organiser la révolte.

C'est dans cette situation tendue que s'acheva l'année 1566, témoin de tant d'événements extraordinaires, et qui demeura dans la mémoire du peuple sous le nom d'*année des merveilles* (*Wonderjaer*).

Cependant Philippe avait envoyé l'ordre de lever des troupes en Allemagne et de faire occuper les grandes villes par des garnisons étrangères. Le roi annonçait hautement l'intention de venir lui-même rétablir l'ordre dans les provinces. Le moment était venu pour les confédérés de se soumettre ou de lever l'étendard de la révolte. Les plus prudents se soumirent, sentant venir l'orage. Les autres se revoltèrent, soit par patriotisme, soit qu'ils se sentissent trop compromis pour revenir sur leurs pas. De ce nombre fut Bréderode, qui alla s'enfermer dans sa ville de Vianen, sur la Leck. Louis de

Nassau alla lever un corps de troupes dans le Palatinat et la Suisse.

Sur ces entrefaites, le Taciturne était revenu à Anvers.

La partie la plus remuante de la population étaient les Wallons calvinistes. Il y avait dans le nombre beaucoup de gens sans aveu, vivant d'expédients au jour le jour. Le prince d'Orange les fit expulser de la ville.

Ces exilés se réunirent à Dambrugge, où ils furent bientôt rejoints par d'autres perturbateurs. Comme signe de ralliement ils avaient attaché à leurs chapeaux des queues de renard, ce qui fait qu'on les désignait sous le nom de *Vossestaerten*. De là, ils se répandirent en pillant dans les villages et les campagnes environnantes.

Un corps d'insurgés, fort d'environ deux mille hommes, sous le commandement de Marnix, seigneur de Tholouse, frère du célèbre Marnix de Ste-Aldegonde, avait tenté de s'emparer de l'île de Walcheren, où l'on croyait que Philippe devait débarquer. Mais il fut repoussé par les habitants. Marnix remonta alors l'Escaut jusqu'au village d'Austruweel, à une demi-lieue d'Anvers, où il s'établit, à l'abri de quelques retranchements élevés à la hâte. Les exilés anversois allèrent se placer sous son commandement.

Le petit camp d'Austruweel devint le rendez-vous de tous les mécontents des environs. Plus de trois mille hommes s'y trouvèrent bientôt réunis. D'autre part on disait que Brédcrode, qui venait d'entrer en campagne avec six mille hommes, devait venir rejoindre Tholouse et marcher avec lui sur Bruxelles.

Ce voisinage entretenait à Anvers une vive agitation. Le magistrat était d'avis d'envoyer contre Tholouse les milices urbaines; mais Orange et Hoogstraete s'y refusaient, sous le prétexte plausible que la présence de ces soldats en ville était nécessaire pour tenir en respect la populace et les Calvinistes, qui entretenaient des intelligences avec le dehors et qui ne manqueraient pas de profiter de leur absence pour se soulever. On demanda du secours à Bruxelles.

La Duchesse chargea de cette expédition Philippe de Lannoy, sei-

gneur de Beauvoir, avec trois cents mousquetaires et une partie de ses gardes du corps. Elle y joignit les bandes d'ordonnance des comtes d'Aremberg et de Berlaymont, ainsi que les soldats ramenés de l'île de Walcheren, après l'échec de Tholouse, par Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte. Le comte d'Egmont y joignit quatre cents de ses vétérans wallons.

A l'approche de ces troupes le prince d'Orange fit détruire le pont de la porte de Slyk, afin de couper de ce côté la communication entre les insurgés et les mécontents de la ville. Cette mesure de profonde prudence lui fut reprochée plus tard par les deux partis.

Le 13 mars, de grand matin, De Beauvoir partit de St-Bernard où il avait donné rendez-vous à ses troupes, en leur recommandant de marcher en silence, sans drapeaux ni tambours, jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées en présence des ennemis qu'il comptait surprendre. Deux heures après, il était devant Austruweel. Tholouse s'attendait si peu à cette attaque, qu'il crut, en entendant les trompettes qui sonnaient la charge, que c'était un détachement des troupes promises par Bréderode qui arrivait. La vue de la croix qui flottait sur les bannières le détrompa. Alors, « comme un brave et généreux gentilhomme qu'il estait » dit Pontus Payen, il mit sans perte de temps ses hommes en ordre de bataille, leur recommandant d'attendre pour faire feu que les ennemis fussent assez près pour qu'on pût distinguer leurs visages.

Ces ordres ne furent point écoutés. Les bandes indisciplinées qui l'accompagnaient, frappées de terreur par cette attaque imprévue, tiraient au hasard et bien au-dessus de la tête des assaillants, tandis que les Catholiques avançaient avec le calme de vétérans et tiraient avec justesse. Ils emportèrent les retranchements par une seule et vigoureuse charge. Plusieurs centaines d'hommes furent tués dans le camp même, d'autres culbutés dans l'Escaut ; six ou huit cents se réfugièrent dans une ferme ; les Catholiques y mirent le feu et tous ceux qui s'y trouvaient furent brûlés vifs ou tués à coup d'arquebuse. Mar-

guerite avait dit à de Beauvoir : « Ce sont des mécréans qui ont perdu tout droit à la pitié. Ne leur faites donc pas de quartier; exterminez-les par le fer et le feu. »

Elle fut bien obéie. Le carnage fut complet. De cette grande troupe de rebelles qui, le matin, faisait trembler Anvers, à midi il ne restait plus un homme vivant. La férocité des soldats de Marguerite s'assouvit sur le corps du malheureux Tholouse, qui fut « haché en cent pièces, nonobstant l'offre de deux mille escus qu'il faisoit pour rançon. » (1)

Trois cents hommes avaient déposé les armes et s'étaient rendus à discrétion. De Beauvoir les fit fusiller.

Cependant le bruit de la mousqueterie avait été entendu à Anvers et y devint le signal d'un effroyable tumulte. Une foule immense s'était portée sur les remparts au nord de la ville, d'où l'on apercevait le combat. Les toits des maisons, les tours des églises étaient encombrées de spectateurs, palpitants d'émotion. « Les acclamations des vainqueurs et les cris de désespoir des vaincus, arrivaient à des milliers d'oreilles sympathiques aux rebelles que l'on frappait d'un châtiment terrible. Il y avait dans Anvers quarante mille ennemis de l'église romaine. De ce nombre la majeure partie se composait de Calvinistes, et de ces Calvinistes plusieurs milliers, du haut des créneaux, contemplaient le désastreux combat. » (2)

L'exaltation devint bientôt irrésistible. Vers dix heures des masses de sectaires commencèrent à se précipiter du côté de la Porte Rouge (on se rappelle que le pont de la porte de Slyk avait été détruit par ordre du prince d'Orange), pour porter secours à leurs frères, qu'on

---

(1) Lettre de Beauvoir à Marguerite, dans Gachard « *Correspondance de Marguerite d'Autriche.* »

(2) MOTTLEY. Dans le récit de cette émeute, nous avons emprunté quelques passages à l'historien américain, parce qu'il a parfaitement dramatisé cette scène, tout en demeurant fidèle à la vérité historique. Nous l'avons seulement un peu abrégé. Les originaux que nous avons confrontés sont : Bor, Hooft, Strada, Gachard, *Correspondance*, etc.

massacrait tout près de là. Ce qui porta au comble l'émotion populaire, ce fut de voir la jeune femme de Tholouse, qui ignorait encore toute l'étendue de son malheur, parcourir les rues de la ville, les cheveux en désordre, appelant les Calvinistes au secours de son époux. Dix mille hommes furent bientôt sur pied et sous les armes. Le prince d'Orange, dans ce moment critique, se montra à la hauteur de sa position. Des milliers d'hommes durent la vie à son courage et à son sangfroid ; Anvers lui dut d'échapper à un pillage général. Montant à cheval, il fut en un instant à la Porte Rouge, devant la plus effroyable multitude que jamais homme ait affrontée. Il était presque seul et sans escorte ; Hoogstraete vint bientôt le rejoindre dans les mêmes intentions. Le prince fut accueilli par des cris de malédiction. Mille voix rauques de fureur le traitaient de valet du pape, de ministre de l'Antéchrist et l'accablaient de cent autres épithètes du même genre. Sa vie fut même menacée. Un drapier, transporté de colère, lui mit sur la poitrine le canon de son arquebuse en s'écriant : « Meurs, vil traître, toi par la faute de qui nos frères viennent d'être massacrés dans la campagne. » Une autre main sortant de la foule écarta l'arme meurtrière, tandis que le prince, impassible au milieu des menaces et des outrages, haranguait la multitude furieuse. Il fit observer que la bataille était déjà finie ; qu'il était trop tard pour rien tenter en faveur des révoltés ; qu'une foule indisciplinée et en désordre ne pouvait rien contre des soldats aguerris et victorieux. La plupart se rendirent à ces raisons. D'autres voulurent à toute force sortir de la porte. Le prince donna ordre de l'ouvrir et quelques centaines d'hommes se précipitèrent au-delà du pont. Mais là leur ardeur se refroidit. De Beauvoir, qui avait entendu les rumeurs de la ville soulevée, rallia sa petite armée, et s'avança, tambours battants et enseignes déployées, vers Dambrugge. Les Calvinistes, d'ailleurs trop peu nombreux pour soutenir une attaque, rentrèrent à Anvers aussi précipitamment qu'ils en étaient sortis. De Beauvoir s'avança jusque contre le fossé de la Porte Rouge, où il planta la bannière de l'infortuné

Tholouse en faisant sonner une fanfare en signe de défi. Elle y resta jusqu'au soir, où, voyant que personne ne relevait la provocation, il se replia sur Dambrugge.

A l'intérieur le désordre allait croissant. La foule des Calvinistes s'était rassemblée sur la Place et le Pont de Meir, armée et prête à combattre. Ils en avaient barricadé toutes les issues à l'aide de pavés et de chariots renversés. Une bande s'était portée à l'arsenal (*Eeckhof*), en avait forcé les portes et amené des canons qu'on avait braqués sur chaque rue aboutissant au Meir. Tout semblait conduire à une épouvantable catastrophe. Du sein de cette multitude, exaspérée par le désir de vengeance, exaltée par le fanatisme religieux, on entendait sortir des voix qui menaçaient de piller les églises et les maisons des catholiques, de mettre à sac la ville tout entière et ses immenses richesses. Une panique indescriptible avait gagné tout le monde. Les cris des femmes et des enfants, attendant, pleins d'angoisse, le sort qui leur était réservé, eussent suffi, dit un témoin oculaire, pour attendrir les cœurs les plus durs. (1)

L'activité et la présence d'esprit du prince d'Orange ne se démentirent pas un instant. Il avait mis sur pied ses huit compagnies de garde urbaine enrôlées en septembre dernier et les avait massées sur la Grand' Place, pour la défense du magistrat et de l'Hôtel de Ville. Il avait convoqué toutes les autorités pour conférer avec lui, moins sans doute pour s'éclairer que pour faire supporter à chacun sa part de responsabilité. Accompagné du comte de Hoogstraete et de l'ancien bourgmestre Antoine Van Stralen, il se rendit au milieu des Calvinistes, en s'efforçant de leur faire entendre raison. Ce fut en vain; on ne l'écoutait pas, on vociférait des injures et des menaces; les meneurs exigeaient, avec d'effroyables jurements, que les clefs des portes et de l'Hôtel de Ville leur fussent remises. Le prince feignit de

---

(1) Pieter Bor, III, 159, qui a joint à son ouvrage la *Justification*, publiée à cette époque par le magistrat d'Anvers.



D'après une gravure du temps.

DÉROUTE DES CALVINISTES AU PONT DE MEIR

céder et consentit à ce que les clefs fussent confiées aux mains d'Herman Modet. Mais il ajouta aussitôt : « Voyez bien quel usage vous » allez en faire et n'oubliez pas qu'il y a au Dam six cents bons » cavaliers qui vous attendent. Pour moi, je vais me mettre en sûreté, » pendant qu'il en est encore temps, et ceux qui suivront mon » exemple s'épargneront un trop tardif repentir. »

Joignant immédiatement l'action aux paroles, le prince se retira de la place. Quelques-uns le suivirent : les autres avaient perdu l'envie d'aller se mesurer aux six cents cavaliers du sire de Beauvoir.

A l'entrée de la nuit, on était convenu d'une sorte de trêve. D'Orange et le magistrat soumirent aux Calvinistes un projet d'accord, qui fut provisoirement accepté. Il portait que chacun demeurerait libre dans sa croyance, sans être inquiété ; que les clefs seraient confiées au prince et à Hoogstraete ; qu'aucune garnison étrangère n'entrerait en ville ; que la garde urbaine continuerait à être chargée de veiller sur le repos public. Malgré cette trêve, les deux partis demeurèrent en armes, et pendant toute la nuit la place de Meir retentit des cris de « *Vivent les Gueux! A bas les Papistes!* »

Le lendemain matin, l'attitude des Calvinistes n'était pas moins menaçante que la veille. Ils avaient vu le prince d'Orange et les magistrats capituler avec eux, les bourgeois trembler, et ils se sentaient soutenus par la populace, prête à se ruer au pillage des églises, des couvents et des maisons des riches marchands catholiques. Ils se répandirent par bandes dans les rues et allèrent commettre des désordres dans les couvents des Dominicains, des Carmes et des Récollets. Ils forcèrent le chapelain de Notre-Dame de crier : « *Vivent les Gueux!* » Quelques Carmes auxquels on avait attaché, par dérision, des plumes de coq sur le capuchon, furent traînés jusqu'au Pont de Meir, au milieu des huées de la canaille. Dans l'après-midi, trois mille hommes environ partirent du Meir et se dirigèrent par le Kipdorp, vers la Grand' Place. Arrivés au Canal au Fromage, ils députèrent leurs chefs vers l'Hôtel de Ville où le magistrat était réuni

sous la protection de la garde urbaine. Ces députés eurent l'impudence de lui proposer les conditions suivantes : 1° Que tous les prêtres, moines et papistes, *chacun avec un escalin et un habit de lin*, abandonneraient la ville; 2° que l'Hôtel de Ville serait livré aux Réformés, sinon, qu'ils le prendraient de force; 3° qu'on devait leur donner les clefs de la ville et celles de l'arsenal; leur livrer des armes et de la poudre, et que personne ne pourrait quitter la ville sans la permission d'Herman Modet ou de ses délégués; 4° enfin qu'on leur livrerait, pour en être fait selon la volonté du peuple (c'est-à-dire, pour être mis à mort), six magistrats, savoir : l'écoutête Jean Van Immerseel, l'amman Guillaume Van Halmale, le bourgmestre Henri Van Berchem, les échevins Dirk Brecht et Lancelot d'Ursel, ainsi que le fils de ce dernier, trésorier de la ville.

Ce qui prouve la gravité de la situation, c'est que le magistrat au lieu de repousser avec mépris de semblables exigences, fut forcé de les discuter. Sans rien céder il sut gagner du temps, sous prétexte que des résolutions aussi importantes ne pouvaient être prises sans l'avis du Burggraef et du Stadhouder, et qu'il fallait réunir d'abord le Large Conseil. On les satisfit en partie en leur remettant, comme marque de confiance, les clefs de la ville. Les Calvinistes en firent immédiatemeut usage en ouvrant les portes aux *Queux de Renard*, échappés par la fuite au massacre d'Austruweel. Les blessés furent transportés à l'hôpital.

Le prince d'Orange répondit aux propositions des Calvinistes par des contre-propositions dont les points principaux étaient : Que personne ne serait inquiété du fait de religion ; que chacun respecterait la Joyeuse Entrée et les priviléges de la ville; que tout ce qui s'était passé serait pardonné et oublié; que les clefs seraient remises aux mains de Son Excellence; que les gouverneurs, les magistrats et les capitaines de la garde urbaine feraient le serment d'observer ces divers points.

Avant qu'on fût parvenu à s'entendre sur ces propositions, les Cal-

vinistes s'étaient portés à de nouveaux excès. Ils avaient envahi la prison du Steen et rendu à la liberté tous ceux qui y étaient détenus pour dettes, pour hérésie ou pour désordres. Le prince et le Stadhouder se rendirent de nouveau au Pont de Meir ou l'insurrection se portait toujours et où retentissaient sans cesse les cris de : Vivent les Gueux! *Papenbloed en Burgersbloed!* A l'instant ils furent entourés et accablés d'injures et de menaces. Impossible de faire entendre raison à ces forcenés. Pour se tirer de là le prince dut leur promettre de leur accorder toutes leurs demandes. Seulement, il les supplia d'avoir patience jusqu'au lendemain.

Aussitôt qu'il eût recouvré la liberté, il se hâta de convoquer chez lui, à la maison d'Aix, le Large Conseil. Herman Modet eut l'audace de se présenter dans la salle, avec ses deux accolytes, Jean Taffin et Isebrant Balk. Il se disait délégué du peuple, exigea une reponse immédiate aux demandes des Calvinistes, et annonça qu'il ne serait plus le maître de contenir *ses hommes*. A ce langage insolent le Conseil répondit avec dignité : que les demandes des Calvinistes n'étaient pas de nature à pouvoir être acceptées et qu'il ne consentirait jamais à laisser expulser de la ville le clergé catholique.

La fermeté de cette réponse donna à réfléchir aux Calvinistes. De toute cette journée, ils ne firent plus un mouvement offensif; seulement ils songèrent à s'assurer, pour le lendemain, l'appui des Luthériens. De ce côté encore, ils avaient été prévenus par la prudence et l'habileté du Taciturne.

Les Luthériens formaient un parti moins considérable par le nombre que par le rang et la qualité de ceux qui le composaient (1). On

(1) Il résulte d'une espèce de statistique des différents cultes, dressée probablement par des espions du conseil secret de la Régente, au mois de mars 1567, que les Luthériens, quoique moins nombreux que les Calvinistes, formaient *un tiers de la bourgeoisie*. Parmi leurs noms figurent ceux d'Antoine Van Stralen, seigneur de Merxem et Dambrugge, le pensionnaire Van Wesembeke, les ci-devants aumôniers, Charles de Cocquiel et Jean Della-Faille, Christophe Pruynen, receveur de la caisse des fortifications, etc. Parmi les Calvinis-

comptait parmi eux les deux précédents bourgmestres, Antoine Van Stralen et Nicolas Rockocx. Bientôt le prince lui-même allait ouvertement embrasser leur doctrine. La haine qu'ils portaient aux Calvinistes était plus forte encore que celle qu'ils professaient pour les Catholiques. Il ne fut pas difficile au prince de les amener à son bord, en leur persuadant qu'il dépendait d'eux, en ces graves circonstances, de s'attirer la bienveillance, et, par suite, la tolérance du gouvernement, en ne se rendant pas complices des violences des Calvinistes et en lui prêtant main-forte pour le rétablissement de l'ordre.

La nuit du 15 au 16 fut employée à ces négociations. Le matin, les Calvinistes apprirent que les Luthériens avaient pris les armes, mais non pas pour faire cause commune avec eux. Ils s'étaient réunis près des murs du couvent de St-Michel.

Aux forces que le prince d'Orange s'était procurées de cette manière vint s'ajouter celle des négociants étrangers et des riches bourgeois, soucieux avant toute chose de sauver leurs richesses du pillage. Le bourgmestre Henri Van Berchem parcourut à cheval, et armé de pied en cap, les rues de la ville, faisant publier que tous ceux qui voulaient sauver leurs personnes, leurs biens et leur croyance, devaient prendre les armes et se joindre à lui. Les Espagnols, les Italiens, les Hanséates, les Allemands et les Portugais, et bon nombre de Catholiques anversois, s'armèrent à cet appel et le suivirent. Les prudents Anglais se contentèrent d'occuper l'hôtel de leur nation. Van Berchem réunit ainsi plus de dix mille hommes. Thomas Gresham, témoin oculaire, évalue

---

tes on remarque les noms de Charles et de Corneille Van Bombergen, chefs du consistoire; des imprimeurs Christophe Plantin et Guillaume Sylvius, de Jean Rubens, père de l'illustre peintre, etc. Le nombre des Calvinistes avait été considérablement accru par les Huguenots fugitifs de France, et par ceux qui arrivèrent de Valenciennes, de Cambrai, de Tournay, d'Audenaerde, de Gand et de Bruges, après la soumission de ces villes. Tous les habitants de la rue de Tournay sont signalés comme Calvinistes, et tous les métiers, à l'exception des confiseurs, qui étaient tous Luthériens. On fit plus tard cette même observation à Amsterdam, à Rotterdam et à Dortrecht. MERTENS et TORFS, t. IV. p. 401.

à quarante mille hommes les forces armées des deux partis, prêts à en venir aux mains. « Jamais, dit-il, hommes ne furent plus désespérés, ni plus désireux de combattre. » Les Catholiques avaient mis, comme signe de ralliement, un ruban rouge à leur bras ; les Calvinistes un ruban vert. L'anxiété, la fureur, le fanatisme éclataient sur tous les visages. La panique régnait dans la ville. Les rues étaient désertes, les portes verrouillées, les volets fermés comme en pleine nuit. D'un instant à l'autre, on attendait le signal d'une épouvantable bataille.

Le bougmestre Van Berchem, qui commandait les Catholiques, avait rassemblé ses forces le long des remparts, entre la porte St-Georges et celle de Cronenbourg. Il s'avança dans la rue du Couvent et s'empara de l'abbaye de St-Michel et de la Monnaie, dont il remit la garde aux Luthériens. Ensuite, par la rue Haute, il gagna la Grand' Place et l'Hôtel de Ville, qu'il fit occuper par ses gens. Il fit ranger les nations étrangères le long du Kipdorp et de la Longue rue Neuve. Les Calvinistes, au nombre de quinze mille, occupaient toujours le pont et la place de Meir et, comme nous l'avons dit, ils avaient des pièces de canon braquées sur toutes les rues aboutissantes.

Cependant personne n'osait prendre sur lui de donner le signal d'un combat dont les conséquences étaient incalculables. Le prince d'Orange, avec cette sûreté de coup-d'œil des esprits supérieurs, jugea que le moment était venu de tenter une démarche décisive. Il ne s'agissait en définitive, pour remettre les choses sur leur pied ordinaire, que de déterminer les Calvinistes à rentrer chez eux. Or, depuis vingt-quatre heures, les positions avaient changé à leur égard. La force numérique, qui leur avait d'abord donné tant d'assurance, était maintenant balancée par une force au moins égale, bien organisée et bien commandée. Ensuite, deux jours et deux froides nuits de mars passés dans les rues, avaient un peu diminué leur première ardeur. C'étaient leurs adversaires maintenant qui brûlaient du désir d'en finir avec ces incorrigibles brouillons. Il fallait contenir les Catholiques, qui voulaient aller par force les expulser du Pont de Meir.

Les Luthériens avaient donné leur assentiment aux articles préparés le 14, de commun accord par le prince d'Orange et le Large Conseil. Ils furent lus le matin de bonne heure aux troupes assemblées sur la Grand' Place et près de St-Michel, et accueillis par de vives acclamations. Restait à les faire accepter des Calvinistes. A dix heures le prince d'Orange, accompagné du comte de Hoogstraete, du bourgmestre Van der Heyden et d'autres membres du magistrat, se rendit à cheval au pont de Meir. Les Calvinistes offraient toujours le même aspect menaçant. Pourtant, cette fois le prince put pénétrer au milieu d'eux et obtenir assez de silence pour se faire écouter. Il donna ordre de lire à haute voix les articles du traité ; après quoi, prenant la parole, il parla avec autorité, avec calme, avec une éloquence persuasive. Il leur fit remarquer que ces articles leur donnaient la liberté des cultes et comme garantie l'assurance qu'Anvers ne recevrait pas de garnison étrangère ; que toute autre exigence était déraisonnable et que déjà le traité avait été approuvé par les Catholiques et les Luthériens, dont le nombre était double du leur. Il les conjura donc de l'accepter à leur tour, dans leur intérêt et dans celui du pays, et conclut en les engageant à répéter avec lui ses dernières paroles. Alors, d'une voix forte il s'écria : « Vive le Roi ! » La foule des Calvinistes hésita un instant, puis, subjuguée par l'ascendant de cet homme supérieur, convaincue par le langage de la raison, elle s'unit en une formidable clameur de « Vive le Roi ! »

La paix était faite ; Anvers était sauvé. L'énergie et la sagesse du prince d'Orange venaient d'arracher la ville au plus grand danger qu'elle eût jamais couru. Une heure après, le traité était signé par les représentants des Calvinistes, des Luthériens et des Catholiques, et contresigné par le prince, le stadhouder et les magistrats. On déposa les armes de part et d'autre. Les arquebuses et les canons enlevés à l'arsenal y furent réintégrés. A trois heures de l'après-midi, la ville était entièrement rentrée dans l'ordre.

Cependant un premier et rude coup avait été porté à sa prospérité

commerciale. L'esprit étroit de Marguerite était incapable d'apprécier l'immense service que le prince d'Orange venait de lui rendre. Elle trouva exorbitantes et inacceptables les conditions auxquelles il avait sauvé du massacre et du pillage la première ville de ses états, et refusa de les ratifier. Par contre elle ouvrit l'oreille au conseil qui lui fut, dit-on, donné par le bourgmestre Van Berchem, d'introduire à Anvers une garnison étrangère. « De la part d'une telle régente et de pareils conseillers, dit un historien, Guillaume de Nassau devait-il s'attendre à beaucoup d'applaudissements pour sa conduite? Que leur importait, à eux, qu'une des villes les plus riches et les plus populeuses de la chrétienté eût été préservée du sac et du carnage ? »

Quand-on apprit cette nouvelle à Anvers, le découragement s'empara des meilleurs esprits. Frémissant encore au souvenir des jours précédents, ils en prévoyaient le retour avec terreur, car partout on entendait les murmures les plus sinistres. Les Calvinistes exprimaient hautement leurs regrets de ne pas avoir expulsé tous les prêtres et les Catholiques de la ville, dans un moment où ils étaient les maîtres. Ils juraient qu'à la prochaine occasion, qui ne pouvait tarder de se présenter, ils ne se laisseraient plus désarmer par des promesses. Une sorte de panique continuelle étendait ses ailes sombres sur la cité naguère si vivante, si riche, si animée. Les églises et les couvents étaient fermés ; le culte public suspendu chez les Catholiques et les Réformés; les cloches avaient cessé d'appeler les croyants à la prière. On eût dit une ville frappée d'interdit, au temps de Grégoire VII ou d'Innocent III. L'inquiétude et la défiance paralysaient le commerce. Personne ne se croyait plus en sûreté. Le mois de mars de l'année 1567 fut pour Anvers le commencement d'une décadence beaucoup plus rapide que n'avait été son élévation.

Peu de jours après les troubles que nous venons de raconter, commencèrent les premières émigrations. Beaucoup de négociants étrangers quittèrent la ville et se retirèrent avec leurs bureaux à Malines, à Bruges, ou s'embarquèrent pour l'Angleterre. On lit dans une lettre

d'un négociant anversois à un de ses amis, datée du 26 mars 1567 : » En trois ou quatre jours les principaux marchands ont quitté notre ville, par suite d'une grande émeute des Calvinistes, par laquelle le prince (d'Orange) a été en grand danger, tandis que d'autres sont dans la plus grande crainte de voir leurs maisons pillées par la populace. »

Le 29 du même mois l'agent anglais Clough écrivait à son maître Thomas Gresham, à Londres : « Il est étonnant de voir comment le monde s'en va d'ici, celui-ci vers telle ville, celui-là vers telle autre, aussi bien les Papistes que les Protestants, car on pense que, de quelque manière que les choses tournent, cela n'ira pas bien ici, alors qu'on voit toutes les personnes riches et aisées qui pourraient tenir les affaires sur pied, prendre la fuite. »

Arrivés à cet endroit de notre récit, nous sommes comme le voyageur qui a longtemps gravi les pentes accidentées d'un vaste plateau, et qui, parvenu au point culminant, se retourne pour embrasser d'un coup-d'œil le chemin déjà parcouru et celui qu'il lui reste à faire. Si la montée fut longue, plus d'un souvenir riant en a marqué les étapes, car la voie que nous suivions était celle du progrès, conquis par la liberté et le travail. Mais à ce sommet élevé, au lieu de la sérénité des hautes cîmes qui baignent leur front dans l'azur, nous n'avons trouvé que les nuages amoncelés où se forment les tempêtes. Devant nous le versant opposé descend vers la plaine par des gorges sombres et des escarpements abruptes. Nous avons suivi pendant neuf siècles le développement lent et continu d'une bicoque de marchands, devenue l'une des plus belles, des plus opulentes et des plus fières cités de l'Europe. Nous allons suivre maintenant, de catastrophe en catastrophe, le chemin rapide et désolé de sa décadence, dont les beaux-arts, ces enchanteurs décevants, viendront parfois nous voiler la tristesse.

La reddition de Valenciennes venait de porter un coup décisif au parti anti-catholique. Noircarmes avait inauguré le système de réaction sanguinaire que le duc d'Albe devait bientôt venir pousser à ses

plus rigoureuses conséquences. Les excès des iconoclastes, la défection d'une grande partie de la noblesse, avaient laissé le parti de la Réforme isolé; maintenant il était découragé. Les succès de Noircarmes, de Beauvoir, de Pardieu, des comtes d'Egmont, de Mansfeld, d'Aremberg, de Berlaymont, de Meghem, prouvaient que la chance des armes ne leur était pas favorable. Le prince d'Orange, désavoué par la Régente, suspect aux Catholiques, mystérieux dans ses projets, commençait à perdre de son prestige. Il courait des bruits sinistres relativement à l'arrivée prochaine du duc d'Albe avec une armée espagnole. Les plus compromis s'éclipsèrent sans bruit; parmi eux le fameux Herman Modet. Ils se retirèrent en Angleterre, où non seulement ils étaient sûrs d'être tolérés, mais d'où ils espéraient encore pouvoir être utiles à leurs coréligionnaires en intéressant en leur faveur la reine Élisabeth. Plusieurs négociations eurent lieu entre les Calvinistes anversois et la reine d'Angleterre, qui essaya vainement, par ses représentants à Madrid, d'amener à quelques idées de tolérance l'implacable fanatisme de Philippe II.

Vainement aussi nos magistrats représentèrent à la Régente combien l'envoi d'une garnison étrangère devait causer de maux à la ville. De quel poids étaient pour la sœur de Philippe II, nos antiques priviléges, les concessions de nos anciens ducs, nos libertés séculaires et les intérêts de notre commerce?

Marguerite répondit que les ordres précis du roi lui défendaient de ratifier aucune espèce de traité fait avec les Réformés ou les émeutiers et que, s'ils voulaient éviter la colère de Sa Majesté ils devaient se préparer à recevoir la garnison qu'elle était bien déterminée à envoyer à Anvers. Il fallut se soumettre, à moins de se jeter dans la rébellion, qui n'eût plus été désormais qu'un acte insensé. Le 27 avril, nos députés signèrent à Bruxelles un accord par lequel le culte catholique devait être desormais seul toléré, les temples protestants fermés, les prêches interdits, et un nouveau serment de fidélité au Roi exigé de tous les habitants. Le Large Conseil reconnut même à la Gouver-

nante le droit d'introduire à Anvers autant de soldats étrangers qu'elle le jugerait convenable.

Il est facile aujourd'hui d'accuser de faiblesse et de pusillanimité nos magistrats, dont tant de rudes épreuves avaient ébranlé les esprits ; mais l'historien qui pénètre au fond de la situation, doit reconnaître que la résistance était impossible ; qu'elle n'eût épargné à la ville aucun des malheurs qui l'attendaient et lui en aurait probablement attiré de plus terribles encore.

Le prince d'Orange, voyant qu'il n'avait plus rien à faire à Anvers, jugea le moment venu de se mettre à l'abri de l'orage. Il partit le 11 avril pour Bréda, accompagné d'une centaine de personnes, et bientôt après se retira en Allemagne, après avoir inutilement essayé d'entraîner avec lui son ami le comte d'Egmont. Le comte d'Hoogstraete, mieux avisé, le suivit dans sa retraite, ainsi que les comtes de Berg et de Culembourg.

Le reste de la noblesse, d'Egmont le premier, s'efforça, par sa soumission à la Régente et son zèle à poursuivre les hérétiques, à faire oublier que son exemple avait encouragé la révolte. Ainsi se trouva dissoute la fameuse ligue dont Marnix avait rédigé le manifeste.

A partir du 13 avril, les prédications protestantes cessèrent entièrement. Le 14, des huit compagnies de la garde urbaine, quatre furent licenciées et désarmées. Le 17, on publia que tous ceux qui avaient pris part au pillage des églises, à l'envahissement du Steen, à l'émeute du pont de Meir, devaient venir se justifier devant les magistrats. Il va sans dire que personne ne se rendit à cet appel. Enfin, le 27, la garnison dont on parlait depuis si longtemps, fit son entrée à Anvers. Elle consistait en huit compagnies Wallonnes, sous le commandement du comte de Mansfeldt, composées pour la plupart de gens de sac et de corde, parmi lesquels la force et la terreur pouvaient seules maintenir une ombre de discipline.

Marguerite, qui n'avait osé se rendre à Anvers lorsque le prince d'Orange et nos magistrats la suppliaient de venir calmer par sa

présence l'inquiétude d'une population qui, alors, n'était pas encore désaffectionnée, se résolut à cette visite lorsqu'elle n'avait plus à y rencontrer que de la haine, contenue il est vrai par la crainte et le déploiement de la force militaire. La troupe de Mansfeld n'avait été que son avant-garde. Elle entra en ville le lendemain 18, accompagnée du duc d'Aerschot, des comtes d'Egmont et de Berlaymont des chevaliers de la Toison d'or, de ses conseillers, et de cinq cents cavaliers. On ne dit pas si beaucoup de cris de joie furent poussés à son arrivée, ce qui, d'ailleurs, ne prouverait rien. Elle alla droit avec son cortége, à l'église de Notre-Dame, où le clergé la vint recevoir en grande pompe et lui souhaiter la bienvenue. Après avoir assisté au *Te Deum*, elle alla se loger au *Prinsenhof* (ancien hôtel Van Lier).

Ce n'était pas, du reste, une simple visite que Marguerite était venue nous faire. Elle voulait voir de ses yeux rétablir le culte catholique dans son ancien lustre et effacer les traces des profanations commises l'année précédente. Cette occupation la retint dans nos murs jusqu'au 18 juillet. Tout ce temps fut employé à faire purifier les églises et à les bénir de nouveau ; à faire rebaptiser par des prêtres catholiques les enfants baptisés selon le rite protestant ; à faire abattre les temples et fermer les écoles des Réformés ; à renouveler les processions et les autres cérémonies extérieures du culte. De temps en temps aussi on décapitait, pendait, étranglait, rouait ou brûlait vif quelques malheureux, convaincus, par la plus sommaire des justices, d'avoir pris part aux émeutes ; car avec le comte de Mansfeldt était entré en ville un personnage que nous avons oublié de mentionner, et qui, à une époque si féconde en bourreaux, s'était acquis dans ce genre une effroyable célébrité : le prévôt Spelleken, plus connu sous le nom de la *Verge Rouge*. Quelques familles catholiques, qui avaient fui précédemment dans la crainte des Calvinistes, se hasardèrent à rentrer ; mais, en bien plus grand nombre, des protestants paisibles, nullement impliqués dans les derniers troubles, auxquels la Gouvernante avait permis de quitter la ville avec tout ce qu'ils possédaient,

faisaient leurs préparatifs de départ. Beaucoup de riches marchands profitèrent de cette dernière lueur de tolérance pour transporter en pays étranger, avec leurs capitaux, leur industrie et leur activité, qui faisaient la richesse de notre port.

Enfin l'on vit se dresser de nouveau sur notre cité le spectre terrifiant de l'Inquisition, un moment écarté par l'union des confédérés. Le 24 mai la Régente publia un édit qui rappela les plus mauvais jours du règne de Charles-Quint. Il punissait de mort et de confiscation de leurs biens tous ceux qui auraient prêché en public ou pris part aux cérémonies de l'un des cultes réformés; qui auraient prêté leurs maisons pour des réunions religieuses; qui auraient logé ou même simplement assisté les prédicateurs; les imprimeurs de livres hérétiques; les artistes dont le pinceau ou le burin aurait ridiculisé l'église catholique, en un mot tous ceux qui se seraient rendus coupables d'actes du même genre. Les fautes plus légères entraînaient des peines moins rigoureuses. Cet édit déplut fortement à Madrid. « La peine et le mécontentement » du bon roi Philippe furent extrêmes « de ce que l'on avait fait une chose si illicite, si indécente, si contraire à la religion, chrétienne. (1) » En effet, « l'édit ne proscrivait pas le droit d'honorer Dieu en secret, selon sa conscience; il souffrait qu'un homme fut impunément hérétique au fond de son cœur et au foyer de sa famille, aussi longtemps qu'il ne déclarerait pas publiquement sa foi. C'est ce que ne pouvait admettre l'Inquisition, qui pénétrait dans l'intérieur des maisons et lisait dans le secret des cœurs, exposant au grand jour les pensées cachées et les punissant à l'égal d'actes publics. Marguerite avait encore des leçons à recevoir en fait d'intolérance. (2) » Aussi, l'édit trop benin et tolérant fût-il révoqué le 25 juillet suivant. Il n'était plus besoin d'édits quand on avait le code de l'Inquisition d'Espagne.

---

(1) GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, tom. I, pp. 550 et 551.
(2) PRESCOTT, *Histoire de Philippe II*, t. II, pp. 347-348.

La réaction triomphait donc sans contestation, non seulement à Anvers, mais dans toute la Belgique. Quelques villes de la Hollande continuaient seules encore à résister; mais bientôt, entraînées par l'exemple d'Amsterdam que Bréderode avait abandonné, elles se soumirent et reçurent des garnisons. La voie était préparée au duc d'Albe. Voici le tableau que trace de la situation du pays, immédiate-avant l'arrivée d'Alvarez de Tolède, l'historien cité plus haut :

« Des forteresses redoutées des habitants s'élevèrent dans les principales villes, et les cités rebelles, condamnées à en payer les frais de construction, furent encore chargées de l'entretien des garnisons placées chez elles. Les soldats de Marguerite parcouraient le pays et, s'ils trouvaient quelque part des Réformés réunis pour entendre la parole d'un de leurs ministres, ils chargeaient ces malheureux, les foulaient aux pieds de leurs chevaux, les massacraient sans pitié ou les chassaient par bandes devant eux, les réservant pour le supplice. Les plus petites villes n'eurent pas à pleurer moins de cinquante de leurs habitants, égorgés de cette manière et le nombre des victimes s'y éleva parfois jusqu'à deux ou même trois cents. On ne pouvait voyager sur les grandes routes sans y être frappé de l'horrible spectacle de cadavres pendus à des gibets, ou sans y rencontrer des troupes de malheureux exilés fuyant la terre natale. Les confiscations, comme toujours, accompagnaient la persécution....

» Les habitants émigraient en foule du pays et il y avait à craindre que les plus belles provinces fussent bientôt dépeuplées. La Régente, qui avait commencé par se réjouir de ce mouvement, à la pensée d'être bientôt délivrée de ses ennemis, s'alarma de voir partir un nombre aussi considérable de travailleurs. Ils passaient en Angleterre où la politique d'Élisabeth les accueillait, sachant bien que, s'ils étaient pauvres, ils apportaient avec eux une connaissance des arts mécaniques qui devait contribuer plus que l'or et l'argent, à la prospérité du royaume. (1) »

---

(1) Ibid. p. 352-358.

Tels étaient l'ordre et la paix que Marguerite se vantait d'avoir rétablis dans les Pays-Bas, si bien qu'elle trouvait étrange que le Roi n'en fût pas satisfait et qu'il voulût encore quelque chose de plus. Elle ne comprenait pas ce que le duc d'Albe venait faire, sinon lui enlever son autorité. Aussi était-elle fort mécontente de son arrivée. Cependant la nouvelle de l'approche du farouche guerrier augmentait la crainte générale, et les émigrations se faisaient en masse. On évalue à plus de cent mille le nombre des personnes qui quittèrent la Belgique du mois de mars au mois d'août 1567.

Longtemps avant l'arrivée du duc d'Albe le bruit avait couru que le Roi lui-même devait venir aux Pays-Bas pour y achever l'œuvre de la pacification. A Anvers on l'avait si bien attendu, que le 13 juillet on avait fait une procession solennelle pour obtenir du ciel qu'il fît un heureux voyage et qu'il arrivât promptement. Enfin le 12 août quatre navires partirent de notre port pour aller à sa rencontre jusqu'en Zélande. L'astucieux monarque avait entretenu Marguerite dans cette erreur pour lui donner le change sur la véritable mission du duc d'Albe. Il parut n'avoir entièrement renoncé à ce voyage que lorsque déjà son lieutenant touchait aux frontières des Pays-Bas.

Certes, l'espèce d'ordre rétabli par Marguerite ne méritait pas le nom de paix ; mais enfin, elle avait obtenu des résultats immenses : la confédération des nobles était dissoute, le protestantisme proscrit, tout le pays soumis jusqu'à l'abjection, le culte catholique relevé et triomphant. Le temps, une bonne administration et une sage politique auraient pu consolider son œuvre et rendre inutiles et impuissants les projets tramés au dehors par le prince d'Orange. Il fallait pour cela respecter simplement les priviléges et les franchises que notre pays avait possédés de tout temps, et y joindre une liberté nouvelle, que le moyen âge n'avait point connue : la liberté religieuse. Ce fut précisément le contraire que fit Philippe. Ce n'était pas assez que la révolte fût apaisée, il fallait que toutes les libertés du pays fussent détruites et qu'un si terrible châtiment fût infligé à la rébellion, que le seul souve-

nir en rendît désormais le retour impossible. Voilà la tâche qu'il confia au duc d'Albe. Le Tibère de l'Espagne n'aurait pu se choisir un plus digne lieutenant.

Le zèle féroce, l'inflexible rigueur avec lesquels ce dur et fanatique soldat remplit sa mission de vengeance, ont voué à l'exécration de la postérité le nom de Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe. Son effroyable notoriété nous dispense de le dépeindre. Nous dirons seulement quelle trace de sang et de ruine il a laissée dans l'histoire de notre cité.

Aussitôt qu'on eut appris à Anvers qu'il avait franchi la frontière du Luxembourg, avec une armée de 10,000 Espagnols et un corps de mercenaires allemands, des milliers de personnes prirent la fuite. Avant même d'entrer à Bruxelles, il envoya le comte de Lodrona, avec une troupe de 3,600 hommes, relever la garnison wallonne dont nous avait gratifiés Marguerite, et dans laquelle il n'avait guère de confiance. Ils arrivèrent le 14 août. Les soldats, au lieu d'être casernés, furent logés chez les bourgeois. D'abord ils se comportèrent assez bien; mais il n'en fut plus de même, dès qu'ils cessèrent d'être régulièrement payés.

Le 22 le duc d'Albe fit son entrée à Bruxelles. Quand il eut montré à la Régente les pouvoirs dont il était porteur, elle comprit que son règne était fini et qu'elle n'avait plus qu'à demander son rappel. Dissimulé autant que cruel, d'Albe commença par sourire aux illustres victimes dont il voulait endormir la défiance; puis, quand il les tint sous ses griffes, il jeta le masque. Le 9 septembre, jour de l'arrestation des comtes de Hornes et d'Egmont, on arrêta aussi l'ancien bourgmestre d'Anvers, Antoine Van Stralen. Un corps de cavalerie entoura sa voiture, près du Luithagen. On le conduisit d'abord à Lierre, puis à Bruxelles, où il fut enfermé à la prison du Treurenberg. Son crime était d'être luthérien et d'avoir aidé, en compagnie d'Orange et d'Hoogstrate, à sauver Anvers du pillage.

Ces arrestations, l'institution de l'infâme *Tribunal de sang*, les or-

donnances qui remettaient en vigueur les placards impériaux, et la publication des décrets du Concile de Trente, portèrent la terreur à son comble. Les émigrations redoublèrent. Outre les cent mille citoyens que la seule arrivée du duc d'Albe avait déjà engagés à se mettre en sûreté, vingt mille autres, qui redoutaient sa vengeance, s'empressèrent de s'y soustraire par une prompte fuite. Est-il besoin de dire qu'Anvers, dont le commerce presque entier, ainsi que nous l'avons vu, était entre les mains d'étrangers, fut de toutes les villes de Belgique celle qui en souffrit le plus? C'était sa vie même qui s'en allait avec ces émigrants. Pour ceux qui restaient, rien ne peut rendre les sombres couleurs sous lesquelles l'avenir se présentait à eux.

Le 24 octobre, le duc d'Albe se rendit dans nos murs, escorté de trois cents lanciers à cheval et de mille fantassins. L'objet de sa venue était l'étude du terrain propre à la construction d'une citadelle, destinée à tenir la ville en respect et à fournir à ses soldats un abri contre la fureur des citoyens, si jamais ceux-ci osaient relever la tête. Comme les princes souverains, il alla se loger au *Prinsenhof*.

La construction d'une citadelle avait été décidée depuis longtemps; un tel ouvrage était dans la logique naturelle du despotisme. Elle devait faire le pendant de celle dont Charles-Quint avait doté sa bonne ville de Gand.

Il ne s'agissait plus que d'en déterminer l'emplacement. Il s'en présentait quatre: le premier au Werf, où l'on pouvait relever les ruines du vieux *Burgt* en l'agrandissant; le second au Croonenbourg et sur une partie des terrains de l'abbaye S[t]-Michel; le troisième au Kattendyk; le quatrième à l'entrée du Kiel, hors la porte de Croonenbourg. Les deux premiers furent abandonnés comme devant entraîner trop de dépenses, à cause du grand nombre de maisons qu'il eût fallu démolir, et sans doute aussi, en ce qui concernait le Bourg, parce que la ville même qui l'entourait pouvait lui couper toute communication du côté de la terre. Au Kattendyk la situation était magnifique parce qu'on dominait l'Escaut de manière à pouvoir empêcher les bâtiments

venant de la mer d'arriver jusqu'à la ville. Mais le terrain parut trop bas, et la facilité d'inonder les environs en perçant les digues, parut être un danger pour la défense [1]. On s'arrêta donc au troisième, qui est celui où la citadelle se trouve encore.

C'était alors un terrain couvert de jardins, de maisons de plaisance et de moulins à vent. Le lendemain de son arrivée, le duc d'Albe en alla faire l'inspection. On se mit immédiatement à démolir toutes les constructions sur un espace de quinze à vingt mille verges. On promit à ceux qui se trouvaient lésés par ces expropriations forcées, de leur céder en échange les terrains à provenir du nivellement des remparts et des fossés de la partie des fortifications qu'il fallait déplacer.

Les plans de la citadelle furent dressés par l'ingénieur Paciotto, d'après les avis du marquis Vitelli et du colonel Serbelloni. Ce fut Paciotto qui dirigea les travaux. La nouvelle forteresse avait la forme d'un pentagone régulier, dont les angles étaient couverts par des bastions. Ces bastions reçurent les noms qu'ils ont conservés jusqu'à nos jours : 1° *bastion Ferdinand ;* 2° *de Tolède ;* 3° *de Paciotto ;* 4° *du duc ;* 5° *d'Albe.*

La surface intérieure de la citadelle, non compris les remparts, est d'environ 12,000 toises carrées. Le plan primitif a été respecté. L'aire intérieure est la même qu'au temps du duc d'Albe. Seulement les bastions ont été agrandis, terrassés et casematés, et les cinq faces du pentagone couverts par des ouvrages en demi-lune.

Les travaux furent commencés le 27 octobre (1567) et poussés avec tant d'ardeur qu'au printemps suivant le côté nord était achevé. L'ouvrage entier fut terminé en moins de deux ans. Il coûta au delà de 1,400,000 florins, dont 400,000 mille furent mis à charge de la ville : somme qui fut répartie entre les habitants à raison du centième denier.

---

(1) Le génie moderne en a jugé tout autrement, et à l'heure où nous écrivons on a commencé à cet emplacement la construction d'une seconde et vaste citadelle, — mais dans une autre pensée que celle qui dirigeait le duc d'Albe.

Avant même que la citadelle ne fût achevée on y transporta cinquante pièces de canon tirées de l'arsenal, les boulets de pierre et de fer ainsi que la poudre qui se trouvaient à la Porte Rouge et quelques munitions que l'on conservait à l'Hôtel-de-Ville. Ainsi la ville fut promptement désarmée. La garnison du nouveau fort fut composée d'Allemands et d'Espagnols, pour lesquels les bourgeois durent fournir 1400 lits. Quelques jours après on y introduisit encore deux compagnies d'Allemands, dont les literies et les objets de ménage furent mis à la charge des fripiers.

Le 12 novembre on commença à démolir l'ancienne tour de Croonenbourg dont nous avons parlé ailleurs. Le couvent des Chartreux du Kiel fut rasé et transporté à un quart de lieue plus loin au bord de l'Escaut. On démolit aussi les remparts depuis la porte St-Georges jusqu'à l'Escaut. La porte des Béguines, qui se trouvait à l'entrée de la rue de ce nom, fut reconstruite à son emplacement actuel, ainsi que le rempart qui la relie à la porte St-Georges. L'espace entre le côté nord de la citadelle et la ville demeura ouvert. Ce fut là le sixième agrandissement d'Anvers. Il n'y avait pas lieu cette fois de s'en rejouir ni d'en être fier.



CHAPITRE XXII.

—

RÈGNE DE LA TERREUR.

Marguerite de Parme, profondément humiliée du rôle secondaire que lui faisait jouer le duc d'Albe, avait plusieurs fois demandé son rappel. Elle l'obtint enfin et quitta la Belgique vers la fin de décembre 1567. L'autorité du terrible proconsul n'eut plus même l'apparence d'un contre-poids.

Les anciennes constitutions des Provinces, les chartes des Villes, les priviléges et les immunités des Corporations, les franchises mêmes de la noblesse et du clergé étaient devenus des lettres mortes. Toutes les juridictions du pays, depuis les cours suprêmes jusqu'aux justices municipales, étaient effacées devant l'odieux *Tribunal de sang,* auquel on n'avait pas même daigné donner l'ombre d'une sanction légale. Tous les esprits, même les plus fiers, étaient abattus, consternés, dans cet état de prostration inconcevable pendant lequel les nations se laissent égorger sans résistance, comme des individus tombés en catalepsie. S'il existait encore une lueur d'espoir au fond du cœur de quelques amis de la liberté, leurs vœux se tournaient secrètement vers l'Alle-

magne, où, sans doute, le prince d'Orange ne demeurerait pas inactif.

Nous ne referons pas ici l'histoire si connue et tant de fois écrite de la tyrannie du duc d'Albe. Nous nous contenterons d'emprunter quelques traits à l'éloquent tableau qu'en a tracé Schiller, en ajoutant que nulle part sa sombre peinture ne s'applique avec plus de vérité qu'à Anvers, où s'étaient passés les principaux événements qui avaient provoqué cette horrible réaction.

« Tous ceux que le conseil des Troubles jugeait à propos d'inculper, étaient tenus de comparaître : les prêtres comme les laïcs, les têtes les plus respectables du Conseil d'État, aussi bien que les derniers goujats de la méprisable horde des iconoclastes. Les contumaces étaient condamnés à l'exil et leurs biens dévolus au fisc; et ceux qui, forts de leur innocence, osaient se présenter devant ces juges, étaient perdus sans ressource. On citait souvent vingt, quarante et même cinquante personnes de la même ville, et les plus opulentes étaient toujours les plus exposées. Les indigents qui ne possédaient rien qui pût leur faire chérir leur patrie et leurs foyers, furent surpris et amenés sans citation préalable. Un grand nombre d'honnêtes négociants, qui avaient possédé un capital de soixante à cent mille florins, furent traînés à la queue d'un cheval, les mains liées derrière le dos, jusque dans la résidence, et abreuvés d'ignominie comme s'ils eussent appartenu aux dernières classes de la société. Les procès se jugeaient avec une effrayante vitesse. La ville de Valenciennes offrit un jour le spectacle de cinquante-cinq personnes, exécutées en quelques minutes par la main du bourreau. Les nombreuses prisons que le Duc avait fait bâtir au commencement de son administration, étaient toujours encombrées de prévenus. Pendre, abattre des têtes, écarteler, brûler, tels étaient les événements ordinaires de chaque journée; quelquefois, mais plus rarement, il était question d'exil ou de galères. Le fisc amassa par les confiscations des sommes immenses... On les évalue à 20,000,000 d'écus.

» On ne trouve dans l'histoire des états civilisés, dit plus loin Schil-

ler, qu'un seul exemple d'un pareil bouleversement des lois, d'une telle violation de la propriété, d'un mépris aussi manifeste de la vie des citoyens ; mais Cinna, Sylla et Marius entrèrent dans Rome vaincue en vainqueurs offensés et exercèrent du moins sans hypocrisie une cruauté que le gouverneur des Pays-Bas environnait des formes respectables de la justice. »

Si expéditives que fussent les procédures du Tribunal de sang, elles étaient encore trop lentes au gré du Duc. En une seule nuit, celle du 3 mars 1568, les officiers de justice arrachèrent de leurs lits cinq cents personnes, qui toutes furent condamnées à mort. Il serait difficile d'évaluer en chiffres le nombre des victimes du duc d'Albe ; mais à celles qui subirent le dernier supplice, la torture, la proscription ou la misère, il faut joindre toute la masse des citoyens, sans cesse menacés dans leur vie comme par un glaive suspendu au-dessus de leurs têtes. Dans une lettre qu'il écrivait à Philippe, le duc d'Albe avait dit qu'il voulait que chacun, « le soir en se couchant, le matin en se levant, » sentît sa maison près de crouler sur lui et de l'écraser. » Ce souhait si chrétien était accompli : ceux qui, jusque là, avaient échappé à la mort ou à l'exil, attendaient que leur tour vînt. Dans le fait, la nation entière n'était-elle pas condamnée? L'infâme Vargas avait dit dans son latin barbare : *Heretici fraxerunt templa, catholici nihil fecerunt contra ; ergo, omnes debent patibulari.*

Cinquante-deux personnes furent citées à Anvers le 21 février 1568 ; trente-trois le 1er mars ; trente le 31 du même mois, tandis qu'on en arrêtait dix-sept à Borgerhout. Plus de cent fugitifs furent condamnés comme contumaces. Parmi les premiers on compte le riche Marco-Perez et sa femme (ses deux fils étaient en fuite et leur tête avait été mise à prix par Lodrona), les deux Van Bomberghen, etc. Dans la nuit du 5 février, huit bourgeois furent arrachés de leur lit, au Sablon ; la nuit suivante plusieurs wallons furent tirés, malades, de l'hôpital. Dans la nuit du mardi de Carnaval au mercredi des Cendres, vingt-deux bourgeois furent arrêtés, entre autres l'imprimeur

Guillaume Sylvius. Une première fois nos magistrats avaient eu le courage de réclamer au nom des privilèges de la ville et le Duc y avait en partie fait justice en permettant que les accusés, au lieu d'être conduits à Bruxelles, fussent enfermés au Steen et jugés par le Vierschare. Mais lorsque, enhardis par le succès de leur démarche, ils revinrent à la charge, le Duc répondit à leurs députés qu'il s'étonnait que le magistrat d'Anvers osât prendre la défense des hérétiques ; qu'il le priait de ne plus l'importuner, et qu'il lui faisait savoir que « Sa Majesté aimerait mieux voir complètement dépeupler ses provinces des Pays-Bas que d'y laisser demeurer un seul hérétique. » Nos magistrats se le tinrent pour dit et n'essayèrent plus dorénavant d'entraver la justice de Sa Majesté.

Les formes de la procédure devant le Vierschare le gênaient. Il les remplaça par l'institution d'une *Chambre de Justice* qui jugeait toutes les causes criminelles et même les causes civiles quand l'affaire dépassait une somme de deux cents florins. Les membres de cette Chambre furent : Fréderic Perenot de Granvelle, sire de Champaigny (frère du Cardinal), alors commandant de la place ; Lancelot d'Ursel, bourgmestre ; le chevalier Oddaert et Corneille Boon, conseillers à la cour de Brabant ; Corneille de Wyse, échevin ; Adrien Van Dyk, greffier, et la *Petite Verge* Pierre Van Wyenberg.

Un des premiers actes de cette Chambre fut la poursuite des émigrés. Le 22 août, cent hérétiques fugitifs furent cités et, à défaut de comparution, condamnés au bannissement perpétuel et à la confiscation de leurs biens.

L'année suivante on institua une nouvelle *Chambre des Comptes*, qui remplaça l'ancienne Chambre des Trésoriers. Ces deux institutions furent abolies le 16 janvier 1574.

Cependant le prince d'Orange n'était pas demeuré inactif en Allemagne. Il y avait levé une armée avec laquelle il se proposait de venir délivrer son pays. Cette armée fut divisée en trois corps, qui devaient envahir les Pays-Bas sur trois points. L'un de ces corps, commandé

par son frère Louis de Nassau, gagna, le 24 mai, sur le comte d'Aremberg, la bataille d'Heiligerlée, en Frise. Le duc d'Albe résolut de prendre lui-même le commandement de l'armée espagnole ; mais avant de quitter Bruxelles il voulut frapper un coup qui, en montrant jusqu'où allait sa puissance et son audace, tiendrait en son absence les populations en respect. Il pressa le procès des comtes de Hornes et d'Egmont, et le 5 juin, ces deux illustres victimes furent décapitées sur la Grand' Place de Bruxelles.

Rassuré alors sur l'état des esprits, le Duc partit avec trois cents cavaliers pour la Frise, et comme, après tout, il était un des meilleurs capitaines de son siècle, il dispersa le 21 juillet l'armée de Louis de Nassau près du village de Gemmingen. Ensuite, dans une campagne admirable au point de vue de l'art militaire, il défit sans combats, par les procédés que Fabius employa contre Annibal, une armée de trente mille hommes, commandée par le prince d'Orange en personne. Ces succès exaltèrent son orgueil jusqu'à la démence. Le peuple eut ordre de se réjouir et de rendre grâce au ciel de la défaite de son défenseur. Un tournoi fut célébré sur la Grand' Place de Bruxelles, encore humide du sang des martyrs. Avec les canons enlevés à Gemmingen il se fit ériger une statue colossale, qui fut dressée au milieu de la place intérieure de la citadelle d'Anvers. Cette statue, ouvrage du sculpteur Jacques Jongelings, était un chef-d'œuvre. Elle représentait le Duc, debout, foulant aux pieds une figure humaine à deux têtes, à quatre bras, représentant la Noblesse et le Peuple. Sur la face du piédestal on lisait cette inscription :

FERDINANDO ALVARES A TOLEDO, ALVÆ DUCI, PHILIPPI II HISPANIARUM APUD BELGAS PRÆFECTO, QUOD EXTINCTA SEDITIONE, REBELLIBUS PULSIS, RELIGIONE PROCURATA, JUSTITIA CULTA, PROVINCIIS PACEM FIRMARIT, REGIS OPTIMI MINISTRO FIDELISSIMO POSITUM.

Pendant ce temps le conseil des troubles ne ralentit pas d'un jour

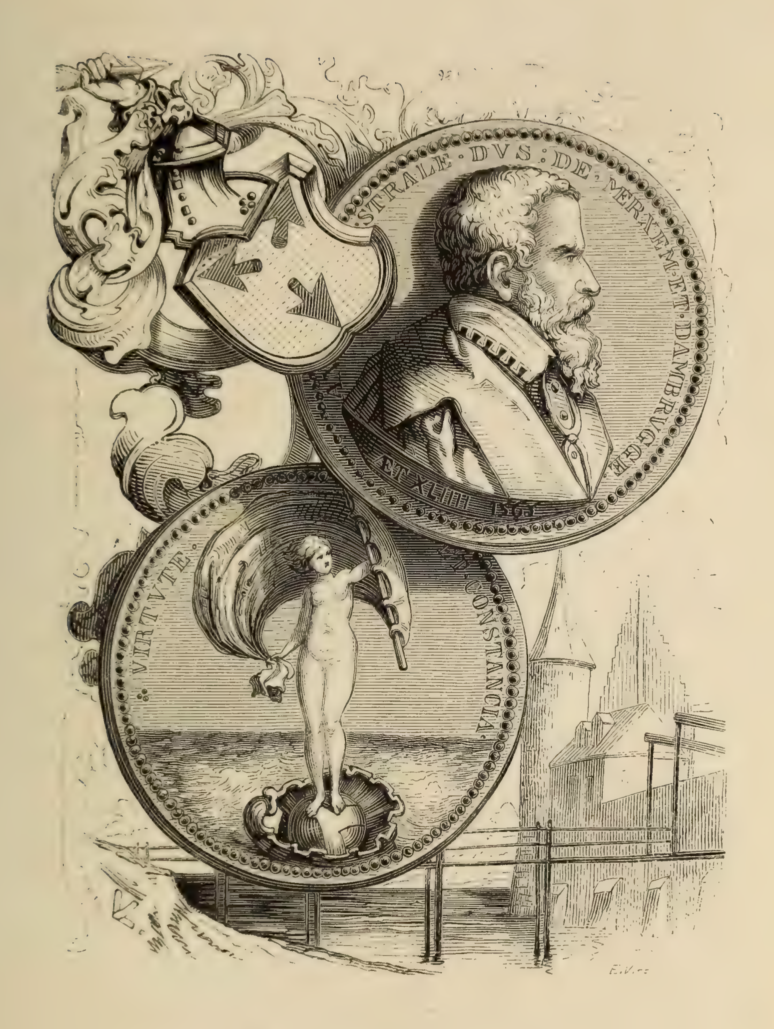
son sanguinaire office. Le 24 septembre 1568 l'ancien bourgmestre, Antoine Van Stralen, fut décapité à Vilvorde, assis dans un fauteuil, parce que ses membres, brisés par la torture, ne pouvaient plus le soutenir (1). Chaque jour, sur tous les points du pays aussi bien qu'à Anvers, on torturait, on pendait, on décapitait, on tenaillait avec des fers rouges, on brûlait vifs, isolément ou par groupes, des Belges dont le crime était d'avoir aimé la liberté de leur pays ou d'avoir adoré Dieu selon leur conscience. Beaucoup moururent avec la foi exaltée des martyrs. Pour les empêcher de chanter des Psaumes et de proclamer leur croyance au milieu des flammes du bûcher, on leur brûla la langue, ou on l'arracha, ou on leur ferma les lèvres avec un cadenas. Et cela dura six ans ! Notre plume se refuse à raconter en détail les atrocités qui signalèrent ces six années. Le cœur se soulève à la fois d'horreur et de dégoût au spectacle de ces hécatombes humaines, sacrifiées avec tous les raffinements de la plus sauvage cruauté, non pas dans l'enivrement d'une vengeance longtemps attendue, mais froidement, pieusement, au nom de la justice, de la religion et de la paix publique, par des bourreaux qui tenaient d'une main l'instrument de la douleur, de l'autre la croix où mourut Celui qui dit aux hommes : « Aimez-vous les uns les autres ». Hâtons-nous d'arriver au moment où ce pays que l'on foule et que l'on écrase se lèvera de nouveau en secouant ses chaînes. La guerre la plus calamiteuse vaut encore mieux qu'une paix acquise à un tel prix !

Quelle que soit pourtant notre répugnance à nous entretenir de ces

---

(1) A défaut d'un portrait authentique de Van Stralen, la composition ci-contre, que nous devons au crayon de M. V. Lagye, représente un jeton frappé l'année de sa mort, portant le portrait du Bourgmestre, entouré de la légende ANTONII. A STRALE. D(OMIN)US. DE MERXEM ET DAMBRUGGE, sous le buste ÆT. XLIIII. 1565 —. Sur le revers la Fortune debout sur une conque marine et tenant un voile, semble se diriger sur une mer calme. Dans le champ se trouve la légende VIRTUTE ET CONSTANTIA.

La vue du château de Merxem, demeure seigneuriale de Van Stralen, a été tirée de *Leroy*. En outre la planche donne les armes de Van Stralen et un fac-simile de sa signature.


STRALE · DVS · DE · MERXEM · ET · DAMBRVGGE
ÆT XLIIII 156
VIRTVTE
CONSTANCIA

Strale

1559

scènes de cannibales, il est un épisode que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'il retrace un des côtés caractéristiques de cette malheureuse époque. Le comte de Lodrona avait licencié un corps de mercenaires allemands, mais sans leur payer les arriérés de leur solde. Plus d'une fois ils s'étaient adressés aux magistrats pour obtenir leur payement ; on avait trouvé plus expéditif de les renvoyer. C'était au mois d'avril 1570. Peu de temps après, Lodrona, se rendant en Italie et passant à Valenciennes, rencontra ces soldats, qui le reconnurent, l'arrêtèrent et voulurent le retenir prisonnier comme caution pour ce qui leur était dû. Il parvint cependant à s'échapper et, le 20 juillet, il était de retour dans nos murs.

Cependant trois compagnies de ce même corps s'étaient de nouveau enrôlées au service de l'Espagne. Cette troupe fut dirigée sur Anvers, par l'ordre secret de Lodrona, sous prétexte que là on lui ferait connaître sa destination. Pour ne pas éveiller leurs craintes, on ne les conduisit pas en ville, mais on les cantonna au Laer et à Borgerhout, où ils furent logés chez les paysans.

Le jour même de leur arrivée, vers le soir, la garnison d'Anvers fut renforcée de deux compagnies de cavalerie espagnole.

Le lendemain, les Allemands reçurent l'ordre de se rassembler sur une plaine, au Laer, pour y être passés en revue. A peine furent-ils tous réunis, que les cavaliers espagnols les cernèrent de toutes parts. Bientôt, en voyant venir sur eux le comte de Lodrona, ils comprirent, mais un peu tard, qu'ils étaient tombés dans un piége. Lodrona était accompagné du fils aîné du duc d'Albe, Frédéric de Tolède, du commandant en chef de la forteresse, Chiapin Vitelli, et suivi d'un grand nombre d'officiers de toutes armes.

Lodrona, s'adressant aux soldats allemands, leur reprocha durement la conduite qu'ils avaient tenue à son égard à Valenciennes. Au lieu de s'humilier, ils lui rappelèrent sa propre conduite, l'accusant d'avoir volé l'argent destiné à leur solde. Ils le traitèrent de fripon et de chenapan sans honneur (*eerloos stucks, schelm en dief*), et ajoutèrent

qu'ils n'avaient qu'un regret, c'était de ne l'avoir pas écharpé quand ils le tenaient entre leurs mains.

Ils se laissèrent ensuite tranquillement désarmer et conduire à Anvers, où ils furent jetés en prison.

Un conseil de guerre, siégeant à la citadelle, les jugea. Nous allons dire quels furent ses arrêts.

Deux nouvelles potences furent dressées à l'esplanade.

Beaucoup de ces Allemands qui avaient habité Anvers pendant plusieurs années, y avaient leurs femmes et leurs enfants. Ces malheureuses entouraient la prison et remplissaient l'air de leurs gémissements. Leurs époux leur jetaient à travers les barreaux tout ce qu'ils avaient, argent et vêtements. C'était un spectacle déchirant, et qui se renouvela chaque jour aussi longtemps que durèrent les exécutions.

Le 3 août, on en pendit huit. Un neuvième, qui était d'origine noble, eut la tête coupée. Le lendemain, neuf furent pendus, neuf décapités. Dans les premiers jours d'août, on en exécuta quarante-trois, vingt-quatre par la corde, dix-neuf par le glaive. Les porte-drapeaux et les tambours furent réclamés par les Hanséates.

Le 26 du même mois, Lodrona fit attacher au gibet son secrétaire, qu'il sacrifia sans doute comme le bouc émissaire de ses propres iniquités, et le même jour dix-huit Allemands furent encore tirés de la prison du Steen et dirigés sur Vilvorde pour y être pendus. Le reste fut chassé du pays.

Voilà comme le gouvernement espagnol agissait avec ses soldats, quand ceux-ci, au lieu de s'indemniser par le vol et le brigandage, s'avisaient de réclamer avec trop de vivacité le payement de leur solde. L'histoire offre peu d'exemples d'une aussi atroce infamie.

Au milieu de toutes ces horreurs, nos chroniqueurs relatent avec complaisance les fêtes et *réjouissances* qui eurent lieu à Anvers à propos de l'arrivée en nos murs (le 26 août, le jour où Lodrona faisait pendre son secrétaire) de la jeune Anne d'Autriche, la fiancée de Philippe II. Nous n'en marquerons qu'un trait : la ville qui allait avoir

tant et de si immenses désastres à réparer, trouva dans ses caisses, outre les sommes folles dépensées pour les fêtes, de quoi offrir à la princesse un cadeau de noces de deux cent mille florins !

Nos magistrats nous donneront, lors du départ du duc d'Albe, une autre preuve de ce que peuvent quelques années de tyrannie pour asservir les esprits et abaisser les caractères.

Entretemps fut repris le projet, que d'ailleurs Philippe n'avait jamais abandonné, d'ériger un évêché à Anvers. Le moment parut favorable ; on n'avait plus d'opposition à redouter. Philippe de Negri, nommé en 1559, mais qui n'avait jamais reçu son investiture, était mort en 1562. François Sonnius, élevé d'abord au siége de Bois-le-Duc, fut alors appelé à celui d'Anvers et en prit possession par l'entremise de trois commissaires. Le 1er mai 1570, il fit son entrée à Anvers; le 2, il fut solennellement installé. Le 20, il fit dans l'église de Notre-Dame, élevée au rang de cathédrale, la première ordination de prêtres. En février 1571, il y tint le premier synode diocésain, dans lequel furent proclamés les décrets du Concile de Trente.

Le refuge de l'abbaye de St-Bernard (1), Marché aux Souliers, fut approprié au nouveau palais épiscopal. Le chapitre de la nouvelle cathédrale fut augmenté de six chanoines (qu'on appela les *petits chanoines*, parce qu'ils étaient moins bien dotés que les anciens).

Cependant le duc d'Albe s'apercevait, et de la haine profonde qu'il inspirait personnellement, et de l'indignation universelle dont il entendait les grondements à travers le morne silence de la terreur. Il crut devoir donner quelques satisfactions à l'opinion publique. Dans

(1) L'abbé de St-Bernard, Thomas Van Thielt, avait été l'un de ceux qui s'étaient plaints le plus amèrement de la création des nouveaux évêchés. On sait qu'une partie de la dotation de l'évêché d'Anvers avait été imputée sur les revenus de son monastère. Son opposition l'entraina loin des voies orthodoxes. Il prêcha, dans son abbaye même, à ses moines et au public, la doctrine de Luther. A l'arrivée d'Albe, il prit la fuite et se dirigea vers l'Allemagne, où il se maria. Il mourut à Delft, ministre de l'église luthérienne.

ce but, il fit arrêter, juger et pendre, le 11 février 1570, l'affreux prévôt Spelleken, qui se vantait d'avoir fait exécuter 3,373 personnes en deux années. Ensuite il fit publier une amnistie. Il se rendit à Anvers le 29 avril pour en faire faire lui-même la proclamation avec la plus grande solennité. Après une grand'messe chantée par l'évêque Sonnius en présence des évêques d'Arras et de Cambrai, du duc d'Aerschot, du grand prieur de Malte, du marquis Vitelli, du chancelier de Brabant, de plusieurs chevaliers de la Toison d'or et d'une foule de nobles, le Duc, portant le chapeau et l'épée que lui avait donnés le Pape en signe de haute satisfaction (1), alla prendre place sur une estrade dressée contre l'Hôtel de Ville, et tendue de drap écarlate. Un trône recouvert de brocard d'or et destiné au Duc occupait l'endroit le plus élevé. Au-dessous de lui, sur les degrés, se trouvaient deux des plus belles femmes d'Anvers, vêtues de costumes allégoriques, destinées à représenter la Justice et la Paix. Là fut lu par le président Viglius, en français d'abord, puis en flamand, le *pardon général* que le bon roi Philippe accordait aux habitants de ses

---

(1) Voici une lettre du pape Pie V au duc d'Albe, qui prouve que le St-Siége approuvait complètement la politique suivie dans les Pays-Bas. Elle est extraite d'un volume intitulé : *Apostolicarum Pii Quinti Pont. Max. Epistolarum libri quinque, nunc primum in lucem editi operâ & curâ* Francisci Goubau.

Antverpiæ, ex officina Plantiniana, Balthasaris Moreti. M.DC.XL. Petit in-4°.

« Dilecte Fili, nobilis vir, salutem & Apostolicam benedictionem. Ex litteris tuis die XXV. Julii datis, & ex dilecto Filio viro Joanne à Zuniga cognovimus, quàm prosperè rem iterùm adversus hæreticos, & eosdem Serenissimi Regis rebelles, gesseris. Benedictus Dominus, qui in tot curis & angoribus nostris, tam lætis nuntiis nos consolari dignatur. Gaudemus Religionis Catholicæ caussà, tam luculentam tibi victoriam à Deo donatam fuisse : gaudemus charissimi in CHRISTO Filii nostri Regis Catholici caussâ. Tibi verò non solùm gratulamur, cui prælia Domini prælianti tam manifestò supernum adest auxilium ; sed etiam totius Ecclesiæ nomine gratias agimus, quòd nullis defatigatus laboribus, nullis deterritus periculis, de eâ benè mereri non desistis. Perge, dilecte Fili, his tamquam gradibus tibi viam ad sempiternam gloriam munire ; & sicuti cœpisti, enitere, ut in provinciis istis Religionem Catholicam in pristinum statum redigas : cujus rei gloria omnium Ducum & Imperatorum victorias superabit. Salvum te & incolumem divina Majestas conservet. Datum Romæ apud sanctum Petrum sub annulo Piscatoris, die XXVI. Augusti, M.D.LXVIII. Pontificatus nostri anno tertio.

provinces bien aimées des Pays-Bas. Or, ce que le Duc décorait du nom d'amnistie, n'était autre chose qu'un traquenard pour faire tomber dans les griffes du tyran ceux qui avaient eu le bonheur d'y échapper jusqu'alors.

Si nombreuses étaient les exceptions, elles comprenaient tant de catégories d'individus, qu'il était impossible à qui que ce fût d'éviter de tomber dans l'une d'elles, si le gouvernement trouvait bon de l'y faire entrer, et toutes les exceptions entraînaient la confiscation et la mort. La clémence n'atteignait que les innocents, et la procédure usitée par le Tribunal de sang ne laissait à l'innocence aucun moyen d'établir ses preuves. Étaient formellement exclus du bénéfice de l'amnistie « tous les ministres, prêcheurs, dogmatiseurs, et tous ceux qui avaient accordé appui ou abri à ces ministres et dogmatiseurs; tous ceux impliqués en quelque façon que ce fût dans les pillages d'églises; tous ceux *que l'on soupçonnait individuellement* d'hérésie ou de schisme; tous ceux qui avaient signé ou appuyé *le Compromis* ou la requête à la Régente; tous ceux qui avaient pris les armes, fourni des fonds, distribué des écrits pour l'hérésie; *tous ceux qui pouvaient être de façon quelconque accusés de connivence*, même par une révélation, avec les coupables d'hérésie. Toutefois les personnes comprises dans l'une ou l'autre de ces exceptions *étaient admises à se déclarer* endéans les six mois et, moyennant cet aveu de leur crime, pouvaient espérer quelque indulgence dans le jugement de leur cause. »

La condition à laquelle on soumettait le pardon éventuel de ces vagues et innombrables délits : avouer et se rendre, était à juste titre regardée comme un piége. Qui donc, après l'expérience des trois dernières années, et après avoir heureusement échappé au supplice, irait se faire son propre délateur dans l'espoir d'un improbable pardon? Aussi personne n'en fut la dupe. L'amnistie parut un nouvel édit de proscription, et à peine les termes en furent-ils connus, que le mécontentement redoubla. Comme mesure politique, l'amnistie était un coup manqué.

Les habitants qui avaient entendu cette lecture, au lieu de faire éclater une joie folle comme le Duc s'y attendait, se retirèrent silencieux et pensifs. Le soir ils n'allumèrent ni feux ni lumières dans leurs maisons, et passèrent une partie de la nuit attroupés dans les rues et s'entretenant à voix basse. Le Duc, alarmé, fit rester sous les armes durant toute la nuit la garnison de la citadelle, et fit circuler de la cavalerie par toutes les rues de la ville.

Tel fut l'heureux effet produit par l'amnistie sur l'esprit des habitants d'Anvers.

Cependant les murmures les plus énergiques n'étaient pas soulevés par les iniquités du Tribunal de sang, mais par les mesures financières du Duc. Ce ne furent ni les échafauds ni les bûchers qui réveillèrent la nation de sa torpeur : ce fut la lésion des intérêts matériels. Un impôt temporaire d'un pour cent sur tous les biens, meubles et immeubles, c'est ce qu'on appelait le centième denier ; un impôt permanent de cinq pour cent sur toute transmission d'immeubles, c'est ce qu'on nommait le vingtième denier ; et enfin le dixième denier, c'est-à-dire un impôt permanent de dix pour cent sur toutes les ventes de denrées, marchandises ou autres objets mobiliers ; tel était le plan financier imaginé par le duc d'Albe pour faire suer aux provinces des Pays-Bas autant d'or que de sang. Les États de toutes les provinces avaient déclaré, avec raison, que le dixième et le vingtième denier allaient anéantir le commerce et les manufactures dans tout le pays. D'autre part, la rupture avec l'Angleterre, provoquée par le duc d'Albe, avait suspendu brusquement toutes nos relations commerciales avec ce pays. Joignez à cela la perturbation profonde jetée dans les affaires par les événements des dernières années et l'on comprendra qu'il n'y avait personne, au moins dans la bourgeoisie, si bon catholique et si fidèle au Roi qu'il fût resté, qui ne se sentît menacé d'une ruine complète. Les murmures devinrent si unanimes que le Duc, dans sa colère, ne savait où frapper.

Quand le Duc, bravant toute opposition, voulut faire rentrer de

force le dixième denier, il rencontra une résistance passive qui l'exaspéra. Les citoyens avaient un moyen héroïque de ne pas payer la taxe d'un dixième sur la vente des denrées : c'était de n'en pas vendre. Non seulement tout commerce d'échange avec les provinces était suspendu, on cessait même toute opération de négoce, jusqu'aux trafics indispensables à la vie journalière. Toutes les boutiques étaient fermées. « Les brasseurs, dit le contemporain Bor, ne voulaient pas brasser, les boulangers refusaient de cuire et les cabaretiers de tirer de la bière. » En un mot, la situation était de nouveau tellement tendue qu'on semblait à la veille d'une nouvelle explosion.

L'avortement de ses projets financiers avait fait perdre au duc d'Albe son crédit auprès de Philippe, dont il avait excité la cupidité par des promesses qui ne se réalisaient pas. Viglius et, à son exemple, les autres membres du conseil, voyant son étoile pâlir, osaient être d'un avis différent du sien. L'opposition un peu tardive de Viglius encouragea celle du peuple, qui crut voir en lui un défenseur. D'Albe bientôt se sentit seul : il supplia Philippe de lui choisir un successeur. Le Roi, par déférence, lui laissa réitérer sa demande deux ou trois fois et enfin y acquiesça. Il nomma pour le remplacer don Juan de la Cerda, duc de Mædina-Cœli.

Sa retraite ne fut cependant pas immédiate. Il put voir naître auparavant quelques-uns des fruits que sa politique insensée devait porter dans l'avenir, et qui étaient si loin de ses prévisions. Il devait voir les proscrits, que le désespoir et la soif des vengeances avaient jetés dans la piraterie, fonder par un audacieux coup de main cette république Batave, arrachée aux possessions de l'Espagne et qui devait porter à l'Espagne ses plus rudes coups. Il apprit la prise de la Brielle (1er avril 1572) à Bruxelles, au milieu de la nuit, au moment où le bourreau préparait dix-huit cordes auxquelles, à l'aube du jour, devaient être pendus autant de boulangers qui refusaient de cuire du pain pour ne pas payer le dixième denier. Cette nouvelle leur sauva la vie. Peu après, l'Espagne perdit Flessingue. Les *Gueux*, maîtres de cette place

qui commandait les bouches de l'Escaut, causèrent au commerce d'Anvers un tort considérable. Ils arrêtaient tous les navires venant d'Espagne où qu'ils soupçonnaient porter de l'argent ou des munitions de guerre pour le gouvernement. Le 13 avril 1573, ils vinrent capturer sept navires jusque devant la ville. Le 27 août ils débarquèrent au-dessus d'Austruweel et allèrent enlever de son château de Schooten Martin Van Ranst, échevin d'Anvers, qu'ils conduisirent à Dortrecht, où on le garda jusqu'à ce qu'il se fût racheté par une grosse rançon.

Le prince d'Orange était rentré en Belgique à la tête d'une nouvelle armée de onze mille hommes d'infanterie et de six mille cavaliers. Il avait traversé le Brabant, où partout les habitants lui avaient témoigné la plus vive sympathie et avait gagné la Hollande qui se déclara tout entière pour lui. Naarden et Haarlem étaient retombés au pouvoir des Espagnols, qui y avaient commis des atrocités dont l'horrible souvenir ne s'effacera jamais; mais Delft, Alkmaar, Gertruidenberg, Zierickzee, et d'autres places étaient aux mains des confédérés. Voilà les avantages que l'Espagne retirait d'une politique que Philippe et son lieutenant avaient crue si habile.

Avant son départ, le duc d'Albe vint faire à Anvers une dernière visite. Certes, notre ville avait eu beaucoup à se louer de son excellente et paternelle administration et lui en devait un remerciement. Aussi le Magistrat l'envoya-t-il complimenter par le pensionnaire Jean Gillis. Voici sa harangue; elle rappelle par sa nauséabonde platitude ces harangues des sénateurs romains qui soulevaient de dégoût le cœur du vieux Tibère :

« Monseigneur, ceulx du Magistrat estans joieulx du retour de Vostre
» Excellence en ceste ville, ilz se présentent pour faire la reverence et
» congratuler sa bienvenue, et comme Vostre Excellence a tousiours
» en favorable recommandation la ville et les affaires d'icelle, prient
» bien humblement que son bon plaisir soit de continuer la mesme
» affection, présentant à Vostre Excellence très-humble et prompt

» service en ce que plaira à Vostre Excellence au nom de Sa Maiesté » ou aultrement recommander. »

L'éternelle malédiction de l'histoire, ce pilori des tyrans, s'est chargée de faire justice de tant de bassesses. Elle a élevé au duc d'Albe une statue plus durable que l'image de bronze qu'il avait placée dans la citadelle d'Anvers.

Le duc de Medina-Cœli ne fit dans nos provinces qu'une courte apparition. Quand il eut vu de près les inextricables embarras de la situation, il refusa de se charger du redressement de tant de fautes et retourna en Espagne. Le Roi nomma à sa place don Louis de Cuniga y Requesens, grand commandeur de Castille et gouverneur du Milanais. Ce seigneur arriva à Bruxelles le 17 novembre 1573. D'Albe lui remit son commandement, qu'il avait exercé pendant six ans et trois mois, et quitta le pays où son nom devait rester éternellement écrit en lettres de sang.



STATUE DU DUC D'ALBE.

CHAPITRE XXIII.

REQUESENS. — LA FURIE ESPAGNOLE. — DON JUAN D'AUTRICHE. — RETOUR DU PRINCE D'ORANGE.

Le commandeur de Requesens était un homme d'un caractère doux et conciliant. Son choix annonçait un revirement dans la politique de Philippe II. Le roi s'était enfin aperçu que les moyens employés par le duc d'Albe et qu'il avait lui-même toujours crus les meilleurs, n'avaient pas produit précisément d'aussi bons effets qu'il l'avait espéré. Il s'agissait maintenant de ramener par la douceur les esprits qu'il s'était aliénés par une sévérité excessive. Mais il était trop tard, et Requesens devait succomber à la tâche.

Un de ses premiers actes à Anvers fut de faire abattre l'odieuse statue du duc d'Albe. Il rétablit tous les priviléges de la ville, lésés par l'institution de la Chambre de justice et de la Chambre des comptes. Il publia aussi une amnistie, beaucoup plus large que la première ; mais elle ne fit pas grand effet : les esprits étaient trop aigris. Il fallut en venir aux armes.

Nous le trouvons à Anvers, au mois de janvier 1574, occupé à inspecter la flotte qui devait aller dégager Middelbourg, assiégé par les Gueux. Cette flotte, réunie par le duc d'Albe, fut divisée en deux escadres, la première placée sous le commandement de Sancho d'Avila, la seconde, forte de quarante bâtiments, sous celle du vice-amiral de Glimes. Elle quitta notre rade le 23 janvier; le 29, elle rencontra les vaisseaux hollandais commandés par Louis Boisot, que le prince d'Orange avait nommé amiral des forces maritimes des Provinces Unies.

Les Espagnols eurent le dessous. Une partie de la flotte fut prise, une autre brûlée, le reste dispersé. Le vaisseau amiral fut incendié; de Glimes, tué. Les débris mutilés de ce formidable armement furent ramenés à Anvers par Sancho d'Avila. Boisot conduisit au prince d'Orange, à Flessingue, dix navires espagnols armés de soixante pièces de canon. Quelques jours après, Middelbourg se rendit. La garnison, qui avait obtenu les honneurs de la guerre, vint renforcer celle d'Anvers.

Cet échec fut compensé pour les Espagnols par la victoire qu'ils remportèrent dans la bruyère de Mook, entre le Wahal et la Meuse, où périrent les comtes Louis et Henri de Nassau, ainsi que le fils de l'électeur Palatin. Nous mentionnons cette bataille parce qu'elle eut pour notre ville des conséquences désastreuses. Les soldats espagnols, ne se trouvant pas assez payés par l'honneur d'une victoire, exigèrent en outre les arrérages de leur solde. Mais les caisses étaient vides. Ils se mutinèrent, refusèrent d'obéir à leurs officiers, se nommèrent eux-mêmes des chefs, et marchèrent sur Anvers. Là, disaient-ils, il y avait de l'argent, et il faudrait bien qu'on les payât.

Requesens, instruit de leur marche, se rendit dans nos murs pour les prévenir. Le sire de Champaigny l'engageait à s'assurer de la citadelle, afin d'empêcher les Espagnols qui la gardaient de faire cause commune avec les mutins. Cet avis, qui eût évité bien des malheurs, ne fut pas goûté.

Les vainqueurs de Mook pénétrèrent sur l'esplanade en passant par les glacis de la forteresse, sans que la garnison les inquiétât. Requesens alla les haranguer, mais il n'obtint d'autre réponse que les cris : *Dineros, dineros, y non palabras:* de l'argent, de l'argent, et non des paroles.

Le gouverneur se retira et leur envoya un Père jésuite; les soldats l'écoutèrent d'abord avec respect, mais voyant où tendait son discours, ils ordonnèrent un roulement de tambours pour couvrir le bruit de sa voix. Les rebelles entrèrent en ville et allèrent se ranger en bataille sur la place de Meir. Requesens essaya encore une fois de leur faire entendre raison.

Cette fois il obtint qu'ils sortiraient de la ville et qu'ils iraient attendre à Berchem et à Borgerhout qu'on eût réuni la somme nécessaire pour les satisfaire. A peine furent-ils hors des murs, qu'il fit fermer les portes et publia que personne de Berchem ou de Borgerhout ne pourrait plus entrer en ville. Il s'était trop hâté : les mutins revinrent en foule, menaçant d'enfoncer les portes si on ne les ouvrait, rentrèrent et allèrent se loger dans les maisons des plus riches bourgeois.

Le sire de Champaigny, connaissant la haine que lui portaient les Espagnols, s'était retiré avec quelques autres chefs, à Eeckeren. Dans le but d'éviter un conflit sanglant, on fit aussi sortir de la ville les soldats wallons. Elle demeura ainsi à la merci de la soldatesque.

Maîtres de la place, les Espagnols débutèrent par le pillage de la maison du sire de Champaigny. Ils vexèrent la bourgeoisie par les exigences les plus déraisonnables. La position était d'autant plus fâcheuse qu'on savait qu'ils étaient d'intelligence avec ceux de la citadelle. D'un moment à l'autre ceux ci pouvaient venir se mettre de la partie. Durant six semaines cette lourde charge pesa sur les habitans, sans que le gouvernement fît rien pour les soulager. Cela ne pouvait cependant durer toujours. L'argent n'arrivant pas, Requesens demanda aux magistrats de lui faire une avance de 400,000 florins. Il n'y avait pas moyen de refuser. On réunit les fonds à grand' peine;

les soldats furent payés et, le 30 mai, ils quittèrent la ville pour aller rejoindre l'armée occupée alors au siége de Leyde.

Tout cela ressemblait fort à une comédie jouée par le gouvernement pour mettre à charge des habitants d'Anvers la solde de ses troupes. Des soupçons fâcheux pesèrent sur Requesens ; mais, en admettant que les soldats aient pu agir sous la secrète instigation de leurs chefs, il nous répugne de croire Requesens capable d'avoir trempé dans une pareille infamie. D'ailleurs, l'impossibilité où était le gouvernement espagnol de faire face aux dépenses de la guerre n'était que trop réelle. Les excès commis de tous côtés par les mercenaires frustrés de leur paye légitime, comptent au nombre des plus grands maux que souffrit notre pays durant cette malheureuse période.

Cette mutinerie causa, d'ailleurs, d'une manière indirecte, une grande perte à l'Espagne. Le vice-amiral Adolphe de Haemstede, craignant que les mutins ne s'emparassent de la flotte stationnée devant la ville, descendit l'Escaut et alla jeter l'ancre devant Lillo. Aussitôt que les Zélandais l'apprirent, ils vinrent l'attaquer. Le combat fut vif, mais les Espagnols ne purent tenir devant la valeur de leurs adversaires et s'enfuirent vers Anvers. Boisot leur donna la chasse ; les batteries du fort d'Oordam ne purent l'arrêter ; il coula à fond cinq bâtiments, en brûla quatre et s'empara de cinq navires, sur l'un desquels se trouvait le vice-amiral. Le reste de la flottille fut mis hors d'état de tenir la mer. Le lendemain les Zélandais conduisirent leur prise à Flessingue et y débarquèrent cent deux pièces d'artillerie en bronze, qu'ils avaient enlevées à l'ennemi dans ce combat naval.

Anvers devait bientôt éprouver, de la part de la soldatesque espagnole, une calamité plus terrible encore que toutes celles qu'elle avait essuyées jusque là.

Requesens mourut presque subitement, le 5 mai 1576, à Bruxelles. Sa mort fut suivie d'un bouleversement général. Le Conseil d'État s'empara de l'autorité, que le Roi consentit à lui laisser. Mais le Conseil était divisé en deux partis, dont l'un tenait la cause du Roi, l'autre

celle du pays. On les désigna bientôt sous les noms d'*Espagnols* et de *Patriotes*. Ces divisions livrèrent la Belgique à l'anarchie.

L'affaire la plus urgente était d'apaiser les troupes espagnoles qui réclamaient vingt-deux mois de solde. Malheureusement, les impôts créés dans cette vue excitèrent des murmures et rencontraient une vive opposition dans le Conseil même. Cependant, les vieilles bandes du duc d'Albe, fatiguées d'attendre, s'insurgèrent ouvertement. Elles s'emparèrent d'Alost, comme d'une place d'armes, et mirent à contribution la ville et la contrée environnante. A cette nouvelle le Conseil d'État indigné déclara les Espagnols ennemis de la patrie et ordonna dans toutes les provinces des armements pour les expulser du pays ; mesure imprudente, parce qu'on était trop divisé pour la pouvoir mettre à exécution et qu'elle donnait un semblant de légitimité aux représailles de ceux qu'on traitait en proscrits. D'ailleurs, pour qu'elle fût équitable, il eût fallu commencer par payer aux Espagnols ce qui leur était dû.

Afin de donner plus de force à cette résolution, le Conseil d'État convoqua les États-Généraux. Cela n'empêcha pas la haine qu'il avait soulevée depuis longtemps d'éclater à la faveur de l'anarchie. Le Conseil fut assailli. Les membres du parti espagnol, Viglius, Berlaymont et Mansfeldt furent emprisonnés. Le prince d'Orange, quoiqu'absent, était l'âme du parti des patriotes.

Cependant la guerre était allumée de toutes parts entre les troupes nationales et l'armée du roi d'Espagne. Celle-ci tenait, outre Alost, les citadelles de Gand et d'Anvers. Les États travaillaient à se rendre maîtres de ces deux dernières places. Le 2 août, une troupe de cavaliers venant d'Alost étaient arrivés à Beveren, avaient mis à mort le bailli et pillé tout le village ; puis, ayant passé l'Escaut à Burgt, avaient pillé Lierre et Hérenthals et assommé le bourgmestre de cette dernière ville. La garnison de la citadelle d'Anvers avait prêté son appui à cette expédition.

L'inquiétude était grande. On s'attendait à chaque instant à être atta-

qué par les Espagnols. Ce qu'il y avait de soldats en ville, sous les ordres du sire de Champaigny, n'était pas suffisant pour la défendre. A ces motifs réels de crainte venaient se joindre des terreurs absurdes, car la frayeur rend crédule. Ainsi le bruit se répandit que la nuit de la St-Barthélemy un massacre général des bourgeois devait avoir lieu, pareil à celui qui avait signalé cette nuit fatale quatre ans auparavant, en France. Les Jésuites, les Franciscains et d'autres ordres étaient accusés d'avoir trempé dans ce complot imaginaire. Les Jésuites, alors nouvellement établis à Anvers et qui venaient d'acquérir la maison d'Aix [1], étaient particulièrement en butte aux soupçons du peuple. C'étaient les prédicateurs et les confesseurs ordinaires des Espagnols. Ils n'avaient pas joui d'un grand crédit sous le duc d'Albe, qui n'aimait pas leurs allures intrigantes ; mais depuis Requesens ils étaient en grande faveur. C'en était assez pour faire tomber sur eux la haine qu'on avait vouée à tout ce qui tenait à l'Espagne. Un fait le prouvera : un marchand anglais qui demeurait dans leur voisinage avait acheté quelques barils de poudre, dont il trafiquait. Il les fit charger sur un petit chariot et donna l'ordre de les transporter chez lui, « en passant devant la maison des Jésuites ». Ces derniers mots furent entendus, mais mal compris, de quelques ouvriers qui stationnaient auprès. On crut que la poudre était en destination des Jésuites. Aussitôt, grande rumeur. Le peuple s'attroupe, se porte en masse devant la maison d'Aix et y demeure jusqu'au soir, agitant les plus sinistres propos. Quelques-uns du magistrat pénétrèrent dans le Collège et constatèrent la fausseté des bruits répandus. Cela ne suffit

---

(1) Les commencements des Jésuites à Anvers, sont assez obscurs. Le premier qui y montra l'habit de l'ordre est un Espagnol du nom de Lainez, disciple d'Ignace de Loyola (1562). Jusqu'en 1570 ils ne possédèrent ni maison ni chapelle et prêchèrent dans l'église St-Jacques. Enfin en 1575 ils acquirent la maison d'Aix, de Gaspar Schetz, seigneur de Grobbendonck, pour la somme de 17,000 couronnes. Ils y ouvrirent des écoles la même année.

Cette maison d'Aix, un des plus vastes édifices de la ville, avait été entièrement rebâtie en 1539 par le riche marchand Erasme Schetz, sur l'emplacement de l'ancien entrepôt des marchands d'Aix-la-Chapelle.

pas et il fallut l'intervention armée du comte d'Overstein, avec sa compagnie d'Allemands, pour dissiper cet orage.

Tout à coup on apprit que les pillards d'Alost avaient quitté cette ville et se dirigeaient sur Anvers. Les bourgeois de Maestricht avaient réussi à se débarrasser de leur garnison espagnole, qui s'était signalée, là comme partout, par les plus abominables excès. Ces malcontents, traqués par les troupes des États, avaient réussi à rejoindre ceux d'Alost. Sancho d'Avila, qui commandait la citadelle d'Anvers, craignant d'être assailli par les troupes des États, s'était mis en rapport avec l'élu des mutins d'Alost, Jean de Navarèze. Celui-ci avait convoqué ses soldats, les avait exhortés à marcher au secours de leurs camarades, enfermés dans la citadelle d'Anvers. Le nom de cette ville opulente, qui sonnait aux oreilles des Espagnols comme celui d'un Eldorado, produisit l'effet attendu. Tous crièrent : « *Aux armes ! à Anvers !* » Ils sortent d'Alost dans la matinée du 3 novembre ; leur ardeur est telle qu'ils jurent de ne prendre ni repos ni nourriture avant d'avoir combattu. Le 4 au matin, ils passent l'Escaut à St-Bernard. Champaigny envoie contre eux deux compagnies allemandes sous les ordres du baron Fronsberg. Ces mercenaires, aussi mal payés que l'étaient les Espagnols, au lieu de les arrêter, se joignent à eux et entrent avec eux dans la citadelle.

Quelques heures après ils reçurent un nouveau renfort. Alphonse Vargas, Julien Roméro, Antoine d'Oliveira et François Baldez arrivèrent avec cinq cents cavaliers. Les Espagnols se dirent alors : Anvers est à nous.

Les Etats, avertis de ce danger, avaient envoyé à Anvers le comte Philippe d'Egmont avec quarante cornettes de Wallons et le marquis d'Havré avec dix bandes de cavaliers. Champaigny conseillait d'investir la citadelle par l'extérieur, pour lui couper les communications, tandis qu'il la tiendrait en respect du côté de la ville. Ce sage avis fut repoussé ; les troupes entrèrent à Anvers, et les différents mouvements que nous venons de raconter purent s'opérer sans obstacle.

Un retranchement avait été creusé à la hâte sur l'esplanade et des barricades élevées à l'entrée de toutes les rues aboutissantes. Champaigny avait passé une partie de la nuit du 3 au 4 novembre à placer au jardin des Escrimeurs une batterie d'où l'on commença au matin à canonner la citadelle, sans lui faire grand mal.

Le 4 novembre, vers une heure après midi, les Espagnols sortirent de la forteresse en bon ordre et attaquèrent aussitôt les retranchements de la ville. Ils étaient au nombre de quatre mille fantassins et de huit cents cavaliers, sans compter une multitude de goujats portant des bottes de paille et des torches allumées. Sancho d'Avila demeura avec six mille hommes dans la citadelle pour soutenir au besoin ceux qui attaquaient la ville ou pour leur ménager une retraite. Ceux-ci se partagèrent en trois corps, qui entrèrent en ville par trois côtés : d'Oliveira par la rue du Couvent, Roméro par le rempart conduisant à la porte St-Georges, Baldez par la rue de Béguines. Les Espagnols attaquaient avec une impétuosité et une fureur sans égales : les Wallons et les Allemands se battent vaillamment d'abord ; mais impressionnés par la terreur panique des bourgeois, par la vue des incendies qui s'allumaient sur les pas de l'ennemi, ils reculèrent pas à pas. Champaigny se multipliait en vain, courant d'un point à un autre, ranimant les courages qui faiblissaient ; enfin les soldats lâchèrent pied et s'enfuirent. Les Espagnols se ruèrent à leur suite dans l'intérieur de la ville, frappant sans distinction soldats ou bourgeois. Ils pénétrèrent ainsi sans résistance jusqu'à la Grand' Place.

L'Hôtel de Ville et les maisons des corporations qui l'entourent, étaient garnis de bourgeois armés qui accueillirent les Espagnols par une vive fusillade. Vargas avec sa cavalerie est forcé de battre en retraite. Mais deux misérables incendiaires parviennent, sous une grêle de balles, à s'introduire dans l'Hôtel de Ville. En peu d'instants ce magnifique édifice est en feu : ses défenseurs sont obligés de sauter par les fenêtres. L'incendie, propagé par des mains scélérates, se développe avec rapidité. L'épouvante a mis fin à la défense. Bientôt

toutes les maisons de la Grand' Place, de la rue des Serments, du Canal au Sel, du Canal au Sucre, du Canal au Beurre, des rues au Fromage, de la Pomme, des Orfèvres, de Tournay et d'une partie de la rue Haute ne forment plus qu'un immense brasier, d'où l'on entend sortir, au milieu du crépitement des flammes, les cris de désespoir de ceux qui voient périr, sans pouvoir leur porter secours, leurs parents, leurs femmes, leurs enfants, ou que cet enfer consume eux-mêmes.

Pendant qu'une partie de la ville brûle, les Espagnols ont achevé de se rendre maîtres du reste. Les défenseurs ont disparu. Champaigny, le marquis d'Havré et le comte d'Overstein ont réussi à sortir des portes avec quelques restes de soldats wallons, blessés ou démoralisés. Les Allemands du comte d'Overstein avaient fini par se joindre aux pillards. Tout ce que l'histoire raconte des horreurs commises par des vainqueurs irrités dans les cités tombées à leur merci, Anvers l'éprouva pendant la nuit du 4 au 5 novembre et durant les trois jours suivants. Le pillage, le meurtre, le viol se répétaient de rue en rue, de maison en maison. Des tortures inouïes, appliquées avec ce raffinement barbare qu'y pouvaient seuls apporter des disciples de la sainte Inquisition d'Espagne, forçaient les habitants à révéler l'endroit où étaient cachés leurs trésors. On ne laissa la vie qu'à ceux qui purent la racheter. « On n'entendait dans toutes les maisons, dit le cardinal Bentivoglio, que d'affreux hurlements. Les rues étaient remplies de malheureux habitants qui cherchaient à se dérober aux tourments dont les accablait l'avide férocité du soldat, afin d'en tirer la connaissance des riches effets qu'ils auraient pu cacher. Mais si la soif du butin excitait sa cruauté, son avarice en suspendait quelquefois les effets, et l'obligeait d'abandonner de malheureuses victimes qu'il tourmentait en vain, pour retourner au pillage avec plus d'ardeur. On le vit dans cette horrible alternative saccager et massacrer tour à tour, jusqu'à ce qu'épuisé de fatigue, plutôt que rassasié de sang et de rapines, il revint à ses drapeaux. »

Les négociants étrangers ne furent pas plus à l'abri du pillage que

les Anversois : Allemands, Anglais, Italiens, Portugais, tous subirent le même sort. Le clergé même et les édifices sacrés ne purent s'y soustraire ; les ecclésiastiques furent dépouillés de leur argent, les églises de leurs ornements et de leurs vases sacrés. Tous les couvents, à l'exception de ceux des Récollets et des Jésuites furent saccagés : les religieux et les religieuses de tout ordre, conduits à la citadelle pour y traiter de leur rançon. La maison des Anglais, après avoir été pillée, fut encore taxée à vingt-quatre mille florins pour se racheter du feu. Le même sort tomba en partage à la maison Hanséatique. Le capitaine Gaspar Ortis s'était emparé de la prison du Steen : il mit à prix la liberté de tous les détenus, et les lâcha, moyennant le payement immédiat d'une rançon.

Ces scènes de meurtre et de brigandage durèrent trois jours. Le 6 novembre d'Avila sortit de la citadelle avec Vargas et Roméro, pour faire rentrer ses soldats. Comme ils étaient gorgés de butin et accablés de fatigue, ils obéirent, tout en murmurant qu'on ne leur tenait pas parole et qu'au lieu de trois jours on leur en avait promis huit (1). Les évaluations sur le nombre des victimes de ces affreuses journées varie de cinq à sept mille, tous bourgeois. Du côté des Espagnols il périt à peine deux cents hommes. Les pertes produites par le pillage furent évaluées à quatre millions de florins en argent monnayé. et à une somme équivalente en bijoux, en vaisselle d'or et d'argent et en marchandises précieuses. Anvers perdit donc par le pillage seulement au-delà de huit millions de florins, qui représenteraient aujourd'hui soixante millions de francs. Quant aux pertes occasionnées par l'incendie, elles sont incalculables. L'Hôtel de Ville, dont il ne restait que les

(1) Champaigny, dans un écrit qu'il fit paraître pour justifier sa propre conduite, dit : « Mesmes avant que les amutinés d'Alost voulurent assaillir la ville, Sancho d'Avila leur « consentit le sacq huit jours de long, d'accord fait, comme on a sceu depuis, ne s'ayant « voulu contenter les amutinés de quatre ni de six. » *Recueils d'Arétophile* etc. Lyon, 1578, in 4°. Le principal instigateur de cette œuvre de démons paraît avoir été le conseiller d'état Jérôme de Roda

murailles, était un des plus somptueux édifices de l'Europe ; de précieux objets d'art et une grande partie des archives périrent dans les flammes. Les quartiers incendiés étaient les plus riches et les plus commerçants de la ville ; ils comprenaient les maisons des Serments et des corporations et quantité de magasins remplis de marchandises.

Cet épouvantable désastre demeura dans la mémoire du peuple sous le nom de *Furie espagnole*.

Nous renonçons à dépeindre l'état que présentait Anvers le lendemain de ce sac : le deuil et le désespoir dans toutes les familles ; les rues inondées de sang, jonchées de débris et de cadavres ; les maisons souillées et dévastées ; des quartiers entiers n'offrant plus que des pans de murs calcinés et croulants, des monceaux de décombres fumants sous lesquels une foule de morts achevaient de se consumer, sous lesquels des mourants achevaient de brûler ou d'étouffer. Beaucoup de cadavres, défigurés par les flammes, ne purent être reconnus : ils furent placés dans une fosse commune au cimetière de Notre-Dame. Un service funèbre pour tous les morts eut lieu le dimanche suivant à la cathédrale. On compta parmi les victimes marquantes l'écoutête Goswin Van Varick, le bourgmestre Jean Van der Meere, les échevins Jean Van de Werve, Gérard Despommereaux et Nicolas Van Bouchout, le sire de Bièvres et le colonel de Plecy.

Le principal auteur de cet acte de piraterie sauvage, Jérôme de Roda en fit lui-même un rapport au Roi et le représenta comme une expédition régulière, comme un fait d'armes glorieux, destiné à faire respecter dans les Pays-Bas le pouvoir de Sa Majesté Très-Catholique. Il signale à la faveur royale ceux qui s'y sont le plus distingués : « Tous, dit-il, ont si bien rempli leur tâche, que je ne puis trouver de paroles pour les louer suffisamment. Tous les officiers ont si bien fait leur devoir *et sont même allés si loin au-delà*, que V. M. ne peut laisser de leur en témoigner sa reconnaissance. V. M. recueillera les fruits de cette glorieuse victoire, qui sera d'autant plus importante qu'elle a été très-sanglante et que la ville a beaucoup souffert, parce que ces pays-ci

auront appris à avoir dorénavant plus de respect pour cette citadelle. »

Balthasar Lopez, qui avait été secrétaire de Requesens, écrit le 7 novembre, du château d'Anvers, à Gabriel de Çayas, secrétaire du Roi, à Madrid : « Dieu soit loué pour le grand avantage qu'il nous a accordé dans cette ville! » Pour s'expliquer une semblable aberration du sens moral, il faut se rappeler qu'elle a le fanatisme pour cause; qu'aux yeux du gouvernement espagnol, les soldats espagnols proscrits par les États des Provinces étaient les seuls fidèles; ils étaient en guerre avec le pays révolté, et tout le sang qu'ils versaient, et tout le butin qu'ils faisaient, était de bonne guerre et de bonne prise!

Le fruit qu'en recueillit le Roi fut de voir toutes les parties des Pays-Bas s'unir pour secouer le joug de la domination espagnole. Les États des provinces belgiques, à l'exception du Luxembourg, envoyèrent des députés à Gand pour s'entendre avec ceux des États de Hollande et de Zélande. Ils y conclurent la fameuse *Pacification de Gand*, qui avait pour but d'assurer, par une fédération entre les provinces du nord et celles du midi, le rétablissement des anciennes libertés du pays, l'expulsion de toutes les troupes étrangères et la fin de toutes les persécutions religieuses.

Philippe II, apprenant que le Conseil d'État n'avait pu conserver l'autorité, avait enfin désigné un nouveau gouverneur pour les Pays-Bas : c'était don Juan, fils naturel de Charles-Quint, illustre par la victoire de Lépante. Ce prince était arrivé à Luxembourg, le jour même du sac d'Anvers. Les États, avant de l'accueillir, lui posèrent pour condition le renvoi des troupes étrangères et la ratification du traité de Gand. Don Juan accepta, par l'*Édit perpétuel*, signé à Marche en Famenne, le 12 février 1577. Cet accommodement, du reste aussi peu durable qu'il était peu sincère, eut pour conséquence immédiate l'évacuation des places fortes par les troupes espagnoles.

Roda, agissant comme s'il eut reconquis Anvers au roi d'Espagne et s'arrogeant un pouvoir souverain, pourvut aux places devenues vacantes dans la magistrature par le massacre du 4 novembre. Il nomma

Simon Van de Werve à la place de l'écoutête Goswin Van Varick; Jean Wulfaert à celle du bourgmestre Jean Van der Meere; Guillaume Schoyte, Roger de Leefdael, Corneille de Wyse et Adolphe Van Blyleven en remplacement des échevins tués. Après l'incendie de l'Hôtel de Ville le magistrat tint ses séances dans le refuge de l'abbaye de St-Bernard, où précédemment on avait installé l'évêque Sonnius [1]. Il y demeura jusqu'au mois de novembre 1581.

Les Espagnols évacuèrent la citadelle d'Anvers le 26 mars 1577. Ils en sortirent avec armes et bagages, femmes et enfants et tout le butin fait dans le sac de la ville. D'Avila ne voulut pas être présent à sa reddition. Il chargea son lieutenant, Martin del Hojo, de la remettre au duc d'Aerschot. Escovedo, secrétaire de don Juan, assistait à cette cérémonie, que Van Meteren raconte ainsi : le duc d'Aerschot, la tête découverte, ayant ses mains jointes dans celles d'Escovedo, prononça à haute voix ce serment :

« Moi Philippe de Croy, duc d'Aerschot, jure sur Dieu, la Vierge Marie, et les quatre saints Évangiles, de garder et tenir cette citadelle pour le service de Sa Majesté le Roi Philippe, notre Sire, et de ne la rendre, sinon à sa propre personne ou à ses successeurs, sans son exprès commandement. »

Escovedo lui répondit :

« Si vous faites ce que vous promettez, Dieu vous aidera; sinon, que le Diable vous emporte en corps et en âme. » Et tous les assistants crièrent : « *Amen.* »

Il est inutile de dire que le jour du départ des Espagnols fut pour Anvers un jour de fête. Il paraît qu'ils laissèrent derrière eux quelques-uns de leurs valets d'armée, lesquels ne trouvèrent pas de meilleur emploi de leurs loisirs que le vol, dans lequel ils excellaient. Tombés entre les mains des Anversois, ils payèrent pour leurs compagnons

(1) François Sonnius, premier évêque d'Anvers, était mort le 29 juin 1576. Le siége épiscopal demeura vacant jusqu'en 1588.

absents, pour leurs chefs et pour leur Roi : ils furent accrochés au gibet.

Don Juan se hâta de se conformer à l'article de l'Édit de Marche qui l'obligeait à faire sortir les Espagnols du pays ; mais il essaya de l'éluder en ce qui concernait les Allemands. Le frère de Philippe II qui ne se fiait à personne, probablement parce qu'il sentait qu'il y aurait eu de la simplicité à se fier à lui, voulut s'assurer la possession de quelques bonnes forteresses sur lesquelles il pût s'appuyer pour réduire à l'obéissance le reste du pays. Il s'empara par surprise du château de Namur ; mais un complot qu'il fit pour se rendre maître de la même manière de la citadelle d'Anvers, échoua. Le duc d'Aerschot et le prince de Chimay son fils, avaient été écartés sous prétexte d'aller complimenter la belle reine de Navarre, Marguerite de Valois, qui se rendait aux eaux de Spa, et la garde de la citadelle remise aux mains dévouées de Louis de Blois, seigneur de Treslong. En même temps les Wallons de Croy avaient été remplacés par des soldats allemands commandés par les colonels Frondsberg et Fugger. Ceux-ci, à un signal donné, devaient s'entendre avec Treslong et remettre la citadelle aux mains de don Juan.

Plein de confiance dans le succès de ce plan, le gouverneur se regardait déjà comme maître d'Anvers. Il y avait fait acte de souveraineté en renouvelant le magistrat. Le 17 juillet, il avait nommé bourgmestres Jean de Schoonhoven et Nicolas Rockocx. Par malheur, des lettres écrites par lui à son secrétaire Escovedo, qui se trouvait à Madrid, furent interceptées dans les environs de Bordeaux et tombèrent entre les mains de Henri de Navarre, qui les envoya à Guillaume d'Orange, lequel s'empressa de les communiquer aux États-Généraux. Les projets de don Juan, ainsi dévoilés, ne pouvaient manquer d'avorter. Le colonel Van Ende, avec ses troupes allemandes (les mêmes qui s'étaient jointes aux Espagnols lors du sac d'Anvers), avait reçu l'ordre de se rendre dans cette ville ; mais le magistrat, sur l'avis secret des États, refusa de le recevoir, en s'appuyant sur la Pacifica-

tion de Gand. Un détachement des troupes des États, sous le commandement du seigneur de Vère, neveu de Champaigny, rencontra le régiment de Van Ende et le mit en fuite en lui tuant beaucoup de monde. En même temps un officier de la garnison même de la citadelle, le capitaine De Bours, entreprit sous main de gagner la forteresse aux États.

Champaigny avait été remplacé dans le gouvernement de la cité par le baron de Liedekerke, désigné à ce choix par le greffier Martini, chaud partisan du prince d'Orange. Liedekerke était connu comme grand ami du prince et on le soupçonnait même d'être au fond du cœur converti à la religion réformée. De Bours s'entendit avec lui et Martini. On le fournit d'une forte somme d'argent, secrètement avancée par quelques riches commerçants de la place ; avec cet argent il gagna les mercenaires de la garnison, en leur payant l'arriéré de leur solde. Une seule compagnie demeura fidèle à Treslong.

Au jour fixé (1er août 1577), Treslong fut arrêté et désarmé par ses propres soldats, après une courte lutte. Liedekerke aussitôt qu'il en connut l'issue, se rendit à la citadelle, dont il prit possession au nom des États.

Ce coup de main produisit parmi les habitants une grande agitation. Au premier moment de joie succéda la crainte qu'inspirait l'attitude de la garnison allemande de la ville. Les chefs, se croyant trahis, avaient réuni tous les soldats sur la place de Meir. De là ils les avaient conduits à la Nouvelle Ville, où ils avaient construit des barricades avec des charriots, des tonneaux, des ballots de marchandises. Les bourgeois effrayés croyaient déjà les voir se ruer sur la ville et y renouveler l'horrible drame de la furie espagnole. La crainte les inspira bien. Quelques riches marchands se rendirent à la citadelle et engagèrent les officiers à s'interposer entre eux et les Allemands et à voir si ces derniers ne consentiraient pas à s'éloigner de la ville moyennant une certaine somme d'argent, fallût-il donner pour cela deux ou trois cent mille florins. Une députation, précédée d'un drapeau



MAISON HANSÉATIQUE AU XVIe SIÈCLE

blanc, se présenta bientôt, venant de la citadelle, et les chefs de la soldatesque désignèrent immédiatement des négociateurs. Ceux-ci reçurent l'offre du payement complet des arriérés de solde si les troupes consentaient à évacuer sur l'heure et pour toujours la ville. On leur fit voir, dans des sacs remplis d'or, une somme de 150,000 florins qu'on allait leur compter sur le champ. Les négociateurs retournèrent avec ces propositions, qui furent acceptées en principe ; mais on essaya de faire majorer la somme. Les marchands avaient, en réalité, promis d'abord, s'il le fallait, une somme double de celle qu'on offrait, et les Allemands ne l'ignoraient pas. Les parlementaires allaient et venaient, et les marchands se tenaient toujours, en vue des soldats, leurs sacs d'argent à la main. On était loin de se douter, des deux côtés, du dénouement imprévu qu'allaient avoir ces négociations.

Le jour commençait à baisser et l'on n'était pas encore tombé d'accord. Cependant depuis deux heures on avait signalé quelques voiles qui remontaient l'Escaut. Les graves préoccupations qui absorbaient tous les esprits furent cause que d'abord on ne prêta pas une grande attention à une circonstance aussi ordinaire. Tout à coup on vit apparaître au tournant du fleuve, en face de la Nouvelle-Ville, toute une escadre de navires Zélandais qui arbora le pavillon redouté des Provinces-Unies. C'était l'amiral de Haultain, que le prince d'Orange, instruit de ce qui allait se passer à la citadelle d'Anvers, avait envoyé en observation dans l'Escaut, et qui, à la nouvelle des événements qui venaient de s'accomplir, avait pris sur lui d'avancer pour prêter appui aux troupes des États. Quelques coups de canon tirés sur la Nouvelle-Ville produisirent un effet magique. A la vue des boulets qui vinrent tomber entre les barricades une panique irrésistible s'empara des soldats : « Les Gueux ! les Gueux ! voilà les Gueux ! » crièrent-ils avec l'accent de la plus vive terreur. Et aussitôt ils se mirent à courir vers la porte de Slyk, jetant armes et bagages pour courir plus vite et ne songeant même plus à emporter l'argent qu'on leur offrait et pour lequel, depuis longtemps ils n'avaient qu'à

tendre la main. En présence de la paisible attitude de la bourgeoisie, plus craintive elle-même que menaçante, l'effroi des mercenaires avait quelque chose de risible. Sans entendre, sans voir, ils couraient, dit Bor « comme des loups pourchassés par une meute de chiens ». Quand le dernier fut sorti, on ferma la porte sur ses talons et l'on respira, soulagé d'un poids immense. La ville était enfin, pour la première fois depuis dix ans, délivrée complètement de la présence de troupes étrangères !

L'amiral Haultain étant descendu à terre, reçut des habitants un accueil magnifique, et la ville lui offrit une chaîne d'or comme témoignage de reconnaissance pour le service inattendu qu'il venait de lui rendre.

Le 4 août, on célébra par une procession générale le bonheur d'être délivré des soldats étrangers. Les Catholiques, qui jadis les avaient appelés de leurs vœux, en étaient maintenant aussi fatigués que les Protestants.

Le même jour, la garde de la citadelle fut remise aux Serments des Arquebusiers et des Arbalétriers. Mais ce que l'on souhaitait, c'était de voir renverser une forteresse, monument de la tyrannie du duc d'Albe, instrument d'oppression élevé, non pour protéger la ville, mais pour la tenir sous le joug, non pour la rassurer mais pour la faire trembler, et d'où était sorti le plus terrible des fléaux qu'elle eût encore essuyés. D'après l'avis du prince d'Orange, le sire de Liedekerke se rendit à Bruxelles auprès des États pour demander, au nom de la ville, l'autorisation de démolir la citadelle : les États l'accordèrent sans hésiter. Le 22 août, le Large-Conseil se réunit pour en délibérer. Quelques membres furent d'avis de la conserver, parce qu'elle était nécessaire à la défense de la ville, qui demeurerait ouverte de ce côté ; ce qui fit que, ce jour là, on ne décida rien. Le lendemain enfin on s'arrêta à la résolution de raser la partie des murs qui regardait la ville et de conserver celle qui complétait ses fortifications du côté sud.

L'œuvre de destruction commença dans l'après-midi du 24. Pas ne

fut besoin pour cela de commander des hommes de corvée ni de chercher bien loin des ouvriers. Chacun se rua à cette tâche agréable comme à une vraie partie de plaisir. Plus de dix-mille personnes travaillèrent jour et nuit jusqu'à ce que la dernière pierre fut abattue et le dernier retranchement nivelé. De graves magistrats, de grands seigneurs et de nobles dames, des bourgeois avec leurs femmes et leurs filles, des mendiants avec leurs enfants travaillèrent pèle-mèle à détruire ce nid de meurtres et de rapines. Au fond d'une casemate obscure on retrouva la statue du duc d'Albe qui y était réléguée depuis que Requesens l'avait fait enlever de son piédestal. La soudaine apparition de ce bronze détesté souleva des cris de fureur. Mille bras armés de marteaux s'avancèrent et l'effigie du sanguinaire proconsul essuya le traitement qu'on eût voulu infliger au duc d'Albe lui-même. Quand le premier moment de rage se fut assouvi par des coups et des outrages, la statue fut tirée de sa cachette ; on l'attacha par les pieds à un cable et on le traîna par les principales rues de la ville, au milieu des huées, des rires, des insultes de la populace. Enfin elle fut brisée en morceaux et ses débris emportés dans les familles et conservés comme un souvenir de la vengeance populaire. Quelle leçon pour l'orgueil babylonien du duc d'Albe !

Sa vanité d'homme d'état et de profond politique reçurent bientôt une leçon non moins sévère. Les événements donnèrent à sa prétention d'habilité le plus éclatant démenti. Ses crimes n'avaient pas même obtenus cette consécration du succès qui a légitimé tant de tyrannies. Aucun de ses buts ne fut atteint. Rien ne demeura de son œuvre, que les ruines qu'il avait faites et les plaies saignantes de tant de familles amputées de leurs membres. Au moment même où l'on démolissait sa citadelle, où son image souillée et défigurée était traînée dans les boues d'Anvers, on entendait de nouveau retentir dans les rues le chant des Gueux et les psaumes calvinistes, et la religion catholique, dont il avait cru assurer le triomphe, allait y recevoir une atteinte d'autant plus rude qu'elle était motivée par ses propres violences. Les Gueux, dont il

avait tant augmenté le nombre, avaient puisé dans leur désepoir une force qui les avaient grandis à la taille des héros. Trois provinces, la Hollande, la Zélande et Utrecht étaient déjà perdues sans retour pour l'Espagne, et ces provinces avaient reconnu pour Stadhouder ce proscrit que sa haine impuissante n'avait pu atteindre, ce saumon plus rusé que lui, qu'il n'avait pu prendre dans ses filets [1]. Enfin, dernière et poignante mortification! le grand rebelle fut invité par les États-Généraux à se rendre à Bruxelles pour les aider de sa présence et des conseils de sa sagesse!

Le prince d'Orange, cédant à la sollicitation des États, arriva à Anvers le 17 septembre. Le sire de Liedekerke, gouverneur de la ville, avec une troupe de cavaliers vêtus de vert; les capitaines des sections et des milices bourgeoises, et toute la nation des Osterlings, à cheval et richement vêtus, s'étaient portés à sa rencontre sur la route de Bréda. Il fit son entrée par la porte Rouge, au milieu d'un concours immense de peuple qui le saluait comme un libérateur. Le prince était accompagné de sa femme Isabelle de Bourbon, de son frère le comte Jean de Nassau, et de son fidèle conseiller Marnix de Ste-Aldegonde. Dès qu'il eut franchi la porte il fut complimenté au nom des États par les abbés de Villers et de Marolles, le baron de Fraisin et le seigneur de Capres. Il alla descendre à l'abbaye de St-Michel, dans les anciens appartements réservés aux Souverains.

De tristes changements s'étaient produits à Anvers depuis onze années qu'il l'avait quitté pour prendre la route de l'exil. Beaucoup de maisons, jadis la demeure de riches négociants, étaient vides; un grand nombre portaient les marques d'une affreuse dévastation; d'autres gisaient en un monceau de cendres; l'Hôtel de Ville n'était plus qu'une ruine; le commerce était frappé de paralysie. Était-ce une

(1) On sait qu'il disait, pour justifier l'arrestation du comte d'Egmont : « Un seul saumon vaut mieux que mille grenouilles ».

compensation que de retrouver la maison d'Aix, où il avait logé jadis, occupée par les Jésuites?

La sympathie des disciples de Loyola pour les Espagnols leur avait déjà attiré les défiances de la population. Ces sentiments hostiles ne s'étaient pas améliorés depuis qu'on avait vu leur maison épargnée au milieu du sac général de la ville. On allait maintenant jusqu'à les accuser de complicité avec les brigands. Depuis la reddition de la citadelle, des attroupements se formaient chaque jour devant leur demeure, on agitait la question de les chasser de la ville. La présence du prince d'Orange empêcha qu'on ne réalisât immédiatement ce projet ; en attendant, on brisait leurs vitres à coups de pierres.

Avant de partir pour Bruxelles le Prince séjourna cinq jours à Anvers. Il reçut à sa table toutes les autorités, les doyens des Serments, les principaux de la noblesse et de la bourgeoisie. Il alla visiter les ruines de la citadelle, inspecta les fortifications et recueillit partout sur son passage les témoignages non équivoques d'un respect et d'un amour dont le souverain le plus populaire eût pu être jaloux. Quand il s'embarqua pour se rendre à Bruxelles par le canal de Willebroeck, qui venait d'être ouvert, vingt hommes armés de chacun des six Serments et un cortége immense de bourgeois l'accompagnèrent jusqu'à Vilvorde, marchant en ordre sur les deux rives. Son entrée à Bruxelles fut splendide et d'une cordialité touchante. Pourquoi fallut-il que la jalousie de quelques nobles, offusqués de son incontestable supériorité, vînt empêcher la nation entière de se grouper autour du seul homme qui fût capable alors de la sauver!

Les États Généraux déférèrent au prince d'Orange le titre de *Ruwaert* du Brabant ; mais en même temps que croissait son autorité, toute basée sur une influence morale, la haute noblesse, ne voulant voir en lui qu'un ambitieux qui cherchait à s'élever au-dessus de ses pairs, organisait une ligue qui pût lui servir de contre-poids. La maison de Croy, devenue puissante en Belgique par la faveur des ducs de Bour-

gogne, était l'âme de cette cabale. Son chef, le duc d'Aerschot, se retira à Gand avec ses amis pour y délibérer sur les moyens de mettre des bornes à la puissance du prince d'Orange. Ils y résolurent d'offrir le gouvernement des Pays-Bas à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe. C'était un jeune homme de vingt ans, doux et nul, que ces ambitieux espéraient pouvoir tenir sous leur dépendance. Ils se trompèrent : l'archiduc Mathias, auquel les États reconnurent le titre de Gouverneur, subit dès le premier jour l'ascendant supérieur du génie du prince d'Orange, qui fut nommé son lieutenant-général.

Le nouveau Gouverneur arriva à Anvers le 21 novembre 1577 et y séjourna jusqu'au milieu du mois de janvier 1578, où il se rendit à Bruxelles pour y être reconnu par les États Généraux. Il prit l'engagement solennel de respecter la Pacification de Gand. Le prince d'Orange en fit autant. Don Juan fut déclaré traître à son serment et ennemi de la patrie. Malheureusement il était toujours en possession des forteresses de Namur et de Luxembourg ; il avait réuni ce qui restait en Belgique de troupes espagnoles et allemandes. Avec ces forces il attaqua près de Gembloux l'armée des États et lui fit essuyer une défaite complète (31 janvier 1578).

Ce fut un succès stérile pour le frère de Philippe II. Pendant qu'il tâchait de profiter de sa victoire, ses adversaires négociaient avec le roi de France Henri III et offraient à son frère François, duc d'Anjou et d'Alençon, le titre de Protecteur de la liberté belgique. Ce prince, que nous retrouverons bientôt à Anvers, accourut avec une armée française et s'empara de Binche et de Maubeuge. Bientôt la lutte recommença dans l'intérieur du pays. Les États mirent sur pied de nouvelles troupes et don Juan, vaincu à son tour dans le combat de Rymenant, près d'Aerschot, fut réduit à l'impuissance. Un grand corps de troupes protestantes était arrivé d'Allemagne sous le commandement de l'électeur palatin Jean Casimir. En Flandre, la démagogie protestante triomphait avec Hembyse et Ryhove, tandis que les Catholiques de l'Artois et du Hainaut s'étaient ligués sous le nom de

Malcontents. Ainsi la Belgique entière était livrée à la discorde et à l'anarchie.

Don Juan, que le découragement avait saisi, tomba malade et mourut à Namur, le 1er octobre 1578. Le commandement de l'armée espagnole échut à Alexandre Farnèse, prince de Parme, fils d'Ottavio Farnèse et de cette duchesse Marguerite sous le gouvernement de laquelle avaient éclaté les premiers troubles. Ce jeune prince, un des meilleurs guerriers de son temps, fut bientôt à la tête d'une armée de trente-deux mille hommes, avec lesquels il entreprit la soumission de la Belgique. C'eût été peu contre les Belges unis : c'était beaucoup contre un pays divisé et déchiré par les factions.



Resiouis toij en Dieu, ô Gande belliqueuse,
Prinse est de tes haineux sa speloncque hydeuse.
La trafficque prendra ci desormais son cours,
Marchans auront deca leur coustumier recours,
Ruiné est le nid du Duc insatiable;
C'est heureux jour donc soit a jamais memorable

LES HABITANTS D'ANVERS DÉMOLISSANT LA CITADELLE (3 AOÛT 1577).

D'après une gravure du temps.

CHAPITRE XXIV.

NOUVEAUX PROGRÈS DE LA RÉFORME. — EXPULSION DES JÉSUITES. — ATTENTAT DE JAUREGUI. — CAMISADE DU DUC D'ALENÇON.

Après la défaite de Gembloux, l'archiduc Mathias, le prince d'Orange et les États Généraux s'étaient transportés à Anvers, parce qu'ils se croyaient plus en sûreté derrière nos remparts qu'à Bruxelles. Anvers était donc devenu le centre et le siége de ce qu'au milieu des complications que nous venons d'esquisser, on pouvait nommer le gouvernement national. Mais l'animosité des partis n'en faisait pas un séjour bien tranquille.

Depuis que la citadelle ne menaçait plus la ville, que les soldats espagnols et allemands s'étaient éloignés; surtout depuis que le prince d'Orange, ce champion inébranlable de la liberté de conscience, avait reparu, les Protestants relevaient la tête. Tout le sang versé par le Conseil des troubles pour extirper l'hérésie, l'avait donc été inutilement. Ceux qui avaient fui revenaient ; ceux qui s'étaient cachés se montraient au grand jour ; ceux que la terreur avait rendus muets

se vengeaient de leur long silence ; ceux auxquels la crainte des bûchers avait arraché d'hypocrites rétractations, jetaient le masque et confessaient hautement la foi nouvelle. En un mot, les Protestants se retrouvaient plus nombreux que jamais ; seulement, leur haine contre les Catholiques s'était accrue de toutes les souffrances de la persécution, et, confondant dans une horreur égale les échafauds politiques du duc d'Albe et les pieuses tueries de Charles IX, le roi d'Espagne et le Pape, ils voyaient dans tous les Catholiques des partisans de Philippe II et des complices de la St-Barthélemy : c'est-à-dire des traîtres à la cause nationale, qui conspiraient pour ramener dans le pays et la tyrannie espagnole et les bûchers de l'inquisition.

Ces dispositions d'esprit des Protestants rendirent fort difficiles un accommodement avec les Catholiques. Il fallait cependant ou que l'un des cultes opprimât l'autre, ou qu'ils s'entendissent pour vivre ensemble en bonne intelligence. Mais l'intolérance était égale des deux côtés. Le prince d'Orange seul, devançant les idées de son siècle, eût voulu qu'on accordât à toutes les croyances la même liberté et la même protection. Personne autour de lui ne le comprenait, pas même Marnix, si dévoué cependant à la politique du prince d'Orange : mais la haine violente qu'il portait au Catholicisme troublait parfois la sérénité de ce grand esprit.

D'Orange cependant ne se rebutait pas. Au mois de décembre 1577 il fit renouveler le magistrat, qui avait déjà été changé deux fois cette année. Il le fit composer en partie de Réformés, en partie de Catholiques connus pour leurs idées libérales. Les bourgmestres pour l'année 1578 furent Jean Van Stralen et Guillaume Devos. Le nombre des échevins fut ramené de dix-huit à seize. Comme, dans ces derniers temps, le magistrat s'était montré plus soucieux de plaire au Roi que de défendre les intérêts de la commune, il avait quelque peu perdu la confiance du peuple. Le Large Conseil, pour mieux tenir l'échevinage sous sa dépendance, à l'exemple de ce qui se faisait à Bruxelles et à Gand, lui adjoignit douze *Maîtres de Police (Policiemeesters)*, qui

avaient leur entrée au Collége. C'étaient des hommes pris dans la classe populaire et dévoués au prince d'Orange « preuve évidente, dit le Jésuite Papebrochius, qu'il n'y avait aucune liberté dans les votes et qu'il restait peu d'espoir aux Catholiques de lever la tête contre les Réformés ». On institua aussi des *Maîtres de Fortifications* (*Fortificatiemeesters*) au nombre de six. Les autres nominations et changements dans l'administration communale furent faits par le Large Conseil et froissèrent vivement les Catholiques, parce que la plupart des nouveaux fonctionnaires étaient, dit l'historien catholique Van Meerbeke, « des Calvinistes, ou des Catholiques de petit esprit, qui ne démêlaient pas les ruses du prince d'Orange, ou n'osaient rien dire à l'encontre. »

Ce qui augmenta encore le mécontentement et l'inquiétude des Catholiques, ce fut de voir dans l'organisation militaire de la bourgeoisie, tous les commandements donnés à des chefs calvinistes. Si grandes étaient les appréhensions du clergé, que, dans le courant du mois de février 1578, on enleva des églises tous les ornements, tous les vases d'or et d'argent, que l'on transporta dans les maisons des curés, comme si l'on s'attendait au retour des iconoclastes.

Ainsi, les deux partis se retrouvaient en présence comme au mois de mars 1567; seulement les chances étaient cette fois du côté des Réformés. Ceux-ci avaient à se venger de dix années d'atroces persécutions : les craintes des Catholiques n'étaient donc pas sans fondement.

Les plus menacés étaient les Jésuites. Leurs sympathies avouées pour l'Espagne les désignaient à la fois à la haine des Réformés et à celle des Patriotes. Le peuple les soupçonnait de machinations ténébreuses que leur esprit intrigant rendait suffisamment probables, mais auxquelles les preuves matérielles faisaient défaut. Un jour, un attroupement s'était formé devant leur collége : on y avait vu introduire, disait-on, des tonneaux de poudre. Vérification faite, on reconnut que c'étaient des tonnes de bière. Cela n'empêcha pas le même bruit de se reproduire. On était persuadé qu'ils cachaient dans leur maison de la poudre et des armes et qu'ils étaient l'âme d'une conspiration dont

le but était de replacer Anvers sous la domination espagnole. Que telle fût la conspiration générale de l'ordre des Jésuites, il n'y a pas à en douter; mais que ceux d'Anvers fussent entrés dans un complot particulier, rien ne le prouve. A Anvers, cependant, tout le monde en était persuadé.

Le prince d'Orange s'était attendu à une attaque de don Juan contre la ville de Lierre. Il y avait envoyé un corps de huit cents Anversois pour la défendre. Au bout de quelques semaines, voyant que leur présence y était inutile, ils étaient revenus à Anvers. Avaient-ils, pendant leur absence, recueilli quelques indices sur la conspiration attribuée aux Jésuites ? On ne sait; mais leur retour fut le signal d'une formidable émeute dirigée contre les Révérends Pères. C'était le 9 février 1578. Leur maison fut assaillie. Vers dix heures du soir, quatre capitaines vinrent frapper à leur porte; les Pères ouvrirent. Aussitôt les officiers, suivis d'une vingtaine d'hommes armés, se précipitèrent à l'intérieur et sommèrent le Recteur, avec d'épouvantables menaces, de leur montrer l'endroit où, selon la rumeur publique, ils tenaient cachés des trésors et des munitions. Mais la perquisition la plus minutieuse ne fit rien découvrir, et les officiers se retirèrent.

Le 28 du même mois, une nouvelle perquisition eut lieu de la part d'une commission nommée par les États : elle fut également infructueuse. Les commissaires, avant de se retirer, dressèrent l'inventaire de tous les vases d'or et d'argent qui se trouvaient dans le collége et dans l'église.

Les États Généraux avaient exigé de la part des ecclésiastiques un serment de fidélité, que beaucoup refusèrent de prêter dans les termes où il était conçu. La formule en fut ensuite modifiée et convertie en un simple acte d'adhésion à la Pacification de Gand, par lequel ils promettaient en outre d'être fidèles à l'archiduc Mathias et aux États et de traiter en ennemi don Juan d'Autriche. Les chanoines de Notre-Dame, le clergé des paroisses et la plupart des religieux apposèrent leur signature à cet acte; les Récollets et les Jésuites s'y refusèrent.

Parmi les Récollets, quelques-uns finirent par céder ; mais tous les efforts pour obliger les Jésuites à signer furent vains. Ils déclarèrent qu'ils quitteraient plutôt la ville. Le 12 mai, leur collége fut fermé et une forte garde placée à la porte, de manière que plus personne n'y pût entrer ni en sortir. Quand les jeunes gens qui fréquentaient leur école se présentèrent, on les renvoya, en leur disant poliment : « Retournez chez vous, vous êtes assez instruits comme cela. Laissez les » Pères en repos. »

Le lendemain, jour de la Pentecôte, tous les Jésuites furent mis en état d'arrestation et conduits à la partie du port qu'on nommait *het Bierhooft*, d'où on les embarqua pour Malines.

Quelques jours plus tard on agit de même avec le gardien des Récollets et une quinzaine de religieux qui avaient refusé le serment.

Ces mesures mirent fin aux émeutes soulevées contre les Jésuites, mais causèrent parmi la population catholique une irritation et une crainte bien motivées. Elles n'étaient, du reste, que la suite d'une série d'actes d'intolérance, qui avaient marqué, dès le début, la réaction protestante. Ainsi, dans les couvents il avait été défendu de sonner pour les offices de nuit. De temps en temps on venait à l'improviste y faire des perquisitions. Toutes les portes des couvents, à l'exception d'une seule, devaient être murées. Il était interdit aux moines mendiants d'aller recueillir des aumônes, et aux religieux de tous les ordres, tant séculiers que réguliers, de se montrer dans les rues en costume ecclésiastique ; on les avait même obligés de se couper la barbe. Ils ne pouvaient aller prêcher hors des murs, et à l'intérieur de la ville il leur était interdit de rien dire contre les autorités temporelles.

Les Réformés, cependant, quoiqu'ils eussent le dessus, quoiqu'ils fussent l'objet, de la part des autorités, non d'une grande tolérance, mais d'une grande partialité, étaient loin d'être satisfaits. Ils voulaient voir leurs droits nettement définis et garantis par l'Archiduc et les États. Surtout ils voulaient entrer en partage avec les Catholiques des

édifices consacrés au culte. En conséquence ils proposèrent aux États de régler les droits respectifs des Catholiques et des Protestants, demandant que les questions sur lesquelles ils étaient en désaccord fussent soumises à un concile général, ou, tout au moins, national. Les États laissèrent pendant quelque temps cette requête sans réponse, très-embarrassés probablement sur celle qu'ils y feraient. Enfin parut un projet général de *Paix de religion*, qui ne satisfit personne. Deux provinces, Utrecht et le Hainaut, le rejetèrent formellement.

Alors le prince d'Orange, dont le vœu le plus ardent était d'arriver à la liberté religieuse, présenta, pour Anvers, un accord provisoire, que les partis acceptèrent, provisoirement aussi. Cette *Paix* est du 29 août; elle reconnaissait aux Protestants le droit de pratiquer librement leur culte. Cinq emplacements leur étaient désignés pour y tenir leurs prêches et leurs agapes; c'étaient la maison d'Aix, le *Leghuit*, la maison appelée *Suikerhuis*, l'infirmerie et la chapelle de la citadelle. Ils pouvaient enterrer leurs morts, mais silencieusement et sans pompe, dans les cimetières des églises paroissiales. Il était défendu aux adhérents d'une religion d'insulter ceux de l'autre; d'interrompre d'une façon quelconque les cérémonies de leur culte; de se railler réciproquement par des dessins, des pamphlets ou des chansons. Tout individu, de n'importe quelle religion, avait la faculté d'entrer librement dans les églises de l'autre culte, à la condition de s'y soumettre modestement et respectueusement à la police de l'église. Ceux de la nouvelle religion devaient prêter serment d'obéissance aux autorités, respecter les fêtes et même observer les jours de jeûne, établis par la religion catholique. Tous enfin devaient s'engager à prêter main-forte au prince d'Orange et aux magistrats pour apaiser les émeutes et maintenir l'ordre dans la ville.

Catholiques et Protestants murmurèrent contre cet accord. Chacun des deux partis ne s'arrêta qu'aux articles de la *Paix* qui lui étaient particulièrement favorables, mais ni les uns ni les autres n'observèrent la défense faite de s'insulter réciproquement; la chaire catholi-

que comme la chaire protestante ne cessa de retentir des plus violentes invectives contre les sectateurs de la religion opposée.

Les cinq emplacements concédés aux Réformés pour y exercer librement leur culte, furent occupés par les Calvinistes. Les Luthériens se plaignirent et demandèrent qu'on leur accordât également des locaux. Leur requête fut accueillie et le 6 septembre on leur assigna une maison près de l'abbaye de S[t]-Michel, la chapelle de la rue de l'Empereur, et les étages de la maison de Hesse.

Bientôt les Calvinistes représentèrent que les lieux où ils s'assemblaient n'étaient pas couverts ; qu'aussi bien que les Catholiques ils avaient droit d'être à l'abri de la pluie et du mauvais temps, et que ce n'était pas leur faute si les temples qu'ils s'étaient bâtis quelques années auparavant avaient été renversés. En conséquence ils demandèrent qu'on leur abandonnât la jouissance de trois églises, savoir : celles des Récollets, des Dominicains et de S[t]-André. Cette demande fut trouvée juste et le magistrat y fit droit par un décret du 24 octobre, avec cette réserve que le chœur des deux églises conventuelles serait séparé de la grande nef par un mur et demeurerait à l'usage des religieux. Les Calvinistes n'attendirent pas que ce mur fût construit et dès le lendemain leurs docteurs prêchèrent dans les deux églises. La prise de possession de S[t]-André fut retardée jusqu'au 4 novembre, par suite d'une émeute qui s'éleva dans ce quartier populeux. Un décret, contresigné par l'archiduc Mathias, leur accorda alors l'usage de la grande nef.

Les Luthériens, à leur tour, demandèrent qu'on leur cédât les églises de S[t]-Jacques, des Carmes et de S[te]-Walburge. Ils obtinrent seulement les deux dernières.

C'en était trop, toutefois, pour les Catholiques, dont le mécontentement n'a pas besoin d'être expliqué. Plus d'une fois ils furent sur le point de se porter à des actes de violence; mais la prudence les contint. Une première voie de fait eût entraîné les plus terribles conséquences. La présence du prince d'Orange et sa prudence consommée parvinrent heureusement à les prévenir.

Il fut question, vers ce temps, du départ du Prince. Déjà il avait, à plusieurs reprises, manifesté l'intention de se retirer dans la ville de Bréda, qui lui appartenait. Les magistrats firent les démarches les plus instantes pour le retenir. Le Prince consentit à demeurer à Anvers, et la ville lui fit don d'une vaste maison, construite à l'intérieur de la citadelle et qui avait servi d'habitation au gouverneur de la forteresse.

Du moins, au milieu de ces agitations, Anvers demeurait fidèle à la cause nationale, qui s'affaiblissait dans les provinces du sud, par des raisons qu'il n'entre point dans notre plan de développer. Le Taciturne, craignant que les mêmes causes de désorganisation n'atteignissent les provinces du nord qui s'étaient soustraites par de si héroïques sacrifices à la domination du roi d'Espagne, se hâta de faire conclure la célèbre *Union d'Utrecht* (23 janvier 1579), à laquelle il fit adhérer le Sénat d'Anvers (3 mai).

Pendant ce temps le prince de Parme avait commencé cette campagne qui ne devait finir qu'après la soumission de la Belgique. Le 22 février 1579, il vint camper près du village de Ranst, à une lieue et demie d'Anvers. Le 28, une troupe d'Espagnols prit ses quartiers à Deurne. Mathias et le prince d'Orange se trouvaient dans nos murs. Le Prince, qui depuis longtemps regardait une attaque comme inévitable, n'en fut point surpris. Il envoya immédiatement la garde urbaine et quelques troupes des États occuper le faubourg de Borgerhout. Le 1er mars elles délogèrent les Espagnols du village de Deurne, dont elles brûlèrent l'église, afin d'empêcher l'ennemi de s'y retrancher. Le lendemain Farnèse lui-même vint les attaquer avec des forces qu'on évalue à douze mille hommes. Les soldats de la ville et des États firent bonne contenance et se replièrent, en combattant, sur Anvers. Aussitôt que les Espagnols arrivèrent en vue des remparts, ils furent reçus par l'artillerie, qui non seulement les arrêta, mais les força à la retraite. Le nombre des morts dans cette journée fut évalué à trois cents du côté des Espagnols, à cent du côté des États. Ce n'était là, du

reste, qu'une démonstration. Le lendemain le prince de Parme leva son camp et reprit la route du Limbourg. Il comprit que, pour se rendre maître d'une ville comme Anvers, il avait besoin de toutes ses forces et devait être entièrement libre dans ses opérations. Pour cela il résolut d'achever d'abord le siége de Maestricht.

Cette démonstration du prince de Parme avait eu pour résultat de rendre du courage aux Catholiques. Les jours des Rogations, 25, 26 et 27 mai, ils se hasardèrent à faire leurs processions accoutumées. On ne les inquiéta point. Cela les encouragea à faire sortir la grande procession de Notre-Dame, le jour de l'Ascension. 28 mai. En vain les magistrats, prévoyant des troubles, les avaient engagés à n'en rien faire ; la procession sortit de l'église vers midi, suivie de l'archiduc Mathias et de plusieurs personnages de distinction. Tout alla bien jusqu'à ce que, arrivée au *Molengat*, où se trouvait une garde, celle-ci lui barra le passage, on ne sait en vertu de quel ordre. Les marchands italiens qui accompagnaient le St-Sacrement, tirèrent l'épée et firent mine de vouloir passer de force; les soldats de la garde firent feu de leurs mousquets; deux personnes furent tuées; plusieurs autres blessées. La procession en déroute regagna en hâte la Cathédrale, dont les portes furent fermées derrière elle.

Dans le tumulte qui suivit, les cris les plus menaçants s'élevèrent. Des milliers de Calvinistes entourèrent l'église en criant : à bas les Papistes ! *Papen uit!* Le prince d'Orange accourut avec sa garde et parvint heureusement à faire sortir l'Archiduc et à le mettre en sûreté à la maison d'Aix. Mais ses efforts furent vains pour faire rendre la liberté aux ecclésiastiques prisonniers dans l'église. La multitude furieuse enfonça les portes et, craignant que le Prince n'employât la force pour lui faire lâcher sa proie, entoura les chanoines, les prêtres et les moines, au nombre d'environ deux cents, les fit sortir et les força de marcher vers le port. On les fit entrer dans des bateaux amarrés au *Bierhooft* et on alla les débarquer à deux milles de la ville, sur la côte de Flandre, où ils furent gardés à vue jusqu'au 12 juin suivant.

Le lendemain, 29 mai, le Large Conseil s'assembla. Le prince d'Orange s'y plaignit amèrement des scènes de violence qui avaient rompu la Paix de religion et violé les stipulations de la Pacification de Gand. Il parla de se retirer et d'abandonner la ville à l'anarchie. Le bourgmestre Van Stralen tint le même langage. Rien toutefois ne fut décidé. Le lendemain il y eut une nouvelle assemblée, dans laquelle le Prince prit l'avis des magistrats et des différentes autorités, pour le soumettre au Conseil d'État. La déportation du clergé catholique était une affaire trop grave pour que ce prudent politique voulût personnellement y engager sa responsabilité. Après de longs débats il fut cependant résolu qu'on s'en rapporterait à la sagesse du Prince et de l'Archiduc. Le 12 juin ceux-ci rendirent une ordonnance en treize articles, dont les points principaux étaient ceux-ci : — Anvers et le pays de Reyen entraient dans l'Union d'Utrecht. — Les églises de Notre-Dame, de St-Jacques et de Ste-Walburge demeuraient aux Catholiques. — Les processions, et en général toutes les cérémonies extérieures du culte, étaient interdites; toutefois il était permis de porter le viatique aux mourants, mais sans pompe et sans sonneries. — Les Beggards et les ordres mendiants étaient bannis de la ville. — Le magistrat et tous les membres de l'administration communale devaient prêter serment de prendre sous une protection égale les Catholiques et les Réformés.

Une nouvelle *Paix de Religion* fut proclamée le même jour. Quoiqu'elle fût qualifiée de *perpétuelle,* elle ne dura pas plus longtemps et ne fut pas plus sincèrement suivie que la précédente. Les Réformés, maîtres de la situation, n'étaient pas plus disposés à la tolérance que les Catholiques ne l'avaient été naguère à leur égard.

Des ecclésiastiques déportés, environ cinquante demeurèrent bannis comme ayant provoqué les désordres du 28 mai. Parmi eux se trouvaient le doyen et presque tous les chanoines de la Cathédrale, les curés de Notre-Dame, de St-Jacques, de St-Georges et du Béguinage.

Les biens des ordres religieux et des ecclésiastiques bannis furent

mis sous séquestre. Quand ils réclamèrent sur leurs revenus une pension alimentaire, elle leur fut refusée. Les Protestants du XVIe siècle se montrèrent plus injustes et moins humains que les conventionnels du XVIIIe.

L'accession d'Anvers à l'union des provinces du nord, constituées en République indépendante, eût été un événement immense, si elle se fut accomplie dans des circonstances qui lui eussent permis de sortir ses effets et d'assurer sa durée. Dans l'isolement où se trouvait notre ville, et sous la menace des canons du prince de Parme, ce ne fut qu'une vaine formalité. Il est impossible, réserve faite toutefois de la question religieuse, de ne pas éprouver le regret que cette accession n'ait pu devenir une réalité.

Maestricht avait succombé le 19 juin 1579, après une défense longue et acharnée, sous les armes d'Alexandre Farnèse. On savait maintenant que toutes les forces du général victorieux allaient être dirigées contre Anvers. Un siége était regardé comme inévitable, dans un temps plus ou moins prochain. De sérieuses mesures furent prises pour y faire face. La bourgeoisie reçut une organisation toute militaire. Par une ordonnance du mois de juin 1580, la ville fut divisée en huit commandements sous autant de colonels. Chaque commandement était de dix cornettes, sans compter les six cornettes des Serments ; ce qui faisait donc ensemble quatre-vingt-six cornettes. Chaque cornette était commandée par un capitaine. Tout individu valide, de vingt à soixante ans, était forcé d'en faire partie ; ceux du magistrat et leurs employés étaient seuls exceptés. On dispensa du service les marchands portugais, anglais et hanséates; mais les autres nations furent obligées de fournir des hommes pour la garde journalière. Des corps de garde furent construits dans les différents quartiers. Chaque jour les bourgeois étaient exercés au maniement des armes.

On songea aussi à améliorer les fortifications. Les fossés furent élargis et approfondis ; les remparts épaissis, plantés d'arbres et séparés par des barrières. Aux angles des principales rues on disposa des

chaînes, prêtes à être tendues. Chaque cornette de gardes bourgeoises en eut quelques-unes à surveiller. Nos chroniqueurs nous apprennent que ces chaînes seules avaient coûté près de cent mille florins.

Dans sa séance du 9 février 1581, le Large Conseil décida que toutes les maisons et constructions qui pouvaient offrir à l'ennemi un abri pour s'approcher de la ville à couvert, seraient démolies, et cette résolution fut immédiatement exécutée. Le couvent des nonnes de *Ter Zieken* fut compris dans ces démolitions.

Un conseil de guerre fut institué, d'accord avec les États, pour délibérer sur toutes les mesures militaires à prendre, non seulement à Anvers, mais dans tout le Brabant. Ce conseil devait siéger à la maison d'Aix, sous la présidence de l'Archiduc, ou plutôt du prince d'Orange, dont l'Archiduc n'était que le prête-nom.

Ces préoccupations d'un ordre si grave étaient seules capables de distraire un moment les esprits des querelles religieuses, qui s'envenimaient de plus en plus. Les Protestants, en majorité dans le Conseil, occupant presque toutes les fonctions publiques, ne mettaient pas de bornes à leurs prétentions et violaient à chaque instant la *Paix* conclue avec les Catholiques. Ils pressaient les magistrats de hâter l'inventaire des propriétés ecclésiastiques séquestrées, afin d'arriver promptement à une vente de ces biens. Cependant, le 7 octobre 1579, le prince de Parme avait publié un édit, au nom du roi d'Espagne, déclarant nulles et sans valeur de semblables ventes.

Cela n'empêcha pas le magistrat d'ordonner à tous les ecclésiastiques, par un décret du 30 avril 1580, de faire la déclaration de tous leurs biens meubles et immeubles entre les mains d'une commission désignée à cet effet. Cet ordre fut renouvelé le 13 mai suivant, avec défense à qui que ce fût « de payer auxdits ecclésiastiques aucune espèce de rentes ou de cens, jusqu'à ce qu'il en fût décidé autrement. »

On ne sait pas au juste, disent les auteurs du *Geschiedenis van Antwerpen*, quels sont les biens ecclésiastiques que les Réformés réus-

sirent à faire vendre; mais le nombre doit en avoir été considérable, puisque ces ventes se firent publiquement, durant tout le mois d'août, au marché de Vendredi. Pour faciliter les achats, le Large Conseil avait décidé que les payements pouvaient se faire, partie en argent comptant, partie en rentes à charge de la ville. On proposa d'employer les deniers qui en proviendraient à l'équipement d'un corps de cent cinquante cavaliers. Cette destination patriotique n'excusait ni l'illégalité ni l'injustice de cette spoliation.

Pour la couvrir d'un semblant de légalité, les États Généraux décrétèrent, au mois de mai 1581, la vente des biens d'église dans tout le Brabant, avec la stipulation qu'une partie du revenu de ces biens servirait à fournir des pensions alimentaires aux ecclésiastiques demeurés fidèles aux États.

Les magnifiques églises d'Anvers excitaient surtout la convoitise des Réformés. Nous avons dit qu'ils avaient obtenu déjà la nef de St-André : au mois de mars 1580 ils obtinrent l'église entière, ainsi que la cure pour y loger leurs ministres. Après cela ce fut le tour de St-Jacques. Par décret du 12 novembre 1580, on concéda aux Calvinistes la grande nef et les bas-côtés, à la condition qu'un mur séparerait ces parties du transept et du chœur, réservés au culte catholique. Enfin Notre-Dame elle-même tomba en leur pouvoir. D'abord, au mois de mai 1581, sous prétexte de prévenir de nouvelles attaques de la populace calviniste contre les images, le bourgmestre calviniste Jean de Jonghe, ou Junius, fit enlever toutes celles qui garnissaient les autels des Serments et des Corporations d'ouvriers. Quelques jours après (28 mai), on apprit à Anvers que les *Malcontents* s'étaient emparés de Bréda. Cette nouvelle causa une émotion profonde. Toute la milice bourgeoise se mit sous les armes; on ferma les portes de la ville; les églises, les couvents, les maisons des principaux Catholiques furent soigneusement visités; on cherchait à s'assurer si les champions armés du catholicisme n'avaient pas des intelligences dans notre ville. On ne trouva rien, mais les églises demeurèrent fermées du 19 juin au 22

juillet. Pendant ce temps les Calvinistes avaient repris leur stupide guerre aux images. Tous les autels qu'on avait laissés debout à Notre-Dame furent renversés. Le 26, on renversa les autels et l'on brisa les images à l'église St-Jacques et à l'abbaye de St-Michel; le 27, les mêmes scènes se répétèrent dans tous les couvents, dans toutes les chapelles, même à l'hôpital Ste-Élisabeth; le 28, ce fut à l'abbaye du St-Sauveur. Cette fois, ces actes de brigandage n'étaient plus, comme en 1566, l'œuvre d'une tourbe obscure, sortie l'on ne sait d'où; c'était du vandalisme officiel, du sacrilége organisé, de la spoliation légale; on procédait régulièrement et avec ordre, au nom des magistrats, dans une ville où siégeaient les États-Généraux, sous les yeux du prince d'Orange et d'un archiduc catholique.

Enfin l'intolérance protestante acheva de jeter le masque : par un décret du 1er juillet 1581, le magistrat interdit l'exercice de la religion catholique dans la ville et la franchise d'Anvers. En conséquence, la célébration de la messe et l'administration des sacrements furent suspendus dès le lendemain dans toutes les églises. On toléra seulement de baptiser, de marier et de visiter les malades; encore les baptêmes et les mariages ne pouvaient se faire qu'en deux endroits : la chapelle de Grâce et la chapelle Notre-Dame, au Marché aux Souliers, et cela seulement par six ecclésiastiques particulièrement désignés.

Le 25 août, la cathédrale, qui était restée fermée depuis le décret cité plus haut, se rouvrit pour les Calvinistes, qui en prirent possession. Trois jours plus tard eurent lieu de nouvelles scènes d'iconoclastie. Sur la fausse nouvelle de la levée du siége de Cambrai, les Calvinistes firent des feux de joie sur les places et dans les rues. Ils allèrent chercher ce qui restait dans les églises de statues de saints et d'apôtres, les affublèrent d'un *san-benito*, comme les victimes de l'inquisition d'Espagne, et les jetèrent ainsi dans les flammes. Ces sauvages réjouissances cessèrent le lendemain, quand on apprit que la nouvelle qui y avait donné lieu était fausse.

Tout cela était odieux et absurde. Tout cela était contraire à la foi

jurée comme au bon sens. Mais les Calvinistes usaient du droit antique de représailles : « Quand vous étiez les maîtres, disaient-ils aux Catholiques, vous nous avez proscrits, vous nous avez pris nos temples, vous les avez démolis et des poutres de leurs toits vous avez fait des gibets pour nous pendre. Aujourd'hui, c'est nous qui sommes les plus forts, et si nous ne livrons au feu que vos idoles, au lieu de vous brûler vous-mêmes, c'est que nous voulons nous montrer magnanimes. » Triste effet de l'intolérance et de la violence brutale qui préparent et justifient d'avance toutes les réactions !

Il serait difficile néanmoins de disculper le prince d'Orange du reproche d'avoir violé ou laissé violer la *Paix de religion*. Ou son influence sur les États et le Conseil devaient avoir déjà bien baissé, ou il a poussé le *laisser faire* plus loin que le soin de sa réputation ne l'eût permis. Quant à l'archiduc Mathias, il échappe, par sa nullité complète, à toute responsabilité. Les Catholiques, d'ailleurs, ne s'y trompèrent pas, et ce fut sur le prince d'Orange seul qu'ils firent retomber tout le poids de leur haine et toute la colère que leur inspirèrent les derniers événements accomplis à Anvers. Dès lors, il fut mis au ban de l'humanité. Il personnifia la révolte, le sacrilége, tous les crimes, toutes les iniquités. Le frapper ne fut plus un mal, mais un acte glorieux, une œuvre sainte. A son assassin le Roi assurait la fortune et la noblesse, et le pape, le Paradis.

Un édit de Philippe II, publié au mois de juin 1580 par les soins du prince de Parme, promettait à celui qui tuerait le prince d'Orange quatre-vingt mille écus d'or et des lettres de noblesse. Dans les confessionnaux, on donnait d'avance l'absolution au meurtrier : nous en verrons bientôt la preuve.

Il ne suffisait pas que l'archiduc Mathias fût devenu aux mains du prince d'Orange un instrument docile et résigné ; ce qu'il fallait à la révolution, c'était un prince qui pût lui apporter l'appui d'une bonne armée et d'une grande puissance voisine. C'est pourquoi les États avaient jeté les yeux sur François d'Alençon, frère du roi de France.

Une députation, à la tête de laquelle se trouvait Marnix de Ste-Aldegonde, était partie d'Anvers au mois de septembre 1580 ; elle s'était rendue à Plessis-lez-Tours, auprès du Duc, et celui-ci avait accepté l'offre de la souveraineté des Pays-Bas. Cependant les négociations relatives aux conditions durèrent jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Les députés revinrent alors annonçant la prochaine arrivée d'Alençon aux Pays-Bas, à la tête d'une armée.

L'archiduc Mathias, se sentant devenu inutile, assembla les États à la maison de Hesse et leur remit sa démission de Gouverneur. Il partit le 29 octobre pour l'Allemagne, assez embarrassé probablement sur ce qu'il aurait à répondre à ceux qui lui demanderaient ce qu'il était allé faire aux Pays-Bas.

Au mois de décembre 1581, la princesse d'Orange donna le jour à une fille, à laquelle les magistrats d'Anvers servirent de parrains et qui reçut d'eux le nom d'*Emilia Antwerpiana*. Il y avait deux cent quarante-trois ans qu'un fils d'Édouard III d'Angleterre, né dans nos murs, avait été nommé *Lionel d'Anvers*. Dans sa séance du 22 novembre suivant, le Large Conseil vota à la jeune princesse qui portait le nom de la ville, une rente annuelle de deux mille florins du Rhin. La popularité de Guillaume de Nassau était alors à son apogée.

Le duc d'Alençon arriva à Anvers le 15 février 1582. On lui fit une réception splendide. Arcs de triomphe, décorations emblématiques, cortéges interminables, détonations d'arquebuses et de bombardes, illuminations et tonnes de goudron enflammées, mâts pavoisés et sapins bordant les rues ; les Gildes avec leurs concours, leurs bouffons et leurs banquets ; les Chambres de Rhétorique avec leurs allégories aussi ingénieuses qu'ennuyeuses : tout l'attirail de fêtes usité à la Joyeuse Entrée des princes souverains, fut exhibé à cette occasion. Le géant Antigon lui souhaita la bien-venue et le peuple était en liesse. Pourquoi ? Parce que ce prince nouveau lui apportait une espérance nouvelle. Mais jamais prince ne fit plus promptement ni plus complètement mentir les promesses de son avénement.

L'escadre pavoisée qui portait le duc d'Alençon passa devant la ville et alla s'embosser à la hauteur du Kiel. A son débarquement le Duc fut reçu par le magistrat de la ville, les États de Brabant, les princes d'Orange et d'Espinoy, le baron de Mérode et un assez grand nombre de nobles. On le conduisit vers une estrade placée vis-à-vis du point de jonction des remparts et de la citadelle. Là, assis sur un trône doré, surmonté d'un dais de drap d'or, le prince écouta la lecture du formulaire du serment que les anciens ducs de Brabant avaient coutume de prononcer à leur avénement. Cette lecture fut faite par le greffier des États, André Hessels, et le prince jura. Il jura de respecter les lois, les libertés, les coutumes et les franchises séculaires du Brabant et du marquisat du St-Empire. Il jura encore, ès-mains du bourgmestre Philippe de Schoonhove, de respecter et d'observer les priviléges particuliers de la ville d'Anvers. Singulier prestige de la parole de l'homme, quand elle est donnée au nom de Dieu et de l'honneur! On crut encore à celui-ci, et pourtant il y avait au moins deux cents ans que ce serment-là n'avait plus été prononcé que pour être violé.

Cette cérémonie terminée, le prince revêtit le manteau ducal, de velours écarlate doublé d'hermine, que le prince d'Orange agrafa en disant : « Monseigneur, il faut bien serrer ce bouton, afin que per-» sonne ne puisse arracher ce manteau à Votre Altesse. (1) » Le Duc ensuite monta un cheval blanc et fit son entrée solennelle par la porte de l'Empereur. Il alla se loger à l'abbaye de St-Michel.

Le jeudi suivant, 22 février, eut lieu une nouvelle cérémonie. Le Duc se rendit en grande pompe à l'Hôtel de Ville, devant lequel s'élevait

---

(1) Quelques historiens rapportent qu'au moment où le prince d'Orange voulut attacher l'agrafe du manteau ducal, le Duc lui dit : « Laissez-moi faire, Prince, je l'attacherai si bien » moi-même qu'il ne m'échappera pas. » C'est là, nous paraît-il, une histoire faite après coup. Nous préférons avec les auteurs du *Geschiedenis van Antwerpen*, suivre la version presque officielle d'un témoin oculaire : *La joyeuse et magnifique entrée de Monseigneur François, fils de France, et frère unique du Roy, par la grâce de Dieu, duc de Brabant, d'Anjou, Alençon, Berri, etc., en sa très renommée ville d'Anvers.* 1582, chez Christophe Plantin, in-folio avec gravures.

une magnifique estrade, couverte de drap d'écarlate et d'or. Là, le nouveau souverain fit le serment particulier concernant les franchises et les immunités de la ville d'Anvers. Les magistrats de la cité jurèrent aussi obéissance au Duc, pendant que le peuple qui garnissait la place levait la main. Dès que la cérémonie fut terminée, les hérauts crièrent en français : *Vive le duc de Brabant et de Lorraine! Vive le marquis du St-Empire et d'Anvers!* Et l'on jeta par poignées à la foule des médailles d'or, d'argent et de cuivre.

Avec un souverain catholique résidant à Anvers il n'était pas possible de maintenir l'interdiction du culte catholique. L'exercice de la religion romaine fut donc autorisé de nouveau, mais seulement à l'église de St-Michel, qui fut ouverte au Duc et à sa suite. Les magistrats décrétèrent que ceux des habitants catholiques qui feraient préalablement le serment de renonciation au roi d'Espagne et de fidélité au Duc, pourraient assister aux offices. Quelques-uns prêtèrent ce serment ; le plus grand nombre préféra s'abstenir de fréquenter l'église.

Tout ceci ne se passa pas sans quelques désordres, la présence du prince français ayant de nouveau donné un peu de cœur aux Catholiques opprimés. Les Réformés s'opposaient de toutes leurs forces au rétablissement, même partiel, de l'ancien culte. D'Alençon l'exigeait ; le prince d'Orange et Marnix le soutenaient et menaçaient les colonels de la garde bourgeoise de quitter la ville avec le Duc, si l'on ne rétablissait la *Paix de religion*. Cette menace fit de l'effet, et le 2 mars suivant, le Large Conseil, où cependant les Réformés siégeaient en grande majorité, décréta le rétablissement de la *Paix de religion*. Toutefois les Catholiques ne recouvrèrent aucune des églises envahies par les Protestants.

Peu de jours après, un événement funeste vint jeter la consternation dans la ville. Une tentative d'assassinat fut commise sur la personne du prince d'Orange. Le dimanche, 18 mars, le Prince donnait un grand dîner à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du duc d'Alençon. Un jeune homme de Bilbao, nommé Jean de Jauregui, lui

tira un coup de pistolet au moment où il se levait de table. La balle frappa le dessous de l'oreille gauche, cassa deux dents, traversa le palais et sortit par la joue droite. Le Prince, étourdi, chancela et tomba entre les bras des seigneurs de sa suite. L'arme avait éclaté entre les mains de l'assassin et lui avait troué la main sous le pouce. Ne prenant conseil que de leur indignation, les gentilshommes qui étaient les plus proches donnèrent au meurtrier deux ou trois coups d'épée dans le corps ; les hallebardiers s'approchant l'achevèrent à coups de hallebarde. Le jeune comte Maurice, fils du Prince, fouilla le cadavre et s'empara des papiers qu'il trouva dans ses poches. Le Prince, un peu revenu de son étourdissement, et voyant le bruit qu'on faisait autour de l'assassin, dit : « Ne le tuez pas, je lui pardonne ma mort », et tournant ses regards vers les seigneurs français, il ajouta : « Oh ! que Son Altesse perd un bon serviteur !... » On le mena alors dans sa chambre, où il tomba en défaillance.

L'édit de Philippe II et les excitations du confessionnal portaient leurs fruits. Les quatre-vingt mille florins promis par le Roi à l'assassin du prince d'Orange avaient tenté la cupidité d'un marchand portugais ruiné, nommé Gaspard d'Anastro. La proposition du crime lui avait été faite directement de la part du Roi par Jean d'Isunca, ci-devant « Commissaire de l'Esquipage des Armées de Pardeça », lequel écrivit à Gaspar d'Anastro : « Qu'il fit tuer son Excell. le Prince d'Oranges : de quoy il avait traicté avec Sa Majesté fort secrètement... et qu'il en avait fait faire à Sa Majesté une capitulation signée de sa main, en laquelle ladite Majesté promettoit, ayant nouvelle certaine de la mort de son Excellence, de lui donner quatre-vingt mille ducats en argent, ou la valeur d'iceux en rente, une commande de St-Jacques... et qu'il lui ferait beaucoup d'autres avantages en lui donnant charge honorable. (1) » Trop lâche toutefois pour faire le coup lui-même, il com-

(1) Déposition d'Antoine Venero devant les magistrats. Voyez Beaucourt van Noortvelde, *Beschryving van den Brugschen Coophandel*, p. 114 et 115.

muniqua son projet à son caissier Antoine Venero. Celui-ci entra dans le complot, mais sans vouloir se charger de l'assassinat. Anastro s'adressa alors à Jean de Jauregui, son commis, lui proposant une large part dans le prix du sang. Ce Jauregui était un jeune homme de vingt-trois à vingt-quatre ans, simple d'esprit, exalté jusqu'à la démence par un fanatisme étroit et aveugle, de la race des Jacques Clément et des Ravaillac. Il répondit qu'il se chargeait de tuer le prince d'Orange, mais qu'il ne voulait pas le faire pour de l'argent.

Il s'était confessé à un Dominicain, nommé Antoine Timmerman qui l'avait encouragé dans son projet et lui avait donné l'absolution, pourvu que le meurtre ne fût pas commis par un sentiment de haine personnelle, mais uniquement pour la gloire de Dieu et le service du roi d'Espagne. Anastro, en attendant l'issue de l'événement, se rendit à Gravelines auprès du seigneur de La Motte, gouverneur de cette place.

Le jour fixé, Jauregui entendit la messe dans la maison d'Anastro; messe qui fut dite à son intention par le même Dominicain. Il se rendit ensuite à la citadelle, à la maison du Prince, se mêla, sans être remarqué, à ses domestiques et attendit le moment où le Prince traversait une antichambre en sortant de la salle à manger. Parmi les objets trouvés sur lui après sa mort, il y avait un scapulaire bénit en l'honneur de Notre-Dame-de-Chartres, deux crapauds desséchés, un catéchisme de Jésuite, des lettres adressées à la Sainte-Vierge, à Jésus-Christ et à l'ange Gabriel, auxquels il adressait des vœux pour la réussite de son entreprise (1).

---

(1) Copie de ce qui estoit escript ès sixième et septième pages de tablettes de Jean de Jauregui : « A vous Jésus-Christ Rédempteur et Sauveur du monde, je vous promets (s'il vous plaist me délivrer vif de cette entreprise que j'aie en mains) une robe fort riche : et à vous nostre Dame de Vegonban, une couronne : et à vous nostre Dame de Arangazu, une couronne : et à vous nostre Dame Guadalupe, une couronne : et à vous Seigneur Jesus Christ du Crucifix de Burgos, je voue une robe richement fournie et voue d'aller à Rome continuant une semaine. Beaucourt, ibid. p. 139.

La nouvelle de cet attentat, qui se répandit dans la ville avec une rapidité électrique, y causa une émotion facile à concevoir. La première idée fut celle d'un complot qui devait éclater et dont la mort du prince d'Orange devait être le signal. On l'attribua d'abord aux Français. Le spectre de la St-Barthélemy semblait tout-à-coup apparaître dans nos murs. On se souvint que les Français étaient catholiques, que d'Alençon était le frère de Charles IX et le fils de Cathérine de Médicis. Aussitôt les portes de la ville furent fermées, les chaînes tendues, des gardes placées à tous les postes. La populace en foule se porta à l'abbaye de St-Michel, où logeait le duc d'Alençon. Ce prince eût été infailliblement massacré avec tous les Français de sa suite, si le jeune Maurice de Nassau ne fut arrivé précipitamment et n'eut réussi à détourner la fureur populaire en annonçant que les papiers trouvés sur l'assassin prouvaient qu'il était Espagnol et que c'était par conséquent aux Espagnols qu'il fallait faire remonter le crime.

Le lendemain, 19 mars, le corps de l'assassin, que jusque là personne n'avait reconnu, fut exposé à la Grand' Place ; là il ne tarda pas à être reconnu pour appartenir à la maison du marchand portugais Anastro. Aussitôt que son identité fut constatée, on sépara la tête du tronc, le corps fut écartelé, et les quartiers ainsi que la tête plantés sur des poteaux devant la citadelle.

L'instruction se fit promptement et sévèrement. Toutes les personnes avec qui Jauregui avait eu quelques rapports, furent arrêtées et interrogées. On les relâcha toutes à l'exception de Venero et du père Timmerman. Ces derniers, appliqués à la question, confessèrent dans les tortures la part qu'ils avaient prise au crime de Jauregui. Ils furent condamnés à la peine des parricides.

Cependant le prince d'Orange n'était pas mort de sa blessure et, quoiqu'elle fût jugée très-dangereuse, on ne désespérait pas de le sauver.

Au milieu de ses souffrances son cœur vraiment chrétien s'émut de pitié pour les complices de son assassin. Il écrivit de sa propre main

à Marnix la lettre suivante, admirable témoignage de sa bonté et de l'élévation de ses sentiments :

27 mars 1582.

Monsieur de Ste-Aldegonde,

« J'ay entendu que l'on doibt demain faire justice de deux prisonniers,
» estant complices de celuy qui m'a tiré le coup. De ma part, je leur
» pardonne très-volontiers de ce qu'ils me peuvent avoir offensé, et
» s'ils ont peut etre merité un chastoy (châtiment) grand et rigoureux,
» je vous prie d'y vouloir tenir la main devers Messrs du Magistrat
» qu'ils ne les veuillent faire souffrir grand tourment et se contenter,
» s'ils ont mérité, d'une courte mort. Sur ce je diray le bon soir. »

Votre bien bon amy à vous faire service,

Guillaume de Nassau.

Par égard pour cette recommandation du Prince, Timmerman et Venero furent d'abord étranglés, puis décapités, ensuite écartelés. Leurs têtes, fixées sur des poteaux, furent plantées sur les remparts, en regard de celle de Jauregui. Les quartiers de leurs corps furent pendus à des crocs de fer au-dessus des portes de la ville; ils y demeurèrent jusqu'en 1586, où les Jésuites, rentrés à la suite des Espagnols, les firent enlever et pieusement inhumer en terre sainte (1).

Cependant le criminel espoir du roi d'Espagne et des Catholiques

(1) A la même époque, quelques Catholiques recueillirent la tête du Dominicain Timmerman et la portèrent à son couvent. Les bons pères reçurent avec respect cette précieuse relique, et l'exposèrent, dans une armoire vitrée, à la vénération des fidèles. Elle est encore aujourd'hui conservée (mais comme objet de curiosité seulement, hâtons-nous de le dire) dans la sacristie de l'église St-Paul, ancienne église des Dominicains. On y montre aussi aux curieux un bras droit et une main desséchés, où se voit à la peaume la trace d'une profonde blessure, comme celle que dut produire, en éclatant dans la main qui le tenait, le pistolet de Jauregui. MM. Mertens et Torfs ont donné l'image de ce bras, dessiné d'après nature par notre excellent peintre M. De Keyser, actuellement Directeur de l'Académie Royale des Beaux-Arts. (Voyez tome IV, p. 151, en note.)

avait été trompé. Le prince d'Orange eut le bonheur de guérir complètement de ses blessures. Le 2 mai, le magistrat ordonna des prières publiques pour remercier le ciel de la conservation de ses jours. Jauregui avait pourtant fait une victime : l'épouse du Prince, Isabelle de Bourbon, avait éprouvé un tel saisissement qu'elle fut prise d'une fièvre qui la conduisit au tombeau. Elle mourut le 5 mai ; le 9 ses funérailles eurent lieu avec grande magnificence dans la chapelle de la circoncision, à la Cathédrale, où elle fut enterrée.

Les conséquences immédiates de cet assassinat avorté retombèrent sur les Catholiques. On redoubla envers eux de rigueur et d'intolérance. Le curé de St-Jacques et celui de Notre-Dame furent invités à quitter la ville endéans les huit jours et à n'y plus jamais reparaître. On essaya de nouveau d'exiger un serment général de tous les Catholiques qui fréquentaient les offices à l'église de St-Michel ; mais on n'y put réussir, parce que le duc d'Alençon voulut étendre ce serment aux Calvinistes, et que ceux-ci donnèrent l'exemple de la résistance.

La bonne intelligence entre le duc d'Alençon et les États n'avait guère duré. Ce prince n'avait aucune sympathie pour le peuple dont une ambition irréfléchie lui avait fait accepter la souveraineté. Il se plaignait, non sans raison, que cette souveraineté fût purement nominale. Appelé en Belgique pour y commander, il voulait y commander, disait-il, et il ne trouvait personne qui fût disposé à lui obéir. Les idées qu'il avait apportées de France ne s'accordaient nullement avec les usages ni avec avec les institutions libérales de nos provinces. Catholique de l'école des Médicis, il devait souffrir la domination des Huguenots, qu'il haïssait, et il se voyait impuissant pour relever le Catholicisme proscrit. Dans l'état d'anarchie où se trouvait le pays, il était difficile de lui payer régulièrement le subside de vingt mille florins par mois qu'on lui avait promis. D'autre part sa personne déplaisait fort à nos populations. Le mélange d'astuce, de bassesse et d'arrogance dont sa physionomie portait l'empreinte; la dépravation de ses mœurs, commune à tous les Valois; ses velléités d'autocratie : tout cela eut

bientôt changé en aversion et en défiance l'espoir passager qu'on avait d'abord placé en lui.

Son frère Henri III subordonnait l'appui qu'il avait promis aux États à une condition qui parut inadmissible : c'est qu'ils s'engageassent à se soumettre à la couronne de France dans le cas où le Duc viendrait à mourir sans héritiers légitimes. D'Alençon s'imagina, à l'exemple de don Juan d'Autriche, qu'il aurait bientôt raison de toutes les résistances s'il tenait entre les mains quelques bonnes places fortes, surtout s'il était maître d'Anvers, devenue la métropole politique des Pays-Bas. En conséquence il ordonna à tous les commandants des garnisons françaises de s'emparer par force ou par surprise des places qu'ils occupaient, et réserva pour lui-même la réduction d'Anvers.

Comme il n'y avait point de troupes françaises dans notre ville, il commença par appeler autour de lui, sous prétexte de former sa maison, un nombre considérable de gentilshommes, qui, ne pouvant tous loger à l'abbaye de St-Michel, prenaient leurs logements en différents quartiers. Il fit approcher peu à peu de la place quatre mille Suisses et sept mille Français, plus, quinze cents cavaliers. Les uns furent cantonnés au Kiel, les autres dans le faubourg de Borgerhout. Tout cela ne se fit pas sans donner quelque éveil. Le prince d'Orange fut même informé directement des projets du Duc par le seigneur du Plessis. Le seigneur de Rosny, depuis duc de Sully, qui était alors au nombre des gentilshommes du Duc, dit dans ses *Mémoires* que, se trouvant, trois heures avant l'entreprise, auprès du prince d'Orange, il entendit ce dernier dire à Marnix : « Ces gens ont en vue de sinistres projets, dangereux » tant pour eux que pour nous; mais ils n'y trouveront pas leur » compte, car on a connaissance de tout. »

Le Prince était donc sur ses gardes et put secrètement prévenir les magistrats. Ceux-ci étaient d'ailleurs tenus en alerte par la rumeur publique. Le jour fixé par le Duc pour son coup d'état était le 17 janvier 1583. Dès le 16, la rumeur était si grande que les magistrats en avertirent le Duc lui-même, et lui proposèrent de doubler les gar-

des, de faire tendre les chaînes et d'éclairer les rues pendant la nuit. Le Duc feignit une profonde indignation d'être l'objet de soupçons aussi odieux ; il joua si bien son rôle que les magistrats furent presque convaincus de son innocence. On n'en fit pas moins bonne garde toute la nuit ; les chaînes furent tendues et les portes fermées.

Le lendemain matin, le Duc alla faire visite au prince d'Orange, lui annonça l'intention d'aller inspecter les troupes, et l'invita à l'accompagner. Le Prince s'excusa, disant qu'il ne se portait pas bien et que le temps était trop mauvais. Le Taciturne ajouta en souriant :

— Savez-vous, Monseigneur, ce que les bourgeois diront en vous voyant sortir de la ville ?

— Et que diront-ils ?

— Ils diront que vous ne sortez que pour rentrer tantôt à la tête de toutes vos troupes.

— Vraiment, ils pensent cela ? Eh bien, je ne sortirai pas. — Il sembla hésiter, puis il s'écria en riant :

— Bah ! ce ne sont pas les propos stupides de quelques bourgeois qui me détourneront de mes projets. Prince, au revoir (1).

Quelques instants après midi, le duc d'Alençon sortit de l'abbaye de St-Michel, suivi d'environ deux cents gentilshommes à cheval. Sur son ordre, les chaînes avaient été baissées dans les rues où il devait passer. Deux colonels des gardes bourgeoises, Jacques Della Faille et Adrien Vierendeel reçurent l'ordre d'aller ouvrir, le premier la porte de Kipdorp, le second, la porte Rouge. Auprès du Duc se trouvaient l'un des bourgmestres, Philippe de Schoonhove, et Justin, bâtard de Nassau. Malgré les allures pacifiques du cortége, quelques bourgeois remarquèrent que certains seigneurs portaient la cuirasse sous leur

(1) Ce bout de dialogue ne se trouve textuellement dans aucun historien, mais nous avons cru pouvoir nous permettre de traduire en discours direct une conversation que la plupart ont indiquée. Nous savons d'ailleurs que la sévérité de l'histoire moderne réprouve ce procédé, qu'elle abandonne au roman historique, et nous n'entendons pas encourager par notre exemple une licence dont nous n'avons usé que très-sobrement.

costume de cour. Le Duc se dirigea avec sa suite vers la porte de Kipdorp et la franchit. Au delà du premier pont-levis ses gens se rangèrent, comme pour le laisser passer. Le comte de Hochepot feignit de se heurter contre un cheval et s'écria qu'il avait la jambe cassée. C'était un signal. Aussitôt un coup de mousquet fut tiré en l'air : c'était un autre signal destiné à être entendu des troupes cantonnées à Borgerhout. Celles-ci se mirent immédiatement en route et marchèrent vers la ville, enseignes déployées.

En même temps, les gentilshommes qui accompagnaient le Duc rebroussèrent chemin, se jetèrent sur les gardes bourgeoises qui occupaient la porte du Kipdorp, les massacrèrent avec leur colonel Vierendeel. Le Duc s'était arrêté de l'autre côté du pont, et pendant que ses gens se rendaient maîtres de la porte, les troupes françaises s'avançaient et défilaient devant lui : « Courage, mes enfants, leur criait-il, » la ville est à nous ; mais je vous recommande de ne pas piller. » Six cents cavaliers et trois mille hommes d'infanterie pénétrèrent en ville, aux cris de « *Ville gagnée ! Vive la messe !* »

Pour marquer leur prise de possession et pour en avertir le reste de l'armée, les Français mirent le feu à une maison. Un détachement se dirigea le long du rempart, vers la porte Rouge, un autre vers la porte de l'Empereur. Ils s'emparèrent du rempart, dont les canons furent tournés du côté de la ville. Le reste s'avança par la rue Kipdorp vers la Grand'Place et par la rue de Jésus vers la place de Meir.

Le premier moment de stupeur passé, un frémissement d'indignation parcourut la ville. Le tocsin sonne ; les tambours de la garde bourgeoise battent le rappel ; on tend les chaînes ; les Serments s'assemblent ; Gueux et Papistes ont oublié leurs querelles ; les ouvriers quittent précipitamment leurs ateliers et se font une arme de tout ce qu'ils peuvent ; un boulanger sort à demi-nu de la cave où il pétrissait son pain et, de sa pelle à enfourner, il terrasse un cavalier ; les canons sont tirés des arsenaux ; des femmes et de jeunes garçons s'y attellent pour les traîner dans les rues. La résistance est d'abord confuse, sans

ordre; mais bientôt elle s'organise. Le bourgmestre de Schoonhove était rentré en ville avec les Français et voyant la trahison à laquelle sa présence semblait l'associer, était venu rejoindre les bourgeois et prendre la direction du mouvement. Les Français, à leur tour, sont surpris et déconcertés par une défense furieuse, qui se change en attaque. Du fond des rues où ils s'avançaient, des rues latérales, la mitraille les frappe en face et sur les flancs. Des toits, des fenêtres, des soupiraux, de toutes les ouvertures, des arbalètes, des arquebuses, des fusils, des pistolets tirent sur eux. Ceux qui n'ont pas de balles chargent leurs mousquets avec des pièces de monnaie. Les Français ne peuvent riposter qu'en déchargeant leurs armes à peu près au hasard. Les plus avancés essaient de reculer; ceux qui sont en queue, n'appréciant pas si bien la force de la défense, continuent de les pousser en avant. Entre ces deux pressions, les fantassins s'étouffent; et de tous les étages pleuvent sur eux, non seulement du fer et du plomb, mais des pierres, des tuiles, des poutres, des meubles.

Ceux qui se sont emparés de l'artillerie des remparts ont été forcés de l'abandonner; les pièces tirent maintenant sur les Français. La déroute commence: les Français fuient; mais la porte Rouge et celle de l'Empereur sont fermées. Une seule issue leur reste : c'est la porte de Kipdorp. Tous s'y précipitent et veulent passer à la fois : ils se pressent, se heurtent, se foulent et s'écrasent. Les cavaliers se renversent l'un l'autre; les fantassins sont foulés aux pieds des chevaux. Et de toutes les maisons voisines les balles pleuvent; tous les mousquets sont braqués sur l'ouverture de la porte. Devant l'entrée et sous la voûte les cadavres s'amoncellent et rendent le passage de plus en plus difficile. Ils forment une barricade humaine qui bientôt s'élève à la hauteur d'un homme et demi. Ceux qui l'escaladent deviennent le point de mire des tireurs éloignés, tombent et bientôt sont recouverts eux-mêmes par d'autres morts. L'obstacle est devenu infranchissable pour les cavaliers. Malheur à ceux qui dans la fuite n'ont pu prendre les devants! Pas un n'en réchappera. Il y en eut qui gagnèrent les rem-

parts et sautèrent du haut des murs dans les fossés; beaucoup de fantassins prirent la même route, mais ils ne faisaient que changer de genre de mort : ils périssaient noyés ou étouffés dans la vase. Ceux qui essayaient de traverser le fossé à la nage, étaient atteints d'une balle avant d'avoir rejoint l'autre bord. Tel fut entre autres le sort du seigneur de Thian, de la maison de Mérode.

A ce moment, l'arrivée du prince d'Orange fit cesser le carnage. Plus d'un Français ne pouvait échapper; les Anversois, dans leur juste colère, voulaient massacrer jusqu'au dernier de ces félons, qui avaient voulu donner la *Furie Française* pour second acte à la *Furie Espagnole*. Le Prince les décida à se montrer magnanimes envers ceux dont la vie était maintenant entre leurs mains. On fit donc environ quinze cents prisonniers, au nombre desquels se trouvait Fervaques, évêque de Coutances, et bon nombre de seigneurs de la plus haute noblesse de France.

Quant au Valois, il avait attendu de l'autre côté du pont le résultat de son misérable guet-à-pens. Quand il vit des hommes sauter du haut des remparts dans les fossés, il rit d'abord, croyant que c'étaient des Anversois. Ses courtisans lui firent remarquer que ce n'étaient pas des bourgeois, mais des soldats français. En même temps il entendit une canonnade du côté de la citadelle. Les Français demeurés au Kiel, croyant leurs camarades maîtres de la ville, s'étaient avancés vers la porte de Croonenburg, qu'ils comptaient trouver ouverte : le canon des remparts les avait forcés de battre précipitamment en retraite. D'Alençon se retira au château de Berchem et le même jour il eut la bassesse d'écrire au magistrat d'Anvers pour se plaindre de la manière incivile dont on l'avait reçu, lui et ses gens, et pour le prier de lui renvoyer ses bagages et ses papiers; ce qu'on fit, mais sans l'honorer d'un mot de réponse.

Il est hors de doute que si, sept ans auparavant, lorsque la ville fut assaillie par les Espagnols, les Anversois avaient montré autant d'ensemble et d'énergie dans la défense, Anvers eût été préservée de la plus

terrible des catastrophes. Mais alors le parti national n'était pas organisé, et les Espagnols avaient encore pour eux les six années de terreur sous lesquelles le duc d'Albe avait tenu tous les esprits courbés. Ce qui étonne davantage, c'est que le prince d'Orange, avec sa rare sagacité, ait pu se faire illusion sur un personnage aussi méprisable que l'était le duc d'Alençon. Henri IV l'avait mieux deviné. On lit dans les mémoires du duc de Sully que, lorsque ce seigneur quitta le roi de Navarre pour aller avec Turenne, Esternay, Salignac et d'autres gentilshommes protestants, suivre le duc d'Anjou dans les Pays-Bas, le Roi lui dit en confidence : « D'Anjou me trompera bien, s'il ne trompe » tous ceux qui se fieront en lui, et surtout s'il aime jamais ceux de la » religion, ni leur fait aucuns avantages ; car je sais, pour le lui avoir » ouï dire plusieurs fois, qu'il les hait comme le diable dans son cœur. » Et puis, il a le cœur double et si malin, et le courage si lâche, le corps » si mal bâti, il est tant inhabile à toute sorte de vertueux exercices, que » je ne me saurais persuader qu'il fasse jamais rien de généreux. (1) »

La perte des Français, selon Van Meteren, montait *juste* à quinze cents, et celle des Anversois *juste* à quatre-vingt-trois, ce qui faisait *juste* le chiffre de l'année 1583, et il admire naïvement cette coïncidence providentielle. Les chiffres donnés par Strada sont moins ingénieux et pour cela nous semblent plus exacts. Cet historien rapporte, suivant des rapports officiels qui lui ont été communiqués, que, pendant les deux jours qui furent employés à enterrer les corps des Français, on en retira à peu près cinq cents des fossés et l'on en releva dans les rues, dans les maisons et principalement devant la porte de Kipdorp, un peu plus de neuf cents ; qu'en y ajoutant le nombre de ceux qui furent noyés dans la Dyle en fuyant avec le Duc, on peut évaluer avec assez de certitude le nombre des Français qui périrent dans cette déloyale équipée, à deux mille. Ce nombre est encore trop peu élevé, en ce qui concerne ceux qui furent submergés pendant la fuite du Duc

(1) Sully. *Économies royales*, ch. XV, p. 308.

et que les historiens évaluent seuls à deux mille. Ce seraient donc entre trois et quatre mille hommes qui auraient payé de leur vie la tentative insensée du duc d'Alençon.

Le magistrat d'Anvers fit creuser une immense fosse, dans les remparts mêmes, au pied de la tour qui subsiste encore, reste de l'ancienne porte de Kipdorp. Les cadavres des Français y furent jetés pêle-mêle, nobles et vilains. Ce lieu fut longtemps désigné sous le nom, aujourd'hui oublié, de « Tombe des Français, » (*het graf der Franschen.*) La nouvelle porte de Kipdorp était alors inachevée (elle ne fut terminée qu'après l'an 1600); le magistrat fit sculpter sur la façade ce chronogramme qu'on y lit encore : aUXILIUM sUIs DeUs. Il rappelle la date d'un événement dont Anvers peut à bon droit s'enorgueillir.



ATTAQUE DE LA PORTE DE KIPDORP PAR LES TROUPES DU DUC D'ALENÇON.

D'après une gravure du temps.

CHAPITRE XXV.

SIÉGE D'ANVERS PAR LE PRINCE DE PARME.

L'échec éprouvé devant Anvers par le duc d'Alençon fut pour lui le commencement d'une série de désastres qui ne finit qu'à sa mort. Obligé d'opérer sa retraite, au mois de février, à travers un pays inondé, il perdit beaucoup de monde dans les marais du Rupel et de la Dyle. Son entreprise, il est vrai, n'avait pas partout aussi mal réussi qu'à Anvers ; ses gens étaient parvenus à se rendre maîtres de Dunkerque, de Dixmude, d'Alost, de Vilvorde et de Termonde; mais ils avaient échoué à Ostende, à Nieuport et à Bruges. Ce qui surtout était perdu d'une manière irrémédiable, c'était le prestige de son nom et la confiance en sa bonne foi.

Cependant les motifs de haute politique qui avaient engagé les États et le prince d'Orange à faire choix du duc d'Alençon n'avaient pas cessé d'exister. C'était toujours par lui que l'on espérait obtenir, contre l'Espagne, le secours efficace de la France et de l'Angleterre. Malgré l'indignité du personnage, malgré sa félonie, le prince d'Orange

essaya d'opérer sa réconciliation avec les États. Le président de Bellièvre, envoyé du roi Henri III, se joignit à lui. Sans doute, en d'autres circonstances, ces propositions eussent été rejetées avec le mépris qu'elles méritaient; mais les succès continus d'Alexandre Farnèse ne laissaient pas le choix sur les moyens à employer pour se créer des alliés. Le 18 mars, un accord fut signé entre le Duc et les États: ses principales conditions furent que le Duc se retirerait à Dunkerque; qu'il évacuerait les places qu'il occupait et qu'il ferait un nouveau serment d'employer fidèlement ses forces pour le service du pays.

Ce ne pouvait être là qu'une réconciliation apparente; aussi elle ne trompa personne. Le Duc, le premier, le comprit et, sentant le discrédit profond où il était tombé, prit le parti d'abandonner les Pays-Bas. Il se retira à Château-Thierry, où il mourut le 10 juin 1584, d'une maladie causée par ses débauches, ou selon quelques-uns, par le poison. Le chagrin, le dépit, les tortures de l'orgueil humilié, y contribuèrent sans nul doute. Il n'était âgé que de trente ans.

La disparition de ce prétendant n'améliorait pas la situation générale des affaires. Avant la fin de l'année 1583 le prince de Parme s'était rendu maître de Dunkerque, Nieuport, Dixmude, Ypres, Bruges, Furnes, Menin, Rupelmonde, Alost et de tout le pays de Waes. Anvers voyait se resserrer peu à peu le cercle de fer où l'heureux guerrier cherchait à l'enfermer. Il n'en retardait l'attaque directe que parce qu'une telle entreprise nécessitait l'emploi de toutes les forces et que lui-même n'espérait pouvoir y réussir qu'après la réduction de toute la Flandre et du Brabant.

Le 12 du mois d'avril 1583, le prince d'Orange épousa à l'église de la citadelle Louise de Coligny, fille de l'amiral de ce nom et veuve de Louis de Téligny, tués tous deux à Paris dans le massacre de la Ste-Barthélemy. C'était sa quatrième femme. La ville fit les frais de la noce et offrit, à cette occasion, à son Burggrave héréditaire, un cadeau de quatre-vingt mille florins. Cette alliance resserrait le lien qui unissait le Prince au parti protestant, mais elle ne pouvait sauver sa popu-

larité, très-compromise à Anvers par les efforts qu'il faisait pour ramener le duc d'Alençon.

Les motifs qui dirigeaient la politique du Taciturne ne pouvaient être compris du vulgaire, qui ne voyait dans sa conduite qu'une sorte de connivence avec un prince justement odieux aux Anversois. Ses ennemis (ils étaient nombreux et implacables) profitèrent habilement de cette disposition des esprits pour tâcher de ruiner une autorité qui n'avait d'autres bases que l'estime et la confiance. On exploita contre lui toutes les apparences : la visite que lui avait faite le duc d'Alençon dans la matinée du 17 février ; la présence dans les troupes du Duc du jeune Justin de Nassau, fils bâtard de Guillaume ; son silence et son inaction alors qu'on le disait prévenu des projets du prince français ; ses démarches pour faire rendre la liberté aux prisonniers et faire renvoyer à d'Alençon tout ce qui lui appartenait personnellement, et enfin, le bénéfice de l'oubli qu'il réclamait pour l'abominable tentative qui avait ensanglanté les rues d'Anvers : toutes ces circonstances, pour des politiques à courte vue et mal intentionnés, étaient autant de preuves de trahison et de complicité. On en vint jusqu'à accuser le Prince de tenir cachés à la citadelle des soldats français avec lesquels il devait, à un jour donné, se rendre maître absolu de la ville.

Le magistrat avait fait tracer sur l'esplanade le plan d'un nouveau quartier et creuser un fossé destiné à servir de limite aux terrains des fortifications : aussitôt le peuple s'imagina que le Prince voulait faire rétablir les remparts démolis de la citadelle. Un navire était arrivé de la Hollande, chargé de poudre et de mèches : c'était, disait-on, le prince d'Orange qui l'avait fait venir pour armer ses soldats français. Son mariage même avec une Française, quoiqu'elle fût Huguenote, fut exploité contre lui. La populace accueillit ces injurieuses imputations avec sa légèreté ordinaire. Le 22 mai, la foule se porta à la citadelle, qui fut fouillée en tous sens ; la demeure du Prince fut visitée et de grossières insultes furent adressées à ce grand citoyen, que toute une nation, nouvellement émancipée, vénérait et bénissait comme un père.

Ce traitement indigne, cette marque d'ingratitude de la part d'une population à laquelle il avait rendu de si éminents services, affectèrent vivement le cœur si sensible de Guillaume d'Orange. Quoique l'enquête tumultueuse à laquelle on venait de se livrer eût prouvé jusqu'à l'évidence la fausseté des bruits répandus contre lui, le magistrat ne fit rien pour punir les coupables ni pour laver la réputation du Prince de l'injure qui lui était faite. Douloureusement affecté, il prit, avec regret, la résolution de quitter la ville. « Il s'était attaché à Anvers, dit M. Juste, où il résidait depuis six années, et nul plus que lui n'appréciait l'importance de cette grande ville, qui était la vraie capitale des Provinces-Unies et le boulevard de la Hollande et de la Zélande. Mais, voyant atteinte dans cette métropole même, la popularité qui faisait sa principale force, Guillaume voulut donner aux passions le temps de se calmer. Le 22 juillet il partit pour Middelbourg où les États-Généraux avaient été convoqués. (1) »

En quittant Anvers, qu'il ne devait plus revoir, le prince d'Orange ne songeait pas cependant à abandonner cette ville à ses destinées. Il chargea le plus fidèle et le plus dévoué de ses amis, Marnix de Ste-Aldegonde, de l'y suppléer autant qu'il le pourrait. Il eût désiré que Marnix y remplît les fonctions de marcgrave ou d'écoutète, parce qu'en cette qualité il aurait eu accès dans le Collége et le Conseil et aurait été en position d'exercer sur les affaires une influence qui servirait la cause commune. Mais Aldegonde refusa tout office de judicature et le Prince ne put faire changer ses résolutions à cet égard. Il le pria alors de ne pas refuser au moins la charge de premier bourgmestre ; Marnix n'y consentit que parce que le Prince lui démontra que, dans les circonstances présentes « cette position était la plus honorable et la plus » propre à rendre service à toute la patrie, puisque de la conserva- » tion de la ville d'Anvers dépendait celle de tout le Brabant et des » parties de la Flandre qui n'étaient pas encore au pouvoir de l'en-

(1) Théod. Juste, *Vie de Marnix de Ste-Aldegonde*, chap. V, p. 110.

» nemi. » Il lui répéta plusieurs fois que, s'il n'acceptait pas, il tenait la ville d'Anvers perdue dès lors. (1)

Quoiqu'il eût perdu une grande partie de sa popularité à Anvers, Guillaume sut pourtant, au fond de la Zélande, faire triompher ses candidats, et Marnix, comme il le désirait, fut nommé *bourgmestre du dehors*. Jacques Van Wachtendonck fut nommé *bourgmestre de l'intérieur* (Novembre 1583).

De jour en jour les progrès des Espagnols devenaient plus inquiétants. La corruption et la trahison y avaient une large part. Alexandre Farnèse était un habile guerrier, qui savait, comme Philippe de Macédoine, qu'une forteresse était prise dès qu'on y pouvait faire entrer un mulet chargé d'or. Les grands commandements des troupes des États, le gouvernement des provinces et des villes étaient entre les mains de nobles corrompus et endettés. Farnèse les acheta l'un après l'autre. Les noms les plus fiers de l'aristocratie belge donnèrent alors le triste spectacle de la plus honteuse vénalité. Les Lalaing, les Melun, les La Motte, les Capres, les d'Egmont, après s'être fait longtemps marchander, avaient vendu à l'Espagne les régiments et les villes qu'ils commandaient. Leur défection avait entraîné la soumission du Hainaut, de l'Artois, d'une partie de la Flandre et du Brabant. Le grand bailli de Steenland livrait au prince de Parme le pays de Waes avec la ville de Rupelmonde. « Le comte de Berg, beau-frère du prince d'Orange, et gouverneur de la Gueldre, passait chez les Espagnols avec ses fils. Le prince de Chimay travaillait sourdement à détacher Bruges et son territoire de la cause fédérale. Le fameux Hembyse, réélu premier échevin de Gand, allait également masquer, sous les apparences d'une grande ferveur calviniste, le projet de livrer aux Espagnols Termonde et la capitale de la Flandre ; mais ce nouveau crime, il devait le payer

---

(1) Ces détails et beaucoup d'autres de même nature, dans le courant de ce chapitre, sont puisés dans les deux apologies écrites par Marnix : le *Brief récit de l'estat de la ville d'Anvers*, publié en 1585, après le siége, et la *Réponse apologétique*, qui parut en 1598. Voir aussi l'ouvrage de M. Juste, cité plus haut.

de sa tête. Enfin, à Anvers même, quelques patriciens commençaient à correspondre avec l'ennemi, « et parloyent ou escrivoient, nous dit » Marnix, de lui livrer la ville entre les mains. » [1]

Il est certain qu'à Anvers les mêmes éléments de discorde qui avaient empêché les autres provinces d'unir leurs efforts pour repousser l'étranger, travaillaient la population. Ce n'étaient pas seulement les Catholiques opprimés qui appelaient de leurs vœux la soumission à l'Espagne, c'était le parti si nombreux des amis de l'ordre et de la paix; c'étaient les bourgeois paisibles, les marchands dont les affaires étaient enrayées, qui désiraient voir mettre fin à une position anormale, qui se prolongeait outre mesure et qui leur paraissait n'avoir d'issue possible que dans un retour à l'ancien ordre de choses. Cependant le parti de la résistance l'emporta, mais Marnix avait à lutter encore avec des difficultés d'un autre genre. Il eût fallu, dans ce moment suprême, pouvoir proclamer la loi martiale et remettre tous les pouvoirs aux mains d'un dictateur militaire. Mais le trop grand nombre de commandants était le défaut de la constitution républicaine d'Anvers à cette époque. Le collége échevinal, le Large Conseil, les chambres des maîtres des fortifications, des maîtres des munitions et des équipages de navires, les colonels et capitaines de la garde bourgeoise, les commandants des troupes des États, les Chefs-hommes et les Quartiniers, les doyens des Gildes et ceux des métiers : tous, poussés par de mesquines rivalités, prétendaient au commandement et se contrariaient les uns les autres. Aucune mesure importante ne pouvait être prise sans qu'elle fût soumise au Large Conseil, qui décidait à la pluralité des voix. « Or, dit Marnix, que tout homme de jugement con- » sidère comment il estoit possible de conduire la barque en un temps » si tempestueux, avec tant de pilotes et nochers tant divers. »

Malgré toutes ces difficultés, Marnix entreprit de sauver le dernier boulevard de la liberté de la Belgique.

(1) Ibidem, p. 117.

Au moment où le prince de Chimay, malgré les efforts de Guillaume le Taciturne, parvenait à livrer Bruges aux Espagnols, le prince d'Orange venait d'inviter Marnix, bourgmestre, et Martini, greffier de la ville d'Anvers, à se rendre à Delft, pour assister au baptême de son fils, Frédéric Henri de Nassau, né le 29 janvier 1584. L'un et l'autre avaient déféré à cette invitation et le Prince les entretint longuement des intérêts de la situation et des dangers qui menaçaient Anvers. Il les avertit des desseins de Farnèse et ajouta que, avec la grâce de Dieu, il viendrait à leur aide avant deux mois. Martini ayant fait observer qu'une si prompte intervention de sa part n'était point nécessaire, Guillaume répliqua que, s'il ne venait point dans le délai qu'il indiquait, les Espagnols fermeraient l'Escaut de telle sorte qu'il serait difficile aux confédérés hollandais de secourir encore Anvers.

Si l'on considère que, par la possession de Bruges, d'Alost, de Rupelmonde et du pays de Waes, Farnèse était maître de toute la rive flamande de l'Escaut, on comprendra combien étaient fondées les appréhensions du prince d'Orange. L'intérêt capital de la défense était d'empêcher les Espagnols d'intercepter les communications d'Anvers avec la Zélande. Dans ce dessein, les Anversois avaient élevé le fort de Lillo, sur la rive droite de l'Escaut, à trois lieues au-dessous de leur ville, et ils avaient commencé sur la rive opposée la construction d'un autre fort, que l'on appela Liefkenshoek. Sur la recommandation expresse du prince d'Orange, Marnix, aussitôt son retour, proposa de construire un fort à l'entrée de la digue de *Cauwenstein*, c'est-à-dire à l'endroit où elle se joignait à la grande digue de l'Escaut, et d'inonder les polders en perçant le *Blauwgarendyk*. Une misérable opposition arrêta ce projet : les bouchers refusèrent de laisser inonder certaines prairies qui servaient de parc à leurs bœufs, et le salut d'Anvers et de la Belgique dut céder devant un intérêt aussi mesquin. « Les cheveux me dressèrent sur la tête, dit Marnix, quand je considérais les avantages que l'ennemi aurait sur nous s'il occupait la digue. » Farnèse le savait bien et la digue ne tarda pas à être occupée par lui.



Guille de nassau

Un malheur plus grand encore vint frapper Anvers et le pays. Avant même que les deux mois fixés par le prince d'Orange pour amener des secours de la Hollande, fussent écoulés, ce grand homme n'était plus. Les incessantes excitations, parties à la fois du trône, de la chaire et du confessionnal, avaient enfin atteint leur but. Le 10 juillet 1584, l'immortel fondateur des Provinces-Unies tombait sous les balles de Balthazar Gérard, dans le *Prinsen-Hof* de Delft, où, quelques semaines auparavant, il célébrait le baptême de son fils.

Comme Jaurégui, ce nouveau séïde avait mis sa conscience en repos en se confessant d'abord. Le Recteur du collége des Jésuites de Trèves et le Gardien du couvent des Franciscains de Tournay avaient béni sa sainte entreprise. — « Mon Dieu ! ayez pitié de mon âme ! Mon Dieu ! » ayez pitié de ce pauvre peuple ! » telles furent les dernières paroles du malheureux Prince. Ainsi disparaît de la scène du monde un des plus nobles caractères dont l'histoire fasse mention. Quoique le malheur des temps ait séparé notre pays de la patrie qu'il a fondée par ses vertus autant que par son génie, la Belgique n'oubliera jamais ce qu'il a fait et tenté pour elle ; et malgré la bave dont le fanatisme et l'ignorance ont essayé de souiller son nom, il n'en est aucun qui brille d'un éclat plus pur dans le panthéon de nos grands hommes que celui de Guillaume le Taciturne.

Ce jour-là même, le marquis de Roubaix s'empara du fort de *Liefkenshoek*, et le colonel Mondragon commençait le siége de Lillo, où Odet de Téligny tenait garnison avec quelques compagnies françaises et des hommes des confréries militaires d'Anvers. Ceux-ci furent rejoints par le colonel Balfour, qui arriva de Zélande avec une partie de son régiment écossais. Mondragon dut abandonner son entreprise, après avoir perdu deux mille hommes en trois semaines. Mais ses efforts n'avaient pourtant pas été entièrement stériles. Il resta maître du *Blauwgarendyk*, que les bouchers consentaient enfin à laisser percer, lorsqu'il était trop tard.

Chaque jour les Espagnols faisaient quelque nouvelle conquête qui

les rapprochait d'Anvers. Le 11 juillet, ils s'étaient emparés du Doel et, le 15, de Zwyndrecht; le 10 août, ils occupaient Oorderen et, peu après, le *Boerenschans*. En même temps ils reprenaient plusieurs villes environnantes: le 17 juillet, Hérenthals; le 17 août, Termonde, et, par l'occupation de celle-ci, ils interceptaient la communication d'Anvers avec Gand. Le 17 septembre, Gand même capitula. Dix jours auparavant, les Espagnols, s'étant emparés de Vilvorde, coupèrent ainsi la communication par eau de Bruxelles avec Anvers. En construisant un fort à Burght, en se rendant maître de Willebroeck et de quelques autres postes fortifiés qui se trouvaient entre Anvers et Bruxelles, et en faisant continuellement battre l'estrade par sa cavalerie, Farnèse réussit à affamer ces deux villes, pendant qu'il resserrait ses lignes autour d'Anvers.

Enfin, pour compenser l'insuccès de l'entreprise de Mondragon sur Lillo, le prince de Parme conçut le hardi projet de fermer entièrement l'Escaut par un pont à établir entre les villages d'Oordam et de Calloo. Il soumit cette idée à son conseil de guerre, qui la regarda comme impraticable. Ses capitaines lui objectèrent la largeur du fleuve, sa profondeur, le mouvement des marées, l'action des glaces et des courants, la difficulté du transport des matériaux pour une œuvre aussi gigantesque, la longueur d'un travail qui serait détruit, à mesure qu'on le ferait, par les flottes des Zélandais et des Anversois. Farnèse persista, avec la ténacité de l'homme de génie sûr de lui-même, et ses ingénieurs se mirent à l'œuvre.

Ils commencèrent par construire, en face l'un de l'autre, des deux côtés du fleuve, deux forts destinés à protéger les travaux et à servir de tête de pont, l'un sur la rive flamande à la hauteur de Calloo, l'autre près d'Oordam, sur la rive brabançonne. Le premier reçut le nom de fort Ste-Marie, le second, de fort St-Philippe. Une grande difficulté était le transport des matériaux nécessaires à la construction du pont. Ceux qui venaient de la Flandre par eau devaient passer devant Anvers; mais plusieurs barques avaient déjà été arrêtées. Le prince de

Parme ordonna de percer les digues au-dessus de Burght et de Calloo, de manière qu'on pût naviguer à marée haute sur les polders inondés du pays de Waes. Il ordonna en outre la construction d'un canal qui reçut le nom de *Canal de Parme* et qui, partant du village de Stekene, rejoignait l'Escaut à Calloo.

Il manquait de bateaux : à partir de la reddition de Gand il en eut en abondance, ainsi que du matériel de toute espèce. Les travaux avancèrent dès lors avec une étonnante rapidité.

Aussitôt que les forts de Ste-Marie et de St-Philippe furent en état de couvrir les travailleurs et les ouvrages, on avança des deux côtés du fleuve une estacade, formée de grands pieux reliés entre eux par des poutres transversales et recouverts de planches formant un chemin assez large pour que huit personnes pussent y passer de front. Le tablier était bordé de parapets assez épais pour mettre les défenseurs du pont à l'abri de la mousqueterie. Ces estacades furent hérissées de longues poutres, placées horizontalement et terminées en pointes ferrées. L'estacade de Calloo avait deux cents pieds de long, celle d'Oordam, neuf cents. Il restait de l'une à l'autre un espace ouvert de douze cent cinquante pieds. C'était la partie la plus profonde du fleuve, et tant qu'elle demeura ouverte, les Espagnols ne purent empêcher les navires Zélandais d'y passer, chargés de grains pour l'approvisionnement d'Anvers.

Après la reddition de Gand, l'espace entre les deux estacades fut fermé au moyen de trente-deux gros bateaux attachés l'un à l'autre par de fortes chaînes, et fixés chacun par deux bonnes ancres. Chaque bateau portait deux canons et pouvait renfermer trente soldats et quatre matelots. Ils furent recouverts d'un tablier de planches, garni de parapets, semblables à ceux des estacades. En avant du pont, en amont et en aval, on plaça des radeaux, formés de longues poutres fermement attachées les unes aux autres, et armées de pointes de fer à leur extrémité. On nommait ces radeaux des *flottes*. Ce gigantesque travail, dont l'idée appartient à Farnèse et l'exécution aux ingénieurs Properce

Barrochio et Jean-Baptiste Plato, fut complètement achevé le 27 février 1585.

Les Hollandais, aussi bien que les Anversois, persuadés que la nature opposait à la construction de cet ouvrage des obstacles insurmontables, avaient négligé les occasions d'empêcher son achèvement. Un historien fait la remarque qu'il ne s'acheva si facilement que parce qu'on l'avait cru si difficile. A Anvers on n'avait fait d'abord qu'en rire; mais lorsqu'on vit l'Escaut réellement fermé et que l'on comprit qu'aucun secours ne pouvait plus venir par eau de la Hollande, les esprits commencèrent à se décourager.

Déjà depuis l'assassinat du prince d'Orange un grand abattement s'était manifesté chez une partie de la population. Il y eut un moment alors où, selon l'expression de Marnix, « les plus constans parlaient d'appoinctement. » Il s'était même formé, parmi les bourgeois les plus riches, un parti qui travaillait ouvertement à faire la paix. Le 14 octobre (1584), vingt de ces bourgeois, parmi lesquels on cite l'échevin Jean de Pape, s'étaient rendus chez le chancelier de Brabant, le seigneur de Liesvelt, afin d'obtenir par son entremise que le magistrat entrât en négociations avec le prince de Parme pour s'accommoder avec le roi d'Espagne. Les partisans de la paix, *Peiswillers*, comme on les appelait, avaient de nombreux adhérens et dès lors ils auraient amené la reddition de la ville, sans l'énergie que déploya Marnix. « J'ai rompu leur coup, dit-il, apaisé leur tempête, et esteint le feu qui se couvait de discorde et de division : si bien que également amis et ennemis m'ont attribué, après Dieu, la cause de ce que la ville dès lors n'est tombée ès-mains de ceux qui l'assiégeaient. »

Les auteurs de cette démarche furent immédiatement arrêtés et conduits à la prison du Steen. Le soir même ils furent interrogés par l'écoutête. Ce magistrat requit contre eux la peine réservée aux séditieux. Quelques jours après le tribunal prononça leur sentence. Jean de Pape fut déclaré déchu de la dignité d'échevin ; Jean Della Faille, Joachim et Gabriel Steylincx furent condamnés à une amende de 6000

florins; Robert Van Asten à 4000; les frères Van Mechelen à 1200 et les autres à de moindres sommes.

Pour empêcher qu'ils n'eussent des imitateurs, Marnix fit publier un édit portant défense, sous peine d'emprisonnement et de confiscation, de parler de faire la paix avec le roi d'Espagne. Un nouveau serment fut exigé de la bourgeoisie.

Le prince de Parme, qui avait des intelligences secrètes à Anvers, et qui était bien servi par ses espions, crut le moment favorable pour essayer de ramener les esprits par les voies de douceur. Il fit remettre au Large Conseil un mémoire dans lequel il affectait de considérer les Anversois comme des hommes égarés, que le Roi, dans son affection paternelle, désirait vivement voir revenir à de meilleurs sentiments. Il rejetait toute la faute de leur révolte sur l'esprit vindicatif du prince d'Orange, dont la justice divine les avait enfin délivrés. Il s'offrait lui-même à servir de médiateur, alléguant pour motif de ses sentiments bienveillants, qu'il avait toujours aimé un pays où il était né et où il avait passé les années les plus heureuses de son enfance.

Les magistrats répondirent, le 23 novembre, par une lettre, écrite probablement par Marnix, et qui était une justification éloquente des adversaires de l'Espagne depuis l'origine des troubles. Les Anversois, disait ce manifeste, et les autres fédérés, n'avaient été entraînés dans l'opposition que par les menées de ceux qui s'étaient proposé d'établir dans les Pays-Bas une domination *plus que royale* et qui, sous ombre de religion, avaient dépouillé et exécuté un si grand nombre de gens de bien et d'innocents, dont le seul crime était de s'être assemblés pour prier Dieu par la seule intercession de Jésus-Christ. La guerre actuelle n'était due qu'à la tyrannie sanglante du duc d'Albe et aux excès commis par les Espagnols. Leurs adversaires n'avaient jamais pris les armes de gaieté de cœur, ni par aucune induction ou persuasion « de feu Mgr. le prince d'Orange de haulte mémoire », lequel n'était venu à Anvers que pour obéir aux instances des États et ne s'y était arrogé d'autre autorité que celle qui lui avait été imposée « par grande impor-

tunité. » On ne mettait pas en doute la loyauté ni la générosité personnelle du prince de Parme, mais on savait qu'il n'avait pas le pouvoir de rien concéder sur le point de la liberté de conscience, qui était « l'unique fondement et le véritable pivot sur lequel tournait le fait de la paix et de la guerre. » Le Roi lui-même, assujetti à l'Inquisition d'Espagne et aux commandements du souverain pontife, n'avait, disait-on, ni le pouvoir ni la liberté d'accorder à ses sujets chrétiens ce que le Pape et plusieurs princes d'Italie accordaient aux Juifs et aux Turcs. Ainsi les mêmes causes qui avaient mis les armes à la main aux Anversois les empêchaient aujourd'hui de les déposer. Au surplus, les assiégeants déclaraient qu'ils ne pouvaient traiter sans l'aveu du roi de France, qui venait d'être unanimement supplié par les Provinces Unies, dont Anvers faisait partie, de les prendre sous sa protection.

Farnèse répliqua le 10 décembre. Il essayait de réfuter la forte argumentation de Marnix; mais cette fois le magistrat ne lui répondit plus et la négociation en resta là.

Entretemps, ni Farnèse ni les Anversois n'avaient interrompu leurs travaux d'attaque ou de défense. Farnèse avait établi son camp à Beveren, à proximité de ses opérations de siége. Au mois d'octobre il y transporta son quartier général.

A Anvers, le manque de vivres commençait à se faire sentir. Diverses mesures y furent prises pour empêcher l'accaparement; mais, comme toujours, elles ne produisirent d'autre résultat que de diminuer le zèle des importateurs et, par conséquent, de faire renchérir les objets de consommation. Le 15 novembre, le sieur de Téligny partit d'Anvers avec une mission pour les États Généraux, toujours réunis à Middelbourg, pour demander que la place fût secourue. Par malheur, il tomba entre les mains des Espagnols et fut conduit à Farnèse, qui le retint prisonnier. Quelques jours après, cependant, les États, sur la proposition du comte de Hohenlohe, résolurent d'entreprendre de forcer le blocus d'Anvers. Avant que l'intervalle entre les deux estacades du pont de Calloo fut entièrement fermé, une flotte Zélandaise, composée

d'une centaine de petits navires chargés de grains, réussit à passer, sous le canon des redoutes, et put arriver jusqu'à Anvers (24 décembre). Depuis lors, il n'y eut plus que des arrivages insignifiants; au commencement du printemps 1585 ils cessèrent tout à fait. La ville cependant renfermait encore quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix mille habitants et l'on pouvait calculer à peu près dans combien de semaines la dernière mesure de blé serait consommée.

Le 13 mars, Bruxelles avait ouvert ses portes au prince de Parme. Hors Malines, Anvers était alors la seule ville de la Belgique qui résistât encore aux Espagnols.

La situation d'Anvers était affreuse. L'horrible famine était à ses portes d'un côté, les Espagnols de l'autre. Tout espoir d'être secouru s'évanouissait. Henri III venait de décliner les offres qui lui étaient faites de la part des États Généraux; ceux-ci ne pouvaient même plus communiquer avec les défenseurs d'Anvers. Comment continuer la résistance, si l'immense population que renfermait cette ville était réduite à l'extrémité? Et quelles effroyables calamités fondraient sur elle si jamais elle était prise de vive force ou obligée de se rendre à merci? On avait toujours à la mémoire les massacres de Naarden et de Haarlem. On se rappelait qu'à Maestricht, malgré la générosité de Farnèse, ses soldats, exaspérés par la longue résistance des habitants, en avaient égorgé six ou sept mille et livré la ville, pendant quatre jours, au plus affreux saccagement. Chacun enfin frémissait au seul souvenir de ce qu'Anvers avait souffert durant la *Furie Espagnole*.

Une seule lueur d'espoir restait aux Anversois : c'est qu'en agissant de concert avec les Zélandais ils parviendraient à rompre le pont et à rétablir la libre navigation de l'Escaut. C'est de ce côté que se tournèrent tous les efforts. Marnix, à mesure que le danger croissait, redoublait d'activité et d'énergie. Il s'efforçait de justifier les vaillantes paroles que lui adressait le conseiller du roi de Navarre, du Plessis Mornay : « Aux fortes espaules les bonnes charges. Dieu qui les mesure ne les chargera pas outre vos forces, j'entends vos forces aidées des siennes. »

Le bourgmestre d'Anvers dirigea lui-même plusieurs expéditions afin d'entraver les progrès de l'ennemi. Mais ses efforts, pour réussir, auraient dû être secondés de l'autre côté. Le pont était achevé lorsque les États de Zélande ordonnèrent à l'amiral de Treslong de l'assaillir. Celui-ci tarda tant à obéir, il montra tant d'irrésolution ou de mauvais vouloir, que le peuple l'accusa de trahison et que les États finirent par le révoquer et le faire mettre en prison.

Justin de Nassau le remplaça. Il se concerta avec le comte de Hohenlohe et parvint à s'emparer de Liefkenshoek ; mais là se bornèrent ses succès. Le défaut d'une entente préalable avec les Anversois les rendit inutiles.

La même cause rendit vains les efforts tentés par les assiégés.

Un ingénieur italien, nommé Frédéric Gianibelli, de Mantoue, s'était fait fort de détruire tous les ouvrages élevés par les Espagnols. Il demanda qu'on lui livrât trois vaisseaux du port de cent à cinq cents tonneaux et soixante barques, les premiers pour les charger de mines et les convertir en machines infernales, les secondes pour en faire des brûlots. Marnix n'avait aucune confiance dans ces inventions, qui devaient coûter très-cher et dont l'efficacité lui semblait très-problématique. Ce ne fut qu'après bien des démarches que l'ingénieur obtint deux vaisseaux, l'un appelé la *Fortune* et l'autre l'*Espérance*, et dix barques ou *pleits*.

Sur le pont des deux vaisseaux il fit construire des bacs en maçonnerie, formée de grandes pierres de taille de cinq pieds d'épaisseur. Il chargea l'un de six mille, l'autre de sept mille cinq cents livres de poudre et fit recouvrir le tout de grandes dalles funéraires, enlevées aux cimetières ou au pavement des églises. Au lieu des pleits il employa quarante bateaux à fond plat, qu'il chargea de matières inflammables et qu'il attacha l'un à l'autre par groupes de huit. Ces groupes devaient être abandonnés au courant de la marée descendante et se succéder de demi-heure en demi-heure. Ils étaient destinés, moins à incendier le pont, qu'à donner le change à l'ennemi qui s'épuiserait

sur eux en décharges inutiles et, les voyant se consumer sans explosion, ne se défieraient pas davantage des vaisseaux chargés de mines qui arriveraient les derniers. Ceux-ci étaient couverts de fagots, qui ne devaient s'allumer qu'aux approches du pont et devaient simplement sembler des brûlots plus grands que les autres.

La flotte incendiaire quitta la rade d'Anvers dans la soirée du 4 avril. Elle était conduite par l'amiral anversois Jacob Jacobszoon.

Le prince de Parme s'attendait à une attaque. Depuis plusieurs jours il avait redoublé ses avant-postes, disposé ses meilleures troupes dans le voisinage du pont et lui-même s'était rapproché du lieu de la scène pour mieux veiller au danger.

L'Escaut présenta alors un aspect extraordinaire. Les brûlots s'approchaient lentement. Aussi loin que la vue s'étendait, les Espagnols voyaient le fleuve couvert de feu ; les vagues, les digues, les redoutes bâties sur le rivage réfléchissaient une vive lumière. Lorsque la flotte ne fut plus qu'à deux mille pas du pont, ceux qui la conduisaient allumèrent les mèches, poussèrent les deux brûlots jusqu'au milieu de l'eau, les abandonnèrent au courant et se hâtèrent de retourner sur les barques qu'ils avaient amenées à cet effet.

Les historiens hollandais font à l'amiral Jacobszoon le reproche d'avoir mis trop peu d'intervalle entre les quatre détachements et les deux grandes mines, ce qui mit le désordre dans la flotille. Les barques abandonnées allèrent s'attacher isolément aux poutres flottantes, ou s'échouèrent sur le rivage, ou se consumèrent innocemment au milieu du fleuve. Le premier des grands brûlots, *la Fortune,* fut jeté par un ouragan contre la rive gauche, où il creva avec un bruit épouvantable, en maltraitant cruellement les soldats espagnols qui travaillaient à une redoute voisine. *L'Espérance* alla plus loin : le courant le poussa contre le pont volant du côté de la Flandre ; il le rompit par sa pesanteur, et alla se heurter avec violence contre l'estacade. Le prince de Parme ordonne aux matelots d'écarter la machine avec des perches. Une seule personne semble avoir compris l'étendue du danger, c'est

un enseigne espagnol, qui s'approche du Prince et le conjure, avec les plus vives instances, de se retirer du pont; il joint même le geste aux paroles, et tire le Prince par le pan de son habit. Farnèse, étonné de cette insistance, cède presque machinalement; à peine a-t-il touché la digue, qu'il est renversé le visage contre terre. Une épouvantable explosion vient d'avoir lieu. Le brûlot a éclaté. Tous les officiers, tous les soldats qui se trouvaient tant sur les estacades que sur le pont et les digues, furent tués, déchirés, brûlés, lancés en l'air ou noyés; l'affreuse secousse qu'en reçut la terre se fit sentir à une prodigieuse distance; l'Escaut sortit de son lit, ses vagues franchirent les rives, submergèrent les redoutes et les prairies voisines. Le pont était détruit. La majeure partie de l'estacade gauche, une partie du pont de bateaux, étaient brisés, éparpillés avec tout ce qui était dessus : poutres, canons et soldats. Mais les plus terribles ravages de la machine infernale furent ceux exercés sur les soldats : cinq cents hommes, d'autres disent huit cents, avaient été victimes de sa violence. Le prince de Parme avait échappé à la mort presque miraculeusement. Une pièce de bois, lancée par l'explosion, l'avait frappé à la tête et à l'épaule et il était tombé sans connaissance. Pendant quelque temps on l'avait cru mort; on le retrouva assis sur le revers de la digue, entre les généraux Gaëtan et Guasto.

Si, dans les premières heures qui suivirent cette catastrophe, la flotte zélandaise eut remonté l'Escaut; si, en même temps, quelques centaines d'hommes déterminés, partis d'Anvers à la faveur de la nuit, étaient tombés sur les Espagnols terrifiés, nul doute qu'ils eussent pu s'emparer du pont et des forts, peut-être même changer d'un coup la face de la guerre en s'emparant de la personne de Farnèse. Mais, chose presque incroyable! on ne sut pas même à Anvers quel effet avait produit l'explosion des machines, dont le bruit avait été distinctement entendu. Les patrons de quelques galères envoyées avec l'ordre de forcer le passage et de porter des signaux à la flotte zélandaise, n'osèrent s'approcher et revinrent dire à Anvers que les brûlots

n'avaient causé aucun mal et que le pont était toujours debout. De leur côté, les Zélandais, ne recevant aucun avis des Anversois, ne bougèrent pas. On apprit en même temps, le troisième jour, et la destruction du pont et son rétablissement.

A peine revenu de son étourdissement, Farnèse, avec cette promptitude de résolution qui est une des plus précieuses qualités de l'homme de guerre, s'était mis à réparer les dégâts produits par l'explosion. Il mit personnellement la main à l'œuvre. Ses officiers, ses soldats, animés par cet exemple, firent des prodiges. Des vaisseaux intacts remplacèrent les vaisseaux brisés. Dès le point du jour le fleuve était de nouveau barré, si bien que les patrons des galères envoyées d'Anvers à la découverte, purent s'y méprendre de loin et croire le pont toujours entier.

D'autres tentatives du même genre n'eurent pas un résultat plus heureux. L'arrivée des brûlots anversois était désormais chose prévue ; quand on les voyait venir, on ouvrait le pont et, au moyen de longues perches, on les dirigeait vers cette ouverture. Ils passaient outre et s'en allaient à la dérive, objets de curiosité et de railleries pour les Espagnols.

Nous ne parlerons que pour mémoire d'une colossale construction, œuvre d'un nommé Van den Bossche, et dont on attendait des effets si heureux, qu'on l'avait surnommée *Fin de la guerre*. C'était une machine flottante longue de 112 pieds et large de 56, si formidablement armée, qu'elle devait, en éclatant, anéantir d'un coup et le pont, et les deux forts et Farnèse avec son armée. Quand on voulut en faire l'essai pour aller détruire un petit fort construit sur la digue d'Oorderen, la *Fin de la guerre* s'enfonça dans la vase. Plus tard elle tomba au pouvoir de Farnèse qui la fit démolir.

Marnix, qui n'avait jamais fondé de bien grandes espérances sur toutes ces machines, n'éprouva pas non plus une très-grande déception en les voyant échouer. Ce qui l'affligeait bien plus, c'était la mollesse que les Confédérés du Nord mettaient à secourir une ville qu'il

considérait comme le boulevard de la Hollande et de la Zélande. Il commençait à comprendre que les États Généraux, tout en attachant le plus grand prix à la conservation d'Anvers, en attachaient un plus grand encore à la conservation de leur flotte, sur laquelle s'appuyait toute leur défense, et qu'ils ne voulaient pas la risquer sur l'Escaut au milieu des batteries espagnoles. Il s'agissait cependant de pourvoir au ravitaillement de la place, qui allait être obligée de se rendre par famine. Pour cela, il fallait à tout prix rétablir les communications avec la Zélande. Marnix fit adopter le projet d'essayer de reprendre la digue de Cauwenstein, ou, du moins, de la percer, ce qui eût permis de naviguer avec des bateaux plats sur les inondations, depuis Bergen-op-Zoom jusqu'à Anvers.

Aussitôt que Farnèse se fut rendu maître de la digue de Cauwenstein, il s'était hâté de s'y fortifier en y élevant, à des distances convenables, cinq forts, dont la garde avait été confiée aux officiers les plus distingués de son armée. Le premier de ces forts, érigé à l'endroit où la contre-digue, en se joignant à celle de l'Escaut, forme avec elle une croix, fut appelé fort Ste-Croix. Le second, à proximité du château de Cauwenstein, fut nommé fort St-Jacques. Les autres reçurent les noms de forts St-Georges, de la Palissade et de Stabroek. Le comte de Mansfeld était campé près de ce dernier et entretenait, par la digue, des communications avec le pont et le quartier général de Beveren.

Marnix concerta son plan d'attaque avec le comte de Hohenlohe. Trois fanaux, allumés de nuit au sommet de la tour de Notre-Dame, devaient avertir le Comte du moment où les Anversois feraient voile avec tous les vaisseaux armés qui se trouvaient dans le port. Marnix lui-même devait donner, du fort de Tholouse, le signal d'allumer ces fanaux. Malheureusement, les gardiens de la tour ne l'attendirent pas et allumèrent avant que les Anversois ne fussent prêts.

Les Zélandais, trompés par ces signaux, commencèrent l'attaque, occupèrent la digue et s'y maintinrent pendant plusieurs heures en déployant la plus grande bravoure. Mais comme ils n'étaient pas

secourus par ceux d'Anvers, ils furent bientôt obligés de se rembarquer, sans avoir eu le temps de percer la digue.

Cependant on résolut de tenter une seconde attaque, mieux concertée. Cette expédition eut lieu le 26 mai. Elle devait être décisive. Les Anversois et les Zélandais débarquèrent presque en même temps sur la digue, sur un point situé à égale distance des deux forts de St-Georges et de la Palissade. Ils commencèrent aussitôt, sous le feu de l'artillerie et sous une grêle de balles, à élever des retranchements avec des fascines, des gabions, des sacs de laine et de terre qu'ils avaient apportés avec eux. En même temps les pionniers avaient entrepris la coupure de la digue. La flotte était munie d'une artillerie considérable, qui canonnait incessamment les forts et protégeait les travailleurs. Bientôt les Espagnols sortirent de leurs redoutes. Un combat s'engage, corps à corps, acharné, furieux, sur cet étroit terrain où à peine quatre hommes peuvent tenir de front. On se presse sur les deux versants et au pied de la digue, dans l'eau jusqu'à mi-corps. Marnix donnait l'exemple aux siens, et déployait un courage et une valeur que les écrivains catholiques eux-mêmes ont loués. « Si, pour ma personne, dit-il, je m'y suis comporté en gentilhomme de bien et d'honneur, je m'en rapporte à mes amis et à mes ennemis. »

Les Anversois avaient réussi, après cinq heures de combat, à s'établir derrière leurs retranchements improvisés, et à forcer les Espagnols à la retraite. La coupure avançant trop lentement à leur gré, ils déchargèrent à la hâte un vaisseau zélandais chargé de grain et portèrent les sacs par-dessus la digue à bord d'un bâtiment anversois, sur lequel montèrent Marnix et le comte de Hohenlohe. « Ils cinglèrent comme en triomphe vers la ville, dit Schiller. Leur présence remplit les habitants du plus grand espoir, et, comme si déjà la victoire leur eut appartenu, ils s'abandonnèrent à une joie immodérée. On sonna les cloches, on fit des décharges d'artillerie, et les habitants, hors d'eux-mêmes, se pressaient hors de la porte d'Austruweel pour voir arriver les vaisseaux chargés de vivres, qui déjà devaient être en chemin. »

Mais ce qu'on vit arriver, au lieu des vaisseaux attendus, ce fut la flotte anversoise en déroute. Le départ de Marnix et du comte de Hohenlohe avait été fatal aux Confédérés. Mansfeld et Mondragon les avaient assaillis avec des troupes fraîches, et enfin Farnèse lui-même était venu de Beveren au secours des Espagnols. Les Confédérés, de leur côté, avaient aussi reçu du renfort venant de Lillo avec la marée montante. Les troupes qui avaient si vaillamment combattu, se retirèrent sur les vaisseaux pour faire place aux nouveaux débarqués. Mais ceux-ci, en se voyant sur cette étroite digue, exposés de toutes parts aux coups des Espagnols, perdirent contenance après avoir combattu une demi-heure à peine, se sauvèrent dans leurs barques et entraînèrent les auxiliaires anglais et écossais. La déroute fut complète. La digue était perdue ; le fort du Boerenschans tomba au pouvoir de l'ennemi. Les Confédérés perdirent plus de deux mille hommes et trente vaisseaux avec toute leur artillerie. Du côté des Catholiques la perte s'éleva à plus de mille hommes, la plupart italiens ou espagnols.

L'attaque de la digue de Cauwenstein fut la dernière tentative faite pour délivrer Anvers. Dès lors, tout espoir d'être secouru était perdu. Marnix seul, quoique nul mieux que lui ne connût la profonde détresse où se trouvait la ville, parlait encore de continuer la lutte. Mais les pressantes instances du magistrat, les clameurs populaires et, plus encore, son désir d'épargner à Anvers l'horrible sort de Naarden, de Haarlem et de Maestricht, le décidèrent à entrer en communication avec Farnèse pour jeter les bases d'une paix honorable. Auparavant, et pour mettre sa conscience et son honneur à l'abri de tout reproche, il ordonna une enquête solennelle sur les moyens que l'on avait encore pour prolonger la résistance. En même temps un des échevins, Jacob Zuërius, fut dépêché vers les États de Hollande et de Zélande pour les informer de la nécessité où l'on se trouvait de traiter avec le roi d'Espagne. Voici quel fut le résultat de l'enquête sur les vivres ; nous l'empruntons à la justification de Marnix :

Au premier juin, « il se trouva en tout, seulement le nombre de

quinze mille deux cent soixante cincq virtaux, chacun de cent quarante huict livres de pain : et quelques deux cent soixante et dix balles de ris, revenants en bledz à cincq cent virtaux : de l'orge mondee deux mille livres : de ciches ou pois d'Espagne environ quatre cent cinquante livres.... Ce qu'estant reduit en une masse, portoit pour quatre vingt quatre ou cincq mille testes, environ une livre de pain par teste pour un mois ; et quand on presupposeroit qu'a la ville il n'y avoit que quatre vingt mille ames, comme il y avoit pour le moins et beaucoup d'avantage, il monteroit a trente quatre livres par teste, qui seroit pour un mois et trois ou quatre jours en distribuant a chascun une livre par jour. »

D'après ce calcul, la provision avait dû être complètement épuisée dès les premiers jours de juillet, et pourtant, l'accord ne fut conclu que le 27 du mois d'août ! Pendant les deux mois et demi que durèrent les négociations, la disette atteignit des proportions effrayantes. On s'aida de quelques blés trouvés encore dans les faubourgs ; on fit du pain avec de la drèche, on mêla à la farine les ingrédients les plus étranges : « On y avait cuit avec le pain tout le maut (malt, drèche), fèves, pois, ciches, ris, que l'on avait pu recouvrer, et mesmes de la semence de canarie et de la paille, par ou le pain deveint si malplaisant, (d'autant mesme que plusieurs boulengiers ne le scavoyent cuire,) que par deux ou trois fois le peuple s'esleva tellement que le magistrat s'attendoit à l'Hôtel de Ville sinon un tumulte general. »

Ce « degout et malplaisance du pain, qui contraignit les pauvres de consumer tout ce qu'ils avoient de réserve, plustôt que d'en vouloir manger » fut une des causes qui firent durer les provisions plus longtemps. « Avec le pain faillit quant et quant, et la chair, et le frommage et le beurre, et le poisson salé et tout ce qui pouvoit sustenter le corps humain ;... et mesmes a l'occasion que le maut estoit tout consumé en pain, la bierre defaillit aussy bien que le reste. Tellement que et les povres et les mesgnies (domestiques) des familles de gentilshommes et riches bourgeois ne beuvoyent que de l'eauë, laquelle ceux qui

avoyent les moyens mesloyent avec un peu de vin, duquel on avoit diminué les dasses (taxes) pour ce regard; et dura ce mesnage encor bien longtans après l'accord. »

« D'autre costé, continue Marnix, s'il y avoit faute de vivres, certainement celle d'argent estoit encore plus extreme. Si bien qu'il ne ne nous restoit un seul sols par maniere de dire, pour donner le moindre contentement ny aux soldats, ny aux matelots, estant d'heure en heure menassez d'extremes alterations et mutineries. »

Ce qui est une preuve de la sagesse et de la bonne administration de Marnix, c'est que le pain, malgré sa rareté, ne fut jamais d'une cherté excessive, car le chiffre de 28 sols, cité par lui, est peu de chose en comparaison du prix où atteignit le pain dans d'autres siéges, notamment à Haarlem et à Leyde, au temps du duc d'Albe. Et pourtant, dans ces places, les vivres n'étaient pas aussi complètement consommés qu'ils l'étaient à Anvers à l'époque de sa reddition.

Une preuve d'habileté plus grande encore, c'est d'avoir su cacher à Farnèse, jusqu'à la dernière heure, l'extrême détresse de la ville. S'il l'eut connue, le lieutenant de Philippe II n'eût eu qu'à se croiser les bras, en attendant que la ville se rendît sans condition.

C'est dans cette négociation délicate, d'où devait dépendre le sort d'Anvers, et peut-être celui des Provinces-Unies, que la fermeté, le tact et la prudence de Marnix éclatèrent dans tout leur jour. Il fit d'abord écrire secrètement par son ami Jean Van Damme, ancien bourgmestre de Courtrai, à Richardot, président du Conseil d'Artois et le plus influent des ministres de Farnèse. Van Damme manda à Richardot, comme de son propre mouvement et sous le sceau du secret, qu'il savait Marnix disposé à traiter de la paix, moyennant qu'il fût assuré qu'on lui donnerait de bonnes conditions. Richardot se hâta de répondre que le désir de Son Altesse était conforme à celui du bourgmestre d'Anvers, et il engageait ce dernier à venir s'aboucher avec le prince de Parme. Marnix écrivit alors directement à Richardot pour confirmer ses intentions pacifiques, mais déclara que ceux de la cité n'enten-



daient traiter que de plein accord avec ceux de la Hollande et de la Zélande. La ville, ajoutait-il, devait demeurer unie avec les provinces confédérées, car un traité particulier pourrait entraîner, avec l'anéantissement du commerce d'Anvers, sa ruine et sa désolation. Dans la pensée de Marnix, Anvers était et devait demeurer la véritable métropole des Provinces-Unies, et ne devait se soumettre qu'avec elles. C'était une grande et noble pensée, mais qui aurait dû être mieux comprise et plus vigoureusement soutenue par les Confédérés du Nord.

Ces ouvertures préliminaires furent interrompues par l'indiscrétion d'un sieur Van der Werve, qui, revenant du camp de Beveren, y avait entendu parler de la correspondance entre Marnix et le prince de Parme. Marnix eût désiré n'admettre dans le secret de ses relations diplomatiques qu'un ou deux membres principaux du magistrat. Maintenant la Commune entière en voulut être instruite, ce qui rendait les négociations à peu près impossibles. Elles furent momentanément suspendues; ceux de la Commune envoyèrent de leur part des députés en Hollande et en Zélande pour connaître l'intention des Confédérés « tant au regard du secours attendus que sur le point de l'accord. » Cette mission fut confiée, par les Chefs-Hommes et les Quartiniers, à Jacques l'Hermite et à Daniel Van der Molen, et par les Corporations, à Pierre van Panhuys et à Bonaventure de Molenaer.

En même temps Marnix délibéra avec les Colonels et les Capitaines pour rechercher les moyens de prolonger la défense jusqu'au retour des députés, qu'on espérait voir revenir avec de bonnes nouvelles. On n'en trouva pas de meilleur que de faire sortir une moitié de la population pour sauver l'autre ; « car il estoit impossible de pourvoir aux nécessités, n'estoit que la ville fût allégée de trente ou quarante mille bouches, et principalement des personnes suspectes ou inutiles à la guerre. » Marnix offrit, pour donner l'exemple, de faire sortir, avant tous autres, sa femme et ses enfants. Mais cette résolution fut vaine. Aucune autorité dans la ville n'était assez forte pour la mettre à exécution. On ne parvint jamais à expulser plus de quatre ou cinq cents

étrangers et vagabonds ; encore, chassés par une porte, rentraient-ils par une autre.

Il en fut ainsi de la plupart des moyens proposés. La même cause de faiblesse que nous avons déjà signalée, c'est-à-dire l'absence d'autorité réelle résultant de la confusion des pouvoirs, rendait impossible toute mesure qui exigeait de la résolution et de l'énergie.

Le peuple, inquiet, souffrant, découragé, accueillait avec une avide crédulité les nouvelles les plus alarmantes. Des malveillants ou des traîtres entretenaient son agitation. C'est ainsi que le bruit se répandit qu'on voulait exterminer en une nuit tous les Catholiques. Cette rumeur, si absurde qu'elle fût, faillit à provoquer une lutte terrible. Non seulement les Catholiques, mais les Luthériens aussi se mirent en armes et demeurèrent pendant plusieurs jours et plusieurs nuits sur le qui-vive. Ce ne fut pas sans peine que Marnix parvint à rassurer les Catholiques en faisant arrêter et écrouer à la prison du Steen l'inventeur et le propagateur de cette stupide calomnie, un capitaine du nom d'Édouard de Ghistelles.

Durant toutes ces lenteurs, Farnèse resserrait le blocus d'Anvers. A la fin de juin il s'empara de Borgerhout et de tous les châteaux fortifiés autour de la ville, tels que Berchem, Sterkenhof, Cantecroy, Stralenhof, Lanternehof, Gallifort, Hoboken. Le mince espoir qu'on avait fondé sur la récolte croissant dans la campagne, s'évanouit. Les soldats espagnols l'avaient foulée et détruite. Personne ne pouvait plus sortir des portes de la ville sans s'exposer à être fait prisonnier ou mis à mort. Des séditions partielles avaient lieu chaque jour dans différents quartiers. Le peuple demandait à grands cris qu'on fît la paix. Le 6 juillet, les vivres se trouvèrent si complètement épuisés, qu'il n'y avait plus que « ce qu'on tirait avec grande peine, difficulté et trouble, des maisons des particuliers. » Enfin la position n'était plus tenable. Le 8 juillet, le Large Conseil décida qu'on enverrait des députés au prince de Parme pour traiter de la paix, tant au nom de ceux d'Anvers que de ceux de Malines, qui avaient demandé d'être compris dans la négocia-

tion. On désigna à cet effet Marnix de Ste-Aldegonde, les échevins Jean de Schoonhove et André Hessels, et Guillaume de Mérode, seigneur de Duffel.

Les députés partirent d'Anvers le 9 juillet, vers trois heures de l'après-midi, et se dirigèrent vers le camp de Beveren. Ils avaient emporté avec eux leur souper, pour montrer que la disette ne régnait pas dans la ville. Le prince de Parme les accueillit avec beaucoup de courtoisie. Le lendemain matin il leur donna audience et les retint à dîner. Après le repas il eut avec Marnix seul une longue et importante entrevue, que le biographe de Ste-Aldegonde raconte ainsi :

«.... Farnèse avait désiré connaître plus particulièrement son illustre adversaire, ce Marnix qui, depuis 1566, exerçait une si grande influence sur les destinées des Pays-Bas. Leur conférence se prolongea pendant plus de trois heures. Ces deux hommes, également supérieurs, avaient conçu l'un pour l'autre une sorte de sympathie. L'ancien conseiller de Guillaume le Taciturne, tout en gardant fidèlement sa foi, se sentait attiré vers le général victorieux, qui, par sa modération encore plus que par ses exploits, avait déjà acquis dans les Pays-Bas une éclatante popularité.

» De son côté, Farnèse, témoin, dans les provinces wallonnes, de tant de prétentions ambitieuses et cupides, de tant de défaillances et de palinodies intéressées, ne pouvait s'empêcher d'estimer le vaillant gentilhomme qui avait tout sacrifié, repos et fortune, pour défendre la religion nouvelle. Chacun, à l'envi, y déploya toute son éloquence. Farnèse, véritablement inspiré ce jour là, montra un tact infini et une habileté extrême pour surmonter les préventions de l'ancien Confédéré et pour le fortifier dans les dispositions nouvelles que lui inspiraient les vicissitudes de la révolution depuis la mort du prince d'Orange, aussi bien que la redoutable responsabilité qu'il assumait, comme défenseur d'Anvers, devant ses comtemporains et devant la postérité. Marnix parla librement aussi à son glorieux adversaire, et réclama avec énergie les droits de la conscience. Il lui déclara que, dans son

opinion, l'unique remède, pour mettre fin à tant de misères et de calamités, était de prendre et l'une et l'autre religion sous la sauvegarde et protection du Roi, jusqu'à ce que la querelle pût être décidée par un concile libre et général. Si l'éloquence pénétrante de Farnèse avait fait impression sur Marnix, celui-ci, par sa haute raison, sut aussi émouvoir le grand capitaine. Le Prince répondit sans passion, et peut-être laissa-t-il deviner que, si sa volonté pouvait prévaloir, on ne devait pas désespérer de voir cette longue et terrible guerre changer bientôt en une florissante paix. Mais quels que fussent les sentiments de Farnèse au sujet de la liberté de conscience, il était enchaîné par les instructions précises et les ordres formels de Philippe II. Le roi d'Espagne, toujours inébranlable dans cette politique qui avait causé déjà tant de maux, continuait de refuser la liberté religieuse et jusqu'à la tolérance aux adversaires du Catholicisme. Farnèse ne put donc donner que peu d'espoir à Marnix; mais il laissa entendre, ce semble, qu'il ferait de nouveaux efforts près du Roi. Malgré la réserve gardée sur le point capital, Marnix sortit de cette longue entrevue plein de considération pour les éminentes qualités d'Alexandre Farnèse, et réellement charmé, lui qui avait connu les temps horribles du duc d'Albe, par la douceur et les inclinations clémentes du fils de Marguerite de Parme. (1) »

D'autres entrevues eurent lieu entre Farnèse et les membres de la députation. Ceux-ci attendirent jusqu'au 12 juillet que le projet d'accord leur fût officiellement communiqué de la part du prince de Parme. Ils retournèrent le même jour à Anvers, où ils furent reçus avec de grandes démonstrations de joie, car on espérait qu'ils apportaient la paix. Dès le lendemain Marnix communiqua le résultat des conférences de Beveren à ses collègues du magistrat d'abord, puis aux colonels, capitaines et doyens des confréries militaires. Le jour suivant, quoique ce fût un dimanche, il fit la même communication

---

(1) Théod. Juste, *Vie de Marnix de Ste-Aldegonde*, p. 166-167.

au Large Conseil. Devant tous les représentants de la Commune il fit l'éloge de la loyauté et de l'humanité du prince de Parme; mais toute son éloquence ne put atténuer l'impression fâcheuse produite par la nouvelle que le lieutenant de Philippe II ne pouvait accorder la liberté de conscience. Il fut décidé que la résolution finale ne serait donnée que dans deux jours.

Pendant ce temps, Marnix employa tous ses efforts à persuader aux Anversois que la capitulation était devenue une nécessité devant laquelle il n'était plus possible de reculer. Il écrivit aussi à Richardot qu'il était nécessaire d'augmenter les concessions. « Je puis vous assurer, lui dit-il en substance, que les restrictions en ce qui concerne la religion et les autres points ont rendu notre négociation extrêmement pénible... Le peuple prévoit la ruine et la désolation de cette cité par la privation de la liberté de religion et par l'introduction d'une garnison ou le rétablissement de la citadelle, *deux points mortels à toute grande ville marchande.* »

Le 19 juillet, Malines fut obligée de se rendre à discrétion. Farnèse, fidèle à ses antécédents, accorda aux habitants l'oubli du passé et se contenta d'y placer une garnison de deux cents Wallons.

Tandis qu'à Anvers les délibérations se prolongeaient, survint le seigneur Kaaluart, greffier du Conseil d'État, qui vint déclarer de la part des Provinces-Unies que : si l'on voulait donner l'assurance de maintenir encore la ville l'espace de trois mois, les Hollandais, de leur côté, prendraient l'engagement de la secourir par terre au bout de ce terme, avec sept mille chevaux et douze mille hommes de pied. Cette promesse était confirmée par Van der Molen et ses collègues, qui étaient de retour de la Zélande. Ces déclarations enlevèrent à Marnix ses dernières illusions. La conviction qu'il acquit qu'on attendrait en vain du secours de la Hollande et de la Zélande, fut enfin partagée par tous les membres de la Commune. Le 23 juillet, ils prirent à l'unanimité la résolution d'envoyer à Beveren des délégués pour entamer des négociations définitives.

Vingt-et-un négociateurs furent nommés. Ce furent : Marnix de Ste-Aldegonde, bourgmestre; Guillaume de Mérode, seigneur de Duffel ; Jean de Schoonhove, chevalier; André Hessels et Mathieu de Lannoy, échevins; Louis Meganc, Corneille Pruynen et Philippe de Lantmeter, anciens échevins; Adrien Bardoul, Chef-Homme; Jean de Weert et Gilles Sautyn, Quartiniers; Henri Van Uffele, ancien Quartinier; Arnould Baudewyns, doyen des drapiers; Guillaume van Schooten, ancien doyen des merciers; Jean Godyn, ancien colonel; Jean Rademaeker et Louis Malepart, colonels; Herman de Dadenbourg, doyen de la jeune Arbalète; Henri Van Erp, doyen du vieux serment de l'Arc; Jean Garyn et Thierry Van Os, capitaines de la bourgeoisie.

Farnèse désigna pour examiner les propositions de la ville d'Anvers les présidents Richardot et Pamele, avec le conseiller Van der Burght.

De part et d'autre les conditions furent débattues avec ténacité. Anvers offrait de rentrer sous l'obéissance du roi d'Espagne, à la condition qu'on laisserait aux habitants la liberté de conscience; que la ville ne recevrait point de garnison; que la citadelle ne serait point rebâtie et que tout le passé serait pardonné. Ce dernier point fut seul assuré sans réserve.

Sur les autres Farnèse ne voulait ni ne pouvait céder, et il rencontrait chez les Anversois une obstination qui l'étonnait et qui était bien faite pour lui donner le change sur la situation réelle de la ville assiégée. Enfin les députés revinrent à Anvers pour soumettre à la ratification de la Commune les dernières propositions des Espagnols.

Le 10 août, elles furent présentées au Large Conseil. Tandis qu'on délibérait, un bruit sourd, semblable au murmure d'une mer agitée, grondait autour de l'Hôtel de Ville et parvint jusqu'aux oreilles de Marnix. Il ouvrit la fenêtre et montra aux Conseillers la Grand'Place et les rues avoisinantes couvertes d'une foule innombrable, d'où sortait continuellement le cri : « La paix ! la paix ! » L'attitude de la population ne marquait que la confiance et l'espoir ; mais chacun sentait que si la paix n'était pas conclue sur l'heure, ces sentiments allaient

se changer en une violente et terrible colère. Les articles communiqués par Marnix furent adoptés à l'unanimité.

Ce résultat fut aussitôt annoncé au peuple, qui le salua d'une immense clameur d'allégresse : c'était la fin d'un état de choses devenu insupportable à tout le monde.

Le 17 août, Marnix et ses collègues signèrent le traité qui replaçait Anvers sous l'autorité de Philippe II.

Une tentative très-sérieuse avait été faite dans les derniers moments pour sauver la ville. Le 2 août précédent, les députés des Provinces-Unies envoyés en Angleterre pour offrir la souveraineté des Pays-Bas à la reine Élisabeth, avait conclu un traité spécial, qui stipulait l'envoi de quatre mille piétons au secours d'Anvers. Marnix reçut une lettre, datée du 12, par laquelle Maurice de Nassau et le Conseil d'État des Provinces-Unies informaient ceux d'Anvers que, sous douze jours, on viendrait à leur aide; que les préparatifs se faisaient à cet effet.

Tout cela venait trop tard. Si les Confédérés hollandais avaient eu l'intention sérieuse de conserver Anvers, ils auraient dû agir depuis plus de six mois. Leur flotte aurait dû et aurait pu empêcher le barrage de l'Escaut. Pourquoi avoir attendu, pour faire cette promesse, qu'Anvers fût réduite à une telle extrémité qu'on ne pouvait plus même en attendre l'exécution? Quant au secours de l'Angleterre, il avait été promis dès le temps du duc d'Anjou. Élisabeth n'était d'ailleurs pas pressée : le comte de Leicester, envoyé par elle, ne débarqua à Flessingue que quatre mois après la capitulation d'Anvers.

Marnix répondit simplement qu'il n'était plus temps; que l'accord avec le prince de Parme était signé. Cet acte, le plus important, sans contredit, de l'histoire de notre cité, contenait vingt-huit articles, dont les principaux stipulaient : Qu'une amnistie générale et sans réserve était accordée aux habitants, quelques délits qu'ils eussent commis contre le Roi dans les révolutions passées; que le culte catholique serait seul publiquement professé; que les non-catholiques pourraient demeurer à Anvers pendant quatre ans, sans être gênés dans leur

religion, pourvu qu'il n'en résultât aucun scandale pour le culte catholique ; qu'après les quatre ans écoulés, ceux qui refuseraient d'embrasser le Catholicisme, auraient la liberté de quitter Anvers avec tout ce qui leur appartenait, et d'aller s'établir où bon leur semblerait, hors des états de Sa Majesté Catholique ; que la ville recevrait une garnison de deux mille fantassins et de deux cornettes de chevaux, et que la citadelle serait rétablie, avec promesse toutefois que, si ceux de Hollande et de Zélande venaient à se réconcilier aussi, Anvers serait affranchie de sa citadelle et de sa garnison ; que tous les anciens priviléges lui seraient rendus, et que tous les accords et traités conclus avec le St-Empire et d'autres princes, sur l'article du commerce, seraient observés et suivis. La garnison anversoise sortirait de la ville avec ses armes et ses drapeaux, l'infanterie pour être conduite à Lillo, la cavalerie à Bergen-op-Zoom. Quant à Marnix, Farnèse se contenta de sa parole d'honneur de ne pas porter les armes, durant un an, contre le roi d'Espagne.

C'étaient là, on ne peut le nier, des conditions honorables et faites pour amener, dans un avenir prochain, la réconciliation complète des vainqueurs et des vaincus. Elle honore autant la modération du prince de Parme que le courage de Marnix. Quant aux Anversois, après le regret donné à leurs espérances, ou plutôt à leurs illusions perdues, ils étaient fatigués de la lutte et ils ne pouvaient sortir d'une manière plus heureuse de l'impasse où ils s'étaient fourvoyés.

Le 27 août, le prince de Parme fit son entrée triomphante à Anvers, accompagné des principaux seigneurs du pays, du duc d'Aerschot, du prince de Chimay, des comtes d'Egmont et d'Aremberg. Il était à cheval, revêtu d'une armure magnifique, sur laquelle brillaient les insignes de l'ordre de la Toison d'Or que le Roi venait de lui envoyer. La joie qu'il éprouvait en entrant dans cette ville dont la conquête mettait le comble à sa réputation militaire, donnait à sa noble physionomie une expression de bienveillance qui écartait toute crainte. La personne du prince de Parme était réellement sympathique. Il avait montré dans

le cours de cette longue campagne, à côté des plus brillantes qualités guerrières, tant de générosité et de modération, que sa bonne renommée l'avait dévancé et disposé tous les esprits en sa faveur. Aussi reçut-il, de la part de la population anversoise, un accueil véritablement enthousiaste, et cet enthousiasme était sincère. Il s'y mêla sans doute beaucoup de ces acclamations banales et de ces démonstrations officielles que peuple et magistrat prodiguent à toute Joyeuse-Entrée; mais la population tout entière se réjouissait d'avoir échappé à ces deux maux terribles : la faim, qu'elle avait sentie de près, le sac et les massacres qu'elle avait redoutés. Les Catholiques se réjouissaient de voir rétablir leur culte antique et cesser la longue oppression qui pesait sur eux. Les négociants, tous ceux dont l'existence se rattachait à la prospérité du commerce (et ce nombre était immense à Anvers) se réjouissaient de voir l'ordre et la paix succéder à cette période de troubles qui, depuis trente ans, avait porté des coups si funestes à la fortune publique. Ce sentiment était si universel qu'il donnait même un adoucissement à la consternation des Protestants.

Quand le lieutenant du roi d'Espagne approcha de la porte de l'Empereur, une belle jeune fille, vêtue de blanc et de rouge aux couleurs d'Anvers et portant sur la tête la couronne du Marquisat, lui présenta sur un plat d'argent la clef d'or de la ville. Farnèse fit, à cette gracieuse personnification de la Cité, un signe de tête aimable, prit la clef et, au lieu de la rendre au Bourgmestre, comme c'était l'usage, il la suspendit à son collier de la Toison d'Or.

Philippe II apprit au milieu de la nuit la nouvelle de la reddition d'Anvers. Il sauta de son lit et courut, fou de joie, à la chambre de sa fille, l'infante Isabelle, qu'il éveilla, en criant : « Ma fille, Anvers est à nous! »

CHAPITRE XXVI.

—

CONSÉQUENCES DE LA REDDITION D'ANVERS. — MORT DE PHILIPPE II.

La chute d'Anvers avait rompu le lien qui avait rattaché cette ville pendant quelques années à la confédération des Provinces-Unies ; elle amena la séparation définitive de la Belgique et de la Hollande. Les Confédérés du Nord avaient commis une grande faute en ne la soutenant pas plus vigoureusement dans sa lutte ; mais si, au point de vue stratégique, la possession d'Anvers leur importait pour couvrir leur frontière méridionale, peut-être les habiles politiques de ce pays pressentaient-ils dès lors que la décadence d'Anvers serait le point de départ de la grandeur d'Amsterdam, de Middelbourg, de Rotterdam et de Dortrecht.

Cette séparation fut pour les provinces belges un immense malheur. La ruine du pays, suivie de deux siècles de misère et d'oppression, à côté de la Hollande libre, opulente et redoutée, se chargea de le démontrer. Mais ce malheur ne peut être imputé à crime à la dernière ville qui tint debout, d'un bras si ferme, au prix de tant de sacri-

fices et de souffrances, le drapeau de l'indépendance nationale. Anvers peut le dire avec orgueil devant le grand jury de l'histoire : il n'a pas dépendu d'elle que la Belgique, en ne séparant jamais sa cause de celle de la Hollande, ne fût devenue dès le XVIe siècle une des premières puissances du monde.

Les États des Provinces-Unies furent consternés de la chute d'Anvers. Ils se livrèrent à de vaines récriminations qui ne servirent qu'à faire mieux ressortir l'étendue de leur imprévoyance.

La levée du blocus n'eut pas pour résultat immédiat de faire cesser la disette qui affligeait la ville. Elle se prolongea quelque temps encore et le prince de Parme fut surpris de voir l'extrême dénûment où l'on était arrivé, sans qu'il s'en fût même douté. Jamais, disait-il, dans sa carrière militaire il n'avait été si habilement trompé, et il en fit loyalement son compliment à Marnix.

La restauration du Catholicisme et de l'autorité du roi d'Espagne s'accomplit sans violences, sans aucune de ces réactions brutales qui appellent à leur tour les vengeances de l'avenir. Frédéric Perenot, sire de Champaigny, neveu du célèbre cardinal de Granvelle, fut nommé Gouverneur. Le 8 octobre le magistrat fut renouvelé : il est presque inutile d'ajouter qu'il fut exclusivement composé de Catholiques et d'hommes connus pour leur attachement au gouvernement espagnol. Les nouveaux bourgmestres furent : Édouard van der Dilft et Adrien Van Heylwegen. Henri Tseraerts, seigneur de Cauwenstein, fut nommé écoutête.

Le nouveau collége s'empressa de décréter le rétablissement de toutes les cérémonies du culte catholique, la réouverture des églises, la célébration des dimanches et des fêtes, la sortie des processions aux jours fixés. Les croix, les images de la Vierge et des saints, abattues par les iconophobes, furent partout replacées. L'exercice public du culte protestant fut interdit, mais les sectaires n'eurent à se plaindre d'aucune persécution. Seulement, à ceux qui mouraient sans avoir abjuré l'hérésie, on assigna des lieux de sépulture particuliers.

A la suite de Farnèse, les Jésuites, les Dominicains et les autres ordres religieux bannis de la ville étaient rentrés. Leurs couvents, leurs biens séquestrés ou confisqués leur furent rendus ; on ne revint pas, toutefois, sur les aliénations de biens ecclésiastiques opérées par l'administration révolutionnaire, et nous ne voyons nulle part que les acquéreurs de ces biens aient été inquiétés. Mais plus tard les corporations lésées reçurent une ample indemnité.

Les Jésuites se distinguèrent par la conversion d'un grand nombre de Protestants. Les circonstances favorisaient leur zèle pieux. Parmi les Réformés, beaucoup avaient cédé à l'entraînement, à l'attrait de la nouveauté, à la contagion de l'exemple, plutôt qu'à une conviction sincère. Du temps de Marie de Hongrie et de Marguerite de Parme, les placards féroces de Charles-Quint, la terreur inspirée par l'inquisition d'Espagne, avaient rendu le Catholicisme odieux en le rendant solidaire de la tyrannie politique aux yeux d'un peuple idolâtre de sa liberté. Le Protestantisme alors semblait lui offrir l'unique asile où cette liberté pût se réfugier. Maintenant, les rôles étaient changés : à l'idée du Protestantisme se rattachait tout ce dont on était las : les troubles, la guerre civile, l'anarchie, une intolérance égale à celle qui avait servi de prétexte à la révolte, la stagnation du commerce, le blocus et la famine. L'idée du Catholicisme au contraire apparaissait aux esprits désabusés comme un port de salut, comme le retour à l'ordre, à l'antique liberté communale, à la paix qui devait ramener la prospérité commerciale. La Réforme, avec les illusions politiques qu'elle avait engendrées, n'avait été, en définitive, pour les Anversois, qu'une source d'amères déceptions. Ainsi s'explique la réaction qui s'opéra en faveur de l'ancien culte. Joignez-y la force des souvenirs d'enfance et des traditions de famille si vivaces dans les cœurs et qui rattachaient tous les Belges à la religion catholique, et, motif plus puissant que tous les autres, la ruine de toute espérance pour ceux qui persistaient dans leur révolte contre Rome, et l'on comprendra, sans les blâmer, les nombreuses abjurations dont les Jésuites se firent principalement

honneur. Sans vouloir leur en contester le mérite, nous pensons que la lassitude des esprits fut au moins pour autant dans ces conversions que l'éloquence des bons pères.

Un des premiers soins des Jésuites fut d'obtenir du Magistrat que la statue de Brabon, placée par Corneille de Vriendt sur le frontispice de l'Hôtel de Ville, comme le symbole légendaire de la Cité, fût remplacée par une statue de la Vierge. Notre-Dame, disaient-ils, a toujours été la patronne d'Anvers; son image décorait la façade de l'ancien Hôtel de Ville et ce fut une pensée anti-religieuse qui la fit remplacer sur le nouveau par une image fabuleuse et payenne. Le Magistrat s'empressa d'accueillir cette requête; Brabon fut enlevé de sa niche et remplacé par la statue de la Vierge qui s'y voit encore. Elle fut placée en grande cérémonie le 28 février 1588.

Le 9 novembre 1585, huit ans après que la citadelle avait été démolie, on commença à la reconstruire. La ville en dut supporter les frais, qui s'élevèrent à la somme de 70,000 florins. On voulut aussi faire payer par la ville le rétablissement des digues, qui avaient été percées durant le siége; mais comme les polders demeurèrent encore inondés pendant plusieurs années, les sommes destinées à cet usage ne furent pas employées. Le commandement de la citadelle fut donné au colonel Mondragon.

Jusqu'à cette époque Anvers avait été privée du bonheur de posséder dans ses murs un couvent de Capucins. C'est à Farnèse que la ville fut redevable de ce nouvel ordre mendiant. A mesure que diminuait la fortune publique, le nombre des parasites augmentait. Cette progression fut suivie en Belgique pendant les deux cents ans qui séparent la révolution du XVIe siècle de la grande révolution française. C'était dans l'ordre : où cesse la liberté, s'installe l'hypocrisie; où cesse le travail productif, s'installent la fainéantise et la mendicité. Les Capucins prirent possession en 1586 d'un vaste local acheté pour eux près de la Porte Rouge.

Le siége épiscopal d'Anvers était demeuré vacant depuis la mort de

François Sonnius (29 juin 1576). On avait bien nommé son successeur, Liévin Van der Beken, dont le nom, selon la mode pédante de cette époque, avait été latinisé sous la forme de *Livinus Torrentius;* mais celui-ci ne prit possession de son siége qu'en 1587. Il fut solennellement mitré le 10 septembre de cette année.

Comme toutes les réactions, cette réaction catholique dépassa son but. La Belgique devint plus catholique qu'elle ne l'avait jamais été. Elle contracta avec l'Espagne de Philippe II, après l'avoir combattue pendant trente ans, une alliance mystique qui ne tourna pas précisément à l'avantage de son développement intellectuel.

Revenons à Anvers. Malgré les nombreux changements de religion que nous avons signalés, beaucoup de Protestants quittèrent le pays plutôt que de renoncer à leurs croyances. D'autres, en bien plus grand nombre, émigrèrent parce que toute industrie et tout commerce étaient ruinés. Marnix retarda de quelque temps son départ, s'efforçant par son exemple de ramener la confiance dans les esprits. Mais bientôt, en butte à la haine implacable des Catholiques et aux reproches injustes des Protestants, il quitta une ville au salut de laquelle il avait sacrifié sa fortune et son repos. Il partit, navré, accablé sous le poids de l'ingratitude et de la calomnie, et se retira à son château de West-Soutbourg, près de Middelbourg, où il s'occupa d'écrire les deux apologies, dont le caractère de sincérité ne peut être méconnu, et qui nous ont permis, après trois siècles d'oubli, de rendre à sa mémoire une éclatante justice.

Tous les historiens ont dit quel spectacle de désolation présentaient les provinces belges après cette longue période de troubles. La province d'Anvers avait souffert plus que toute autre. Des villages entiers étaient dépeuplés; dans les autres la population était décimée. Partout, ce qui restait d'habitants, était réduit à la plus affreuse pauvreté. Les terres demeuraient en friche; les animaux sauvages se multipliaient d'une manière effrayante : les grands bois qui s'étendaient alors entre Berchem et S[t]-Bernard étaient devenus le repaire des loups. La bonne

volonté de Farnèse était impuissante à porter remède à tant de maux. La paix seule eût pu cicatriser les plaies du pays : mais la guerre entre l'Espagne et les Provinces-Unies continuait avec plus d'acharnement, et nos anciens confédérés, devenus nos ennemis, tenaient l'Escaut fermé et rendaient tout commerce impossible. En outre, la Belgique eut à lutter contre les autres puissances voisines, en guerre avec l'Espagne : d'abord contre l'Angleterre, ensuite contre la France. Enfermée ainsi dans un cercle d'ennemis, c'est sur la Belgique seule que tombaient tous les coups adressés à l'Espagne. Dans cette situation funeste, la misère de notre patrie, loin de s'améliorer, alla en empirant jusqu'à la trêve de douze ans, conclue à Anvers en 1609. « Ce qui compléta la ruine du pays, dit M. Moke, ce furent les vingt-quatre années de guerre qui s'écoulèrent encore entre la capitulation d'Anvers et la première trêve avec les provinces septentrionales. Ce furent vingt-quatre années de blocus maritime, pendant lesquelles tous nos ports furent fermés par les navires de Hollande et de Zélande, montés par nos propres marins. Ainsi le commerce d'Anvers, que le duc de Parme avait cherché à faire renaître, perdit jusqu'aux derniers vestiges de son ancienne splendeur.... Le négoce que nos cités avaient perdu, se fixait à Rotterdam, à Middelbourg, et surtout à Amsterdam. Là, s'élevaient de nouveaux quartiers, peuplés de marchands de Flandre et de Brabant. Quelques-uns de ces émigrés y cherchaient la liberté religieuse ; le plus grand nombre, l'activité commerciale. »

Tandis que la Hollande s'emparait de notre commerce maritime, l'Angleterre recueillait l'héritage de notre industrie. Nous avons dit combien dans les classes ouvrières le Protestantisme avait fait de prosélytes. Ceux de nos ouvriers qui préféraient l'exil à l'abjuration, les drapiers surtout et ceux qui travaillaient la soie et le velours, passèrent en Angleterre, où la politique d'Élisabeth et de Jacques Ier les accueillit avec grande faveur. A l'expiration du terme de quatre ans, fixé par la capitulation, les non-Catholiques qui avaient attendu jusque là dans l'espoir d'un plus long répit, émigrèrent en masse. Beaucoup se ren-

dirent en Allemagne, à Lubeck, à Wezel, à Cologne, à Francfort-sur-Mein. Les émigrés anversois qui se fixèrent à Hambourg, furent les premiers qui y portèrent ces institutions de bienfaisance qu'on n'y connaissait pas antérieurement, et par lesquelles Anvers se distinguait depuis longtemps, telles que les caisses pour les pauvres honteux, pour les étudiants, pour des hospices. En l'an 1605, quand le Sénat de Hambourg conclut avec eux le premier traité décennal, ils étaient au nombre de cent trente. On leur eût volontiers donné le droit de bourgeoisie; mais la plupart n'avaient pas entièrement perdu l'espoir de retourner dans leur patrie, si des jours meilleurs se levaient pour elle.

Ceux de la confession d'Augsbourg se retirèrent pour la plupart à Francfort-sur-Mein. Aujourd'hui encore la communauté luthérienne de cette ville se sert du sceau emporté d'Anvers et portant la légende : *Sigillum ecclesiæ evangelicæ confessionis Augustoburgensis urbis Antverpiæ*. (1)

Nous avons un chiffre officiel pour constater la rapide dépopulation de la ville. Un recensement fait en 1589 porte sa population à 55,000 âmes : elle était de 85,000 du temps de Marnix. En cinq ans, Anvers avait donc perdu 30,000 habitants : plus du tiers de sa population.

Les négociants étrangers, que le vaste mouvement d'affaires dont Anvers était naguère le centre avait attirés dans nos murs, s'en allèrent l'un après l'autre, pour ne plus revenir, quand notre marché fut devenu désert. Donc, industrie, commerce, agriculture : toutes les mamelles nourricières du pays étant taries, la misère fit des progrès effrayants et ses effets étaient affreux. On vit des hommes jadis riches, jadis vêtus de velours et de fin drap, réduits à mendier leur pain. La mendicité s'étendit partout comme une lèpre. Dans les campagnes, les mendiants allaient par bandes, forçant les cultivateurs à leur livrer le peu qui leur restait. Le brigandage se mit de la partie, si bien que

(1) Voir l'empreinte de ce sceau dans le *Geschiedenis* de MM. Mertens et Torfs, tom. IV p. 292.

les paysans aimèrent mieux mendier eux-mêmes que de continuer à travailler pour les autres. Des régions entières demeurèrent incultes. Ajoutez à ces maux le fléau de la soldatesque espagnole, toujours mal payée, vivant de maraude comme en pays conquis, rançonnant les bourgs et les villes : tel était l'état de la Belgique à l'époque où s'ouvrit le règne d'Albert et d'Isabelle.

Le côté le plus triste de cette décadence, c'était l'abaissement de l'esprit public dans notre pays. L'émigration avait enlevé les forces vives de la nation. Ceux qui s'étaient expatriés, c'étaient ceux que tourmentait l'irrésistible besoin de la liberté: c'étaient tous ceux qui appelaient l'avenir et qui croyaient au progrès. Ceux qui restèrent étaient disposés à accepter, et ils acceptèrent, en effet, le baillon de l'inquisition espagnole.

Alexandre Farnèse mourut à Arras le 3 décembre 1592, âgé seulement de quarante-six ans. Le comte Ernest de Mansfeld le remplaça provisoirement; mais bientôt Philippe II nomma gouverneur des Pays-Bas l'archiduc Ernest d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II. Ce prince fit à Anvers une entrée solennelle, à la suite de laquelle se donna à la Grand' Place un tournoi splendide, le dernier dont notre ville fût témoin. A voir les magnificences qui se déployèrent à cette occasion, on eût pu croire que la Reine de l'Escaut n'avait rien perdu de sa richesse. Jamais Anvers ne manqua d'argent pour ses fêtes! Quelques nations étrangères y sont encore représentées : ce sont les Espagnols, les Portugais, les Génois, les Milanais, les Lucquois et les Florentins; les Anglais, les Allemands, les Vénitiens et les Hanséates ont disparu.

L'archiduc Ernest étant mort le 22 février 1595, fut remplacé par son frère l'archiduc Albert, cardinal-archevêque de Tolède, qui arriva en Belgique avec un renfort de 3000 vétérans et une somme de 4,000,000 de ducats en lingots d'or. Pendant les négociations de la paix de Vervins, il retourna en Espagne, où, après avoir déposé la pourpre romaine, il épousa l'infante Isabelle, la fille chérie de Philippe II. Le

Roi annonça l'intention d'ériger les Pays-Bas en souveraineté indépendante. Ce n'était là, on le sait aujourd'hui, qu'un leurre pour endormir chez les Belges les aspirations de nationalité et une vaine amorce tendue aux révoltés victorieux des Provinces-Unies. Philippe n'ignorait pas que ce mariage devait être stérile, et la chaîne qui attachait la Belgique à l'Espagne se trouva rivée plus étroitement que jamais.

Cette comédie jouée, Philippe II mourut le 13 septembre 1598. Ce maître de l'Espagne et des Indes laissait ses monarchies héréditaires sur le penchant de la ruine et 140,000,000 de ducats de dettes. Après avoir commandé plus de supplices que Wlad-le-Diable ou Ivan-le-Terrible, il mourut d'un mal étrange, épouvantable, supplice privilégié, qu'une providence vengeresse semble réserver pour quelques scélérats d'élite : « Il fut longtemps sans s'apercevoir qu'il avoit un abcès dans le corps; cet abcès vint enfin à pourrir ses chairs et à les changer toutes en poux; de manière que, quoiqu'on en otât jour et nuit une quantité épouvantable, ce qu'on en ôtoit n'était rien auprès de ce qui s'y engendroit de nouveau par une succession continuelle; et que ses habits, ses bains, ses purifications et sa table même étoient incontinent comme inondés du flux intarissable de cette vermine et de cette corruption, tant il sortoit avec abondance. Il étoit obligé de se jeter à l'eau plusieurs fois le jour pour laver et nettoyer ce misérable corps; mais tout cela était inutile; car le changement de sa chair en cette pourriture surmontoit ses efforts par sa promptitude, et la quantité effroyable de cette vermine résistoit à tous les bains (1). » Telle fut la fin de Sylla et celle de Philippe II. L'assassin de la liberté romaine et le bourreau des Pays-Bas furent frappés du même châtiment.

---

(1) PLUTARQUE, *Vie de Sylla*, traduction Dacier.

CHAPITRE XXVII.

—

RÈGNE D'ALBERT ET D'ISABELLE.

Les Sérénissimes Archiducs Albert et Isabelle firent leur entrée solennelle à Anvers le 8 décembre 1599. On renouvela pour eux les magnificences déployées sept ans auparavant pour l'archiduc Ernest. Nos historiens témoignent qu'ils furent reçus avec de grandes démonstrations de joie. C'est toujours la même chose pour tous les princes ; mais peut-être en cette circonstance cette joie s'explique-t-elle autrement que par un enthousiasme de commande et les cris d'une populace attendant largesse. On croyait sérieusement alors qu'on allait être séparé de l'Espagne et que, du colosse de la monarchie espagnole, nos provinces ne sentiraient plus qu'une protection puissante, semblable à celle qu'aux temps féodaux elles trouvaient dans la suzeraineté de l'empire d'Allemagne. Le commerce espérait de grands avantages de ses relations avec les possessions espagnoles transatlantiques. C'était peut-être là, à moins qu'ils n'obéissaient à une injonction formelle de la part de leur gouvernement, ce qui retenait encore à

Anvers quelques négociants espagnols, portugais et génois. Enfin, on faisait aux Archiducs l'honneur de les supposer assez forts pour imposer la paix à la République hollandaise.

Il n'était donc pas étonnant, après les désastreuses années que l'on venait de traverser, et dans l'état d'abaissement profond où la Belgique était tombée, que l'arrivée des Archiducs fût saluée comme l'ouverture d'une ère nouvelle.

L'histoire nous apprend quel complet démenti les événements ont donné à ces espérances. Mais pour nos pères l'illusion se prolongea, et elle dura jusqu'au moment où l'esprit public, systématiquement endormi par la politique espagnole, sortit de sa torpeur sous la secousse des grands événements qui signalèrent la fin du XVIIIe siècle.

Et longtemps après encore, lorsque la Belgique eut conquis réellement cette nationalité dont Albert et Isabelle leur apportaient le vain simulacre, le règne de ces tristes souverains a trouvé des apologistes sincères. C'est que longtemps nous avons accepté notre histoire telle qu'elle avait été écrite par nos vainqueurs. C'est depuis peu d'années seulement que la lumière a commencé de se faire sur cette époque (1).

Tandis que leur procès s'instruit lentement devant le tribunal de l'histoire, voyons ce qu'ils firent pour arrêter la décadence d'Anvers, la principale ville de leurs états. Si l'on cherche une mesure sensée, efficace pour relever le commerce et diminuer les charges, on ne trouve rien. *L'ordonnance Albertine* du 15 janvier 1618, sur la police, l'administration des biens et des revenus, eut pour résultat d'introduire plus d'ordre dans les finances, de manière que la ville put reprendre le payement des intérêts de sa dette; mais ce fut là un avantage passager, car sa dette ne fit que s'accroître dans des proportions écrasantes, par suite de nouveaux emprunts, tandis que ses revenus allaient en diminuant. Nous pourrions citer encore la créa-

(1) Nous signalerons entre autres travaux le livre de M. Potvin : *Albert et Isabelle*, fragments sur leur règne.

tion du Mont-de-Piété (1619), qui eut pour effet la suppression des maisons de prêt sur gage tenues par les Lombards. C'était une amélioration, sans doute, mais d'une portée assez bornée. D'ailleurs, les Monts-de-Piété, comme les anciens Lombards, furent, pour les petits marchands gênés, plutôt une occasion de ruine que de secours. L'usure privilégiée et contrôlée avait succédé à l'usure particulière.

Impuissants à guérir la misère, ils veulent faire disparaître la mendicité. Des édits atroces sont portés contre les mendiants. Les misérables sont arrêtés, mis à la torture, fustigés et chassés du pays par centaines. En même temps, les mendiants religieux jouissaient de toutes les faveurs du gouvernement. La mendicité, criminelle sous les haillons, devenait sainte sous le froc.

En réalité, le seul intérêt que les Archiducs prissent à cœur, était l'intérêt religieux. Toute leur sollicitude, toutes leurs faveurs étaient pour les couvents et les églises. Farnèse nous avait donné les Capucins : Albert et Isabelle y joignirent les Augustins, les Annonciades, les Carmélites déchaussées, les Carmes déchaussés, les Franciscains, les Dames anglaises, les Augustines et les Dominicaines.

Les Augustins arrivèrent à Anvers en 1607. Ils durent prouver qu'ils n'avaient rien de commun avec la congrégation saxonne établie à S[t]-André et qui avait été bannie de la ville en 1514. Le Magistrat leur donna un vaste terrain entre la rue Houdaen, la rue Everdy et la rue des Brasseries. Leur église fut commencée en 1615. Les Archiducs en posèrent la première pierre le 7 mars de cette année.

Les Annonciades vinrent s'établir à Anvers en 1608, dans la rue de la Boutique. Le Magistrat posa la première pierre de leur couvent en 1614.

Le couvent des Carmélites ou Thérésiennes espagnoles, situé rue Rogier, fut fondé en 1611 par Albert et Isabelle, qui firent venir de France la mère Anne de S[t]-Barthélemy, qui mourut à Anvers en odeur de sainteté le 7 juin 1626. Supprimées par Joseph II, elles furent rétablies sous le roi Guillaume et subsistent encore.

Les Carmes déchaussés vinrent à Anvers en 1618. Ils achetèrent en

1627 un terrain dans le *Lammekens-Raem*, derrière le Marché aux grains, et y construisirent un couvent et une église, qui servent aujourd'hui à l'arsenal de construction.

Les Franciscains ou Minimes furent appelés à Anvers en 1614 par un noble génois, Jean-Auguste Balbi. Leur couvent, situé au bout de la place de Meir, après avoir servi d'hôpital de la marine française, ensuite de caserne, a été démoli en 1852 pour faire place à d'élégantes maisons particulières.

Les Dames anglaises étaient des Carmélites dont le couvent fut fondé rue Houblonnière, en 1619, par une dame originaire d'Angleterre.

Les Chanoinesses d'Oostmalle, qui suivaient, comme les religieuses de Falcon, la règle de St-Augustin, quittèrent leur village en 1621, pour s'établir à Anvers, où elles achetèrent une vaste propriété entre le rempart et le Marché aux Bœufs. Elles y firent bâtir une église en 1651. Leur jardin longeait le rempart jusqu'au Béguinage.

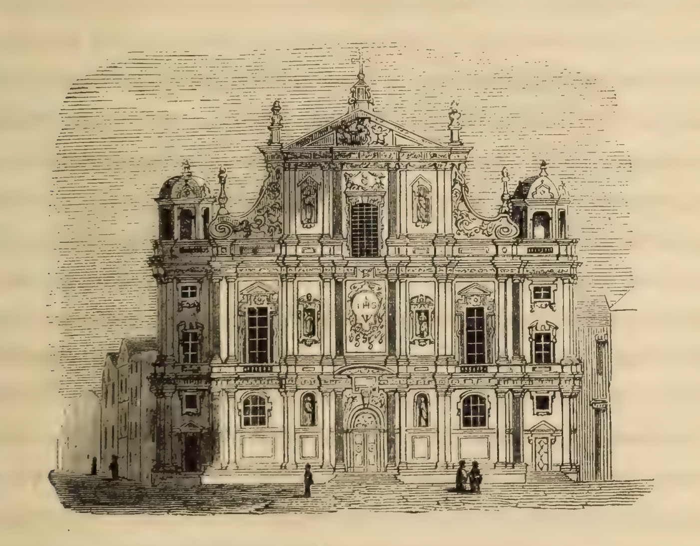
Les Dominicaines, d'abord établies à Tamise, arrivèrent à Anvers en 1621. Elles s'établirent dans la rue qui porte encore leur nom.

Pour doter ces monastères, aider à leur construction, embellir leurs églises de verrières, de tableaux ; les enrichir d'ornements, de châsses, de reliquaires, rien ne coûte aux Archiducs. Leur pieuse prodigalité les comble et amène, pour les établissements religieux, un état de prospérité qui contraste péniblement avec la misère publique. Elle leur a valu les bénédictions de ceux qu'elle a enrichis ; mais elle ne suffit pas pour faire absoudre leur nullité politique.

Longtemps les Beaux-Arts ont protégé leur mémoire. Ils eurent la chance heureuse d'être les contemporains d'Otto Venius, de Rubens, de Van Dyck, de Teniers et de Jordaens ; mais ce serait une étrange méprise de penser qu'ils furent pour ces Anversois illustres ce que fut Périclès pour Phidias, Léon X pour Michel-Ange, Auguste ou Louis XIV pour les grands écrivains qui ont immortalisé leur règne. Albert et Isabelle sont parfaitement innocents de l'éclat jeté par l'école fla-

mande du temps de leur administration. Ce sont au contraire ces grands génies qui ont couvert de leur gloire, comme d'un linceul doré, la ruine de leur patrie et la décadence de leur cité. L'illustration de notre école date de plus haut et l'éclat dont elle brilla sous le règne des Archiducs, loin d'être dû à leur initiative ou à leur patronage, ne fut que la dernière lueur d'un flambeau qui éclairait le monde depuis plus de deux siècles, et qui bientôt allait pâlir pour ne plus se rallumer que dans les temps modernes.

Autant l'histoire d'Anvers a offert d'intérêt pendant la seconde moitié du XVIe siècle, autant elle est désormais vide et insignifiante. Le silence se fait dans ses rues, dans ses places, jadis si animées, et jusque sous les galeries de sa bourse, devenue déserte. Nous détournerons nos regards de ce triste spectacle pour jeter un coup-d'œil sur l'histoire artistique et littéraire de notre cité, et combler ainsi une lacune que nous n'avions laissée subsister que pour ne pas interrompre le récit des événements politiques.



EGLISE DES JESUITES, ACTUELLEMENT DE ST-CHARLES BORROMÉE.

CHAPITRE XXVIII.

BEAUX-ARTS. — PEINTURE. — SCULPTURE. — MUSIQUE. — LITTÉRATURE. — IMPRIMERIE.

L'art, en Belgique, est aussi vieux que le renom de notre patrie. Dès le temps où Godefroid de Bouillon et Baudouin de Constantinople remplissaient le monde de la gloire de notre chevalerie; où nos Communes donnaient à l'Europe l'exemple de la liberté politique et civile, l'art marchait de pair avec la valeur guerrière, avec les progrès de l'industrie et du commerce. Nous ne connaissons pas les noms des modestes et vaillants artistes qui sculptèrent les porches de nos cathédrales, leurs stalles, leurs retables, leurs mausolées; qui fouillèrent si profondément la pierre et le bois pour compléter l'œuvre d'architectes aussi obscurs qu'eux-mêmes. Nous ne savons pas quels furent les peintres qui décorèrent leurs murs de ces fresques qu'on retrouve aujourd'hui sous le badigeon stupide d'une autre époque; qui enluminèrent leurs livres d'évangiles; qui peignirent leurs gonfanons et leurs bannières; qui dessinèrent ces merveilleuses tapisseries où l'aiguille

Familles de Magistrats, de Savants, d'Artistes, de Nobles protecteurs des Arts, etc.

(XVIe ET XVIIe SIÈCLES.)



flamande traduisait les chansons de Gestes et la Légende dorée. Nous savons seulement qu'ils ne le cédaient en rien aux artistes les plus renommés de l'Occident.

Quand Bruges fut devenue la *triomphante cité* où affluait le commerce du monde, on vit naître dans son sein la première *école* qui ait donné un caractère propre à l'art flamand. Ce fut une école de peinture. Hubert et Jean Van Eyck, leur sœur Marguerite, Hans Van Memmelinghe (Memlinc), Rogier Van der Weyden, Hugo Van der Goes, Corneille Herrebout, les Van der Meire, Jérôme Bosch, l'illustrèrent sous les ducs de Bourgogne.

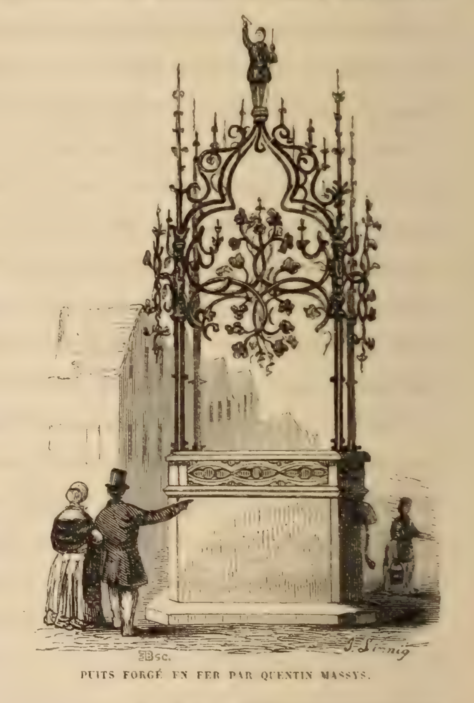
L'école de Bruges s'éclipsa, ou plutôt se déplaça, quand le commerce, par suite de circonstances que nous avons développées ailleurs, émigra à Anvers. L'opulence, le luxe, avaient émigré en même temps, et les arts suivirent le même chemin. Précisément à l'époque où les Portugais établissaient à Anvers leur factorerie qui devait attirer dans nos murs le commerce des Indes, Quentin Massys y dressait ses chevalets. Dès lors, Anvers devint le siége de l'école flamande.

Ce n'est pas qu'avant Quentin Massys notre ville n'ait point produit de peintres. Mais ils n'y formaient point une école, parce que leur art n'y était pas dégagé de la solidarité qui les liait à d'autres professions. Ils ne faisaient point de tableaux pour leur compte, mais pour compte ou de compte à demi avec des verriers et des calligraphes, c'est-à-dire qu'ils étaient peintres-verriers ou enlumineurs de manuscrits. Ils fournissaient aux brodeurs et aux tapissiers les modèles que ceux-ci copiaient avec la soie ou la laine. Surtout ils peignaient pour les églises et les corporations les bannières et les gonfanons qui jouaient un si grand rôle dans les longues processions et les défilés sans fin de l'*ommegang*. L'artiste n'est encore que l'auxiliaire de l'artisan. Et quand on rencontre dans les anciens comptes une mention de l'œuvre à laquelle ils ont collaboré, d'ordinaire le nom du peintre n'y est pas; on n'y trouve que le nom du vitrier, du tapissier auquel l'ouvrage fut payé.

Cette dépendance où ils se trouvent les oblige souvent, pour vivre, de se livrer à des occupations que le plus modeste de nos artistes regarderait aujourd'hui comme bien au-dessous de sa dignité. C'est ainsi que les deux plus anciens peintres anversois dont le nom soit arrivé jusqu'à nous, Michel Lodewyks et André De Cuyper, ne nous sont connus que pour avoir été chargés, en 1404, par le Magistrat d'orner le chapeau des confrères des serments de l'Arc et de l'Arbalète d'un arc et d'un château à trois tours, *découpés dans des peaux argentées* (1).

Les peintres anversois formaient une corporation affiliée à la Gilde de St-Luc dès l'an 1442 où la Gilde fut officiellement instituée. Son premier doyen fut Jean Snellaert. Du reste, aucun nom des peintres de cette époque n'est sorti de l'obscurité et aucune de leurs œuvres ne nous est parvenue ; ce qui nous confirme dans l'opinion qu'ils ne furent que de simples décorateurs.

Le fondateur de l'école anversoise, Quentin Massys, naquit vers 1460 d'une famille de forgerons, fréquemment mentionnée dans les comptes de la cathédrale d'Anvers. Par école anversoise nous entendons simplement un groupe de peintres nés ou établis en cette ville, sans toutefois professer en matière d'art des doctrines exclusives, distinctes de celles qui guidaient les



PUITS FORGÉ EN FER PAR QUENTIN MASSYS.

(1) Voir chapitre XIV, p. 235.

artistes d'autres villes ou d'autres pays. Quentin Massys fut un génie isolé, profondément original, ne relevant que de lui-même, et ne cherchant pas plus à imposer sa manière à ses disciples qu'il ne consent à suivre les errements de ses devanciers. Il n'a donc pas, dans le sens ordinaire du mot, fondé d'école, mais il a fondé, en l'illustrant, un siége qui ne devait plus demeurer vide et dont Rubens fit un trône. Il apparaît dans le ciel de l'art, comme la première et scintillante étoile de cette pléïade presque innombrable de grands artistes qui rayonne autour du front de notre cité. Il est l'anneau intermédiaire entre l'école de Bruges et cette école de transition qu'illustrèrent Jean Mabuse, Bernard Van Orley, Michel Coxie, Lambert Lombard, et dans laquelle brille surtout le nom de l'anversois Frans Floris.

A la mort de Quentin Massys (1531), toute une génération d'artistes grandissait à Anvers, et ceux des autres villes du pays, et même de la Hollande, venaient se fixer dans nos murs; si bien que, depuis ce temps, l'école flamande peut être appelée sans contestation l'*École d'Anvers*. Tous ces artistes se faisaient inscrire dans la corporation de St-Luc, qui était le centre d'où rayonnait tout le mouvement artistique, le lien qui unissait les arts, qui établissait leur solidarité, qui les couvrait tous de sa protection et de ses garanties de moralité. [1]

Écrire l'histoire de la corporation de St-Luc serait faire celle de toute l'école flamande. On comprend que l'espace nous manque ici pour un aussi vaste travail. Tout ce que nous pouvons faire est de noter le rôle brillant joué par notre cité dans l'histoire du génie humain. Il nous suffira pour cela de rappeler que quelques-uns des noms qui éclatent en lettres d'or sur le fronton des principaux musées de l'Europe, sont des noms d'Anversois de naissance ou d'adoption.

Vers l'époque où Quentin Massys peignait le fameux tryptique qui est la perle du Musée d'Anvers, un fou, nommé Joseph Van Cleef, parcourait les rues de la ville avec des habits enduits de vernis et de couleurs.

---

[1] Voir sur les commencements de la confrérie de St-Luc, pages 245 à 251.

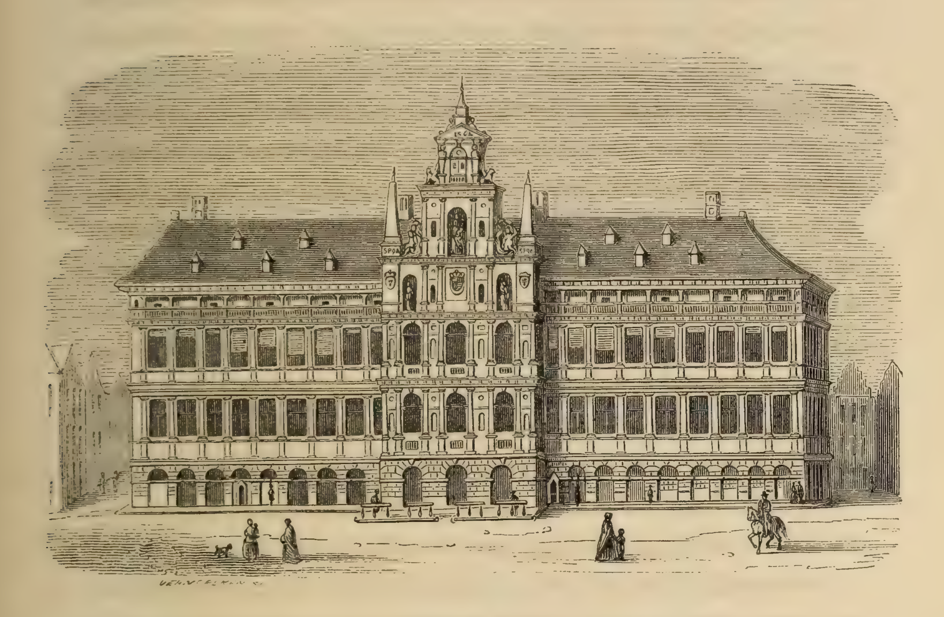
Plus jeune d'une vingtaine d'années que le peintre forgeron, lui aussi était peintre, il était réputé pour le plus grand coloriste de son temps et on le comparait aux meilleurs peintres de l'Italie. Le nom de Van Cleef est encore porté par trois frères, Guillaume, Martin et Henri. Arnold de Beer travaillait pour les peintres sur verre. Nous ne ferons que mentionner les noms de Joachim Beukelaer et Michel de Gast, de Jérôme et Mathieu Kock, pour nous arrêter à Frans Floris, né à Anvers en 1520.

Ce qui prouve combien, dès cette époque, les arts étaient cultivés dans notre ville, c'est que leur culte était, dans certaines familles, héréditaire. Dans ces familles, l'art s'enseignait dès le berceau; l'enfant y grandissait sous les yeux d'un père artiste, à côté de frères, d'oncles artistes. Il avait pour hochets des crayons ou des pinceaux; il dessinait, peignait ou pétrissait l'argile dans l'atelier paternel, et jouait au peintre ou au sculpteur, comme dans les familles de militaires les enfants jouent au soldat. Le génie, sans doute, n'est pas héréditaire, mais l'art, qui est son expression, s'enseigne et se transmet par l'éducation; le reste est l'œuvre de Dieu.

Telles étaient, à Anvers, les familles De Vriendt, Teniers, Franken, De Vos, Van Balen et tant d'autres d'où sortirent des artistes illustres et dont presque tous les membres ont laissé leur trace, plus ou moins lumineuse, dans le vaste champ de l'art qu'ils labouraient de concert. (1) L'aïeul de Frans Floris, Jean de Vriendt, un fort habile homme, selon Van Mander, mourut en 1500, laissant deux fils, l'un nommé Corneille, l'autre Claude. Corneille fut un sculpteur renommé, qui laissa à Anvers quantité d'ouvrages remarquables. Claude, qui fut le père de Frans, était architecte et mourut en 1540. Ses quatre fils furent tous des artistes distingués. L'aîné, Corneille, fut sculpteur. Anvers lui doit les plans de deux de ses plus célèbres édifices : son

(1) Voir dans la *Revue d'Archéologie et d'Histoire* l'intéressant travail de M. P. Génard sur les *Familles artistiques d'Anvers*

imposant et somptueux Hôtel de Ville, et le vaste entrepôt des villes Hanséatiques. Il mourut en 1575. Jacques fut peintre sur verre, et Jean, simple potier, fut le Bernard de Palissy de la ville d'Anvers. Philippe II fut si émerveillé de ses belles coupes, artistement ornées de fleurs, d'oiseaux et de gentilles peintures, qu'il voulut avoir cet artiste



HOTEL DE VILLE.

à son service. C'était celui de ses frères que Frans affectionnait le plus ; quand une mort précoce le lui eut enlevé, il recueillit pieusement tout ce qu'il put retrouver de ses ouvrages, et il montrait avec orgueil quelques-uns de ces modestes chefs-d'œuvre, qui n'avaient pas leurs pareils dans les Pays-Bas.

La première vocation de Frans Floris paraît avoir été la sculpture. En 1537, étant alors âgé de vingt ans, il se rendit à Liége où il devint l'élève de Pierre Lombard et il quitta entièrement le ciseau pour le pinceau. Peut-être faut-il rapporter à ces premières études le modelé

savant et vigoureux qui distingue toutes ses figures et cette connaissance des reliefs musculaires qui lui fit toujours rejeter autant que possible, les draperies pour peindre les nus.

Lambert Lombard, le fondateur de l'école Wallonne ou Liégeoise, est un des peintres qui firent le plus d'efforts pour introduire en Belgique le goût de la Renaissance italienne. La première moitié du seizième siècle était le siècle de Périclès de l'Italie; c'était le temps des Michel-Ange, des Raphaël, des Titien, des Paul Véronèse. Les peintres de toutes les nations tournaient alors leur regard vers la péninsule comme les mages vers l'Orient. Dans le nord, l'art gothique mourait de vieillesse; il avait jeté son dernier éclat dans les toiles de Quentin Massys, toutes pleines déjà d'aspirations vers un style nouveau. L'Italie, terre toute semée des merveilles de la Rome payenne, héritière de la Grèce; l'Italie où l'art gothique n'avait jamais jeté des racines bien profondes, l'avait abandonné de bonne heure et, longtemps avant que Luther eût condamné l'église catholique du moyen-âge, les artistes italiens, sous le protectorat des papes, avaient condamné l'art catholique. La Renaissance fut la sœur aînée de la Réforme. Quand l'art eut revêtu la forme des écoles bolonaise, romaine, florentine et vénitienne, l'art était redevenu payen.

C'est à cette source, étrangère jusque là à toutes leurs inspirations, que les peintres flamands allèrent puiser des idées nouvelles. Il en résulta nécessairement une ère de tâtonnements, une époque de transition. Quand mourut Quentin Massys, les artistes flottaient indécis entre les voies qu'ils désertaient et les routes nouvelles qui leur semblaient pleines de piéges tendus à leur foi. Pierre Lombard, qui visita l'Italie à la suite du cardinal Pole, dut être pleinement rassuré quand il vit les formes payennes revêtues du sceau de l'orthodoxie romaine.

Un changement si considérable dans la direction des idées eût pu être fatal à l'art flamand: il n'en fut rien. Ses annales n'ont point offert de lacune sensible. Ce fut une transition sans défaillance, pleine de riches et vigoureux talents, et qui ne laissa pas un moment

de doute sur l'avenir qu'elle préparait. Sans citer François Pourbus, Jean de Maubeuge, Michel et Raphaël Cocxcyen, Bernard Van Orley et tant d'autres Flamands célèbres, et pour ne parler que des peintres anversois : Frans Floris, Martin de Vos, Ambroise, Nicolas et Jérôme Francken, Jean Jordaens, Paul et Mathieu Bril, Joachim Beukelaer, Gilles Van Coninxloo, Gilles Congnet, Crepin Van den Broeck, Henri Van Balen, Lambert Van Noort et ce Denis Calvaert qui non seulement se fit Italien par le baptême de l'art, mais devint en Italie le fondateur de l'école bolonaise, remplissent sans trop de déshonneur l'intervalle qui sépare Quentin Massys de Rubens.

Non seulement les maîtres italiens exercèrent une grande influence sur les artistes flamands du seizième siècle, mais il est facile de suivre les courants d'idées qui les poussaient, suivant leurs sympathies personnelles, vers l'une ou l'autre des écoles qui se partageaient la péninsule. Frans Floris, Martin de Vos, Henri Van Balen essayent de ravir aux maîtres vénitiens, particulièrement au Tintoret, l'éclat de leur coloris. Barthélemy Spranger, Lambert Van Noort et Otto Venius restent attachés aux principes de l'école romaine. Cependant cette imitation n'altéra pas assez leur originalité pour que les Anversois ne continuassent à former une école parfaitement distincte. Une certaine bonhomie dans les types, une entente en quelque sorte native de l'harmonie des couleurs, une touche singulièrement fine et spirituelle et une grande énergie en sont les caractères les plus saillants.

Lorsque déjà il avait atteint la célébrité, Frans Floris alla visiter l'Italie. L'école romaine le charma particulièrement. Il remplit ses cartons de dessins d'après Michel-Ange et Raphaël. L'effet de ces études sur son talent est visible à la seule inspection de ses œuvres. Il est impossible de ne pas songer au *Jugement dernier* de Michel-Ange en contemplant la *Chute des Anges*, une des belles toiles du Musée d'Anvers.

Son influence sur notre école fut considérable. Il avait formé dans son atelier plus de cent vingt peintres, entre lesquels nous citerons

Jérôme et François Franken, le vieux ; François Pourbus, Lucas de Heere, et surtout Martin de Vos.

Les Francken étaient originaires d'Hérenthals. Ils descendaient de Nicolas Francken, peintre médiocre qui habitait encore cette ville en 1544, époque de la naissance du second de ses fils, François Francken, le vieux. Celui-ci fut élève de Frans Floris et acquit le droit de bourgeoisie à Anvers en 1567 ; il fut admis la même année dans la corporation de St-Luc. Ses deux frères, Jérôme (le vieux) et Ambroise (le vieux), furent, comme lui, des peintres estimables. Les quatre fils de François, Jérôme (le jeune), né en 1578, François (le jeune), né en 1584, Ambroise (le jeune) et Thomas, furent également peintres. Les trois premiers, Jérôme, François, le vieux, et Ambroise, appartiennent à l'école de Frans Floris ; leur manière indécise flotte entre celle de ce maître et celle de Martin de Vos.

François Pourbus, né à Bruges en 1540, était fils de Pierre Pourbus, de Gouda, qui était venu s'établir à Bruges où il devint doyen de la corporation des peintres. François fut d'abord élève de son père, puis de Frans Floris. Il fut reçu dans la Gilde de St-Luc en 1564. Il excellait dans le portrait. Un autre François Pourbus, dit le jeune, mit fin, en mourant prématurément, à une lignée où le talent se transmettait avec le nom.

Lucas de Heere, né à Gand, fut un des meilleurs élèves de Frans Floris. Il porta le renom de notre école en Angleterre, où il peignit le portrait de la reine Élisabeth, ceux de Charles Stuart, de lord Darnley et de la comtesse de Derby, qui se trouvent encore à Londres.

Chose remarquable, ce fut l'époque la plus agitée de notre histoire qui vit se former et se développer l'école anversoise.

C'est dans les sombres appréhensions des persécutions religieuses, au milieu des tempêtes civiles que se passa l'enfance de nos artistes, qu'ils grandirent et qu'ils vécurent. Des hauteurs sereines de l'art ils assistèrent, sans se troubler, aux terribles orages politiques qui bouleversèrent la Belgique au XVIe siècle, et entendirent à peine, dans le

silence de leurs ateliers, au milieu de leurs occupations paisibles, les massacres de la rue et les tumultes de la place publique. L'heureuse colonie n'interrompit ses travaux ni pour l'émeute des Calvinistes, ni pour la Furie espagnole, ni pour les menaces du prince de Parme. Ce fut sous la terreur du tribunal de sang que Frans Floris peignait la *Chute des anges*. Mais ce qui dut affecter douloureusement le cœur des artistes, ce fut le sac des églises par les iconoclastes et la destruction de tant d'œuvres d'art de toute nature. A la vue des statues brisées, des toiles lacérées, des verrières défoncées, ils durent penser que leur patrie était devenue la proie d'une horde de sauvages. Quelques-uns ne purent supporter ce spectacle et quittèrent la ville. De ce nombre fut Pierre Aertsen, plus connu sous le nom de *Lange Peer*, né à Amsterdam en 1507, mais établi de bonne heure à Anvers où il acquit la bourgeoisie en 1552. C'était un peintre d'histoire, mais qui, de préférence aux sujets graves, se plaisait à la reproduction de certaines scènes d'intérieur qui flattaient son goût pour la bonne chère. « Les cuisines l'affriandaient surtout, dit un historien, et il éprouvait une joie gastronomique à en retracer la fumeuse opulence. » Ce gastronome était un puissant coloriste, et les viandes saignantes, les pièces de boucherie, les volailles au plumage varié, les fourneaux allumés, les casseroles luisantes, les cristaux miroitants lui offraient d'amples ressources à déployer son talent. D'ailleurs, il paraissait dégoûté de la peinture d'histoire, ou plutôt découragé, parce que la plupart de ses tableaux avaient péri sous le marteau des iconoclastes. Il retourna à Amsterdam, sa patrie.

Un excellent peintre de portraits, Guillaume Key, né à Bréda, reçu à Anvers dans la corporation de S[t]-Luc en 1540, fut d'une assez singulière manière victime de la cruauté du duc d'Albe. Le Duc l'avait fait venir pour peindre son portrait. L'artiste eût volontiers décliné cet honneur, tant il redoutait de se trouver en face du terrible proconsul; mais il n'osa. Il prit donc ses pinceaux et se mit à la besogne. Tandis qu'il peignait, le Duc s'entretenait en espagnol avec ses con-

seillers, et le peintre qui entendait cette langue, put comprendre que l'arrêt de mort des comtes d'Egmont et de Horn était prononcé d'avance. Cette nouvelle l'impressionna si fortement qu'il fut sur le point de trahir son émotion. Il rentra chez lui et se coucha pour ne plus se relever. Une fièvre l'emporta le jour même où la hâche du bourreau tranchait la tête des deux nobles martyrs.

Ce fut aussi à cette époque de terreur que Jean Rubens, docteur en droit et ancien échevin d'Anvers, quitta cette ville avec sa femme, Marie Pypelinx, pour aller s'établir à Siegen, où naquit, le 29 juin 1577, leur fils Pierre-Paul, le futur prince de la peinture flamande.

Un des peintres du XVIe siècle dont le talent se ressentit le plus de l'influence des Italiens, est Martin de Vos, né à Anvers en 1531, d'un père artiste. Il était fils de Pierre de Vos, natif de Gouda, admis comme franc-maître en 1519 et élu doyen de St-Luc en 1536. Sur les conseils de Frans Floris, son maître, Martin de Vos alla visiter l'Italie, devenue comme la Mecque des croyants de l'art, qui pensaient ne plus pouvoir faire leur salut sans avoir accompli ce pieux pélérinage. Il séjourna dans la ville des lagunes où il s'éprit en même temps d'admiration et d'amitié pour le Tintoret. Après son retour à Anvers, la confrérie de St-Luc l'admit à la maîtrise, en 1558. En 1572 il fut élu doyen et vécut jusqu'en 1603. Il est enterré à la cathédrale, où se trouve un de ses meilleurs tableaux. Le musée n'en renferme pas moins de trente-deux.

Une couleur douce, harmonieuse, mais sans chaleur; beaucoup de force, de variété et d'expression dans les types; une composition savante et grandiose, sont les qualités dominantes de ce vieux maître. En somme, c'est un peintre dont les œuvres inspirent une profonde estime, mais une médiocre admiration. On sent que c'était là un artiste supérieur; mais l'art flamand cherchait encore sa formule définitive. Il attendait toujours son Messie et ne savait pas qu'il venait de naître dans la duché de Nassau. Toute cette peinture antérieure à Rubens est comme l'Ancien Testament de l'histoire de l'école flamande.

Martin de Vos laissa un fils du même nom, peintre comme lui et qu'on distingue de son père par le surnom de Jeune; ainsi qu'un neveu, du nom de Guillaume, que Van Dyck a compris dans les portraits des hommes célèbres de son temps.

Il appartenait à une autre famille, ce Corneille de Vos qui peignit ce vigoureux portrait d'Abraham Grapheus, le *knape* de la corporation de St-Luc, et quelques autres beaux tableaux qu'on peut voir au Musée d'Anvers. Il était né à Hulst, vers 1585, et se fixa jeune à Anvers; les registres de la corporation de St-Luc le mentionnent comme maître en 1608. Il eut pour élève Simon de Vos, son homonyme, mais non son parent. Un célèbre peintre de chasses, Paul de Vos, était l'oncle de Corneille. Un autre Corneille de Vos, dont la spécialité était d'étoffer de figures les paysages et les marines, était étranger à cette famille.

Les peintres de la génération qui s'élevait voyaient grandir au milieu d'eux celui dont la renommée devait les éclipser tous, en même temps qu'il devait porter à son comble la gloire de leur école. Pierre-Paul Rubens, dont la famille était revenue à Anvers après la reddition de la ville au prince de Parme, eut pour premier maître un peintre de paysages nommé Tobie Verhaegt, que louent beaucoup Karel Van Mander et Corneille de Bie, mais que nous ne pouvons apprécier autrement, ne connaissant aucun de ses ouvrages.

Le second maître de Rubens, Adam Van Noort, était un peintre renommé, dont les ouvrages sont devenus très-rares; leur complète absence au Musée d'Anvers est une regrettable lacune. Mais l'église St-Jacques, qui est aussi un musée, en possède un qui suffirait seul à la gloire du maître, si les autres étaient perdus. Il représente St-Pierre offrant au Sauveur, à Capharnaüm, le poisson qui contient la pièce d'argent du tribut. Quand pour la première fois on aperçoit ce tableau, sans savoir qui en est l'auteur, on se demande : est-ce de Rubens? est-ce de Jordaens? c'est à coup sûr de leur école. Non, c'est de leur maître à tous deux, d'Adam Van Noort; c'est Rubens et Jordaens qui sont de son école! Nous nous arrêtons à ce magnifique tableau, parce

qu'il nous paraît d'une haute importance pour l'histoire de l'école d'Anvers. Voulez-vous savoir où Rubens a puisé les qualités qu'il a portées si haut en les perfectionnant? regardez ce tableau. Composition magistrale, noblesse et fierté des attitudes; variété, expression des physionomies, éclat du coloris, voilà ce que le maître enseigna à l'élève. La belle tête du Christ, celle du pêcheur assis qui tourne la tête vers le Sauveur, seraient des chefs-d'œuvres, même si elles étaient signées Rubens. Pour Jordaens, il n'a rien produit qui les égale en distinction.

Quand on compare ce tableau à ceux de Martin de Vos, des Francken, de Lambert Van Noort, de tous ceux enfin que nous avons nommés les peintres de l'Ancien Testament, il semble qu'on ait avancé d'un siècle. Celui-ci appartient déjà à l'ère nouvelle. Si l'on nous permet de continuer une métaphore où le respect que nous inspire le génie défend de voir une profanation, nous dirons que si Rubens a été le Messie de la peinture flamande, Adam Van Noort en fut le St-Jean précurseur.

Sans qu'il eût jamais visité l'Italie, son coloris a une puissance que ses prédécesseurs avaient été vainement demander aux maîtres vénitiens. C'est la véritable couleur flamande, qui ne doit rien aux Italiens ni aux Espagnols, et qui, maniée par le pinceau flamboyant de Rubens, devait faire pâlir toutes les écoles du monde. (1)

Rubens, Jordaens, Sébastien Vranckx, Henri Van Balen, ne sont pas les seuls élèves de Van Noort; les registres de la confrérie de St-Luc mentionnent trente-deux maîtres qui suivirent ses leçons entre les années 1587 et 1627. Rubens et Jordaens sont les deux premiers coloristes de l'école flamande; des portraits de Henri Van Balen ont été pris longtemps pour des œuvres de Van Dyck, témoin les deux

(1) Outre le tableau de St-Jacques que nous avons mentionné, Anvers possède encore d'Adam Van Noort les tableaux suivants : à la chapelle de la maison des Orphelines : un *Jugement dernier ;* au Béguinage : une *Descente de Croix ;* dans le cabinet de M. Baillie-Besschaerts : *Le Christ et les petits enfants ;* chez M. Moretus : le portrait de Plantin.

admirables têtes qui surmontent l'épitaphe de ce peintre à l'église St-Jacques. N'en faut-il pas tenir compte à leur vieux maître Adam Van Noort, et lui a-t-on, jusqu'ici, rendu suffisamment justice ? Occupe-t-il, dans le panthéon de l'art flamand, la place qui lui revient ?

Adam Van Noort était fils de Lambert Van Noort, né à Amersfort vers 1520 et inscrit en 1550 à la confrérie de St-Luc. Notre Musée possède du père quelques bons tableaux qui rappellent la couleur et la manière de Martin de Vos. Adam vécut jusqu'à l'âge de 84 ans, et put voir son heureux élève réaliser la plus glorieuse carrière d'artiste qu'un homme puisse rêver. La mémoire du maître de Rubens a eu beaucoup à souffrir de la légèreté de certains historiens qui nous l'ont représenté, d'après le témoignage très-suspect de Campo Weyerman, comme un brutal, un ivrogne et un débauché. M. P. Génard (1) a fait justice de ces accusations et rétabli le nom du vieux peintre dans le respect qui lui est dû.

Le nouveau maître sous la discipline duquel Rubens alla se ranger, après quatre années passées dans l'atelier d'Adam Van Noort, s'appelait Octave ou Othon Van Veen, nom qu'il avait selon la mode du temps, latinisé sous la forme d'Otho Venius. Il était né en 1568 à Leyde, où sa famille occupait une position élevée. Son père, Corneille Van Veen, chevalier, seigneur de Hogeveen, Desplasse et autres lieux, descendait en ligne directe de Jean Van Veen, fils naturel de Jean III duc de Brabant, et d'Isabeau Van Veen, demoiselle noble de Vilvorde. Il avait quitté Leyde en 1572, parce que ses opinions politiques et religieuses ne s'accordaient pas avec celles des Gueux qui y dominaient et était venu se fixer à Liége, avec son fils Othon. Le cardinal prince évêque Gérard de Groesbeeck fit bon accueil aux deux exilés. Le jeune Othon, qui avait reçu dans sa ville natale les premières leçons de peinture

(1) *Album der Lucas Gilde. — Adam van Noort.* — Nous citons ce travail avec plaisir, parce que ce n'est pas seulement une œuvre de critique consciencieuse : c'est une bonne action.

d'Isaac Claez, *dit* Nicolaï, travailla à Liége auprès de Dominique Lampson, ou Lampsonius, peintre et poëte, son biographe. En 1575 il partit pour l'Italie, et se rendit à Rome, où il se perfectionna dans la peinture chez Frédéric Zacchero. Il passa cinq ans en Italie, puis voyagea en Allemagne, retourna à Liége où il devint page d'Ernest de Bavière, et vint enfin se fixer à Anvers; ce fut, paraît-il, au commencement de 1593. L'année suivante, il fut reçu franc-maître à la corporation de St-Luc.

Sa naissance, ses hautes relations, ses manières distinguées, jointes à un talent réel et vraiment magistral, donnèrent bientôt à Otho Venius le premier rang parmi les maîtres-peintres d'Anvers. La ville l'invita à donner les dessins des arcs de triomphe et autres ornements destinés à l'entrée solennelle de l'archiduc Ernest. Il réussit si bien qu'en 1599 il fut chargé de nouveau de décorer la ville pour la Joyeuse Entrée d'Albert et d'Isabelle.

Il serait téméraire de décider quelles furent les raisons qui déterminèrent le jeune Rubens à quitter l'atelier de Van Noort pour celui d'Otho Venius; mais nous sommes persuadés que ses sympathies d'artiste demeurèrent acquises au premier de ces maîtres. La preuve c'est que son style ne garda rien de celui du second et qu'il s'assimila si bien le style d'Adam Van Noort qu'on reconnaît à la première vue leur parenté artistique. Otho Venius dessinait et composait avec une grande supériorité; mais sa méthode est froide et exclut la fougue. Sa couleur est belle, parfois un peu vineuse, plus harmonieuse qu'éclatante, les tons savamment fondus, les ombres transparentes. Mais les types sont insignifiants et d'une placidité que rien n'émeut. Dans ces membres arrondis comme ceux d'un hydropique, sous cette chair grasse et rebondie, les muscles font défaut. Les attitudes mêmes ont quelque chose de léthargique; la passion, le caractère, la vie, le mouvement font défaut. Ce n'est pas chez Otho Venius que Rubens a fait l'apprentissage de ces qualités qui le distinguent si éminemment. En résumé, le vrai maître de Rubens, ce n'est pas Otho Venius : c'est Adam Van Noort.

En 1598 Rubens fut reçu franc-maître à la confrérie de St-Luc, et désormais le jeune aigle volera sans guide. Son jugement sûr et ferme éclairera seul sa route. Il visitera l'Italie, la France, l'Espagne, regardant, comparant, s'assimilant des procédés matériels, et, pour la pensée, pour la création de ses œuvres, n'écoutant que son génie, ne prenant conseil que d'une inspiration inépuisable, jamais lasse, toujours obéissante; n'exprimant que ses propres conceptions et imprimant à ses moindres ouvrages un tel cachet d'originalité qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Otho Venius présenta son élève aux Archiducs, qui furent charmés de sa bonne mine, de ses manières distinguées, de sa parole élégante et facile. Ils lui donnèrent des lettres de recommandation pour l'Italie, que Rubens se disposait à visiter. Il partit le 9 mai 1600, et visita d'abord Venise. Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, l'attacha à sa cour et le retint pendant six ans, durant lesquels Rubens fit de fréquents voyages à Rome. En 1608 le duc de Mantoue l'envoya en Espagne, chargé d'une mission pour Philippe III, qui l'accueillit avec distinction. De retour en Italie, il visita de nouveau les principales villes de la péninsule, dont chacune renfermait alors une école de peinture. La nouvelle de la maladie de sa mère le força de repasser les Alpes. Quand il arriva à Anvers, sa mère n'était plus. Pour se distraire de sa douleur il voulut reprendre le chemin de l'Italie; les Archiducs mirent tout en œuvre pour le retenir dans les Pays-Bas et s'efforcèrent, d'après l'expression de Philippe Rubens, son neveu et son biographe, de se l'attacher avec des chaînes d'or. Un lien plus puissant que celui de l'intérêt vint enchaîner Rubens à Anvers; son mariage avec Isabelle Brant, qui eut lieu le 13 octobre 1609, mit fin à tout projet d'expatriation.

Dès lors Rubens fut fixé à Anvers, qu'il ne quittait que pour faire de fréquents voyages à Bruxelles où l'appelait la confiance des Archiducs; mais sans interrompre un seul jour son intarissable production, multipliant les chefs-d'œuvre sans hâte comme sans fatigue, et chacun de ces enfants du plus fécond génie qui fût jamais, recevait en naissant

le baptême de l'admiration publique et augmentait la renommée comme la fortune du peintre.

En 1620 il fut appelé à Paris auprès de Marie de Médicis, qui venait de fonder le Luxembourg et qui lui commanda d'y peindre son histoire. Rubens n'accepta qu'à la condition de pouvoir exécuter ces travaux à Anvers. Il avait à remplir vingt-et-une toiles énormes; il en acheva dix-neuf dans son atelier d'Anvers et, convoyant son précieux envoi, s'achemina vers Paris où il peignit sur place les deux plus grands tableaux, destinés à occuper le fond de la galerie. Deux ans lui avaient suffi pour accomplir cette tâche de géant, et encore avait-il trouvé le loisir de peindre, en manière de délassement et par pure courtoisie, une madone pour le baron de Vicq, ambassadeur des Archiducs à la cour de France, et avant son retour à Anvers, il voulut faire encore le portrait de ce seigneur et de sa femme.

Rubens avait rencontré à Paris le duc de Buckingham qui lui fit part du désir qu'avait le roi Charles I de voir la bonne entente rétablie entre les couronnes d'Espagne et d'Angleterre. De retour à Bruxelles, Rubens communiqua ces ouvertures à l'infante Isabelle, qui ne vit personne de plus propre à conduire cette négociation délicate que Rubens lui-même. En conséquence elle le députa à Madrid, d'où il revint en 1529 avec le titre de secrétaire du conseil privé de S. M. Catholique, à Bruxelles, et passa l'année suivante en Angleterre pour conclure la paix entre Philippe IV et Charles I[er]. A cette occasion, le roi d'Angleterre le créa chevalier et ajouta à ses armoiries un canton de gueules au lion passant d'or. Il avait déjà été anobli en 1624 par le roi d'Espagne.

Depuis lors, Rubens demeura à Anvers, dans la magnifique demeure qu'il s'était fait construire et où il avait réuni une précieuse collection de tableaux, de statues, de médailles, de pierres gravées et d'autres objets d'art. L'été, il habitait son château de Steen, entre Malines et Vilvorde. Sa manière de vivre était simple, régulière, irréprochable, presque austère. Tous les matins il assistait à la première

messe, puis travaillait jusqu'à onze heures. Fréquemment il se faisait lire, tandis qu'il peignait, un de ses auteurs favoris, Virgile, Plutarque ou Sénèque; son esprit sérieux et profond lui faisait mépriser les livres frivoles. Il dînait à midi, frugalement, sobrement, puis se remettait à l'ouvrage jusqu'à cinq ou six heures. Alors, si le temps le permettait, il sortait à cheval; car il aimait passionnément l'équitation. Ses écuries renfermaient toujours plusieurs beaux chevaux qui lui servaient tantôt de monture, tantôt de modèles. Il passait la soirée en famille ou avec ses amis, le bourgmestre Nicolas Rockocx, le greffier Paul Gevaerts, le peintre Jean Breughel (de Velours). Un grand malheur vint l'éprouver, au milieu de cette calme existence : en 1626 il perdit sa femme qu'il aimait avec vénération. « J'ai perdu une excellente compagne, écrivait-il ; on devait la chérir par raison, car elle n'avait aucun des défauts de son sexe; point d'humeur chagrine, point de ces faiblesses de femme, mais rien que de la bonté et de la délicatesse. »

Le temps seul pouvait adoucir ses regrets; il chercha à se distraire en voyageant. Il visita la Hollande et les ateliers des peintres de ce pays, dont les ouvrages, si différents des siens, le charmèrent par leur délicatesse. Ses ambassades, ses travaux, achevèrent de verser le baume sur sa blessure; mais il ne pouvait s'habituer au veuvage : sa maison lui semblait déserte. En 1630, le 6 décembre, quoiqu'il fût alors âgé de cinquante-trois ans, il épousa une jeune personne qui en avait à peine seize et qui se nommait Hélène Fourment. Malgré cette grande disproportion d'âge, ce second mariage fut aussi heureux que le premier. Hélène Fourment charma la vieillesse de Rubens, comme Isabelle Brant avait fait pour sa jeunesse et son âge mûr. Les nombreux portraits qu'il a tracés de ces deux chères compagnes de sa vie les ont associées à son immortalité.

Chacun connaît la mâle beauté de la figure de Rubens que des milliers d'images ont popularisée, mais tout le monde ne sait pas de quelle belle âme elle était l'enseigne. L'estime qu'on avait pour son caractère égalait l'admiration qu'excitait son génie. Trop grand pour

connaître la jalousie, il était heureux quand il pouvait louer les ouvrages de ses confrères, même de ceux qui se croyaient ses rivaux. L'envie que sa gloire excitait chez quelques peintres médiocres, loin de l'irriter contre eux, l'affligeait, et il cherchait à dissiper ces sentiments fâcheux à force de bonté et d'obligeance. Quant il vint se fixer à Anvers, Abraham Janssens, peintre de beaucoup de mérite, comme le témoignent quelques tableaux conservés au Musée, jaloux des hommages dont le jeune peintre était l'objet, lui fit proposer un défi : ils devaient traiter le même sujet, et les connaisseurs décideraient entre eux. Rubens n'eût garde d'accepter. Même en remportant l'avantage dans cette lutte, il n'eût fait qu'exaspérer son ennemi, sans profit pour lui-même. « Mes essais, dit-il, ont subi l'examen des connaisseurs d'Italie et d'Espagne. Ils sont encore dans les monuments publics et les galeries particulières de ces deux pays ; Abraham Janssens est libre d'aller mettre ses ouvrages en regard des miens afin qu'on les puisse comparer. »

Il avait coutume de dire à ce sujet : « Faites bien, vous aurez des jaloux ; faites mieux, vous les confondrez. » Il fit si bien qu'il réduisit ses envieux au silence; mais il n'ignorait pas que leur fiel était d'autant plus amer qu'il n'osait s'épancher. Rubens ne s'en inquiétait pas pour lui, mais il avait pitié de ceux qui souffraient de ce mal étrange. Il savait que parmi eux se trouvait Corneille Schut, l'auteur de l'*Assomption* qui décore la coupole de Notre-Dame, et il espéra pouvoir le ramener par une démarche pleine de franchise et de générosité. Se présentant chez lui à l'improviste et lui parlant comme s'ils étaient d'intimes amis, il profita de sa surprise et de son embarras pour faire le tour de son atelier et examiner ses ouvrages; il les loua beaucoup et insensiblement lui proposa de les acheter tous. Le peintre, que la fortune négligeait, ne demandait pas mieux : il en fixa le prix et Rubens conclut sans marchander. Déjà le vendeur relevait la tête avec orgueil, croyant son illustre rival vaincu par une admiration forcée, quand Rubens ajouta : « Si l'on ne m'a pas induit en erreur, vous

manquez parfois de travail ; dans ces moments de chômage, je vous prie, mon cher confrère, d'avoir recours à moi ; mon atelier vous est ouvert et vous y trouverez toujours de l'occupation. » Cette offre bienveillante, au lieu de désarmer la haine du pauvre envieux, le blessa au vif et l'humilia profondément. Il répondit d'un ton bourru qu'il n'avait besoin de personne pour gagner sa vie ; comme il n'osait pas lutter contre son intérêt, il livra ses tableaux, mais le généreux Rubens ne recueillit pour fruit de sa magnanimité, qu'un surcroît de haine.

Quelques peintres de ce temps joignaient à un talent réel des mœurs déplorables. Des habitudes dégradantes, l'ivrognerie, la débauche, éteignaient de bonne heure leur imagination et amenaient une décrépitude précoce. De ce nombre était Adrien Brauwer. Rubens le recueillit chez lui, tâcha de lui inspirer des goûts plus nobles, de relever son caractère. Mais le cabaret l'emporta sur la raison, et son ami le boulanger Van Craesbeke sur le grand Rubens, et bientôt une mort obscure à l'hôpital mit fin à son odyssée bachique.

Quand mourut Breughel de Velours, Rubens servit de père aux deux filles de son ami, Isabelle de Jode et Catherine de Marienbourg. Ces faits positifs, mieux que de vagues allégations, attestent sa grandeur d'âme et sa bonté.

Nous n'entreprendrons pas ici la tâche inutile de louer le talent de Rubens, surtout dans la ville dont tous les échos ont retenti depuis deux siècles du bruit de sa renommée, et qui se glorifiera éternellement de l'avoir porté dans son sein. Il n'est point d'enfant, à Anvers, qui n'ait appris dès le berceau à bégayer le nom de Rubens, et il n'est point d'homme un peu instruit en Europe à qui son histoire ne soit familière. Nous nous excuserions presque d'en avoir tant dit si ce n'était là une des nécessités que notre travail nous imposait ; car la gloire de Rubens n'appartient pas à Anvers seule ou même à la Belgique : elle est le patrimoine du monde. Les grands hommes n'honorent pas seulement leur race, leur nation, mais l'humanité tout entière. Bornons-nous à dire que ce prodigieux artiste aborda tous les genres :

peinture religieuse, histoire, portrait, paysage, animaux, joyeuses kermesses de village, et que, partout, il se montra également supérieur. Il avait ce double don des natures complètes : la fécondité, l'universalité. Son génie enfantait incessamment les merveilles sans s'apauvrir, sans avoir trahi un seul instant l'épuisement ou la fatigue. Le dernier tableau qu'il ait peint est *le Martyre de St-Pierre*, que l'on voit encore à Cologne : c'est un de ses plus vigoureux chefs-d'œuvre.

Le 30 mai 1640 Rubens mourut d'un accès de goutte, à l'âge de soixante-trois ans et onze mois. Il avait donné à l'art flamand sa plus magnifique formule et porté son école à ce haut degré de perfection où, le progrès n'étant plus possible, un déclin prochain est inévitable. Ce déclin arriva quand la génération formée par Rubens fut descendue au tombeau.

L'attrait absorbant de cette grande figure a détourné notre attention des artistes ses contemporains. Citons d'abord Jacques Jordaens, né à Anvers en 1593, et qui fut aussi élève d'Adam Van Noort, dont il épousa la fille. Aucun peintre n'a poussé plus loin que ce maître la science du coloris. Si son dessin eût été également bon ; si ses types n'eussent été trop souvent vulgaires, il eût balancé la gloire de Rubens. Le manque de noblesse lui est habituel, mais il a prouvé qu'il était capable de surmonter ce défaut dans quelques-unes de ses œuvres qui sont comptées parmi les joyaux les plus brillants de l'école flamande. Son coloris éblouissant n'a pas suffi à lui assigner la seconde place dans cet Élysée ; elle appartient à un autre anversois, Antoine Van Dyck.

Né, en 1599, d'une famille de riches marchands, Antoine Van Dyck montra pour la peinture des dispositions si précoces que ses parents le placèrent dès l'âge de onze ans dans l'atelier de Henri Van Balen. Au bout de cinq ans, il passa dans celui de Rubens, dont il devint le meilleur élève. Le 11 février 1618, il fut reçu franc-maître à la corporation de St-Luc. Il continua néanmoins à travailler sous la direction de l'illustre Pierre-Paul, comme le prouve une anecdote qui atteste aussi la haute estime où dès lors était tenu son talent. Dans un acte passé le

29 mars 1620 entre Rubens et le supérieur de la maison-professe des Jésuites, relatif à la peinture de trente-neuf tableaux destinés à la nouvelle église que ces religieux venaient de faire bâtir, il est stipulé que Rubens, après avoir lui-même dessiné les esquisses, est autorisé à les faire exécuter par Van Dyck et ses autres élèves (Van Dyck est le seul qui soit nommé), sauf à les retoucher et à les terminer.

Dans une lettre écrite d'Anvers le 17 juillet de la même année à sir Thomas d'Arundel, secrétaire de Jacques Ier d'Angleterre, on lit : « Van Dyck habite avec Rubens et ses ouvrages commencent à être presque aussi estimés que ceux de son maître. C'est un jeune homme de vingt à vingt-deux ans. Sa famille est regardée comme une des plus riches de cette ville ; il sera donc difficile de le décider à quitter, surtout comme il doit remarquer quelle immense fortune Rubens est en train d'amasser. »

Cette lettre prouve aussi qu'on faisait dès lors des efforts pour l'attirer en Angleterre, où il devait passer une partie de sa vie. Un an après, nous le trouvons déjà attaché au service de Jacques Ier. Toutefois il se trouvait à Anvers au moment de la mort de son père, le 1er décembre 1622.

L'année suivante Van Dyck partit pour l'Italie, sur le conseil de Rubens. On a dit que Rubens était jaloux de la gloire naissante de son élève, comme Michel-Ange du jeune Raphaël. Mais le caractère élevé du chef de l'école flamande dément cette supposition. Rubens était inaccessible à un sentiment aussi bas que la jalousie ; les esprits vulgaires qui jugent les grands hommes leur prêtent volontiers leurs propres petitesses.

En Italie, il paraît avoir de préférence étudié l'école vénitienne. De la cité des Doges il passa à Gênes où il peignit les portraits des principaux patriciens de cette ville, les Balbi, les Spinola, les Pallavicini, les Brignole. Il alla ensuite à Rome, où son séjour fut abrégé par le dégoût qu'inspiraient à sa nature aristocratique les mœurs crapuleuses de la colonie flamande établie dans la ville éternelle. Il était de retour

à Anvers en 1628; trois ans plus tard, il partit pour l'Angleterre, où il institua une Ghilde appelée *St-Lucas' Club*, à l'instar de la fameuse corporation anversoise, et qui subsiste encore. Recherché et choyé par l'aristocratie anglaise, avec laquelle sa fortune lui permettait de vivre de pair, il demeura en Angleterre jusqu'en 1640. Déjà peintre ordinaire de leurs Majestés Britanniques, il fut créé chevalier par Charles Ier. Un mariage illustre vint encore augmenter l'éclat de sa position. Il épousa la fille de Lord Ruthven, nièce des duchesses de Montrose et de Lennox et de la comtesse d'Athol.

Il se mit en route dans l'automne de 1640 pour visiter sa patrie avec sa jeune épouse; mais il ne séjourna guère à Anvers et retourna en Angleterre, où il mourut à Blackfriars, le 9 décembre 1641. La passion qui perdit Hercule et qui, selon la légende, avait failli, à vingt ans, faire oublier à Van Dyck le soin de son avenir pour les beaux yeux d'une paysanne de Saventhem, paraît avoir causé sa fin prématurée.

La gloire de Van Dyck égale presque celle de Rubens et nous éprouvons avec lui le même embarras : la crainte d'en dire trop ou pas assez. La beauté de ses ouvrages est telle que souvent l'admiration balance à se prononcer entre Rubens et lui. C'est un créateur moins puissant, mais plus poétique; moins vigoureux, mais plus fin; moins éclatant, mais plus suave, plus délicat, plus harmonieux. Rubens frappe, émerveille, enchante; Van Dyck fait rêver. Rubens divinise la nature, qu'il semble entendre à la manière de Lucrèce et de Spinosa ; il fait flamboyer la réalité, vivre et palpiter la matière ; Van Dyck a moins le culte de la forme que celui de la pensée; la plasticité l'absorbe moins que l'idéal. Rubens fait le poëme du corps humain ; il l'éclaire, le pétrit, le tord, le retourne sous toutes ses faces; il en démontre la poésie sous ses innombrables aspects; Van Dyck semble ne voir dans le corps que l'enveloppe transparente de l'âme. Sa muse est plutôt celle de l'élégie que celle du drame; il est plus intime qu'objectif.

Le type qu'il a le mieux peint est celui de la Vierge des douleurs, *Mater Dolorosa*. Ses saintes femmes, debout au pied de la croix, ou

reposant sur leurs genoux la tête du Christ mort, sont rendues avec une sensibilité attendrie qui remue les âmes. Elles pleurent de véritables larmes, sans que leurs traits, bouleversés par cette douleur qui ne veut pas être consolée, perdent rien de leur dignité.

Comme peintre de portraits, Van Dyck n'a pas de rival. La distinction, la finesse, une noblesse idéale, la transparence des carnations qui permet pour ainsi dire de voir la vie palpiter sous la peau; des attitudes chevaleresques, élégantes, aisées, fières sans fatuité ni dédain, sont les traits qui les caractérisent. Le portrait de Charles I[er], au Louvre, tant de fois reproduit par le burin, est le chef-d'œuvre du genre.

C'est encore un peintre anversois, le créateur de tant de toiles charmantes où Louis XIV ne voyait que des magots, le poëte des kermesses brabançonnes, des joyeuses beuveries de paysans, des tavernes enfumées, des laboratoires d'alchimistes: David Teniers, enfin. Plus sage qu'Adrien Brauwer et Craesbeke, il ne se mêlait pas aux orgies auxquelles il prêtait la poésie de sa palette. Fils d'un peintre célèbre, David Teniers le vieux, élève de Brauwer, ensuite de Rubens, il oubliait son premier maître quand il disait : « Je tiens mon génie de la nature, mon goût de mon père, ma perfection de Rubens. » Né en 1610, il épousa en 1637 Anne Breughel, fille de Breughel de Velours, et après avoir perdu cette première femme, il se remaria à Bruxelles, le 21 octobre 1656, avec Isabelle de Fren, fille d'un secrétaire du Conseil de Brabant. L'archiduc Léopold-Guillaume, grand admirateur du talent de Teniers, l'honora du titre de son peintre et d'aide de sa Chambre. Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne, lui continua sa protection et le confirma dans ces honneurs. Teniers mourut à Bruxelles le 5 avril 1694, et fut enterré à Perck, près de Vilvorde, où il possédait le château des Trois-Tours (*Dry-toren*) qui subsiste encore, et qu'il a souvent reproduit dans ses scènes rustiques.

C'est à David Teniers et à ses collègues, les doyens et anciens de la corporation de S[t]-Luc, qu'Anvers est redevable de l'érection de l'Académie des Beaux-Arts. Sur leur demande la Gilde obtint du roi

Philippe IV une lettre patente datée du 6 juillet 1663, autorisant l'établissement, dans le sein même de la corporation, d'une Académie, formée sur le modèle de celles de Rome et de Paris.

Le même octroi l'autorisait à affranchir, par provision, huit personnes des charges ordinaires de la bourgeoisie, à l'exception de celles d'Aumônier et de Quartinier. Les sommes provenant de ces affranchissements devaient être employées aux dépenses de l'Académie, dont l'acte d'érection fut entériné au Conseil de Brabant le 12 octobre de la même année. Le magistrat d'Anvers accorda l'année suivante, à titre provisoire, à la confrérie, un local faisant partie de la Bourse, à l'est, pour y tenir ses réunions et y ouvrir le nouvel établissement. L'appropriation d'une salle pour le dessin d'après le modèle vivant eut lieu cette même année, et Anvers se trouva dotée d'une école publique d'enseignement artistique.

Jusque-là les apprentis peintres avaient été formés dans les ateliers des francs-maîtres, absolument comme pour les métiers. Certes l'abolition des jurandes devait faire tomber cet enseignement particulier : mais il ne nous est pas démontré que l'enseignement public des Académies ait produit des résultats meilleurs.

Il existait encore, dans le sein de la Gilde de St-Luc, une autre confrérie, composée de tous les artistes qui avaient fait le voyage de Rome ; c'était celle des Romanistes. La confrérie des Romanistes d'Anvers fut instituée en 1572, dans la Cathédrale, où elle faisait usage, pour ses services religieux, du chœur du St-Sacrement. Elle subsista jusqu'en 1785.

Nous ne ferons qu'indiquer brièvement les autres noms de la pléïade illustre qui gravitait autour de Rubens et de Van Dyck.

C'est d'abord Gaspard de Crayer, né à Anvers en 1585, qui apprit son art à Bruxelles auprès de Raphaël Van Coxcyen, fils de Michel. Ses peintures religieuses se distinguent par un sentiment délicat, une couleur fine et argentée qui leur donnent un charme particulier. Il mourut à Gand en 1669.

Gonzalès Coques, né à Anvers en 1618, mort en 1684, était élève de David Rykaert, le jeune, élève lui-même de David Rykaert, le vieux, anversois tous deux, bons peintres de genre, grands amateurs de diableries. Ce ne sont pas cependant les Tentations de St-Antoine avec leurs grotesques pandémoniums qui inspirèrent Gonzalès Coques, peintre sérieux, distingué, qui traitait le portrait dans la manière noble de Van Dyck.

Qui n'a admiré les guirlandes de fleurs du Jésuite Daniel Seghers, si fraîches, si naturelles, si finement touchées? Rubens, Jordaens, Van Dyck ont quelquefois étoffé ses tableaux. Daniel Seghers, né à Anvers en 1590, mort à la maison professe des Jésuites de cette ville, est le plus célèbre peintre de fleurs de l'école flamande.

Et qui, dans aucune école, a peint avec plus de force et de vérité les animaux et les fleurs que l'Anversois Jean Fyt (1609 à 1661), et l'Anversois François Snyders (1570 à 1657)? Les chasses de ce dernier ne le cèdent même pas à celles de Rubens, et ses animaux sont plus scrupuleusement étudiés. On lit dans le catalogue du Musée d'Anvers : « Doué d'un génie ardent, Snyders excellait surtout à peindre des chasses sauvages. Il travailla beaucoup avec Rubens et Jacques Jordaens, dont il avait la touche large et le puissant coloris. Rubens lui portait l'amitié la plus vive, et il lui en donna une preuve manifeste, en le chargeant, avec Jean Wildens et Jacques Moermans, de présider à la vente des tableaux, statues et autres objets d'art et de curiosité, qu'il délaisserait. Van Dyck doit avoir partagé à son égard les sentiments de Rubens, puisqu'il peignit le portrait de Snyders, dont il fit plus tard une eau-forte que Jacques Neefs acheva au burin. »

Tous ceux qui ont visité notre Musée ont remarqué les belles compositions de Théodore Boeyermans, dont la manière rappelle fréquemment, et sans trop d'infériorité, celle de Van Dyck; cet artiste appartient encore, quoique né seulement en 1620, au siècle de Rubens, dont il continua les grandes traditions jusqu'à sa mort, arrivée en 1677 ou 1678. Outre les tableaux de ce maître que possède le Musée, on

peut admirer dans l'église S[t]-Jacques une magnifique Assomption de la Vierge, qui orne l'autel placé à la droite de l'entrée du chœur.

Un des derniers peintres qui soutinrent avec éclat la renommée de l'école anversoise est Jean-Érasme Quellin, né en 1634, et qui vécut, à ce qu'on présume, jusqu'en 1715. Le fait est qu'en 1709 il était encore peintre de l'empereur Joseph I[er]. Le nom de Quellin a été illustré par toute une dynastie d'artistes. Jean-Érasme était petit-fils d'Érasme, le Vieux, sculpteur, inscrit dans la confrérie de S[t]-Luc en 1607, et fils d'Érasme, le Jeune, peintre de grand mérite, né en 1607, mort en 1678, dont notre Musée possède d'excellents tableaux.

Jean-Érasme épousa, dans l'église du village de Perck, Cornélie Teniers, fille de David Teniers et de sa première femme Cornélie Breughel. C'est un fait remarquable dans l'histoire des peintres anversois que leurs familles se marient presque constamment entre elles, de manière à former en quelque sorte une caste artistique au milieu de la caste marchande. Jeune encore, Quellin voyagea en Italie, et fut employé à de grands ouvrages à Rome, à Venise, à Naples et à Florence. Les vastes compositions de Paul Véronèse frappèrent surtout son imagination et il eut l'ambition de les égaler. Les essais qu'il tenta dans ce genre, à son retour en Belgique, appelèrent sur lui l'attention : il reçut bientôt de nombreuses commandes. Toutes les villes, dit Descamps, s'empressèrent d'avoir de lui des tableaux pour la décoration de leurs églises. Il travailla pendant seize ans à l'abbaye de S[t]-Michel d'Anvers, et y peignit entre autres tableaux ceux qui représentent les martyrs de Gorcum et la piscine de Bethsaïde, qui se trouvent aujourd'hui au Musée d'Anvers. Ce dernier est un des plus grands qui aient été exécutés en Belgique et on le regarde comme son chef-d'œuvre. On voit encore à l'abbaye de Tongerloo deux grands tableaux dont ce maître avait décoré le réfectoire.

Pour abréger cette énumération déjà si longue, et qui exigerait pour être complétée un ouvrage spécial, nous choisirons encore quelques noms moins connus, quoiqu'ils appartiennent à des maîtres excellents :

François Goubau, né en 1622, dont on voit à l'église St-Jacques un Christ mort qu'on prendrait pour un Van Dyck; les paysagistes Josse de Momper (1559 - 1634) et Jean Wildens (1586 - 1655); le peintre et graveur Paul Bril (1556 - 1626); le peintre de fruits et de nature morte, Adrien Van Utrecht (1599-1652); Pierre Van Mol (1599-1650); Jean Cossiers (1603 - 1660); Gérard Zeegers (1591 - 1651); Théodore Rombouts (1597 - 1637) et tant d'autres, dont la nomenclature seule remplirait plusieurs pages. Venise au temps du Titien, Rome au temps de Michel-Ange, ne renfermaient pas un aussi grand nombre d'artistes qu'Anvers au temps de Rubens.

La seconde moitié du XVIIe siècle vit commencer la décadence de cette brillante école. Il y a une date fatale, celle du traité de Munster, 1648, dont l'influence désastreuse se fit sentir dans les arts comme dans la politique et le commerce. La vie s'éteignit partout; avec la fermeture de l'Escaut, tout mouvement s'arrête, dans le monde des idées comme dans le monde des affaires. D'ailleurs les sources mêmes du luxe étaient taries et les beaux-arts sont un luxe.

Au XVIIIe siècle, la Belgique sommeille. A son réveil, nous verrons quelques hommes d'élite ressaisir les traditions oubliées de l'époque de Rubens, pour jeter les fondements de l'école moderne.

Les autres arts plastiques, la sculpture, l'architecture et la gravure avaient marché à Anvers de pair avec la peinture.

L'église de Notre-Dame, dont les premiers architectes nous sont inconnus, est là pour attester le génie et le talent de nos architectes du XIVe siècle. Au XVe Jean Appelmans conduit les travaux de la grande tour, aussi loin qu'elle a conservé le style du plan primitif. L'architecture ogivale de la décadence vit surgir Herman de Waghemakere, le Vieux, ses fils Dominique et Herman, le Jeune, et Thierry de Coffermaker, que nous avons vu diriger les travaux de Notre-Dame, de St-Jacques et de la Bourse; Pierre Colkies, qui bâtit à Louvain, en 1503, cette belle Chartreuse dont Juste Lipse ne pouvait assez admirer les cloîtres; Henri de Pas, qui dressa les plans de l'ancienne Bourse de Londres,

bâtie en 1566 par un autre Anversois du nom d'Henderikx. L'architecture de la Renaissance produisit Corneille De Vriendt, l'auteur des plans de l'Hôtel de Ville et de la Maison Hanséatique. Au siècle de Rubens, quelques peintres cumulent les fonctions d'architecte. De ce nombre furent l'illustre Pierre-Paul lui-même, et Balthasar Gerbier, que le roi d'Angleterre Charles Ier attira à Londres, où il devint intendant général des bâtiments royaux (1593 - 1676). Les plans de l'église des Jésuites furent longtemps attribués à Rubens ; nous aimons mieux en laisser la responsabilité au Jésuite bruxellois François Aiguillon, car dans les lignes sans grandeur de ce monument trop vanté, nous nous refusons à reconnaître la main d'un homme de génie ; mais Rubens fut l'architecte de son propre hôtel, aujourd'hui méconnaissable, et la tradition lui attribue aussi le dessin d'un charmant petit hôtel, situé rue de l'Empereur. (1) La porte monumentale de l'Escaut, construite en 1624, le fut aussi sur les plans de Rubens. Le bel hôtel contigu au Palais, Place de Meir, (2) fut bâti, dit-on, par Abraham Janssens, qui l'habita.

Moins nombreux que les peintres, les sculpteurs anversois ont soutenu au XVIe et au XVIIe siècle, ainsi qu'ils le font aujourd'hui, la renommée artistique de leur cité. Ils formaient une corporation qui était réunie dès l'an 1434 avec celle des peintres, dans la confrérie de St-Luc. Le XVe siècle ne nous fait connaître que des noms obscurs d'artistes travaillant pour les églises. Nous distinguerons parmi eux celui de Barthélemy Van Raephorst, qui jouit de la faveur des ducs de Bourgogne. Toutefois nous ne connaissons de lui aucun ouvrage. Les premiers noms marquants sont ceux de l'illustre famille artistique des Quellin ; leur chef, Érasme, le Vieux, était venu à Anvers du pays wallon, probablement de Liége comme semble l'indiquer l'inscription

(1) C'était la demeure du bourgmestre Rockockx : les belles sculptures de la porte d'entrée sont d'Artus Quellin. Cet hôtel appartient aujourd'hui à Mme Ve Pauwels et porte le no 9.

(2) Cet hôtel, appartenant à M. Edmond Legrelle, porte le no 48.

de son nom au nombre des consulteurs des Liégeois de la *Sodalité de la Vierge Marie, dressée entre les Wallons en ceste ville d'Anvers le premier de may* 1610. Ses descendants ont généralement latinisé leur nom et signé *Quellinus*. Son fils Artus, le Vieux, frère du peintre Jean-Érasme, naquit en 1609 et fut élève de son père; il alla ensuite à Rome, où il se perfectionna dans l'atelier de François Duquesnoy. Sa réputation s'établit promptement. La régence d'Amsterdam le chargea de l'exécution des nombreuses statues, cariatides et bas-reliefs de marbre et de bronze, qui décorent, à l'intérieur et à l'extérieur, l'Hôtel de Ville de cette capitale. Ces admirables productions lui valurent le titre de Statuaire de la ville d'Amsterdam. Plusieurs églises d'Anvers ont conservé de ses ouvrages et l'on voit de lui, au Musée, une statue en chêne de St.-Sébastien, qui est un chef-d'œuvre. Son neveu et son élève, Artus Quellin, le Jeune, ne lui fut pas inférieur. Parmi les nombreuses sculptures dont il décora les églises d'Anvers nous ne citerons que la belle statue de St-Jacques, en marbre blanc, qui décore le maître-autel de l'église de ce nom, et au Musée, le buste de don Louis de Benavidès, marquis de Caracena. Les deux Pierre Verbruggen, Louis Willemsens (1630 - 1702), les deux André, les deux Jean et Robert Collyns de Nole, Guillaume Kerricx (1652 - 1719), Gérard Van Opstal (1597 - 1663), Jean Millich, sculpteur et architecte, né vers 1609, Mathieu Van Beveren, Sébastien et Réné Michel Slodts, Jean Cardon, Sébastien de Neve, etc. ont joui de leur temps d'une grande réputation et rempli de leurs œuvres nos belles églises, que les ravages des iconoclastes avaient dénudées. C'est surtout aux ouvrages de sculpture que les excès de ces vandales avaient été funestes.

Nous avons déjà cité comme un sculpteur éminent Jacques Jonghelincx, l'auteur de la fameuse statue du duc d'Albe, que la vengeance populaire renversa dans la journée du 24 août 1577. Les débris de cette statue avaient été conservés. En 1635 les bourgmestres Robert Tucher et Jean Roose les remirent au sculpteur Jean Couthals, de

Malines, qui en fit un crucifix qu'on éleva sur la Place de Meir, où il resta jusqu'à la seconde invasion française. La croix fut alors abattue et vendue, le 28 décembre 1797. Plus tard le propriétaire en fit don à la Cathédrale, où elle se trouve placée au-dessus de la grande porte d'entrée.

Parallèlement à sa célèbre école de peinture se développa à Anvers une école de gravure qui en reproduisait les chefs-d'œuvres par le burin, et illustrait les nombreuses éditions des imprimeurs anversois. La gravure et l'imprimerie sont des arts jumeaux dont le véritable berceau n'est pas encore fixé d'une manière certaine. Sans vouloir disputer à Mayence son Guttemberg, à Haarlem son Laurens Coster, Anvers pourrait peut-être avec quelque chance de succès revendiquer l'honneur d'une invention dont celle de Guttemberg ne fut qu'une application ingénieuse, c'est-à-dire la gravure sur bois.

L'histoire des origines de l'imprimerie offre deux périodes bien distinctes, la période tabellaire et la période typographique; l'impression en caractères fixes, taillés sur planches de bois, et l'imprimerie en caractères mobiles.

La première de ces deux inventions se confond avec celle des images gravées sur bois et, selon la plupart des iconophiles, elle a vu le jour dans les Pays-Bas. La plus ancienne estampe datée, la célèbre gravure de 1418 de la bibliothèque royale de Bruxelles, gravure dont on s'est efforcé en vain de contester l'authenticité, a été trouvée à Malines et n'y doit pas avoir été portée de fort loin. Dans les quatre coins se trouvent des banderolles portant des inscriptions flamandes.

Rapprochée de la Vierge, récemment découverte à Berlin, et qui porte aussi des inscriptions flamandes, elle acquiert une valeur nouvelle. Or, M. de Burbure a découvert dans les archives d'Anvers quatre actes authentiques constatant l'existence à Anvers, en 1417, d'un graveur-imprimeur (*printer*). Par un de ces actes, du 5 août 1417, *Jan de Printere* reconnaît devoir une certaine somme à Guillaume Tserneels, parcheminier (*parkementmakere*), sans doute pour le par-

chemin à lui livré pour ses impressions. ([1]) Pourquoi la gravure trouvée à Malines ne serait-elle pas de ce *Jan de Printere*, ou d'un autre graveur anversois, car il n'était sans doute pas le seul qui habitât notre ville à cette époque.

Avant cette découverte, la plus ancienne mention relative à l'imprimerie tabellaire qu'on eût rencontrée en Belgique, appartenait à l'année 1442 : elle se trouve dans l'acte de réorganisation de la Gilde de St-Luc, daté du 22 juillet de cette année. Les *prenters* y sont nommés, comme faisant partie de la corporation, après les enlumineurs (*verlichters*) et à la suite des peintres (*schilders*), des sculpteurs en bois (*houtenbeeldsnyders*), des sculpteurs en pierre (*metselrysnyders*) et des vitriers (*gelaesmaekers*).

Hors d'Anvers, la plus ancienne mention d'un imprimeur est celle d'un *Jan de Printere*, qui vivait à Bruges en 1457 et dont M. Scourion, archiviste de cette ville, a le premier signalé l'existence.

Ainsi, quarante ans avant qu'il soit question d'imprimeurs à Bruges, leur existence à Anvers est attestée par des actes authentiques, et quinze ans auparavant ils y sont déjà constitués en corps de métier : qui donc trouvera qu'il y ait de la présomption à revendiquer pour Anvers l'honneur d'avoir été le berceau de l'imprimerie tabellaire?

De la gravure sur bois à l'imprimerie tabellaire, il n'y avait qu'un pas. Les gravures étaient presque toujours accompagnées d'inscriptions gravées sur la même planche. Or, quand on pouvait graver deux lignes on pouvait en graver vingt, et vingt lignes font une page. Quand on avait la page on avait le livre. Telle était l'imprimerie tabellaire ou xylographie. Il en résulte que le premier tailleur d'images a été en réalité le premier imprimeur.

Il est fait mention de livres imprimés à Anvers par ce procédé, dès l'an 1446. Willems cite, d'après un ancien manuscrit, un bréviaire

---

(1) Lettre de M. le chevalier Léon de Burbure, communiquée à la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, par M. Alvin.

(*breviarium cortracensi*) imprimé cette année à Anvers par un courtraisien nommé Jean Latins, à l'enseigne de la Taupe, rue des Brasseries. Van Lom, dans sa description de la ville de Lierre, parle aussi d'un vieux bréviaire imprimé à Anvers en l'an 1448.

De la planche mobile à la lettre mobile il n'y avait aussi qu'un pas. C'est à Mayence qu'il fut franchi, vers 1450. Pendant vingt ans, notre pays continua à s'en tenir à l'imprimerie xylographique, et quand parut le premier livre imprimé en caractères mobiles, ce fut celui d'un imprimeur anversois, Mathys Van der Goes. Alost a élevé une statue à Thierry Maertens pour avoir introduit la typographie en Belgique par l'impression, dans cette ville, en 1473, du *speculum conversionis peccatorum*. Le livre de Van der Goes lui est antérieur d'un an; il a pour titre : *Het boeck van Tondalus Visioen, gheprent t'Antwerpen bi mi Mathis Van der Goes* 1472.

On a essayé d'attaquer l'authenticité de cette date; le grand argument c'est que le premier ouvrage imprimé après celui-là par Mathys Van der Goes porte le millésime 1482; donc la date de 1472 est une faute d'impression: c'est 1482 qu'il faut lire. Nous ne comprenons pas très-bien la force de cet argument; d'abord on pourrait tout aussi bien dire que la date du livre imprimé à Alost est une faute d'impression; ce ne serait rien dire du tout. Ensuite, que Mathys Van der Goes ait mis dix ans d'intervalle entre son premier livre et le second, cela ne met pas le premier à néant. Cet intervalle, d'ailleurs, n'est pas bien prouvé, car plusieurs éditions de Mathys Van der Goes ne portent point de date; qui dira qu'elles n'ont pas été imprimées entre les années 1472 et 1482? [1]

Dans l'espoir, peut-être, d'ouvrir à ses livres un plus vaste débouché, Thierry Maertens vint établir, en 1476, une imprimerie à Anvers. De

---

(1) M. P. Génard, dans ses *Grandes familles artistiques d'Anvers*, a fait connaitre la famille des Van der Goes, et nous semble avoir réfuté toutes les objections qu'on avait élevées contre l'authenticité de cette date de 1472.

grandes obscurités enveloppent l'histoire de cet établissement. Le premier livre qu'il y imprima : *Rodulphi agricolæ opuscula*, porte la date du 2 mai 1476. La même année il fit paraître encore le *Summa experimentorum, sive thesaurus pauperum*. Après ces deux publications ses presses s'arrêtent; il ne reparaît qu'en 1493.

Pendant l'absence de Thierry Maertens, un autre imprimeur s'était établi à Anvers, Gérard Leeu qui avait introduit l'imprimerie à Gand vers 1477. Il arriva à Anvers en 1484, et commence la brillante série des imprimeurs-artistes (*konstdrukers*) qui illustrèrent la typographie anversoise au XVIe siècle. C'est dans les splendides éditions de Gérard Leeu, ornées de nombreuses planches gravées, qu'il faut chercher l'histoire de la gravure sur bois. De 1484 à 1493 ses presses produisirent plus de cent ouvrages divers. Il demeurait à l'enseigne de St-Marc, près des galeries de Notre-Dame.

L'atelier de Gérard Leeu fut repris, à ce qu'il paraît, par Adrien Liesveld. Les autres imprimeurs du XVe siècle sont : Godefroid Back, Eckert Van Stambosch, Jan Van Doesbosch, Michel Van Hoogstraten, Roland Van den Dorpe, connu par l'*Aller excellente chronyke van Brabant*, contenant beaucoup de gravures. Henri Van Rotterdam, Claus de Grave, qui n'ont produit rien de remarquable, ouvrent aussi le XVIe siècle, qui fut l'ère de splendeur pour la typographie anversoise.

Les productions des graveurs sur bois du XVe siècle ne sont guère que des objets de curiosité, estimés des collectionneurs comme les essais d'un art nouveau; mais les graveurs sur bois avaient donné naissance à l'imprimerie, et sous ce rapport on peut dire que jamais invention plus féconde n'avait signalé l'esprit humain.

La gravure sur cuivre, inventée par le florentin Marc Finiguerra en 1452, fut de bonne heure introduite en Belgique. Dès la fin du XVe siècle plusieurs graveurs flamands cultivèrent cet art nouveau et au siècle suivant une foule d'Anversois prennent place parmi les maîtres les plus éminents de cette époque. Les graveurs sur bois et sur cuivre continuent d'être les auxiliaires des imprimeurs et répandent le goût

des livres illustrés. Avec leur aide, les imprimeries artistiques produisent ces magnifiques ouvrages devant lesquels la parcimonie moderne recule épouvantée. Nous citerons en ce genre les livres d'architecture de Vitruve, publiés à Anvers par Pierre Coeck, d'Alost ; les impressions de Gérard de Jode et de Liefrinck. Depuis le milieu du XVI[e] siècle jusqu'à la fin, les marchands d'estampes et de livres illustrés sont innombrables. Anvers est peut-être alors le foyer le plus actif de l'imprimerie et de la gravure de l'Europe entière. C'est alors que les ateliers des Jérôme Kock, des de Jode, des Huybrechts, des Wiericx, d'Adrien Collaert, des Galle, des Devrient, des Sadeler, publient cette multitude de livres pour lesquels travaillaient Frans Floris, Martin de Vos, Vredeman, Devriese, Jérôme Bosch, Van der Borcht, Crispin Van den Broeck, Heemskerk, Stradanus, etc. Tout ce que notre pays compte de graveurs a travaillé pour les imprimeurs anversois. Goltjens y publiait ses portraits des empereurs, depuis Jules-César; Hagenberg, sa magnifique pompe funèbre de Charles-Quint ; Pierre Cock, l'entrée de Philippe II à Anvers en 1549. — Il faudrait un volume pour dresser la bibliographie de tous les livres historiés publiés à Anvers pendant le XVI[e] siècle. (1)

C'est surtout en substituant les planches en cuivre ou la gravure en taille douce, aux planches en bois pour l'illustration des livres, que l'imprimerie anversoise obtint un immense succès. Anvers est la première qui opéra cette substitution sur une grande échelle. Un de ses artistes, Gabriel Tavernier, eut l'honneur d'introduire la taille-douce en France. Il s'était établi en 1573 à Paris et avait obtenu du Roi le titre de graveur et imprimeur en taille-douce de S. M.

Une spécialité de l'imprimerie anversoise au XVI[e] siècle étaient les atlas de géographie. *Le Théâtre du monde*, d'Abraham Ortelius, publié en 1570, chez Égide Coppens, de Diest (*Egidius Coppensius*

(1) Nous devons beaucoup de ces détails aux obligeantes communications qui nous ont été faites par le savant bibliophile M. Ch. Ruelens, de la bibliothèque royale de Bruxelles.

Diesth) et l'*Atlas* de Gérard Mercator, sont les premiers et les plus célèbres recueils de cartes de géographie publiés depuis l'invention de l'imprimerie. Les livres de botanique, enrichis de gravures, et les livres de musique formaient d'autres spécialités.

Cette grande effusion de lumières produite par les imprimeurs anversois devait porter ombrage à l'inquisition espagnole, sous les règnes néfastes de Charles-Quint et de Philippe II. Aussi en avons-nous vu plusieurs en butte aux persécutions ; Jacques van Liesvelt fut décapité en 1542 ; Frans Fraet en 1558 ; en 1567 Gilles Van Diest fut persécuté et l'illustre Plantin fut soupçonné d'avoir imprimé des livres hérétiques et des écrits séditieux ; à plusieurs reprises sa maison fut fouillée et ses livres saisis. C'était pourtant un bon Catholique et un homme avisé ; mais dans ces temps mauvais nul n'était à l'abri du soupçon. Christophe Plantin est le Rubens des imprimeurs anversois ; la gloire de toute une génération s'est absorbée dans son nom. Né à Montlouis en 1514, il vint s'établir à Anvers après avoir fait son tour de France comme compagnon imprimeur. Il acquit le droit de bourgeoisie anversoise et fonda une imprimerie dont la renommée allait éclipser toutes les autres. Le premier livre qu'il fit paraître porte la date de 1555 ; l'*Institution d'une fille de noble maison*, en italien et en français, avec une préface signée de lui.

Devenu riche en peu d'années, il fit le plus noble usage de sa fortune. Sa maison, comme celle des Aldes, à Venise, et des Estiennes, à Paris, fut ouverte à tous les savants. Il honorait le talent, consolait et secourait le malheur et cherchait à s'attacher les hommes de mérite par les avantages solides qu'il leur proposait. En ce temps là les correcteurs étaient des gens de lettres et des savants dans toute la force du mot ; ceux de Plantin primeraient aujourd'hui beaucoup d'académiciens ; il suffit, en effet, de nommer Corneille Van Kiel ou Kilianus, Théodore Pulman, Victor Giselin et François Rapheling, qui devint plus tard le gendre de son patron.

La plus célèbre des éditions de Plantin est sa bible polyglotte, com-

mencée en 1569 et terminée en 1572. Les temps étaient difficiles et cette entreprise gigantesque, poursuivie au milieu des troubles civils et de la crise de l'industrie et du commerce, aurait complètement ruiné Plantin sans l'ordre qu'il avait maintenu dans ses affaires, sans sa persévérance et sa fermeté. Lorsque, quatre ans plus tard, le célèbre de Thou visita l'*architypographie Plantinienne*, titre consacré par un diplôme de Philippe II, en l'année 1571, il y vit encore dix-sept presses roulantes. (1)

Ce qui contribua surtout à accroître la fortune de Plantin et de ses descendants, ce fut le privilége exclusif de vendre des missels et autres livres d'église dans tous les pays soumis à la monarchie espagnole.

Une correction scrupuleuse, une élégance grave et solide, distinguent toutes les impressions de Plantin, dont les catalogues sont mis au rang des curiosités typographiques.

Plantin avait épousé Jeanne de la Rivière, dont il n'eut qu'un seul fils, qui mourut à peine âgé de douze ans ; mais il lui resta trois filles. L'aînée, mariée à François Rapheling, obtint pour sa part la maison qu'il avait fondée à Leyde ; la seconde, Marguerite, unie à Jean Moretus ou Moerentorf, hérita de la maison d'Anvers ; et la troisième, Madeleine, femme de Gilles Beys, continua la maison fondée à Paris. L'avantage resta à la maison d'Anvers. Après la mort de Plantin, arrivée le 1er juin 1589, son gendre, Jean Moretus, et son petit-fils, Balthasar Moretus, soutinrent avec éclat la renommée de l'imprimerie Plantinienne. Les Moretus admis dans les rangs de la noblesse, ont conservé à leur blason, forgé dans l'atelier d'un artisan, la noble devise de Plantin : *Labore et Constantia.*

La fermeture de l'Escaut amena la décadence de l'imprimerie comme de tout le reste. La grande imprimerie plantinienne continua de fonctionner ; mais elle devint presqu'exclusivement ecclésiastique.

(1) Le baron DE REIFFENBERG, Biographie de Christophe Plantin dans la *Biographie nationale*.

Indépendamment du secours qu'il fournit à l'imprimerie, l'art de la gravure fut en grand honneur à Anvers, tant que se maintint la grande école de peinture. Parmi les graveurs les plus célèbres nés dans nos murs ou qui vinrent s'y établir, nous citerons Abraham De Bruyn, Adrien Collaert, Théodore et Corneille Galle, Van Schuppen et Gilles Sadeler, qu'on surnomma le Phénix de la gravure.

L'influence de Rubens se fit sentir sur la gravure comme sur tous les autres arts. Le grand peintre y excellait lui-même et il prit plaisir à diriger de nombreux disciples. « Ils travaillèrent sous ses yeux, dit M. Alfred Michiels, d'après ses conseils ; leur style prit donc peu-à-peu toutes les qualités du sien. Ils transportèrent sur le cuivre et le bois sa fougue, sa richesse de tons, sa vigueur, son audace ; ils reproduisirent ses belles pages avec une adresse merveilleuse. Une foule d'artistes suivirent leur méthode, sans avoir étudié près de leur chef et se piquèrent d'émulation. Pierre-Paul a eu, pour immortaliser ses travaux, une pareille phalange d'interprètes. (1) »

Le plus habile de ces interprètes de Rubens est Lucas Vosterman, le Vieux, né à Bommel, en Hollande, en 1578. D'abord apprenti peintre dans l'atelier de Rubens, le grand homme lui conseilla de laisser le pinceau pour le burin ; il avait remarqué sans doute que son élève montrait plus d'aptitude pour le dessin que pour la couleur. De brillants résultats justifièrent l'avis du maître. Lucas Vosterman devint le plus célèbre graveur de son temps. Les quatorze planches qu'il exécuta d'après les tableaux de Rubens sont comptées parmi les meilleures productions de son art.

Il forma deux élèves dignes de lui : Lucas Vosterman, le Jeune, son fils, et Pierre du Pont ou Pontius. Citons encore Martin Van der Goes et Nicolas Pitau ; Jean-Baptiste et Corneille de Wael, Jacques De Bie, Corneille Schut et Jacques Jordaens, les célèbres peintres ; Henri Snayers ; Guillaume Panneels, élève de Rubens, Jacques Fouquières,

(1) *Rubens et l'école d'Anvers*, par Alfred Michiels, p. 554.

élève de Breughel de Velours; Pierre Clowet et Albert, son neveu; Pierre de Jode, le Jeune, élève de son père; Arnould de Jode, son fils; Jean Érasme Quellin et Théodore Van Thulden, peintres et graveurs; les trois Galle; les deux frères Bolswert, nés en Frise et établis à Anvers, qui ont laissé d'admirables planches d'après Rubens; Corneille Vermeulen; Guillaume de Leeuw; Jean Witdoeck; Quirin Boel; Rombaut Eynhoedts, et enfin, le plus renommé des graveurs anversois, Gérard Edelinck, élève de Corneille Galle, le Jeune.

L'époque où vécut Edelinck, de 1627 à 1707, prouve que la gravure avait échappé à la décadence générale qui entraîna les autres arts après le traité de Munster. Il passa la plus grande partie de sa vie à Paris, où il jouit de la protection de Colbert et de la faveur de Louis XIV. Il reçut une pension, le titre de graveur du cabinet du Roi et un logement aux Gobelins. En 1677, il fut nommé membre et conseiller de l'Académie de peinture et de gravure, et le Roi le décora de l'ordre de St-Michel. L'opinion publique l'avait placé à la tête des graveurs de l'école française. Cette école était alors la première du monde, et c'était un Anversois, formé dans son art dans sa ville natale et par un maître anversois, qui en était le chef. Il prouvait par son exemple que, si une cause fatale entraînait dans sa patrie les Beaux-Arts vers la décadence, ce n'était pas du moins parce que les hommes leur faisaient défaut.

Enfin, pour qu'il ne manquât aucun fleuron à la couronne artistique de notre cité, l'art musical eut aussi à Anvers d'importantes obligations. Les chanoines de Notre-Dame avaient organisé un chœur de musique qui fut le berceau, non seulement de l'école de musique belge, mais encore de celles de toute l'Europe. « C'est une vérité reconnue et établie par tous les historiens de la musique, dit M. F. Fétis, que, dès la fin du XVe siècle, quelques célèbres musiciens belges ont été les maîtres qui instruisirent les autres nations dans leur art; et que dans tout le cours du XVIe, leurs compatriotes ont brillé en Italie, en France et en Allemagne, et y ont occupé les positions de maîtres de chapelle des papes, des empereurs et des rois. Mais où s'étaient formés

ces premiers artistes mentionnés par l'histoire? C'est ce qu'on ignorait. » Les découvertes faites dans les archives de la Cathédrale par M. Léon de Burbure ont dissipé tous les doutes à cet égard. « Là existait dès le XIII[e] siècle un chœur de musique bien organisé, une maîtrise où des enfants de chœur étaient instruits et entretenus aux frais du chapitre, et enfin un maître qui dirigeait leur éducation ainsi que la musique du chœur. Dès 1435 nous connaissons le nom du maître qui remplissait ces fonctions et qui resta en possession de sa place pendant cinquante-sept ans, c'est-à-dire jusqu'en 1492. Or, ce maître devait être un homme de grande valeur dans son art, car il avait sous sa direction, dans un chœur qui ne comptait pas moins de soixante-dix-sept chanteurs, tous les grands musiciens du XV[e] siècle, parmi lesquels nous trouvons les noms de Jean Ockeghem, de Jacques Obrecht, de Cockx, de Jean et de Gérard de Turnhout, de Ducis et de beaucoup d'autres. (1) »

« Jacques Barbiriau, qui enseignait déjà à la maîtrise de cette église en 1436, et fut nommé définitivement maître des enfants de chœur en 1448, avait eu pour élève Jean Ockeghem et beaucoup d'autres musiciens belges. Plus tard, Ockeghem, admis comme chantre du chœur de gauche (les chantres de l'église de Notre-Dame étaient divisés en deux chœurs : celui de droite était composé de vingt-six voix, celui de gauche, de vingt-cinq) commença à recevoir des jetons de présence à la S[t]-Jean de l'an 1443; il se retira l'année suivante pour aller en France fonder l'école célèbre d'où sont sortis Guillaume Crespel, Josquin Deprés, Antoine Brumel, Pierre de La Rue, Louis Compère, Alexandre Agricola, Gaspard Van Veerbeke, Verbonet et Prioris.

» Après le départ de ce grand maître, Barbiriau continua d'enseigner jusqu'en 1488 et forma plusieurs grands musiciens qui s'illustrèrent dans la suite. Obligé de se retirer alors, à cause de son grand âge, quoiqu'il n'ait cessé de vivre que le 8 août 1491, il eut pour successeur,

(1) F. Fétis. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, tom. 18, p. 216.

dans la place de maître des enfants de chœur, Jacques Obrecht, grand artiste qui, après avoir dirigé le chœur de la cathédrale d'Utrecht depuis 1467, abandonna cette position pour venir continuer la tradition d'un savant enseignement, jusqu'en 1504 : il mourut deux ans après. Plus ancien que Josquin Deprés d'environ quinze à vingt ans, Obrecht fut l'homme le plus habile de son temps dans l'art d'écrire avec élégance et correction. (1) »

Des communications que nous devons à l'obligeance de M. Léon de Burbure, nous permettent de compléter ces renseignements.

Par une bulle du 1er décembre 1410, le pape Jean XXIII, à la demande du duc Antoine de Bourgogne, du doyen et du chapitre de l'église Notre-Dame, affecta douze chapellenies à l'entretien d'un corps de chanteurs. En 1421, le chapitre achète une maison, située au Marché au Lait, affectée au logement des maîtres de musique et des choraux.

Au XVe siècle on trouve inscrit comme chantre dans les registres de l'église, plus d'un nom célèbre tels que : Égide Cartier (1449), Corneille Canis (1463), Jean Pilloy (1477), Jacotin (1479), Hans Sachs, que nous croyons être le célèbre poëte allemand, Ant. de Viæ et Olivier de la Marche (l'historien ?) (1483).

Hubert Waelrant, né à Anvers en 1517, fesait partie de l'école de musique de la Cathédrale en 1544, et peut être considéré comme le réformateur de l'art musical. Il augmenta le diapason et compléta la gamme qui, dans ce temps là, ne se composait que de six notes. Ses ouvrages furent publiés à Anvers, à Venise et à Louvain. Il mourut dans sa ville natale en 1595 et fut enterré à Notre-Dame.

La musique a de tout temps été considérée comme un art inoffensif dont les tyrans les plus cruels n'ont jamais pris ombrage. Elle eut pourtant son martyr dans un musicien anversois ; laissons parler M. Éd. Fétis :

---

(1) Le même. Communication faite à la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, dans la séance du 7 février 1861.

« Nous trouvons en Belgique, vers la fin du XVI[e] siècle, plusieurs musiciens de mérite que l'ambition n'avait pas entraînés loin de leur patrie et qui, satisfaits d'une existence modeste, demeuraient attachés au sol natal. Parmi eux se présente en première ligne Laurent De Vos, né à Anvers en 1533, et père de Martin De Vos, le peintre célèbre. (1) Laurent De Vos eut une de ces fins funestes que rencontrent parfois, en temps de révolution, les hommes lancés dans les hasards de la carrière politique, mais auxquels ne sont que bien rarement exposés les artistes. Il était attaché, en qualité de compositeur, à la chapelle de la cathédrale d'Anvers, lorsqu'il fut mandé à Cambrai par l'archevêque Louis Berlaimont, pour instruire et diriger les enfants de chœur de son église. Par attachement pour ce prélat, qu'il considérait comme un protecteur, De Vos conçut le plan d'un morceau bizarre dans lequel il mêla, sous la forme de récits et de chœurs, des versets de différents psaumes, arrangés de telle façon, que l'histoire des troubles du temps y était retracée. Il était facile d'y saisir des allusions à l'usurpation d'Inchy, aux regrets laissés par l'archevêque et à l'espoir fondé sur l'intervention du duc d'Alençon. Cette composition historico-satirique fut exécutée en pleine église, après les vêpres, un jour de grande fête. Inchy était au nombre des auditeurs. Il perça sans peine la transparence des allégories. Dans sa fureur, il fit arrêter à l'instant l'imprudent musicien. De Vos fut mis en prison. Sans recourir à d'autres formes judiciaires, Inchy voulut qu'on le pendît sans délai. Ce barbare décret fut mis à exécution et les bourgeois de Cambrai purent voir, avec douleur, un artiste estimé accroché à la potence comme un vil malfaiteur. C'est à la fin de 1580 qu'arriva ce triste événement. (2) »

Vers la même époque André Pevernage fit également ses études

(1) M. Éd. Fétis se trompe en ce point. Son Laurent De Vos, né en 1533, ne peut être le père de Martin De Vos, lequel était déjà né en 1531. Le père de Martin De Vos s'appelait Pierre et était peintre comme lui.

(2) Éd. Fétis, *Musiciens belges*, tom. I, p. 188-189.

dans la maîtrise de la cathédrale d'Anvers. Il établit plus tard des concerts périodiques dans lesquels il fit entendre non seulement ses compositions, mais encore celles des maîtres les plus renommés de la Belgique, de l'Italie et de la France. Anvers était un foyer d'activité artistique ; Pevernage eut beaucoup d'auditeurs et contribua à populariser le goût de la musique. On peut le considérer comme l'organisateur des premiers concerts donnés dans notre pays.

Le doyen du chapitre, Jean del Rio, fonda des bourses d'études pour ses parents et pour les musiciens-enfants de chœur de l'église de Notre-Dame.

A côté des musiciens et des compositeurs d'élite on trouvait aussi à Anvers des fabricants d'instruments, et en premier lieu, des facteurs de clavecins. En 1557 huit d'entre eux font la demande d'être admis dans la corporation de St-Luc. Cette admission eut lieu le 28 mars de la même année. Parmi ceux qui font cette demande se trouve un facteur d'orgue : *Jan d'Orgelmakere.*

Un célèbre facteur de clavecins, Jean Ruckers, a été loué par M. F. Fétis dans son *Dictionnaire des Musiciens.* On connaît quatre artistes de ce nom.

Les sciences et les lettres n'établissent pas d'ordinaire leur siége dans les villes de commerce. A aucune époque de son histoire cependant elles n'ont cessé d'être cultivées à Anvers, comme le prouveront les noms suivants :

Jean Van Boendale, dit de Clerc, né à Tervueren, vint se fixer à Anvers vers 1310 et devint Secrétaire de la ville. Ce fut probablement vers cette époque que, sur la demande de l'écoutète Guillaume Bornecolve, il écrivit sa chronique rimée : *De Brabantsche Yeesten*, manuscrit que le savant Willems a publié de nos jours. — Van Boendale fut chargé par la ville de plusieurs missions importantes et mourut en 1350.

Christophe Butkens, né à Anvers en 1590, abbé de St-Sauveur, mort en 1650, historien et généalogiste très-estimé. Auteur des *Trophées du Duché de Brabant.*

J.-B. Grammaye, né à Anvers en 1580, mort à Lubeck. Il parcourut pendant trois ans les Pays-Bas, consultant partout les archives et les antiquités, mission rendue souvent difficile par des vanités et des prétentions locales. — Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres : *Historia Brabantica, Antiquitates ducatus Brabantiæ.*

Corneille Grapheus (en flamand *De Schryver*), poëte et philologue, né à Alost en 1482, mort à Anvers en 1558. La régence d'Anvers lui accorda le droit de bourgeoisie et le nomma Greffier de la ville. Il inclina d'abord vers les doctrines de Luther, puis il se retracta et témoigna de son retour à l'orthodoxie romaine par un poëme contre les Anabaptistes.

Emmanuel Van Meteren, né en 1535, mort en 1612. Obligé de s'expatrier, ce fut à Londres qu'il écrivit son Histoire des troubles des Pays-Bas, un des meilleurs ouvrages sur cette époque mémorable.

Sanderus, né en 1586, mort en 1664, publia différents ouvrages précieux pour l'iconographie de l'art monumental en Belgique. Entre autres : *Flandria illustrata*, 2 vol. in-fol. et *Chorographiæ sacræ Brabantiæ*, 3 vol. in-fol.

Alexandre Grapheus, fils de Corneille, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et fut, comme son père, Secrétaire de la ville d'Anvers.

Gevaerts ou Gevartius, littérateur et jurisconsulte, né à Anvers en 1593, mort en 1666, devint Secrétaire de la ville et fut nommé Conseiller d'État et historiographe par Ferdinand III.

Antoine Anselmo, né vers la fin du XVIe siècle, mort en 1668, fut Échevin de la ville et laissa plusieurs ouvrages de droit public.

Stockmans, jurisconsulte distingué, né en 1608, mort en 1671.

Van Valckenisse, né en 1630, Secrétaire-Conseiller de la ville d'Anvers. Ses travaux historiques et généalogiques sur la ville et les familles anversoises, lui ont assigné une place distinguée parmi les savants du XVIIe siècle.

Le Jésuite Papebroch, auteur des *Annales Antverpienses*, collaborateur de Bollandus aux *Acta sanctorum*.

Les sciences naturelles comptèrent des représentants distingués au XVIe et XVIIe siècles. Les médecins Jean Ferreulx, Michel Baudewyns, Lazarus Marquis, tracèrent la voie à la science médicale de nos jours. Ils publièrent des instructions populaires en flamand, dans le but de débarrasser le peuple des empiriques et des ingrédients auxquels les croyances populaires du moyen-âge attribuaient des vertus spécifiques et miraculeuses. Le pharmacien Pierre Coudenbergh fit connaître, les propriétés des plantes exotiques médicinales, et introduisit leur culture à Anvers, près d'un siècle avant qu'elles furent connues du reste de l'Europe. On lui élève en ce moment une statue.

Un mathématicien célèbre, Jean della Faille, mort en 1652, exposa la théorie du centre de gravité, avant Paul Gulden auquel on l'a attribué à tort. André Tacquet publia un manuel sur l'algèbre, qui, durant les XVIe et XVIIe siècles, eut différentes éditions en Belgique, à Amsterdam et même à Naples.

Abraham Ortelius, né à Anvers le 2 avril 1527, fut le Ptolémée du XVIe siècle. Son *Théâtre du monde*, dit M. de Macedo, est un monument précieux pour l'histoire de la géographie : il a été la base de tous les travaux géographiques entrepris depuis. Ce savant illustre, par lequel nous clorons cette liste, mériterait au moins autant que Coudenberg, qu'on lui érigeât un monument. Une dalle funéraire à demie effacée, dans le pourtour du chœur de Notre-Dame, voilà tout ce qui rappelle son nom aux Anversois.

ABRAHAMO ORTELIO.

ANTWERPIANO,

GEOGRAPHO REGIO,

FRATRI CARISSIMO

ANNA ORTELIA CÆLEBS

CÆLIBI. H. M. F. CIↃ IↃ XCVIII

CONCLUSION.

La trève conclue en 1609 entre l'Espagne et la Hollande fit jouir nos provinces d'un peu de calme, et les communications par l'Escaut ayant été rétablies, il y eut une légère reprise dans les affaires commerciales. Ce fut la meilleure partie du règne d'Albert et d'Isabelle.

Mais les secrètes prévisions de Philippe II s'étaient réalisées : Albert et Isabelle n'eurent point d'enfants, et le fantôme d'indépendance dont il avait leurré nos provinces s'évanouit à leur mort. Albert mourut au moment où la trève de douze ans venait d'expirer (13 juillet 1621) ; Philippe IV laissa à Isabelle le gouvernement général des provinces Belgiques.

Les désastres de l'Espagne recommencèrent avec la guerre. Isabelle ne put même conserver intact le territoire reconquis par Farnèse. Elle perdit successivement Bois-le-Duc, Venloo, Ruremonde et Maestricht. La marine hollandaise coupait de nouveau la route au commerce anversois, et interceptait les convois d'Amérique. Tel était le délabrement des finances, qu'à la mort d'Isabelle (1er décembre 1633) on ne put lui rendre les honneurs funèbres qu'elle avait demandés ; elle fut ensevelie obscurément à Ste-Gudule auprès de son époux.

Sous Ferdinand, frère cadet du Philippe IV, l'Espagne perdit Bréda. Ainsi tout le Brabant septentrional et la moitié du Limbourg étaient détachés (et le sont encore) de l'ancien héritage des comtes de Louvain.

Don Francisco de Mello, ne put réparer ces désastres. Ses vieilles bandes espagnoles et wallonnes, jusqu'alors réputées invincibles, furent battues à Rocroi par un jeune héros de vingt-deux ans. L'italien Picolomini qui le remplaça, ne put empêcher Frédéric Henri de Nassau de prendre le Sas de Gand et Hulst, ni les Français de s'emparer de Gravelines, de Courtrai, de Bergues et de Dunkerke. Après le Brabant et le Limbourg c'était au tour de la Flandre d'être démembrée.

Cependant un congrès était réuni à Munster pour la conclusion de la paix entre l'Espagne et la Hollande. Ce fut la Hollande victorieuse qui dicta les conditions; l'Espagne humiliée dut céder. Les Hollandais gardaient toutes leurs conquêtes territoriales et exigèrent de plus que l'Escaut restât fermé du côté de la mer, afin que le commerce d'Anvers ne pût jamais se rétablir. L'Espagne eut la lâcheté d'y consentir et la ruine définitive d'Anvers se trouva consommée. Le traité de Munster scella en quelque sorte sur la Belgique, ensevelie vivante, la pierre du tombeau. Tel était du reste l'abaissement moral de nos provinces, que, lorsque cette paix fatale fut proclamée solennellement à Anvers, le 5 juin 1648, elle fut accueillie par de grandes démonstrations de joie !

Arrêtons là ce triste récit. Du Traité de Munster à la Révolution Brabançonne l'histoire de la ville d'Anvers se résume en deux mots : décadence, sommeil. Nous nous proposons, si Dieu nous en donne la force, de retracer quelque jour l'histoire de son réveil et de son retour à la vie des peuples actifs, intelligents et prospères. Les brillantes destinées d'Anvers ancienne nous auront appris où doivent tendre les destinées d'Anvers moderne.

FIN.

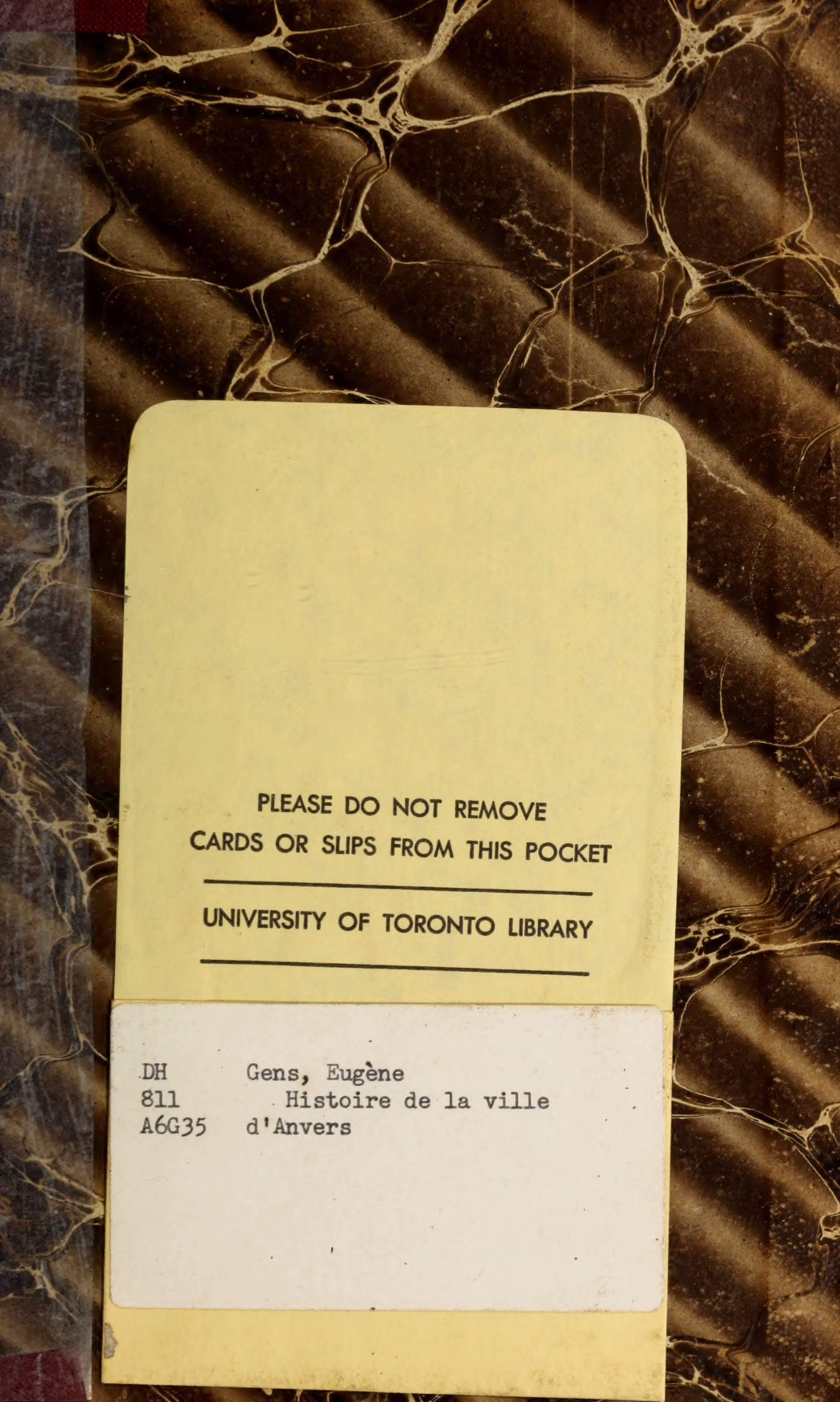
TABLE DES MATIÈRES.

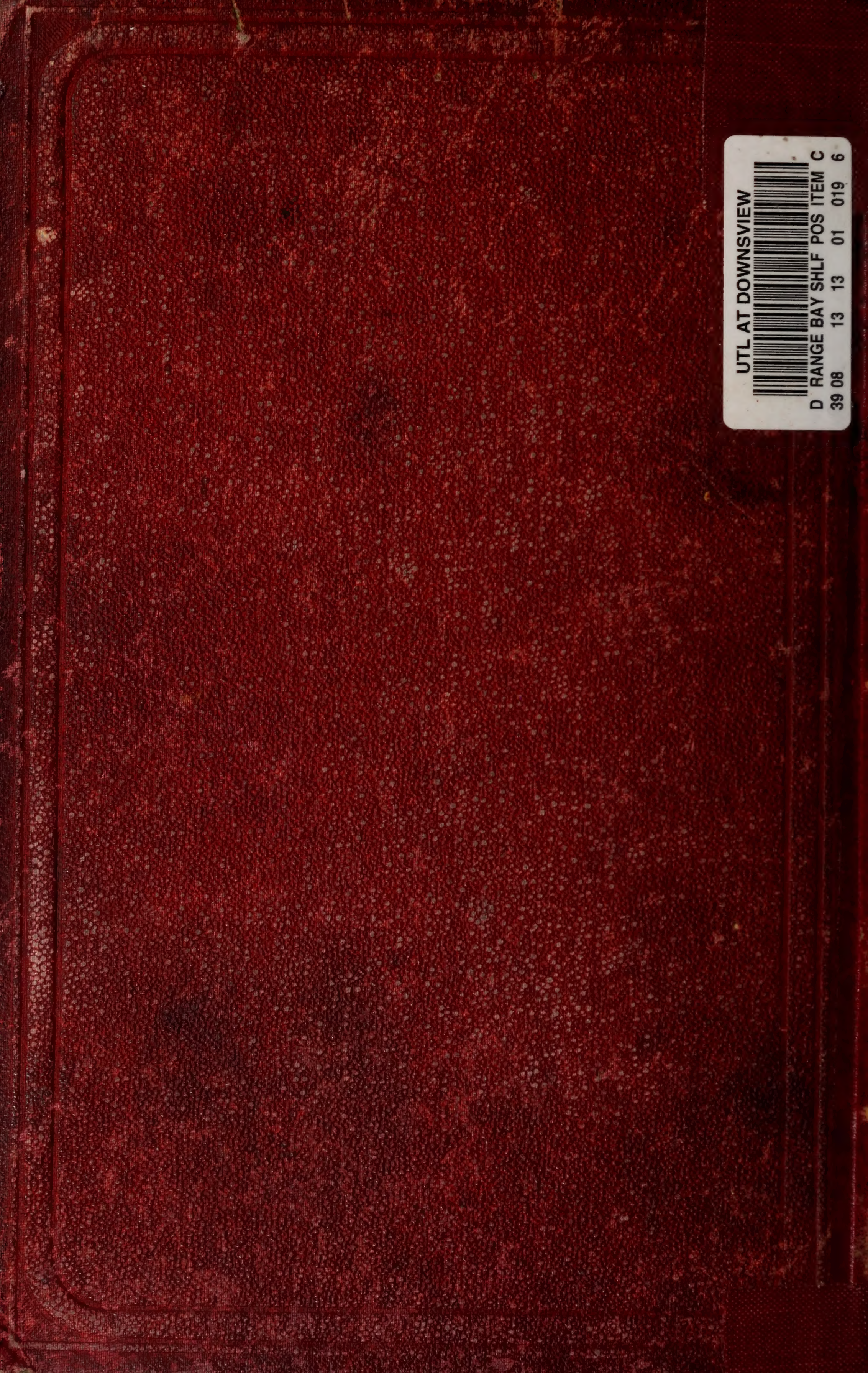


—






PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
DH 811 A6G35
Gens, Eugène
Histoire de la ville d'Anvers


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 08 13 13 01 019 6